

Budget des dépenses 2011-2012

Parties I et II

Plan de dépenses du gouvernement et Budget principal des dépenses

Table des matières

Partie I – Le plan de dépenses du gouvernement

Introduction.....	6
Sommaire du budget principal des dépenses	7
Principaux paiements de transfert	10
Budget des dépenses par secteur.....	13

Partie II – Budget principal des dépenses

Introduction à la Partie II	28
Structure du budget principal des dépenses	28
Présentation par portefeuille, ministère, organisme et société d'État	29
Explication des tableaux sommaires	30
Modifications au Budget principal des dépenses 2011-2012	32
Modifications concernant les organisations gouvernementales et la structure	32
Modifications concernant les autorisations (crédits et postes législatifs)	33
Modifications à la présentation de l'architecture des activités des programmes (résultats stratégiques et description des activités de programme).....	37
Sommaire de dépenses par organisation.....	40
Affaires étrangères et Commerce international	
Affaires étrangères et Commerce international	54
Corporation commerciale canadienne.....	59
Agence canadienne de développement international.....	60
Centre de recherches pour le développement international	63
Commission mixte internationale (section canadienne)	65
Secrétariat de l'ALÉNA, section canadienne	66
Affaires indiennes et du Nord canadien	
Affaires indiennes et du Nord canadien.....	70
Agence canadienne de développement économique du Nord	77
Commission canadienne des affaires polaires	79
Institut de la statistique des Premières nations	80
Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens.....	81
Greffe du Tribunal des revendications particulières	82
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	85
Agence de promotion économique du Canada atlantique	
Agence de promotion économique du Canada atlantique.....	89
Société d'expansion du Cap-Breton.....	91
Agence du revenu du Canada	
Agence du revenu du Canada	95
Agriculture et Agroalimentaire	
Agriculture et Agroalimentaire	102
Commission canadienne du lait.....	107
Agence canadienne d'inspection des aliments.....	108
Commission canadienne des grains	111
Anciens Combattants	
Anciens Combattants	115
Tribunal des anciens combattants (révision et appel).....	118
Citoyenneté et Immigration	
Citoyenneté et Immigration	121
Commission de l'immigration et du statut de réfugié.....	125
Conseil du Trésor	
Secrétariat du Conseil du Trésor	129
École de la fonction publique du Canada	131
Commissariat au lobbying	133
Commissariat à l'intégrité du secteur public	134
Conseil privé	
Conseil privé	138
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	140
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports.....	142
Directeur général des élections	143
Commissariat aux langues officielles.....	145
Société du Vieux-Port de Montréal inc.....	147
Secrétariat de la Commission des nominations publiques.....	148
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité.....	149

Défense nationale	
Défense nationale.....	153
Comité des griefs des Forces canadiennes.....	158
Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire.....	159
Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications.....	160
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien.....	163
Environnement	
Environnement.....	169
Agence canadienne d'évaluation environnementale.....	173
Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.....	175
Agence Parcs Canada.....	176
Finances	
Finances.....	182
Vérificateur général.....	185
Tribunal canadien du commerce extérieur.....	186
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada.....	187
Bureau du surintendant des institutions financières.....	189
PPP Canada Inc.....	190
Gouverneur général	
Gouverneur général.....	193
Industrie	
Industrie.....	199
Agence spatiale canadienne.....	204
Commission canadienne du tourisme.....	207
Commission du droit d'auteur.....	209
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario.....	210
Conseil national de recherches du Canada.....	212
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie.....	216
Greffé du Tribunal de la concurrence.....	219
Conseil de recherches en sciences humaines.....	220
Conseil canadien des normes.....	223
Statistique Canada.....	224
Justice	
Justice.....	230
Commission canadienne des droits de la personne.....	234
Tribunal canadien des droits de la personne.....	235
Commissaire à la magistrature fédérale.....	236
Service administratif des tribunaux judiciaires.....	237
Bureau du directeur des poursuites pénales.....	238
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée au Canada.....	240
Cour suprême du Canada.....	242
Parlement	
Sénat.....	245
Chambre des communes.....	246
Bibliothèque du Parlement.....	247
Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique.....	248
Conseiller sénatorial en éthique.....	249
Patrimoine canadien	
Patrimoine canadien.....	255
Conseil des Arts du Canada.....	259
Société Radio-Canada.....	260
Musée canadien des droits de la personne.....	262
Musée canadien des civilisations.....	263
Musée canadien de la nature.....	264
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.....	265
Bibliothèque et Archives du Canada.....	266
Société du Centre national des Arts.....	269
Commission des champs de bataille nationaux.....	270
Office national du film.....	271
Musée des beaux-arts du Canada.....	273
Musée national des sciences et de la technologie.....	274
Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme.....	275
Commission de la fonction publique.....	277
Commission des relations de travail dans la fonction publique.....	278
Tribunal de la dotation de la fonction publique.....	279
Greffé du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles.....	280
Téléfilm Canada.....	281

Pêches et Océans	
Pêches et Océans.....	285
Ressources humaines et Développement des compétences	
Ressources humaines et développement des compétences.....	292
Conseil canadien des relations industrielles	297
Société canadienne d’hypothèques et de logement.....	298
Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs	301
Centre canadien d’hygiène et de sécurité au travail.....	302
Ressources naturelles	
Ressources naturelles.....	305
Énergie atomique du Canada limitée.....	310
Commission canadienne de sûreté nucléaire	312
Office national de l’énergie.....	314
Administration du pipe-line du Nord.....	316
Santé	
Santé.....	319
Agence canadienne de contrôle de la procréation assistée	323
Instituts de recherche en santé du Canada	324
Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses	326
Conseil d’examen du prix des médicaments brevetés	327
Agence de la santé publique du Canada	328
Sécurité publique et Protection civile	
Sécurité publique et Protection civile	334
Agence des services frontaliers du Canada.....	337
Service canadien du renseignement de sécurité.....	340
Service correctionnel	341
Commission nationale des libérations conditionnelles.....	343
Bureau de l’enquêteur correctionnel.....	345
Gendarmerie royale du Canada.....	346
Comité externe d’examen de la Gendarmerie royale du Canada.....	348
Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada.....	349
Transports	
Transports.....	354
Société canadienne des postes	359
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	360
Office des transports du Canada	361
La Société des ponts fédéraux Limitée.....	362
Marine Atlantique S.C.C.....	363
Commission de la capitale nationale.....	364
Bureau de l’infrastructure du Canada	366
Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée	370
Tribunal d’appel des transports du Canada.....	371
VIA Rail Canada Inc.....	372
Travaux publics et Services gouvernementaux	
Travaux publics et Services gouvernementaux.....	375
Annexe	
Postes devant être inclus dans les annexes proposées du projet de loi de crédits.....	378
Prévisions législatives.....	414
Définitions des articles courants de dépense.....	425
Dépenses budgétaires par article courant de dépense	430
Descriptions des résultats stratégiques et des activités de programmes	437

Budget des dépenses 2011-2012

Partie I Le plan de dépenses du gouvernement

Introduction

Objet

Le Parlement doit autoriser les dépenses publiques. Pour ce faire, de deux façons existent, soit au moyen de lois de crédits annuelles, ou de projets de loi de crédits, dans lesquelles sont précisées les montants et les fins générales auxquelles les fonds peuvent être dépensés, ou au moyen d'autres lois précises qui autorisent les paiements et établissent les montants et les périodes qui s'appliquent à ces paiements. Les montants approuvés dans les lois de crédits sont appelés montants votés, et les autorisations de dépenser prévues dans les autres lois sont des autorisations législatives.

Le budget des dépenses est préparé à l'appui des lois de crédits. À ce titre, il comporte des renseignements supplémentaires sur les dépenses votées incluses dans une loi de crédits. Des prévisions quant aux dépenses législatives sont aussi présentées afin d'établir un portrait plus complet des autorisations parlementaires totales à utiliser pendant l'exercice.

Comparaison avec le budget fédéral

Le plan budgétaire est un document stratégique clé du gouvernement dans lequel sont annoncés les modifications fiscales, les programmes nouveaux ou améliorés et les revenus prévus. À cela s'ajoutent des prévisions économiques. Même si le budget fédéral, à l'instar d'un projet de loi de crédits, est une mesure de confiance, l'adoption du budget fédéral ne prévoit pas d'autorisation parlementaire de dépenser.

Compte tenu des différences à l'égard des calendriers de préparation du budget principal des dépenses et du budget fédéral, il n'est pas toujours possible d'inclure dans le budget principal les nouvelles priorités ainsi que les mesures annoncées dans le budget fédéral. Ces besoins supplémentaires figurent dans les budgets supplémentaires des dépenses, qui sont produits plus tard au cours de l'exercice.

Le budget des dépenses et le budget fédéral sont préparés suivant différentes méthodes comptables. Le budget des dépenses, qui met l'accent sur l'autorisation des paiements au cours d'un exercice, est préparé suivant la méthode de la comptabilité de caisse modifiée. Les prévisions économiques contenues dans le budget fédéral sont préparées selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale. Une explication plus complète des différences de méthodologie et un rapprochement entre les résultats annuels et les montants inclus dans le budget des dépenses sont présentés dans les Notes afférentes aux états financiers du gouvernement du Canada qui sont incluses dans les Comptes publics.

Le budget des dépenses

Le budget des dépenses est composé de trois parties :

Partie I – Le plan de dépenses du gouvernement donne un aperçu des dépenses du gouvernement et fait ressortir les variations en matière de dépenses prévues d'un exercice à l'autre.

Partie II – Le budget principal des dépenses appuie directement la Loi de crédits. Il renferme des renseignements détaillés au sujet des plans de dépenses et des autorisations demandées par chaque ministère et organisme.

Les parties I et II sont incluses dans ce volume et, en vertu du Règlement de la Chambre des communes, elles doivent être déposées au plus tard le 1er mars.

Partie III – Les plans de dépenses des ministères sont constitués de deux composantes :

1. **Le rapport sur les plans et les priorités (RPP)** est le plan de dépenses individuel de chaque ministère et organisme. Les sociétés d'État présentent des plans annuels. Ces rapports renferment un niveau de détails accru sur une période de trois ans au sujet des principales priorités d'une organisation par résultats stratégiques, activités de programme et résultats prévus ou attendus, y compris des liens vers les besoins en ressources présentés dans le budget principal des dépenses.

Les RPP sont présentés au plus tard le 31 mars par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes visés dans le budget principal.

2. **Le rapport ministériel sur le rendement (RMR)** est un compte rendu individuel des résultats obtenus par les ministères et les organismes par rapport aux attentes de rendement prévues dans leurs RPP respectifs.

Les rapports ministériels sur le rendement de l'exercice complet le plus récent sont déposés à l'automne par le président du Conseil du Trésor.

Le budget supplémentaire des dépenses appuie les lois de crédits présentées plus tard au cours de l'exercice. Le budget supplémentaire des dépenses présente de l'information sur les besoins de dépenses qui n'étaient pas suffisamment définis pour être inclus dans le budget principal ou qui ont ultérieurement été précisés afin de tenir compte de l'évolution de programmes et de services en particulier. Le budget supplémentaire des dépenses renferme également de l'information sur l'évolution des prévisions de dépenses, des principaux postes législatifs, ainsi que sur des postes comme les transferts de fonds entre crédits, les radiations de dettes, les garanties de prêt, la création ou l'augmentation de subventions.

Le budget des dépenses, de même que le budget fédéral, fait état des priorités quant à l'affectation des ressources et des plans financiers du gouvernement. De concert avec les rapports ultérieurs sur les résultats financiers inclus dans les Comptes publics et les rapports sur les réalisations inclus dans les RMR, ces documents aident le Parlement à faire en sorte que le gouvernement rende compte de l'attribution et de la gestion des fonds publics.

Sommaire du budget principal des dépenses

Le tableau suivant donne un aperçu détaillé des dépenses votées et des dépenses législatives nettes comparativement à celles du précédent budget principal des dépenses, en présentant les dépenses budgétaires et les autorisations de dépenses non budgétaires.

Comparaison - Budget principal des dépenses

	Dépenses budgétaires				Autorisations de dépenses non budgétaires			
	2011-2012	2010-2011	Variation		2011-2012	2010-2011	Variation	
			\$	%			\$	%
	<i>(en milliards de dollars)</i>				<i>(en milliards de dollars)</i>			
Dépenses nettes								
Crédits votés	91,8	96,2	(4,4)	(4,6)	0,1	0,1
Postes législatifs	159,0	165,0	(6,0)	(3,6)	(0,7)	(2,3)	1,6	(70,9)
Total Dépenses nettes	250,8	261,2	(10,4)	(4,0)	(0,6)	(2,2)	1,6	(73,4)

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué et il se peut que les montants totaux ne correspondent pas aux montants détaillées qui sont présentés dans le document.

Le présent budget des dépenses présente l'information à l'appui de l'autorisation de dépenser demandée au Parlement par le gouvernement au moyen de crédits annuels :

Dépenses votées

- 91,8 milliards au titre des dépenses budgétaires – fonctionnement et capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, organisations ou particuliers et paiements à des sociétés d'État;
- 0,1 milliard au titre des dépenses non budgétaires – recettes et débours nets liés à des prêts, placements et avances qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

Ces dépenses votées doivent tous les ans faire l'objet d'une approbation par le Parlement, qui est demandée par le biais d'un projet de loi de crédits. Ce dernier définit le libellé précis régissant l'objet et les conditions dans lesquelles les dépenses peuvent être effectuées, de même que les fonds assujettis à ces modalités.

Dépenses législative prévues

Les dépenses législatives prévues représentent des sommes à payer en vertu d'une loi approuvée antérieurement par le Parlement. Les dépenses législatives prévues sont incluses dans le budget des dépenses afin de donner une image plus complète des dépenses estimatives totales. De la somme des dépenses législatives prévues, 159,0 milliards de dollars correspondent aux dépenses budgétaires, ce qui comprend le coût du service de la dette publique. On prévoit que les remboursements sur prêts, les placements et les avances dépasseront les dépenses de 0,7 milliard de dollars.

Autorisations de dépenses non-budgétaires : Activités liées aux prêts, placements et avances

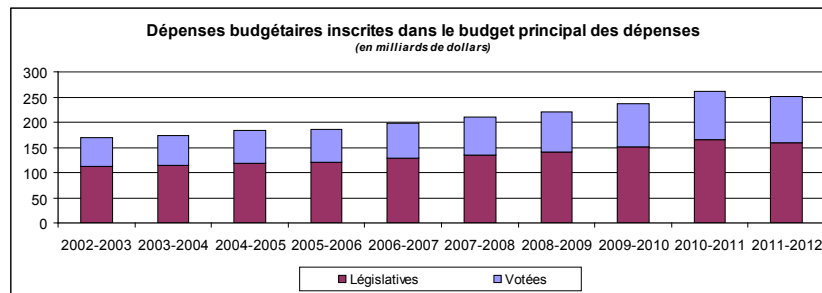
Le montant accordé aux dépenses non budgétaires englobe de nouveaux paiements ou des paiements plus importants pour des prêts, des placements et des avances, moins de recettes que prévu provenant des placements et des remboursements en capital et intérêts pour des prêts et des avances.

Les recettes nettes liées aux prêts, placements et avances devraient se chiffrer à 0,6 milliard de dollars en 2011-2012, une diminution de 1,6 milliard de dollars (73,4 p. 100) par rapport aux 2,2 milliards présentés dans le Budget principal des dépenses 2010-2011. Les dépenses votées à inclure dans le projet de loi de crédits demeurent les mêmes à 0.1 milliard de dollars. Le montant net des recettes de prêts, de placements et d'avances émis aux termes de lois distinctes devrait diminuer de 1,6 milliard de dollars (70,9 p. 100) pour s'établir à 0.7 milliard de dollars.

Dépenses budgétaires : Fonctionnement et capital, paiements de transfert et frais de la dette publique

Le total des dépenses de 250,8 milliards de dollars inscrit au Budget principal des dépenses 2011-2012 au titre des dépenses de fonctionnement et de capital, des paiements de transfert et des frais de la dette publique représente une diminution de 10,4 milliards de dollars (4,0 p. 100) par rapport au Budget principal des dépenses 2010-2011. Les composantes législatives et votées des dépenses budgétaires affichent des diminutions : une diminution de 4,4 milliards de dollars (4,6 p. 100) des dépenses votées et de 6,0 milliards (3,6 p. 100) des dépenses législatives prévues.

Le graphique suivant illustre les éléments votés et législatifs des dépenses budgétaires ainsi qu'une comparaison des dépenses budgétaires présentées dans les budgets principaux des dépenses des dix dernières années.



Budget supplémentaire des dépenses

Les changements apportés aux dépenses législatives prévues ainsi que les nouvelles autorisations de dépenses votées peuvent être présentés dans les budgets supplémentaires des dépenses. Comme on peut le voir dans le tableau suivant, les dépenses budgétaires dans le présent budget principal des dépenses sont inférieures de 16,5 milliards de dollars, soit 6,2 p. 100, au total du budget principal et des budgets supplémentaires des dépenses 2010-2011. L'excédent des remboursements sur prêts, des placements et des avances sur les dépenses devrait diminuer de 0,6 milliard de dollars, soit 51,0 p. 100.

Budget des dépenses comparé au budget total des dépenses précédent

	2010-2011					2011-2012	Variation	
	Principal	Supplémentaire			Total		\$	%
		A	B	C				
<i>(en milliards de dollars)</i>								
Dépenses nettes								
Crédits votés	96,2	3,3	4,4	0,9	104,8	91,8	(13,0)	(12,4)
Postes législatifs	165,0	(1,5)	(1,2)	(0,2)	162,1	159,0	(3,1)	(1,9)
Total partiel	261,2	1,8	3,2	0,7	266,9	250,8	(16,1)	(6,0)
Crédits pluriannuels ¹	0,4	(0,4)	(100,0)
Total des dépenses nettes	261,2	1,8	3,2	0,7	267,3	250,8	(16,5)	(6,2)
Dépenses non budgétaires								
Crédits votés	0,1	0,1	0,1
Postes législatifs	(2,3)	0,7	(0,8)	1,1	(1,3)	(0,7)	0,6	(47,8)
Total des dépenses non budgétaires	(2,2)	0,7	(0,8)	1,1	(1,2)	(0,6)	0,6	(51,0)

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué et il se peut que les montants totaux ne correspondent pas aux montants détaillées qui sont présentés dans le document.

1. Ce rajustement comprend des montants pour l'Agence du revenu du Canada, l'Agence Parcs Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada qui disposent d'une autorisation permanente pluriannuelle.

La grande partie des dépenses pour 2011-2012 consiste en des paiements de transfert, c'est-à-dire des sommes versées aux autres ordres de gouvernement, à des organisations et à des particuliers. Les paiements de transfert représentent environ 60 p. 100 des dépenses, soit 151,4 milliards de dollars, une diminution projetée de 7,4 milliards de dollars ou 4,7 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Paiements de transfert
151,4 milliards de dollars

Les dépenses de fonctionnement et en capital représentent environ 28 p. 100 des dépenses ou 69,1 milliards de dollars, soit une augmentation prévue de 0,3 milliard ou de 0,4 p. 100 par rapport au précédent budget principal des dépenses.

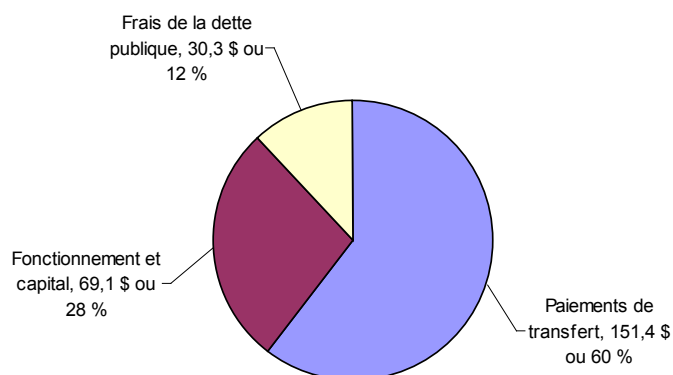
Fonctionnement et capital
69,1 milliards de dollars

Les frais de la dette publique constituent environ 12 p. 100 des dépenses (30,3 milliards de dollars), ce qui représente une diminution prévue de 3,4 milliards de dollars (10,1 p. 100) par rapport au précédent budget principal des dépenses.

Frais de la dette publique
30,3 milliards de dollars

La figure et le tableau qui suivent présentent la composition du budget des dépenses par type de dépenses budgétaires.

Composition du budget des dépenses selon le type de dépenses budgétaires
(en milliards de dollars)



Composition du budget des dépenses par type de dépenses budgétaires

	2011-2012	2010-2011	Variation	
			\$	%
<i>(en milliards de dollars)</i>				
Dépenses nettes				
Paiements de transfert	151,4	158,8	(7,4)	(4,7)
Dépenses de fonctionnement et en capital	69,1	68,8	0,3	0,4
Frais de la dette publique	30,3	33,7	(3,4)	(10,1)
Total des dépenses nettes	250,8	261,2	(10,4)	(4,0)

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué et il se peut que les montants totaux ne correspondent pas aux montants détaillés qui sont présentés dans le document.

Principaux paiements de transfert

Les principaux paiements de transfert, soit des transferts importants aux autres ordres de gouvernement et à des particuliers, représenteront 75,8 p. 100 ou 114,7 milliards de dollars des dépenses prévues en paiements de transfert.

Transferts à d'autres ordres de gouvernement 54,5 milliards de dollars

Comme on peut le voir dans le tableau suivant, les transferts aux autres ordres de gouvernement devraient augmenter de 0,8 milliard de dollars (1,5 p. 100) pour un total de 54,5 milliards de dollars en 2011-2012.

Le Transfert canadien en matière de santé (TCS) est un transfert fédéral offert aux provinces et aux territoires à l'appui des régimes de soins de santé. Le financement au titre du TCS prend la forme de paiements en espèces et de transferts de points d'impôt, et est assujéti aux cinq principes de la Loi canadienne sur la santé de même qu'au principe qui interdit la surfacturation et l'imposition de frais compensateurs. Les transferts en espèces dans le cadre du TCS ont été majorés de 1,6 milliard de dollars entre 2010-2011 et 2011-2012, à la suite de l'application du facteur d'indexation automatique de 6,0 p. 100 annoncé dans le Plan décennal pour consolider les soins de santé, de septembre 2004. Ces transferts en espèces continueront d'augmenter de 6,0 p. 100 par exercice d'ici la fin de la période visée par la loi, soit en 2013-2014.

Les paiements de péréquation sont des paiements de transfert versés sans condition aux provinces pour leur permettre d'offrir à leurs résidents des services publics raisonnablement comparables à ceux des autres provinces pour des niveaux d'imposition raisonnablement comparables. Ces paiements sont de 0,3 milliard de dollars (2,1 p. 100) supérieurs à ceux du Budget principal des dépenses de 2010-2011.

Principaux paiements de transfert

	2011-2012	2010-2011	Variation	
			\$	%
<i>(en milliards de dollars)</i>				
Principaux paiements de transfert				
Transferts à d'autres ordres de gouvernement				
Transfert canadien en matière de santé	27,0	25,4	1,6	6,3
Péréquation	14,7	14,4	0,3	2,1
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	11,5	11,2	0,3	2,7
Financement des territoires	2,9	2,7	0,2	7,4
Mise en œuvre de la taxe de vente harmonisée	1,9	3,0	(1,1)	(36,7)
Transfert visant la réduction des temps d'attente	0,3	0,3
Incitatif pour l'élimination des impôts provinciaux sur le capital	0,2	(0,2)	(100,0)
Paiement à l'Ontario	0,2	(0,2)	(100,0)
Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes	(0,7)	(0,7)
Paiements de remplacement au titre des programmes permanents	(3,1)	(3,0)	(0,1)	3,3
Total des transferts à d'autres ordres de gouvernement	54,5	53,7	0,8	1,5
Transferts aux particuliers				
Prestations aux aînés	38,1	36,9	1,2	3,3
Assurance-emploi	19,4	22,0	(2,6)	(11,8)
Prestation universelle pour la garde d'enfants	2,7	2,6	0,1	3,8
Total des transferts aux particuliers	60,2	61,5	(1,3)	(2,1)
Total des principaux paiements de transfert	114,7	115,1	(0,4)	(0,3)

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué et il se peut que les montants totaux ne correspondent pas aux montants détaillés qui sont présentés dans le document.

Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) est un transfert fédéral offert aux provinces et aux territoires à l'appui de l'aide sociale et des services sociaux, de l'enseignement postsecondaire et des programmes à l'intention des enfants. Pour 2011-2012, la hausse de 335,4 millions de dollars (2,7 p. 100) représente l'augmentation de 3,0 p. 100 prévue par la loi et la réduction des paiements transitoires annoncés dans le budget fédéral de 2007, qui protègent les provinces contre la diminution de leurs transferts en espèces au titre du TCPS.

Les paiements accordés aux termes de la formule de financement des territoires sont des transferts fédéraux versés sans condition aux trois administrations territoriales et assurant aux résidents de ces territoires l'accès à un éventail de services publics comparables à ceux offerts par les administrations provinciales, moyennant des niveaux d'imposition eux aussi comparables. Les transferts sont calculés au moyen d'une formule servant à combler l'écart entre les dépenses requises et la capacité de générer des revenus des territoires. Comparativement au Budget principal des dépenses 2010-2011, ces paiements augmenteront de 212,5 millions de dollars en raison principalement de l'instauration d'une nouvelle formule, annoncée dans le budget fédéral de 2009.

Un paiement initial de 3,0 milliards de dollars a été inscrit au Budget principal des dépenses 2010-2011 pour la mise en œuvre de la taxe de vente harmonisée. D'autres paiements de transition de 1,9 milliard de dollars peuvent être faits en vertu de ce

pouvoir, notamment un paiement à l'Ontario en 2011-2012 et des paiements à la Colombie-Britannique, sous réserve du respect des modalités de l'Entente intégrée globale de coordination fiscale Canada-Colombie-Britannique.

Le Fonds pour la réduction des temps d'attente fait partie du plan décennal pour consolider les soins de santé pour lequel les premiers ministres s'engagent à réduire substantiellement les temps d'attente dans des domaines prioritaires comme le cancer, le cœur, l'imagerie diagnostique, les remplacements d'articulations et la restauration de la vue. Dans le budget fédéral de 2005, il y a un engagement de transfert de 5,5 milliards de dollars qui a été pris pour réduire les temps d'attente. De cette somme, 4,3 milliards de dollars ont été versés aux provinces et aux territoires par l'entremise de fiducies administrées par des tiers. Le solde de 1,2 milliard de dollars sera versé par acomptes bimensuels totalisant 250,0 millions de dollars par année entre 2009-2010 et 2013-2014.

Le recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes se rapporte aux points d'impôt transférés au Québec au titre du Programme des allocations aux jeunes, qui a pris fin depuis. La valeur équivalente de la réduction des points d'impôt est recouvrée à partir des transferts fédéraux en espèces à la province. Le changement rattaché au programme de recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes est entièrement attribuable au changement d'un exercice à l'autre de la valeur de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers, étant donné que les recouvrements correspondent à un pourcentage de cet impôt. Pour 2011-2012, les recouvrements prévus devraient augmenter de 29,9 millions de dollars.

Les paiements de remplacement au titre des programmes permanents désignent le recouvrement auprès du Québec pour le transfert de points d'impôt supplémentaires au-delà de ceux transférés dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux. Le changement touchant les recouvrements relatifs aux paiements de remplacement au titre des programmes permanents est entièrement attribuable au changement d'un exercice à l'autre de la valeur de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers, étant donné que les recouvrements correspondent à un pourcentage de cet impôt. Pour 2011-2012, les recouvrements dépassent de 136,2 millions de dollars ceux de l'exercice précédent.

Transferts aux particuliers
60,2 milliards de dollars

Les transferts aux particuliers devraient diminuer de 1,3 milliard de dollars (2,1 p. 100) en 2011-2012.

Les prestations aux aînés comprennent la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et les allocations ainsi que les prestations de retraite et d'assurance fondées sur les revenus que prévoient le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec. On prévoit que les paiements de prestations aux aînés augmenteront de 1,2 milliard de dollars, soit de 3,3 p. 100.

Les prestations d'assurance-emploi fournissent de l'aide financière temporaire aux chômeurs canadiens lorsqu'ils sont à la recherche de travail ou qu'ils perfectionnent leurs compétences. On prévoit que les paiements de prestations d'assurance-emploi diminueront de 2,6 milliards de dollars (11,8 p. 100).

La Prestation universelle pour la garde d'enfants fournit aux familles des ressources pour appuyer leur choix en matière de garde d'enfants et est versée aux familles sous forme de paiements mensuels de 100 \$ par enfant de moins de six ans. On prévoit que les paiements au titre de la Prestation universelle pour la garde d'enfants augmenteront de 66,0 millions de dollars (3,8 p. 100).

Budget des dépenses par secteur

Pour faciliter la présentation et l'analyse de la partie I, les ministères, les organismes et les sociétés d'État ont été regroupés en dix secteurs selon leurs attributs et objectifs communs. Au sein de chaque secteur, les dépenses sont réparties davantage selon le ministère ou l'organisme, société d'État et, le cas échéant, selon les principaux paiements de transfert.

La majeure partie des dépenses de programmes a trait aux programmes sociaux, qui comptent pour 117,3 milliards de dollars (46,8 p. 100) du montant total des dépenses prévues en 2011-2012. Les trois principaux secteurs de dépenses suivants, à savoir les dépenses relatives aux frais de la dette publique, aux services gouvernementaux généraux, ainsi qu'aux programmes touchant les affaires internationales, l'immigration et la défense représentent 94,3 milliards de dollars (36,7 p. 100) du montant total des dépenses.

La diminution projetée de 3,4 milliards (10,2 p. 100) des frais de la dette publique est attribuable à des taux d'intérêt plus bas que prévu.

Le tableau qui suit récapitule les dépenses budgétaires nettes par secteur.

Dépenses budgétaires nettes par secteur

	2011-2012	2010-2011	Variation		% du total
			\$	%	
<i>(en milliers de dollars)</i>					
Secteurs					
Programmes sociaux ¹	117 299 593	118 244 728	(945 135)	(0,8)	46,8
Services gouvernementaux généraux ²	34 269 327	34 688 202	(418 875)	(1,2)	13,7
Programmes liés aux affaires internationales, à l'immigration et à la défense	29 827 783	29 369 960	457 823	1,6	11,9
Programmes de soutien aux industries, aux régions, à la science et à la technologie	10 468 659	15 702 871	(5 234 212)	(33,3)	4,2
Programmes axés sur l'environnement et les ressources	9 865 695	11 481 416	(1 615 721)	(14,1)	3,9
Programmes liés à la sûreté et à la sécurité publique	8 698 421	7 901 049	797 372	10,1	3,5
Programmes culturels	3 799 448	3 976 576	(177 128)	(4,5)	1,5
Programmes liés aux transports	2 994 884	2 917 460	77 424	2,7	1,2
Programmes liés à la justice et à la loi	1 531 607	1 461 160	70 447	4,8	0,6
Parlement et gouverneur général	606 155	603 284	2 871	0,5	0,2
Total partiel des secteurs	219 361 572	226 346 706	(6 985 134)	(3,1)	87,5
Autres postes non affectés à un secteur particulier					
Frais de la dette publique	30 251 000	33 693 000	(3 442 000)	(10,2)	12,1
Administration de l'assurance-emploi ³	1 173 647	1 195 163	(21 516)	(1,8)	0,5
Total partiel des autres postes	31 424 647	34 888 163	(3 463 516)	(9,9)	12,5
Total des dépenses budgétaires nettes	250 786 219	261 234 868	(10 448 649)	(4,0)	100,0

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué et il se peut que les montants totaux ne correspondent pas aux montants détaillés qui sont présentés dans le document.

1. Comprend les paiements de transfert pour l'assurance-emploi, les prestations aux aînés, le Transfert en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

2. Comprend les paiements de transfert aux gouvernements territoriaux et les paiements de péréquation.

3. Représente les frais administratifs liés à la prestation du Régime d'assurance-emploi.

Programmes sociaux
117,3 milliards de dollars

Le secteur des programmes sociaux regroupe les ministères, les organismes et les sociétés d'État qui exécutent des programmes visant à promouvoir la santé et le bien-être des Canadiens et à favoriser un accès égal aux avantages de la société canadienne et comprend les principaux de paiements de transfert aux Canadiens.

Programmes sociaux

	2011-2012	2010-2011	Variation	
			\$	%
<i>(en milliers de dollars)</i>				
Ministères et organismes				
Affaires indiennes et du Nord canadien	7 290 533	7 223 387	67 146	0,9
Ressources humaines et Développement des compétences	4 678 047	4 876 583	(198 536)	(4,1)
Anciens combattants	3 523 195	3 414 105	109 090	3,2
Santé	3 343 787	3 419 376	(75 589)	(2,2)
Société canadienne d'hypothèques et de logement	1 907 423	3 131 341	(1 223 918)	(39,1)
Instituts de recherche en santé du Canada	983 364	980 821	2 543	0,3
Agence de la santé publique du Canada	622 659	677 995	(55 336)	(8,2)
Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens	12 430	15 315	(2 885)	(18,8)
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	11 855	12 182	(327)	(2,7)
Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	11 537	11 537
Agence canadienne de contrôle de la procréation assistée	10 555	10 523	32	0,3
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	5 010	5 056	(46)	(0,9)
Institut de la statistique des Premières nations	5 000	5 000
Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses	4 535	5 704	(1 169)	(20,5)
Greffé du Tribunal des revendications particulières	2 852	2 840	12	0,4
Commission canadienne des affaires polaires	1 015	1 016	(1)	(0,1)
Total partiel des ministères et des organismes	22 413 797	23 781 244	(1 367 447)	(5,8)
Principaux paiements de transfert				
Prestations aux aînés	38 126 320	36 865 000	1 261 320	3,4
Transfert canadien en matière de santé	26 951 863	25 426 286	1 525 577	6,0
Assurance-emploi	19 400 000	22 000 000	(2 600 000)	(11,8)
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	11 514 064	11 178 703	335 361	3,0
Prestation universelle pour la garde d'enfants	2 660 000	2 594 000	66 000	2,5
Autres subventions législatives	32 149	32 000	149	0,5
Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes	(685 644)	(655 786)	(29 858)	4,6
Paiements de remplacement au titre des programmes permanents	(3 112 956)	(2 976 719)	(136 237)	4,6
Total partiel des principaux paiements de transfert	94 885 796	94 463 484	422 312	0,4
Total	117 299 593	118 244 728	(945 135)	(0,8)

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué et il se peut que les montants totaux ne correspondent pas aux montants détaillées qui sont présentés dans le document.

Dans le présent budget principal des dépenses, les dépenses proposées pour le secteur des programmes sociaux en 2011-2012 sont évaluées à 117,3 milliards de dollars, ce qui en fait la plus importante part du montant total des dépenses de programmes à 46,8 p. 100. De cette somme, une tranche de 94,9 milliards de dollars (80,9 p. 100) sera affectée aux principaux paiements de transfert. Par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent, les dépenses consacrées à ce secteur diminueront de 1,0 milliard de dollars (0,8 p. 100) en 2011-2012.

**Services
gouvernementaux
généraux**
34,3 milliards de dollars

Le secteur des services gouvernementaux généraux englobe les ministères, les organismes et les sociétés d'État qui fournissent des services centraux à l'appui des opérations du gouvernement, ce qui comprend notamment, pour le ministère des Finances, la péréquation et les transferts aux administrations territoriales.

Services gouvernementaux généraux

	2011-2012	2010-2011	Variation	
			\$	%
	<i>(en milliers de dollars)</i>			
Ministères et organismes				
Secrétariat du Conseil du Trésor	5 878 117	4 946 290	931 827	18,8
Agence du revenu du Canada	4 293 046	4 476 430	(183 384)	(4,1)
Travaux publics et Services gouvernementaux	2 581 746	2 843 326	(261 580)	(9,2)
Statistique Canada	741 561	562 733	178 828	31,8
Finances	435 667	494 237	(58 570)	(11,9)
Conseil privé	140 688	143 948	(3 260)	(2,3)
Directeur général des élections	122 351	121 821	530	0,4
École de la fonction publique du Canada	104 949	112 691	(7 742)	(6,9)
Commission de la fonction publique	97 345	98 962	(1 617)	(1,6)
Vérificateur général	84 948	85 065	(117)	(0,1)
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada	40 209	49 774	(9 565)	(19,2)
Société canadienne des postes	22 210	22 210
Commissariat aux langues officielles	20 659	20 615	44	0,2
Commission des relations de travail dans la fonction publique	13 749	13 654	95	0,7
Commissariat à l'intégrité du secteur public	6 868	6 538	330	5,0
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	6 624	6 616	8	0,1
Tribunal de la dotation de la fonction publique	5 482	5 463	19	0,3
Commissariat au lobbying	4 637	4 625	12	0,3
Greffé du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles	1 838	1 828	10	0,5
Secrétariat de la Commission des nominations publiques	1 070	1 063	7	0,7
Bureau du surintendant des institutions financières	910	947	(37)	(3,9)
Total partiel des ministères et des organismes	14 604 674	14 018 835	585 839	4,2
Principaux paiements de transfert				
Péréquation	14 658 570	14 372 000	286 570	2,0
Mise en oeuvre de la taxe de vente harmonisée	1 880 000	3 000 000	(1 120 000)	(37,3)
Financement des territoires	2 876 083	2 663 567	212 516	8,0
Transfert visant la réduction des temps d'attente	250 000	250 000
Incitatif pour l'élimination des impôts provinciaux sur le capital	170 000	(170 000)	(100,0)
Paiement à l'Ontario	213 800	(213 800)	(100,0)
Total partiel des principaux paiements de transfert	19 664 653	20 669 367	(1 004 714)	(4,9)
Total	34 269 327	34 688 202	(418 875)	(1,2)

*Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué et il se peut que les montants
taux ne correspondent pas aux montants détaillées qui sont présentés dans le document.*

Dans le présent budget principal des dépenses, les dépenses proposées pour le secteur des services gouvernementaux généraux en 2011-2012 s'établissent à 34,3 milliards de dollars, ce qui représente 13,7 p. 100 de l'ensemble des dépenses de programmes. De cette somme, 19,7 milliards de dollars iront aux principaux paiements de transfert. Par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent, ces dépenses ont diminué de 418,9 millions de dollars (1,2 p. 100) en 2011-2012.

Programmes touchant les affaires internationales, l'immigration et la défense
29,8 milliards de dollars

Le secteur des programmes touchant les affaires internationales, l'immigration et la défense englobe les ministères, les organismes et les sociétés d'État qui exécutent des programmes visant à appuyer la sécurité des Canadiens, à défendre les intérêts canadiens, à promouvoir un environnement international stable et à faire connaître les valeurs et la culture canadiennes dans le monde des affaires sur le plan international.

Programmes touchant les affaires internationales, l'immigration et la défense

	2011-2012	2010-2011	Variation	
			\$	%
<i>(en milliers de dollars)</i>				
Ministères et organismes				
Défense nationale	21 293 330	21 101 512	191 818	0,9
Agence canadienne de développement international	3 434 289	3 153 572	280 717	8,9
Affaires étrangères et Commerce international	2 615 047	2 567 220	47 827	1,9
Citoyenneté et Immigration	1 490 742	1 532 469	(41 727)	(2,7)
Finance – Aide internationale - Paiements de transfert	585 980	664 481	(78 501)	(11,8)
Centre de recherches pour le développement international	207 370	181 304	26 066	14,4
Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada	153 000	117 060	35 940	30,7
Corporation commerciale canadienne	15 482	15 550	(68)	(0,4)
Tribunal canadien du commerce extérieur	11 473	11 941	(468)	(3,9)
Commission mixte internationale	8 271	8 375	(104)	(1,2)
Comité des griefs des Forces canadiennes	6 683	6 641	42	0,6
Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire	3 508	4 685	(1 177)	(25,1)
Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications	2 108	2 100	8	0,4
Exportation et développement Canada (Compte Canada)	500	500	N/A
Secrétariat de l'ALÉNA – section canadienne	3 051	(3 051)	(100,0)
Total	29 827 783	29 369 960	457 823	1,6

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué et il se peut que les montants totaux ne correspondent pas aux montants détaillés qui sont présentés dans le document.

Dans le présent budget principal des dépenses, les dépenses proposées pour le secteur des programmes liés aux affaires internationales, à l'immigration et à la défense sont évaluées à 29,8 milliards de dollars en 2011-2012, ce qui correspond à 11,9 p. 100 de l'ensemble des dépenses de programmes. Par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent, les dépenses de ce secteur ont augmenté de 457,8 millions de dollars (1,6 p. 100) en 2011-2012.

Programmes de soutien aux industries, aux régions, à la science et à la technologie
10,5 milliards de dollars

Le secteur des programmes de soutien aux industries, aux régions, à la science et à la technologie englobe les ministères, les organismes et les sociétés d'État qui exécutent des programmes favorisant la croissance économique et la création d'emplois au moyen de mesures qui stimulent les investissements privés dans l'ensemble du Canada, encouragent le développement régional, améliorent le rendement du pays au chapitre de l'innovation et font progresser les capacités en matière de science et de technologie au Canada.

Programmes de soutien aux industries, aux régions, à la science et à la technologie

	2011-2012	2010-2011	Variation	
			\$	%
	<i>(en milliers de dollars)</i>			
Ministères et organismes				
Bureau de l'infrastructure du Canada	4 881 172	8 182 658	(3 301 486)	(40,3)
Industrie	1 215 472	2 412 708	(1 197 236)	(49,6)
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	1 050 120	1 020 198	29 922	2,9
Conseil national de recherches du Canada	690 836	748 969	(58 133)	(7,8)
Conseil de recherches en sciences humaines	677 548	674 917	2 631	0,4
Agence spatiale canadienne	424 616	390 757	33 859	8,7
Agence de promotion économique du Canada atlantique	317 945	382 140	(64 195)	(16,8)
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	296 549	429 162	(132 613)	(30,9)
PPP Canada Inc.	287 700	255 200	32 500	12,7
Agence de développement économique pour le Sud de l'Ontario	220 323	506 965	(286 642)	(56,5)
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	195 530	428 958	(233 428)	(54,4)
Commission canadienne du tourisme	76 033	100 643	(24 610)	(24,5)
Société d'expansion du Cap-Breton	65 026	83 070	(18 044)	(21,7)
Agence canadienne de développement économique du Nord	44 179	61 203	(17 024)	(27,8)
Conseil canadien des relations industrielles	13 027	13 017	10	0,1
Conseil canadien des normes	7 129	7 129
Commission du droit d'auteur	3 125	3 110	15	0,5
Greffé du Tribunal de la concurrence	2 329	2 066	263	12,7
Total	10 468 659	15 702 871	(5 234 212)	(33,3)

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué et il se peut que les montants totaux ne correspondent pas aux montants détaillées qui sont présentés dans le documenté

Dans le présent budget principal des dépenses, les dépenses proposées pour le secteur des programmes de soutien aux industries, aux régions, à la science et à la technologie en 2011-2012 sont estimées à 10,5 milliards de dollars, ce qui représente 4,2 p. 100 de l'ensemble des dépenses de programmes. Par rapport au budget principal de dépenses de l'exercice précédent, ces dépenses diminueront de 5,2 milliards de dollars (33,3 p. 100) en 2011-2012.

Le secteur des programmes axés sur l'environnement et les ressources naturelles comprend les ministères, les organismes et les sociétés d'État qui exécutent des programmes favorisant le développement durable de l'environnement, des ressources naturelles et de l'industrie agricole du Canada.

Programmes axés sur l'environnement et les ressources naturelles
9,9 milliards de dollars

Dans le présent budget principal des dépenses, les dépenses proposées pour le secteur des programmes axés sur l'environnement et les ressources naturelles pour 2011-2012 s'élèvent à 9,9 milliards de dollars, ce qui représente 3,9 p. 100 de l'ensemble des dépenses de programmes. Par rapport au budget principal des dépenses précédent, il est prévu que les dépenses dans ce secteur diminueront de 1,6 milliard de dollars (14,1 p. 100) en 2011-2012.

Programmes axés sur l'environnement et les ressources naturelles

	2011-2012	2010-2011	Variation	
			\$	%
<i>(en milliers de dollars)</i>				
Ministères et organismes				
Ressources naturelles	3 524 047	4 452 723	(928 676)	(20,9)
Agriculture et Agroalimentaire	2 571 509	2 990 142	(418 633)	(14,0)
Pêches et Océans	1 822 685	1 967 737	(145 052)	(7,4)
Environnement	872 114	1 094 065	(221 951)	(20,3)
Agence canadienne d'inspection des aliments	719 058	645 426	73 632	11,4
Commission canadienne de sûreté nucléaire	118 264	131 422	(13 158)	(10,0)
Énergie atomique du Canada limitée	102 143	102 452	(309)	(0,3)
Office national de l'énergie	59 829	52 549	7 280	13,9
Commission canadienne des grains	35 532	5 394	30 138	558,7
Agence canadienne d'évaluation environnementale	30 007	28 960	1 047	3,6
Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie	5 249	5 243	6	0,1
Commission canadienne du lait	3 930	3 981	(51)	(1,3)
Administration du pipe-line du Nord	1 328	1 321	7	0,5
Total	9 865 695	11 481 416	(1 615 721)	(14,1)

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué et il se peut que les montants totaux ne correspondent pas aux montants détaillés qui sont présentés dans le document.

Programmes touchant la sûreté et la sécurité publique
8,7 milliards de dollars

Le secteur des programmes touchant la sûreté et la sécurité publique englobe les ministères et les organismes qui exécutent des programmes visant à combler les écarts au chapitre de la sécurité et à assurer la protection des intérêts nationaux et des citoyens du Canada contre les risques menaçant la sécurité personnelle depuis la criminalité ou les événements naturels comme des blizzards, des inondations ou des feux de forêt jusqu'aux menaces à la sécurité nationale découlant d'activités terroristes.

Programmes touchant la sûreté et la sécurité publique

	2011-2012	2010-2011	Variation	
			\$	%
<i>(en milliers de dollars)</i>				
Ministères et organismes				
Service correctionnel	2 981 857	2 460 249	521 608	21,2
Gendarmerie royale du Canada	2 882 990	2 813 950	69 040	2,5
Agence des services frontaliers du Canada	1 846 456	1 619 390	227 066	14,0
Service canadien du renseignement de sécurité	509 033	506 573	2 460	0,5
Sécurité publique et Protection civile	414 637	440 729	(26 092)	(5,9)
Commission nationale des libérations conditionnelles	49 235	46 407	2 828	6,1
Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada	5 412	5 388	24	0,4
Bureau de l'enquêteur correctionnel	4 318	3 557	761	21,4
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	3 014	2 996	18	0,6
Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada	1 469	1 811	(342)	(18,9)
Total	8 698 421	7 901 049	797 372	10,1

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué et il se peut que les montants totaux ne correspondent pas aux montants détaillées qui sont présentés dans le document.

Dans le présent budget principal des dépenses, les dépenses proposées pour le secteur des programmes touchant la sûreté et la sécurité publique en 2011-2012 s'établissent à 8,7 milliards de dollars, ce qui représente 3,5 p. 100 de l'ensemble des dépenses de programmes. Comparativement à celles du budget principal des dépenses de l'exercice précédent, les dépenses de ce secteur ont augmenté de 797,4 millions de dollars (10,1 p. 100) en 2011-2012.

Le secteur des programmes culturels englobe les ministères, les organismes et les sociétés d'État qui exécutent des programmes appuyant la croissance et le développement de la vie culturelle au Canada, la participation à la société canadienne et l'équité de celle-ci, la dualité linguistique et l'héritage multiculturel du pays ainsi que la préservation des parcs nationaux, des lieux historiques et du patrimoine.

Programmes touchant la culture
3,8 milliards de dollars

Programmes touchant la culture

	2011-2012	2010-2011	Variation	
			\$	%
<i>(en milliers de dollars)</i>				
Ministères et organismes				
Patrimoine canadien	1 143 301	1 145 949	(2 648)	(0,2)
Société Radio-Canada	1 074 319	1 090 906	(16 587)	(1,5)
Agence Parcs Canada	690 535	804 955	(114 420)	(14,2)
Conseil des Arts du Canada	181 761	181 697	64	...
Bibliothèque et Archives du Canada	112 960	120 285	(7 325)	(6,1)
Commission de la capitale nationale	106 872	117 361	(10 489)	(8,9)
Téléfilm Canada	105 667	105 418	249	0,2
Office national du film	66 782	67 218	(436)	(0,6)
Musée canadien des civilisations	63 379	65 325	(1 946)	(3,0)
Musée des beaux-arts du Canada	48 606	49 266	(660)	(1,3)
Société du Centre national des Arts	35 631	35 183	448	1,3
Musée canadien des droits de la personne	31 700	55 850	(24 150)	(43,2)
Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme	29 473	30 840	(1 367)	(4,4)
Musée national des sciences et de la technologie	29 041	30 684	(1 643)	(5,4)
Musée canadien de la nature	28 555	30 361	(1 806)	(5,9)
Société du Vieux-Port de Montréal Inc.	28 373	28 073	300	1,1
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	11 175	5 665	5 510	97,3
Commission des champs de bataille nationaux	9 254	9 472	(218)	(2,3)
Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs	2 064	2 068	(4)	(0,2)
Total	3 799 448	3 976 576	(177 128)	(4,5)

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué et il se peut que les montants totaux ne correspondent pas aux montants détaillés qui sont présentés dans le document.

Dans le présent budget principal des dépenses, les dépenses proposées pour le secteur des programmes culturels en 2011-2012 s'établissent à 3,8 milliards de dollars, ce qui représente environ 1,5 p. 100 de l'ensemble des dépenses de programme. Comparativement à celles du budget principal des dépenses de l'exercice précédent, ces dépenses devraient diminuer de 177,1 millions de dollars (4,5 p. 100) en 2011-2012.

Programmes touchant les transports
3,0 milliards de dollars

Le secteur des programmes touchant les transports englobe les ministères, les organismes et les sociétés d'État qui exécutent des programmes touchant les transports.

Dans le présent budget principal des dépenses, les dépenses proposées pour le secteur des programmes touchant les transports en 2011-2012 sont évaluées à 3,0 milliards de dollars, ce qui représente environ 1,2 p. 100 de l'ensemble des dépenses de programme. Comparativement à celles du budget principal des dépenses de l'exercice précédent, ces dépenses devraient augmenter de 77,4 millions de dollars (2,7 p. 100) en 2011-2012.

Programmes touchant les transports

	2011-2012	2010-2011	Variation	
			\$	%
<i>(en milliers de dollars)</i>				
Ministères et organismes				
Transports	1 530 457	1 867 272	(336 814)	(18,0)
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	582 727	243 556	339 171	139,3
VIA Rail Canada Inc.	458 309	523 721	(65 412)	(12,5)
Marine Atlantique S.C.C.	200 585	108 202	92 383	85,4
Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée	98 944	60 558	38 386	63,4
La Société des ponts fédéraux Limitée	64 699	55 639	9 060	16,3
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports	30 376	29 786	590	2,0
Office des transports du Canada	27 372	27 310	62	0,2
Tribunal d'appel des transports du Canada	1 415	1 417	(2)	(0,1)
Total	2 994 884	2 917 460	77 424	2,7

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué et il se peut que les montants totaux ne correspondent pas aux montants détaillées qui sont présentés dans le document.

Le secteur des programmes touchant la justice et la loi est constitué des ministères et des organismes qui offrent des programmes d'administration de la justice et d'application des lois.

Programmes touchant la justice et la loi
1,5 milliard de dollars

Programmes touchant la justice et la loi

	2011-2012	2010-2011	Variation	
			\$	%
<i>(en milliers de dollars)</i>				
Ministères et organismes				
Justice	737 543	712 271	25 272	3,5
Commissaire à la magistrature fédérale	462 583	439 462	23 121	5,3
Bureau du directeur des poursuites pénales	172 170	158 879	13 291	8,4
Service administratif des tribunaux judiciaires	65 378	59 709	5 669	9,5
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée au Canada	36 664	34 453	2 211	6,4
Cour suprême du Canada	29 715	29 401	314	1,1
Commission canadienne des droits de la personne	23 036	22 475	561	2,5
Tribunal canadien des droits de la personne	4 517	4 510	7	0,2
Total	1 531 607	1 461 160	70 447	4,8

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué et il se peut que les montants totaux ne correspondent pas aux montants détaillées qui sont présentés dans le document.

Dans le présent budget principal des dépenses, les dépenses proposées pour le secteur des programmes touchant la justice et la loi est estimé à 1,5 milliard de dollars, soit moins de 1 p. 100 du total des dépenses de programmes. En comparaison à celles du budget principal des dépenses de l'exercice précédent, les dépenses de ce secteur devraient augmenter de 70,4 millions (4,8 p. 100) en 2011-2012.

**Parlement et
gouverneur général**
606,2 millions de dollars

Le secteur du Parlement et du gouverneur général comprend les dépenses liées au Sénat, à la Chambre des communes et à la Bibliothèque du Parlement, au Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique, au Bureau du conseiller sénatorial en éthique et au Bureau du secrétaire du gouverneur général. Les crédits de chacun de ces organismes sont approuvés annuellement. Le Bureau de régie interne approuve les crédits de la Chambre des communes, alors que le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration approuve les crédits du Sénat. Les présidents des deux Chambres approuvent les crédits de la Bibliothèque du Parlement. Le président de la Chambre des communes approuve les crédits du Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, alors que le président du Sénat approuve ceux du Bureau du conseiller sénatorial en éthique. Aucun agent parlementaire ou comité ne participe à l'approbation des crédits du Bureau du secrétaire du gouverneur général.

Parlement et gouverneur général

	2011-2012	2010-2011	Variation	
			\$	%
<i>(en milliers de dollars)</i>				
Ministères et organismes				
Chambre des communes	441 648	440 312	1 336	0,3
Sénat	93 956	92 871	1 085	1,2
Bibliothèque du Parlement	42 748	42 456	292	0,7
Gouverneur général	19 824	19 716	108	0,5
Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique	7 150	7 105	45	0,6
Conseiller sénatorial en éthique	829	823	6	0,7
Total	606 155	603 284	2 871	0,5

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué et il se peut que les montants totaux ne correspondent pas aux montants détaillés qui sont présentés dans le document.

Dans le présent budget principal des dépenses, les dépenses proposées rattachées au Parlement et au gouverneur général en 2011-2012 s'établissent à 606,2 millions de dollars, ce qui représente moins de 1,0 p. 100 de l'ensemble des dépenses de programmes. Par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent, il est prévu que ces dépenses augmenteront de 2,8 millions de dollars (0,5 p. 100) en 2011-2012.

Dépenses non budgétaires

Pour le budget principal des dépenses de 2011-2012, on prévoit que les recouvrements excéderont les dépenses de 588,4 millions de dollars au titre des activités liées aux prêts, placements et avances, ce qui constitue une diminution de 1,6 milliard de dollars (73,4 p. 100) par rapport au Budget principal des dépenses de 2010-2011.

Dépenses non budgétaires nettes

	2011-2012	2010-2011	Variation	
			\$	%
	<i>(en milliers de dollars)</i>			
Ministères et organismes				
Ressources humaines et Développement des compétences	816 141	765 111	51 030	6,7
Exportation et développement Canada	363 300	363 300
Agence canadienne de développement international	84 280	84 280
Affaires indiennes et du Nord canadien	77 803	77 803
Finances	20 611	20 611
Industrie	800	800
Affaires étrangères et Commerce international	(552 000)	552 000	(100,0)
Société canadienne d'hypothèques et de logement	(1 951 342)	(2 504 996)	553 654	(22,1)
Total des dépenses non budgétaires	(588 407)	(2 213 282)	1 624 875	(73,4)

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué et il se peut que les montants totaux ne correspondent pas aux montants détaillés qui sont présentés dans le document.

Budget des dépenses 2011-2012

Partie II Budget principal des dépenses

Introduction à la Partie II

Structure du budget principal des dépenses
Présentation par portefeuille, ministère, organisme et société d'État
Explication des tableaux sommaires

Modifications au Budget principal des dépenses 2011-2012

Modifications concernant les organisations gouvernementales et la structure
Modifications concernant les autorisations (crédits et postes législatifs)
Modifications à la présentation de l'architecture des activités des programmes (résultats stratégiques et activités de programme)

Sommaire de dépenses par organisation

Ministères, organismes et sociétés d'État

Annexe

Postes devant être inclus dans le projet de loi de crédits
Prévisions législatives
Définitions des articles courants de dépense
Dépenses budgétaires par article courant de dépense
Résultats stratégiques et descriptions des activités de programme

Introduction

Structure du budget principal des dépenses

Le budget des dépenses a pour objet de fournir au Parlement des renseignements sur les autorisations des dépenses budgétaires et des dépenses non budgétaires par l'intermédiaire de loi de crédits. Ces autorisations sont de deux types, à savoir les dépenses votées et les dépenses législatives. Les dépenses votées sont celles que le gouvernement doit faire approuver par le Parlement tous les ans au moyen d'une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit et l'autorisation de dépenses s'y rattachant sont présentés dans une annexe à cette loi. Le libellé et les montants établissent les conditions dans lesquelles ces dépenses peuvent être effectuées, une fois approuvées. Il ne s'agit pas d'un engagement à dépenser le montant total. Chaque projet de dépenses est inclus dans les crédits afin d'autoriser les dépenses nécessaires pour remplir les divers mandats qui ont été confiés à chaque ministre et qui sont précisés dans les lois que le Parlement a approuvées. Les autorisations des dépenses législatives sont celles que le Parlement a approuvées précédemment par l'intermédiaire d'autres lois qui précisent l'objectif et les modalités des dépenses. Les dépenses législatives ne figurent dans le budget des dépenses qu'à titre d'information.

Les éléments structurels de base de la Partie II sont les crédits et les postes législatifs, lesquels englobent l'ensemble des dépenses que le ministère ou l'organisme se propose d'effectuer.

On trouve dans le budget des dépenses les types de crédits suivants :

Crédit pour dépenses du Programme

Un *Crédit pour dépenses du Programme* est utilisé lorsqu'il n'est pas nécessaire d'indiquer séparément le crédit pour « dépenses en capital » ou le crédit pour « subventions et contributions » parce que les dépenses proposées n'atteignent ni ne dépassent 5 millions de dollars. En pareil cas, toutes les dépenses sont imputées à un seul crédit.

Crédit pour dépenses de fonctionnement

On se sert d'un *Crédit pour dépenses de fonctionnement* lorsqu'il est nécessaire d'avoir un crédit pour « dépenses en capital » ou un crédit pour « subventions et contributions », voire les deux, c'est-à-dire lorsque les dépenses proposées sous l'une ou l'autre de ces rubriques atteignent ou dépassent 5 millions de dollars. Lorsqu'elles ne l'atteignent pas, elles sont incluses dans les crédits pour « Dépenses du Programme ».

Crédit pour dépenses en capital

Un *Crédit pour dépenses en capital* est employé lorsque les dépenses en capital s'élèvent à 5 millions de dollars ou plus. Les dépenses en capital comprennent des postes dont la valeur est susceptible de dépasser 10 000 \$ notamment pour l'acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages (article courant de dépense n^o 8) ainsi que l'acquisition de machines et de matériel (article courant de dépense n^o 9) ou encore la construction ou la création de biens, lorsqu'un ministère compte se servir de ses propres ressources humaines et matérielles, retient les services d'experts ou achète d'autres biens et services (articles courants de dépense n^{os} 1 à 9). Diverses limites peuvent être mises en place pour différentes catégories de dépenses en capital au niveau ministériel.

Crédit pour subventions et contributions

Un *Crédit pour subventions et contributions* est utilisé lorsque les subventions et les contributions totalisent 5 millions de dollars ou plus. L'inscription au budget des dépenses d'un poste pour une subvention, une contribution ou un autre paiement de transfert n'entraîne aucune obligation de payer une partie ou la totalité du montant et n'accorde à un bénéficiaire éventuel aucun droit aux sommes prévues. La définition du mot « contribution » figurant dans le libellé du crédit est réputée englober les « autres paiements de transfert » puisqu'il s'agit de deux types de paiements semblables.

Crédit non budgétaire

En regard d'un *Crédit non budgétaire*, identifié par la lettre L, sont inscrits les postes non budgétaires tels que les prêts, les avances et les dotations en capital relatifs aux sociétés d'État; et les prêts ou les avances consentis à des fins précises à d'autres gouvernements et à des organismes internationaux, ou à des personnes ou des sociétés du secteur privé.

Quand un crédit distinct doit être établi afin d'inscrire les sommes nécessaires pour effectuer un paiement à une société d'État ou couvrir les dépenses d'une personne juridique qui sont effectuées dans le cadre d'un programme plus important, un crédit séparé est créé. Si tel est le cas, une structure distincte de crédit doit être mise en place. Par personne juridique, on entend une entité de l'administration qui exerce ses activités en vertu d'une loi du Parlement et qui relève directement d'un ministre.

Ces crédits permettent au Conseil du Trésor d'assumer ses responsabilités législatives relatives à la gestion des ressources financières, humaines et matérielles de l'administration fédérale. À cette fin, il doit disposer d'autorisations spéciales, lesquelles sont exposées ci-après.

Le *Crédit pour éventualités du gouvernement* sert à augmenter d'autres crédits et pour payer des dépenses diverses, urgentes ou imprévues qui n'ont pas autrement été pourvues, y compris les subventions et les contributions qui ne sont pas énumérées dans le budget des dépenses et l'augmentation du montant des subventions qui y sont énumérées quand ces dépenses s'inscrivent dans le mandat légal d'une organisation gouvernementale et autorisation de réemployer les sommes affectées à des besoins, tirées d'autres crédits et versées au présent crédit.

Le *Crédit pour initiatives pangouvernementales* augmente d'autres crédits afin de soutenir la mise en œuvre d'initiatives de gestion stratégique entreprises dans la fonction publique du Canada.

Le crédit *Assurances de la fonction publique* fournit les contributions de l'employeur aux primes d'assurance-maladie, d'assurance-salaire et d'assurance-vie, aux paiements des régimes d'assurance-maladie provinciaux, aux impôts provinciaux, aux pensions, aux régimes d'avantages sociaux et d'assurance pour les employés engagés sur place à l'extérieur du Canada, et rend à certains employés leur part de la réduction des primes d'assurance-emploi.

Le *Crédit pour le report du budget de fonctionnement* s'ajoute à d'autres crédits dans le cas d'un report du budget de fonctionnement de l'exercice précédent.

Le *Crédit pour les besoins en matière de rémunération* s'ajoute à d'autres crédits pour combler les besoins en matière de congés parentaux et de maternité, les indemnités versées lors d'une cessation de service ou d'emploi, ainsi que les rajustements aux conditions de service ou d'emploi à la fonction publique, y compris pour les membres de la Gendarmerie royale du Canada et des Forces canadiennes, dans le cas où ces crédits ne sont pas pourvus par le crédit « Rajustements de la rémunération ».

Le *Crédit pour le report du budget en capital* s'ajoute à d'autres crédits dans le cas d'un report de budget en capital de l'exercice précédent.

Présentation par portefeuille, ministère, organisme et société d'État

Les activités des ministères, des organismes et sociétés d'État dont les ministres sont responsables ou dont ils doivent rendre compte au Parlement ont été regroupés par portefeuille et représentent l'ensemble des portefeuilles. La présentation en ordre alphabétique des prévisions des portefeuilles forme le budget principal des dépenses. Les ministères d'État, créés en application de la *Loi de 1970 sur l'organisation du gouvernement*, représentent une définition plus restreinte du terme « portefeuille », mais sont considérés comme des ministères pour les besoins de la présentation du budget des dépenses. Les ministères d'État sont traités comme ministères pour fin de présentation dans le budget des dépenses.

Les prévisions de chaque portefeuille débutent par un tableau sommaire indiquant, pour chaque crédit ou poste législatif, le montant prévu dans le budget principal des dépenses à l'égard de toutes les organisations composant ce portefeuille. Ce tableau contient les libellés abrégés des crédits.

Toutes les données du budget des dépenses indiquées pour l'année précédente proviennent du budget principal des dépenses de cette année budgétaire. On fait ainsi en sorte que toutes les données financières soient présentées de façon uniforme d'une

Déficits des sociétés d'État et personnes juridiques distinctes

Crédits du Conseil du Trésor pour programmes financés par l'administration centrale

année à l'autre. Au besoin, les montants de l'année budgétaire précédente sont rajustés en fonction des changements survenus dans la structure des organisations, notamment des changements dans les responsabilités ministérielles, afin de permettre des comparaisons pertinentes.

En général, la présentation de chaque organisation se compose des diverses sections, lesquelles sont indiquées ci-après. Si l'une d'elles ne s'applique pas, elle est omise.

- **Raison d'être**
Cette section explique brièvement pourquoi l'organisme existe et quels avantages il procure aux Canadiennes et Canadiens.
- **Programme par activités – tableaux**
Ces tableaux indiquent l'ensemble des ressources financières qu'il est proposé d'engager au titre des activités de programme pour les dépenses budgétaires et, s'il y a lieu, les autorisations non budgétaires. Les montants des crédits votés et des autorisations législatives sont combinés et répartis entre chaque activité de programme. Les dépenses budgétaires de chaque activité sont présentées sous les rubriques Fonctionnement, Dépenses en capital et Paiements de transfert. Les recettes à valoir sur le crédit, pour les ministères et organismes autorisés à le faire, ainsi que les revenus associés aux fonds renouvelables sont également inclus dans le tableau de dépenses budgétaires.
- **Explication de la variation**
Dans cette section, le ministère, l'organisme ou la société d'État fournit une explication des principaux postes qui donnent lieu à un changement financier d'un exercice à l'autre dans le Budget principal des dépenses. S'il y a pas un changement important d'un exercice à l'autre, l'organisme peut faire mention des priorités dans le Rapport sur les plans et les priorités ou le plan d'entreprise.
- **Paiements de transfert**
Le cas échéant, ce tableau présente une liste des paiements de transfert.

Les paiements de transfert comprennent les subventions, les contributions et tous les autres paiements faits pour contribuer à la réalisation des objectifs d'un programme en contrepartie desquels aucun bien ni service n'est reçu.

Il y a plusieurs différences entre les subventions, les contributions et les autres paiements de transfert :
 - les contributions sont des paiements de transfert dont les bénéficiaires doivent satisfaire aux conditions d'exécution et qui peuvent faire l'objet d'une vérification;
 - les subventions sont des paiements de transfert versés en fonction d'une admissibilité établie et qui ne font pas habituellement l'objet d'une vérification;
 - les subventions et leur valeur totale ont un caractère législatif et une description particulière qui régissent leur utilisation;
 - les autres paiements de transfert sont des paiements de transferts autres que les subventions et les contributions qui sont effectués en vertu d'une loi ou d'une entente qui peut comprendre une formule servant à déterminer le montant annuel à verser.

Explication des tableaux sommaires

Il y a quatre tableaux sommaires pour l'ensemble de l'administration fédérale.

- **Sommaire de dépenses par organisation** (que l'on retrouve au début de cette publication) – Ce tableau présente les postes budgétaires et les postes non budgétaires du budget principal des dépenses, par ministère, organisme et société d'État, et par type d'autorisation parlementaire (dépenses annuelles votées ou dépenses législatives). Les dépenses budgétaires englobent le coût du service de la dette publique, les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital, les paiements de transfert et les subventions destinés à d'autres ordres

de gouvernement, à des organismes et à des particuliers, et les paiements aux sociétés d'État et aux personnes juridiques distinctes. Les dépenses non budgétaires (prêts, dotation en capital et avances) sont des dépenses qui reflètent les variations de la valeur des actifs financiers du gouvernement du Canada.

Ce tableau comprend également les prévisions de dépenses globales liées au Compte des opérations de l'assurance-emploi. Les opérations liées à ce compte sont déclarées comme faisant partie des dépenses budgétaires dans les Comptes publics du Canada.

- Postes devant être inclus dans les annexes proposées du projet de loi de crédits (que l'on retrouve en annexe) – Ce tableau indique le numéro, le libellé et le montant de tous les crédits qui figurent dans le budget principal des dépenses et dont l'adoption sera proposée au Parlement.
- Prévisions législatives (que l'on retrouve en annexe) – Ce tableau présente la liste complète des prévisions des dépenses courantes totales pour chaque autorisation législative d'un programme pour lequel il existe un besoin financier.
- Dépenses budgétaires par article courant de dépense (que l'on retrouve en annexe) – Ce tableau indique les prévisions de dépenses globales par article courant de dépense qui inclut les types de biens ou de services qui doivent être acquis ou les paiements de transfert à effectuer et les recettes à valoir sur le crédit.

Modifications au Budget principal des dépenses 2011-2012

L'objectif de cette section est de faire un rapprochement entre le Budget principal des dépenses 2011-2012 et le Budget principal des dépenses 2010-2011. Trois éléments sont ainsi considérés, soit :

- les modifications concernant les organisations gouvernementales et la structure;
- les modifications concernant les autorisations (crédits et postes législatifs);
- les modifications à la présentation de l'architecture des activités des programmes (résultats stratégiques et descriptions des activités de programme).

Modifications concernant les organisations gouvernementales et la structure

À la suite du dépôt du Budget principal des dépenses 2010-2011 le 3 mars 2010, aux termes des dispositions de la *Loi sur les restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique*, aucune modification n'a été apportée à la structure gouvernementale dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) 2010-2011.

Les modifications suivantes à la structure ont été apportées par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses (B) 2010-2011 :

1. En vertu du décret C.P. 2010-1083, le Secrétariat de l'ALÉNA, section canadienne, est intégré au sein du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international afin de faciliter les activités de l'Accord, à compter du 27 août 2010.
2. En vertu du décret C.P. 2010-1068, le leader du gouvernement à la Chambre des communes, membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada, a été nommé à titre du ministre de tutelle de la Société immobilière du Canada Limitée pour l'application de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Aucune modification n'a été apportée à la structure gouvernementale dans le Budget supplémentaire des dépenses (C) 2010-2011.

Les modifications suivantes ont été apportées à la structure par l'entremise du Budget principal des dépenses 2011-2012 :

3. En vertu du décret C.P. 2010-1068, le leader du gouvernement à la Chambre des communes, membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada, a été nommé à titre du ministre de tutelle de la Société immobilière du Canada Limitée pour l'application de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.
4. En vertu de l'annexe I.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) est défini comme un organisme distinct.

Modifications au Budget principal des dépenses 2011-2012

Modifications concernant les autorisations (crédits et postes législatifs)

La sous-section « Modifications concernant les autorisations » expose en détail les crédits qui renferment une autorisation précise, distincte de celle qui est incluse dans le budget principal des dépenses de l'exercice précédent, ainsi que les autorisations de dépenser paraissant pour la première fois. Compte tenu des décisions rendues par le président de la Chambre des communes en 1981, le gouvernement s'est engagé à faire en sorte que les seules mesures législatives qui seront modifiées dans le cadre du budget des dépenses, sauf dans les cas expressément autorisés par voie de législation, seront les lois de crédits précédentes.

Affaires étrangères et Commerce international – Ministère – Le libellé du crédit 10 a été modifié en enlevant « ... fournir une aide aux pays de l'ancienne Union soviétique; ... d'aide au renforcement des capacités antiterroristes ... d'équipement ou de technologies ... » et en ajoutant « ... en vue de promouvoir la sécurité internationale à l'échelle mondiale; dans le cadre du Programme d'aide au renforcement des capacités antiterroriste du Canada et du Programme visant à renforcer les capacités de lutte contre la criminalité, ... ». Un nouveau crédit a été créé, crédit 15 « Fonds renouvelable du Bureau des passeports – En vertu de l'article 12 de la *Loi sur les fonds renouvelables* (L.R.C. (1985), ch R-8), pour modifier le paragraphe 4(3) de cette Loi afin d'augmenter de 4 000 000 \$ à 131 204 000 \$, à compter du 1^{er} avril 2011, et jusqu'au 31 mars 2012, le montant duquel la totalité des dépenses effectuées aux fins du fonds peut excéder les recettes pour Passeport Canada ». Les postes législatifs « Versements à Exportation et développement Canada pour acquitter ses obligations encourues en vertu de l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations* (Compte du Canada) afin de faciliter et d'accroître les échanges commerciaux entre le Canada et les autres pays (L.C. (2001), ch. 33) » et « Versements à Exportation et développement Canada pour acquitter ses obligations encourues en vertu de l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations* (Compte du Canada) afin de faciliter et d'accroître les échanges commerciaux entre le Canada et les autres pays (L.C. (2001), ch. 33) (non budgétaire) » ne sont plus requis.

Affaires étrangères et Commerce international – Agence canadienne de développement international – Deux nouveaux crédits non budgétaires ont été créés et un nouveau poste législatif a été ajouté, crédit L35 « Émission et paiement de billets à vue, non productifs d'intérêts et non négociables, dont le montant ne doit pas dépasser 248 113 000 \$, conformément à la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, à titre de contributions aux comptes du fonds d'institutions financières internationales », crédit L40 « Conformément à l'alinéa 3 c) de la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, le montant de l'aide financière fournie par le ministre des Affaires étrangères, en consultation avec le ministre des Finances, en ce qui concerne la participation à l'augmentation générale du capital des institutions financières internationales en vue de surmonter la crise économique mondiale et de répondre aux besoins à long terme de développement en Afrique, dans les Amériques, en Asie et dans les Caraïbes,

Modifications au Budget principal des dépenses 2011-2012

ne doit pas être supérieur, pour la période commençant le 1^{er} avril 2011 et se terminant le 31 mars 2012, à 82 176 248 \$US, soit un montant équivalent, en date du 24 septembre 2010, à 84 279 960 \$CAN » et (L) « Paiements (encaissement de billets) aux institutions financières internationales – Souscription au capital ».

Affaires étrangères et Commerce international – *Exportation et développement Canada (Compte du Canada)* – Cette organisation a été incluse au sein des Affaires étrangères et Commerce international lorsque le ministère des Affaires étrangères et le ministère du Commerce international ont été fusionnés en 2006. Exportation et développement Canada (Compte du Canada) aurait dû être une organisation distincte. Par conséquent, deux postes législatifs ont été ajoutés à cette organisation « Versements à Exportation et développement Canada pour acquitter ses obligations encourues en vertu de l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations* (Compte du Canada) afin de faciliter et d'accroître les échanges commerciaux entre le Canada et les autres pays (L.C. (2001), ch. 33) » et « Versements à Exportation et développement Canada pour acquitter ses obligations encourues en vertu de l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations* (Compte du Canada) afin de faciliter et d'accroître les échanges commerciaux entre le Canada et les autres pays (L.C. (2001), ch. 33) (non budgétaire) ».

Affaires étrangères et Commerce international – *Secrétariat de l'ALÉNA – Section canadienne* – En vertu du décret C.P. 2010-1083, le Secrétariat de l'ALÉNA, section canadienne, est intégré au sein du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international afin de faciliter les activités de l'Accord, à compter du 27 août 2010. Par conséquent, le crédit 40 « Dépenses du Programme » et le poste législatif « Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés » ne sont plus requis.

Affaires indiennes et du Nord canadien – *Ministère* – Le crédit 15 « Paiements à la Société canadienne des postes conformément à l'entente entre le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et la Société canadienne des postes dans le but de fournir le Service aérien omnibus de colis destinés au Nord », le crédit 20 « Bureau de l'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits – Dépenses de fonctionnement » et le crédit 25 « Bureau de l'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits – Contributions » ne sont plus requis.

Agence du revenu du Canada – Le libellé du poste législatif a été modifié de « Paiement aux provinces en vertu de la *Loi sur les droits d'exportation de produits de bois d'œuvre* » à « Versements aux provinces en vertu de la *Loi sur les droits d'exportation de produits de bois d'œuvre* ».

Agriculture et Agroalimentaire – *Ministère* – Le crédit 15 « Aux termes de l'article 29 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, autorisation au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, au nom de Sa Majesté du chef du Canada et conformément aux conditions approuvées par le ministre des Finances, de garantir le paiement des montants ne dépassant pas en totalité et en tout temps la somme de 140 000 000 \$ payable à l'égard des

Modifications au Budget principal des dépenses 2011-2012

Accords de ligne de crédit à être engagés par Financement agricole Canada pour les besoins du Programme national renouvelé (2003) sur l'éthanol » et le crédit 20 « Agence canadienne du pari mutuel – Dépenses du Programme » ne sont plus requis. Les postes législatifs « Paiements de subventions pour le programme d'aide en cas de catastrophe agricole – Agri-relance » et « Paiements de contributions pour le programme d'aide en cas de catastrophe agricole – Agri-relance » ne sont plus requis.

Agriculture et Agroalimentaire – Agence canadienne d'inspection des aliments – Un nouveau poste législatif a été créé « Dépense des recettes conformément au paragraphe 30 de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments* ».

Anciens Combattants – Ministère – Le crédit 10 « Tribunal des anciens combattants (révision et appel) – Dépenses de fonctionnement » n'est plus requis.

Anciens Combattants – Tribunal des anciens combattants (révision et appel) – Un nouveau crédit et un nouveau poste législatif ont été créés pour cette nouvelle organisation, crédit 10 « Dépenses du Programme » et (L) « Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés ».

Conseil du Trésor – Secrétariat – Un nouveau crédit a été créé, crédit 33 « Report du budget d'immobilisations – Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, ce crédit s'ajoute à d'autres crédits aux fins du report du budget d'immobilisations de l'exercice précédent ».

Conseil privé – Société du Vieux-Port de Montréal inc. – En vertu du décret C.P. 2010-1068, le leader du gouvernement à la Chambre des communes, membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada, a été nommé à titre de ministre de tutelle de la Société immobilière du Canada Limitée pour l'application de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Un nouveau crédit a été créé, crédit 25 « Paiements à la Société du Vieux-Port de Montréal inc. pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital ».

Diversification de l'économie de l'Ouest canadien – Un nouveau poste législatif a été ajouté, « Contributions à la Fondation Rick Hansen ».

Finances – Ministère – Un nouveau crédit non budgétaire a été ajouté, crédit L10 « Conformément à l'article 8 c) de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, le montant de l'aide financière fournie par le ministre des Finances pour l'achat, au nom de Sa Majesté la Reine du chef du Canada, d'actions de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ne doit pas excéder 98 141 398 \$US pour la période couvrant les années 2011-2012 à 2015-2016 et, en ce qui concerne la période commençant le 1^{er} avril 2011 et se terminant le 31 mars 2012, 20 082 471 \$US, et ce, que le montant excède ou non son équivalent de 20 610 640 \$CAN déterminé le 24 septembre 2010 ». Les postes législatifs « Paiement du transfert canadien en matière de santé à l'Ontario (*Loi*

Modifications au Budget principal des dépenses 2011-2012

d'exécution du budget de 2009) » et « Incitatif pour l'élimination des impôts provinciaux sur le capital (*Partie IV – Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*) » ne sont plus requis.

Finances – Vérificateur général – Le libellé du crédit 20 a été modifié en ajoutant « ... ainsi que les audits annuels des états financier et de gestion et les audits des accords de contribution de l'Organisation internationale du Travail (OIT) ... » après « ... Conseil canadien des vérificateurs législatifs (CCVL) ... ».

Industrie – Ministère – Un nouveau poste législatif a été ajouté (L) « Contributions à Génome Canada ». Les postes législatifs « Subvention à CANARIE inc. pour exploiter et développer la prochaine génération du Réseau de recherche avancée du Canada (Canet 5) » et « Contribution en vertu du Programme d'infrastructure du savoir » ne sont plus requis.

Patrimoine canadien – Ministère – Le libellé du crédit 1 a été modifié en enlevant « ... et les expositions internationales, y compris la restauration d'évènement spéciaux à des expositions internationales ... ».

Patrimoine canadien – Société Radio-Canada – Le crédit 30 « Pour autoriser, en vertu de l'alinéa 46.1(3)b) de la *Loi sur la radiodiffusion*, un passif total résultant de prêts consentis conformément aux paragraphes 46.1(1) et 46.1(2) de la Loi n'excédant pas 220 000 000 \$ » n'est plus requis.

Patrimoine canadien – Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme – Le poste législatif « Ministre d'État – Allocation pour automobile » n'est plus requis.

Ressources humaines et Développement des compétences – Ministère – Le libellé du crédit 1 a été modifié en enlevant « ... (iii) des services d'agents réceptionnaires offerts aux Canadiens au nom de Passeport Canada; (iv) des services pour compenser l'administration et la remise des bourses d'excellence du millénaire aux étudiants admissibles pour le Compte de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire; ... » et en ajoutant « ... iii) des services offerts au nom d'autres ministères du gouvernement fédéral et/ou d'établissements publics du gouvernement fédéral; ... ». Un nouveau poste législatif a été ajouté « Financement pluriannuel initial à Passeport pour ma réussite Canada afin d'appuyer ses programmes d'intervention précoce communautaires qui aideront les jeunes défavorisés à accéder aux études postsecondaires au Canada ».

Ressources humaines et Développement des compétences – Société canadienne d'hypothèques et de logement – Les postes législatifs « Logements des Premières nations » et « Rénovation et amélioration des logements sociaux » ne sont plus requis.

Modifications au Budget principal des dépenses 2011-2012

Sécurité publique et Protection civile – *Service canadien du*

renseignement de sécurité – Le libellé du crédit 20 a été modifié en remplaçant « Dépenses de fonctionnement » par « Dépenses du Programme ». Le crédit 25 « Dépenses en capital » n'est plus requis.

Sécurité publique et Protection civile – *Gendarmerie royale du Canada* –

Le libellé du crédit 45 a été modifié en ajoutant « ... et conformément au paragraphe 29.1 (2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques, ...* ».

Transports – *Bureau de l'infrastructure du Canada* –

Les postes législatifs « Fonds Chantiers Canada – Volet Collectivités, ajout » et « Fonds de stimulation de l'infrastructure » ne sont plus requis.

Travaux publics et Services gouvernementaux – Le libellé du crédit 1 a été modifié en enlevant « ... contributions, ... » et un nouveau crédit a été créé, crédit 10 « Contributions ».

Modifications à la présentation de l'architecture des activités des programmes (résultats stratégiques et description des activités de programme)

Chaque organisation inscrite au budget principal des dépenses est présentée en fonction de ses résultats stratégiques, de ses activités de programme et de la description des activités de programme. La présente sous-section offre une liste des ministères, des organismes et des sociétés d'État dont les résultats stratégiques, les activités de programme ou les descriptions des activités de programme ont été modifiés. À moins d'indication contraire, lorsqu'un ministère subit un changement de structure important, l'ancienne et la nouvelle structure seront inscrites dans le tableau Programme par activités. Le cas échéant, les rapports sur les plans et les priorités de 2011-2012, qui seront déposés plus tard au cours de l'année, fourniront un tableau de concordance détaillé entre les anciennes et les nouvelles structures ainsi qu'une explication sur la raison des changements.

- Affaires étrangères et Commerce international
- Affaires indiennes et du Nord canadien
- Agence canadienne d'inspection des aliments
- Agence des services frontaliers du Canada
- Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
- Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario
- Agence spatiale canadienne
- Anciens Combattants
- Bibliothèque et Archives du Canada
- Citoyenneté et Immigration
- Commission nationale des libérations conditionnelles
- Conseil canadien des normes
- Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses
- Cour suprême du Canada

Modifications au Budget principal des dépenses 2011-2012

- Directeur général des élections
- Gouverneur général
- Industrie
- Institut de la statistique des Premières nations
- Office national du film
- Pêches et Océans
- Santé
- Secrétariat de l'ALÉNA – section canadienne
- Sécurité publique et Protection civile
- Société du Centre national des Arts
- Société du Vieux-Port de Montréal inc.
- Tribunal des anciens combattants (révision et appel)

Sommaire de dépenses par organisation

Ministère ou organisme (en milliers de dollars)	Dépenses budgétaires					
	Budget principal des dépenses 2011-2012			Budget principal des dépenses 2010-2011	Différence	Δ %
	Crédits à voter	Autorisations précédentes (législatives)	Total			
Affaires étrangères et Commerce international						
Ministère	2 476 226	138 822	2 615 047	2 567 220	47 828	2
Corporation commerciale canadienne.....	15 482	15 482	15 550	(68)
Agence canadienne de développement international.....	3 159 051	275 238	3 434 289	3 153 572	280 717	9
Exportation et développement Canada (Compte du Canada)	500	500	500	s.o.
Centre de recherches pour le développement international	207 370	207 370	181 304	26 066	14
Commission mixte internationale (section canadienne) ..	7 674	597	8 271	8 375	(103)	(1)
Secrétariat de l'ALÉNA, section canadienne	3 051	(3 051)	(100)
Affaires indiennes et du Nord canadien						
Ministère	7 104 908	185 624	7 290 533	7 223 387	67 146
Agence canadienne de développement économique du Nord	42 993	1 186	44 179	61 203	(17 024)	(28)
Commission canadienne des affaires polaires	937	79	1 015	1 016
Institut de la statistique des Premières nations	5 000	5 000	5 000
Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens	11 980	450	12 430	15 315	(2 885)	(19)
Greffé du Tribunal des revendications particulières	2 645	207	2 852	2 840	11
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.....	290 990	5 559	296 549	429 162	(132 613)	(31)
Agence de promotion économique du Canada atlantique						
Ministère	309 123	8 821	317 945	382 140	(64 195)	(17)
Société d'expansion du Cap-Breton.....	65 026	65 026	83 070	(18 044)	(22)
Agence du revenu du Canada	3 235 253	1 057 793	4 293 046	4 476 430	(183 384)	(4)
Agriculture et Agroalimentaire						
Ministère	1 154 502	1 417 007	2 571 509	2 990 142	(418 633)	(14)
Commission canadienne du lait	3 930	3 930	3 981	(51)	(1)
Agence canadienne d'inspection des aliments.....	584 005	135 053	719 058	645 426	73 632	11
Commission canadienne des grains	35 030	502	35 532	5 394	30 138	559
Anciens Combattants						
Ministère	3 481 000	42 194	3 523 195	3 414 105	109 089	3
Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	9 933	1 604	11 537	11 537	s.o.
Citoyenneté et Immigration						
Ministère	1 437 503	53 239	1 490 742	1 532 469	(41 726)	(3)
Commission de l'immigration et du statut de réfugié.....	136 541	16 459	153 000	117 060	35 940	31
Conseil du Trésor						
Ministère	5 846 218	31 899	5 878 117	4 946 290	931 827	19
École de la fonction publique du Canada	48 210	56 740	104 949	112 691	(7 742)	(7)
Commissariat au lobbying	4 192	445	4 637	4 625	11
Commissariat à l'intégrité du secteur public	6 333	535	6 868	6 538	330	5

Autorisations non budgétaires (prêts, donations en capital et avances)					
Budget principal des dépenses 2011-2012			Budget principal des dépenses 2010-2011	Différence	Δ %
Crédits à voter	Autorisations précédentes (législatives)	Total			
.....	(552 000)	552 000	(100)
.....	s.o.
.....	84 280	84 280	84 280	s.o.
.....	363 300	363 300	363 300	s.o.
.....	s.o.
.....	s.o.
.....	s.o.
77 803	77 803	77 803
.....	s.o.
.....	s.o.
.....	s.o.
.....	s.o.
.....	s.o.
.....	s.o.
.....	s.o.
.....	s.o.
.....	s.o.
.....	s.o.
.....	s.o.
.....	s.o.
.....	s.o.
.....	s.o.
.....	s.o.
.....	s.o.
.....	s.o.
.....	s.o.

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sommaire de dépenses par organisation

Ministère ou organisme	Dépenses budgétaires					
	Budget principal des dépenses 2011-2012			Budget principal des dépenses 2010-2011	Différence	Δ %
	Crédits à voter	Autorisations précédentes (législatives)	Total			
(en milliers de dollars)						
Conseil privé						
Ministère	125 175	15 513	140 688	143 948	(3 259)	(2)
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	6 158	466	6 624	6 616	8
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports	26 683	3 693	30 376	29 786	590	2
Directeur général des élections	29 468	92 883	122 351	121 821	530
Commissariat aux langues officielles.....	18 358	2 301	20 659	20 615	45
Société du Vieux-Port de Montréal Inc.....	28 373	28 373	28 073	300	1
Secrétariat de la Commission des nominations publiques.....	945	125	1 070	1 063	7	1
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	2 708	305	3 014	2 996	18	1
Défense nationale						
Ministère	19 870 312	1 423 018	21 293 330	21 101 512	191 818	1
Comité des griefs des Forces canadiennes.....	6 060	623	6 683	6 641	42	1
Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire	3 209	299	3 508	4 685	(1 177)	(25)
Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications	1 971	137	2 108	2 100	8
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	185 857	9 673	195 530	428 958	(233 428)	(54)
Environnement						
Ministère	787 541	84 573	872 114	1 094 065	(221 951)	(20)
Agence canadienne d'évaluation environnementale.....	27 134	2 872	30 007	28 960	1 047	4
Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.....	4 810	439	5 249	5 243	6
Agence Parcs Canada.....	531 593	158 942	690 535	804 955	(114 420)	(14)
Finances						
Ministère	282 299	85 354 476	85 636 775	88 525 569	(2 888 794)	(3)
Vérificateur général.....	74 509	10 439	84 948	85 065	(117)
Tribunal canadien du commerce extérieur.....	9 996	1 478	11 473	11 941	(467)	(4)
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada	36 316	3 893	40 209	49 774	(9 565)	(19)
Bureau du surintendant des institutions financières.....	910	910	947	(37)	(4)
PPP Canada Inc.....	287 700	287 700	255 200	32 500	13
Gouverneur général.....	17 015	2 809	19 824	19 716	109

Sommaire de dépenses par organisation

Ministère ou organisme	Dépenses budgétaires					
	Budget principal des dépenses 2011-2012			Budget principal des dépenses 2010-2011	Différence	Δ %
	Crédits à voter	Autorisations précédentes (législatives)	Total			
(en milliers de dollars)						
Industrie						
Ministère	971 270	244 202	1 215 472	2 412 708	(1 197 236)	(50)
Agence spatiale canadienne	413 116	11 501	424 616	390 757	33 860	9
Commission canadienne du tourisme	76 033	76 033	100 643	(24 610)	(24)
Commission du droit d'auteur	2 815	310	3 125	3 110	14
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	217 210	3 113	220 323	506 965	(286 642)	(57)
Conseil national de recherches du Canada	564 882	125 954	690 836	748 969	(58 133)	(8)
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	1 044 810	5 310	1 050 120	1 020 198	29 922	3
Greffé du Tribunal de la concurrence	2 160	169	2 329	2 066	263	13
Conseil de recherches en sciences humaines	674 619	2 929	677 548	674 917	2 632
Conseil canadien des normes	7 129	7 129	7 129
Statistique Canada	661 448	80 113	741 561	562 733	178 827	32
Justice						
Ministère	654 646	82 898	737 543	712 271	25 272	4
Commission canadienne des droits de la personne	20 466	2 570	23 036	22 475	561	2
Tribunal canadien des droits de la personne	4 102	415	4 517	4 510	7
Commissaire à la magistrature fédérale	9 781	452 802	462 583	439 462	23 121	5
Service administratif des tribunaux judiciaires	58 231	7 147	65 378	59 709	5 670	9
Bureau du directeur des poursuites pénales	153 834	18 337	172 170	158 879	13 291	8
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada	32 744	3 920	36 664	34 453	2 211	6
Cour suprême du Canada	21 716	7 999	29 715	29 401	314	1
Parlement						
Sénat	59 490	34 466	93 956	92 871	1 085	1
Chambre des communes	290 297	151 351	441 648	440 312	1 336
Bibliothèque du Parlement	37 496	5 252	42 748	42 456	292
Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique	6 338	812	7 150	7 105	45
Conseiller sénatorial en éthique	720	110	829	823	6

Autorisations non budgétaires (prêts, donations en capital et avances)					
Budget principal des dépenses 2011-2012			Budget principal des dépenses 2010-2011	Différence	Δ %
Crédits à voter	Autorisations précédentes (législatives)	Total			
800	800	800
.....	S.O.
.....	S.O.
.....	S.O.
.....	S.O.
.....	S.O.
.....	S.O.
.....	S.O.
.....	S.O.
.....	S.O.
.....	S.O.
.....	S.O.
.....	S.O.
.....	S.O.
.....	S.O.
.....	S.O.
.....	S.O.
.....	S.O.
.....	S.O.
.....	S.O.
.....	S.O.
.....	S.O.

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sommaire de dépenses par organisation

Ministère ou organisme	Dépenses budgétaires					
	Budget principal des dépenses 2011-2012			Budget principal des dépenses 2010-2011	Différence	Δ %
	Crédits à voter	Autorisations précédentes (législatives)	Total			
(en milliers de dollars)						
Patrimoine canadien						
Ministère	1 120 416	22 885	1 143 301	1 145 949	(2 647)
Conseil des Arts du Canada	181 761	181 761	181 697	64
Société Radio-Canada	1 074 319	1 074 319	1 090 906	(16 587)	(2)
Musée canadien des droits de la personne	31 700	31 700	55 850	(24 150)	(43)
Musée canadien des civilisations	63 379	63 379	65 325	(1 947)	(3)
Musée canadien de la nature	28 555	28 555	30 361	(1 806)	(6)
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	4 702	6 473	11 175	5 665	5 510	97
Bibliothèque et Archives du Canada	101 205	11 755	112 960	120 285	(7 325)	(6)
Société du Centre national des Arts	35 631	35 631	35 183	448	1
Commission des champs de bataille nationaux	7 146	2 107	9 254	9 472	(219)	(2)
Office national du film	66 782	66 782	67 218	(435)
Musée des beaux-arts du Canada	48 606	48 606	49 266	(660)	(1)
Musée national des sciences et de la technologie	29 041	29 041	30 684	(1 643)	(5)
Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme	28 220	1 253	29 473	30 840	(1 367)	(4)
Commission de la fonction publique	83 297	14 048	97 345	98 962	(1 617)	(2)
Commission des relations de travail dans la fonction publique	12 419	1 330	13 749	13 654	95
Tribunal de la dotation de la fonction publique	4 905	577	5 482	5 463	19
Greffé du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles	1 644	194	1 838	1 828	11
Téléfilm Canada	105 667	105 667	105 418	249
Pêches et Océans	1 684 766	137 919	1 822 685	1 967 737	(145 052)	(7)
Ressources humaines et Développement des compétences						
Ministère	2 500 408	42 963 959	45 464 367	44 335 583	1 128 784	3
Conseil canadien des relations industrielles	11 422	1 605	13 027	13 017	10
Société canadienne d'hypothèques et de logement	1 907 423	1 907 423	3 131 341	(1 223 918)	(39)
Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs	1 879	185	2 064	2 068	(4)
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	3 853	1 157	5 010	5 056	(46)
Ressources naturelles						
Ministère	1 851 357	1 672 691	3 524 047	4 452 723	(928 676)	(21)
Énergie atomique du Canada limitée	102 143	102 143	102 452	(309)
Commission canadienne de sûreté nucléaire	26 457	91 806	118 264	131 422	(13 159)	(10)
Office national de l'énergie	52 731	7 099	59 829	52 549	7 280	14
Administration du pipe-line du Nord	1 203	125	1 328	1 321	7

Sommaire de dépenses par organisation

Ministère ou organisme	Dépenses budgétaires					Différence	Δ %
	Budget principal des dépenses 2011-2012			Budget principal des dépenses 2010-2011			
	Crédits à voter	Autorisations précédentes (législatives)	Total				
(en milliers de dollars)							
Santé							
Ministère	3 209 559	134 228	3 343 787	3 419 376	(75 589)	(2)	
Agence canadienne de contrôle de la procréation assistée	9 926	629	10 555	10 523	31	
Instituts de recherche en santé du Canada	978 072	5 292	983 364	980 821	2 543	
Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses	3 925	610	4 535	5 704	(1 169)	(20)	
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	10 778	1 076	11 855	12 182	(327)	(3)	
Agence de la santé publique du Canada	588 445	34 214	622 659	677 995	(55 336)	(8)	
Sécurité publique et Protection civile							
Ministère	400 271	14 365	414 637	440 729	(26 092)	(6)	
Agence des services frontaliers du Canada.....	1 665 563	180 893	1 846 456	1 619 390	227 065	14	
Service canadien du renseignement de sécurité.....	460 354	48 679	509 033	506 573	2 460	
Service correctionnel	2 725 465	256 392	2 981 857	2 460 249	521 607	21	
Commission nationale des libérations conditionnelles....	43 220	6 015	49 235	46 407	2 828	6	
Bureau de l'enquêteur correctionnel.....	3 780	537	4 318	3 557	761	21	
Gendarmerie royale du Canada.....	2 409 106	473 884	2 882 990	2 813 950	69 041	2	
Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada.....	1 288	182	1 469	1 811	(342)	(19)	
Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada.....	4 823	589	5 412	5 388	24	
Transports							
Ministère	1 314 130	216 327	1 530 457	1 867 272	(336 814)	(18)	
Société canadienne des postes	22 210	22 210	22 210	
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien.....	582 727	582 727	243 556	339 171	139	
Office des transports du Canada	23 806	3 566	27 372	27 310	62	
La Société des ponts fédéraux Limitée.....	64 699	64 699	55 639	9 060	16	
Marine Atlantique S.C.C.....	200 585	200 585	108 202	92 383	85	
Commission de la capitale nationale.....	106 872	106 872	117 361	(10 489)	(9)	
Bureau de l'infrastructure du Canada	4 743 364	137 808	4 881 172	8 182 658	(3 301 486)	(40)	
Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée	98 944	98 944	60 558	38 386	63	
Tribunal d'appel des transports du Canada.....	1 285	130	1 415	1 417	(2)	
VIA Rail Canada Inc.....	458 309	458 309	523 721	(65 412)	(12)	
Travaux publics et Services gouvernementaux.....	2 467 568	114 179	2 581 746	2 843 326	(261 580)	(9)	
Total des ministères et organismes	91 804 618	138 407 956	230 212 573	238 039 705	(7 827 132)	(3)	
Compte des opérations de l'assurance-emploi.....	20 573 647	20 573 647	23 195 163	(2 621 516)	(11)	
Total du budget principal des dépenses 2011-2012	91 804 618	158 981 602	250 786 220	261 234 868	(10 448 649)	(4)	

Affaires étrangères et Commerce international

Affaires étrangères et Commerce international	54
Corporation commerciale canadienne.....	59
Agence canadienne de développement international.....	60
Centre de recherches pour le développement international	63
Commission mixte internationale (section canadienne)	65
Secrétariat de l'ALENA, section canadienne	66

Affaires étrangères et Commerce international

Sommaire du portefeuille – dépenses budgétaires

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(en milliers de dollars)</i>		
Affaires étrangères et Commerce international			
1 Dépenses de fonctionnement	1 385 028	1 397 152
5 Dépenses en capital	211 368	159 060	33
10 Subventions et contributions	879 830	923 475	(5)
15 Fond renouvelable du Bureau des passeports – En vertu de l'article 12 de la <i>Loi sur les fonds renouvelables</i> (L.R. (1985), ch. R-8), pour modifier le paragraphe 4(3) de cette Loi afin d'augmenter de 4 000 000 \$ à 131 204 000 \$, à compter du 1 ^{er} avril 2011, et jusqu'au 31 mars 2012, le montant duquel la totalité des dépenses effectuées aux fins du fonds peut excéder les recettes pour Passeport Canada.	s.o.
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	92 990	86 624	7
(L) Ministre des Affaires étrangères – Traitement et allocation pour automobile	78	79	(1)
(L) Ministre du Commerce international – Traitement et allocation pour automobile	78	79	(1)
(L) Ministre d'État – Allocation pour automobile	2	2
(L) Fonds renouvelable du Bureau des passeports (<i>Loi sur les fonds renouvelables</i> (L.R.C. (1985), ch. R-8))	45 424	s.o.
(L) Paiements en vertu de la <i>Loi sur la pension spéciale du service diplomatique</i> (L.R.C. (1985), ch. D-2)	250	250
Postes non requis			
— Versements à Exportation et développement Canada pour acquitter ses obligations encourues en vertu de l'article 23 de la <i>Loi sur le développement des exportations</i> (Compte du Canada) afin de faciliter et d'accroître les échanges commerciaux entre le Canada et les autres pays (L.C. (2001), ch. 33)	500	(100)
Total des dépenses budgétaires	2 615 047	2 567 220	2
Corporation commerciale canadienne			
20 Versements à la Corporation commerciale canadienne	15 482	15 550
Total des dépenses budgétaires	15 482	15 550
Agence canadienne de développement international			
25 Dépenses de fonctionnement	200 902	203 363	(1)
30 Subventions et contributions	2 958 150	2 693 408	10
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	27 048	26 031	4
(L) Ministre de la Coopération internationale – Traitement et allocation pour automobile	78	79	(1)
(L) Encaissement de billets délivrés aux fonds d'aide des institutions financières internationales conformément à la <i>Loi sur l'aide au développement international (institutions financières)</i>	248 113	230 691	8
Total des dépenses budgétaires	3 434 289	3 153 572	9
Exportation et développement Canada (Compte du Canada)			
(L) Versements à Exportation et développement Canada pour acquitter ses obligations encourues en vertu de l'article 23 de la <i>Loi sur le développement des exportations</i> (Compte du Canada) afin de faciliter et d'accroître les échanges commerciaux entre le Canada et les autres pays (L.C. (2001), ch. 33)	500	s.o.
Total des dépenses budgétaires	500	s.o.
Centre de recherches pour le développement international			
45 Versements au Centre de recherches pour le développement international	207 370	181 304	14
Total des dépenses budgétaires	207 370	181 304	14

Affaires étrangères et Commerce international

Sommaire du portefeuille – dépenses budgétaires suite

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(en milliers de dollars)</i>		
Commission mixte internationale (section canadienne)			
50 Dépenses du Programme	7 674	7 805	(2)
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	597	569	5
Total des dépenses budgétaires	8 271	8 375	(1)
Secrétariat de l'ALÉNA, section canadienne			
Crédits non requis			
— Dépenses du Programme	2 859	(100)
Postes non requis			
— Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	193	(100)
Total des dépenses budgétaires	3 052	(100)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sommaire du portefeuille – autorisations non budgétaires

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(en milliers de dollars)</i>		
Affaires étrangères et Commerce international			
Postes non requis			
— Versements à Exportation et développement Canada pour acquitter ses obligations encourues en vertu de l'article 23 de la <i>Loi sur le développement des exportations</i> (Compte du Canada) afin de faciliter et d'accroître les échanges commerciaux entre le Canada et les autres pays (L.C. (2001), ch. 33)	(552 000)	(100)
Total des autorisations non budgétaires	(552 000)	(100)
Agence canadienne de développement international			
L35 Délivrance et paiement de billets aux fonds d'institutions financières internationales
L40 Conformément à l'alinéa 3 c) de la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> , le montant de l'aide financière fournie par le ministre des Affaires étrangères, en consultation avec le ministre des Finances, en ce qui concerne la participation à l'augmentation générale du capital des institutions financières internationales en vue de surmonter la crise économique mondiale et de répondre aux besoins à long terme de développement en Afrique, dans les Amériques, en Asie et dans les Caraïbes, ne doit pas être supérieur, pour la période commençant le 1 ^{er} avril 2011 et se terminant le 31 mars 2012, à 82 176 248 \$US, soit un montant équivalent, en date du 24 septembre 2010, à 84 279 960 \$CAN	s.o.
(L) Paiements (encaissement de billets) aux institutions financières internationales – Souscription au capital	84 280	s.o.
Total des autorisations non budgétaires	84 280	s.o.
Exportation et développement Canada (Compte du Canada)			
(L) Versements à Exportation et développement Canada pour acquitter ses obligations encourues en vertu de l'article 23 de la <i>Loi sur le développement des exportations</i> (Compte du Canada) afin de faciliter et d'accroître les échanges commerciaux entre le Canada et les autres pays (L.C. (2001), ch. 33)	363 300	s.o.
Total des autorisations non budgétaires	363 300	s.o.

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Affaires étrangères et Commerce international

Affaires étrangères et Commerce international

Raison d'être	Les domaines particuliers de responsabilité du Ministère des Affaires étrangères et Commerce international (MAECI) comprennent la paix et la sécurité internationales, le commerce international, les relations diplomatiques et consulaires, la gestion du service extérieur et du réseau des missions du Canada à l'étranger, ainsi que l'élaboration du droit international et de son application au Canada. Le MAECI promeut les intérêts du Canada de même que la sécurité et la prospérité des Canadiens et il fait valoir les valeurs canadiennes que sont la démocratie, les droits de la personne, la primauté du droit et la gérance de l'environnement. La création du MAECI découle de la <i>Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international</i> , (L.R.C. (1985), ch. E-22), qui énonce ses responsabilités en vertu de la Loi.
Budget principal des dépenses 2,6 milliards de dollars	Affaires étrangères et Commerce international prévoit des dépenses budgétaires de 2,6 milliards de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 2,5 milliards de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 138,8 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.
<i>Votés : 2,5 milliards de dollars</i> <i>Législatifs : 138,8 millions de dollars</i>	Globalement, l'organisme prévoit une augmentation des dépenses budgétaires de 47,8 millions de dollars, ou 1,9 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses						
	2011-2012						
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total	2010-2011	Δ %
Résultat stratégique Activité de programme	<i>(en milliers de dollars)</i>						
<i>Le programme international du Canada est modelé sur les bénéfices et les avantages du Canada, conformément aux valeurs et aux intérêts du pays</i>							
Diplomatie et défense des intérêts	309 067	269	856 130	12 000	1 153 466	1 141 605	1
Conseils stratégiques et intégration des politiques internationales	107 479	1 047	17 637	126 163	211 975	(40)
<i>Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international entretient un réseau de missions offrant une infrastructure et des services qui permettent au gouvernement du Canada d'atteindre ses priorités sur le plan international.</i>							
Gouvernance, orientations stratégiques et prestation de services communs	583 588	198 601	29 690	752 499	s.o.
Prestations du gouvernement du Canada	148 519	250	148 769	s.o.
<i>Les Canadiens sont satisfaits des services commerciaux, consulaires et de passeport.</i>							
Commerce international	149 040	381	6 037	3 050	152 408	235 305	(35)
Affaires consulaires et gestion des urgences	55 231	242	4 250	51 223	56 302	(9)
Passeport Canada – Organisme de service spécial (Fonds renouvelable)	329 121	283 697	45 424	s.o.

Affaires étrangères et Commerce international

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012						
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total		
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	174 241	10 828	25	185 095	82 071	126
<i>La plateforme internationale du Canada : Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international entretient un réseau de mission offrant une infrastructure et des services qui permettent au gouvernement du Canada d'atteindre ses priorités sur le plan international.</i>							
La plateforme internationale du Canada : Soutien aux missions à l'étranger	517 488	(100)
La plateforme internationale du Canada : Soutien à l'administration centrale	322 474	(100)
Total	1 856 287	211 368	880 080	332 687	2 615 047	2 567 220	2

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Autorisations non budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(en milliers de dollars)</i>		
<i>Les Canadiens sont satisfaits des services commerciaux, consulaires et de passeport.</i>			
Commerce international	(552 000)	(100)
Total	(552 000)	(100)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Affaires étrangères et Commerce international

Explication de la variation L'augmentation de 48,3 millions de dollars (excluant Exportation et développement Canada (Compte du Canada)) des dépenses nettes est attribuable à une augmentation de 39,6 millions de dollars des coûts de fonctionnement, à une augmentation de 52,3 millions de dollars des dépenses en capital et à une diminution de 43,6 millions de dollars des subventions, contributions et autres paiements de transfert.

Les facteurs contribuant à l'augmentation des dépenses nettes comprennent les suivants :

- une augmentation de 53,1 millions de dollars pour le renforcement de la sécurité aux missions à l'étranger par l'entremise d'initiatives fondées sur le risque pour renforcer les équipes de sécurité aux missions et l'infrastructure matérielle;
- une augmentation de 45,4 millions de dollars pour Passeport Canada afin de combler l'écart entre les recettes et les dépenses lié aux coûts de fonctionnement à la hausse et au financement du projet du passeport électronique;
- une augmentation de 25,9 millions de dollars pour renforcer le réseau de missions du Canada afin d'améliorer la représentation canadienne à l'étranger;
- une diminution de 70,9 millions de dollars au titre du financement octroyé initialement pour la tenue du Sommet du G8 à Muskoka en 2010;
- une diminution de 36,6 millions de dollars du coût des contributions quote-parts, principalement attribuable aux fluctuations de change liées au paiement, dans la devise étrangère prescrite, de ces contributions qui représentent les obligations du Canada découlant de traités et ses engagements juridiques envers des organisations internationales comme les Nations Unies et l'Organisation mondiale de la santé.

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Subventions			
Subventions à l'appui du Fonds pour la paix mondiale et la sécurité et de ses sous-programmes	30 000 000	30 000 000
Subventions en remplacement de taxes sur les propriétés diplomatiques, consulaires et celles des organisations internationales au Canada conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil	13 516 000	13 516 000
Subventions dans le domaine des relations avec les universités	9 910 000	9 910 000
Subventions pour le Programme d'aide au renforcement des capacités antiterroristes	7 970 000	4 000 000	99
Subventions pour le Programme visant à renforcer les capacités de lutte contre la criminalité	7 000 000	s.o.
Subvention au Centre international des droits de la personne et du développement démocratique	4 873 000	4 873 000
(L) Paiements en vertu de la <i>Loi sur la pension spéciale du service diplomatique</i>	250 000	250 000
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour aider les États en développement à préparer leurs demandes à la Commission des limites du plateau continental	125 000	s.o.
Soutien financier annuel pour le pays hôte de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique	76 000	1 214 000	(94)
Fonds volontaire des Nations Unies pour les victimes de la torture	60 000	60 000
Fonds des Nations Unies pour les populations autochtones	30 000	30 000
Association de la communauté du service extérieur	25 000	25 000
Total des subventions	73 835 000	63 878 000	16

Affaires étrangères et Commerce international

Paielements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Contributions			
Paielements de quote-parts aux organisations internationales :			
Opérations de maintien de la paix des Nations Unies (256 235 715 \$US)	271 507 364	285 871 000	(5)
Organisation des Nations Unies (111 425 007 \$US)	118 065 937	124 312 000	(5)
Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) – Administration civile (19 755 076 euros)	26 892 585	22 311 000	21
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (15 715 430 \$US)	16 652 070	16 216 000	3
Organisation mondiale de la santé (14 893 625 \$US)	15 781 285	15 292 000	3
Agence internationale de l'énergie atomique (8 455 611 euros) (2 384 772 \$US)	14 037 527	15 665 000	(10)
Organisation internationale du travail (13 091 833 francs suisses)	13 726 002	12 543 000	9
Organisation internationale de la Francophonie (9 836 673 euros)	13 390 663	14 373 000	(7)
Organisation des États américains (11 225 409 \$US)	11 894 444	12 054 000	(1)
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (4 508 145 \$US) (5 194 073 euros)	11 847 523	12 252 000	(3)
Organisation de coopération et de développement économiques (8 478 522 euros)	11 541 811	14 401 000	(20)
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (8 371 040 euros)	11 395 496	14 080 000	(19)
Organisation mondiale du commerce (6 748 805 francs suisses)	7 075 717	6 758 000	5
Cour pénale internationale (4 743 292 euros)	6 457 043	18 099 000	(64)
Secrétariat du Commonwealth (3 118 462 livres sterling)	5 106 170	5 930 000	(14)
Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (3 785 725 \$US)	4 011 354	4 187 000	(4)
Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (1 405 545 \$US) (1 704 000 euros)	3 808 971	4 424 000	(14)
Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (2 455 130 euros)	3 342 168	3 533 000	(5)
Organisation de l'aviation civile internationale	1 858 000	1 858 000
Commission du parc international Roosevelt de Campobello (1 492 136 \$US)	1 581 067	1 522 000	4
Programme du Commonwealth pour la jeunesse (814 754 livres sterling)	1 334 079	1 557 000	(14)
Agence internationale de l'énergie (971 635 euros)	1 322 687	1 443 000	(8)
Fondation du Commonwealth (754 248 livres sterling)	1 235 006	1 278 000	(3)
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et Protocole de Kyoto (838 397 euros)	1 141 310	1 137 000
Agence de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour l'énergie nucléaire (411 115 euros)	559 651	643 000	(13)
Tribunal international du droit de la mer (395 303 euros)	538 126	544 000	(1)
Secrétariat de coopération économique avec l'Asie-Pacifique (505 409 \$US)	535 532	559 000	(4)
Organisation mondiale des douanes (369 638 euros)	503 188	647 000	(22)
Convention sur la diversité biologique (458 427 \$US)	485 749	507 000	(4)
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (455 693 francs suisses)	477 767	470 000	2
Non-prolifération des armes nucléaires, contrôle des armements et désarmement (408 689 \$US)	433 047	452 000	(4)

Affaires étrangères et Commerce international

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Contributions - suite			
Conseil de mise en oeuvre de l'accord de paix (302 688 euros)	412 049	535 000	(23)
Organisation maritime internationale (212 712 livres sterling)	348 295	381 000	(9)
Autorité internationale des fonds marins (278 634 \$US)	295 241	271 000	9
Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (174 511 \$US)	184 912	193 000	(4)
Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (171 800 \$US)	182 039	190 000	(4)
Organisation de coopération et de développement économiques - Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (132 135 euros)	179 876	207 000	(13)
La Convention de Vienne et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (155 229 \$US)	164 481	159 000	3
Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international (83 166 \$US)	88 123	92 000	(4)
Entente de Wassenaar (51 562 euros)	70 192	80 000	(12)
Cour permanente d'arbitrage (50 741 euros)	69 074	70 000	(1)
Secrétariat technique permanent des conférences ministérielles de l'éducation, de la jeunesse et des sports des pays d'expression française (31 771 184 CFA)	64 810	94 000	(31)
Organisations internationales de produits de base (21 573 euros)	29 367	34 000	(14)
Commission internationale d'établissement des faits (14 539 francs suisses)	15 244	15 000	2
Contributions, dans le cadre du Programme de partenariat mondial visant la destruction, l'élimination et la mise en sécurité des armes et des matières de destruction massive, ainsi que l'expertise connexe	87 480 000	98 930 000	(12)
Fonds pour la paix mondiale et la sécurité	78 396 000	77 456 520	1
Programme de coopération pour l'investissement	20 000 000	20 000 000
Contributions pour le Programme visant à renforcer les capacités de lutte contre la criminalité	8 851 782	s.o.
Contributions dans le domaine des relations avec les universités	8 007 627	8 027 627
Projets et activités de développement découlant des sommets de la Francophonie	8 000 000	7 500 000	7
Contributions pour le Programme d'aide au renforcement des capacités antiterroristes	7 300 000	5 900 000	24
Programme de soutien au commerce mondial	6 037 363	6 037 363
Volet nordique de la politique étrangère du Canada	1 000 000	1 000 000
Accords environnementaux internationaux	529 000	1 156 000	(54)
Total des contributions	806 244 814	843 246 510	(4)
Paiements de transfert non requis			
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	14 900 000	(100)
Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues	900 000	(100)
Contribution au processus Heiligendamm – L'Aquila de l'OCDE	800 000	(100)
Total des paiements de transfert non requis	16 600 000	(100)
Total	880 079 814	923 724 510	(5)

Affaires étrangères et Commerce international

Corporation commerciale canadienne

La Corporation commerciale canadienne (CCC) est régie par la loi qui l'a créée, soit la *Loi sur la Corporation commerciale canadienne* de 1946. Ainsi, elle a pour mandat général de contribuer à l'expansion du commerce extérieur du Canada en aidant les exportateurs canadiens à accéder aux marchés étrangers et les acheteurs étrangers à se procurer des marchandises au Canada. La Loi confère aussi à la CCC un certain nombre de pouvoirs, dont la capacité d'effectuer l'exportation de marchandises ou de denrées du Canada, en qualité de commettant ou de mandataire, selon les modalités et dans la mesure qu'elle juge utiles. Par conséquent, la CCC négocie et exécute des accords d'approvisionnement bilatéraux de gouvernement à gouvernement, facilitant ainsi des transactions à l'exportation pour le compte des exportateurs canadiens.

Raison d'être

La Corporation commerciale canadienne prévoit des dépenses de 15,5 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 15,5 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement.

Budget principal des dépenses
15,5 millions de dollars

Globalement, l'organisme prévoit une diminution des dépenses de 68,4 milliers de dollars, ou 0,4 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Votés : 15,5 millions de dollars

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Un meilleur accès aux marchés pour les exportateurs canadiens en ce qui concerne les marchés complexes du secteur public international.</i>							
Défense	21 782	5 816	15 966	14 307	12
Marchés émergents et en développement	10 658	11 142	(484)	1 243	(139)
Total	32 440	16 958	15 482	15 550

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

La réduction de 68,4 milliers de dollars par rapport au budget principal des dépenses précédent en accord avec les mesures de limitation des coûts dans le Budget 2010 visant à réduire le taux de croissance des dépenses de fonctionnement.

Explication de la variation

Affaires étrangères et Commerce international

Agence canadienne de développement international

Raison d'être

La mission de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) est de diriger l'effort international du Canada pour aider les populations qui vivent dans la pauvreté. Le mandat de l'ACDI est de gérer l'aide et les ressources du Canada de façon efficace et responsable en vue d'obtenir des résultats durables et significatifs, et s'engager dans l'élaboration de politiques au Canada et sur la scène internationale afin d'aider le Canada à atteindre ses objectifs au chapitre du développement.

Le Canada reconnaît que la réalisation de progrès significatifs sur le plan politique, économique, social et environnemental dans les pays en développement aura des incidences favorables sur la prospérité et la sécurité à long terme des Canadiens, assurera une réduction durable de la pauvreté pour des milliards de personnes dans les pays bénéficiaires et contribuera à bâtir un monde meilleur et plus sûr.

Budget principal des dépenses 3,5 milliards de dollars

Votés : 3,2 milliards de dollars

Législatifs : 359,5 millions de dollars

Agence canadienne de développement international prévoit des dépenses budgétaires de 3,5 milliards de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 3,2 milliards de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 359,5 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisme prévoit une augmentation budgétaire des dépenses de 280,7 millions de dollars, ou 8,9 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses						
	2011-2012						
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total	2010-2011	Δ %
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Réduction de la pauvreté pour les gens qui vivent dans les pays où l'Agence canadienne de développement international intervient en matière de développement international.</i>							
Engagement à l'échelle mondiale et politique stratégique	19 873	1 002 078	1 021 951	958 529	7
Pays à faible revenu	42 141	890 071	932 212	806 336	16
Pays fragiles et collectivités touchées par les crises	25 246	680 313	705 559	561 878	26
Pays à revenu intermédiaire	16 297	340 628	356 925	430 195	(17)
Engagement canadien	14 966	293 174	308 140	294 378	5
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	109 502	109 502	102 256	7
Total	228 027	3 206 263	3 434 290	3 153 572	9

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Affaires étrangères et Commerce international

Autorisations non budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(en milliers de dollars)</i>		
<i>Réduction de la pauvreté pour les gens qui vivent dans les pays où l'Agence canadienne de développement international intervient en matière de développement international.</i>			
Engagement à l'échelle mondiale et politique stratégique	84 280	s.o.
Total	84 280	s.o.

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

L'augmentation nette de 280,7 millions de dollars est attribuable à une diminution de 1,4 million de dollars des coûts de fonctionnement, à une augmentation des subventions de 160,6 millions de dollars des subventions et à une augmentation de 121,5 millions de dollars des contributions et des autres paiements de transfert.

Explication de la variation

Les facteurs contribuant à l'augmentation des dépenses nettes comprennent les suivants :

- une augmentation de 211,6 millions de dollars pour appuyer les activités de programmes liées à la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants dans les pays en développement;
- une augmentation de 50,0 millions de dollars pour l'établissement du mécanisme de décaissement rapide des fonds du compte de crises pour permettre au Canada d'intervenir rapidement en cas de crises imprévues;
- une augmentation nette de 17,4 millions de dollars de l'encaissement de billets délivrés aux fonds d'aide des institutions financières internationales due en partie des engagements accrus de la part du Canada pour le Fonds pour l'environnement mondial.

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Subventions			
Subventions pour la programmation multilatérale : Subventions pour l'aide au développement, l'assistance humanitaire ou la planification préalable aux catastrophes, incluant la consolidation de la paix, à l'égard d'opérations, de programmes, de projets, d'activités et d'appels mondiaux; de même qu'à l'appui de programmes de lutte contre la faim, la malnutrition et la maladie au profit des pays ou territoires en développement ou des pays en transition	1 743 427 100	1 588 277 100	10
Subventions pour la programmation de partenariat : Subventions pour les programmes, les projets et les activités d'aide au développement destinés à appuyer des initiatives liées au développement et à la participation du public ou visant à augmenter la sensibilisation, la compréhension et l'engagement des Canadiens à l'égard du développement, et subventions pour les programmes, les projets et les activités d'éducation et de formation au profit des pays ou territoires en développement ou des pays en transition	23 900 000	23 900 000
Subventions pour la programmation bilatérale : Subventions pour la coopération avec d'autres pays donateurs au profit des pays ou territoires en développement ou des pays en transition	8 700 000	3 200 000	172
Total des subventions	1 776 027 100	1 615 377 100	10

Affaires étrangères et Commerce international

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Contributions			
Contributions pour la programmation bilatérale : Contributions pour l'aide au développement, y compris les dépenses pour des ententes de prêt créées en vertu d'une autorité décrite dans les lois de crédits antérieures, contributions pour la coopération avec les pays en transition et contributions à l'appui de projets, de programmes et d'activités d'aide au développement visant des pays ou des régions donnés au profit des pays ou territoires en développement ou des pays en transition	911 267 922	822 469 196	11
Contributions pour la programmation de partenariat : Contributions pour les programmes, les projets et les activités d'aide au développement destinés à appuyer des initiatives liées au développement et à la participation du public ou visant à augmenter la sensibilisation, la compréhension et l'engagement des Canadiens à l'égard du développement, et contributions pour les programmes, les projets et les activités d'éducation et de formation au profit des pays ou territoires en développement ou des pays en transition	267 191 789	249 470 523	7
Contributions pour la programmation multilatérale : Contributions pour l'aide au développement, l'assistance humanitaire ou la planification préalable aux catastrophes, incluant la consolidation de la paix, à l'égard d'opérations, de programmes, de projets, d'activités et d'appels mondiaux; de même qu'à l'appui de programmes de lutte contre la faim, la malnutrition et la maladie au profit des pays ou territoires en développement ou des pays en transition	3 662 794	6 091 000	(40)
Total des contributions	1 182 122 505	1 078 030 719	10
Autres paiements de transfert			
(L) Encaissement de billets délivrés aux fonds d'aide des institutions financières internationales conformément à la <i>Loi sur l'aide au développement international (institutions financières)</i>	248 113 000	230 691 000	8
Total des autres paiements de transfert	248 113 000	230 691 000	8
Total	3 206 262 605	2 924 098 819	10

Affaires étrangères et Commerce international

Centre de recherches pour le développement international

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) est une société d'État créée par le Parlement du Canada en 1970 pour aider les pays en développement à trouver, grâce à la science et à la technologie, des solutions concrètes et à long terme aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux auxquels ils font face. Le soutien du CRDI sert à consolider les capacités de recherche locales de manière à contribuer à l'édification de sociétés en meilleure santé, plus équitables et plus prospères. Le CRDI collabore souvent avec d'autres bailleurs de fonds canadiens et étrangers afin d'augmenter les ressources consacrées à la recherche axée sur les besoins des pays en développement. Il s'associe également à d'autres organismes canadiens pour donner à des chercheurs du Canada et de pays en développement la possibilité d'exécuter des travaux d'intérêt commun qui revêtent une importance mondiale.

Raison d'être

Centre de recherches pour le développement international prévoit des dépenses de 207,4 millions de dollars pour 2011-2012. Cette affectation doit être approuvée par le Parlement.

Budget principal des dépenses
207,4 millions de dollars

Globalement, l'organisme prévoit une augmentation des dépenses de 26,1 millions de dollars, ou 14,4 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Votés : 207,4 millions de dollars

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Faire en sorte que les pays en développement accroissent leurs capacités de recherche et de proposer des solutions afin d'appuyer le développement durable et équitable, ainsi que la lutte contre la pauvreté.</i>							
Recherche sur les défis en matière de développement	145 368	145 368	128 501	13
Capacité d'exécution, d'utilisation et de gestion de la recherche	42 292	42 292	30 307	40
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	19 710	19 710	22 496	(12)
Total	207 370	207 370	181 305	14

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Affaires étrangères et Commerce international

Explication de la variation

L'augmentation nette de 26,1 millions de dollars des crédits est attribuable aux facteurs suivants :

- une augmentation de 25,0 millions de dollars destinée à la mise en œuvre du Fonds d'innovation pour le développement, qui a pour but d'appuyer la recherche en santé mondiale de pointe susceptible d'améliorer les conditions de vie des populations pauvres des pays en développement, et ce, en mobilisant le milieu scientifique afin qu'il s'attaque aux priorités en matière de recherche en santé mondiale et en encourageant l'utilisation des constatations émanant de la recherche en vue de résoudre des problèmes de développement;
- une augmentation de 4,0 millions de dollars destinée à la mise en œuvre de l'initiative À la recherche du prochain Einstein, qui verra la création d'un réseau de cinq instituts des sciences mathématiques en Afrique en vue de contribuer à l'autonomie des pays ciblés par l'aide internationale du Canada et de renforcer ainsi la capacité de ces derniers de trouver des solutions locales à des problèmes de développement locaux;
- une diminution de 2,4 millions de dollars en raison de la cessation de l'accord de transfert de fonds afférent au financement de l'Institut pour la connectivité dans les Amériques a pris fin;
- une réduction de 0,5 million de dollars en raison des mesures de limitation des coûts prévues visant à réduire le taux de croissance des dépenses de fonctionnement prévues au budget fédéral de 2010 .

Affaires étrangères et Commerce international

Commission mixte internationale (section canadienne)

La Commission mixte internationale a pour mandat la prévention et/ou la résolution prompte et efficace des différends possibles aux termes du Traité des eaux limitrophes et de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs pour éviter et prévenir des répercussions nuisibles aux relations canado-américaines.

Commission mixte internationale (section canadienne) prévoit des dépenses de 8,3 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 7,7 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 596,9 milliers de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisme prévoit une diminution des dépenses de 103,3 milliers de dollars, ou 1,2 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Raison d'être

Budget principal des dépenses
8,3 millions de dollars

Votés : 7,7 millions de dollars
Législatifs : 596,9 milliers de dollars

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>Résultat stratégique</i> <i>Activité de programme</i>							
	<i>(en milliers de dollars)</i>						
<i>Prévention et/ou résolution prompte et efficace des différends possibles sous le régime du Traité des eaux limitrophes et de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs pour éviter et prévenir des répercussions nuisibles aux relations canado-américaines.</i>							
Traité des eaux limitrophes	6 202	6 202	6 173
Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs	2 069	2 069	2 201	(6)
Total	8 271	8 271	8 375	(1)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les augmentations suivantes constituent le report des fonds ajouté au Budget principal des dépenses 2011-2012 :

- une augmentation de 0,9 million de dollars permettra de fournir un soutien scientifique et technique à la Commission. L'Étude internationale des Grands Lacs d'amont s'intéresse à la régularisation du débit du lac Supérieur, aux processus physiques et aux éventuelles modifications en cours dans le chenal de la rivière Sainte Claire, et aux répercussions sur les niveaux du lac Huron et de la baie Georgienne;
- une augmentation de 0,3 million de dollars a été approuvée pour l'exercice 2011-2012 puisque, conformément au Traité des eaux limitrophes de 1909, les gouvernements canadien et américain ont donné à la Commission une nouvelle référence aux termes de l'initiative internationale sur les bassins hydrographiques en juin 2010 pour la révision de la gouvernance binationale du lac des Bois et des systèmes de la rivière à la Pluie.

Explication de la variation

Affaires étrangères et Commerce international

Secrétariat de l'ALÉNA, section canadienne

Raison d'être La raison d'être du Secrétariat de l'ALÉNA est d'assurer un service indépendant et impartial de haut niveau dans l'administration des dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain relatives au règlement des différends, afin de contribuer à préserver les avantages du libre-échange pour toutes les parties prenantes.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012						
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total		
Résultat stratégique							
Activité de programme							
	<i>(en milliers de dollars)</i>						
<i>Procédures de règlement des différends commerciaux internationaux extrêmement efficaces, impartiales et fondées sur des règles, qui sont destinées aux Canadiens qui exportent vers les pays de l'ALÉNA, ainsi qu'aux exportateurs des pays de ALÉNA qui traitent avec le Canada.</i>							
Administer les mécanismes de règlement des différends commerciaux internationaux	1 711	(100)
Services internes	1 340	(100)
Total	3 051	(100)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Explication de la variation En vertu du décret C.P. 2010-1083, le Secrétariat de l'ALÉNA, section canadienne, est intégré au sein du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international afin de faciliter les activités de l'Accord, à compter du 27 août 2010.

Affaires indiennes et du Nord canadien

Affaires indiennes et du Nord canadien	70
Agence canadienne de développement économique du Nord	77
Commission canadienne des affaires polaires	79
Institut de la statistique des Premières nations	80
Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens.....	81
Greffé du Tribunal des revendications particulières	82

Affaires indiennes et du Nord canadien

Sommaire du portefeuille – dépenses budgétaires

		Budget principal des dépenses		
		2011-2012	2010-2011	Δ %
		<i>(en milliers de dollars)</i>		
Affaires indiennes et du Nord canadien				
1	Dépenses de fonctionnement	1 042 799	990 160	5
5	Dépenses en capital	12 194	6 431	90
10	Subventions et contributions	6 049 915	5 994 751
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	71 154	66 056	8
(L)	Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits et ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord – Traitement et allocation pour automobile	78	79	(1)
(L)	Subventions aux organismes autochtones identifiés pour recevoir des paiements à l'égard des revendications en vertu des lois sur le règlement des revendications territoriales globales	90 416	67 970	33
(L)	Subvention au gouvernement du Nunatsiavut pour la mise en œuvre de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador en vertu de la <i>Loi sur l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador</i>	17 987	17 987
(L)	Paiements d'indemnités aux bénéficiaires des revendications territoriales globales pour des redevances sur les ressources	2 575	1 472	75
(L)	Obligations relatives aux garanties de prêts accordés aux Indiens pour le logement et le développement économique	2 000	2 000
(L)	Rentes versées aux Indiens – Paiements en vertu de traités	1 400	1 400
(L)	Comité chargé de cas d'invalidité dus au mercure dans les bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington	15	15
Crédits non requis				
—	Bureau de l'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits – Dépenses de fonctionnement	5 528	(100)
—	Bureau de l'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits – Contributions	21 939	(100)
—	Paiements à la Société canadienne des postes	47 600	(100)
Total des dépenses budgétaires		7 290 533	7 223 387
Agence canadienne de développement économique du Nord				
25	Dépenses de fonctionnement	12 936	13 710	(6)
30	Contributions	30 057	46 312	(35)
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 186	1 180
Total des dépenses budgétaires		44 179	61 203	(28)
Commission canadienne des affaires polaires				
35	Dépenses du Programme	937	939
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	79	77	2
Total des dépenses budgétaires		1 015	1 016
Institut de la statistique des Premières nations				
40	Paiements versés à l'Institut de la statistique des Premières nations pour les dépenses de fonctionnement	5 000	5 000
Total des dépenses budgétaires		5 000	5 000
Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens				
45	Dépenses du Programme	11 980	14 805	(19)
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	450	510	(12)
Total des dépenses budgétaires		12 430	15 315	(19)

Affaires indiennes et du Nord canadien

Sommaire du portefeuille – dépenses budgétaires suite

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(en milliers de dollars)</i>		
Greffé du Tribunal des revendications particulières			
50 Dépenses du Programme	2 645	2 645
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	207	195	6
Total des dépenses budgétaires	2 852	2 840

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sommaire du portefeuille – autorisations non budgétaires

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(en milliers de dollars)</i>		
Affaires indiennes et du Nord canadien			
L15 Prêts à des revendicateurs autochtones	47 403	47 403
L20 Prêts aux Premières nations de la Colombie-Britannique pour les aider à participer aux processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique	30 400	30 400
Total des autorisations non budgétaires	77 803	77 803

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Affaires indiennes et du Nord canadien

Affaires indiennes et du Nord canadien

Raison d'être

Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) fournit aux Autochtones (membres des Premières nations, Inuit et Métis) et aux résidents du Nord l'aide dont ils ont besoin pour:

- accroître leur bien-être et leur prospérité économique;
- édifier des collectivités plus saines et plus viables;
- participer pleinement au développement politique, social et économique du Canada, au profit de tous les Canadiens.

AINC est le ministère fédéral qui est chargé principalement d'honorer les obligations et les engagements du gouvernement du Canada à l'égard des membres des Premières nations, des Inuit et des Métis et de s'acquitter des responsabilités constitutionnelles qui incombent au gouvernement fédéral dans le Nord. Le mandat du Ministère et les nombreuses responsabilités dont il est investi sont façonnés par des siècles d'histoire et par des défis démographiques et géographiques uniques. Ils sont régis par la Constitution canadienne, la *Loi sur les Indiens*, la *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien*, les lois territoriales, les traités, les ententes sur le règlement des revendications globales et sur l'autonomie gouvernementale ainsi que de nombreuses autres lois qui concernent les Autochtones et le Nord.

Budget principal des dépenses

7,3 milliards de dollars

Votés : 7,1 milliards de dollars

Législatifs : 185,6 millions de dollars

Affaires indiennes et du Nord canadien prévoit des dépenses budgétaires de 7,3 milliards de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 7,1 milliards de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 185,6 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisme prévoit une augmentation budgétaires des dépenses de 67,1 millions de dollars, ou 0,9 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Affaires indiennes et du Nord canadien

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012						
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total		
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Les gens – Bien-être des personnes, des familles et des collectivités des Premières nations et des Inuits.</i>							
Éducation	34 961	1 622 283	1 657 245	1 763 429	(6)
Développement social	6 056	1 558 298	1 564 354	1 490 733	5
Résolution des questions des pensionnats	380 326	10 800	391 126	s.o.
Gestion des affaires des particuliers	11 215	639	10 219	22 073	261 298	(92)
<i>Le gouvernement – Bonne gouvernance et relations de coopération pour les Premières nations, les Inuits et les résidents du Nord.</i>							
Gestion des traités	21 339	630	667 367	689 336	s.o.
Relations de coopération	67 718	10 925	322 478	401 122	155 701	158
Gouvernance et institutions gouvernementales	12 539	422 323	434 862	652 267	(33)
<i>Les terres et l'économie – Participation entière des personnes et des collectivités des Premières nations, des Inuits et des Métis à l'économie.</i>							
Infrastructure communautaire	38 845	1 173 312	1 212 157	1 297 962	(7)
Développement économique des Autochtones.	60 533	189 492	250 025	s.o.
Gestion fédérale des terres de réserve	17 019	20 776	37 795	s.o.
<i>Le Nord – Autonomie, prospérité et bien-être des gens et des collectivités du Nord.</i>							
Gouvernance et gens du Nord	13 123	107 550	120 673	17 861	576
Gestion des terres, des ressources et de l'environnement du Nord	55 402	18 190	73 593	293 469	(75)
Science et technologies du Nord	3 964	6 691	10 655	s.o.
<i>Le Bureau de l'interlocuteur fédéral – Bien-être socioéconomique des Métis, des Indiens non inscrits et des Autochtones vivant en milieu urbain.</i>							
Développement des capacités organisationnelles des Métis et des Indiens non inscrits	4 058	12 069	16 127	14 724	10
Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain	3 661	9 870	13 531	13 518
Gestion des droits des Métis	3 867	8 000	11 867	s.o.

Affaires indiennes et du Nord canadien

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme – suite

<i>Résultat stratégique</i> <i>Activité de programme</i>	Budget principal des dépenses						2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total			
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit				
<i>(en milliers de dollars)</i>								
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>								
Services internes	383 993	383 993	365 560	5	
<i>Le gouvernement – Bonne gouvernance et relations de coopération pour les Premières nations, les Inuits et les résidents du Nord.</i>								
Règlement des revendications	466 899	(100)	
<i>Les terres et l'économie – Participation entière des personnes et des collectivités des Premières nations, des Inuits et des Métis à l'économie.</i>								
Investissement communautaire	117 475	(100)	
Administration fédérale responsable	112 741	(100)	
Développement des entreprises individuelles et communautaires	56 132	(100)	
Gestion des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations	23 629	(100)	
Certitude en matière de titres fonciers et d'accès aux ressources	18 585	(100)	
<i>Le Nord – Autonomie, prospérité et bien-être des gens et des collectivités du Nord.</i>								
Des collectivités nordiques en santé	101 402	(100)	
Total	1 118 621	12 194	6 159 718	7 290 533	7 223 387	

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Autorisations non budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(en milliers de dollars)</i>		
<i>Le gouvernement – Bonne gouvernance et relations de coopération pour les Premières nations, les Inuits et les résidents du Nord.</i>			
Relations de coopération	77 803	77 803
Total	77 803	77 803

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Affaires indiennes et du Nord canadien

L'augmentation nette de 67,1 millions de dollars, des dépenses budgétaires reflète principalement l'évolution du profil des ressources pour les initiatives ciblées, notamment :

Explication de la variation

- une augmentation de 159,2 millions de dollars pour continuer à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières nations (y compris 21,8 millions de dollars reportés de l'exercice 2010 -2011);
- une augmentation de 154,8 millions de dollars pour soutenir les obligations du gouvernement fédéral aux termes de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, y compris le Processus d'évaluation indépendant et le Mode alternatif de règlement des conflits, les services de santé mentale et de soutien émotifs, l'administration et la recherche;
- une augmentation de 96,9 millions de dollars pour répondre à la demande accrue concernant les programmes continus offerts aux Autochtones et aux Inuits, qui reflète une allocation de 2 p. 100 en raison de l'inflation et la croissance démographique et qui permet l'accès à des services de base comme l'éducation, les logements, l'infrastructure communautaire (approvisionnement en eau et traitement des eaux usées) et le soutien social;
- une augmentation de 57,1 millions de dollars pour refléter la hausse nette du flux de trésorerie liés aux négociations, aux règlements et à la mise en œuvre de revendications particulières et globales (principalement pour les Premières nations Maa-nulthes, des mesures liées aux traités, et l'Accord sur les revendications territoriales concernant la région marine d'Eeyou);
- une augmentation de 35,9 millions de dollars pour le Fonds d'infrastructure pour les Premières nations afin d'améliorer la qualité de vie des Premières nations et leur environnement;
- une augmentation de 35,0 millions de dollars pour le programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières nations afin de mettre en œuvre l'approche améliorée axée sur la prévention au Manitoba;
- une augmentation de 17,3 millions de dollars pour soutenir la mise en œuvre de l'Initiative sur les partenariats stratégiques au titre du nouveau Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones;
- une augmentation de 16,8 millions de dollars pour soutenir la mise en œuvre des accords d'autonomie gouvernementale avec les Premières nations Maa-nulthes;
- une augmentation de 16,1 millions de dollars pour gérer les poursuites intentées par les Métis et les Indiens non inscrits et pour mettre en œuvre la réconciliation proactive et la gestion des droits ancestraux des Métis;
- une augmentation de 14,9 millions de dollars pour le soutien continu des collectivités innues de Natuashish et Sheshatsiu au Labrador afin qu'elles puissent bâtir des collectivités saines, résilientes et durables;
- une augmentation de 13,6 millions de dollars pour soutenir la mise en œuvre des nouvelles initiatives de responsabilisation et de partenariats triparties pour l'éducation des Premières nations ainsi que pour le développement, la mise en œuvre et l'entretien d'un système d'information sur l'éducation;
- une diminution de 289,3 millions de dollars qui reflète l'élimination graduelle du financement pour soutenir les investissements dans l'infrastructure des Premières nations pour la construction d'écoles, les projets d'approvisionnement en eau et traitement des eaux usées, et le logement dans les réserves (Plan d'action économique du Canada);
- une diminution de 199,3 millions de dollars qui reflète l'élimination graduelle du financement lié à l'évaluation, à la gestion et à l'assainissement de sites fédéraux contaminés;
- une diminution de 51,8 millions de dollars qui reflète l'élimination graduelle du financement visant à soutenir la mise en œuvre du nouveau Fonds pour l'infrastructure de recherche dans l'Arctique et la réalisation d'une étude de faisabilité pour la Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique (Plan d'action économique du Canada);
- une diminution de 9,7 millions de dollars qui reflète l'élimination graduelle du financement d'initiatives visant à soutenir le Programme de l'air pur du Canada.

Affaires indiennes et du Nord canadien

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Subventions			
Subventions aux Premières nations pour le règlement de revendications particulières négocié par le Canada et/ou imposé par le Tribunal des revendications particulières	250 000 000	250 000 000
Subvention pour le financement du soutien des bandes	231 384 215	232 433 805
Paiements aux organismes autochtones autonomes en vertu des ententes sur les revendications territoriales globales, sur l'autonomie gouvernementale ou en vertu d'une loi liée à un traité	125 219 853	91 090 981	37
Subventions pour appuyer les Premières nations, les Inuits, les conseils tribaux, les organismes ou d'autres ordres de gouvernement pour les activités de mise en œuvre stipulées dans les diverses ententes	122 729 850	125 555 341	(2)
(L) Subventions aux organismes autochtones identifiés pour recevoir des paiements à l'égard des revendications en vertu des lois sur le règlement des revendications territoriales globales	90 415 879	67 970 146	33
Paiements aux Premières nations du Yukon aux termes des ententes individuelles d'autonomie gouvernementale	60 731 160	58 051 524	5
Subventions au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et au gouvernement du Nunavut pour les services de santé dispensés aux Indiens et aux Inuits	49 241 000	48 275 000	2
Subvention pour l'éducation des Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse	38 655 814	37 178 921	4
(L) Subvention au gouvernement du Nunatsiavut pour la mise en œuvre de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador en vertu de la <i>Loi sur l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador</i>	17 987 000	17 987 000
Subventions visant à fournir un soutien au revenu aux personnes démunies qui habitent dans les réserves indiennes	10 000 000	10 000 000
Subvention à la bande indienne de Miawpukek pour appuyer des programmes désignés	9 823 000	9 631 000	2
Subventions pour appuyer les bénéficiaires/organismes pour le règlement de revendications particulières et spéciales	6 592 860	7 612 860	(13)
Subvention à la Première nation de Westbank en vue de la mise en œuvre de l'Entente d'autonomie gouvernementale de la Première nation de Westbank	4 640 754	4 505 586	3
Subventions à la Bande indienne Sechelt en vertu de la <i>Loi relative à l'autonomie gouvernementale de la bande indienne Sechelt</i>	4 600 635	4 508 956	2
Subventions accordées aux Indiens et Inuits pour favoriser l'essor de leur régime d'éducation postsecondaire	1 500 000	1 500 000
(L) Rentes versées aux Indiens – Paiements en vertu de traités	1 400 000	1 400 000
Paiements au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour faciliter la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales globales	1 293 323	1 267 964	2
Subvention pour le perfectionnement des connaissances scientifiques sur le Nord	1 086 000	1 136 000	(4)
Subvention accordée à l'Administration financière des Premières nations en vertu de la <i>Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations</i>	500 000	500 000
Subventions aux bandes indiennes de la Colombie-Britannique tenant lieu d'une rente par habitant	300 000	300 000
Subventions accordées aux Indiens et aux Inuits pour offrir des services d'aide à l'éducation primaire et secondaire	150 000	150 000
Subventions aux étudiants et à leurs chaperons pour promouvoir la sensibilisation à la protection contre les incendies dans les écoles dont les bandes et le gouvernement fédéral assurent le fonctionnement	136 000	136 000
Subventions accordées aux Inuits pour favoriser leur essor culturel	45 000	45 000
Total des subventions	1 028 432 343	971 236 084	6

Affaires indiennes et du Nord canadien

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Contributions			
*Paiements aux Indiens, Inuits et Innus devant servir à fournir des services publics dans le domaine de l'éducation	1 620 090 497	1 579 912 885	3
*Paiements aux Indiens, Inuits et Innus devant servir à fournir des services publics dans le domaine du développement social	1 548 297 896	1 475 231 271	5
*Paiements aux Indiens, Inuits et Innus devant servir à fournir des services publics dans les domaines des immobilisations et de l'entretien	1 173 175 777	1 267 475 619	(7)
Contributions aux bénéficiaires et à divers organismes de mise en œuvre pour la mise en œuvre d'ententes sur les revendications territoriales globales	192 859 684	184 955 078	4
*Paiements aux Indiens, Inuits et Innus devant servir à fournir des services publics dans le domaine du soutien aux administrations indiennes	108 670 546	110 129 693	(1)
*Paiements aux Indiens, Inuits et Innus devant servir à fournir des services publics dans le domaine du développement économique	102 826 842	102 936 012
Contributions pour appuyer l'accès aux aliments sains dans les collectivités isolées du Nord	53 930 000	s.o.
Contributions pour appuyer le processus de négociation visant les revendications globales, particulières et spéciales ainsi que les initiatives d'autonomie gouvernementale	49 724 000	49 324 000
Contributions en vertu du programme Entreprise autochtone Canada	45 012 000	45 704 000	(2)
Contributions pour appuyer l'établissement de systèmes de gouvernement, d'administration et de responsabilisation solides	39 862 400	39 532 000
Contributions au titre des consultations et de l'élaboration des politiques	25 283 200	26 183 600	(3)
Contribution pour promouvoir l'utilisation sécuritaire, le développement, la conservation et la protection des ressources naturelles du Nord	24 556 000	82 163 500	(70)
Contributions pour appuyer la capacité organisationnelle de base des organismes représentant les Autochtones	17 963 331	10 928 000	64
Contributions pour appuyer l'Initiative sur les partenariats stratégiques pour le développement économique des Autochtones	14 450 000	s.o.
Programme de contributions de l'Interlocuteur fédéral	13 504 000	s.o.
Contribution versée aux institutions des Premières nations dans le but de favoriser une saine gestion publique	12 434 000	12 434 000
Contributions aux bandes indiennes pour la gestion de leurs terres et de leurs successions	11 988 593	11 994 621
Contributions aux anciens élèves, à leurs familles, à leurs collectivités et aux groupes dans le but de faciliter les projets de commémoration régionaux ou nationaux qui portent sur l'expérience dans les pensionats indiens et qui permettent aux familles et aux collectivités de participer à l'initiative	10 000 000	8 000 000	25
Stratégie pour les Autochtones en milieu urbain	9 870 000	s.o.
Contributions pour la mise en œuvre de la <i>Loi sur la gestion des terres des Premières nations</i>	9 851 892	9 851 892
Contributions pour appuyer la gestion des urgences dans le cadre des activités dans les réserves	9 736 000	9 736 000
Contributions aux Premières nations, à leurs organismes, aux provinces et aux tiers pour les mesures provisoires et les mesures couvertes par un traité de la Colombie-Britannique	9 584 977	3 030 000	216
Contributions aux bandes indiennes pour l'administration de l'inscription	8 146 907	8 400 767	(3)
Contributions aux bandes indiennes pour le perfectionnement des capacités de gestion foncière	7 034 481	6 246 800	13

* Le financement est distribué par l'entremise d'une variété d'ententes de financement. Dans certain cas, un montant global est alloué aux Premières nations afin qu'elles puissent fournir un éventail de services de base. Par conséquent, les montants qui figurent dans la liste ne représentent qu'une estimation.

Affaires indiennes et du Nord canadien

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Contributions – suite			
Contributions versées aux Premières nations pour la gestion de sites contaminés	5 159 548	54 181 214	(90)
Contributions visant à améliorer la capacité de gestion financière et les installations de réseaux du gouvernement du Nunavut	2 500 000	5 500 000	(55)
Contributions pour la promotion du développement politique, social et scientifique dans les trois territoires du Canada	979 000	2 316 000	(58)
Contributions à la Fondation nationale des réalisations autochtones	817 000	817 000
Contributions aux groupes de survivants des pensionnats indiens qui souhaitent régler leur réclamation de façon collective dans le cadre du processus d'évaluation indépendant	800 000	1 250 000	(36)
Contributions pour faire les frais juridiques et autres frais des demandeurs dans des causes concernant les Indiens et susceptibles de faire jurisprudence	750 000	750 000
Contributions à l'intention des commissions de traités provinciales et/ou régionales	750 000	750 000
Contributions à la Fondation de l'art inuit pour aider les artistes et les artisans inuits des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut, du Nouveau-Québec et du Labrador à perfectionner leurs capacités professionnelles et à commercialiser leur art	458 000	458 000
Paiements de transfert au gouvernement du Yukon pour la restauration de la fosse de bitume de Marwell dans le cadre du Programme des sites contaminés	139 200	s.o.
Contribution au titre de services de consultation fournis aux Inuits dans le Sud	80 000	80 000
Total des contributions	5 131 285 771	5 110 271 952
Paiements de transfert non requis			
Bureau de l'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits – Stratégie pour les Autochtones en milieu urbain	9 870 000	(100)
Bureau de l'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits – Contributions pour appuyer la capacité organisationnelle de base des organismes représentant les Autochtones	6 565 000	(100)
Bureau de l'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits – Programme de contributions	5 504 000	(100)
Subventions aux Premières nations participantes et à l'Autorité scolaire des premières nations en vertu de la <i>Loi sur la compétence des Premières nations en matière d'éducation en Colombie-Britannique</i>	600 000	(100)
Total des paiements de transfert non requis	22 539 000	(100)
Total	6 159 718 114	6 104 047 036

Affaires indiennes et du Nord canadien

Agence canadienne de développement économique du Nord

L'Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor) a été inaugurée en août 2009. CanNor a pour mandat de promouvoir le développement économique dans le Nord du Canada. L'organisme prendra en charge des programmes de développement économique régional dans les trois territoires, assurera la coordination et fera office d'agent de prestation régional de certaines initiatives économiques nationales, élaborera la politique connexe, effectuera les travaux de recherche, administrera les responsabilités fédérales dans le Nord et assurera la défense des intérêts pour soutenir l'exécution efficace de programmes et mettre la participation fédérale au service de la prospérité à long terme des résidents du Nord. Le Bureau de gestion des projets nordiques fait partie de CanNor et est chargé de coordonner le travail de réglementation les ministères et organismes fédéraux sur le développement des ressources et des projets d'infrastructure de grande envergure dans les territoires. En s'acquittant de son mandat, CanNor aidera à ouvrir des perspectives commerciales et à créer des emplois tout en répondant aux besoins de développement spécifiques du Nord.

Raison d'être

L'Agence canadienne de développement économique du Nord prévoit des dépenses de 44,2 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 43,0 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 1,2 million de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Budget principal des dépenses
44,2 millions de dollars

Votés : 43,0 millions de dollars
Législatifs : 1,2 million de dollars

Globalement, l'organisme prévoit une diminution des dépenses de 17,0 millions de dollars, ou 27,8 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Les économies territoriales développées et diversifiées qui soutiennent la prospérité de tous les résidents du Nord</i>							
Développement communautaire	3 042	27 757	30 799	47 823	(36)
Développement commercial	3 856	2 300	6 156	6 156
Politique, représentation et coordination	5 473	5 473	5 473
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	1 751	1 751	1 751
Total	14 122	30 057	44 179	61 203	(28)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Affaires indiennes et du Nord canadien

Explication de la variation

La diminution nette de 17,0 millions de dollars est attribuable aux facteurs suivants:

- l'élimination graduelle de deux programmes du Plan d'action économique du Canada, soit le programme Infrastructure de loisirs du Canada pour un montant de 0,7 million de dollars en 2010-2011 et le Fonds d'adaptation des collectivités pour un montant de 15,6 millions de dollars en 2010-2011 se traduit par une réduction de 16,3 millions de dollars du budget des subventions et des contributions pour 2011-2012;
- l'élimination graduelle du Fonds d'adaptation des collectivités, exploitation et entretien, apportera un changement au budget de fonctionnement.

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Contributions			
Contributions pour la promotion du développement régional dans les trois territoires du Canada	18 257 000	33 842 234	(46)
Paiements aux Indiens, Inuits et Innus devant servir à fournir des services publics dans les domaine du développement économique	9 500 000	9 500 000
Contributions en vertu du programme Entreprises autochtones Canada	2 300 000	2 300 000
Total des contributions	30 057 000	45 642 234	(34)
Paiements de transfert non requis			
Contributions en vertu du Programme d'infrastructure de loisirs du Canada	670 060	(100)
Total des paiements de transfert non requis	670 060	(100)
Total	30 057 000	46 312 294	(35)

Affaires indiennes et du Nord canadien

Commission canadienne des affaires polaires

La Commission canadienne des affaires polaires a les responsabilités suivantes : promouvoir et diffuser les connaissances relatives aux sciences polaires et suivre leur évolution; aider à sensibiliser le public à l'importance de la science polaire pour le Canada; intensifier le rôle du Canada sur la scène internationale à titre de nation circumpolaire; et recommander l'adoption d'une politique sur la science polaire par le gouvernement.

Raison d'être

Commission canadienne des affaires polaires prévoit des dépenses de 1,0 million de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 936,7 milliers de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 78,5 milliers de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Budget principal des dépenses

1,0 million de dollars

Votés : 936,7 milliers de dollars

Législatifs : 78,5 milliers de dollars

Globalement, l'organisme prévoit une diminution des dépenses de 0,5 millier de dollars, par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valeur sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Accroissement des connaissances sur les régions polaires du Canada.</i>							
Facilitation de la recherche et communications	784	10	794	795
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	221	221	221
Total	1 005	10	1 015	1 016

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Le Budget principal des dépenses de la Commission canadienne des affaires polaires demeurent à peu près les mêmes que celles de l'exercice précédent. À titre d'information, des renseignements plus détaillés sur nos priorités seront disponibles dans notre Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012.

Explication de la variation

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
<i>(dollars)</i>			
Contributions			
Contributions aux particuliers, aux organisations, aux associations et aux institutions pour soutenir la recherche et des activités qui ont trait aux régions polaires	10 000	10 000
Total des contributions	10 000	10 000

Affaires indiennes et du Nord canadien

Institut de la statistique des Premières nations

Raison d'être

L'Institut de la statistique des Premières nations a pour mandat de recueillir, de compiler, d'analyser et de publier des renseignements statistiques sur la société et l'économie des Premières nations, d'autres groupes autochtones et d'autres personnes résidant sur des réserves ou des terres des autres groupes autochtones.

Budget principal des dépenses
5,0 millions de dollars

l'Institut de la statistique des Premières nations prévoit des dépenses de 5,0 millions de dollars pour 2011-2012. Cette affectation doit recevoir l'approbation annuelle du Parlement.

Votés : 5,0 millions de dollars

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses						
	2011-2012						
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total	2010-2011	Δ %
Résultat stratégique							
Activité de programme							
	<i>(en milliers de dollars)</i>						
<i>Les Premières nations, les gouvernements et les autres intervenants profiteront de renseignements et d'analyses statistiques précis et pertinents sur les conditions financières, économiques et sociales des Premières nations.</i>							
Collecte et analyse des données	3 000	3 000	5 000	(40)
Bonne qualité et pratiques efficaces	1 200	1 200	s.o.
Action d'information	800	800	s.o.
Total	5 000	5 000	5 000

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Explication de la variation

Le Budget principal des dépenses de l'Institut de la statistique des Premières nations demeurent les mêmes que celles de l'exercice précédent. À titre d'information, des renseignements plus détaillés sur nos priorités seront disponibles dans notre Plan entreprise 2011-2012.

Affaires indiennes et du Nord canadien

Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens

Les principaux objectifs de la Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens (CVR) sont:

Raison d'être

- de reconnaître et de consigner les expériences, les séquelles et les conséquences liées aux pensionnats indiens du point de vue des anciens élèves, de leur famille et de leur communauté, du personnel et des administrateurs de l'époque et, plus globalement, des volets religieux et gouvernementaux, entre autres, de la société canadienne;
- d'assister aux événements de témoignage et de réconciliation, à l'échelle nationale et communautaire, et d'appuyer, de promouvoir et de faciliter de tels événements;
- de sensibiliser et d'éduquer le public canadien au sujet du système des pensionnats et ses répercussions;
- de repérer les sources et de créer le dossier historique le plus complet possible sur le système des pensionnats et ses répercussions, le préserver et le rendre public, y compris par l'intermédiaire de projets de recherche et de la création d'un centre national de recherche;
- de préparer et de soumettre aux parties à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens un rapport, assorti de recommandations destinées au gouvernement du Canada.

La Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens prévoit des dépenses de 12,4 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 12,0 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 450,0 milliers de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Budget principal des dépenses
12,4 millions de dollars

Votés : 12,0 millions de dollars
Législatifs : 450,0 milliers de dollars

Globalement, l'organisme prévoit une diminution des dépenses de 2,9 millions de dollars, ou 18,8 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Divulguer et reconnaître la vérité concernant les pensionnats indiens afin de favoriser la guérison et la réconciliation parmi les personnes et les communautés touchées.</i>							
Vérité et réconciliation	11 070	11 070	13 955	(21)
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	1 360	1 360	1 360
Total	12 430	12 430	15 315	(19)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

En juin 2008, la CVR a reçu un mandat de cinq ans et une somme de 66,0 millions de dollars. Les activités principales prévues de la CVR étaient plus importantes au cours des deux premières années et devaient diminuer par la suite. Par contre, 2010-2011 représente en réalité le premier exercice complet d'activités de réconciliation et de vérité. Par conséquent, 2011-2012 représentera le deuxième exercice complet d'application des activités de programme. Au montant de 12,4 millions de dollars pour 2011-2012 s'ajoutera un montant de 19,0 millions de dollars pour le report du budget de fonctionnement de 2010-2011 pour un montant total de 31,4 millions de dollars.

Explication de la variation

Affaires indiennes et du Nord canadien

Greffé du Tribunal des revendications particulières

Raison d'être

Le Greffé du Tribunal des revendications particulières a été constitué conformément à la *Loi sur le Tribunal des revendications particulières* (entrée en vigueur le 16 octobre 2008), avec mission de gérer les affaires administratives du Tribunal. Celui-ci est un organisme décisionnel dont le mandat est de rendre des décisions à l'égard des revendications particulières des Premières nations, notamment les revendications relatives au non-respect de traités, à la fraude, à la disposition sans droit ou à l'absence de compensation adéquate, liées aux terres des réserves ou à d'autres biens actifs.

Budget principal des dépenses

2,9 millions de dollars

Votés : 2,6 millions de dollars

Législatifs : 206,8 milliers de dollars

Greffé du Tribunal des revendications particulières prévoit des dépenses de 2,9 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 2,6 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 206,8 milliers de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisme prévoit une augmentation des dépenses de 11,5 milliers de dollars, ou 0,4 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses						2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total			
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit				
Résultat stratégique								
Activité de programme								
	<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Administration efficace du Tribunal des revendications particulières.</i>								
Services de greffe	2 852	2 852	2 840	
Total	2 852	2 852	2 840	

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Explication de la variation

Les dépenses du Greffé du Tribunal des revendications particulières demeurent à peu près les mêmes que celles de l'exercice précédent. À titre d'information, des renseignements plus détaillés sur nos priorités seront disponibles dans notre Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012.

**Agence de développement économique du Canada pour les
régions du Québec**

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.....85

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

Sommaire du portefeuille – dépenses budgétaires

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(en milliers de dollars)</i>		
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec			
1 Dépenses de fonctionnement	43 953	47 083	(7)
5 Subventions et contributions	247 037	376 443	(34)
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 557	5 634	(1)
(L) Ministre d'État – Allocation pour automobile	2	2
Total des dépenses budgétaires	296 549	429 162	(31)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec a pour mission de promouvoir le développement économique à long terme en accordant une attention particulière aux régions où la croissance économique est faible ou les possibilités en matière d'emplois productifs sont inadéquates. L'Agence, en raison de son rôle sur le plan de l'économie, se trouve au cœur des priorités du gouvernement inhérentes à l'économie et à l'emploi. L'Agence est présente dans l'ensemble des régions du Québec et travaille en collaboration avec les organismes du milieu. Elle soutient les collectivités et les petites et moyennes entreprises afin de leur permettre de participer à l'économie de demain et d'atteindre leur plein potentiel en misant sur leurs forces et, du même coup, d'améliorer leur rendement, leur productivité et leurs capacités d'innovation. En outre l'agence offre son soutien aux régions confrontées à d'importantes crises en les aidant à diversifier les bases de leurs activités économiques afin d'améliorer leur viabilité à long terme.

Raison d'être

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec prévoit des dépenses de 296,5 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 291,0 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 5,5 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Budget principal des dépenses
296,5 millions de dollars

Votés : 291,0 millions de dollars
Législatifs : 5,5 millions de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses de 132,6 millions de dollars, ou 30,9 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses				Total	2010-2011	Δ %
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
Résultat stratégique	(en milliers de dollars)						
Activité de programme							
<i>Les régions du Québec ont une économie compétitive et diversifiée.</i>							
Développement des collectivités	10 062	142 869	152 931	136 812	12
Compétitivité des entreprises	11 520	82 182	93 702	73 759	27
Positionnement concurrentiel des secteurs et des régions	1 258	21 486	22 744	33 540	(32)
Politiques, programmes et initiatives	4 747	500	5 247	5 271
Infrastructure	342	342	53 298	(99)
Mesures spéciales d'intervention	105 171	(100)
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	21 584	21 584	21 312	1
Total	49 512	247 037	296 549	429 162	(31)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

Explication de la variation

La diminution nette de 132,6 millions de dollars du budget principal des dépenses de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec est attribuable à une diminution de 3,2 millions de dollars du budget de fonctionnement et à une diminution de 129,4 millions de dollars des subventions et des contributions.

Les facteurs ayant contribué à ces changements comprennent notamment :

- une augmentation de 32,1 millions de dollars attribuable à la mise en oeuvre de l'Initiative ponctuelle de renforcement des économies forestières du Québec, au financement permanent visant à soutenir les collectivités vulnérables et à l'exécution du Programme de développement des collectivités;
- une diminution de 158,4 millions de dollars attribuable à la fin du Plan d'action économique du Canada prévue initialement le 31 mars 2011;
- une diminution de 2,5 millions de dollars attribuable à la variation du financement destiné à l'Initiative visant à appuyer le développement des croisières internationales sur le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saguenay, au déménagement du Planétarium de Montréal et au Programme de partenariat pour la plateforme nord-américaine;
- une diminution de 2,4 millions de dollars du réinvestissement des revenus issus du remboursement des contributions;
- une diminution de 1,6 million de dollars attribuable à la fin du projet de mise en oeuvre d'un réseau de télécommunications à large bande dans la région de la Baie James.

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Subventions			
Subventions en vertu du Programme de diversification des collectivités	100 000	100 000
Total des subventions	100 000	100 000
Contributions			
Contributions en vertu du Programme de diversification des collectivités	110 469 301	169 742 905	(35)
Contributions en vertu du Programme de croissance des entreprises et des régions	103 668 000	122 566 000	(15)
Contributions au Programme de développement des collectivités	32 300 000	32 300 000
Contributions en vertu du Programme de recherche en développement régional	500 000	500 000
Total des contributions	246 937 301	325 108 905	(24)
Paiements de transfert non requis			
Contributions en vertu du programme Infrastructures de loisirs Canada	43 889 275	(100)
Contributions en vertu du Programme visant à alimenter la municipalité de Shannon en eau potable	7 345 000	(100)
Total des paiements de transfert non requis	51 234 275	(100)
Total	247 037 301	376 443 180	(34)

Agence de promotion économique du Canada atlantique

Agence de promotion économique du Canada atlantique.....	89
Société d'expansion du Cap-Breton.....	91

Agence de promotion économique du Canada atlantique

Sommaire du portefeuille – dépenses budgétaires

	Budget principal des dépenses			
	2011-2012	2010-2011	Δ %	
	<i>(en milliers de dollars)</i>			
Agence de promotion économique du Canada atlantique				
1	Dépenses de fonctionnement	82 340	84 797	(3)
5	Subventions et contributions	226 783	288 876	(21)
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8 821	8 468	4
Total des dépenses budgétaires		317 945	382 140	(17)
Société d'expansion du Cap-Breton				
10	Paiements à la Société d'expansion du Cap-Breton	65 026	83 070	(22)
Total des dépenses budgétaires		65 026	83 070	(22)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Agence de promotion économique du Canada atlantique

Agence de promotion économique du Canada atlantique

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) a été mise sur pied en 1987 (Partie I de la *Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique, L.R.C, ch. G 5-7*, aussi appelée *Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique*) et est le ministère fédéral chargé du développement économique des provinces du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador.

L'APECA s'efforce de créer des possibilités de croissance économique au Canada atlantique en aidant les entreprises à devenir plus compétitives, plus novatrices et plus productives, en travaillant avec les collectivités à développer et à diversifier leurs économies locales et en faisant la promotion des atouts de la région en partenariat avec les Canadiens de la région de l'Atlantique.

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique prévoit des dépenses de 317,9 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 309,1 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 8,8 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisme prévoit une diminution des dépenses de 64,2 millions de dollars, ou 16,8 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Raison d'être

Budget principal des dépenses
317,9 millions de dollars

Votés : 309,1 millions de dollars

Législatifs : 8,8 millions de dollars

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Une économie concurrentielle au Canada atlantique.</i>							
Développement des entreprises	28 653	141 531	170 184	174 266	(2)
Développement des collectivités	16 415	84 052	100 467	160 450	(37)
Politiques, défense des intérêts et coordination	10 149	1 200	11 349	11 478	(1)
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	35 945	35 945	35 945
Total	91 161	226 783	317 945	382 140	(17)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Agence de promotion économique du Canada atlantique

Explication de la variation

La diminution de 64,2 millions de dollars des dépenses nettes est attribuable à une baisse de 62,1 millions de dollars des contributions et des autres paiements de transfert et à une réduction de 2,1 millions de dollars des coûts de fonctionnement les facteurs qui contribuent à cette diminution nette comprennent :

- une augmentation de 19,0 millions de dollars pour soutenir le Fonds d'innovation de l'Atlantique et le Fonds des collectivités innovatrices;
- une augmentation de 1,7 million de dollars pour le financement permanent annoncé dans le budget fédéral de 2010 à l'intention du Programme de développement des collectivités;
- une augmentation de 0,3 million de dollars des coûts liés à la part versée par le gouvernement pour les programmes d'avantages sociaux des employés;
- une diminution de 50,1 millions de dollars pour le Fonds d'adaptation des collectivités du budget fédéral de 2009;
- une diminution de 24,3 millions de dollars pour le programme d'Infrastructures de loisirs Canada du budget fédéral de 2009;
- une diminution de 9,1 millions de dollars pour les contributions résultant des changements liés aux perceptions des contributions remboursables;
- une diminution de 0,9 million de dollars découlant de la réduction des coûts du personnel et de la réduction du budget de fonctionnement du Cabinet du ministre;
- une diminution de 0,6 million de dollars pour la temporisation du financement accordé au Plan d'action pour les langues officielles;
- une diminution de 0,2 million de dollars liée aux économies ministérielles en matière de coûts de fonctionnement.

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Subventions			
Subventions à des organismes pour promouvoir la collaboration et le développement économique	2 000 000	2 000 000
Total des subventions	2 000 000	2 000 000
Contributions			
Contributions en vertu du Programme de développement des entreprises	103 192 293	115 360 548	(11)
Contributions pour le Fonds d'innovation de l'Atlantique	59 949 000	38 090 000	57
Contribution pour le Fonds d'investissement stratégique dans les collectivités	42 300 000	87 793 000	(52)
Contributions en vertu du Programme de développement des collectivités	12 642 000	10 962 000	15
Contribution pour la mesure d'adaptation du chantier naval de Saint John	6 000 000	10 000 000	(40)
Contributions en vertu des mesures de recherche stratégique visant la région de l'Atlantique	700 000	700 000
Total des contributions	224 783 293	262 905 548	(15)
Paiements de transfert non requis			
Contributions en vertu du programme d'Infrastructures de loisirs Canada	23 970 000	(100)
Total des paiements de transfert non requis	23 970 000	(100)
Total	226 783 293	288 875 548	(21)

Agence de promotion économique du Canada atlantique

Société d'expansion du Cap-Breton

La Société d'expansion du Cap-Breton (SECB) est une société d'État fédérale qui s'emploie à promouvoir et à coordonner le développement économique de l'île du Cap-Breton et d'une partie de la Nouvelle-Écosse continentale, soit la région de la ville de Mulgrave.

Raison d'être

En plus de ses propres programmes, la SECB exécute les programmes de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique à l'île du Cap-Breton ainsi que les programmes de l'ancienne Société de développement du Cap-Breton.

La SECB est le principal organisme fédéral axé sur le développement commercial et le développement économique des collectivités dans l'île du Cap-Breton et à Mulgrave.

Société d'expansion du Cap-Breton prévoit des dépenses de 65,0 millions de dollars pour 2011-2012.

Budget principal des dépenses
65,0 millions de dollars

Globalement, l'organisme prévoit une diminution des dépenses de 18,0 millions de dollars, ou 21,7 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Votés : 65,0 millions de dollars

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Une économie cap-bretonnaise durable et concurrentielle.</i>							
Obligations liées aux ressources humaines	36 376	36 376	44 652	(19)
Obligations liées à l'environnement	20 000	20 000	29 768	(33)
Développement économique communautaire	3 247	3 247	2 906	12
Développement commercial	3 246	3 246	2 907	12
Aménagement et gestion immobiliers	570	570	950	(40)
Orientation et défense des intérêts	250	250	387	(35)
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	1 337	1 337	1 500	(11)
Total	65 026	65 026	83 070	(22)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Agence de promotion économique du Canada atlantique

Explication de la variation

La diminution de 18,0 millions de dollars des dépenses est attribuable aux facteurs suivants :

- Selon les prévisions liées aux dispositions sur la responsabilité à long terme, le coût total confirmé des obligations liées à l'environnement diminue pour chaque période de planification à mesure que les travaux de construction et d'ingénierie s'achèvent aux divers endroits;
- Plus, plus de 750 anciens employés participent à un certain nombre de programmes d'encouragement à la retraite anticipée, qui ont été négociés auparavant par l'entremise du processus de négociation collective ayant eu lieu à la suite de la réduction des effectifs et de la fermeture des mines. Le coût de ces programmes diminuera chaque année au cours des 13 prochaines années au fur et à mesure que les prestataires atteindront l'âge de 65 ans. Les programmes d'encouragement à la retraite anticipée prendront fin en 2023.

Agence du revenu du Canada

Agence du revenu du Canada	95
----------------------------------	----

Agence du revenu du Canada

Sommaire du portefeuille – dépenses budgétaires

		Budget principal des dépenses		
		2011-2012	2010-2011	Δ %
		<i>(en milliers de dollars)</i>		
Agence du revenu du Canada				
1	Dépenses de fonctionnement, contributions et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	3 083 906	2 992 673	3
5	Dépenses en capital et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	151 346	136 085	11
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	460 028	416 700	10
(L)	Ministre du Revenu national, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et ministre de la porte d'entrée de l'Atlantique – Traitement et allocation pour automobile	78	79	(1)
(L)	Dépense des recettes résultant de la poursuite des opérations en vertu de l'article 60 de la <i>Loi sur l'Agence du revenu du Canada</i>	230 688	226 894	2
(L)	Versements d'allocations spéciales pour enfants	227 000	225 000
(L)	Versements aux provinces en vertu de la <i>Loi sur les droits d'exportation de produits de bois d'œuvre</i>	140 000	479 000	(71)
Total des dépenses budgétaires		4 293 046	4 476 430	(4)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Agence du revenu du Canada

Agence du revenu du Canada

L'Agence de revenu du Canada (ARC) est responsable d'administrer, de cotiser et de percevoir des centaines de milliards de dollars en taxes chaque année. Les recettes fiscales qu'elle perçoit sont utilisées par les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et des Premières nations pour financer les programmes et les services qui contribuent à la qualité de vie des Canadiens. L'ARC utilise également son infrastructure fédérale pour livrer des milliards de dollars en prestations, en crédits d'impôt et autres services qui soutiennent le bien-être économique et social des familles canadiennes, des enfants et des personnes handicapées.

Dans le cadre de son mandat, l'ARC s'efforce de veiller à ce que tous les Canadiens :

- paient la part d'impôts et de taxes dont ils sont redevables;
- reçoivent les versements auxquels ils ont droit;
- obtiennent un examen impartial et adéquat des décisions contestées.

Agence du revenu du Canada prévoit des dépenses de 4,3 milliards de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 3,2 milliards de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 1,1 milliard de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisme prévoit une diminution des dépenses de 183,3 millions de dollars, ou 4,1 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Raison d'être

Budget principal des dépenses 4,3 milliards de dollars

Votés : 3,2 milliards de dollars

Législatifs : 1,1 milliard de dollars

Agence du revenu du Canada

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

<i>Résultat stratégique</i> <i>Activité de programme</i>	Budget principal des dépenses						
	2011-2012						
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total	2010-2011	Δ %
	<i>(en milliers de dollars)</i>						
<i>Les contribuables s'acquittent de leurs obligations et l'assiette fiscale du Canada est protégée.</i>							
Observation en matière de déclaration	958 860	1 320	960 180	930 771	3
Cotisations des déclarations et traitement des paiements	618 750	10 894	26 790	602 855	601 180
Comptes débiteurs et observation en matière de production des déclarations	560 015	7 925	128 937	439 003	430 682	2
Aide aux contribuables et aux entreprises	307 781	143 000	42 749	408 032	735 259	(45)
Appels	142 712	1 131	12 052	131 792	127 157	4
<i>Les familles et les particuliers admissibles reçoivent des versements de prestations opportuns et exacts.</i>							
Programmes de prestations	128 779	1 384	227 000	359	356 804	335 478	6
<i>Les contribuables et les prestataires obtiennent un examen impartial et indépendant à l'égard de leurs plaintes liées au service.</i>							
Ombudsman des contribuables	3 255	3 255	3 248
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	1 364 525	128 692	102 092	1 391 125	1 312 654	6
Total	4 084 678	151 346	370 000	312 978	4 293 046	4 476 430	(4)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Agence du revenu du Canada

La diminution de 183,4 millions de dollars des dépenses nettes est attribuable à une réduction de 337,0 millions de dollars des autres paiements de transfert compensée par une augmentation de 183,5 millions de dollars des dépenses de fonctionnement ainsi qu'à une hausse de 29,9 millions de dollars des revenus escomptés liés aux activités du Régime de pensions du Canada (RPC) et de l'assurance-emploi.

Explication de la variation

Les principaux changements sont :

- une augmentation de 112,6 millions de dollars liée à la mise en œuvre de la taxe de vente harmonisée pour l'Ontario et la Colombie-Britannique et du Crédit de taxe de la Nouvelle-Écosse pour la vie abordable;
- une augmentation de 61,2 millions de dollars pour les conventions collectives et les contribution aux régimes d'avantages sociaux des employés;
- une augmentation de 7,4 millions de dollars de la dépense des revenus résultant de la poursuite de ses opérations, y compris les activités pour le compte de la RPC et de l'assurance-emploi;
- une augmentation de 6,5 millions de dollars dans les programmes de publicité gouvernementale;
- une diminution de 337,0 millions de dollars attribuable principalement aux paiements aux provinces en vertu de la *Loi sur les droits d'exportation de produits de bois d'œuvre*;
- une diminution de 18,6 millions de dollars liée aux réductions prévues dans les divers initiatives annoncées dans les budgets fédéraux de 2007, de 2009 et de 2010;
- une diminution de 11,9 millions de dollars liée à l'administration de l'impôt sur le revenu des sociétés de l'Ontario;
- une diminution de 1,9 million de dollars liée à diverses autres initiatives;
- une diminution de 1,7 million de dollars découlant principalement de rajustements à des services de locaux et de biens immobiliers fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Contributions			
Contributions à l'appui de la réforme du cadre réglementaire des organismes de bienfaisance	3 000 000	3 000 000
Total des contributions	3 000 000	3 000 000
Autres paiements de transfert			
(L) Versements d'allocations spéciales pour enfants	227 000 000	225 000 000
(L) Versements aux provinces en vertu de la <i>Loi sur les droits d'exportation de produits de bois d'œuvre</i>	140 000 000	479 000 000	(71)
Total des autres paiements de transfert	367 000 000	704 000 000	(48)
Total	370 000 000	707 000 000	(48)

Agriculture et Agroalimentaire

Agriculture et Agroalimentaire	102
Commission canadienne du lait	107
Agence canadienne d'inspection des aliments.....	108
Commission canadienne des grains	111

Agriculture et Agroalimentaire

Sommaire du portefeuille – dépenses budgétaires

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(en milliers de dollars)</i>		
Agriculture et Agroalimentaire			
1 Dépenses de fonctionnement	716 926	742 448	(3)
5 Dépenses en capital	28 150	49 998	(44)
10 Subventions et contributions	409 426	551 244	(26)
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	84 309	83 263	1
(L) Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé – Traitement et allocation pour automobile	78	79	(1)
(L) Paiements de contributions pour le programme Agri-stabilité	500 964	500 034
(L) Paiements de contributions pour le programme Agri-protection	452 000	452 000
(L) Paiements de subventions pour le programme Agri-investissement	139 400	155 820	(11)
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i> (L.C. (1997), ch. C-34)	106 000	184 000	(42)
(L) Paiements de subventions pour le programme Agri-stabilité	95 452	95 282
(L) Paiements de contributions pour le programme Agri-investissement	20 089	18 959	6
(L) Prêts garantis en vertu de la <i>Loi canadienne sur les prêts agricoles</i>	13 111	4 000	228
(L) Fonds pour l'avenir de la Canadian Cattlemen's Association	5 000	5 000
(L) Contributions à l'appui de l'Initiative d'aide à l'industrie porcine	405	39 071	(99)
(L) Subventions aux offices établis conformément à la <i>Loi sur les offices des produits agricoles</i> (L.R.C. (1985), ch. F-4)	200	200
(L) Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel	s.o.
Crédits non requis			
— Aux termes de l'article 29 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, au nom de Sa Majesté du chef du Canada et conformément aux conditions approuvées par le ministre des Finances, de garantir le paiement des montants ne dépassant pas en totalité et en tout temps la somme de 140 000 000 \$ payable à l'égard des Accords de ligne de crédit à être engagés par Financement agricole Canada pour les besoins du Programme national renouvelé (2003) sur l'éthanol	(100)
— Agence canadienne du pari mutuel – Dépenses du Programme	345	(100)
Postes non requis			
— Paiements de contributions pour le programme d'aide en cas de catastrophe agricole – Agri-relance	54 200	(100)
— Paiements de subventions pour le programme d'aide en cas de catastrophe agricole – Agri-relance	54 200	(100)
Total des dépenses budgétaires	2 571 509	2 990 142	(14)
Commission canadienne du lait			
15 Dépenses du Programme	3 930	3 981	(1)
Total des dépenses budgétaires	3 930	3 981	(1)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Agriculture et Agroalimentaire

Sommaire du portefeuille – dépenses budgétaires suite

	Budget principal des dépenses			
	2011-2012	2010-2011	Δ %	
	<i>(en milliers de dollars)</i>			
Agence canadienne d'inspection des aliments				
20	Dépenses de fonctionnement et contributions	563 049	534 261	5
25	Dépenses en capital	20 957	36 378	(42)
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	81 395	73 287	11
(L)	Dépense des recettes conformément au paragraphe 30 de la <i>Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments</i>	52 158	s.o.
(L)	Paiements d'indemnisation conformes aux exigences prévues par les règlements pris en application de la <i>Loi sur la santé des animaux</i> et de la <i>Loi sur la protection des végétaux</i> et autorisés en vertu de la <i>Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments</i> (L.C. (1997), ch. 6)	1 500	1 500
Total des dépenses budgétaires		719 058	645 426	11
Commission canadienne des grains				
30	Dépenses du Programme	35 030	4 924	611
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	622	589	6
(L)	Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains	(120)	(120)
Total des dépenses budgétaires		35 532	5 394	559

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Agriculture et Agroalimentaire

Agriculture et Agroalimentaire

Raison d'être

Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada a vu le jour en 1868 – un an après la Confédération – en raison de l'importance de l'agriculture pour le développement économique, social et culturel du Canada. Aujourd'hui, le Ministère veille à ce que le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels demeure concurrentiel sur les marchés national et international, le secteur et l'économie canadienne dans son ensemble pouvant ainsi profiter des retombées économiques. Grâce à ses travaux, le Ministère s'emploie à aider le secteur à maximiser sa rentabilité et sa compétitivité à long terme, tout en assurant le respect de l'environnement ainsi que la salubrité et la sécurité des approvisionnements alimentaires du Canada.

Budget principal des dépenses

2,6 milliards de dollars

Votés : 1,2 milliard de dollars

Législatifs : 1,4 milliard de dollars

Agriculture et Agroalimentaire prévoit des dépenses de 2,6 milliards de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 1,2 milliard de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 1,4 milliard de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses de 418,6 millions de dollars, ou 14,0 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses						
	2011-2012						
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total	2010-2011	Δ %
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels compétitif qui gère les risques de manière proactive.</i>							
Gestion des risques de l'entreprise	89 473	1 329 421	5 500	1 413 394	1 678 892	(16)
Développement du commerce et des marchés	97 431	41 659	139 090	116 288	20
Systèmes de gestion des risques liés à la salubrité et à la biosécurité des aliments	35 435	1 879	62 084	1 540	97 858	150 256	(35)
Facilitation de l'efficacité de la réglementation	35 878	35 878	35 854
Conseil des produits agricoles du Canada	2 541	200	2 741	2 776	(1)
<i>Un secteur innovateur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels.</i>							
Sciences, innovation et adoption	143 403	123 841	14 960	252 284	404 449	(38)
Développement de l'agro-entreprise	10 842	77 042	87 884	64 098	37
Développement des régions rurales et développement des coopératives	12 839	12 195	25 033	25 096
Agence canadienne du pari mutuel	11 180	11 180	354	(100)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Agriculture et Agroalimentaire

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme – suite

<i>Résultat stratégique</i> <i>Activité de programme</i>	Budget principal des dépenses				Total	2010-2011	Δ %
	2011-2012						
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels respectueux de l'environnement.</i>							
Mesures à la ferme	89 473	89 145	21 800	156 818	152 203	3
Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental	58 827	6 460	5 500	59 787	58 464	2
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	274 471	26 271	300 742	301 411
Total	861 793	28 150	1 742 046	60 480	2 571 509	2 990 142	(14)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Agriculture et Agroalimentaire

Explication de la variation

La diminution de 418,6 millions de dollars des dépenses nettes est attribuable à une réduction de 24,4 millions de dollars des coûts de fonctionnement, à une baisse de 22,2 millions de dollars des dépenses en capital, et à des réductions de 70,5 millions de dollars des subventions et de 301,5 millions de dollars des contributions et autres paiements de transfert. Les facteurs ayant contribué à ce changement sont les suivants:

- une augmentation de 49,3 millions de dollars pour le Fonds Agri-flexibilité, afin d'aider le secteur à s'adapter aux pressions et à améliorer sa compétitivité;
- une augmentation de 20,4 millions de dollars pour le programme d'innovation lié aux matières à risque spécifiées, pour appuyer la recherche, le développement et la commercialisation ou l'adoption de technologies et de procédés novateurs pour enlever, éliminer ou utiliser ces matières à risque spécifié;
- une diminution de 121,7 millions de dollars liée à l'élimination graduelle du Programme en cours d'aide aux agriculteurs en cas de catastrophe/le programme Agri-relande, un cadre qui fournit un processus coordonné permettant aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux d'intervenir rapidement en cas de catastrophe agricole;
- une diminution de 78,0 millions de dollars liée aux modifications de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* afin d'étendre les conditions relatives aux avances de secours du Programme de paiements anticipés pour aider les producteurs de porcs et de bovins qui prévoyait une augmentation des besoin en 2010-2011;
- une diminution de 47,4 millions de dollars relative à l'Initiative pour un investissement écoagricole dans les biocarburants qui donne aux producteurs agricoles la possibilité d'investir dans cette industrie émergente;
- une diminution de 39,3 millions de dollars découlant de la fin graduelle de l'Initiative d'aide à l'industrie porcine, afin d'aider l'industrie à se rétablir et à s'adapter aux nouvelles réalités du marché;
- une diminution de 38,2 millions de dollars liée à l'élimination graduelle de l'initiative pour la lutte contre les maladies dans l'industrie porcine, qui contribue à la prospérité et la stabilité du secteur par la biosécurité, des pratiques de gestion exemplaires, la recherche et des solutions à long terme de gestion des risques;
- une diminution de 34,5 millions de dollars liée à l'élimination graduelle des Initiative de nouveaux débouchés pour l'agriculture, pour des investissements visant à permettre au secteur de favoriser la transformation et la transition des agriculteurs, des secteurs agroalimentaires et des produits agricoles biologiques vers de nouveaux secteurs prometteurs;
- une diminution de 33,3 millions de dollars liée à l'élimination graduelle du Programme d'innovation en matière de bioproduits agricoles qui, appuie la création, le développement continue et le fonctionnement de réseaux de recherches sur les bioproduits;
- une diminution de 19,3 millions de dollars pour la modernisation des laboratoires fédéraux, 2010-2011 étant la deuxième année du Plan d'action économique du Canada.

Agriculture et Agroalimentaire

Paielements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Subventions			
(L) Paiements de subventions pour le programme Agri-investissement	139 400 000	155 820 000	(11)
(L) Paiements de subventions pour le programme Agri-stabilité	95 452 000	95 282 000
(L) Fonds pour l'avenir de la Canadian Cattlemen's Association	5 000 000	5 000 000
Recherches agricoles dans les universités et dans d'autres organisations scientifiques au Canada	999 000	999 000
(L) Subventions aux offices établis conformément à la <i>Loi sur les offices des produits agricoles</i> (L.R.C. (1985), ch. F-4)	200 000	200 000
Paiements de subventions à l'Organisation de coopération et de développement économiques	75 000	75 000
Total des subventions	241 126 000	257 376 000	(6)
Contributions			
(L) Paiements de contributions pour le programme Agri-stabilité	500 964 000	500 034 000
(L) Paiements de contributions pour le programme Agri-protection	452 000 000	452 000 000
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i> (L.C. (1997), ch. C-34)	106 000 000	184 000 000	(42)
Programme lié au Fonds Agri-flexibilité	96 170 000	86 070 000	12
Contributions pour promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement	61 903 140	69 993 432	(12)
Contributions pour accélérer le rythme de l'innovation et faciliter l'adoption de nouvelles technologies	37 448 892	60 570 486	(38)
Contributions pour réduire au minimum la fréquence et l'ampleur des incidents liés aux risques	29 867 285	32 563 289	(8)
Contributions pour renforcer la compétitivité du secteur canadien des abattoirs et de la transformation des viandes rouges	28 696 778	19 641 690	46
Contributions à l'appui du programme canadien d'adaptation agricole	28 361 000	33 361 000	(15)
Contributions pour permettre la compétitivité des entreprises et des secteurs	27 053 174	23 476 281	15
Contributions à l'Initiative pour un investissement écoagricole dans les biocarburants	23 936 000	65 294 070	(63)
Contributions pour miser sur les forces du Canada pour réussir sur les marchés nationaux et internationaux	23 102 000	22 742 000	2
(L) Paiements de contributions pour le programme Agri-investissement	20 089 000	18 959 000	6
Contributions pour soutenir le programme d'aide à l'innovation dans le traitement des matières à risque spécifiées	18 900 000	s.o.
(L) Prêts garantis en vertu de la <i>Loi canadienne sur les prêts agricoles</i>	13 111 013	4 000 000	228

Agriculture et Agroalimentaire

Paielements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Contributions - suite			
Contributions pour améliorer la salubrité et la sécurité du système alimentaire du Canada	12 472 842	18 978 380	(34)
Contributions pour le développement des coopératives et des régions rurales	7 464 000	7 453 000
Contributions à l'appui du programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture	5 382 000	s.o.
Contributions pour la mise en œuvre du programme du Fonds de développement des collectivités afin d'aider les collectivités rurales des régions productrices de tabac de l'Ontario	4 730 555	4 730 555
Contributions à l'appui de la recherche et d'initiatives pilotes liées au programme Agri-protection	2 000 000	2 000 000
Contributions en vertu du programme Objectif carrière de la Stratégie emploi jeunesse	864 000	864 000
(L) Contributions à l'appui de l'Initiative d'aide à l'industrie porcine	404 500	39 070 574	(99)
Total des contributions	1 500 920 179	1 645 801 757	(9)
Paielements de transfert non requis			
(L) Paiements de subventions pour le programme d'aide en cas de catastrophe agricole – Agri-relance	54 200 000	(100)
(L) Paiements de contributions pour le programme d'aide en cas de catastrophe agricole – Agri-relance	54 200 000	(100)
Paiements de contributions pour la lutte contre les maladies dans l'industrie porcine – Phase 2	37 851 450	(100)
Contributions à l'appui des nouveaux débouchés pour l'agriculture	31 095 150	(100)
Contributions au programme d'innovation pour les bioproduits agricoles	15 709 235	(100)
Contributions au programme de transition relatifs aux vergers et vignobles	9 175 850	(100)
Paiements de contributions pour le programme d'éradication de la sharka du prunier	8 600 000	(100)
Total des paielements de transfert non requis	210 831 685	(100)
Total	1 742 046 179	2 114 009 442	(18)

Agriculture et Agroalimentaire

Commission canadienne du lait

La Commission canadienne du lait (CCL) est une société d'État fédérale constituée aux termes de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*. Elle rend compte au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada. Ses objectifs législatifs sont de permettre aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution pour leur travail et leur investissement, et d'assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité.

Raison d'être

La CCL joue un rôle central de facilitateur auprès de l'industrie laitière canadienne, qui représente plusieurs milliards de dollars. Les ententes entre le gouvernement fédéral et les provinces accordent désormais à la CCL les pouvoirs associés à bon nombre des programmes et des activités qui sont administrés par ses employés au jour le jour. La CCL tient compte des intérêts de tous les intervenants de l'industrie laitière, soit les producteurs, les transformateurs, les transformateurs secondaires, les exportateurs, les consommateurs et les gouvernements.

Commission canadienne du lait prévoit des dépenses de 3,9 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 3,9 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement.

Budget principal des dépenses
3,9 millions de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses de 51,1 milliers de dollars, ou 1,3 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Votés : 3,9 millions de dollars

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012						
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total		
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Accroître la vitalité de l'industrie laitière canadienne au profit de tous les partenaires de l'industrie.</i>							
Administre le système de gestion des approvisionnements du lait	3 930	3 930	3 981	(1)
Total	3 930	3 930	3 981	(1)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les dépenses de la Commission canadienne du lait demeurent à peu près les mêmes que celles de l'exercice précédent. À titre d'information, des renseignements plus détaillés sur nos priorités seront disponibles dans notre Plan d'entreprise 2011-2012.

Explication de la variation

Agriculture et Agroalimentaire

Agence canadienne d'inspection des aliments

Raison d'être

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a été créée en 1997. Elle est le plus important organisme de réglementation à vocation scientifique au Canada.

L'ACIA est présente partout au Canada, dans la région de la capitale nationale et dans quatre centres opérationnels. Elle est chargée de protéger les ressources alimentaires, animales et végétales pour en assurer la sécurité et l'accessibilité. Par le fait même, elle contribue à améliorer la santé et le bien-être des Canadiens ainsi que l'environnement et l'économie du Canada.

Les activités de l'Agence visent à protéger les consommateurs canadiens et étrangers de denrées alimentaires, la production agricole du Canada (y compris le secteur forestier) et l'environnement. En outre, ces activités profitent aux agriculteurs, aux pêcheurs, aux forestiers, aux transformateurs et aux distributeurs (importateurs et exportateurs) du pays, ainsi qu'aux consommateurs.

À l'échelle mondiale, l'ACIA s'efforce de garantir que le cadre réglementaire international lié à son mandat est solide et cohérent, et qu'il repose sur des bases scientifiques.

Budget principal des dépenses

719,1 millions de dollars

Votés : 584,0 millions de dollars

Législatifs : 135,1 millions de dollars

Agence canadienne d'inspection des aliments prévoit des dépenses de 719,1 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 584,0 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 135,1 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 73,6 millions de dollars, ou 11,4 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012						
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total		
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles.</i>							
Risques liés à la salubrité des aliments et à la nutrition	318 434	8 082	326 515	s.o.
Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses	130 362	966	131 328	s.o.
Programme de protection des végétaux	83 840	778	84 618	s.o.
Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques	44 293	44 293	s.o.
<i>Les risques pour la santé du public associés à l'approvisionnement alimentaire et à la transmission de maladies animales aux humains sont atténués et gérés.</i>							
Risques liés à la salubrité des aliments et à la nutrition	258 170	(100)
Risques liés aux zoonoses	67 770	(100)

Agriculture et Agroalimentaire

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme – suite

<i>Résultat stratégique</i> <i>Activité de programme</i>	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012						
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total		
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Assurer le maintien des ressources végétales et animales.</i>							
Risques liés à la santé des animaux et systèmes de production	87 133	(100)
Risque liés à la protection des végétaux et systèmes de production	61 315	(100)
Protection de la biodiversité	12 909	(100)
<i>Contribue à la protection du consommateur et à l'accès aux marchés grâce à l'application de principes scientifiques et de normes.</i>							
Accès aux marchés nationaux et internationaux	32 271	(100)
Cadre de réglementation intégré	9 681	(100)
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	119 429	12 875	132 304	116 177	14
Total	696 358	20 957	1 744	719 058	645 426	11

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Agriculture et Agroalimentaire

Explication de la variation

L'augmentation de 73,6 millions de dollars des dépenses est attribuable à :

- une augmentation de 52,2 millions de dollars en raison d'un changement dans la manière dont le revenu de l'ACIA et les dépenses connexes sont comptabilisés au sein du gouvernement du Canada. Le revenu de l'ACIA est désormais déposé directement dans le Trésor, et les dépenses connexes sont financées à même ce fonds;
- une augmentation de 17,4 millions de dollars pour renforcer la capacité de prévention, de détection et d'intervention de l'Agence en cas d'éclosion de maladie d'origine alimentaire, conformément aux recommandations du rapport sur l'éclosion de listériose de 2008;
- une augmentation de 12,6 millions de dollars pour accroître la fréquence des inspections dans les établissements de transformation de la viande;
- une augmentation de 11,3 millions de dollars afin de poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes;
- une augmentation de 6,4 millions de dollars pour les conventions collectives signées;
- une augmentation de 3,9 millions de dollars pour harmoniser les coûts du régime de prestations aux employés à ceux en vigueur à l'échelle de l'administration fédérale;
- une baisse de 14,2 millions de dollars en raison de l'élimination progressive de ressources affectées à la modernisation des laboratoires fédéraux dans le cadre du Plan d'action économique du Canada;
- une baisse de 6,1 millions de dollars résultant de la mise en œuvre des mesures de limitation des coûts du budget fédéral de 2010 qui ont permis d'absorber la hausse des salaires de 1,5 p. 100 prévue par la convention collective;
- une baisse de 5,8 millions de dollars en raison de l'élimination progressive des ressources affectées à l'initiative d'éradication du virus de la sharka;
- une baisse de 1,5 million de dollars résultant de l'exercice d'économies liées à l'efficacité dans le budget fédéral de 2007;
- une baisse de 0,9 million de dollars en raison de l'élimination progressive des initiatives du Partenariat pour la sécurité et la prospérité;
- une baisse de 0,7 million de dollars en raison du transfert de fonds au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour financer les services offerts au personnel de l'ACIA dans les missions à l'étranger.

Paievements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	(dollars)		
Contributions			
(L) Paiements d'indemnisation conformes aux exigences prévues par les règlements pris en application de la <i>Loi sur la santé des animaux</i> et de la <i>Loi sur la protection des végétaux</i> et autorisés en vertu de la <i>Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments</i> (L.C. (1997), ch. 6)	1 500 000	1 500 000
Contributions à l'appui des initiatives qui contribuent à améliorer, à faire avancer et à promouvoir le système fédéral d'inspection	124 750	136 000	(8)
Versement aux provinces, conformément aux règlements édictés par le gouverneur en conseil sur l'indemnisation des victimes de la rage, de montants ne dépassant pas les deux cinquièmes des montants payés par les provinces aux propriétaires d'animaux morts de la rage	112 000	112 000
Indemnités versées, conformément aux dispositions approuvées par le gouverneur en conseil, aux propriétaires d'animaux morts des suites de la fièvre charbonneuse	7 000	7 000
Total	1 743 750	1 755 000

Agriculture et Agroalimentaire

Commission canadienne des grains

La Commission canadienne des grains (CCG) est un organisme du gouvernement fédéral qui administre les dispositions de la *Loi sur les grains du Canada (LGC)*. Aux termes de la Loi, la CCG a pour mandat « de fixer et de faire respecter, au profit des producteurs de grains, des normes de qualité pour le grain canadien et de régir la manutention du grain au pays afin d'en assurer la fiabilité sur les marchés intérieurs et étrangers ». La vision de la CCG est d'être un « chef de file en matière d'excellence et d'innovation dans les domaines de l'assurance de la qualité et de la quantité des grains, de la recherche et de la protection des producteurs ». La CCG rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Raison d'être

Commission canadienne des grains prévoit des dépenses de 35,5 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 35,0 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 502,2 milliers de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Budget principal des dépenses

35,5 millions de dollars

Votés : 35,0 millions de dollars
Législatifs : 502,2 milliers de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 30,1 millions de dollars, ou 558,8 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses				Total	2010-2011	Δ %
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
Résultat stratégique	(en milliers de dollars)						
Activité de programme							
<i>Le grain du Canada est salubre, fiable et commercialisable et les producteurs de grain canadien sont protégés.</i>							
Programme d'assurance-qualité – Crédits	12 825	1 507	14 332	s.o.
Programme de recherches sur la qualité des grains – Crédits	8 932	1 107	10 038	3 564	182
Programme d'assurance-quantité – Crédits	2 805	170	2 975	s.o.
Programme de protection des producteurs – Crédits	2 423	214	2 637	586	350
Programme de protection des producteurs – Fonds renouvelable	368	508	(140)	(140)
Programme d'assurance-quantité – Fonds renouvelable	9 814	12 160	(2 346)	(2 346)
Programme d'assurance-qualité – Fonds renouvelable	24 494	30 215	(5 721)	(5 721)
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes – Fonds renouvelable	8 087	8 087	8 087
Services internes – Crédits	5 269	402	5 670	1 364	316
Total	75 016	3 399	42 883	35 532	5 394	559

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Agriculture et Agroalimentaire

**Explication de la
variation**

L'augmentation de 30,1 millions de dollars est attribuable à son financement ad hoc dans le budget fédéral de 2010, autorisant l'inclusion dans ce budget principal des dépenses. Au cours de l'année précédente, le financement ad hoc était reçu dans le cadre du processus inhérent au budget supplémentaire des dépenses.

Anciens Combattants

Anciens Combattants	115
Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	118

Anciens Combattants

Sommaire du portefeuille – dépenses budgétaires

		Budget principal des dépenses		
		2011-2012	2010-2011	Δ %
		<i>(en milliers de dollars)</i>		
Anciens Combattants				
1	Dépenses de fonctionnement	924 832	930 168
5	Subventions et contributions	2 556 168	2 432 508	5
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	41 920	41 210	2
(L)	Ministre des Anciens Combattants et ministre d'État (Agriculture) – Traitement et allocation pour automobile	78	79	(1)
(L)	Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des anciens combattants	175	175
(L)	Remboursements, en vertu de l'article 15 de la <i>Loi sur les indemnités de services de guerre</i> , de redressements de compensation effectués en conformité avec la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i> (L.R.C. (1970), ch. V-4)	10	10
(L)	Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des soldats de retour au pays	10	10
(L)	Crédits de réadaptation, en vertu de l'article 8 de la <i>Loi sur les indemnités de services de guerre</i> (L.R.C. (1970), ch. W-4)	2	2
Crédits non requis				
—	Tribunal des anciens combattants (révision et appel) – Dépenses de fonctionnement	9 944	(100)
Total des dépenses budgétaires		3 523 195	3 414 105	3
Tribunal des anciens combattants (révision et appel)				
10	Dépenses du Programme	9 933	s.o.
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 604	s.o.
Total des dépenses budgétaires		11 537	s.o.

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Anciens Combattants

Anciens Combattants

Le développement du Canada à titre de pays indépendant et doté d'une identité propre découle en grande partie de ses réalisations en temps de guerre. Une bonne partie de notre identité moderne est également associée à la fierté que nous éprouvons à l'égard des antécédents enviables du Canada en matière de maintien de la paix. Toutefois, la contribution de notre pays à la paix et à la sécurité dans le monde, à la fois comme allié et partenaire du maintien de la paix, a été très coûteuse si l'on tient compte des vies sacrifiées et des maladies et blessures, sans parler des espoirs déçus.

Raison d'être

Le rôle du ministère des Anciens Combattants est de reconnaître le courage des personnes qui nous ont légué ce patrimoine et ont ainsi permis à notre nation de s'épanouir.

Anciens Combattants prévoit des dépenses de 3,5 milliards de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 3,5 milliards de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 42,2 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Budget principal des dépenses

3,5 milliards de dollars

Votés : 3,5 milliards de dollars
Législatifs : 42,2 millions de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 109,1 millions de dollars, ou 3,2 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses				Total	2010-2011	Δ %
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Le bien-être des anciens combattants et des autres clients admissibles</i>							
Indemnités et soutien financier	85 478	2 178 413	2 263 891	2 125 121	7
Soins de santé et réinsertion des anciens combattants	770 025	354 600	1 124 625	1 140 962	(1)
<i>Les Canadiens se souviennent de ceux et celles qui ont servi le Canada en temps de guerre et de paix et en situation de conflit armé, et leur témoignent de la reconnaissance.</i>							
Responsabilités commémoratives nationales et internationales	7 500	21 142	28 642	32 350	(11)
Sensibilisation aux activités de souvenir	10 584	2 210	12 794	13 691	(7)
<i>Les anciens combattants et les autres clients bénéficient d'un examen indépendant et impartial des plaintes relatives à Anciens Combattants Canada.</i>							
Bureau de l'ombudsman des vétérans	5 874	5 874	5 842

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Anciens Combattants

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme – suite

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012						
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total		
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	87 368	87 368	84 680	3
<i>Règlement équitable et efficace des appels relatifs aux pensions, aux indemnités d'invalidité et aux allocations aux anciens combattants interjetés par des anciens combattants canadiens, des militaires et des vétérans des Forces canadiennes, des clients de la Gendarmerie royale du Canada, des civils admissibles et leurs familles.</i>							
Processus de recours du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) en matière des pensions et des indemnités d'invalidité	11 461	(100)
Total	966 830	2 556 365	3 523 195	3 414 105	3

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Explication de la variation

L'augmentation de 109,1 millions de dollars est attribuable aux éléments suivants :

- une augmentation de 163,2 millions de dollars au titre des indemnités d'invalidité et des allocations pour soins, en raison principalement de l'augmentation du nombre prévu de nouveaux clients et de l'augmentation des coûts prévus pour les nouvelles affections et les réévaluations d'indemnités;
- une augmentation de 12,9 millions de dollars pour la prolongation de la date limite de remise des demandes de paiements à titre gracieux liés à l'utilisation de l'agent Orange à la BFC de Gaagetown;
- une augmentation de 10,0 millions de dollars au titre de l'allocation pour perte de revenus en raison du nombre accru de clients touchant ces prestations pour de plus longues périodes;
- une augmentation de 8,3 millions de dollars au titre de la réadaptation professionnelle, des soins de santé liés à la réadaptation et des services de transition de carrière, en raison principalement de l'utilisation soutenue de ces programmes depuis l'introduction de la nouvelle Charte des anciens combattants en 2006;
- une diminution de 40,1 millions de dollars des coûts liés aux pensions d'invalidité et aux prestations de décès découlant de la diminution du nombre prévu des clients anciens combattants ayant servi en temps de guerre touchant des prestations, en partie compensée par les rajustements annuels suivant l'indexation des prix;
- une diminution de 25,9 millions de dollars au titre des Autres services de santé achetés, en raison principalement de la diminution du nombre de clients ayant servi en temps de guerre qui bénéficient d'avantages médicaux et de soins à long terme;
- une diminution de 11,7 millions de dollars liée aux ressources pour le Tribunal des anciens combattants (révision et appel), lequel figure désormais à l'annexe I.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et qui est défini comme un organisme distinct;
- une diminution de 4,0 millions de dollars au titre de la subvention au Fonds du Souvenir, en raison d'une diminution du nombre d'anciens combattants ayant servi en temps de guerre admissibles dans le cadre du Programme de funérailles et d'inhumation.

Anciens Combattants

Paielements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Subventions			
Pensions d'invalidité et de décès, y compris les pensions accordées en vertu de l'ordonnance sur l'indemnisation des employés civils (Guerre) de l'État, C.P. 45/8848 du 22 novembre 1944, qui sont régies par les dispositions de la <i>Loi sur les pensions</i> ; indemnisation pour les anciens prisonniers de guerre en vertu de la <i>Loi sur les pensions</i> ; et allocations spéciales dans le cas de Terre-Neuve	1 689 200 000	1 729 300 000	(2)
Indemnités et allocations d'invalidité	429 200 000	266 000 000	61
Allocation pour perte de revenus et prestation de retraite supplémentaire	44 000 000	34 000 000	29
Allocations aux anciens combattants et allocations de guerre pour les civils	11 800 000	14 100 000	(16)
Fonds du Souvenir	10 979 000	14 979 000	(27)
Commission des sépultures de guerre du Commonwealth	10 248 000	9 948 000	3
Allocation de traitement	1 415 000	1 415 000
Paielements effectués en vertu du Règlement sur l'indemnisation en cas d'accidents d'aviation	750 000	750 000
Aide accordée en conformité avec les dispositions du Règlement sur le fonds de secours	670 000	1 710 000	(61)
Aide en matière d'éducation aux enfants des anciens combattants décédés	500 000	500 000
Aide aux anciens combattants canadiens – District d'outre-mer	250 000	700 000	(64)
Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes	200 000	2 800 000	(93)
(L) Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des anciens combattants	175 000	175 000
Paielements de prestations pour bravoure	71 000	71 000
Cimetière commémoratif des Nations Unies en Corée	70 000	70 000
(L) Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des soldats de retour au pays	10 000	10 000
(L) Remboursements, en vertu de l'article 15 de la <i>Loi sur les indemnités de services de guerre</i> , de redressements de compensation effectués en conformité avec la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i>	10 000	10 000
Association canadienne des anciens combattants du Royaume-Uni	5 000	5 000
(L) Crédits de réadaptation en vertu de l'article 8 de la <i>Loi sur les indemnités de services de guerre</i>	2 000	2 000
Total des subventions	2 199 555 000	2 076 545 000	6
Contributions			
Contributions accordées aux anciens combattants, en vertu du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, afin de les aider à payer les coûts des services complémentaires de santé non couverts par les programmes de soins médicaux provinciaux	354 600 000	353 900 000
Contributions, en vertu du Programme des contributions aux partenaires, aux organisations, institutions et autres ordres de gouvernement, à l'appui des projets afférents à la santé et au mieux-être des anciens combattants, et des activités et événements commémoratifs	2 210 000	2 260 000	(2)
Total des contributions	356 810 000	356 160 000
Total	2 556 365 000	2 432 705 000	5

Anciens Combattants

Tribunal des anciens combattants (révision et appel)

Raison d'être

Le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) est un tribunal indépendant, quasi-judiciaire, qui a été créé en 1995. Le Tribunal offre un programme d'appel pour les décisions relatives à des invalidités liées aux services rendus par le ministère des Anciens Combattants. Ce programme offre aux requérants deux niveaux de recours pour les décisions relatives à une pension d'invalidité ou à une indemnité d'invalidité et le dernier niveau d'appel pour les demandes d'allocation aux anciens combattants.

Le Tribunal a pour objectif de veiller à ce que les anciens combattants traditionnels, les membres et vétérans des Forces canadiennes, les demandeurs de la Gendarmerie royale du Canada, certains civils admissibles ou leurs personnes à charge respectives touchent les prestations et indemnités d'invalidité et autres avantages auxquels ils ont droit en vertu de la loi.

Budget principal des dépenses

11,5 millions de dollars

Votés : 9,9 millions de dollars

Législatifs : 1,6 million de dollars

Tribunal des anciens combattants (révision et appel) prévoit des dépenses de 11,5 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 9,9 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 1,6 million de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 11,5 millions de dollars, par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Règlement équitable et efficace des appels relatifs aux pensions, aux indemnités d'invalidité et aux allocations aux anciens combattants interjetés.</i>							
Les demandeurs peuvent ainsi faire appel au mécanisme de recours d'un tribunal indépendant pour les demandes concernant les prestations d'invalidité et les allocations aux anciens combattants.	11 537	11 537	s.o.
Total	11 537	11 537	s.o.

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Explication de la variation

Une augmentation de 11,5 millions de dollars liée aux ressources pour le Tribunal des anciens combattants (révision et appel), lequel figure désormais à l'annexe I.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et est défini comme un organisme distinct.

Citoyenneté et Immigration

Citoyenneté et Immigration	121
Commission de l'immigration et du statut de réfugié.....	125

Citoyenneté et Immigration

Sommaire du portefeuille – dépenses budgétaires

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(en milliers de dollars)</i>		
Citoyenneté et Immigration			
1 Dépenses de fonctionnement	492 532	514 836	(4)
5 Subventions et contributions	944 971	969 339	(3)
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	53 162	48 214	10
(L) Ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme – Traitement et allocation pour automobile	78	79	(1)
Total des dépenses budgétaires	1 490 742	1 532 469	(3)
Commission de l'immigration et du statut de réfugié			
10 Dépenses du Programme	136 541	103 924	31
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	16 459	13 136	25
Total des dépenses budgétaires	153 000	117 060	31

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sommaire du portefeuille – autorisations non budgétaires

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(en milliers de dollars)</i>		
Citoyenneté et Immigration			
(L) Prêts aux immigrants et aux réfugiés afin de faciliter l'arrivée des nouveaux venus en vertu de l'article 88 de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>
Total des autorisations non budgétaires

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Citoyenneté et Immigration

Citoyenneté et Immigration

Durant les premières années qui ont suivi la Confédération, les dirigeants canadiens avaient un projet d'envergure : relier le Canada d'est en ouest par un chemin de fer et faire de l'Ouest le grenier du monde et la base de la prospérité économique du pays. Pour y parvenir, il fallait peupler rapidement les Prairies, ce qui a conduit le gouvernement du Canada à établir ses premières politiques nationales en matière d'immigration. Au cours des 150 dernières années, les immigrants ont été un moteur de la nation canadienne et de sa prospérité économique – en tant qu'agriculteurs qui ont travaillé la terre, en tant que travailleurs dans les usines qui ont alimenté la croissance industrielle, en tant qu'entrepreneurs et en tant qu'innovateurs qui aident le Canada à être compétitif au sein de l'économie mondiale fondée sur la connaissance.

Raison d'être

Citoyenneté et Immigration et ses partenaires continueront de bâtir un Canada plus fort :

- en élaborant et en mettant en œuvre des politiques, des programmes et des services qui :
 - facilitent l'arrivée des personnes et leur intégration au Canada d'une façon qui maximise leur contribution au pays tout en protégeant la santé et la sécurité des Canadiens;
 - maintiennent la tradition humanitaire du Canada en protégeant les réfugiés et les personnes qui ont besoin de protection;
 - renforcent les valeurs et promeuvent les droits et responsabilités liés à la citoyenneté canadienne;
 - sensibilisent tous les Canadiens et favorisent une meilleure compréhension interculturelle et une société intégrée qui offre des chances égales à tous, quelles que soient leur race, leur ethnicité et leur religion;
- en faisant progresser les politiques internationales en matière de migration d'une façon qui appuie les objectifs d'ordre humanitaire et liés à l'immigration du Canada.

Citoyenneté et Immigration prévoit des dépenses budgétaires de 1,5 milliard de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 1,4 milliard de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 53,2 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Budget principal des dépenses
1,5 milliard de dollars

Votés : 1,4 milliard de dollars
Législatifs : 53,2 millions de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses budgétaires de 41,8 millions de dollars, ou 2,7 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Pleine participation des nouveaux arrivants et des citoyens à l'appui d'une société intégrée</i>							
Établissement et intégration des nouveaux arrivants	33 545	926 976	960 521	s.o.
Citoyenneté pour les nouveaux arrivants et tous les Canadiens	42 188	42 188	s.o.
Multiculturalisme pour les nouveaux arrivants et tous les Canadiens	10 496	16 191	26 687	s.o.

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Citoyenneté et Immigration

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme – suite

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Gestion des mouvements migratoires qui favorise les intérêts canadiens et protège la santé et la sécurité des Canadiens</i>							
Gestion de la santé	56 403	56 403	s.o.
Contrôle des mouvements migratoires et gestion de la sécurité	49 475	49 475	s.o.
Influence du Canada sur les orientations internationales liées aux mouvements migratoires et à l'intégration	687	1 804	2 491	s.o.
<i>Mouvement migratoire familial et humanitaire qui réunit les familles et offre une protection aux personnes déplacées et persécutées</i>							
Immigration pour motifs familiaux et discrétionnaires	50 179	50 179	s.o.
Protection des réfugiés	31 065	31 065	s.o.
<i>Mouvement migratoire de résidents permanents et temporaires qui renforce l'économie canadienne</i>							
Résidents permanents profitables à l'économie	52 875	52 875	s.o.
Résidents temporaires profitables à l'économie	24 833	24 833	s.o.
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	194 026	194 026	136 312	42
<i>Intégration réussie des nouveaux arrivants dans la société et promotion de la citoyenneté canadienne.</i>							
Programme d'intégration	1 007 310	(100)
Programme de citoyenneté	61 972	(100)
<i>Un mouvement migratoire qui profite de façon importante au développement économique, social et culturel du Canada, tout en protégeant la santé des Canadiens et en assurant leur sécurité.</i>							
Programme d'immigration	129 529	(100)
Programme des résidents temporaires	90 912	(100)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Citoyenneté et Immigration

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme – suite

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012						
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total		
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Reconnaissance et acceptation, par la communauté internationale, des principes de la gestion des migrations dans le respect des grands objectifs du Canada en matière de politique étrangère et protection des réfugiés au Canada.</i>							
Programme des réfugiés	102 407	(100)
Rôle du Canada dans la gestion des migrations internationales et la protection	4 026	(100)
Total	545 771	944 971	1 490 742	1 532 469	(3)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Autorisations non budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(en milliers de dollars)</i>		
<i>Pleine participation des nouveaux arrivants et des citoyens à l'appui d'une société intégrée</i>			
Établissement et intégration des nouveaux arrivants	S.O.
Total	S.O.

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Une baisse nette de 41,8 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent comprend :

- une augmentation de 55,9 millions de dollars pour financer la réforme du système canadien de détermination du statut de réfugié;
- une augmentation de 5,8 millions de dollars pour l'évaluation et la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger;
- une augmentation de 5,1 millions de dollars pour rajuster les coûts liés au régime d'avantages sociaux des employés, aux conventions collectives et autres rajustements mineurs;
- une augmentation de 4,8 millions de dollars pour accroître la subvention aux fins de l'Accord Canada-Québec sur l'immigration;
- une augmentation de 3,6 millions de dollars pour gérer les cas d'immigration comportant des renseignements classifiés (certificats de sécurité);
- une réduction de 59,3 millions de dollars en raison des économies réalisées à la suite de l'examen stratégique régulier des dépenses ministérielles mené par le gouvernement;

Explication de la variation

Citoyenneté et Immigration

- une réduction de 30,6 millions de dollars en raison de la temporisation du financement lié au Programme fédéral de santé intérimaire, au Système mondial de gestion des cas et aux Programmes internationaux pour les jeunes;
- une réduction de 9,7 millions de dollars en raison d'un transfert de fonds au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international;
- une réduction de 7,5 millions de dollars du financement lié à la gestion de l'arriéré du programme d'immigration;
- une réduction de 4,9 millions de dollars du financement lié à l'imposition de l'obligation de visa aux citoyens du Mexique;
- une réduction de 5,0 millions de dollars en raison d'autres économies à l'échelle du gouvernement liées à des mesures de limitation des coûts et à des décisions budgétaires antérieures.

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Subventions			
Subvention aux fins de l'Accord Canada-Québec sur l'immigration	258 445 000	253 645 000	2
Subventions à l'appui du Programme du multiculturalisme	3 000 000	3 000 000
Subvention Élaboration des politiques sur les migrations	350 000	304 000	15
Subventions à l'appui du Programme de reconnaissance historique des communautés	200 000	300 000	(33)
Total des subventions	261 995 000	257 249 000	2
Contributions			
Programme d'établissement	611 807 002	651 749 278	(6)
Aide à la réinstallation	56 724 201	44 550 000	27
Contributions à l'appui du Programme du multiculturalisme	7 846 316	7 890 766
Contributions à l'appui du Programme de reconnaissance historique des communautés	5 100 000	5 900 000	(14)
Organisation internationale pour les migrations	1 454 000	2 000 000	(27)
Groupe de travail pour la coopération internationale sur la recherche, la mémoire et l'enseignement de l'Holocauste	44 450	s.o.
Total des contributions	682 975 969	712 090 044	(4)
Total	944 970 969	969 339 044	(3)

Citoyenneté et Immigration

Commission de l'immigration et du statut de réfugié

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) est un tribunal administratif, responsable et indépendant créé par le Parlement le 1^{er} janvier 1989, pour régler les cas d'immigration et de statut de réfugié de manière efficace, équitable et conforme à la loi. La CISR assure des avantages continus aux Canadiens : en acceptant seulement les demandeurs d'asile ayant besoin d'une protection, conformément aux obligations internationales et au droit canadien; en contribuant à l'intégrité du système d'immigration, à la sécurité des Canadiens, à la réputation canadienne de défenseur de la justice et de l'équité pour les personnes; et en favorisant la réunification des familles. La CISR contribue aussi à la qualité de vie des collectivités canadiennes en renforçant la structure sociale du pays et en réaffirmant les valeurs essentielles soit le respect des droits de la personne, la paix, la sécurité et la primauté du droit.

Raison d'être

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié prévoit des dépenses de 153,0 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 136,5 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 16,5 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Budget principal des dépenses 153,0 millions de dollars

Votés : 136,5 millions de dollars
Législatifs : 16,5 millions de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 35,9 millions de dollars, ou 30,7 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paievements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
Résultat stratégique							
Activité de programme							
	<i>(en milliers de dollars)</i>						
<i>Régler, de manière efficace, équitable et conforme à la loi, les cas d'immigration et de statut de réfugié devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.</i>							
Protection des réfugiés	74 974	74 974	57 883	30
Appels en matière d'immigration	14 686	14 686	14 639
Appels des réfugiés	14 048	14 048	s.o.
Enquêtes et contrôles des motifs de détention	13 601	13 601	12 652	8
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	35 691	35 691	31 886	12
Total	153 000	153 000	117 060	31

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

L'augmentation nette de 35,9 millions de dollars est liée au financement temporaire pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme du système canadien de détermination du statut de réfugié en vertu de la *Loi sur les mesures de réforme équitables concernant les réfugiés* en vigueur à la fin de 2011, ce qui inclut la création de la nouvelle Section d'appel des réfugiés. La mise en œuvre du nouveau système canadien de détermination du statut de réfugié permettra un nouveau processus simplifié et efficace dans le contexte des demandes faisant l'objet d'une audience de première instance à la Section de la protection des réfugiés par des fonctionnaires qui agissent à titre de décideurs et d'un appel de deuxième instance à la Section d'appel des réfugiés par les personnes nommées par décret. Le financement supplémentaire permettra à la CISR d'élaborer de nouvelles règles et instructions concernant le nouveau système; de mettre en œuvre la dotation et les mesures d'acquisition, au besoin, pour les fonctionnaires et les personnes nommées par décret; d'élaborer du matériel de communication concernant le nouveau processus; d'achever les modifications nécessaires pour le nouveau système, de procéder à l'aménagement des locaux et de rédiger les documents de formation et former les décideurs et les employés.

Explication de la variation

Conseil du Trésor

Secrétariat du Conseil du Trésor	129
École de la fonction publique du Canada	131
Commissariat au lobbying	133
Commissariat à l'intégrité du secteur public	134

Conseil du Trésor

Sommaire du portefeuille – dépenses budgétaires

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(en milliers de dollars)</i>		
Secrétariat du Conseil du Trésor			
1 Dépenses du Programme	235 502	236 591
5 Éventualités du gouvernement	750 000	750 000
10 Initiatives pangouvernementales	8 511	6 215	37
20 Assurances de la fonction publique	2 452 205	2 223 794	10
25 Report du budget de fonctionnement	1 200 000	1 200 000
30 Besoins en matière de rémunération	600 000	500 000	20
33 Report du budget d'immobilisations	600 000	s.o.
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	31 802	29 592	7
(L) Président du Conseil du Trésor et ministre de la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique – Traitement et allocation pour automobile	78	79	(1)
(L) Versements en vertu de la <i>Loi sur la mise au point des pensions du service public (L.R.C. (1970), ch. P-33)</i>	20	20
Total des dépenses budgétaires	5 878 117	4 946 290	19
École de la fonction publique du Canada			
40 Dépenses du Programme	48 210	56 214	(14)
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	6 740	6 477	4
(L) Dépense des recettes conformément au paragraphe 18(2) de la <i>Loi sur l'École de la fonction publique du Canada</i>	50 000	50 000
Total des dépenses budgétaires	104 949	112 691	(7)
Commissariat au lobbying			
45 Dépenses du Programme	4 192	4 203
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	445	422	5
Total des dépenses budgétaires	4 637	4 625
Commissariat à l'intégrité du secteur public			
50 Dépenses du Programme	6 333	6 033	5
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	535	505	6
Total des dépenses budgétaires	6 868	6 538	5

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Conseil du Trésor

Secrétariat du Conseil du Trésor

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada est l'organe administratif du Conseil du Trésor. Il appuie les ministres du Conseil du Trésor et renforce la gestion du gouvernement afin d'optimiser les ressources relativement aux dépenses du gouvernement et aux résultats qui s'appliquent aux Canadiens. Le Secrétariat donne au Conseil du Trésor des recommandations et des conseils sur les politiques, les règlements et les dépenses des programmes en vue de favoriser une gestion solide des ressources publiques tout en respectant la responsabilité principale des administrateurs généraux en regard de la gestion de leur organisation et de leur rôle d'agent comptable auprès du Parlement. Par ces initiatives, le Secrétariat contribue à assurer la bonne gestion et la responsabilité de la fonction publique en vue d'affecter les ressources de manière appropriée et efficace. Un gouvernement efficace donne au Canada un avantage concurrentiel en créant des assises solides pour assurer la sécurité, la stabilité et la prospérité.

Raison d'être

Le Secrétariat du Conseil du Trésor prévoit des dépenses de 5,9 milliards de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 5,8 milliards de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 31,9 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Budget principal des dépenses
5,9 milliards de dollars

Votés : 5,8 milliards de dollars
Législatifs : 31,9 millions de dollars

Globalement, le Secrétariat prévoit une augmentation des dépenses de 931,8 millions de dollars, ou 18,8 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valeur sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Le gouvernement est bien géré et responsable, et des ressources sont attribuées pour atteindre des résultats.</i>							
Fonds pangouvernementaux et paiements en tant qu'employeur de la fonction publique	5 479 468	600 000	520	469 252	5 610 736	4 680 029	20
Cadres de gestion	65 547	65 547	60 412	8
Gestion des ressources humaines	63 846	6 243	57 603	57 056
Gestion des dépenses	36 312	36 312	30 426	19
Gestion financière	30 919	30 919	28 247	9
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	77 001	77 001	90 120	(15)
Total	5 753 092	600 000	520	475 495	5 878 117	4 946 290	19

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Conseil du Trésor

Explication de la variation

La hausse nette des dépenses du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada de 931,8 millions de dollars est principalement attribuable au rôle de celui-ci à titre d'organisme central.

Les changements principaux sont :

- la création d'un nouveau crédit central, Crédit 33, Report du budget des dépenses en capital, de 600,0 millions de dollars. Ce crédit permettra aux ministères et aux organismes de connaître avec plus de certitude le financement des dépenses en capital, et assurera aux membres du Parlement une clarté et une transparence relativement aux dépenses en capital au fil du temps. Le crédit représente le montant approximatif des exigences de report potentiel qui auraient par ailleurs été présentées dans plusieurs Budgets supplémentaires des dépenses de ministères et d'organismes, et n'entraîne pas de coûts supplémentaires pour le gouvernement. Il permettra aux ministères de reporter jusqu'à 20 p. cent des dépenses en capital non utilisées au prochain exercice;
- une majoration de 228,4 millions de dollars du Crédit 20, Assurance de la fonction publique. À titre d'employeur, le Conseil du Trésor offre un régime d'avantages sociaux collectifs, comme l'assurance maladie, l'assurance dentaire et l'assurance invalidité à tous les fonctionnaires, et l'assurance maladie et l'assurance dentaire aux pensionnés de la fonction publique et à leurs personnes à charge. Les dépenses nécessaires pour ces régimes ont augmenté, principalement en raison de la hausse du taux de participation et des salaires, mais aussi en raison d'une population plus âgée qui a des besoins plus grands et de la hausse de l'utilisation et du coût des médicaments sur ordonnance. La grande partie de cette majoration est imputable au Régime des soins de santé de la fonction publique, suivi des charges sociales;
- une majoration de 100,0 millions de dollars du Crédit 30, Besoins en matière de rémunération. Ce crédit central s'ajoute à d'autres crédits afin de répondre à des besoins liés à des éléments comme les prestations parentales et les prestations de maternité, et les indemnités versées à la cessation de service ou d'emploi. La hausse est principalement due à des augmentations dans les primes de départ et autres privilèges suite au départ à la retraite de fonctionnaires;
- une majoration nette de 2,3 millions de dollars du Crédit 10, Initiatives pangouvernementales. Le Conseil du Trésor a approuvé un montant de 5,3 millions de dollars afin d'établir le Fonds d'innovation pour le développement en milieu de travail pour fournir du financement aux ministères pour de nouveaux outils qui supportent la planification de succession et gestion des talents, ainsi que le développement en leadership. Ce montant compense un transfert de 2,5 millions de dollars à Travaux publics et Services gouvernementaux à l'appui de la prestation du programme des bureaux régionaux des ministres;
- une diminution nette de 1,1 million de dollars du Crédit 1, Dépenses du programme. Cela comprend de nouveaux fonds pour : améliorer les systèmes financiers et appuyer le processus décisionnel en matière financière dans l'administration publique fédérale pour un montant de 1,6 million de dollars; appuyer la gestion permanente du programme de classification pour l'administration publique centrale pour un montant de 2,5 millions de dollars; et la mise en œuvre de la Stratégie de cyber sécurité du Canada pour un montant de 0,9 million de dollars. Cette majoration est compensée par des réductions de 6,1 millions de dollars, y compris les décisions antérieures d'écoulant d'un examen stratégique horizontal des ressources humaines de 2,1 millions de dollars et des économies en réponse aux mesures de limitation des coûts prévues au budget fédéral de 2010 de 2,6 millions de dollars.

Paievements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	(dollars)		
Autres paievements de transfert			
Paievements, sous forme d'indemnités pour des accidents du travail, conformément aux régimes de la fonction publique de prestations versées aux survivants des employés décédés dans l'exercice de leurs fonctions	495 000	495 000
(L) Versements en vertu de la <i>Loi sur la mise au point des pensions du service public (L.R.C. (1970), ch. P-33)</i>	20 000	20 000
Régime spécial d'indemnisation pour les conjoints des attachés des Forces canadiennes	5 000	5 000
Total des autres paievements de transfert	520 000	520 000
Paievements de transfert non requis			
Conseil des normes comptables internationales du secteur public	200 000	(100)
Total des paievements de transfert non requis	200 000	(100)
Total	520 000	720 000	(28)

Conseil du Trésor

École de la fonction publique du Canada

L'École de la fonction publique du Canada est le fournisseur commun de services d'apprentissage de la fonction publique du Canada. L'École a le mandat législatif d'offrir une gamme d'activités d'apprentissage afin de mettre en valeur le potentiel des individus et des organisations, ainsi que l'excellence en gestion au sein de la fonction publique.

Raison d'être

L'École a un seul objectif stratégique, celui de s'assurer que les fonctionnaires ont les connaissances de base et les compétences de gestion et de leadership requises pour bien servir le Canada et les canadiens.

L'École de la fonction publique du Canada prévoit des dépenses de 104,9 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 48,2 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 56,7 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Budget principal des dépenses
104,9 millions de dollars

Votés : 48,2 millions de dollars
Législatifs : 56,7 millions de dollars

Globalement, l'École prévoit une diminution des dépenses de 7,7 millions de dollars, ou 6,9 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Les fonctionnaires ont les connaissances communes et les compétences en leadership et en gestion dont ils ont besoin pour exercer leurs responsabilités envers les Canadiens.</i>							
Apprentissage de base	65 977	65 977	69 358	(5)
Innovation dans la gestion du secteur public	11 029	275	11 304	11 647	(3)
Perfectionnement en leadership organisationnel	11 108	11 108	13 724	(19)
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	16 561	16 561	17 962	(8)
Total	104 674	275	104 949	112 691	(7)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

La diminution nette de 7,7 millions de dollars est attribuable aux facteurs clés suivants :

Explication de la variation

- une augmentation de 0,3 million de dollars afin de tenir compte du changement du taux du régime d'avantages sociaux des employés;
- une augmentation de 0,2 million de dollars pour les conventions collectives;
- des réductions de 6,7 millions de dollars des programmes à la suite de l'examen stratégique, des gains d'efficacité de 0,2 million de dollars et un rajustement de la rémunération de 0,9 million de dollars;
- l'élimination progressive de financement pour l'initiative du système harmonisé de gestion de l'apprentissage un montant de 0,3 million de dollars;
- une diminution de 0,2 million de dollars du financement des langues officielles.

Conseil du Trésor

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Contributions			
Contribuer à la recherche ou autres activités liées à la théorie et à la pratique de la gestion dans le secteur public	275 000	315 000	(13)
Total	275 000	315 000	(13)

Conseil du Trésor

Commissariat au lobbying

Le Commissariat au lobbying (CAL) soutient la commissaire au lobbying, le haut fonctionnaire du Parlement responsable de la mise en œuvre de la *Loi sur le lobbying*. La législation vise à améliorer la transparence et le respect de l'obligation de rendre compte des communications entre les lobbyistes et les titulaires d'une charge publique fédérale, et à accroître la confiance des Canadiens à l'égard de l'intégrité du processus décisionnel du gouvernement. À cette fin, le mandat du CAL est de créer et gérer le Registre des lobbyistes, d'élaborer et mettre en œuvre des programmes d'éducation pour faire connaître la Loi, et de veiller à l'application de la *Loi et du Code de déontologie des lobbyistes*.

Le Commissariat au lobbying prévoit des dépenses de 4,6 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 4,2 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 444,9 milliers de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, le Commissariat prévoit une augmentation des dépenses de 11,4 milliers de dollars, ou 0,2 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Raison d'être

Budget principal des dépenses
4,6 millions de dollars

Votés : 4,2 millions de dollars
Législatifs : 444,9 milliers de dollars

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>La transparence et l'obligation de rendre compte des activités de lobbyisme effectuées auprès de titulaires de charge publique contribuent à inspirer confiance à l'égard de l'intégrité des décisions prises par le gouvernement.</i>							
Examens et enquêtes en vertu de la <i>Loi sur le lobbying</i> et du <i>Code de déontologie des lobbyistes</i>	1 137	1 137	1 243	(9)
Enregistrement des lobbyistes	1 072	1 072	1 530	(30)
Éducation et recherche	916	916	891	3
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques dans cette organisation.</i>							
Services internes	1 512	1 512	961	57
Total	4 637	4 637	4 625

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les dépenses du Commissariat au lobbying demeurent à peu près les mêmes que celles de l'exercice précédent. À titre d'information, des renseignements plus détaillés sur nos priorités seront disponibles dans notre Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012.

Explication de la variation

Conseil du Trésor

Commissariat à l'intégrité du secteur public

Raison d'être

Le Commissariat à l'intégrité du secteur public du Canada (Le Commissariat) a été mis sur pied afin d'appliquer la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*, entrée en vigueur en avril 2007. Le mandat du Commissariat est d'établir un processus sûr, indépendant et confidentiel permettant aux fonctionnaires et au grand public de divulguer des actes répréhensibles pouvant avoir été commis dans le secteur public fédéral. Le Commissariat sert aussi à protéger contre les représailles les fonctionnaires qui ont fait une divulgation ou qui ont participé à une enquête. En plus de son mandat légal, le Commissariat insiste sur la prévention des actes répréhensibles et la promotion d'un dialogue ouvert dans le secteur public fédéral.

Budget principal des dépenses

6,9 millions de dollars

Votés : 6,3 millions de dollars

Législatifs : 535,0 milliers de dollars

Le Commissariat à l'intégrité du secteur public prévoit des dépenses de 6,9 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 6,3 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 535,0 milliers de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, le Commissariat prévoit une augmentation des dépenses de 329,7 milliers de dollars, ou 5,0 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Les actes répréhensibles au sein du secteur public fédéral sont relevés et réglés et font l'objet d'un rapport, tandis que les fonctionnaires sont protégés contre les représailles, ce qui donne lieu à une intégrité accrue dans le milieu de travail.</i>							
Programme de gestion des divulgations et des représailles	4 632	4 632	4 191	11
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	2 236	2 236	2 347	(5)
Total	6 868	6 868	6 538	5

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Explication de la variation

Les dépenses du Commissariat à l'intégrité du secteur public demeurent à peu près les mêmes que celles de l'exercice précédent. À titre d'information, des renseignements plus détaillés sur nos priorités seront disponibles dans notre Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012.

Conseil privé

Conseil privé	138
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	140
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports.....	142
Directeur général des élections	143
Commissariat aux langues officielles.....	145
Société du Vieux-Port de Montréal inc.	147
Secrétariat de la Commission des nominations publiques	148
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité.....	149

Conseil privé

Sommaire du portefeuille – dépenses budgétaires

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(en milliers de dollars)</i>		
Conseil privé			
1 Dépenses du Programme	125 175	129 027	(3)
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	15 117	14 519	4
(L) Premier ministre – Traitement et allocation pour automobile	160	162	(1)
(L) Ministre des Affaires intergouvernementales, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre de la Francophonie – Traitement et allocation pour automobile	78	79	(1)
(L) Leader du gouvernement au Sénat – Traitement et allocation pour automobile	78	79	(1)
(L) Leader du gouvernement à la Chambre des communes – Traitement et allocation pour automobile	78	79	(1)
(L) Ministre d'État (Réforme démocratique) – Allocation pour automobile	2	2
(L) Ministre d'État et whip en chef du gouvernement – Allocation pour automobile	2	2
Total des dépenses budgétaires	140 688	143 948	(2)
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes			
5 Dépenses du Programme	6 158	6 173
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	466	443	5
Total des dépenses budgétaires	6 624	6 616
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports			
10 Dépenses du Programme	26 683	26 354	1
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 693	3 432	8
Total des dépenses budgétaires	30 376	29 786	2
Directeur général des élections			
15 Dépenses du Programme	29 468	29 568
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 304	5 027	6
(L) Dépenses d'élections	87 304	86 950
(L) Traitement du directeur général des élections	275	276
Total des dépenses budgétaires	122 351	121 821
Commissariat aux langues officielles			
20 Dépenses du Programme	18 358	18 429
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 301	2 185	5
Total des dépenses budgétaires	20 659	20 615

Conseil privé

Sommaire du portefeuille – dépenses budgétaires suite

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(en milliers de dollars)</i>		
* Société du Vieux-Port de Montréal Inc.			
25 Paiements à la Société du Vieux-Port de Montréal inc. pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	28 373	28 073	1
Total des dépenses budgétaires	28 373	28 073	1
Secrétariat de la Commission des nominations publiques			
30 Dépenses du Programme	945	945
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	125	118	6
Total des dépenses budgétaires	1 070	1 063	1
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité			
35 Dépenses du Programme	2 708	2 707
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	305	288	6
Total des dépenses budgétaires	3 014	2 996	1

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

* En vertu du décret C.P. 2010-1068, le leader du gouvernement à la Chambre des communes, membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada, a été nommé à titre du ministre de tutelle de la Société immobilière du Canada Limitée pour l'application de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Conseil privé

Conseil privé

Raison d'être

Le Bureau du Conseil privé (BCP) a pour mandat de servir le Canada et la population en conseillant et en assistant, au mieux et en toute impartialité, le Premier ministre, les ministres du portefeuille et le Cabinet. Le BCP soutient l'élaboration de l'orientation stratégique du gouvernement du Canada, coordonne les mesures prises en guise de réponse aux problèmes auxquels le gouvernement et le pays sont confrontés et contribue au bon fonctionnement du Cabinet.

En sa qualité de chef de la fonction publique fédérale, le greffier du Conseil privé établit l'orientation stratégique et surveille l'ensemble des enjeux majeurs de la fonction publique. Le BCP, dirigé par le greffier du Conseil privé, aide le gouvernement du Canada à mettre en œuvre sa vision et à répondre aux enjeux auxquels sont confrontés le gouvernement et le pays, de façon efficace et rapide.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans notre Rapport sur les plans et priorités du ministère.

Budget principal des dépenses

140,7 millions de dollars

Votés : 125,2 millions de dollars

Législatifs : 15,5 millions de dollars

Le bureau du Conseil privé prévoit des dépenses de 140,7 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 125,2 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 15,5 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses de 3,3 millions de dollars, ou 2,3 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Appuyer et mettre en œuvre le programme et les décisions du gouvernement, et soutenir les institutions et leur fonctionnement.</i>							
Soutien et conseils au Premier ministre et aux ministres du portefeuille	68 493	68 493	74 462	(8)
Soutien et conseils au Cabinet et aux comités du Cabinet	17 478	17 478	17 253	1
Leadership et orientation au sein de la fonction publique	3 672	3 672	4 650	(21)
Commissions d'enquête	762	762	112	580
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	50 283	50 283	47 471	6
Total	140 688	140 688	143 948	(2)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Conseil privé

La diminution de 3,3 millions de dollars des dépenses nettes est attribuable aux facteurs suivants :

Explication de la variation

- une augmentation de 3,1 millions de dollars afin de renforcer la sécurité de façon à se consacrer exclusivement aux éléments les plus prioritaires liés directement à la sécurité du Ministère;
- une augmentation de 0,8 million de dollars pour le fonctionnement de la Commission d'enquête sur le déclin des populations de saumon rouge du fleuve Fraser; le financement pour la Commission Cohen a été approuvé jusqu'au printemps 2011;
- une augmentation de 0,6 million de dollars pour les rajustements aux régimes d'avantages sociaux des employés et aux postes législatifs;
- une diminution de 3,6 millions de dollars pour soutenir la mise en œuvre et la coordination d'une stratégie de communication pangouvernementale pour le Plan d'action économique du Canada (PAE). Le Bureau du Conseil privé joue un rôle central dans la coordination et la gestion des communications gouvernementales, tel que déterminé par le Premier ministre et le Cabinet. La grande majorité des mesures du PAE sont temporaires et le financement se termine le 31 mars 2011;
- une diminution de 1,7 million de dollars des budgets des Cabinets des ministres. Des modifications permanentes aux budgets des Cabinets des ministres ont été approuvées, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2010. Les budgets des cinq ministres et ministres d'État rattachés au portefeuille du Premier ministre ont été diminués en conséquence;
- une diminution de 1,0 million de dollars pour le Bureau du coordonnateur de la sécurité des Olympiques de 2010 et du G8. Le Bureau a cessé ses activités en 2010-2011, assurant la coordination de la sécurité des sommets des dirigeants du G8 et du G20;
- une diminution de 0,9 million de dollars en raison des mesures de limitation des coûts annoncées dans le budget fédéral de 2010, visant à réduire le taux de croissance des dépenses de fonctionnement;
- une diminution de 0,4 million de dollars pour le Groupe de travail sur l'Afghanistan;
- une diminution de 0,3 million de dollars conformément à une décision connexe au budget fédéral de 2007. Le gouvernement a ordonné que ces économies soient réalisées non pas en coupant directement dans les programmes, mais plutôt en réduisant les coûts de fonctionnement et d'administration des programmes.

Conseil privé

Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes

Raison d'être

Le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) est un organisme des gouvernements fédéral et provinciaux ayant pour unique mandat de fournir des services administratifs relativement à la planification et au déroulement des conférences intergouvernementales de premiers ministres, de ministres et de sous ministres.

Les conférences de niveau intergouvernemental sont un précieux outil de consultation et de négociation entre les divers ordres de gouvernement, facilitant ainsi l'élaboration des politiques nationales et/ou provinciales et territoriales. Elles sont un élément essentiel du fonctionnement de la fédération canadienne et elles illustrent l'un des principes fondamentaux de notre société démocratique.

En exécutant avec doigté la planification logistique de ces réunions et en assurant leur bon déroulement, le SCIC permet aux gouvernements de se concentrer sur les questions à aborder, sans se laisser distraire par le processus comme tel. De plus, les ministères fédéraux et les gouvernements provinciaux et territoriaux profitent grandement des importantes économies d'échelle que leur permettent de réaliser les services du SCIC, particulièrement compte tenu de la situation économique actuelle.

Budget principal des dépenses

6,6 millions de dollars

Votés : 6,2 millions de dollars

Législatifs : 466,2 milliers de dollars

Le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes prévoit des dépenses de 6,6 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 6,2 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 466,2 milliers de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 8,4 milliers de dollars, ou 0,1 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>L'organisation et le déroulement sans faille des réunions multilatérales des premiers ministres, des ministres et des sous-ministres.</i>							
Services des conférences	4 442	4 442	4 385	1
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	2 182	2 182	2 231	(2)
Total	6 624	6 624	6 616

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Conseil privé

Les dépenses de 2011-2012 du Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes demeurent à peu près les mêmes qu'au cours de l'exercice précédent. Les fonds de 2011-2012 serviront aux priorités suivantes :

Explication de la variation

- amélioration continue de nos services en adoptant les outils nécessaires pour faire évoluer notre modèle de prestation dans la planification et le déroulement des conférences intergouvernementales;
- prendre les mesures nécessaires pour redonner de la vigueur à nos partenariats par l'engagement accru auprès des intervenants et des clients pour faire en sorte que le Secrétariat demeure le premier choix des gouvernements en matière de soutien aux conférences intergouvernementales de haut niveau;
- renforcer les pratiques de gestion interne du SCIC.

Notre Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012 comprendra des renseignements plus détaillés sur nos priorités.

Conseil privé

Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports

Raison d'être

Le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports est connu sous le nom de Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST) dans ses activités quotidiennes. Le BST est un organisme indépendant qui a été créé en 1990 en vertu d'une loi du Parlement. Le BST fonctionne de manière indépendante des autres ministères et organismes du gouvernement afin d'éviter tout conflit d'intérêt réel ou perçu. L'unique objectif du BST consiste à promouvoir la sécurité du transport maritime, par pipeline, ferroviaire et aéronautique. Il s'acquiesce de son mandat en procédant à des enquêtes indépendantes sur les événements de transport choisis afin de dégager les causes et les facteurs ayant contribué aux événements ainsi que les lacunes en matière de sécurité mises en évidence. Le BST fait ensuite des recommandations visant à améliorer la sécurité et à réduire ou éliminer les dangers auxquels sont exposés les personnes, les biens et l'environnement.

Budget principal des dépenses

30,4 millions de dollars

Votés : 26,7 millions de dollars

Législatifs : 3,7 millions de dollars

Le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports prévoit des dépenses de 30,4 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 26,7 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 3,7 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 590,3 milliers de dollars, ou 2,0 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012						
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total		
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>L'atténuation des risques liés à la sécurité des transports par l'entremise d'enquêtes indépendantes sur les accidents.</i>							
Enquêtes – transport aérien	13 166	13 166	12 780	3
Enquêtes – transport maritime	5 428	5 428	5 310	2
Enquêtes – transport ferroviaire	4 778	4 778	4 678	2
Enquêtes – transport par pipeline	530	530	375	41
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	6 474	6 474	6 642	(3)
Total	30 376	30 376	29 786	2

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Explication de la variation

Les principaux changements sont :

- L'augmentation des crédits votés est représentative de l'accroissement du salaire des employés accordé dans le cadre de conventions collectives. Cette augmentation est compensée par les montants gelés en raison des mesures de limitation des coûts visant à réduire le taux de croissance des dépenses de fonctionnement annoncées dans le budget fédéral de 2010 visant à réduire le taux de croissance des dépenses de fonctionnement;
- L'augmentation des postes législatifs est principalement attribuable à l'augmentation du taux de pourcentage utilisé pour calculer les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Conseil privé

Directeur général des élections

Le Bureau du directeur général des élections (BDGE) est un organisme indépendant et non partisan qui relève directement du Parlement. Il doit être prêt en tout temps à conduire une élection générale, une élection partielle ou un référendum sur le plan fédéral; à administrer le régime de financement politique prévu par la *Loi électorale du Canada*; et à surveiller l'observation de la législation électorale et à la faire appliquer. Le BDGE a aussi le mandat d'exécuter des programmes d'information et d'éducation de l'électorat et d'appuyer les commissions de délimitation indépendantes chargées de réviser les limites des circonscriptions fédérales après chaque recensement décennal. En outre, le BDGE peut mener des études sur d'autres méthodes de vote et, avec l'approbation du Parlement, mettre à l'essai des processus de vote en ligne en vue de scrutins futurs.

Raison d'être

Le Directeur général des élections prévoit des dépenses de 122,4 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 29,5 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 92,9 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Budget principal des dépenses
122,4 millions de dollars

Votés : 29,5 millions de dollars
Législatifs : 92,9 millions de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 530,0 milliers de dollars, ou 0,4 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012						
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total		
Résultat stratégique							
Activité de programme							
	<i>(en milliers de dollars)</i>						
<i>Un cadre électoral accessible que les Canadiens utilisent avec confiance.</i>							
Régulation des activités électorales	10 195	28 204	38 399	s.o.
Opérations électorales	35 030	35 030	s.o.
Engagement électoral	8 583	8 583	s.o.
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	40 339	40 339	24 310	66
<i>Un processus électoral qui contribue à l'équité, la transparence et l'accessibilité pour tous les participants conformément au cadre législatif.</i>							
Élections	97 511	s.o.
Total	94 147	28 204	122 351	121 821

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Le Directeur général des élections a une nouvelle architecture des activités de programmes (AAP) à compter de l'exercice de 2011-2012. Des modifications à la composante Services internes ont aussi été effectuées afin d'assurer l'uniformité avec les autres ministères et organismes.

L'augmentation de 0,5 million de dollars des dépenses nettes est attribuable à :

Explication de la variation

- une augmentation de 0,4 million de dollars des paiements de transfert pour les allocations versées aux partis politiques enregistrés (rajustées annuellement en fonction du facteur d'ajustement à l'inflation prévu en vertu de la *Loi électorale du Canada*);
- une augmentation nette de 0,2 million de dollars des frais de personnel en raison des rajustements de la rémunération découlant des conventions collectives, des mesures de réduction des coûts prévues dans le budget fédéral de 2010 et des avantages sociaux des employés.

Conseil privé

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Autres paiements de transfert			
(L) Allocation aux partis politiques enregistrés (disposition de financement politique de la <i>Loi électorale du Canada</i>)	28 204 000	27 850 000	1
Total	28 204 000	27 850 000	1

Conseil privé

Commissariat aux langues officielles

Le mandat du Commissariat aux langues officielles (le Commissaire) est de promouvoir la *Loi sur les langues officielles* et de veiller à sa mise en œuvre intégrale, de protéger les droits linguistiques des Canadiens et de promouvoir la dualité linguistique et le bilinguisme au Canada.

Raison d'être

Le mandat du Commissaire lui est conféré par l'article 56 de la *Loi sur les langues officielles*. Il lui incombe de :

« Prendre, dans le cadre de sa compétence, toutes les mesures visant à assurer la reconnaissance du statut de chacune des langues officielles et à faire respecter l'esprit de la présente Loi et l'intention du législateur en ce qui touche l'administration des affaires des institutions fédérales, et notamment la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne. »

Le Commissaire a donc pour mandat de prendre, dans le cadre de sa compétence, toutes les mesures nécessaires à la réalisation des trois grands objectifs de la *Loi sur les langues officielles* soit :

- l'égalité du français et de l'anglais au sein du Parlement, du gouvernement du Canada, de l'administration fédérale et des institutions assujetties à la Loi;
- le maintien et l'épanouissement des communautés de langue officielle au Canada;
- l'égalité du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Le Commissaire est nommé par la commission sous le grand sceau, après approbation par résolution du Sénat et de la Chambre des communes, pour un mandat de sept ans et rend compte directement du Parlement.

Le Commissariat aux langues officielles prévoit des dépenses de 20,7 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 18,4 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 2,3 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Budget principal des dépenses
20,7 millions de dollars

Votés : 18,4 millions de dollars
Législatifs : 2,3 millions de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 44,7 millions de dollars, ou 0,2 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses				Total	2010-2011	Δ %
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
Résultat stratégique							
Activité de programme							
	<i>(en milliers de dollars)</i>						
<i>Les droits des Canadiennes et des Canadiens en vertu de la Loi sur les langues officielles sont protégés et les institutions fédérales et les autres organismes assujettis à la Loi respectent ces droits. De plus, la dualité linguistique est favorisée dans la société canadienne.</i>							
Promotion de la dualité linguistique	7 243	7 243	7 407	(2)
Protection des droits linguistiques	6 910	6 910	6 858
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	6 506	6 506	6 350	2
Total	20 659	20 659	20 615

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Conseil privé

Explication de la variation

Les dépenses de 2011-2012 du Commissariat aux langues officielles demeurent à peu près les mêmes qu'au cours de l'exercice précédent. Les fonds de 2011-2012 serviront aux priorités suivantes :

- agir auprès des institutions fédérales et autres organismes assujettis à la *Loi sur les langues officielles*, afin qu'ils intègrent pleinement la dualité linguistique comme élément important du leadership;
- promouvoir, auprès des deux collectivités de langue officielle du Canada, la valeur de la dualité linguistique comme un des facteurs clés de l'identité canadienne;
- appuyer les communautés de langue officielle en situation minoritaire afin de favoriser leur développement et leur épanouissement;
- renforcer la capacité organisationnelle en mettant en application des principes et des pratiques de saine gestion, à l'appui des priorités organisationnelles.

Notre Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012 comprendra des renseignements plus détaillés sur nos priorités.

Conseil privé

Société du Vieux-Port de Montréal inc.

La Société du Vieux-Port de Montréal inc. (SVPM) est une société d'État établie en 1981 en tant que filiale à part entière de la Société immobilière du Canada limitée. Elle rend des comptes à certaines fins comme si elle était une société d'État mère.

Raison d'être

La Société du Vieux-Port de Montréal inc. fait la promotion de l'aménagement du Vieux-Port de Montréal selon un plan directeur approuvé par le gouvernement. Elle offre des activités récréotouristiques, culturelles et commerciales générant des revenus de 16,0 millions de dollars et des retombées économiques de 60,0 millions de dollars. La Société gère les actifs patrimoniaux du Vieux-Port pour le compte de Sa Majesté tout en conservant un accès du public gratuit au bord de l'eau. Le site du Vieux-Port occupe 40,7 hectares sur 2,2 kilomètres le long du fleuve Saint-Laurent.

La Société du Vieux-Port de Montréal Inc. prévoit des dépenses de 28,4 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 28,4 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement.

Budget principal des dépenses
28,4 millions de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 300,0 milliers de dollars, ou 1,1 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Vote : 28,4 millions de dollars

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Un parc urbain consacré aux loisirs et aux activités touristiques et culturelles en vue de sauvegarder le patrimoine culturel du Vieux-Port de Montréal et d'en faire la promotion tout en facilitant l'accès du public au bord de l'eau.</i>							
Gestion du Vieux-Port de Montréal en tant que parc urbain, une destination touristique offrant des activités de loisir et des activités culturelles	17 123	11 250	28 373	28 073	1
Total	17 123	11 250	28 373	28 073	1

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

L'augmentation nette de 0,3 million de dollars est attribuable à une hausse prévue de 0,3 million de dollars des dépenses d'investissement pour l'entretien et la restauration des actifs fédéraux sur le site du Vieux-Port.

Explication de la variation

Conseil privé

Secrétariat de la Commission des nominations publiques

Raison d'être

Le mandat de la Commission des nominations publiques consiste à surveiller les processus de sélection des candidats à des nominations faites par le gouverneur en conseil auprès de conseils, de commissions, de sociétés d'État et d'autres organismes, ainsi qu'à en faire rapport. Afin d'assurer l'efficacité dans le secteur public, le gouvernement fédéral doit accroître la certitude et l'uniformité des politiques de nomination ainsi que des processus et des normes observés.

Le rôle du Secrétariat de la Commission des nominations publiques est de fournir des conseils et du soutien en ce qui concerne l'établissement de la Commission, puis, une fois celle-ci établie, de l'aider à élaborer et à mettre en œuvre les politiques, les procédures et les partenariats nécessaires pour qu'elle puisse bien s'acquitter de son mandat.

Pour de plus ample information, veuillez consulter le Rapport des plans et les priorités du Secrétariat de la Commission de nominations publiques.

Budget principal des dépenses

1,1 millions de dollars

Votés : 945,0 milliers de dollars

Législatifs : 125,5 milliers de dollars

Le Secrétariat de la Commission des nominations publiques prévoit des dépenses de 1,1 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 945,0 milliers de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 125,5 milliers de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 7,0 milliers de dollars, ou 0,7 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses				2010-2011	Δ %
	2011-2012					
Résultat stratégique Activité de programme	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total	
<i>(en milliers de dollars)</i>						
<i>Assurer la mise en place de processus équitables et axés sur les compétences pour le recrutement et la sélection d'individus compétents en ce qui concerne les nominations faites par le gouverneur en conseil au sein des organismes, des commissions et des conseils, ainsi que des sociétés d'État.</i>						
Surveillance des nominations faites par le gouverneur en conseil	970	970	963 1
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>						
Services internes	100	100	100
Total	1 070	1 070	1 063 1

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Explication de la variation

Les dépenses du Secrétariat de la Commission des nominations publiques demeurent à peu près les mêmes que celles de l'exercice précédent. À titre d'information, des renseignements plus détaillés sur nos priorités seront disponibles dans notre Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012.

Conseil privé

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS) est un organisme indépendant qui surveille de l'extérieur les opérations du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et en rend compte au Parlement du Canada.

Raison d'être

Le Parlement a conféré au SCRS le pouvoir extraordinaire de s'ingérer dans la vie privée de particuliers. Le CSARS veille à ce que ce pouvoir soit exercé judicieusement et dans le respect de la loi afin de protéger les droits et les libertés des Canadiens. À cette fin, il examine les opérations passées du Service et enquête sur les plaintes. Le CSARS a le pouvoir absolu d'examiner tous les renseignements concernant les activités du SCRS, si délicates que soient les informations à cet égard et indépendamment de leur niveau de classification. Les résultats de ces travaux, qui sont expurgés afin de protéger la sécurité nationale et la vie privée des intéressés, sont résumés dans son rapport annuel qui est déposé au Parlement.

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité prévoit des dépenses de 3,0 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 2,7 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 305,3 milliers de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Budget principal des dépenses
3,0 millions de dollars

Voies : 2,7 millions de dollars
Législatifs : 305,3 milliers de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 18,2 milliers de dollars, ou 0,6 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
Résultat stratégique Activité de programme	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total	2010-2011	Δ %
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) remplit son mandat, qui est d'enquêter sur les menaces à la sécurité nationale et de faire rapport à leur sujet d'une manière qui respecte la primauté du droit et les droits des Canadiennes et des Canadiens.</i>							
Études	1 162	1 162	1 626	(29)
Plaintes	890	890	580	53
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	962	962	790	22
Total	3 014	3 014	2 996	1

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Il n'y a aucun changement majeur dans les dépenses par rapport à l'exercice précédent. Les fonds de 2011-2012 serviront aux priorités suivantes :

Explication de la variation

- accent sur les examens thématiques;
- traitement des plaintes et des demandes de contrôle judiciaire;
- rigueur accrue dans la gestion moderne.

Notre Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012 comprendra des renseignements plus détaillés sur nos priorités.

Défense nationale

Défense nationale.....	153
Comité des griefs des Forces canadiennes.....	158
Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire.....	159
Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications	160

Défense nationale

Sommaire du portefeuille – dépenses budgétaires

	Budget principal des dépenses			
	2011-2012	2010-2011	Δ %	
	<i>(en milliers de dollars)</i>			
Défense nationale				
1	Dépenses de fonctionnement	14 964 971	14 648 628	2
5	Dépenses en capital	4 663 663	4 854 572	(4)
10	Subventions et contributions	241 678	227 242	6
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés – Membres militaires	1 063 532	1 001 715	6
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	353 304	362 593	(3)
(L)	Ministre de la Défense nationale – Traitement et allocation pour automobile	78	79	(1)
(L)	Versements en vertu de la <i>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</i>	5 006	5 459	(8)
(L)	Versements en vertu des parties I à IV de la <i>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</i> (L.R.C. (1970), ch. D-3)	1 054	1 159	(9)
(L)	Versements aux ayants droit de certains membres de l'Aviation royale du Canada tués dans l'exercice de leurs fonctions alors qu'ils servaient à titre d'instructeurs dans le cadre du Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique (<i>Loi n° 4 de 1968 portant affectation de crédits</i>)	44	64	(31)
Total des dépenses budgétaires		21 293 330	21 101 512	1
Comité des griefs des Forces canadiennes				
15	Dépenses du Programme	6 060	6 053
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	623	588	6
Total des dépenses budgétaires		6 683	6 641	1
Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire				
20	Dépenses du Programme	3 209	4 388	(27)
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	299	297	1
Total des dépenses budgétaires		3 508	4 685	(25)
Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications				
25	Dépenses du Programme	1 971	1 971
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	137	130	6
Total des dépenses budgétaires		2 108	2 100

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Défense nationale

Défense nationale

Au nom de la population canadienne, les Forces canadiennes (FC) et le ministère de la Défense nationale (MDN) sont prêts à exécuter trois rôles essentiels :

- défendre le Canada grâce à l'excellence au pays;
- défendre l'Amérique du Nord en étant un partenaire solide et fiable des États-Unis en matière de la défense du continent;
- contribuer à la paix et à la sécurité internationales en faisant preuve de leadership à l'étranger.

En vertu de la *Loi sur la Défense nationale*, le MDN et les FC sont deux entités distinctes travaillant ensemble au Quartier général de la Défense nationale à s'acquitter de leur principale responsabilité, c'est-à-dire assurer la défense du Canada et des Canadiens. La Défense continue de s'adapter à un contexte de sécurité mondiale stratégique en constante évolution et elle est prête à relever les nouveaux défis non conventionnels, comme les actes de piraterie, de même que les défis conventionnels que sont notamment le terrorisme mondial, la prolifération des armes et la menace constante de conflits dans diverses régions du monde. Sur fond de crise financière mondiale, de tels défis resteront à l'ordre du jour du programme international et continueront de menacer notre sécurité et notre prospérité.

La Défense nationale prévoit des dépenses de 21,3 milliards de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 19,9 milliards de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 1,4 milliard de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 191,8 millions de dollars, ou 0,9 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Raison d'être

Budget principal des dépenses 21,3 milliards de dollars

Votés : 19,9 milliards de dollars
Législatifs : 1,4 milliard de dollars

Défense nationale

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses						
	2011-2012						
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total	2010-2011	Δ %
	<i>(en milliers de dollars)</i>						
<i>La Défense nationale est prête à répondre aux attentes du gouvernement en matières de défense.</i>							
Disponibilité opérationnelle de l'Armée de terre	3 623 340	36 671	29 746	3 630 264	4 047 080	(10)
Disponibilité opérationnelle commune et interarmées	2 073 680	176 309	12 737	2 237 251	2 181 823	3
Disponibilité opérationnelle de la Force maritime	2 169 916	32 554	13 937	2 188 533	1 975 937	11
Disponibilité opérationnelle de la Force aérospatiale	1 867 232	33 062	16 668	1 883 626	2 269 753	(17)
<i>L'acquisition de ressources en vue de répondre aux attentes du gouvernement en matière de défense.</i>							
Acquisition et disposition d'équipement	277 842	3 220 409	24	3 498 227	3 239 677	8
Recrutement et formation initiale du personnel	1 418 154	2 610	4 044	1 416 719	604 741	134
Acquisition et disposition d'infrastructure de biens immobiliers et d'informatique	32 040	628 124	5 450	113	665 501	651 440	2
Science et technologie de défense	308 528	20 858	121	2 438	327 069	368 370	(11)
<i>Les opérations de la Défense contribuent à faire régner la paix, la stabilité et la sécurité partout où elles sont menées.</i>							
Paix, stabilité et sécurité sur la scène internationale	1 704 764	319 451	217 227	213 604	2 027 838	2 352 720	(14)
Connaissance de la situation	534 190	104 400	1 226	637 363	664 479	(4)
Paix, stabilité et sécurité au Canada	259 530	16 248	7 081	230	282 628	324 514	(13)
Paix, stabilité et sécurité du continent	211 656	3 180	16 929	197 907	198 434
<i>Soins et soutien aux Forces canadiennes et contribution à la société canadienne.</i>							
Soutien du personnel de l'Équipe de la Défense	836 970	21 254	6 155	103 671	760 708	636 050	20
Identité canadienne	338 344	15 053	1 254	301	354 351	346 922	2
Protection et gérance de l'environnement	124 437	1 129	8 915	116	134 365	153 234	(12)
Soutiens non reliés à la sécurité	6 348	105	1 580	868	7 165	22 179	(68)
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	1 030 716	32 248	19 149	1 043 815	1 064 160	(2)
Total	16 817 686	4 663 663	247 782	435 801	21 293 330	21 101 512	1

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Défense nationale

La hausse nette de 191,8 millions de dollars des autorisations nettes est attribuable à une augmentation de 368,9 millions de dollars du budget de fonctionnement, à une diminution de 191,0 millions de dollars du budget en capital et à une augmentation de 13,9 millions de dollars des subventions, contributions et autres paiements de transfert. Les principaux changements sont :

Explication de la variation

- 281,4 millions de dollars pour l'engagement, pris dans le budget fédéral de 2008, à faire passer l'augmentation annuelle du financement de la défense de 1,5 p.100 à 2,0 p.100 à compter de 2011-2012;
- 221,7 millions de dollars d'augmentation nette au profil des dépenses pour des projets d'infrastructure;
- 120,3 millions de dollars d'augmentation pour la stratégie de défense Le Canada d'abord et pour les opérations et les défis en ce qui concerne la sécurité au pays et sur la scène internationale;
- 321,8 millions de dollars de réduction nette du profil des dépenses pour des grands projets d'immobilisation;
- 102,3 millions de dollars pour les mesures de limitation des coûts visant à réduire le taux de croissance des dépenses de fonctionnement annoncées dans le budget fédéral de 2010.

Défense nationale

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Subventions			
Subvention désignée à l'Institut pour la Surveillance et la Recherche Environnementales	1 500 000	1 500 000
Programme de subventions globales pour les bureaux nationaux des ligues de cadets du Canada : Ligue des cadets de l'Air du Canada	418 000	409 000	2
Programme de subventions globales pour les bureaux nationaux des ligues de cadets du Canada : Ligue des cadets de l'Armée du Canada	418 000	409 000	2
Programme de subventions globales pour les bureaux nationaux des ligues de cadets du Canada : Ligue navale du Canada	418 000	409 000	2
Programme de subvention désigné de la Conférence des associations de la défense	100 000	100 000
(L) Versements aux ayants droit de certains membres de l'Aviation royale du Canada tués dans l'exercice de leurs fonctions alors qu'ils servaient à titre d'instructeurs dans le cadre du Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique (<i>Loi n° 4 de 1968 portant affectation de crédits</i>)	44 400	64 272	(31)
Subvention à la Caisse de bienfaisance de la Marine royale canadienne	25 300	s.o.
Pensions et rentes versées à des civils : M. R.P. Thompson	25 000	17 853	40
Total des subventions	2 948 700	2 909 125	1
Contributions			
Programme de contributions à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord : Budget militaire de l'OTAN (Programmes de l'OTAN)	118 807 000	126 860 605	(6)
Programme de contributions à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord : Programme l'OTAN d'investissement au service de la sécurité (Programmes de l'OTAN)	65 675 000	48 489 651	35
Contributions à l'appui au Programme d'instruction et de coopération militaires	11 600 000	s.o.
Programme de contributions à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord : Système de capacité alliée de surveillance terrestre de l'OTAN (Principales activités de l'OTAN)	10 000 000	10 152 420	(2)
Programme de contributions à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord : Programme du Système aéroporté de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN (Principales activités de l'OTAN)	8 476 000	12 635 223	(33)
Programme de contributions à l'appui de la décontamination des anciennes stations radars de la ligne Mid-Canada situées en Ontario	7 415 000	6 595 000	12
Contributions au Programme d'aide aux immobilisations	5 450 000	13 175 000	(59)
(L) Versements en vertu de la <i>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</i>	5 005 914	5 459 452	(8)
Programme de contributions à l'appui du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage	4 000 000	s.o.
Contribution à l'Association civile de recherche et de sauvetage aériens	2 890 500	s.o.
Programme de contributions à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord : Autres activités de l'OTAN	2 669 000	2 699 515	(1)
Programme de contributions à l'Association canadienne des adjoints au médecin	1 480 000	1 100 000	35
(L) Versements en vertu des parties I à IV de la <i>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</i> (L.R.C. (1970), ch. D-3)	1 054 026	1 159 415	(9)
Programme de contributions au Secrétariat de COSPAS-SARSAT	190 000	190 000
Contribution au Comité d'examen du programme de défense biologique et chimique	121 200	s.o.
Total des contributions	244 833 640	228 516 281	7

Défense nationale

Paiements de transfert	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Paiements de transfert non requis			
*Programme de subventions globales du Forum sur la sécurité et la défense	2 500 000	(100)
Total des paiements de transfert non requis	2 500 000	(100)
Total	247 782 340	233 925 406	6

* L'autorisation pour le renouvellement de ce programme de paiement de transfert sera demandée en 2011-2012.

Défense nationale

Comité des griefs des Forces canadiennes

Raison d'être	Le Comité des griefs des Forces canadiennes a pour raison d'être d'assurer l'examen indépendant et externe des griefs des militaires. L'article 29 de la <i>Loi sur la défense nationale</i> prévoit que tout officier ou militaire du rang qui s'estime lésé par une décision, un acte ou une omission dans la gestion des affaires des Forces canadiennes (FC) a le droit de déposer un grief. L'importance de ce droit ne peut être minimisée, car c'est la seule procédure formelle de plainte, avec certaines exceptions limitées, dont disposent les membres des FC.
Budget principal des dépenses <i>6,7 millions de dollars</i>	Le Comité des griefs des Forces canadiennes prévoit des dépenses de 6,7 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 6,1 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 623,5 milliers de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.
<i>Votés : 6,1 millions de dollars</i> <i>Législatifs : 623,5 milliers de dollars</i>	Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 41,9 milliers de dollars, ou 0,6 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses				Total	2010-2011	Δ %
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
Résultat stratégique	<i>(en milliers de dollars)</i>						
Activité de programme							
<i>Le Chef d'état-major de la Défense et les membres des Forces canadiennes bénéficient d'un examen équitable, indépendant et opportun des griefs militaires.</i>							
L'examen des griefs des membres des Forces canadiennes	4 388	4 388	3 499	25
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	2 295	2 295	3 142	(27)
Total	6 683	6 683	6 641

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Explication de la variation	Les dépenses du Comité des griefs des Forces canadiennes demeurent à peu près les mêmes que celles de l'exercice précédent. À titre d'information, des renseignements plus détaillés sur nos priorités seront disponibles dans notre Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012.
------------------------------------	--

Défense nationale

Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire

Au nom de tous les Canadiens, la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire a pour but d'aider la police militaire et la chaîne de commandement à mieux rendre compte à la population des activités militaires de nature policière. Le mandat de la Commission a été formulé en vertu de la partie IV de la *Loi sur la défense nationale*.

Raison d'être

La Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire prévoit des dépenses de 3,5 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 3,2 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 299,0 milliers de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Budget principal des dépenses

3,5 millions de dollars

Votés : 3,2 millions de dollars

Législatifs : 299,0 milliers de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses de 1,2 million de dollars, ou 25,1 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Les plaintes portant sur la conduite d'un membre de la police militaire et les plaintes pour ingérence contre les membres de la police militaire sont résolues de façon juste et en temps opportun et les recommandations sont mises en application par le ministère de la Défense nationale et/ou les Forces canadiennes.</i>							
Règlement des plaintes	2 105	2 105	2 662	(21)
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	1 403	1 403	2 023	(31)
Total	3 508	3 508	4 685	(25)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

La diminution de 1,2 million de dollars est attribuable à l'élimination graduelle du financement pour l'audience d'intérêt public concernant le traitement des détenus en Afghanistan et des contestations en Cour fédérale.

Explication de la variation

Défense nationale

Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications

Raison d'être

Le poste de commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications a été créé dans le but d'examiner les activités du Centre de la sécurité des télécommunications, afin de déterminer si ce dernier s'acquitte de ses obligations et de ses fonctions en conformité avec les lois du Canada, y compris en ce qui a trait au respect de la vie privée des Canadiens. Le Bureau du commissaire a pour vocation d'appuyer le commissaire dans l'exécution efficace de son mandat.

On trouvera des renseignements supplémentaires dans le rapport sur les plans et priorités du Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications.

Budget principal des dépenses

2,1 millions de dollars

Votés : 2,0 millions de dollars

Législatifs : 137,1 milliers de dollars

Le Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications prévoit des dépenses de 2,1 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 2,0 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 137,1 milliers de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 7,6 milliers de dollars, ou 0,4 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Le Centre de la sécurité des télécommunications Canada s'acquitte de son mandat et de ses fonctions conformément aux lois du Canada et avec le souci du respect de la vie privée des Canadiens.</i>							
Programme d'examen du Centre de la sécurité des télécommunications Canada	1 358	1 358	1 393	(3)
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	750	750	707	6
Total	2 108	2 108	2 100

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Explication de la variation

Les dépenses du Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications demeurent à peu près les mêmes que celles de l'exercice précédent. À titre d'information, des renseignements plus détaillés sur nos priorités seront disponibles dans notre Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012.

Diversification de l'économie de l'Ouest canadien

Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	163
---	-----

Diversification de l'économie de l'Ouest canadien

Sommaire du portefeuille – dépenses budgétaires

	Budget principal des dépenses			
	2011-2012	2010-2011	Δ %	
	<i>(en milliers de dollars)</i>			
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien				
1	Dépenses de fonctionnement	44 995	54 895	(18)
5	Subventions et contributions	140 862	368 189	(62)
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 171	5 873	(12)
(L)	Ministre d'État – Allocation pour automobile	2	2
(L)	Contributions à la Fondation Rick Hansen	4 500	s.o.
Total des dépenses budgétaires		195 530	428 958	(54)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Diversification de l'économie de l'Ouest canadien

Diversification de l'économie de l'Ouest canadien

Le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien (DEO) a été créé en 1987 avec le mandat de promouvoir le développement et la diversification de l'économie de l'Ouest canadien et de faire valoir les intérêts de cette région lors de l'élaboration et de la mise en œuvre d'orientations, de programmes et de projets dans le cadre de la politique économique nationale.

À titre de ministère fédéral chargé du développement de l'économie de l'Ouest canadien, DEO élabore et soutient des politiques, des programmes et des activités économiques qui favorisent la croissance et aident la région à faire face aux défis économiques et aussi à profiter des occasions de diversification.

Diversification de l'économie de l'Ouest canadien prévoit des dépenses de 195,5 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 185,9 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 9,7 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses de 233,4 millions de dollars, ou 54,4 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Raison d'être

Budget principal des dépenses
195,5 millions de dollars

Votés : 185,9 millions de dollars
Législatifs : 9,7 millions de dollars

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valeur sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Une économie épanouie et diversifiée dans l'Ouest canadien</i>							
Innovation	4 990	64 179	69 169	59 455	16
Expansion des entreprises	7 525	45 011	52 536	43 076	22
Développement économique des collectivités	5 191	34 850	40 041	299 134	(87)
Politique, représentation et coordination	7 727	1 322	9 049	8 873	2
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	24 734	24 734	18 420	34
Total	50 168	145 362	195 530	428 958	(54)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Diversification de l'économie de l'Ouest canadien

Explication de la variation

La diminution de 233,4 millions de dollars constatée dans les dépenses nettes est attribuable à une baisse de 10,6 millions de dollars des coûts de fonctionnement et à une réduction de 222,8 millions de dollars des contributions et d'autres paiements de transfert. Les principaux changements sont, entre autres, les suivants :

- une augmentation de 14,6 millions de dollars liée au renouvellement du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest;
- une augmentation de 9,8 millions de dollars attribuable au report de fonds destinés aux célébrations inhérentes aux centennaires de l'Alberta et de la Saskatchewan de 2005;
- une augmentation de 4,5 millions de dollars destinés au soutien des activités de la Fondation Rick Hansen, à la mise en œuvre de la campagne du 25e anniversaire de la tournée mondiale L'homme en mouvement et aux activités du Réseau pour des solutions en lésion médullaire;
- une augmentation de 3,6 millions de dollars du financement supplémentaire afférent au Programme de développement des collectivités;
- une diminution de 152,6 millions de dollars liée à l'élimination graduelle du Fonds d'adaptation des collectivités, une initiative de stimulation économique du budget fédéral de 2009;
- une diminution de 88,4 millions de dollars liée à l'élimination graduelle du programme Infrastructure de loisirs du Canada, une initiative de stimulation économique du budget fédéral de 2009;
- une diminution de 9,7 millions de dollars inhérente à la conception et à la construction de l'installation de confinement biosécuritaire de niveau III du Centre international de vaccination de Saskatoon, dont la construction sera achevée en 2011;
- une diminution de 7,7 millions de dollars attribuable à l'élimination graduelle de l'Initiative de diversification économique des collectivités, soit un élément de la réponse modifiée du gouvernement fédéral à l'égard de l'infestation du dendroctone du pin ponderosa en Colombie Britannique;
- un transfert unique de 5,0 millions de dollars d'Infrastructure Canada à l'appui du projet de patrimoine de l'Ouest – le Calgary Stampede, une initiative de stimulation économique du budget fédéral de 2009;
- une diminution de 1,5 million de dollars découlant d'un rajustement de l'objectif de DEO en matière de recouvrements;
- une diminution de 0,7 million de dollars liée au transfert de fonds de fonctionnement d'Infrastructure Canada à DEO pour l'administration de projets afférents au volet Grandes infrastructures du Fonds Chantiers Canada, au fonds sur l'infrastructure municipale rurale et au Fonds sur l'infrastructure stratégique;
- une diminution de 0,4 million de dollars liée à la mise en œuvre des mesures de limitation des coûts visant à réduire le taux de croissance des dépenses de fonctionnement annoncées dans le budget fédéral de 2010;
- une diminution de 0,2 million de dollars liée à l'examen du budget de fonctionnement du ministre d'État.

Diversification de l'économie de l'Ouest canadien

Paiements de transfert	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Subventions			
Subventions pour le Programme de diversification de l'Ouest	5 000 000	5 000 000
Total des subventions	5 000 000	5 000 000
Contributions			
Contributions en vertu du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest	100 008 009	245 932 211	(59)
Contributions en vertu du Programme de développement des collectivités	28 453 991	23 653 993	20
(L) Contributions à la Fondation Rick Hansen	4 500 000	s.o.
Contributions en vertu de l'Initiative pour les femmes entrepreneurs	3 900 000	3 900 000
Contributions en vertu du Programme de prêts et d'investissement	3 500 000	3 500 000
Total des contributions	140 362 000	276 986 204	(49)
Paiements de transfert non requis			
Contributions pour le programme Infrastructures de loisirs Canada	86 202 719	(100)
Total des paiements de transfert non requis	86 202 719	(100)
Total	145 362 000	368 188 923	(61)

Environnement

Environnement.....	169
Agence canadienne d'évaluation environnementale.....	173
Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.....	175
Agence Parcs Canada.....	176

Environnement

Sommaire du portefeuille – dépenses budgétaires

	Budget principal des dépenses			
	2011-2012	2010-2011	Δ %	
	<i>(en milliers de dollars)</i>			
Environnement				
1	Dépenses de fonctionnement	652 480	795 083	(18)
5	Dépenses en capital	41 662	51 016	(18)
10	Subventions et contributions	93 398	158 767	(41)
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	84 496	89 120	(5)
(L)	Ministre de l'Environnement – Traitement et allocation pour automobile	78	79	(1)
Total des dépenses budgétaires		872 114	1 094 065	(20)
Agence canadienne d'évaluation environnementale				
15	Dépenses du Programme	27 134	26 305	3
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 872	2 655	8
Total des dépenses budgétaires		30 007	28 960	4
Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie				
20	Dépenses du Programme	4 810	4 826
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	439	417	5
Total des dépenses budgétaires		5 249	5 243
Agence Parcs Canada				
25	Dépenses du Programme	531 093	642 887	(17)
30	Paiements au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques	500	500
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	47 942	46 229	4
(L)	Dépenses qui équivalent aux revenus résultant de la poursuite des opérations en vertu de l'article 20 de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	111 000	111 000
Total des dépenses budgétaires		690 535	804 955	(14)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Environnement

Environnement

Environnement Canada est le ministère fédéral responsable d'une grande variété d'enjeux environnementaux auxquels les Canadiens font face. En tant que ministère à vocation scientifique, Environnement Canada doit traiter ces enjeux par l'entremise de la recherche, de l'élaboration de politiques, de la prestation de services aux Canadiens, de la réglementation et de l'application de lois environnementales, et de partenariats stratégiques. Les programmes visent principalement à conserver et à restaurer l'environnement naturel du Canada, à outiller les Canadiens de sorte qu'ils puissent prendre des décisions éclairées en ce qui concerne le temps, l'eau et les conditions climatiques, et à réduire au minimum les risques que pose la pollution pour les Canadiens et leur environnement. L'orientation du programme du Ministère témoigne de l'interdépendance de plus en plus évidente entre la durabilité de l'environnement et le bien-être économique.

Un certain nombre de lois et de règlements confèrent à Environnement Canada son mandat et lui permettent d'exécuter ses programmes. Aux termes de la *Loi sur le ministère de l'Environnement*, les pouvoirs, les devoirs et les fonctions du ministère de l'Environnement ont trait aux domaines suivants : les eaux; la météorologie; la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement naturel, notamment celle de l'eau, de l'air et du sol; les ressources renouvelables, notamment les oiseaux migrateurs et la flore et la faune sauvages en général; l'application des règles ou règlements pris par la Commission mixte internationale au sujet des eaux limitrophes; et la coordination des politiques et des programmes du gouvernement du Canada en matière de conservation et d'amélioration de la qualité de l'environnement naturel.

En plus de ses attributions aux termes de la *Loi sur le ministère de l'Environnement*, le ministre de l'Environnement est le principal responsable de 20 autres lois, notamment la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999), la nouvelle *Loi fédérale sur le développement durable*, et de plusieurs autres mesures législatives visant la protection de la biodiversité et de l'eau. Cette responsabilité comprend l'application des lois et des règlements sur l'environnement. Environnement joue également un rôle exigeant aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, d'abord en tant que ministère qui fournit des renseignements et des analyses aux autres ministères (« autorité fédérale »), puis aussi en tant que ministère ayant des responsabilités en matière de prise de décisions (« autorité responsable »).

Environnement également établi des partenariats clés avec d'autres ministères fédéraux qui appliquent des lois, comme la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques*, la *Loi sur la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable* et la *Loi sur la responsabilité en matière maritime*, à l'égard desquelles il doit assumer des responsabilités secondaires ou partagées afin que ces autres ministères fédéraux puissent mener à bien leur mandat.

Environnement prévoit des dépenses de 872,1 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 787,5 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 84,6 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses de 222,0 millions de dollars, ou 20,3 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Raison d'être

Budget principal des dépenses
872,1 millions de dollars

Voétés : 787,5 millions de dollars
Législatifs : 84,6 millions de dollars

Environnement

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses						
	2011-2012						
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total	2010-2011	Δ %
	<i>(en milliers de dollars)</i>						
<i>L'environnement naturel du Canada est préservé et restauré pour les générations actuelles et futures.</i>							
Biodiversité – Espèces sauvages et habitats	77 072	2 285	29 333	573	108 116	104 090	4
Ressources en eau	100 150	10 600	1 036	17 605	94 182	102 959	(9)
Écosystèmes durables	49 248	1 853	23 931	373	74 659	67 476	11
Promotion de la conformité et application de la loi – Faune	18 071	206	18 277	19 072	(4)
<i>Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens ainsi que pour leur environnement sont minimisées.</i>							
Changements climatiques et qualité de l'air	57 405	8 852	34 138	1 044	99 351	240 145	(59)
Gestion des substances et des déchets	59 197	1 163	545	2 231	58 674	120 617	(51)
Promotion de la conformité et application de la loi – Pollution	39 535	170	39 705	41 129	(3)
<i>La population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat</i>							
Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens	140 406	13 673	4 415	4 636	153 858	166 223	(7)
Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés	60 875	1 780	42 181	20 473	22 682	(10)
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	203 738	1 080	204 818	209 672	(2)
Total	805 696	41 662	93 398	68 643	872 114	1 094 065	(20)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Environnement

Une baisse de 222,0 millions de dollars est attribuable à une diminution de 142,6 millions des dépenses de fonctionnement prévues, à une diminution de 9,4 millions de dollars des dépenses en capital prévues, à une baisse de 65,4 millions de dollars des dépenses prévues au titre des subventions et des contributions et à une diminution de 4,6 millions de dollars des dépenses prévues pour le régime d'avantages sociaux des employés.

Explication de la variation

Les principaux changements sont :

- une diminution de 145,5 millions de dollars du financement lié au Programme de la qualité de l'air. Ce financement a permis d'éclairer l'approche réglementaire du Canada en matière d'émissions de gaz à effet de serre, de fournir une plateforme pour approfondir l'engagement du Canada envers les États-Unis en ce qui concerne les questions inhérentes au changement climatique, et de rehausser la visibilité du Canada en tant que leader dans le domaine des technologies d'énergie propre;
- une diminution de 33,4 millions de dollars du financement est attribuable à l'élimination graduelle du Plan d'action accéléré pour les lieux fédéraux contaminés, dont l'objectif consistait à accélérer le rythme de l'évaluation du risque afin de traiter l'impact des substances non évaluées en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999), d'ici 2020;
- une diminution de 19,5 millions de dollars du financement est attribuable à l'élimination graduelle du Plan d'action accéléré pour les lieux fédéraux contaminés. Le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux a été créé en 2005 afin d'assurer la gestion à long terme des sites contaminés fédéraux.

Paievements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Subventions			
Subvention à la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable	25 000 000	37 500 000	(33)
Subventions pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	2 000 000	2 000 000
Subvention à l'appui de services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens	44 000	s.o.
Total des subventions	27 044 000	39 500 000	(32)
Contributions			
Contributions à l'appui de Biodiversité – Espèces sauvages et habitats	13 638 568	s.o.
Contributions pour le Programme d'intendance de l'habitat	11 769 000	13 000 000	(9)
Contributions à l'appui d'Écosystèmes durables	8 290 960	s.o.
Initiatives du Plan d'action pour l'assainissement de l'eau – Programmes en matière d'eau douce – Contributions	7 527 447	8 447 298	(11)
ÉcoAction 2000 – Initiative de financement communautaire	5 044 000	5 054 000
Contribution du Canada au budget de la Commission de coopération environnementale	3 400 000	3 400 000
Contributions pour le Service écojeunesse international et le Programme de stages pour les jeunes Horizons Sciences	3 069 000	3 069 000
Contributions à l'appui de Changements climatiques et qualité de l'air	2 537 851	s.o.

Environnement

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Contributions - suite			
Contributions à l'appui de Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens	2 203 103	s.o.
Contribution à la Fondation Habitat faunique Canada	2 200 000	2 200 000
Contribution obligatoire à l'Organisation météorologique mondiale (OMM)	2 167 785	s.o.
Contributions pour les activités des Inuits reliées à la mise en œuvre de l'Entente sur les répercussions et les avantages des Inuits	1 390 000	585 000	138
Programme national de mise à la ferraille des véhicules – Contributions	1 200 000	41 223 000	(97)
Contributions à l'appui de Ressources en eau	1 036 392	s.o.
Contributions à l'appui de Gestion des substances et des déchets	445 000	s.o.
Contribution obligatoire à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)	175 000	s.o.
Contribution obligatoire à la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)	160 000	s.o.
Contribution obligatoire à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	100 000	s.o.
Total des contributions	66 354 106	76 978 298	(14)
Paiements de transfert non requis			
Contributions à l'appui des initiatives liées à l'environnement et au développement durable	22 502 900	(100)
Contributions à l'appui des activités de recherche-développement en environnement	10 913 840	(100)
Contributions à l'appui des engagements internationaux du Canada	8 828 423	(100)
Subventions à l'appui des activités de recherche-développement en environnement	44 000	(100)
Total des paiements de transfert non requis	42 289 163	(100)
Total	93 398 106	158 767 461	(41)

Environnement

Agence canadienne d'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale favorise la prise de décisions éclairées en faveur du développement durable.

Raison d'être

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale présente des évaluations environnementales de grande qualité et constitue le centre d'expertise du gouvernement fédéral en matière d'évaluation environnementale.

Agence canadienne d'évaluation environnementale prévoit des dépenses de 30,0 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 27,1 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 2,9 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Budget principal des dépenses

30,0 millions de dollars

Voteés : 27,1 millions de dollars
Législatifs : 2,9 millions de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 1,0 millions de dollars, ou 3,6 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>La prise en compte de considérations environnementales dans les décisions du gouvernement fédéral à l'égard des politiques, des plans, des programmes et des projets.</i>							
Programme de soutien à l'évaluation environnementale	21 778	3 915	8 001	17 692	17 107	3
Programme d'élaboration de l'évaluation environnementale	4 006	300	4 306	4 153	4
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	8 009	8 009	7 700	4
Total	33 793	4 215	8 001	30 007	28 960	4

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

L'augmentation de 1,0 million de dollars des dépenses nettes de l'Agence est attribuable à une augmentation des coûts de fonctionnement de 0,1 million de dollars et à une augmentation des contributions de 0,9 million de dollars.

Explication de la variation

Les facteurs contribuant à l'augmentation des dépenses nettes comprennent :

- une augmentation de 1,5 million de dollars en vue de diriger de façon proactive les consultations auprès des Autochtones dans le cadre des évaluations environnementales;
- une augmentation de 0,4 million de dollars des dépenses liées à des litiges inhérents à l'évaluation environnementale;
- une diminution de 0,9 million de dollars liée à l'initiative sur l'amélioration du cadre de réglementation des grands projets de ressources annoncée dans le budget fédéral de 2007.

Environnement

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Contributions			
Contributions à l'appui de la participation du public au processus d'examen d'évaluation environnementale – Fonds d'aide financière aux participants	3 669 000	3 569 000	3
Contributions à l'appui de la promotion, de la recherche et du développement de l'évaluation environnementale	300 000	300 000
Contribution à la province de Québec – Convention de la Baie James et du Nord québécois	246 000	246 000
Total des contributions	4 215 000	4 115 000	2
Total	4 215 000	4 115 000	2

Environnement

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) a pour mission de jouer un rôle de catalyseur dans la définition, l'interprétation et la promotion, pour tous les secteurs de la société canadienne et toutes les régions du pays, des principes et des pratiques de développement durable. La TRNEE exécute son vaste mandat en se penchant stratégiquement sur des enjeux d'intérêt national liés à la fois à l'environnement et à l'économie. Par ses travaux, la TRNEE s'efforce d'influer sur l'élaboration des politiques et la prise de décisions sur des enjeux relevant de l'environnement et de l'économie. Ainsi, elle favorise la prospérité économique de tous les Canadiens tout en préservant l'environnement pour les générations actuelles et futures.

Raison d'être

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie prévoit des dépenses de 5,2 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 4,8 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 439,2 milliers de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Budget principal des dépenses

5,2 millions de dollars

Votés : 4,8 millions de dollars

Législatifs : 439,2 milliers de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 5,8 milliers de dollars, ou 0,1 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses				Total	2010-2011	Δ %
	2011-2012						
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Les conseils sur les questions de développement durable touchant l'environnement et l'économie influencent l'élaboration des politiques fédérales et les décisions dans d'autres secteurs clés.</i>							
Programme consultatif sur les enjeux environnementaux et économiques	3 333	3 333	3 329
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	1 916	1 916	1 914
Total	5 249	5 249	5 243

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les dépenses de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie demeurent à peu près les mêmes que celles de l'exercice précédent. À titre d'information, des renseignements plus détaillés sur nos priorités seront disponibles dans notre Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012.

Explication de la variation

Environnement

Agence Parcs Canada

Raison d'être

L'Agence Parcs Canada protège et met en valeur des exemples significatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorise chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain. Les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation, dont Parcs Canada est le fier intendant, offrent aux Canadiens l'occasion de vivre des expériences significatives et de développer un sentiment d'attachement personnel à l'égard de ces lieux patrimoniaux. Parcs Canada s'acquitte de ses responsabilités en travaillant en collaboration avec les Autochtones, les intervenants et les communautés avoisinantes.

Budget principal des dépenses

690,5 millions de dollars

Votés : 531,6 millions de dollars

Législatifs : 158,9 millions de dollars

Agence Parcs Canada prévoit des dépenses de 690,5 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 531,6 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 158,9 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses de 114,4 millions de dollars, ou 14,2 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses						2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total			
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit				
<i>(en milliers de dollars)</i>								
<i>Grâce à des expériences significatives, les Canadiens ont un lien solide avec leurs parcs nationaux, leurs lieux historiques nationaux et leurs aires marines nationales de conservation. Ils jouissent de ces lieux protégés de façon à les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain.</i>								
Expérience du visiteur	196 138	39 383	235 521	267 901	(12)	
Conservation des ressources patrimoniales	165 459	30 412	3 050	198 921	240 482	(17)	
Infrastructure des lotissements urbains et routes de transit	28 607	94 018	122 625	161 344	(24)	
Appréciation et compréhension du public	24 119	4 846	189	29 155	29 371	
Création de lieux patrimoniaux	22 053	675	23	22 751	24 310	(6)	
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>								
Services internes	78 272	3 290	81 562	81 546	
Total	514 649	172 625	3 262	690 535	804 955	(14)	

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Environnement

Une diminution de 114,4 millions de dollars des dépenses nettes est attribuable à une diminution des coûts de fonctionnement de 22,7 millions de dollars, à une diminution des dépenses en capital de 90,6 millions de dollars et à une diminution des contributions et des autres paiements de transfert de 1.1 million de dollars. Les facteurs contribuant à la diminution des dépenses nettes sont les suivants :

Explication de la variation

- une diminution de 79,9 millions de dollars du financement pour l'amélioration et la modernisation des lieux historiques nationaux et des installations pour les visiteurs de Parcs Canada;
- une diminution de 16,6 millions de dollars du financement pour l'évaluation, la gestion et l'assainissement des sites contaminés fédéraux;
- une diminution de 15,0 millions de dollars du financement pour l'amélioration d'un tronçon de la route Transcanadienne dans le parc national de Banff;
- une diminution de 4,5 millions de dollars attribuable aux mesures de limitation des coûts visant à réduire le taux de croissance des dépenses de fonctionnement annoncées dans le budget fédéral de 2010.

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Subventions			
Subvention au Jardin international de la paix	22 700	22,700
Total des subventions	22 700	22 700
Contributions			
Contributions à l'appui du Programme de partage des frais des lieux historiques nationaux	3 050 000	4 000 000	(24)
Contributions à l'appui d'activités ou de projets liés aux parcs nationaux, aux aires marines nationales de conservation, aux lieux historiques nationaux et aux canaux historiques	189 300	339 300	(44)
Total des contributions	3 239 300	4 339 300	(25)
Total	3 262 000	4 362 000	(25)

Finances

Finances	182
Vérificateur général.....	185
Tribunal canadien du commerce extérieur.....	186
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada.....	187
Bureau du surintendant des institutions financières.....	189
PPP Canada Inc.....	190

Finances

Sommaire du portefeuille – dépenses budgétaires

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(en milliers de dollars)</i>		
Finances			
1 Dépenses de fonctionnement	100 883	110 273	(9)
5 Subventions et contributions	181 416	299 051	(39)
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	12 790	12 836
(L) Ministre des Finances – Traitement et allocation pour automobile	78	79	(1)
(L) Frais d'intérêt et autres coûts	30 251 000	33 693 000	(10)
(L) Transfert canadien en matière de santé (Partie V.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	26 951 863	25 426 286	6
(L) Péréquation fiscale (Partie I – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	14 658 570	14 372 000	2
(L) Transfert canadien en matière de programmes sociaux (Partie V.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	11 514 064	11 178 703	3
(L) Financement des territoires (Partie I.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	2 876 083	2 663 567	8
(L) Aide transitoire aux provinces qui adhèrent à un cadre de taxe à valeur ajoutée pleinement harmonisée (Partie III.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	1 880 000	3 000 000	(37)
(L) Paiements à l'Association internationale de développement	384 280	384 280
(L) Transfert visant la réduction des temps d'attente (Partie V.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	250 000	250 000
(L) Mise sur pied d'un régime canadien et d'un organisme national de réglementation des valeurs mobilières (<i>Loi d'exécution du budget de 2009</i>)	150 000	150 000
(L) Achat de la monnaie canadienne	130 000	140 000	(7)
(L) Paiements de dettes à des organisations internationales au nom des pays pauvres en vertu du paragraphe 18(1) de la <i>Loi sur la reprise économique</i>	51 200	51 200
(L) Subventions législatives (<i>Lois constitutionnelles de 1867 à 1982, et autres autorisations législatives</i>)	32 149	32 000
(L) Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières (<i>Loi sur le Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières</i>)	11 000	11 000
(L) Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes (<i>Loi de 1964 sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	(685 644)	(655 786)	5
(L) Paiements de remplacement au titre des programmes permanents (Partie VI – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	(3 112 956)	(2 976 719)	5
Postes non requis			
— Paiement du transfert canadien en matière de santé à l'Ontario (<i>Loi d'exécution du budget de 2009</i>)	213 800	(100)
— Incitatif pour l'élimination des impôts provinciaux sur le capital (Partie IV – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	170 000	(100)
Total des dépenses budgétaires	85 636 775	88 525 569	(3)

Finances

Sommaire du portefeuille – dépenses budgétaires suite

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(en milliers de dollars)</i>		
Vérificateur général			
20 Dépenses du Programme	74 509	75 104
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	10 439	9 961	5
Total des dépenses budgétaires	84 948	85 065
Tribunal canadien du commerce extérieur			
25 Dépenses du Programme	9 996	10 474	(5)
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 478	1 467
Total des dépenses budgétaires	11 473	11 941	(4)
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada			
30 Dépenses du Programme	36 316	45 380	(20)
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 893	4 394	(11)
Total des dépenses budgétaires	40 209	49 774	(19)
Bureau du surintendant des institutions financières			
35 Dépenses du Programme	910	947	(4)
(L) Dépense des revenus conformément au paragraphe 17(2) de la <i>Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières</i>	s.o.
Total des dépenses budgétaires	910	947	(4)
PPP Canada Inc.			
40 Paiements à PPP Canada Inc. pour le fonctionnement et l'exécution des programmes	12 700	12 700
45 Paiements à PPP Canada Inc. pour les investissements du Fonds P3	275 000	242 500	13
Total des dépenses budgétaires	287 700	255 200	13

Sommaire du portefeuille – autorisations non budgétaires

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(en milliers de dollars)</i>		
Finances			
L10 Conformément à l'article 8 c) de la <i>Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes</i> , le montant de l'aide financière fournie par le ministre des Finances pour l'achat, au nom de Sa Majesté la Reine du chef du Canada, d'actions de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ne doit pas excéder 98 141 398 \$ US pour la période couvrant les années 2011-2012 à 2015-2016 et, en ce qui concerne la période commençant le 1 ^{er} avril 2011 et se terminant le 31 mars 2012, 20 082 471 \$ US, et ce, que le montant excède ou non son équivalent de 20 610 640 \$ CAN déterminé le 24 septembre 2010	20 611	s.o.
L15 Conformément à la <i>Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes</i> , émission et paiement de billets à vue, non productifs d'intérêts et non négociables, d'un montant ne devant pas dépasser 384 280 000 \$ en faveur de l'Association internationale de développement
Total des autorisations non budgétaires	20 611	s.o.

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Finances

Finances

Raison d'être

Le ministère des Finances s'engage à faire une différence pour le compte des Canadiens en aidant le gouvernement du Canada à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des programmes solides et durables sur les plans économique, fiscal, social, international, financier et de la sécurité. Il joue un rôle important pour ce qui est de s'assurer que les dépenses du gouvernement sont axées sur les résultats et correspondent à une utilisation judicieuse de l'argent des contribuables. Il entretient des liens très étroits avec d'autres ministères et organismes, et assume un rôle crucial en ce qui a trait à l'analyse et à la conception des politiques publiques inhérentes à une vaste diversité d'enjeux touchant les Canadiens.

Budget principal des dépenses

85,7 milliards de dollars

Votés : 282,3 millions de dollars

Législatifs : 85,4 milliards de dollars

Le ministère des Finances prévoit des dépenses budgétaires de 85,7 milliards de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 282,3 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 85,4 milliards de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisme prévoit une diminution budgétaires des dépenses de 2,9 milliards de dollars, ou 3,2 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012						
Résultat stratégique Activité de programme	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total		
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Une économie forte et durable qui contribue à augmenter le niveau de vie et à améliorer la qualité de vie des Canadiens.</i>							
Programme de paiements de transfert et de taxation	646	54 981 025	54 981 671	54 570 783
Trésorerie et affaires financières	30 381 000	30 381 000	33 833 000	(10)
Cadre des politiques économiques et fiscales	81 374	150 000	231 374	75 833	205
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	43 131	400	42 731	45 954	(7)
Total	30 506 151	55 131 025	400	85 636 775	88 525 569	(3)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Autorisations non budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
<i>(en milliers de dollars)</i>			
<i>Une économie forte et durable qui contribue à augmenter le niveau de vie et à améliorer la qualité de vie des Canadiens.</i>			
Programme de paiements de transfert et de taxation	20 611	s.o.
Total	20 611	s.o.

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Finances

La diminution de 2,9 milliards de dollars des dépenses est attribuable aux facteurs suivants :

Explication de la variation

- une baisse nette de 2,7 milliards de dollars des postes législatifs qui est principalement attribuable à:
 - transfert canadien en matière de santé – l’augmentation de 1,5 milliard de dollars reflète la hausse de 6 p. 100 de l’engagement de financement inclus dans le Plan décennal pour consolider les soins de santé de 2004;
 - transfert canadien en matière de programmes sociaux – l’augmentation de 335,4 millions de dollars provient d’un accroissement de 3 p. 100 du crédit législatif annoncés dans le Budget 2007;
 - péréquation fiscale – l’augmentation de 286,6 millions de dollars provient de l’augmentation annuelle légale du programme, calculée en multipliant le niveau utilisé en 2010-11 soit 14,372 milliards par 1,99 p. 100, pourcentage qui est dérivé des plus récentes données du Produit intérieur brut;
 - financement des territoires – l’augmentation de 212,5 millions de dollars est le résultat d’une mise à jour des données utilisées dans le calcul de la formule de financement des territoires;
 - paiements pour la mise en œuvre de la taxe de vente harmonisée – la diminution de 1,1 milliard de dollars provient des modalités d’entente du calendrier des paiements relatif à l’Ontario et de la Colombie-Britannique;
 - frais d’intérêts et autres coûts – la diminution de 3,4 milliards de dollars est attribuable à la révision à la baisse des coûts d’intérêts afin de refléter une utilisation moindre que prévue du programme d’achat de prêts hypothécaires assurés et d’une réduction des paiements pour consolider certains comptes à usage spécifique.
- une diminution de 117,6 millions de dollars du crédit 5, Subventions et contributions, est principalement attribuable à une diminution prévue dans l’entente bilatérale de suppression de la dette et d’une diminution des contributions reliées à l’initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto.
- une diminution nette de 9,4 millions de dollars du crédit 1, dépenses de fonctionnement est principalement attribuable à:
 - programme de Publicité Gouvernementale – augmentation de 4,0 millions de dollars;
 - groupe de travail pour l’examen du système de paiement – augmentation de 2,2 millions de dollars;
 - sommet du G8 en 2010 à Muskoka – diminution de 4,2 millions de dollars;
 - groupe de travail sur les connaissances financières – diminution de 2,6 millions de dollars;
 - améliorer l’accès au financement et renforcer le système financier canadien – diminution de 2,6 millions de dollars;
 - mise en œuvre de l’initiative de la taxe de vente harmonisée en Ontario et en Colombie-Britannique – diminution de 2,6 millions de dollars;
 - recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes – diminution de 1,1 million de dollars;
 - mesures de limitations des coûts annoncés dans le Budget 2010 – diminution de 1,0 million de dollars.

Finances

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Subventions			
Compensation aux entités ou organismes canadiens créés en vertu d'une loi du Parlement pour la réduction de la dette de pays débiteurs	150 500 000	229 001 368	(34)
Total des subventions	150 500 000	229 001 368	(34)
Contributions			
Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto	30 916 000	65 049 686	(52)
Total des contributions	30 916 000	65 049 686	(52)
Autres paiements de transfert			
(L) Transfert canadien en matière de santé (Partie V.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	26 951 863 000	25 426 286 000	6
(L) Péréquation fiscale (Partie I – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	14 658 570 000	14 372 000 000	2
(L) Transfert canadien en matière de programmes sociaux (Partie V.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	11 514 064 000	11 178 703 000	3
(L) Financement des territoires (Partie I.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	2 876 083 006	2 663 567 000	8
(L) Aide transitoire aux provinces qui adhèrent à un cadre de taxe à valeur ajoutée pleinement harmonisée (Partie III.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	1 880 000 000	3 000 000 000	(37)
(L) Paiements à l'Association internationale de développement	384 280 000	384 280 000
(L) Transfert visant la réduction des temps d'attente (Partie V.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	250 000 000	250 000 000
(L) Mise sur pied d'un régime canadien et d'un organisme national de réglementation des valeurs mobilières (<i>Loi d'exécution du budget de 2009</i>)	150 000 000	150 000 000
(L) Paiements de dettes à des organisations internationales au nom des pays pauvres en vertu du paragraphe 18(1) de la <i>Loi sur la reprise économique</i>	51 200 000	51 200 000
(L) Subventions législatives (<i>Lois constitutionnelles de 1867 à 1982</i> , et autres autorisations législatives)	32 148 683	32 000 000
(L) Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes (<i>Loi de 1964 sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	(685 644 000)	(655 786 000)	5
(L) Paiements de remplacement au titre des programmes permanents (Partie VI – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	(3 112 956 000)	(2 976 719 000)	5
Total des autres paiements de transfert	54 949 608 689	53 875 531 000	2
Paiements de transfert non requis			
(L) Paiement du transfert canadien en matière de santé à l'Ontario (<i>Loi d'exécution du budget de 2009</i>)	213 800 000	(100)
(L) Incitatif pour l'élimination des impôts provinciaux sur le capital (Partie IV – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	170 000 000	(100)
Contribution au Harbourfront Centre	5 000 000	(100)
Total des paiements de transfert non requis	388 800 000	(100)
Total	55 131 024 689	54 558 382 054	1

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Finances

Vérificateur général

Le vérificateur général est un mandataire du Parlement, qui est indépendant du gouvernement et qui présente ses rapports directement au Parlement. Le Bureau du vérificateur général est le bureau d'audit législatif du gouvernement fédéral et des trois territoires nordiques. Les principales activités d'audit législatif comprennent les audits d'états financiers, les audits de gestion, les examens spéciaux, les activités de surveillance liées au développement durable et pétitions en matière d'environnement, et l'évaluation des rapports annuels sur le rendement des agences. Nos audits et nos études fournissent information, assurance et avis objectifs au Parlement, aux assemblées législatives des territoires, aux gouvernements et à la population canadienne. Grâce à nos rapports et à nos témoignages lors des audiences parlementaires, nous aidons le Parlement dans ses travaux liés à l'autorisation et à la surveillance des dépenses et des activités du gouvernement.

Le Bureau prévoit des dépenses de 84,9 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 74,5 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 10,4 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, le Bureau prévoit une diminution des dépenses de 117 millions de dollars, ou 0,1 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Raison d'être

Budget principal des dépenses
84,9 millions de dollars

Votés : 74,5 millions de dollars
Législatifs : 10,4 millions de dollars

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
Par nos travaux d'audit législatif, nous contribuons, pour le compte des Canadiens, à ce que le gouvernement soit bien géré et responsable.							
Audit législatif	85 608	660	84 948	85 065
Total	85 608	660	84 948	85 065

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les dépenses du Vérificateur général demeurent à peu près les mêmes que celles de l'exercice précédent. À titre d'information, des renseignements plus détaillés sur nos priorités seront disponibles dans notre Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012.

Explication de la variation

Finances

Tribunal canadien du commerce extérieur

Raison d'être Le Tribunal canadien du commerce extérieur donne aux entreprises canadiennes et internationales un accès à des procédures justes, transparentes et en temps opportun dans le cadre d'enquêtes liées aux recours commerciaux et aux plaintes inhérentes au processus d'approvisionnement du gouvernement fédéral, ainsi que dans le cadre d'appels en matière de douanes et accise. À la demande du gouvernement, le Tribunal fournit des conseils relativement à des questions tarifaires, commerciales et économiques.

Budget principal des dépenses
11,5 millions de dollars

Tribunal canadien du commerce extérieur prévoit des dépenses de 11,5 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 10,0 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 1,5 million de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Votés : 10,0 millions de dollars
Législatifs : 1,5 million de dollars

Globalement, l'organisme prévoit une diminution des dépenses de 467,4 milliers de dollars, ou 3,9 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses				Total	2010-2011	Δ %
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
Résultat stratégique							
Activité de programme							
	<i>(en milliers de dollars)</i>						
<i>Règlement équitable, opportun et transparent de causes de commerce international, de causes liées aux marchés publics et d'enquêtes sur instructions du gouvernement qui relèvent de la compétence du Tribunal.</i>							
Règlement de dossiers commerciaux (rôle quasi judiciaire)	7 228	7 228	7 523	(4)
Enquêtes et saisines sur des questions économiques de portée générale (rôle consultatif)	115	115	119	(4)
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	4 130	4 130	4 299	(4)
Total	11 473	11 473	11 941	(4)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Explication de la variation

La diminution de 0,5 million de dollars des dépenses nettes est attribuable à une diminution des coûts de fonctionnement. Le facteur principal contribuant à la diminution des dépenses nettes est la cessation, en décembre 2011, du financement reçu afin de combler une insuffisance à court terme du budget de fonctionnement.

Finances

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

Le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), l'unité du renseignement financier du Canada, a été créé afin de détecter et de dissuader le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Il contribue de façon unique à la sécurité publique des Canadiens et à la protection de l'intégrité du système financier du Canada. Le CANAFE est un organisme indépendant qui a vu le jour en 2000. Il rend des comptes au ministre des Finances, qui doit de son côté rendre des comptes au Parlement sur les activités du CANAFE. Le CANAFE a été établi et mène ses activités en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et des règlements connexes.

Raison d'être

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada prévoit des dépenses de 40,2 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 36,3 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 3,9 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Budget principal des dépenses

40,2 millions de dollars

Votés : 36,3 millions de dollars

Législatifs : 3,9 millions de dollars

Globalement, l'organisme prévoit une diminution des dépenses de 9,6 millions de dollars, ou 19,2 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses				Total	2010-2011	Δ %
	2011-2012						
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Les activités de détection et de dissuasion du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes du CANAFE favorisent la sécurité publique des Canadiens et permettent de protéger l'intégrité du système financier du Canada.</i>							
Détection et dissuasion du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes	34 177	34 177	42 428	(19)
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	6 031	6 031	7 346	(18)
Total	40 209	40 209	49 774	(19)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Finances

Explication de la variation	<p>La diminution de 9,6 millions de dollars des dépenses nettes du CANAFE est principalement attribuable à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une augmentation de 8,0 millions de dollars qui servira à accroître la capacité du CANAFE à assurer la conformité à la <i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i> et à aider le CANAFE à exercer ses nouvelles responsabilités en matière d'évasion fiscale qui devient une infraction sous-jacente au blanchiment d'argent conformément aux lois fiscales canadiennes; • une diminution de 16,2 millions de dollars relativement à l'Initiative nationale de lutte contre le blanchiment d'argent; • une diminution de 1,3 million de dollars relativement à l'unité de reprise après sinistre du CANAFE; • une diminution des contributions de 0,8 million de dollars, car la contribution de CANAFE au Groupe Egmont de cellules de renseignements financiers est arrivée à échéance.
------------------------------------	--

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Paiements de transfert non requis			
Contribution au secrétariat du Groupe Egmont afin d'appuyer sa création et ses activités	800 000	(100)
Total des paiements de transfert non requis	800 000	(100)
Total	800 000	(100)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Finances

Bureau du surintendant des institutions financières

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) surveille et réglemente toutes les institutions de dépôts fédérales (p. ex., les banques) de même que l'ensemble des sociétés d'assurance-vie, des sociétés d'assurances multirisques et des régimes de retraite privés assujettis à la réglementation fédérale.

Raison d'être

Il protège les déposants, les souscripteurs et les participants des régimes de retraite privés en rehaussant la sûreté et la solidité des institutions financières et des régimes de retraite privés fédéraux.

Le Bureau de l'actuaire en chef (BAC), qui constitue une entité indépendante au sein du BSIF, prodigue des services d'actuariat et des conseils d'expert sur la situation de divers régimes de retraite publics et sur les répercussions financières des options qu'examinent les décideurs. Dans l'exercice de ses activités, le BAC joue un rôle vital et indépendant pour assurer la sûreté et la viabilité du système public canadien de revenu de retraite.

Bureau du surintendant des institutions financières prévoit des dépenses de 910,2 milliers de dollars pour 2011-2012. Cette affectation doit être approuvée par le Parlement.

Budget principal des dépenses

910,2 milliers de dollars

Globalement, l'organisme prévoit une diminution des dépenses de 36,6 milliers de dollars, ou 3,9 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Votés : 910,2 milliers de dollars

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012						
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total		
<i>Résultat stratégique</i>							
<i>Activité de programme</i>							
	<i>(en milliers de dollars)</i>						
<i>Un système public canadien de revenu à la retraite sûr et viable sur le plan financier.</i>							
Évaluations actuarielles et services conseils	4 438	32	3 559	910	933	(2)
<i>Un système financier canadien sûr et stable.</i>							
Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales	57 758	57 758	s.o.
Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux	4 281	1 370	5 651	s.o.
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	45 239	4 472	49 711	14	(100)
Total	111 716	5 874	116 680	910	947	(4)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les dépenses de Bureau du surintendant des institutions financières demeurent à peu près les mêmes que celles de l'exercice précédent. À titre d'information, des renseignements plus détaillés sur nos priorités seront disponibles dans notre Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012.

Explication de la variation

Finances

PPP Canada Inc.

Raison d'être

PPP Canada est une société d'État créée en 2008 en vue d'appuyer les partenariats public-privés (PPP) et de faciliter l'expansion du marché canadien en PPP. Les PPP constituent une autre méthode pour les gouvernements de financer des projets d'infrastructure publique. Les gouvernements ont accès à l'expertise, à la technologie et au capital du secteur grâce à des contrats en PPP à long terme comportant des éléments de conception, de construction, de financement et d'exploitation. Le Fonds PPP Canada de 1,2 milliard de dollars, géré par PPP Canada, est un programme fondé sur le mérite ayant pour objectif d'appuyer les projets d'infrastructure en PPP qui optimisent les ressources des contribuables, que développent le marché canadien en PPP et qui profitent considérablement à l'ensemble des citoyens.

Budget principal des dépenses

287,7 millions de dollars

Votés : 287,7 millions de dollars

PPP Canada Inc. prévoit des dépenses de 287,7 millions de dollars pour 2011-2012. Cette affectation doit être approuvée par le Parlement.

Globalement, l'organisme prévoit une augmentation des dépenses de 32,5 millions de dollars.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012						
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total		
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Transformer le Canada en chef de file des partenariats public-privé.</i>							
Initiatives fédérales concernant les partenariats public-privé	287 700	287 700	255 200	13
Total	287 700	287 700	255 200	13

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Explication de la variation

L'augmentation de 32,5 millions de dollars est liée aux paiements à PPP Canada pour le Fonds PPP Canada afin de répondre à l'augmentation prévue des demandes pour des investissements dans des projets en PPP.

Gouverneur général

Gouverneur général.....193

Gouverneur général

Sommaire du portefeuille – dépenses budgétaires

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(en milliers de dollars)</i>		
Gouverneur général			
1 Dépenses du Programme	17 015	17 104
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 154	2 069	4
(L) Pensions payables en vertu de la <i>Loi sur le gouverneur général</i>	520	413	26
(L) Traitement du gouverneur général	135	130	4
Total des dépenses budgétaires	19 824	19 716

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Gouverneur général

Gouverneur général

Le Bureau du secrétaire du gouverneur général (BSGG) offre un soutien et des conseils au gouverneur général du Canada dans son rôle unique de représentant de la Reine au Canada ainsi que de commandant en chef. Le BSGG aide le gouverneur général à s'acquitter de ses responsabilités constitutionnelles, à représenter le Canada ici et à l'étranger, à rapprocher les Canadiens, à concéder des armoiries et à reconnaître l'excellence en assurant l'administration de tous les aspects du Régime canadien de distinctions honorifiques et l'organisation des remises de distinctions honorifiques, de décorations et de récompenses nationales. Le BSGG gère des programmes de visites guidées et d'interprétation aux deux résidences officielles du gouverneur général et supervise les activités quotidiennes de ces résidences. Le BSGG fournit aussi un soutien aux anciens gouverneurs généraux, ce qui inclut les pensions des anciens gouverneurs généraux et de leurs conjoints.

Raison d'être

Gouverneur général prévoit des dépenses de 19,8 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 17,0 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 2,8 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Budget principal des dépenses
19,8 millions de dollars

Globalement, l'organisme prévoit une augmentation des dépenses de 108,5 milliers de dollars, ou 0,6 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Votés : 17,0 millions de dollars
Législatifs : 2,8 millions de dollars

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valeur sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Le gouverneur général, représentant la Reine au Canada, est habilité à exécuter ses rôles constitutionnel, d'état, cérémonial et public.</i>							
Soutien du gouverneur général	14 470	531	15 001	10 647	41
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	4 823	4 823	5 520	(13)
<i>Le gouverneur général, représentant la couronne au Canada, est habilité à exécuter ses rôles constitutionnel, étatique, cérémonial et public, y compris la reconnaissance de l'excellence.</i>							
Programme des distinctions honorifiques du Canada	3 549	(100)
Total	19 293	531	19 824	19 716

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Gouverneur général

Explication de la variation

Les principaux changements sont :

- L'augmentation du financement législatif est attribuable au paiement de la pension d'un ancien gouverneur général additionnel, conformément aux articles 6 et 7 de la *Loi sur le gouverneur général* (L.R.C. (1985), ch. G-9), suivant la récente transition à un nouveau gouverneur général, à une hausse du financement législatif visant à couvrir la hausse du traitement du gouverneur général, conformément au paragraphe 4.1 de la *Loi sur le gouverneur général* (L.R.C. (1985), ch. G-9), et à des rajustements aux régimes d'avantages sociaux des employés;
- La diminution du financement voté est attribuable aux mesures de limitation des coûts visant à réduire le taux de croissance des dépenses de fonctionnement annoncées dans le budget fédéral de 2010.

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Subventions			
(L) Pensions payables en vertu de la <i>Loi sur le gouverneur général</i>	520 000	413 000	26
Subventions versées aux conjoints survivants d'anciens gouverneurs généraux afin de couvrir les dépenses engagées pour l'accomplissement de fonctions officielles	11 000	11 000
Total	531 000	424 000	25

Industrie

Industrie	199
Agence spatiale canadienne	204
Commission canadienne du tourisme	207
Commission du droit d'auteur	209
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	210
Conseil national de recherches du Canada.....	212
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	216
Greffe du Tribunal de la concurrence	219
Conseil de recherches en sciences humaines	220
Conseil canadien des normes	223
Statistique Canada.....	224

Industrie

Sommaire du portefeuille – dépenses budgétaires

		Budget principal des dépenses		
		2011-2012	2010-2011	Δ %
		<i>(en milliers de dollars)</i>		
Industrie				
1	Dépenses de fonctionnement	349 133	365 256	(4)
5	Dépenses en capital	5 949	10 730	(45)
10	Subventions et contributions	616 187	1 294 657	(52)
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	56 642	53 998	5
(L)	Ministre de l'Industrie – Traitement et allocation pour automobile	78	79	(1)
(L)	Obligations contractées en vertu de la <i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada</i> (L.C. (1998), ch. 36)	110 000	90 200	22
(L)	Subvention à Génome Canada	37 400	43 000	(13)
(L)	Contributions à Génome Canada	22 500	s.o.
(L)	Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada	16 519	13 659	21
(L)	Subvention au Perimeter Institute for Theoretical Physics	1 010	10 000	(90)
(L)	Obligations contractées en vertu de la <i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i> (L.R.C. (1985), ch. S-11)	50	125	(60)
(L)	Ministre d'État (Science et technologie) (Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario) – Allocation pour automobile	2	2
(L)	Ministre d'État (Petite entreprise et tourisme) – Allocation pour automobile	2	2
Postes non requis				
—	Subvention à CANARIE inc. pour exploiter et développer la prochaine génération du Réseau de recherche avancée du Canada (Canet 5)	31 000	(100)
—	Contributions en vertu du Programme d'infrastructure du savoir	500 000	(100)
Total des dépenses budgétaires		1 215 472	2 412 708	(50)
Agence spatiale canadienne				
25	Dépenses de fonctionnement	242 734	252 278	(4)
30	Dépenses en capital	114 159	81 394	40
35	Subventions et contributions	56 223	46 292	21
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	11 501	10 793	7
Total des dépenses budgétaires		424 616	390 757	9
Commission canadienne du tourisme				
40	Paiements à la Commission canadienne du tourisme	76 033	100 643	(24)
Total des dépenses budgétaires		76 033	100 643	(24)
Commission du droit d'auteur				
45	Dépenses du Programme	2 815	2 818
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	310	293	6
Total des dépenses budgétaires		3 125	3 110
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario.				
50	Dépenses de fonctionnement	25 539	34 011	(25)
55	Subventions et contributions	191 671	469 523	(59)
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 113	3 431	(9)
Total des dépenses budgétaires		220 323	506 965	(57)

Industrie

Sommaire du portefeuille – dépenses budgétaires suite

	Budget principal des dépenses			
	2011-2012	2010-2011	Δ %	
	<i>(en milliers de dollars)</i>			
Conseil national de recherches du Canada				
60	Dépenses de fonctionnement	387 215	361 305	7
65	Dépenses en capital	38 017	48 115	(21)
70	Subventions et contributions	139 650	213 048	(34)
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	50 954	45 582	12
(L)	Dépense des recettes conformément à l'alinéa 5(1)e) de la <i>Loi sur le Conseil national de recherches</i>	75 000	80 920	(7)
	Total des dépenses budgétaires	690 836	748 969	(8)
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie				
75	Dépenses de fonctionnement	42 745	42 511
80	Subventions	1 002 066	973 263	3
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 310	4 425	20
	Total des dépenses budgétaires	1 050 120	1 020 198	3
Greffe du Tribunal de la concurrence				
85	Dépenses du Programme	2 160	1 907	13
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	169	159	6
	Total des dépenses budgétaires	2 329	2 066	13
Conseil de recherches en sciences humaines				
90	Dépenses de fonctionnement	22 934	23 652	(3)
95	Subventions	651 685	648 765
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 929	2 500	17
	Total des dépenses budgétaires	677 548	674 917
Conseil canadien des normes				
100	Paiements au Conseil canadien des normes	7 129	7 129
	Total des dépenses budgétaires	7 129	7 129
Statistique Canada				
105	Dépenses du Programme	661 448	491 001	35
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	80 113	71 732	12
	Total des dépenses budgétaires	741 561	562 733	32

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Industrie

Sommaire du portefeuille – autorisations non budgétaires

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(en milliers de dollars)</i>		
Industrie			
L15 Paiements conformément au paragraphe 14(2) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	300	300
L20 Prêts conformément à l'alinéa 14(1)a) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	500	500
Total des autorisations non budgétaires	800	800

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Industrie

Industrie

Le ministère de l'Industrie a pour mission de favoriser l'essor d'une économie canadienne concurrentielle et axée sur le savoir.

Raison d'être

Pour s'acquitter de cette mission, le Ministère travaille avec les Canadiens de tous les secteurs de l'économie et de toutes les régions du pays à instaurer un climat favorable à l'investissement, à stimuler l'innovation, à accroître la présence canadienne sur les marchés mondiaux et à créer un marché efficace et concurrentiel.

Le ministère de l'Industrie a pour mandat de contribuer à rendre l'industrie du pays plus productive et plus concurrentielle sur le plan de l'économie mondiale, et d'améliorer ainsi le bien-être social et économique des Canadiens.

Industrie prévoit des dépenses budgétaires de 1,2 milliard de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 972,1 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 244,2 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Budget principal des dépenses
1,2 milliards de dollars

Voies : 972,1 millions de dollars

Législatifs : 244,2 millions de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses budgétaires de 1,2 milliard de dollars, ou 49,6 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Les progrès réalisés dans les domaines des sciences et de la technologie, des connaissances et de l'innovation renforcent l'économie canadienne</i>							
Financement de la recherche-développement	18 206	339 048	357 254	294 485	21
Capacité dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'innovation	11 259	249 468	260 727	1 310 797	(80)
Recherche et innovation dans les domaines des technologies de l'information et des télécommunications	46 390	500	8 669	38 221	41 320	(7)
<i>Les entreprises et les collectivités canadiennes sont compétitives</i>							
Recherche et services pour les petites entreprises, et défense de leurs intérêts	15 666	112 950	128 616	110 607	16
Développement économique des collectivités	21 250	153	73 548	94 951	254 303	(63)
La compétitivité et la capacité industrielles	43 311	3 000	46 311	105 129	(56)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Industrie

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme – suite

<i>Résultat stratégique</i> <i>Activité de programme</i>	Budget principal des dépenses						2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total			
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit				
<i>(en milliers de dollars)</i>								
<i>Le marché canadien est efficace et concurrentiel</i>								
Spectre, télécommunications et économie en ligne	79 574	600	6 893	87 067	87 102	
Cadres et réglementation du marché	248 665	1 250	550	193 602	56 863	64 149	(11)	
Application de la législation sur la concurrence	57 244	822	10 500	47 567	45 429	5	
Programme des consommateurs	2 924	1 690	4 614	4 629	
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>								
Services internes	90 657	2 624	93 281	92 591	
<i>Les entreprises et les collectivités canadiennes sont compétitives</i>								
Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité - Secrétariat canadien	2 167	(100)	
Total	635 146	5 949	787 148	212 771	1 215 472	2 412 708	(50)	

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Autorisations non budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(en milliers de dollars)</i>		
<i>Les entreprises et les collectivités canadiennes sont compétitives</i>			
La compétitivité et la capacité industrielles	800	800
Total	800	800

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Industrie

La diminution de 1,2 milliard de dollars des dépenses nettes est attribuable à une diminution de 1,1 milliard de dollars des dépenses en subventions et contributions, une diminution de 10,6 millions de dollars des dépenses de fonctionnement et une diminution de 4,8 millions de dollars des dépenses en capital.

Explication de la variation

Les principaux changements sont :

- une augmentation de 30,0 millions de dollars des fonds reportés pour soutenir les investissements stratégiques en innovation dans le cadre du programme Partenariat technologique Canada et de l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense;
- une augmentation de 25,0 millions de dollars des contributions à la Fondation canadienne afin d'appuyer l'innovation pour la modernisation des infrastructures de recherche des universités, collèges, hôpitaux de recherche ainsi que d'autres instituts de recherche à but non lucratif au Canada (budget fédéral de 2009);
- une augmentation de 23,9 millions de dollars des contributions au Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile afin d'appuyer le développement et la construction de véhicules innovateurs, plus écologiques et à plus faible consommation de carburant;
- une augmentation de 22,5 millions de dollars des contributions à Génome Canada pour appuyer de nouvelles recherches dans le domaine de la génomique en foresterie et environnement, et pour poursuivre les activités dans des centres d'innovation en science et technologie;
- une augmentation de 19,8 millions de dollars pour des paiements proposés à des prêteurs liés à des réclamations pour des prêts émis en vertu de la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada*;
- une augmentation de 3,7 millions de dollars des fonds reportés pour le Programme d'infrastructure du savoir afin de répondre aux besoins opérationnels du programme en 2011-2012 (budget fédéral de 2009);
- une augmentation de 3,8 millions de dollars pour la mise en œuvre et l'application de la législation concernant les courriels commerciaux non sollicités et les menaces proférées par voie électronique;
- une diminution de 999,7 millions de dollars en raison de la temporisation graduelle du Programme d'infrastructure du savoir (budget fédéral de 2009);
- une diminution de 49,9 millions de dollars en raison de la temporisation graduelle du Programme des manifestations touristiques de renom (budget fédéral de 2009);
- une diminution de 31,0 millions de dollars en raison de la temporisation graduelle de la subvention à CANARIE Inc;
- une diminution de 16,3 millions de dollars en raison de la temporisation graduelle du Fonds d'adaptation des collectivités dans le Nord de l'Ontario (budget fédéral de 2009);
- une diminution de 2,9 millions de dollars en raison de la temporisation graduelle de l'initiative PerLE;
- une diminution de 2,2 millions de dollars en raison de la temporisation graduelle de l'initiative Modernisation des laboratoires fédéraux (budget fédéral de 2009);
- une diminution de 2,2 millions de dollars en raison de la temporisation graduelle du Partenariat pour la sécurité et la prospérité de l'Amérique du Nord;
- une diminution de 147,0 millions de dollars liée au programme Large bande Canada (budget fédéral de 2009);
- une diminution de 51,0 millions de dollars liée à la subvention à la Fondation canadienne pour l'innovation;
- une diminution de 16,3 millions de dollars liée au Mécanisme de financement structuré;
- une diminution de 12,0 millions de dollars liée à la subvention à l'Institut de l'informatique quantique (budget fédéral de 2009);
- une diminution de 9,0 millions de dollars liée à la subvention à l'Institut Perimeter;
- une diminution de 5,6 millions de dollars liée à la subvention à Génome Canada;
- une diminution de 4,5 millions de dollars liée aux mesures de limitation des coûts visant à réduire le taux de croissance des dépenses de fonctionnement annoncées dans le budget fédéral de 2010.

Industrie

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Subventions			
Subvention à la Fondation canadienne pour l'innovation	102 000 000	153 000 000	(33)
(L) Subvention à Génome Canada	37 400 000	43 000 000	(13)
Subvention à l'Union internationale des télécommunications, Genève (Suisse)	6 808 000	6 808 000
Subvention à l'Institut de l'informatique quantique	5 000 000	17 000 000	(71)
Subvention à l'Institut canadien des recherches avancées	5 000 000	5 000 000
(L) Subvention au Perimeter Institute for Theoretical Physics	1 010 400	10 000 000	(90)
Subvention pour la Corporation du secrétariat du commerce intérieur	550 000	550 000
Subvention à l'Organisation de coopération et de développement économiques	500 000	500 000
Subvention au Conseil consultatif canadien de la radio	85 000	85 000
Total des subventions	158 353 400	235 943 000	(33)
Contributions			
Contributions en vertu de l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense	137 341 000	63 505 000	116
(L) Obligations contractées en vertu de la <i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada</i> (L.C. (1998), ch. 36)	110 000 000	90 200 000	22
Contributions en vertu du Fond d'innovation pour le secteur de l'automobile	92 500 000	68 550 000	35
Contributions à la Fondation canadienne pour l'innovation	75 000 000	50 000 000	50
Contributions en vertu du programme CSeries de Bombardier	70 408 000	66 888 000	5
Contributions en vertu du programme Partenariat technologique Canada	38 799 000	69 408 000	(44)
Contributions en vertu du programme du Fonds spécial pour le développement du Nord de l'Ontario	36 450 000	36 800 000
(L) Contributions à Génome Canada	22 500 000	s.o.
Contributions en vertu du programme large bande Canada : Milieu rural branché	21 000 000	166 500 000	(87)
Contribution en vertu du Programme de développement des collectivités	8 360 008	8 488 200	(2)
* Contributions dans le cadre du Programme des ordinateurs pour les écoles	3 400 000	6 600 242	(48)
* Contributions dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse – Programme des ordinateurs pour les écoles	3 200 242	s.o.
Contributions en vertu du Mécanisme de financement structuré	3 000 000	18 125 000	(83)
Contributions dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse – Programme de stages dans les petites entreprises	2 900 000	2 900 000
Contributions en vertu du Programme pour les organisations sans but lucratif de consommateurs et de bénévoles	1 690 000	1 690 000
Contributions en vertu de l'initiative de développement économique pour la dualité linguistique canadienne	1 138 000	1 850 000	(38)
Contributions pour la création du Centre Ivey de l'université de Western Ontario	1 057 875	1 032 875	2
(L) Obligations contractées en vertu de la <i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i> (L.R.C. (1985), ch. S-11)	50 000	125 000	(60)
Total des contributions	628 794 125	652 662 317	(4)

*Le présent Budget principal des dépenses de 2011-2012 indique séparément le volet Stratégie emploi jeunesse précédemment inclus dans le Programme ordinateurs pour les écoles en raison des différences qui existent entre les termes et conditions de ces deux programmes.

Industrie

Paiements de transfert	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Paiements de transfert non requis			
(L) Contributions en vertu du Programme d'infrastructure du savoir	500 000 000	(100)
Contributions en vertu du Programme d'infrastructure du savoir	485 500 000	(100)
Contributions en vertu du Programme des manifestations touristiques de renom	48 400 000	(100)
(L) Subvention à CANARIE Inc.	31 000 000	(100)
Contributions en vertu du Fond d'adaptation des collectivités du nord de l'Ontario	15 477 132	(100)
Total des paiements de transfert non requis	1 080 377 132	(100)
Total	787 147 525	1 968 982 449	(60)

Industrie

Agence spatiale canadienne

Raison d'être

L'Agence spatiale canadienne (ASC) a pour mandat de promouvoir l'exploitation et le développement pacifiques de l'espace, de faire progresser la connaissance de l'espace par la science et de faire en sorte que les Canadiens tirent profit des sciences et techniques spatiales sur les plans tant social qu'économique.

L'ASC s'acquitte de ce mandat en collaboration avec d'autres ministères et organismes du gouvernement ainsi qu'avec les industries, le milieu universitaire et divers partenaires internationaux. En plus de mettre en œuvre ses propres programmes, l'ASC est chargée de coordonner les politiques et les programmes civils du gouvernement fédéral associés à la recherche scientifique et technologique, au développement industriel et à la coopération internationale dans le domaine spatial.

Budget principal des dépenses

424,6 millions de dollars

Votés : 413,1 millions de dollars

Législatifs : 11,5 millions de dollars

L'Agence spatiale canadienne prévoit des dépenses de 424,6 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 413,1 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 11,5 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 33,9 millions de dollars, ou 8,7 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Industrie

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012						
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total		
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Les activités du Canada en matière d'exploration spatiale, de prestation de services depuis l'espace et de développement de capacités spatiales répondent aux besoins nationaux en matière de connaissances scientifiques, d'innovation et d'information.</i>							
Exploration spatiale	132 586	18 803	1 040	152 429	185 392	(18)
Données, informations et services spatiaux	44 536	90 873	1 210	136 619	N/A
Capacités spatiales futures du Canada	30 262	1 885	53 973	86 120	N/A
Observation de la Terre depuis l'espace	88 655	(100)
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	46 850	2 598	49 448	42 774	16
<i>La présence du Canada dans l'espace répond aux besoins des Canadiens en matière de savoir scientifique, de technologie et d'information spatiales</i>							
Activités liées à la technologie de nature générique en appui à l'Observation de la Terre, aux Sciences et exploration spatiales et aux Télécommunications par satellites	46 164	(100)
Télécommunications par satellites	19 657	(100)
Sensibilisation à l'espace et éducation	8 114	(100)
Total	254 234	114 159	56 223	424 616	390 757	9

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Industrie

Explication de la variation

L'augmentation nette de 33,9 millions de dollars est attribuable à une diminution des coûts de fonctionnement de 8,8 millions de dollars, à une augmentation des subventions et contributions de 9,9 millions de dollars et à une augmentation des dépenses en capital de 32,8 millions de dollars.

Les principaux changements sont les suivants :

- l'effet combiné des reports de fonds survenus au cours des exercices précédents (2008, 2009 et 2010) occasionne une augmentation de 36,1 millions de dollars du financement;
- les lancements de la mission constellation RADARSAT sont prévus pour 2014 et 2015. Les besoins du projet ont été augmentés en fonction du calendrier (33,8 millions de dollars);
- des fonds supplémentaires pour couvrir l'augmentation du coût des lancements du microsatellite de démonstration (Maritime Monitoring and Messaging Micro - Satellite); une partie de la variation est liée à des MJANR antérieures (2,2 millions de dollars);
- les besoins du projet Prochaine génération de Canadarm ont été ajustés en fonction du calendrier du projet (9,4 millions de dollars);
- le lancement du télescope spatial James Webb Space Telescope est prévu en 2014. Le financement a été réduit en fonction du calendrier du projet (7,3 million de dollars);
- les besoins financiers du Programme d'exploration de base ont été révisés et le budget réduit (6,7 millions de dollars);
- le programme d'exploration du Système d'entretien mobile est la contribution canadienne à la Station spatiale internationale. Les besoins financiers du programme ont été évalués à la baisse et le budget réduit (5,2 millions de dollars);
- le programme de développement des technologies spatiales permet de financer des technologies inédites et d'améliorer la compétitivité et la capacité de l'industrie dans son ensemble. Le budget fut révisé à la baisse et les fonds réaffectés à d'autres priorités (2,6 millions de dollars);
- dans le cadre de l'Accord de coopération avec l'Agence spatiale européenne, les besoins du programme ont été ajustés en fonction du calendrier (2,0 millions de dollars);
- le projet Quiksat a été arrêté. Les fonds ont été réaffectés à d'autres priorités pour le moment (1,6 million de dollars);
- redéfinition du projet de collaboration Japan Canada Joint Collaboration Satellites Formation Flight. Les fonds ont été réaffectés à d'autres priorités (1,6 million de dollars);
- le programme Flight for Advancement of Science and Technologies vise à mieux planifier les technologies devant être intégrées aux futures missions spatiales. Les fonds ont été réaffectés à d'autres priorités (1,4 million de dollars).

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Subventions			
Programme global de subventions à l'appui de la recherche, de la sensibilisation et de l'éducation en sciences et technologies spatiales	5 546 000	4 764 000	16
Total des subventions	5 546 000	4 764 000	16
Contributions			
Contributions aux termes de l'Accord de coopération entre le Canada et l'Agence spatiale européenne	47 334 000	37 768 000	25
Programme global de contributions à l'appui de la recherche, de la sensibilisation et de l'éducation en sciences et technologies spatiales	2 633 000	2 890 000	(9)
Contributions à la démonstration Cascade/petit satellite-sonde de mesure de l'écoulement du plasma dans le vent polaire (Mission CASSIOPE)	710 000	870 000	(18)
Total des contributions	50 677 000	41 528 000	22
Total	56 223 000	46 292 000	21

Industrie

Commission canadienne du tourisme

La Commission canadienne du tourisme (CCT) est l'organisme national de marketing touristique du Canada. À titre de société d'État à part entière du gouvernement du Canada, la CCT dirige l'industrie canadienne du tourisme afin de promouvoir le Canada comme destination touristique quatre saisons de premier plan. La CCT rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre de l'Industrie et doit se conformer aux dispositions de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme*. En partenariat et de concert avec le secteur privé, les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires, la CCT collabore avec le secteur du tourisme pour en conserver le caractère concurrentiel et positionner le Canada comme destination où les voyageurs peuvent créer leurs propres expériences extraordinaires.

Raison d'être

La Commission canadienne du tourisme prévoit des dépenses de 76,0 millions de dollars pour 2011-2012. Cette affectation doit recevoir l'approbation annuelle du Parlement.

Budget principal des dépenses
76,0 millions de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses de 24,6 millions de dollars, ou 24,5 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Votés : 76,0 millions de dollars

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>Résultat stratégique</i> <i>Activité de programme</i>							
	<i>(en milliers de dollars)</i>						
<i>L'économie canadienne profite de la demande touristique soutenue des marchés de la Commission canadienne du tourisme (CCT).</i>							
Marketing et ventes	59 219	59 219	75 903	(22)
Recherches et communications relatives au tourisme	4 714	4 714	6 660	(29)
Développement de produits axés sur les expériences	1 100	1 100	2 985	(63)
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	11 000	11 000	15 096	(27)
Total	76 033	76 033	100 644	(24)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Industrie

Explication de la variation

Les principaux changements sont :

- élimination graduelle des fonds de 20,0 millions de dollars prévues pour diverses initiatives découlant du budget fédéral de 2009 (Plan d'action économique du Canada). Ces fonds ont été utilisés afin d'investir dans un nouveau programme national de publicité au Canada visant à encourager les Canadiens à voyager au pays et dans de nouveaux programmes axés sur le développement du marché des voyages d'agrément aux États-Unis ainsi que le marché international des réunions, des congrès et des voyages de motivation;
- diminution de 4,2 millions de dollars en raison d'économies réalisées à la suite de l'examen stratégique régulier des dépenses ministérielles mené par le gouvernement;
- diminution supplémentaire de 2,0 millions de dollars en 2011-2012 en raison des gains d'efficacité du budget fédéral de 2007;
- diminution de 1,0 million de dollars des fonds à aider la CCT à exécuter des programmes relatifs aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010.

Industrie

Commission du droit d'auteur

La Commission du droit d'auteur est un organisme de réglementation économique investi du pouvoir d'établir, soit de façon obligatoire, soit à la demande d'un intéressé, les redevances à verser pour l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur, lorsque la gestion de ce droit est confiée à une société de gestion collective. Par ailleurs, la Commission exerce un pouvoir de surveillance des ententes intervenues entre utilisateurs et sociétés de gestion, et délivre elle-même des licences lorsque le titulaire du droit d'auteur est introuvable.

Raison d'être

La Commission du droit d'auteur prévoit des dépenses de 3,1 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 2,8 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 309,6 milliers de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Budget principal des dépenses

3,1 millions de dollars

Votés : 2,8 millions de dollars
Législatifs : 309,6 milliers de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 14,4 milliers de dollars, ou 0,5 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012						
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total		
Résultat stratégique Activité de programme							
	<i>(en milliers de dollars)</i>						
<i>Instaurer un processus décisionnel équitable qui incite à la création et à l'utilisation des œuvres protégées par un droit d'auteur.</i>							
Établissement de tarifs et octroi de licences liés au droit d'auteur	2 514	2 514	2 512
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	611	611	598	2
Total	3 125	3 125	3 110

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les dépenses de la Commission du droit d'auteur demeurent à peu près les mêmes que celles de l'exercice précédent. À titre d'information, des renseignements plus détaillés sur nos priorités seront disponibles dans notre Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012.

Explication de la variation

Industrie

Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario.

Raison d'être

La récession économique mondiale a eu d'importantes répercussions dans chacune des régions du pays, y compris le Sud de l'Ontario. Étant donné que la région du Sud de l'Ontario est la région la plus peuplée au pays avec plus de 12 millions d'habitants répartis dans 288 collectivités, son économie est un élément clé de la prospérité économique du Canada. Par conséquent, dans le cadre du Plan d'action économique du Canada, le gouvernement a créé, en 2009, l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev Ontario), dont le mandat est de cinq ans.

Pour accomplir son mandat, FedDev Ontario favorise la compétitivité, l'innovation et la diversification au sein de l'économie de l'Ontario. Pour ce faire, elle procède à des investissements stratégiques auprès d'entreprises, d'organismes sans but lucratif et de collectivités, établit ou renforce des partenariats de collaboration avec des intervenants économiques clés, et représente les intérêts de la région auprès du gouvernement fédéral et à l'échelle nationale.

Budget principal des dépenses

220,3 millions de dollars

Votés : 217,2 millions de dollars

Législatifs : 3,1 millions de dollars

Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario. prévoit des dépenses de 220,3 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 217,2 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 3,1 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses de 286,6 millions de dollars, ou 56,5 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses						Δ %
	2011-2012				Total	2010-2011	
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>L'économie du Sud de l'Ontario est concurrentielle et diversifiée</i>							
Développement de l'innovation et des entreprises	7 270	127 200	134 470	394 978	(66)
Développement économique régional et infrastructure	4 331	64 471	68 802	98 358	(30)
Politique, revendication et coordination	2 056	2 056	s.o.
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	14 995	14 995	13 630	10
Total	28 652	191 671	220 323	506 965	(57)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Industrie

Voici en quoi consistent les principaux changements :

Explication de la variation

- une diminution nette de 254,2 millions de dollars au chapitre des contributions et des paiements de transfert législatifs attribuable à l'élimination graduelle du Fonds d'adaptation des collectivités (152,8 millions de dollars) et du programme Infrastructures de loisir du Canada (94,6 millions de dollars) prévus dans le Plan d'action économique du Canada, et à l'élimination progressive du Programme de développement de l'Est de l'Ontario (9,6 millions de dollars), compensée par une augmentation de 2,8 millions de dollars du financement pour le Programme de développement des collectivités;
- une diminution totale de 23,6 millions de dollars des subventions en raison de l'élimination progressive du Programme d'eau potable de l'Ontario (22,5 millions de dollars) et à une diminution de 1,1 million de dollars du financement requis aux fins du Programme d'assainissement du site Greenwich-Mohawk à Brantford;
- une diminution de 8,5 millions de dollars des dépenses de fonctionnement découlant de l'élimination progressive du Fonds d'adaptation des collectivités, du programme Infrastructures de loisir du Canada, du Programme d'eau potable de l'Ontario et du Programme de développement de l'Est de l'Ontario;
- une diminution de 0,3 million de dollars des contributions à l'égard du régime d'avantages sociaux des employés issue d'une diminution des fonds pour le personnel.

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Subventions			
Subvention à la Corporation de la Ville de Brantford	1 200 000	2 326 000	(48)
Total des subventions	1 200 000	2 326 000	(48)
Contributions			
Contributions en vertu du Programme de développement du Sud de l'Ontario	176 143 318	176 249 238
Contributions en vertu du Programme de développement des collectivités	12 539 992	9 571 800	31
Contributions en vertu de l'Initiative de développement économique – Langues officielles	1 788 000	1 850 000	(3)
Total des contributions	190 471 310	187 671 038	1
Paiements de transfert non requis			
Contributions en vertu du Fonds d'adaptation des collectivités	152 849 500	(100)
Contributions en vertu du programme Infrastructures de loisirs Canada	94 576 557	(100)
Subventions dans le cadre du Programme d'eau potable de l'Ontario	22 500 000	(100)
Contributions en vertu du Programme de développement de l'Est de l'Ontario	9 600 000	(100)
Total des paiements de transfert non requis	279 526 057	(100)
Total	191 671 310	469 523 095	(59)

Industrie

Conseil national de recherches du Canada

Raison d'être

Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) est l'une des principales ressources que possède le Canada pour ne pas se laisser distancer dans les domaines de la science et de la technologie (S-T) dans le contexte changeant de l'innovation, en vue d'améliorer le bien-être social et économique des Canadiens. Présent dans toutes les provinces, le CNRC dispose de solides assises nationales et de réseaux internationaux pour aider le Canada à demeurer concurrentiel au sein de l'économie mondiale en transition. Le CNRC, grâce à son expertise et à la nature unique de ses contributions, concourt au jaillissement des idées et au transfert subséquent des fruits de la recherche vers le marché en menant des activités de recherche et développement dans des domaines d'importance cruciale pour l'avenir du Canada; en offrant un soutien technologique et industriel de nature à favoriser l'innovation industrielle et communautaire et la croissance; et en offrant, maintenant et perfectionnant l'infrastructure nationale et l'information dont ont besoin les communautés scientifique et industrielle pour favoriser l'innovation et permettre au Canada de rester à la fine pointe. L'approche adoptée par le CNRC est étroitement harmonisée avec la stratégie fédérale en S-T du Canada et repose sur quatre éléments principaux : l'excellence en recherche, les priorités à court et à long terme, des partenariats solides et une responsabilisation accrue.

Budget principal des dépenses

690,8 millions de dollars

Votés : 564,9 millions de dollars

Législatifs : 126,0 millions de dollars

Conseil national de recherches du Canada prévoit des dépenses de 690,8 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 564,9 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 126,0 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses de 58,1 millions de dollars, ou 7,8 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Industrie

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012						
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total		
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Progrès des technologies novatrices et amélioration de la capacité d'innovation dans des secteurs industriels ciblés et dans les domaines prioritaires nationaux.</i>							
Aide à la recherche industrielle	49 934	89 093	139 028	237 551	(41)
Technologies de fabrication	120 773	5 689	126 462	115 026	10
Technologies de la santé et des sciences de la vie	89 616	3 031	92 647	102 344	(9)
Technologies de l'information et des communications et technologies émergentes	66 296	3 189	69 485	44 753	55
Énergie et technologies environnementales	33 184	1 399	34 583	28 222	23
<i>Accès des Canadiens à l'information en recherche et développement et aux infrastructures de recherche et développement.</i>							
Infrastructure nationale en science et en technologie	41 451	976	50 557	92 984	49 720	87
Information scientifique, technique et médicale	13 148	13 148	39 049	(66)
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	98 766	23 734	122 500	132 304	(7)
Total	513 169	38 017	139 650	690 836	748 969	(8)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Industrie

Explication de la variation

La baisse de 58,1 millions de dollar des dépenses s'explique par :

- une augmentation de 66,7 millions de dollars du budget fédéral de 2010 accordée aux initiatives des grappes technologiques du CNRC;
- une augmentation de 24,7 millions de dollars pour les contributions à TRIUMF, une installation de recherche exploitée par un consortium d'universités qui en sont aussi les propriétaires. Ces universités participent à des recherches dans les domaines de la physique nucléaire et de la physique des particules;
- une augmentation de 3,4 millions de dollars pour les ententes collectives signées;
- une augmentation de 2,3 millions de dollars pour les rajustements techniques apportés aux avantages sociaux des employés;
- une baisse de 110,4 millions de dollars liée au Plan d'action économique du Canada annoncé dans le budget fédéral de 2009 – 100,0 millions de dollars pour le Programme d'aide à la recherche industrielle et 10,4 millions de dollars pour le projet de modernisation des laboratoires fédéraux;
- une baisse de 13,3 millions de dollars découlant des mesures de limitation des coûts du budget fédéral de 2010 visant à réduire le taux de croissance des dépenses de fonctionnements;
- une baisse de 10,3 millions de dollars liées aux résultats de l'examen stratégique de 2008;
- une baisse de 6,0 millions de dollars relative aux niveaux de référence du CNRC qui visent à conserver les capacités de base liées à la recherche et au développement en génomique;
- une baisse de 5,9 millions de dollars des recettes législatives prévues, en vertu de l'alinéa 5.1 de la *Loi sur le Conseil national de recherches*;
- une baisse de 4,4 millions de dollars pour les mesures de limitation des coûts du budget fédéral de 2010 visant à réduire le taux de croissance des dépenses de fonctionnement;
- une baisse de 3,0 millions de dollars pour le report du produit du transfert de terrain au ministère de la Défense nationale;
- une baisse de 2,5 millions de dollars pour le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF);
- une baisse de 2,0 millions de dollars pour l'élimination graduelle de l'Initiative sur la qualité de l'air intérieur, qui appuie le programme gouvernemental d'assainissement de l'air;
- une baisse de 1,1 million de dollars pour la deuxième partie des mesures de rationalisation des coûts prévues dans le budget fédéral de 2007.

Industrie

Paiements de transfert	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Subventions			
Affiliations internationales	1 069 000	659 000	62
Total des subventions	1 069 000	659 000	62
Contributions			
Programme d'aide à la recherche industrielle Contributions aux entreprises	72 714 000	152 714 000	(52)
Contribution à TRIUMF (Laboratoire national canadien pour la recherche en physique nucléaire et en physique des particules)	44 000 000	19 277 000	128
Programme d'aide à la recherche industrielle Contributions aux organismes	11 379 480	9 300 000	22
Contributions aux programmes internationaux de télescope	5 488 000	5 488 000
Programme d'aide à la recherche industrielle Contributions à la Stratégie emploi jeunesse	5 000 000	25 000 000	(80)
Total des contributions	138 581 480	211 779 000	(35)
Paiements de transfert non requis			
Programme visant à rehausser la capacité scientifique et technologique du Canada	610 000	(100)
Total des paiements de transfert non requis	610 000	(100)
Total	139 650 480	213 048 000	(34)

Industrie

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie

Raison d'être

Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) est un leader en ce qui a trait à faire du Canada un pays de découvreurs et d'innovateurs, au profit de tous les Canadiens. Le CRSNG compte maximiser la valeur des investissements publics dans la recherche et développement et contribuer à la prospérité du Canada et à l'amélioration de la qualité de vie des Canadiens. Le CRSNG offre des programmes d'appui à la recherche postsecondaire en sciences naturelles et en génie reposant sur des concours nationaux comportant une évaluation par les pairs. Il appuie les partenariats et l'innovation pour faciliter les collaborations entre l'industrie et les établissements d'enseignement postsecondaire au Canada et permettre à l'industrie d'avoir accès aux abondantes ressources de premier ordre du système d'enseignement postsecondaire. Il contribue à la formation de la prochaine génération de chercheurs et d'ingénieurs talentueux en accordant des bourses et des allocations de recherche, et il accroît la visibilité de la recherche menée au Canada.

Budget principal des dépenses

1,1 milliards de dollars

Votés : 1,0 milliards de dollars

Législatifs : 5,3 millions de dollars

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie prévoit des dépenses de 1,1 milliards de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 1,0 milliards de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 5,3 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 29,9 millions de dollars, ou 2,9 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Industrie

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme							
Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012						
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total		
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>La découverte : recherche concurrentielle de haute qualité en sciences naturelles et en génie au Canada.</i>							
Financer la recherche fondamentale	5 982	352 468	358 450	356 431
Appuyer l'achat d'appareils et l'accès aux ressources majeures de recherche	1 026	36 871	37 896	38 486	(2)
<i>L'innovation : les connaissances et les compétences en sciences naturelles et en génie sont transférées au secteur des utilisateurs au Canada et appliquées de manière productive par ce dernier.</i>							
Financer des partenariats universités-industrie-gouvernement	8 501	160 137	168 638	107 572	57
Financer la recherche dans des domaines stratégiques	2 402	114 054	116 456	134 004	(13)
Appuyer la commercialisation	2 261	34 509	36 770	22 803	61
<i>Les gens : des professionnels hautement qualifiés en sciences et en génie au Canada.</i>							
Attirer et garder en poste des membres du corps enseignant	1 094	151 804	152 898	163 087	(6)
Appuyer les étudiants et les boursiers	2 854	146 743	149 597	166 073	(10)
Promouvoir les sciences et le génie	65	5 480	5 545	5 660	(2)
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	23 872	23 872	26 082	(8)
Total	48 055	1 002 066	1 050 120	1 020 198	3

Industrie

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Explication de la variation	<p>L'augmentation de 29,9 millions de dollars des dépenses nettes est attribuable aux facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une augmentation de 17,8 millions de dollars des fonds du Programme des chaires d'excellence en recherche du Canada pour recruter et à maintenir au pays les chercheurs les plus accomplis et les plus prometteurs du monde de manière à aider le Canada à constituer un savoir crucial dans les domaines de recherche prioritaires suivants : les sciences et technologies de l'environnement; les ressources naturelles et l'énergie; les sciences et les technologies de la santé et les sciences de la vie connexes; les technologies de l'information et des communications (budget fédéral de 2008); • une augmentation de 14,9 millions de dollars des fonds du Programme d'innovation dans les collèges et la communauté afin d'accroître l'innovation à l'échelle communautaire et régionale en permettant aux collèges canadiens de renforcer leur capacité de travailler avec des entreprises industrielles locales, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME) (budget fédéral de 2010); • une augmentation de 12,9 millions de dollars des fonds des programmes des subventions et des bourses afin de renforcer l'appui du CRNG à la recherche de pointe et des stimuler davantage de collaborations étroites en matière de recherche entre les établissements postsecondaires et le secteur privé au moyen de la Stratégie en matière de partenariats et d'innovation (budget fédéral de 2010); • une augmentation de 3,3 millions de dollars des fonds du Programme de bourses d'études postdoctorales Banting afin d'attirer et de maintenir en poste les meilleurs chercheurs postdoctoraux, au niveau national et international, pour leur permettre de développer leur potentiel de meneurs et de connaître le succès comme chefs de file de demain en recherche, afin qu'ils puissent contribuer à l'essor économique, social et scientifique du Canada grâce à une carrière axée sur la recherche (budget fédéral de 2010); • une diminution de 11,9 millions de dollars résultant de l'examen stratégique de 2008; • une diminution de 7,0 millions de dollars du Programme des bourses d'études supérieures du Canada étant donné la cessation progressive du Plan d'action économique (budget fédéral de 2009).
------------------------------------	---

Paielements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Subventions			
Subventions et bourses	842 514 544	841 087 000
Bourses d'études supérieures du Canada	49 580 000	56 580 000	(12)
Réseaux de centres d'excellence	40 200 000	40 200 000
Programme d'innovation dans les collèges et la communauté	28 293 000	14 550 750	94
Chaires d'excellence en recherche du Canada	17 833 333	s.o.
Réseaux de centres d'excellence dirigés par les entreprises	8 414 750	8 414 750
Bourses d'études supérieures du Canada Vanier	8 350 000	5 550 000	50
Programme de stages en R-D industrielle	6 880 000	6 880 000
Total	1 002 065 627	973 262 500	3

Industrie

Greffe du Tribunal de la concurrence

Le Greffe du Tribunal de la concurrence, établi en 1986, est un tribunal quasi judiciaire indépendant constitué en vertu de la *Loi sur le Tribunal de la concurrence* en vue d'entendre les demandes soumises par le commissaire de la concurrence ou par une partie privée, selon les circonstances, en vertu des différentes parties de la *Loi sur la concurrence*. Cette loi a pour objet de préserver et de favoriser la concurrence au Canada. Le Tribunal entend les demandes relatives aux pratiques commerciales trompeuses, telles que la publicité trompeuse, fondées sur la partie VII.1 de la *Loi sur la concurrence*. Il a également compétence pour entendre les renvois ainsi que les demandes présentées en vertu de la partie VIII, qui énonce les pratiques restrictives du commerce, telles que l'exclusivité.

Raison d'être

Greffe du Tribunal de la concurrence prévoit des dépenses de 2,3 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 2,2 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 168,8 milliers de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Budget principal des dépenses

2,3 millions de dollars

Votés : 2,2 millions de dollars
Législatifs : 168,8 milliers de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 262,7 milliers de dollars, ou 12,7 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Audiences accessibles, équitables, transparentes et efficaces liées au mandat du Tribunal.</i>							
Traitement des affaires	1 746	1 746	1 549	13
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	582	582	517	13
Total	2 329	2 329	2 066	13

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Le montant supplémentaire de 0,3 million est destiné au financement de la mise en œuvre de la *Loi sur commerce électronique*.

Explication de la variation

Industrie

Conseil de recherches en sciences humaines

Raison d'être

Le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) finance la recherche et la formation en recherche, ce qui permet de mieux comprendre les personnes d'hier et d'aujourd'hui en vue de bâtir un meilleur avenir. Qu'il s'agisse de famille, de culture ou d'emploi, la recherche concernant les personnes - leur mode de vie, leur conception des choses et leur comportement - permet de produire de nouvelles connaissances sur des enjeux qui revêtent la haute importance pour les Canadiens.

La recherche et la formation en recherche que finance le CRSH jouent un rôle unique dans le cadre du système de science, de technologie et d'innovation du Canada, la recherche en sciences humaines favorisant ainsi le développement de compétences novatrices et analytiques permettant de faire face aux nouveaux défis complexes qui sont d'une importance cruciale pour les Canadiens. À cet effet, les résultats stratégiques du CRSH axés sur les personnes, la recherche, la mobilisation des connaissances et l'environnement institutionnel appuient la concrétisation des avantages du Canada, comme l'indique la stratégie fédérale des sciences et de la technologie, qui s'intitule *Réaliser le potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada*.

Budget principal des dépenses

677,5 millions de dollars

Votés : 674,6 millions de dollars

Législatifs : 2,9 millions de dollars

Conseil de recherches en sciences humaines prévoit des dépenses de 677,5 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 674,6 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 2,9 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 2,6 millions de dollars, ou 0,4 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Industrie

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012						
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total		
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>L'environnement institutionnel : un environnement de recherche et de science robuste au Canada.</i>							
Coûts indirects de la recherche	301	322 403	322 704	322 406
<i>Les chercheurs : une capacité de recherche de première qualité en sciences humaines.</i>							
Bourses et prix	1 599	118 829	120 428	118 306	2
Chaires de recherche	1 789	59 205	60 994	61 034
<i>La recherche : de nouvelles connaissances fondées sur l'excellence de la recherche en sciences humaines.</i>							
Recherche définie par le chercheur (thème et sujet définis par le ou les chercheurs)	3 102	84 407	87 509	81 959	7
Développement de la recherche stratégique	760	30 189	30 949	26 304	18
Recherche et formation ciblées	1 372	8 350	9 722	19 752	(51)
<i>La mobilisation des connaissances : faciliter l'usage des connaissances en sciences humaines au sein du milieu universitaire et à l'extérieur.</i>							
Activités de réseautage liées à la recherche	305	20 985	21 290	21 326
Diffusion de la recherche et adaptation des connaissances	274	7 317	7 590	7 198	5
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	16 362	16 362	16 631	(2)
Total	25 864	651 685	677 548	674 917

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Industrie

Explication de la variation

L'augmentation de 2,6 millions de dollars des dépenses nettes est attribuable aux facteurs suivants :

- une augmentation de 8,0 millions de dollars des fonds du programme des coûts indirects de la recherche afin d'aider les établissements postsecondaires canadiens à assumer les coûts afférents à la recherche. En réduisant le fardeau financier que représentent des dépenses comme l'électricité et le chauffage, ce programme permet aux chercheurs de se consacrer à des découvertes de pointe et à l'excellence (budget fédéral de 2010);
- une augmentation de 3,3 millions de dollars des fonds du Programme de bourses d'études postdoctorales Banting afin d'attirer et de maintenir en poste les meilleurs chercheurs postdoctoraux, au niveau national et international, pour leur permettre de développer leur potentiel de meneurs et de connaître le succès comme chefs de file de demain en recherche, afin qu'ils puissent contribuer à l'essor économique, social et scientifique du Canada par une carrière axée sur la recherche (budget fédéral de 2010);
- une augmentation de 3,0 millions de dollars des fonds du programme de subventions et bourses pour appuyer la recherche de renommée mondiale dans le domaine des sciences humaines (budget fédéral de 2010);
- une diminution de 8,2 millions de dollars résultant de l'examen stratégique de 2008;
- une diminution de 3,5 millions de dollars du programme des Bourses d'études supérieures du Canada étant donné la cessation progressive du Plan d'action économique (budget fédéral de 2009).

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Subventions			
Coûts indirects de la recherche	322 403 000	322 080 000
Subventions et bourses	235 715 166	232 418 500	1
Bourses d'études supérieures du Canada	72 483 500	75 983 500	(5)
Réseaux de centres d'excellence	11 800 000	11 800 000
Bourses d'études supérieures du Canada Vanier	8 300 000	5 500 000	51
Réseaux de centres d'excellence dirigés par les entreprises	983 000	983 000
Total	651 684 666	648 765 000

Industrie

Conseil canadien des normes

Le Conseil canadien des normes est une société d'État fédérale qui a pour mandat d'encourager une normalisation efficiente et efficace au Canada. Il coordonne et surveille les travaux du réseau canadien de normalisation, qui est formé d'organisations et de particuliers canadiens engagés dans des activités d'élaboration de normes volontaires et d'évaluation de la conformité. Quelque 12 500 bénévoles canadiens participent aux travaux de comités qui élaborent des normes nationales et internationales. Les normes et les pratiques d'évaluation de la conformité constituent un élément clé du bien-être économique et social des Canadiens. Elles offrent aux entreprises et à l'industrie des assises garantes de succès et elles facilitent la circulation des biens et des services à l'échelle tant nationale qu'internationale.

Raison d'être

Conseil canadien des normes prévoit des dépenses de 7,1 millions de dollars pour 2011-2012. Cette affectation doit recevoir l'approbation du Parlement.

Budget principal des dépenses

7,1 millions de dollars

Votés : 7,1 millions de dollars

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Le Canada dispose d'un Système national de normes efficient et efficace.</i>							
Programmes des normes	3 778	3 778	4 324	(13)
Politiques des normes et de l'évaluation de la conformité	1 711	1 711	1 577	8
Programmes de l'évaluation de la conformité	214	214	1 228	(83)
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	1 426	1 426	s.o.
Total	7 129	7 129	7 129

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les dépenses de Conseil canadiens des normes demeurent les mêmes que celles de l'exercice précédent. À titre d'information, des renseignements plus détaillés sur nos priorités seront disponibles dans notre Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012.

Explication de la variation

Industrie

Statistique Canada

Raison d'être

Statistique Canada fut institué pour assurer que les Canadiens aient accès à une source d'information statistique fiable sur le pays pour satisfaire leurs besoins plus prioritaires.

Son mandat découle principalement de la *Loi sur la statistique*. La loi exige que Statistique Canada recueille, dépouille, analyse et publie l'information statistique sur les conditions économiques, sociales et générales du pays et de sa population. Elle exige aussi que Statistique Canada réalise le Recensement de la population et le Recensement de l'agriculture tous les cinq ans, tout en protégeant la confidentialité de l'information qui lui est confiée.

Statistique Canada doit aussi coordonner et diriger le système statistique national. L'organisme est perçue comme chef de file parmi les organismes statistiques en ce qui concerne la réduction du fardeau de déclaration.

Budget principal des dépenses

741,6 millions de dollars

Votés : 661,4 millions de dollars

Législatifs : 80,1 millions de dollars

Statistique Canada prévoit des dépenses de 741,6 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 661,4 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 80,1 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 178,8 millions de dollars, ou 31,8 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses						Δ %
	2011-2012				Total	2010-2011	
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Les Canadiens ont accès à de l'information statistique actuelle, pertinente et de qualité sur l'évolution de l'économie et de la société au Canada, ce qui favorise un débat réfléchi, des recherches sérieuses et des prises de décisions éclairées sur les questions socioéconomiques.</i>							
Statistique du recensement, de la démographie et sur les Autochtones	369 186	34 282	334 905	161 859	107
Statistique économique	214 119	29 051	185 068	178 754	4
Statistique sociale	190 732	561	52 343	138 951	135 419	3
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	86 962	4 325	82 637	86 700	(5)
Total	861 000	561	120 000	741 561	562 733	32

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Industrie

Une augmentation nette de 178,8 millions de dollars est principalement attribuable aux facteurs suivants :

Explication de la variation

- l'augmentation de 162,2 millions de dollars des fonds pour le Recensement de la population et l'Enquête auprès des ménages permettra de réaliser diverses activités, notamment de terminer la conception et la mise à l'essai de systèmes de collecte et de traitement de données, de mener à terme l'embauche et la formation du personnel sur le terrain, de mettre en œuvre des programmes de communication, de procéder à la collecte de données inhérente au recensement, de traiter les résultats du recensement, de fermer les installations destinées aux opérations sur le terrain du recensement, de mettre au point et à l'essai des systèmes et des processus de diffusion et d'assurance de la qualité des données du recensement, de réaliser des études sur la qualité des données, d'entreprendre des études d'évaluation et la formulation des leçons retenues connexes au Recensement de 2011, de diffuser les chiffres de population et de logements, et de communiquer les principales données;
- l'augmentation de 8,5 millions de dollars du fonds pour le Recensement de l'agriculture permettra de réaliser des activités liées à la collecte et au traitement des données, notamment la mise en œuvre d'un programme de communications, la mise à la poste des questionnaires, la réception des réponses par la poste ou par Internet, la saisie de ces mêmes réponses, le suivi téléphonique inhérent aux questionnaires manquants, ainsi que la mise en forme, l'imputation et la validation des données. Une étude d'évaluation de la couverture et un rapprochement entre le Registre des fermes et le Recensement de l'agriculture seront effectués. Les données fiscales seront reçues, puis analysées dans le cadre d'une étude de faisabilité visant à étudier la possibilité de remplacer, à l'avenir, les questions détaillées sur les dépenses par des questions portant sur les données fiscales. Les processus de diffusion seront développés et mis à l'essai, tandis que les études d'évaluation commenceront relativement aux processus inhérents au Recensement de l'agriculture de 2011 afin de cerner les leçons retenues et de formuler des recommandations pour l'avenir;
- on note une augmentation de 8,0 millions de dollars liée au profil de financement du Recensement de la population 2006, une augmentation de 5,9 millions de dollars afférente aux règlements des conventions collectives et aux contributions de l'organisation aux régimes d'avantages sociaux des employés, une diminution de 1,2 million de dollars liée aux gains globaux de rendement en vue d'atteindre la totalité des objectifs d'efficacité énoncés dans le budget fédéral de 2007, et une diminution de 5,8 millions de dollars connexe aux économies ciblées dans le contexte des mesures de limitation des coûts visant à réduire le taux de croissance des dépenses de fonctionnement annoncées dans le budget fédéral de 2010.

Paievements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Contributions			
Programme de contribution pour l'information sur la santé	560 800	s.o.
Total	560 800	s.o.

Justice

Justice.....	230
Commission canadienne des droits de la personne.....	234
Tribunal canadien des droits de la personne.....	235
Commissaire à la magistrature fédérale.....	236
Service administratif des tribunaux judiciaires.....	237
Bureau du directeur des poursuites pénales.....	238
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada.....	240
Cour suprême du Canada.....	242

Justice

Sommaire du portefeuille – dépenses budgétaires

		Budget principal des dépenses		
		2011-2012	2010-2011	Δ %
		<i>(en milliers de dollars)</i>		
Justice				
1	Dépenses de fonctionnement	266 547	258 688	3
5	Subventions et contributions	388 099	386 880	...
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	82 820	66 624	24
(L)	Ministre de la Justice et procureur général du Canada – Traitement et allocation pour automobile	78	79	(1)
Total des dépenses budgétaires		737 543	712 271	4
Commission canadienne des droits de la personne				
10	Dépenses du Programme	20 466	20 110	2
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 570	2 365	9
Total des dépenses budgétaires		23 036	22 475	2
Tribunal canadien des droits de la personne				
15	Dépenses du Programme	4 102	4 116	...
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	415	394	5
Total des dépenses budgétaires		4 517	4 510	...
Commissaire à la magistrature fédérale				
20	Commissaire à la magistrature fédérale - Dépenses de fonctionnement	8 272	8 055	3
25	Conseil canadien de la magistrature – Dépenses de fonctionnement	1 509	1 608	(6)
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 033	874	18
(L)	Traitements, indemnités et pensions des juges, pensions aux conjoints et aux enfants des juges et montants forfaitaires versés aux conjoints des juges qui décèdent pendant leur mandat (L.R.C. (1985), ch. J-1)	451 770	428 924	5
Total des dépenses budgétaires		462 583	439 462	5
Service administratif des tribunaux judiciaires				
30	Dépenses du Programme	58 231	53 333	9
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	7 147	6 376	12
Total des dépenses budgétaires		65 378	59 709	9
Bureau du directeur des poursuites pénales				
35	Bureau du directeur des poursuites pénales – Dépenses du Programme	153 834	142 862	8
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	18 337	16 017	14
Total des dépenses budgétaires		172 170	158 879	8
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada				
40	Commissariat à l'information du Canada – Dépenses du Programme	10 615	10 750	(1)
45	Commissariat à la protection de la vie privée du Canada – Dépenses du Programme	22 129	20 099	10
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 920	3 603	9
Total des dépenses budgétaires		36 664	34 453	6

Justice

Sommaire du portefeuille – dépenses budgétaires suite

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(en milliers de dollars)</i>		
Cour suprême du Canada			
50 Dépenses du Programme	21 716	21 632
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 431	2 281	7
(L) Traitements, indemnités et pensions des juges, pensions aux conjoints et aux enfants des juges et montants forfaitaires versés aux conjoints des juges qui décèdent pendant leur mandat (L.R.C. (1985), ch. J-1)	5 568	5 488	1
Total des dépenses budgétaires	29 715	29 401	1

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Justice

Justice

Raison d'être

Le ministère de la Justice soutient le double rôle du ministre de la Justice et du procureur général du Canada. Le Ministère aide le ministre de la Justice à s'acquitter de ses responsabilités, qui englobent 49 lois et secteurs du droit fédéral, en assurant un cadre juridique national bilingue et bijuridique, principalement dans les domaines suivants : le droit pénal (y compris la justice pénale pour les jeunes), la justice familiale, l'accès à la justice, la justice applicable aux Autochtones, ainsi que le droit public général et le droit international privé.

Le Ministère soutient le procureur général, à titre de premier conseiller juridique de la Couronne dans les opérations continues du gouvernement, en fournissant des avis juridiques au gouvernement et à l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement fédéral, représente la Couronne dans le contentieux des affaires civiles et devant les tribunaux administratifs, rédige des textes législatifs et répond aux autres besoins juridiques des ministères et organismes fédéraux.

Budget principal des dépenses

737,5 millions de dollars

Votés : 654,6 millions de dollars

Législatifs : 82,9 millions de dollars

Justice prévoit des dépenses de 737,5 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 654,6 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 82,9 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 25,3 millions de dollars, ou 3,5 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012						
Résultat stratégique Activité de programme	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total		
	<i>(en milliers de dollars)</i>						
<i>Un système de justice équitable, adapté et accessible qui reflète les valeurs canadiennes.</i>							
Politiques, lois et programmes en matière de justice	43 872	388 099	431 971	424 962	2
Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels	28	28	1 309	(98)
<i>Un gouvernement fédéral appuyé par des services juridiques efficaces et adaptés aux besoins.</i>							
Services juridiques au gouvernement	467 202	270 000	197 202	181 906	8
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	128 342	20 000	108 342	104 094	4
Total	639 444	388 099	290 000	737 543	712 271	4

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Justice

L'augmentation nette de 25,3 millions de dollars est attribuable à une hausse de 24,1 millions de dollars des coûts de fonctionnement, à une baisse de 0,6 million de dollars des subventions et à une augmentation de 1,8 millions de dollars des contributions et autres paiements de transfert.

Explication de la variation

Les principaux changements sont :

- une augmentation de 12,6 millions de dollars pour la hausse des coûts salariaux associée aux conventions collectives signées en 2009-2010 et en 2010-2011;
- une augmentation de 12,0 millions de dollars des autorisations de crédits nets (ACN) qui a été approuvée étant donné la hausse des coûts de la prestation de services juridiques aux autres ministères fédéraux. Les ACN du ministère de la Justice sont passées de 215,0 millions de dollars à 290,0 millions de dollars avec une augmentation compensatoire du budget de fonctionnement. Les 12,0 millions de dollars correspondent au coût plus élevé du régime d'avantages sociaux lié à l'augmentation des coûts salariaux;
- une augmentation de 9,7 millions de dollars pour entamer des poursuites, fournir des conseils juridiques et financer les services des avocats pour les personnes désignées durant les audiences publiques à l'appui de l'aide juridique liée aux dossiers d'immigration comportant des renseignements classifiés aux termes de la section 9 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*;
- une augmentation de 4,8 millions de dollars pour financer l'Initiative fédérale sur les victimes d'actes criminels et poursuivre les activités du Centre de la politique concernant les victimes, qui travaille en étroite collaboration avec les autres ministères fédéraux afin d'élaborer des politiques et des programmes fédéraux visant à améliorer l'expérience des victimes d'actes criminels ayant recours au système de justice pénale;
- une augmentation de 2,5 millions de dollars relative à la hausse du coût des primes d'avantages sociaux causée par l'augmentation du taux;
- une augmentation de 2,0 millions de dollars pour permettre au ministère de la Justice, en partenariat avec les autres ministères, d'appuyer les mesures concrètes prises au sujet des femmes autochtones portées disparues ou assassinées;
- une augmentation de 1,4 million de dollars pour appuyer le renouvellement de l'Initiative de renforcement de la sécurité communautaire, qui permet de gérer la prestation d'aide financière aux victimes qui souhaitent assister aux audiences de la Commission nationale des libérations conditionnelles;
- une augmentation de 1,4 million de dollars pour fournir une aide accrue offerte aux victimes d'actes criminels par l'entremise de la Stratégie fédérale d'aide aux victimes. Les fonds serviront à la création et à l'amélioration des centres d'appui aux enfants dans l'ensemble du Canada;
- une augmentation de 1,0 million de dollars relative à la fin du transfert, au Bureau du directeur des poursuites pénales du Canada, des ressources associées à l'Initiative contre le blanchiment d'argent, étant donné que celle-ci prend graduellement fin en 2010-2011;
- une baisse de 8,9 millions de dollars est attribuable à l'élimination progressive de l'Initiative sur les victimes d'actes criminels en 2010-2011;
- une baisse de 7,5 millions de dollars correspond au montant des économies prévues par le ministère de la Justice alors qu'il poursuit la mise en œuvre du Modèle de pratique du droit du ministère, qui était un des éléments cernés lors du dernier examen stratégique mené au ministère de la Justice;
- une baisse de 2,5 millions de dollars pour réduire les niveaux de référence afin que ceux-ci correspondent au financement réservé à la justice applicable aux jeunes et à la priorité en matière d'armes à feu, de gangs et de drogues dans le budget fédéral de 2006. La première présentation au Conseil du Trésor demandait un financement continu pour cette initiative, mais le cadre financier ne prévoit des fonds que jusqu'en 2010-2011;
- une baisse de 1,9 million de dollars relative à l'augmentation des salaires devant être couverte en fonction des niveaux de référence existants grâce à la réalisation d'économies au sein du ministère de la Justice, comme cela a été annoncé dans le budget fédéral de 2010;
- une baisse de 1,1 million de dollars relative à l'élimination graduelle de l'Initiative contre le blanchiment d'argent en 2010-2011.

Justice

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Subventions			
Subventions à l'appui du Fonds juridique de partenariats et d'innovation	500 655	500 655
Subventions à l'Initiative sur les victimes d'actes criminels	350 000	500 000	(30)
Subventions à l'appui du Fonds de renouvellement du système de justice pour les jeunes	330 000	730 000	(55)
Institut national de la magistrature	268 345	268 345
Subventions accordées en vertu du fonds de la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones	260 000	260 000
Association canadienne des juges des cours provinciales	100 000	100 000
Conférence de l'harmonisation des lois du Canada, Subventions – Subvention pour l'administration	50 000	50 000
Subventions pour le financement du Fonds de soutien des familles	50 000	50 000
Subventions versées en vertu du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles	50 000	50 000
Société canadienne des sciences judiciaires	50 000	50 000
Association canadienne des chefs de police pour le Comité de modifications des lois	25 000	25 000
Total des subventions	2 034 000	2 584 000	(21)
Contributions			
Contributions aux provinces et aux territoires pour soutenir des services de justice destinés aux jeunes	177 302 415	177 302 415
Contributions aux provinces afin de contribuer aux services d'aide juridique	119 827 507	119 827 507
Contributions pour le financement du Fonds de soutien des familles	15 950 000	15 950 000
Contributions versées en vertu du Fonds de la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones	12 240 000	12 240 000
Contributions aux provinces et aux territoires pour soutenir des services de justice destinés aux jeunes – Placement et surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation	11 048 000	11 048 000
Contributions à la mise en œuvre des obligations linguistiques de la <i>Loi sur les contraventions</i>	9 094 900	9 094 900
Contributions versées en vertu du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles	7 175 845	7 175 845
Contributions aux provinces en vertu du Fonds pour le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones	4 911 363	4 911 363
Contributions aux territoires pour les services d'accès à la justice (à savoir l'aide juridique, l'assistance parajudiciaire aux Autochtones et les services de vulgarisation et d'information juridiques)	4 856 593	4 856 593
Contributions à l'Initiative sur les victimes d'actes criminels	4 736 556	5 250 000	(10)
Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie	3 631 276	3 631 276
Contributions à l'appui du Programme juridique de partenariat et d'innovation	3 085 081	2 503 101	23
Contributions à l'appui de l'aide juridique – Sécurité publique et lutte contre le terrorisme	3 000 000	2 000 000	50

Justice

Paielements de transfert	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Contributions - suite			
Programmes des avocats spéciaux	2 800 000	s.o.
Fonds de réserve des équipes intégrées d'application de la loi dans les marchés	2 250 000	2 250 000
Contributions à l'appui du Fonds de justice pour les jeunes	2 175 000	4 275 000	(49)
Contributions pour payer les services des avocats désignés par le tribunal dans des poursuites fédérales	1 650 000	1 650 000
Contributions versées à la Conférence de la Haye de droit international privé	250 000	250 000
Contributions versées à l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT)	80 000	80 000
Total des contributions	386 064 536	384 296 000
Total	388 098 536	386 880 000

Justice

Commission canadienne des droits de la personne

Raison d'être

La Commission canadienne des droits de la personne a été constituée en 1977 en vertu de l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, conformément à la *Loi canadienne sur les droits de la personne* (LCDP).

La Commission est chargée d'appliquer la LCDP et de veiller au respect de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (LEE). La LCDP interdit la discrimination et la LEE favorise l'équité en milieu de travail. Les deux lois appliquent les principes de l'égalité des chances et de la non-discrimination aux ministères et organismes gouvernementaux, aux sociétés d'État et aux organisations privées sous réglementation fédérale.

Budget principal des dépenses

23,0 millions de dollars

Votés : 20,5 millions de dollars

Législatifs : 2,6 millions de dollars

La Commission canadienne des droits de la personne prévoit des dépenses de 23,0 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 20,5 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 2,6 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 561,3 milliers de dollars, ou 2,5 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>L'égalité, le respect des droits de la personne et la prévention de la discrimination grâce à une meilleure compréhension et à un meilleur respect de la Loi canadienne sur les droits de la personne et de la Loi sur l'équité en matière d'emploi par les employeurs et les fournisseurs de services sous réglementation fédérale, ainsi que le public qu'ils servent.</i>							
Programme de règlement des différends en matière de droits de la personne	8 515	8 515	8 109	5
Programme de prévention de la discrimination	4 531	4 531	4 515
Programme de développement et de diffusion des connaissances sur les droits de la personne	3 580	3 580	3 789	(6)
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	6 410	6 410	6 062	6
Total	23 036	23 036	22 475	2

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Explication de la variation

Une augmentation nette de 0,6 million de dollars correspond à une augmentation de 0,4 million de dollars issue de l'abrogation de l'article 67 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et à une augmentation de 0,2 million de dollars inhérente au rajustement du taux du régime d'avantages sociaux des employés.

Justice

Tribunal canadien des droits de la personne

Le Tribunal canadien des droits de la personne est un organisme quasi-judiciaire qui entend les plaintes pour discrimination que lui renvoie la Commission canadienne des droits de la personne afin qu'il détermine si les actes allégués contreviennent à la *Loi canadienne sur les droits de la personne* (LCDP). Le but de la LCDP est de protéger les personnes contre la discrimination et de promouvoir l'égalité des chances dans la société canadienne. Le Tribunal statue également sur des affaires dont il est saisi en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, et en vertu de l'article 11 de la LCDP, sur des allégations de disparité salariale entre des hommes et des femmes qui exécutent, dans le même établissement, des fonctions équivalentes.

Raison d'être

Tribunal canadien des droits de la personne prévoit des dépenses de 4,5 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 4,1 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 414,8 milliers de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Budget principal des dépenses

4,5 millions de dollars

Votés : 4,1 millions de dollars

Législatifs : 414,8 milliers de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 7,3 milliers de dollars, ou 0,2 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Les individus ont accès, en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne et de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, au règlement juste et équitable des affaires portant sur les droits de la personne et sur l'équité en matière d'emploi qui sont entendues par le Tribunal canadien des droits de la personne.</i>							
Audition des plaintes devant le Tribunal	2 613	2 613	2 606
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques dans cette organisation.</i>							
Services internes	1 904	1 904	1 904
Total	4 517	4 517	4 510

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les dépenses du Tribunal canadien des droits de la personne demeurent à peu près les mêmes que celles de l'exercice précédent. À titre d'information, des renseignements plus détaillés sur nos priorités seront disponibles dans notre Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012.

Explication de la variation

Justice

Commissaire à la magistrature fédérale

Raison d'être Être reconnu pour notre contribution au maintien de la réputation de Canada comme chef de file en matière d'indépendance de la magistrature.

Budget principal des dépenses
462,6 millions de dollars

Votés : 9,8 millions de dollars
Législatifs : 452,8 millions de dollars

Commissaire à la magistrature fédérale prévoit des dépenses de 462,6 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 9,8 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 452,8 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 23,1 millions de dollars, ou 5,3 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012						
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total		
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Une magistrature fédérale indépendante et efficace.</i>							
Paiements en application de la <i>Loi sur les juges</i>	451 770	451 770	428 924	5
Magistrature fédérale	8 506	275	8 231	7 970	3
Conseil canadien de la magistrature	1 707	1 707	1 698
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	875	875	870
Total	462 858	275	462 583	439 462	5

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Explication de la variation

Les principaux changements sont :

- 22,8 millions de dollars en raison essentiellement d'un accroissement des nominations judiciaires ainsi qu'une hausse moyenne globale des pensions payées aux pensionnaires en vertu de la *loi sur les juges* de même qu'une disposition pour une augmentation salariale à tous les juges nommés par le gouvernement fédéral conformément à la *Loi sur les juges*;
- 0,3 million de dollars pour les dépenses de fonctionnement de la Commission d'examen de la rémunération des juges.

Justice

Service administratif des tribunaux judiciaires

Le Service administratif des tribunaux judiciaires a été créé en 2003, au moment de l'entrée en vigueur de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*.

Raison d'être

Le rôle du Service administratif des tribunaux judiciaires est de fournir, de manière efficace, des services de greffe, des services judiciaires et des services internes à quatre cours supérieures d'archives, soit à la Cour d'appel fédérale, à la Cour fédérale, à la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et à la Cour canadienne de l'impôt. La *Loi* améliore l'indépendance judiciaire en rendant les juges indépendants du gouvernement fédéral, tout en veillant à une plus grande responsabilisation quant à l'utilisation des fonds publics.

Service administratif des tribunaux judiciaires prévoit des dépenses de 65,4 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 58,2 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 7,1 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Budget principal des dépenses
65,4 millions de dollars

Votés : 58,2 millions de dollars
Législatifs : 7,1 millions de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 5,7 millions de dollars, ou 9,5 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Le public a accès de façon rapide et équitable aux processus judiciaires de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt.</i>							
Services du greffe	26 807	26 807	24 609	9
Services judiciaires	20 316	20 316	18 896	8
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	18 255	18 255	16 204	13
Total	65 378	65 378	59 709	9

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Une augmentation de 5,7 millions de dollars des dépenses nettes pour des coûts de fonctionnement est attribuable aux facteurs suivants:

Explication de la variation

- une augmentation de 3,0 millions de dollars liée au financement visant à gérer les cas d'immigration comportant de l'information classifiée en vertu de la section 9 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*;
- une augmentation de 3,0 millions de dollars liée au financement pour mettre en application le projet de loi C-11, *Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés) et la Loi sur les Cours fédérales*;
- une diminution de 0,6 million de dollars liée aux mesures de limitation des coûts visant à réduire le taux de croissance des dépenses de fonctionnement annoncées dans le budget fédéral de 2010.

Justice

Bureau du directeur des poursuites pénales

Raison d'être

Le Bureau du directeur des poursuites pénales est un service indépendant de poursuites ayant pour mandat d'intenter des poursuites relevant de la compétence fédérale. Son seul résultat stratégique est de poursuivre les infractions criminelles et les infractions aux règlements prévues par des lois fédérales d'une manière indépendante, impartiale et équitable. Créé le 12 Décembre 2006, avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur le Directeur des poursuites pénales*, il :

- fournit des conseils juridiques aux organismes d'enquête fédéraux et aux ministères sur les conséquences du droit pénal sur les enquêtes et les poursuites;
- assure l'application appropriée des lois fédérales grâce à des décisions de principe et indépendantes par les procureurs;
- favorise la confiance à l'égard de l'administration de la justice grâce à des poursuites menées professionnellement qui donnent lieu à une décision judiciaire sur le bien fondé de la preuve.

Budget principal des dépenses

172,2 millions de dollars

Votés : 153,8 millions de dollars

Législatifs : 18,3 millions de dollars

Le Bureau du directeur des poursuites pénales prévoit des dépenses de 172,2 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 153,8 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 18,3 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 13,3 millions de dollars, ou 8,4 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses						
	2011-2012						
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total	2010-2011	Δ %
<i>Résultat stratégique</i>	(en milliers de dollars)						
<i>Activité de programme</i>							
<i>Poursuivre les infractions criminelles et les infractions aux règlements prévues par des lois fédérales d'une manière indépendante, impartiale et juste.</i>							
Programme de poursuites des infractions en matière de drogues, au titre du Code criminel et en matière de terrorisme	127 088	127 088	118 899	7
Programme de poursuites des infractions aux règlements et des crimes économiques	32 248	13 742	18 506	16 375	13
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	26 576	26 576	23 605	13
Total	185 912	13 742	172 170	158 879	8

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Justice

L'augmentation de 13,3 millions de dollars des dépenses nette est attribuable à une augmentation des coûts de fonctionnement. Les facteurs contribuant à l'augmentation de dépenses nettes comprennent notamment :

Explication de la variation

- une augmentation de 5,6 millions de dollars pour le renouvellement de l'Initiative intégrée de contrôle des produits de la criminalité dont le but est de contribuer à la perturbation, au démantèlement et à la neutralisation des criminels organisés et des groupes criminalisés ciblés. Le rôle du Bureau est de cerner et de résoudre les questions juridiques pertinentes, selon les besoins pour aider les autorités policières dans leurs enquêtes sur les produits de la criminalité et d'intenter des poursuites par rapport à des infractions relatives aux produits de la criminalité, notamment la possession et/ou le blanchiment de produits de la criminalité;
- une augmentation de 3,5 millions de dollars pour la convention collective du groupe Droit;
- une augmentation de 2,6 millions de dollars pour le report des fonds de transition. Le Bureau a demandé un report de fonds du financement temporaire des locaux de 2009-2010, afin d'être en mesure de satisfaire aux obligations légales auprès de TPSGC et à financer des projets d'immobilisations en cours, notamment le déplacement de plusieurs bureaux régionaux. Il a également demandé un report de fonds du financement de GI / TI de 2009-2010 parce qu'il était nécessaire de reporter des projets et de retarder l'acquisition de technologies clés, afin d'éviter d'avoir de l'équipement inutilisé et de perdre une période de garantie;
- une augmentation de 2,0 millions de dollars pour le Fonds des poursuites en matière de drogues afin d'assurer l'intégrité du programme du Bureau du directeur des poursuites pénales à l'égard de poursuites en matière de drogues et à l'établissement d'un barème d'honoraires révisé des mandataires;
- une diminution de 0,4 million de dollars pour d'autres rajustements mineurs.

Justice

Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada

Raison d'être

COMMISSARIAT À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DU CANADA

Le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada a pour mandat de surveiller le respect de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, laquelle porte sur les pratiques de traitement des renseignements personnels utilisées par les ministères et organismes fédéraux, et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, qui représente la *loi fédérale sur la protection des renseignements personnels* dans le secteur privé. Le Commissariat a pour mission de protéger et de promouvoir le droit des individus à la vie privée.

COMMISSARIAT À L'INFORMATION DU CANADA

Le Commissariat à l'information du Canada assure le respect des droits que la *Loi sur l'accès à l'information* confère aux demandeurs, ce qui en retour rehausse la transparence et la responsabilisation à l'échelle du gouvernement fédéral.

Budget principal des dépenses

36,7 millions de dollars

Votés : 32,7 millions de dollars

Législatifs : 3,9 millions de dollars

Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée au Canada prévoit des dépenses de 36,7 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 32,7 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 3,9 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 2,2 millions de dollars, ou 6,4 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012						
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total		
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Le droit des personnes à la protection de la vie privée est protégé.</i>							
Activités relatives à la conformité	10 391	10 391	9 120	14
Recherche et élaboration des politiques	4 706	500	5 206	4 663	12
Sensibilisation du grand public	3 976	3 976	3 612	10
<i>Les droits des individus en vertu de la Loi sur la l'accès à l'information sont protégés.</i>							
Conformité avec les obligations prévues à la Loi sur l'accès à l'information	8 197	8 197	8 201
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes – Commissariat à la protection de la vie privée	5 086	5 086	4 996	2
Services internes – Commissariat à l'information	3 808	3 808	3 861	(1)
Total	36 164	500	36 664	34 453	6

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Justice

COMMISSARIAT A LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DU CANADA

Explication de la variation

Les dépenses augmenteront de 2,15 millions de dollars en raison principalement du nouveau financement pour la *Loi de la protection du commerce électronique*.

COMMISSARIAT À L'INFORMATION DU CANADA

La réduction de 0,06 million de dollars des dépenses nettes est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- une augmentation au titre des régimes d'avantages sociaux due à une variation des taux de cotisation (0,08 million de dollars);
- une augmentation des salaires résultant des conventions collectives récemment signées (0,06 million de dollars);
- une diminution au titre des salaires attribuable à la mise en oeuvre des mesures de limitation des coûts prévus au budget fédéral de 2010 (0,06 million de dollars);
- une diminution au titre des coûts de fonctionnements due au financement additionnel qui avait été octroyé en 2010-2011 pour des coûts uniques d'installation (0,08 million de dollars) et pour la stratégie de renouvellement de la GI/TI (0,06 million de dollars).

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Contributions			
Programme de contributions relatif à la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques</i>	500 000	500 000
Total	500 000	500 000

Cour suprême du Canada

Raison d'être

En tant que juridiction d'appel de dernier ressort du pays, la Cour suprême du Canada sert les Canadiens en assurant l'évolution de la common law et du droit civil grâce aux décisions qu'elle prend sur des questions d'importance pour le public. Elle a pour mandat d'exercer au Canada la juridiction *d'appel de dernier ressort en matière civile et pénale, ce dont elle s'acquitte en entendant et en tranchant des litiges qui revêtent une importance pour le public*. Selon la *Loi sur la Cour suprême*, elle est constituée du juge en chef et de huit juges puînés.

Le Bureau du registraire de la Cour suprême du Canada fournit la gamme complète des services dont a besoin la Cour pour entendre les causes et rendre des décisions, et il tient lieu d'intermédiaire entre les parties et la Cour.

Budget principal des dépenses

29,7 millions de dollars

Votés : 21,7 millions de dollars

Législatifs : 8,0 millions de dollars

Cour suprême du Canada prévoit des dépenses de 29,7 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 21,7 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 8,0 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 313,8 milliers de dollars, ou 1,1 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
Résultat stratégique							
Activité de programme							
	<i>(en milliers de dollars)</i>						
<i>L'administration du tribunal de dernier ressort du Canada est efficace et indépendante.</i>							
Opérations de la Cour	14 341	14 341	21 472	(33)
Traitement des paiements des diverses indemnités aux juges de la Cour suprême conformément à la <i>Loi sur les juges</i>	5 568	5 568	s.o.
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	9 806	9 806	7 930	24
Total	29 715	29 715	29 401	1

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Explication de la variation

Les dépenses de la Cour suprême du Canada demeurent à peu près les mêmes que celles de l'exercice précédent. À titre d'information, des renseignements plus détaillés sur nos priorités seront disponibles dans notre Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012.

Parlement

Sénat.....	245
Chambre des communes	246
Bibliothèque du Parlement.....	247
Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique.....	248
Conseiller sénatorial en éthique	249

Parlement

Sommaire du portefeuille – dépenses budgétaires

		Budget principal des dépenses		
		2011-2012	2010-2011	Δ %
		<i>(en milliers de dollars)</i>		
Sénat				
1	Dépenses du Programme	59 490	59 490
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	7 811	6 726	16
(L)	Dignitaires du Sénat et sénateurs – Traitements, allocations et autres paiements versés au président du Sénat, aux sénateurs et autres dignitaires du Sénat en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> ; contributions au compte d'allocations de retraite des parlementaires et au compte de convention de retraite des parlementaires (R.S.C. (1985), C. M-5)	26 655	26 655
Total des dépenses budgétaires		93 956	92 871	1
Chambre des communes				
5	Dépenses du Programme	290 297	290 992
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	37 909	35 997	5
(L)	Députés – Traitements et indemnités des agents supérieurs et des députés de la Chambre des communes en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et contributions au compte d'allocations de retraite des parlementaires et au compte de convention de retraite des parlementaires	113 442	113 323
Total des dépenses budgétaires		441 648	440 312
Bibliothèque du Parlement				
10	Dépenses du Programme	37 496	37 496
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 252	4 960	6
Total des dépenses budgétaires		42 748	42 456
Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique				
15	Dépenses du Programme	6 338	6 338
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	812	767	6
Total des dépenses budgétaires		7 150	7 105	1
Conseiller sénatorial en éthique				
20	Dépenses du Programme	720	720
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	110	104	6
Total des dépenses budgétaires		829	823

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Parlement

Sénat

Le Sénat du Canada, créé en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*, est une chambre indépendante qui complète la Chambre des communes. Le Sénat compte 105 membres qui sont nommés et qui proviennent des provinces et des territoires. Son but premier est d'étudier toutes les mesures législatives émanant du Sénat ou adoptées par la Chambre des communes. Pour acquérir force de loi, chaque projet de loi doit être approuvé sous la même forme par le Sénat et la Chambre des communes. Le Sénat a le pouvoir d'adopter, d'amender ou de rejeter les projets de loi. Dans les faits, il rejette rarement les projets de loi, mais il les amende fréquemment. Par l'entremise de ses comités, le Sénat procède également à l'examen de questions d'intérêt public, examen approfondi s'échelonnant souvent sur une longue période, afin d'être en mesure de bien conseiller le gouvernement et d'éclairer le débat sur des questions importantes pour les Canadiens.

Le Sénat prévoit des dépenses de 94,0 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 59,5 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 34,5 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, le Sénat prévoit une augmentation des dépenses de 1,1 millions de dollars, ou 1,2 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Raison d'être

Budget principal des dépenses
94,0 millions de dollars

Votés : 59,5 millions de dollars
Législatifs : 34,5 millions de dollars

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Permettre au Sénat d'exercer son rôle constitutionnel et de gérer son propre fonctionnement.</i>							
Sénateurs et bureaux des sénateurs	42 981	167	43 148	42 695	1
Soutien administratif	32 508	32 508	32 545
Comités et associations	11 611	380	11 991	11 284	6
Fonctionnement de la Chambre	6 310	6 310	6 346
Total	93 409	547	93 956	92 871	1

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les dépenses du Sénat demeurent à peu près les mêmes que celle de l'exercice précédent.

Explication de la variation

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Subventions			
(L) Pensions aux sénateurs à la retraite (L.R.C. (1985), ch. M-5)	167 000	167 000
Total des subventions	167 000	167 000
Contributions			
Contributions aux associations parlementaires	380 000	380 000
Total des contributions	380 000	380 000
Total	547 000	547 000

Parlement

Chambre des communes

Raison d'être	La Chambre des communes est l'assemblée élue du Parlement du Canada. La Chambre compte 308 députés qui œuvrent au nom des Canadiens dans quatre sphères d'activité – la Chambre, les comités, les caucus et les circonscriptions – et en tant que représentants du Canada. L'Administration de la Chambre appuie fièrement les députés en leur fournissant les services, l'infrastructure et les conseils dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs rôles de législateurs et de représentants.
Budget principal des dépenses 441,6 millions de dollars	La Chambre des communes prévoit des dépenses de 441,6 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 290,3 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 151,3 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.
Votés : 290,3 millions de dollars Législatifs : 151,3 millions de dollars	Globalement, la Chambre des communes prévoit une augmentation des dépenses de 1,3 millions de dollars, ou 0,3 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses				Total	2010-2011	Δ %
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
Résultat stratégique	(en milliers de dollars)						
Activité de programme	(en milliers de dollars)						
<i>Soutien administratif et professionnel efficace aux députés, individuellement et collectivement, dans le cadre de leurs rôles de législateurs et de représentants de 308 circonscriptions, à la Chambre, en comité et en caucus.</i>							
Députés et agents supérieurs de la Chambre	263 357	885	14	264 228	265 217
Administration de la Chambre	178 225	55	859	177 420	175 096	1
Total	441 581	940	873	441 648	440 312

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Explication de la variation	Les dépenses de la Chambre des communes demeurent à peu près les mêmes que celles de l'exercice précédent.
------------------------------------	--

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	(dollars)		
Contributions			
Paiements aux associations parlementaires et de procédure	940 055	940 055
Total	940 055	940 055

Parlement

Bibliothèque du Parlement

La Bibliothèque du Parlement a été créée officiellement en vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada*, mais ses efforts pour faire en sorte que le Parlement soit informé et accessible ont commencé avant la Confédération. La Bibliothèque fournit aux sénateurs, aux députés et aux comités parlementaires l'information indépendante et non partisane dont ils ont besoin pour examiner les questions de l'heure, étudier la législation et tenir le gouvernement responsable de ses actes. Elle préserve le riche patrimoine documentaire du Parlement tout en optimisant l'accès à ses importantes collections. Tous les ans, elle accueille également des centaines de milliers de visiteurs au Parlement. Elle offre des visites guidées ainsi que des programmes et des produits pédagogiques, qui aident le public à comprendre le rôle du Parlement dans notre système démocratique de même que le travail important accompli par les parlementaires.

Raison d'être

La Bibliothèque du Parlement prévoit des dépenses de 42,7 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 37,5 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 5,3 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Budget principal des dépenses
42,7 millions de dollars

Votés : 37,5 millions de dollars

Législatifs : 5,3 millions de dollars

Globalement, la Bibliothèque du Parlement prévoit une augmentation des dépenses de 291,8 milliers de dollars, ou 0,7 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Un Parlement informé et accessible.</i>							
Services d'information aux parlementaires	35 215	1 000	34 215	34 206
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	7 846	687	8 533	8 250	3
Total	43 061	687	1 000	42 748	42 456

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les dépenses de la Bibliothèque du Parlement demeurent à peu près les mêmes que celles de l'exercice précédent.

Explication de la variation

Parlement

Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique

Raison d'être La Commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique est chargée d'administrer la *Loi sur les conflits d'intérêts* (Loi) et le *Code régissant les conflits d'intérêts des députés* (Code). Ces deux régimes ont pour but de veiller à ce que les personnes nommées ou élues à des postes officiels, qu'elles soient titulaires de charge publique ou députés, ne se trouvent pas en situation de conflits d'intérêts. La Loi et le Code établissent des règles de conduite en matière de conflits d'intérêts pour ceux-ci et les obligent à respecter des normes qui font passer l'intérêt public avant leurs intérêts personnels lorsque les deux régimes entrent en conflit. La Commissaire a également pour mandat de donner des conseils au Premier ministre, à titre confidentiel, sur les questions de conflits d'intérêts et d'éthique.

Budget principal des dépenses

7,2 millions de dollars

Votés : 6,3 millions de dollars

Législatifs : 812,3 milliers de dollars

Le Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique prévoit des dépenses de 7,2 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 6,3 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 812,3 milliers de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, le Commissariat prévoit une augmentation des dépenses de 45,1 milliers de dollars, ou 0,6 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses						
	2011-2012						
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total	2010-2011	Δ %
Résultat stratégique							
Activité de programme							
	<i>(en milliers de dollars)</i>						
<i>Le public peut avoir confiance que les titulaires de charge publique ainsi que les députés rencontrent les exigences des mesures d'observation régissant leur conduite en ce qui concerne les conflits d'intérêts.</i>							
Application de la <i>Loi sur les conflits d'intérêts</i> et du <i>Code régissant les conflits d'intérêts des députés</i>	4 950	4 950	4 612	7
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	2 200	2 200	2 493	(12)
Total	7 150	7 150	7 105	1

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Explication de la variation

Les dépenses du Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique demeurent à peu près les mêmes que celles de l'exercice précédent.

Parlement

Conseiller sénatorial en éthique

Les principales attributions du Conseiller sénatorial en éthique sont les suivantes :

- conseiller les sénateurs individuellement, de façon confidentielle et continue, sur leurs obligations aux termes du Code et les aider à s'y conformer en tout temps;
- superviser le processus de déclaration annuel dans le cadre duquel les sénateurs sont tenus de déclarer leurs intérêts financiers et autres;
- mener des enquêtes afin de déterminer si un sénateur a satisfait à ses obligations aux termes du Code;
- tenir un registre, mis à la disposition du public, qui contient des renseignements sur les intérêts financiers et autres que les sénateurs sont tenus de déclarer publiquement en vertu du Code, et préparer des résumés publiques;
- présenter un rapport annuel des activités du bureau au Président du Sénat, qui le déposera au Sénat.

Raison d'être

Le Conseiller sénatorial en éthique prévoit des dépenses de 829,3 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 719,5 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 109,8 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Budget principal des dépenses
829,3 millions de dollars

Globalement, le Conseiller sénatorial prévoit une augmentation des dépenses de 6,1 millions de dollars, ou 0,7 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Votés : 719,5 millions de dollars
Législatifs : 109,8 millions de dollars

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012						
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total		
<i>(en millions de dollars)</i>							
<i>Les sénateurs respectent les obligations découlant du Code régissant les conflits d'intérêts de manière à aider à assurer l'intégrité du Sénat en tant qu'institution.</i>							
Administration	829	829	823
Total	829	829	823

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les dépenses du Conseiller sénatorial en éthique demeurent à peu près les mêmes que celles de l'exercice précédent.

Explication de la variation

Patrimoine canadien

Patrimoine canadien.....	255
Conseil des Arts du Canada.....	259
Société Radio-Canada.....	260
Musée canadien des droits de la personne.....	262
Musée canadien des civilisations.....	263
Musée canadien de la nature.....	264
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.....	265
Bibliothèque et Archives du Canada.....	266
Société du Centre national des Arts.....	269
Commission des champs de bataille nationaux.....	270
Office national du film.....	271
Musée des beaux-arts du Canada.....	273
Musée national des sciences et de la technologie.....	274
Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme.....	275
Commission de la fonction publique.....	277
Commission des relations de travail dans la fonction publique.....	278
Tribunal de la dotation de la fonction publique.....	279
Greffé du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles.....	280
Téléfilm Canada.....	281

Patrimoine canadien

Sommaire du portefeuille – dépenses budgétaires

		Budget principal des dépenses		
		2011-2012	2010-2011	Δ %
		<i>(en milliers de dollars)</i>		
Patrimoine canadien				
1	Dépenses de fonctionnement	187 612	216 811	(13)
5	Subventions et contributions	932 804	901 281	3
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	20 791	25 762	(19)
(L)	Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles – Traitement et allocation pour automobile	78	79	(1)
(L)	Ministre d'État (Sports) – Allocation pour automobile	2	2
(L)	Traitements des lieutenants-gouverneurs	1 196	1 196
(L)	Paiements en vertu de la <i>Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs</i> (L.R.C. (1985), ch. L-8)	637	637
(L)	Prestations de retraite supplémentaires – lieutenants-gouverneurs précédents	182	182
Total des dépenses budgétaires		1 143 301	1 145 949
Conseil des Arts du Canada				
10	Paiements au Conseil des Arts du Canada	181 761	181 697
Total des dépenses budgétaires		181 761	181 697
Société Radio-Canada				
15	Paiements à la Société Radio-Canada pour les dépenses de fonctionnement	968 047	985 342	(2)
20	Paiements à la Société Radio-Canada pour le fonds de roulement	4 000	4 000
25	Paiements à la Société Radio-Canada pour les dépenses en capital	102 272	101 564
Crédits non requis				
—	Pour autoriser, en vertu de l'alinéa 46.1(3)b) de la <i>Loi sur la radiodiffusion</i> , un passif total résultant de prêts consentis conformément aux paragraphes 46.1(1) et 46.1(2) de la Loi n'excédant pas 220 000 000 \$	(100)
Total des dépenses budgétaires		1 074 319	1 090 906	(2)
Musée canadien des droits de la personne				
30	Paiements au Musée canadien des droits de la personne à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	31 700	55 850	(43)
Total des dépenses budgétaires		31 700	55 850	(43)
Musée canadien des civilisations				
35	Paiements au Musée canadien des civilisations à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	63 379	65 325	(3)
Total des dépenses budgétaires		63 379	65 325	(3)
Musée canadien de la nature				
40	Paiements au Musée canadien de la nature à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	28 555	30 361	(6)
Total des dépenses budgétaires		28 555	30 361	(6)
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes				
45	Dépenses du Programme	4 702	14	s.o.
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	6 473	5 651	15
Total des dépenses budgétaires		11 175	5 665	97

Patrimoine canadien

Sommaire du portefeuille – dépenses budgétaires suite

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(en milliers de dollars)</i>		
Bibliothèque et Archives du Canada			
50 Dépenses de fonctionnement	90 855	97 071	(6)
55 Dépenses en capital	10 350	11 998	(14)
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	11 755	11 216	5
Total des dépenses budgétaires	112 960	120 285	(6)
Société du Centre national des Arts			
60 Paiements à la Société du Centre national des Arts à l'égard des dépenses de fonctionnement	35 631	35 183	1
Total des dépenses budgétaires	35 631	35 183	1
Commission des champs de bataille nationaux			
65 Dépenses du Programme	7 146	7 486	(5)
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	407	387	5
(L) Dépenses aux termes de l'alinéa 29.1(1) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	1 700	1 600	6
Total des dépenses budgétaires	9 254	9 472	(2)
Office national du film			
70 Dépenses du Programme	66 782	67 218
(L) Fonds renouvelable de l'Office national du film	s.o.
Total des dépenses budgétaires	66 782	67 218
Musée des beaux-arts du Canada			
75 Paiements au Musée des beaux-arts du Canada à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	40 606	41 266	(2)
80 Paiement au Musée des beaux-arts du Canada à l'égard de l'acquisition d'objets pour la collection et des frais connexes découlant de cette activité	8 000	8 000
Total des dépenses budgétaires	48 606	49 266	(1)
Musée national des sciences et de la technologie			
85 Paiements au Musée national des sciences et de la technologie à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	29 041	30 684	(5)
Total des dépenses budgétaires	29 041	30 684	(5)
Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme			
90 Dépenses de fonctionnement	9 270	9 717	(5)
95 Subventions et contributions	18 950	19 950	(5)
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 253	1 170	7
Postes non requis			
— Ministre d'État – Allocation pour automobile	2	(100)
Total des dépenses budgétaires	29 473	30 840	(4)
Commission de la fonction publique			
100 Dépenses du Programme	83 297	85 766	(3)
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	14 048	13 195	6
Total des dépenses budgétaires	97 345	98 962	(2)

Patrimoine canadien

Sommaire du portefeuille – dépenses budgétaires suite

		Budget principal des dépenses		
		2011-2012	2010-2011	Δ %
		<i>(en milliers de dollars)</i>		
Commission des relations de travail dans la fonction publique				
105	Dépenses du Programme	12 419	12 401
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 330	1 253	6
Total des dépenses budgétaires		13 749	13 654
Tribunal de la dotation de la fonction publique				
110	Dépenses du Programme	4 905	4 917
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	577	547	6
Total des dépenses budgétaires		5 482	5 463
Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles				
115	Dépenses du Programme	1 644	1 644
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	194	184	6
Total des dépenses budgétaires		1 838	1 828
Téléfilm Canada				
120	Paiements à Téléfilm Canada devant servir aux fins prévues par la <i>Loi sur Téléfilm Canada</i>	105 667	105 418
Total des dépenses budgétaires		105 667	105 418

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Patrimoine canadien

Patrimoine canadien

Le ministère du Patrimoine canadien et les principales institutions culturelles canadiennes jouent un rôle vital dans la vie culturelle, communautaire et économique des Canadiens. Nous travaillons ensemble pour promouvoir la culture, les arts, le patrimoine, les langues officielles, la citoyenneté et la participation, ainsi que les initiatives liées aux Autochtones, à la jeunesse et aux sports.

Patrimoine canadien prévoit des dépenses de 1,1 milliard de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 1,1 milliards de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 22,9 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses de 2,6 millions de dollars, ou 0,2 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Raison d'être

Budget principal des dépenses
1,1 milliard de dollars

Votés : 1,1 milliard de dollars
Législatifs : 22,9 millions de dollars

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne.</i>							
Langues officielles	16 453	336 644	353 097	359 759	(2)
Promotion et appartenance au Canada	18 230	53 224	71 455	79 217	(10)
Engagement et participation communautaire	10 323	48 504	58 827	64 478	(9)
<i>Les expressions artistiques et le contenu culturel sont créés et accessibles au pays et à l'étranger:</i>							
Industries culturelles	26 270	180 837	3 700	203 407	208 394	(2)
Arts	16 316	104 994	121 311	125 759	(4)
Patrimoine	21 162	15 740	700	36 202	40 934	(12)
<i>Les Canadiens participent et excellent dans les sports.</i>							
Sport	13 029	193 679	206 708	179 812	15
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	92 295	92 295	87 595	5
Total	214 078	933 623	4 400	1 143 301	1 145 948

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Patrimoine canadien

Explication de la variation	<p>La diminution de 2,6 millions de dollars des dépenses nettes est le résultat d'une réduction de 34,2 millions de dollars des dépenses de fonctionnement, d'une augmentation de 42,4 millions de dollars des contributions et des autres paiements de transfert, et d'une diminution de 10,9 millions de dollars des subventions. Les facteurs qui contribuent à la diminution nette incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une augmentation de 31,0 millions de dollars pour appuyer le sport de haut niveau et augmenter la participation de tous les Canadiens à des activités sportives, y compris les personnes ayant un handicap; ces fonds vont permettre de renouveler et d'améliorer les programmes qui appuient l'entraînement et la préparation des athlètes de haut niveau pour les compétitions d'hiver et d'été; • une augmentation de 12,4 millions de dollars afin de soutenir le contenu numérique et l'innovation au Canada; • une augmentation de 7,6 millions de dollars pour financer la création du Fonds des médias du Canada pour s'assurer que les Canadiens ont accès à des émissions canadiennes à la télévision et sur d'autres plateformes numériques; • une diminution de 15,0 millions de dollars pour le Fonds du Canada pour les périodiques, qui a pour objectif de s'assurer que les Canadiens ont accès à divers magazines canadiens et journaux locaux; • une diminution de 37,0 millions de dollars attribuable à des mesures pangouvernementales antérieures de réaffectation des ressources qui touchent le Ministère et qui ont été appliquées aux dépenses de fonctionnement.
------------------------------------	---

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Subventions			
Subventions en vue de soutenir les périodiques canadiens au moyen du Fonds du Canada pour les périodiques	58 015 054	72 775 054	(20)
Subventions à des organismes, à des associations et à des institutions pour favoriser l'épanouissement et le développement à long terme des communautés minoritaires de langue officielle dans le cadre du programme Développement des communautés de langue officielle	33 322 973	33 322 973
Subventions au Programme d'aide aux athlètes	27 000 000	27 000 000
Subventions pour le Fonds d'investissement en culture	19 038 432	19 038 432
Subventions pour financer le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine	14 355 000	14 355 000
Subventions pour le Fonds du Canada pour la présentation des arts	10 500 000	10 500 000
Subvention à TV5 Monde	8 500 000	8 000 000	6
Subventions au Fonds du livre du Canada	8 300 000	8 300 000
Subventions à des organismes, à des associations et à des institutions pour promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage des langues officielles dans la société canadienne dans le cadre du programme Mise en valeur des langues officielles	5 599 842	5 599 842
Subventions à l'appui du Programme célébration et commémoration	5 500 000	5 500 000
Subventions en vertu du Programme d'aide aux musées	4 663 680	s.o.
Subventions à l'appui du programme Les jeunes s'engagent	3 400 000	s.o.
Subventions pour le Fonds du Canada pour les espaces culturels	3 000 000	4 000 000	(25)
Subventions au Fonds de la musique du Canada	2 000 000	2 000 000
Subventions à l'appui du Programme des Autochtones	1 340 000	1 340 000
Subventions à l'appui du Programme des études canadiennes	1 150 060	1 150 060
(L) Paiements en vertu de la <i>Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs</i>	637 000	637 000
Subventions à l'appui du Programme des droits de la personne	200 000	200 000

Patrimoine canadien

Paielements de transfert	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Subventions - suite			
(L) Prestations de retraite supplémentaires – Lieutenants-gouverneurs précédents	182 000	182 000
Subventions à l'appui de projets Échange-Jeunesse innovateurs	100 000	100 000
Subventions aux lieutenants-gouverneurs de chaque province du Canada à titre d'indemnités pour les frais engagés dans l'exercice de leurs fonctions :			
Québec	147 372	147 372
Ontario	105 627	105 627
Colombie-Britannique	97 814	97 814
Terre-Neuve-et-Labrador	77 590	77 510
Alberta	75 940	75 940
Manitoba	73 762	73 762
Saskatchewan	73 758	73 758
Nouvelle-Écosse	64 199	64 199
Nouveau-Brunswick	62 947	62 947
Île-du-Prince-Édouard	57 071	57 071
Total des subventions	207 640 121	214 836 361	(3)
Contributions			
Contributions à l'appui du programme Développement des communautés de langue officielle	191 797 917	192 709 011
Contributions au Programme de soutien au sport	146 814 464	117 000 972	25
Contributions à l'appui du programme Mise en valeur des langues officielles	105 923 289	105 923 289
Contributions pour soutenir le Fonds des médias du Canada	34 596 077	s.o.
Contributions au Fonds du livre du Canada	28 366 301	28 366 301
Contributions à l'appui du Programme des Autochtones	27 710 771	31 984 907	(13)
Contributions au Fonds de la musique du Canada	23 828 331	23 828 331
Contributions pour le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts	22 779 440	22 742 440
Contributions pour le Fonds du Canada pour les espaces culturels	22 508 613	22 949 850	(2)
Contributions au Programme d'accueil des jeux	19 865 000	16 315 575	22
Contributions pour le Fonds du Canada pour la présentation des arts	18 028 682	17 378 855	4
Contributions à l'appui de l'initiative Échanges Canada	17 686 359	17 686 359
Contributions à l'appui du Programme Katimavik	16 294 320	19 776 000	(18)
Contributions en vertu du Programme d'aide aux musées	11 076 284	s.o.
Contributions à l'appui du Fonds interactif du Canada	10 770 684	s.o.
Contributions pour le Fonds du Canada pour l'investissement en culture	6 144 273	6 144 273
Contributions à l'appui du Programme célébration et commémoration	4 994 367	6 329 553	(21)
Contributions à TV5	4 460 900	4 460 900
Contributions pour financer le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine	3 300 000	4 800 000	(31)

Patrimoine canadien

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Contributions - suite			
Contributions à des organismes culturels à but non lucratif et à des institutions dans le but d'améliorer les infrastructures culturelles et d'appuyer le développement culturel : Contribution à la fiducie des édifices des Pères de la Confédération, Charlottetown (I.-P.-É.)	2 605 000	2 305 000	13
Contributions à l'appui du programme Les jeunes s'engagent	2 081 680	s.o.
Contributions en vue d'appuyer le Fonds du Canada pour les périodiques	1 999 544	1 999 544
Contributions à l'appui du Programme de contestation judiciaire	1 406 017	900 000	56
Contributions au Programme des arts, de la culture et de la diversité	390 000	390 000
Contributions à l'appui du Programme des études canadiennes	362 330	315 040	15
Contributions à l'appui du Programme des droits de la personne	192 280	192 280
Total des contributions	725 982 923	644 498 480	13
Paiements de transfert non requis			
Contributions au Fonds canadien de télévision	20 400 000	(100)
Contributions aux musées et aux organismes patrimoniaux canadiens en vue de promouvoir la gestion professionnelle du patrimoine diversifié du Canada et d'y donner accès	12 076 284	(100)
Contributions au Fonds des nouveaux médias du Canada	6 625 000	(100)
Subventions aux musées et aux organismes patrimoniaux canadiens en vue de promouvoir la gestion professionnelle du patrimoine canadien diversifié et d'y donner accès	2 500 000	(100)
Subventions à des établissements et à des administrations publiques sis au Canada conformément à l'article 35 de la <i>Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels</i>	1 163 680	(100)
Total des paiements de transfert non requis	42 764 964	(100)
Total	933 623 044	902 099 805	3

Patrimoine canadien

Conseil des Arts du Canada

Créé en 1957, le Conseil des Arts du Canada est une société d'État dont le rôle consiste à « favoriser et à promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art ».

Raison d'être

Le Conseil offre une vaste gamme de subventions et de services aux artistes et organismes artistiques professionnels canadiens dans les domaines de la musique, du théâtre, des lettres et de l'édition, des arts visuels, de la danse, des arts médiatiques et des arts intégrés. En outre, il remet des prix et des bourses, et il cherche à accroître l'intérêt du public à l'égard des arts au moyen d'activités de communications, de recherche et de promotion des arts.

La Commission canadienne pour l'UNESCO et la Commission du droit de prêt public sont placées sous son égide. La Banque d'œuvres d'art loue des œuvres contemporaines canadiennes à des organismes publics et privés.

Le Conseil des Arts du Canada prévoit des dépenses de 181,8 millions de dollars pour 2011-2012. Cette affectation doit recevoir l'approbation du Parlement.

Budget principal des dépenses
181,8 millions de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 64,0 millions de dollars, ou 0,0 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Votés : 181,8 millions de dollars

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Un secteur artistique vif et dynamique au Canada.</i>							
Subventions et services aux artistes et aux organismes artistiques, à l'appui de la création, de la production et de la diffusion d'œuvres d'art	161 182	161 182	161 097
Promotion des arts, afin de favoriser la connaissance et la compréhension de la culture et des arts canadiens	8 300	8 300	8 309
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	12 278	12 278	12 291
Total	181 761	181 761	181 697

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les dépenses du Conseil des Arts du Canada demeurent à peu près les mêmes que celles de l'exercice précédent.

Explication de la variation

Patrimoine canadien

Société Radio-Canada

Raison d'être

Comme le stipule la *Loi sur la radiodiffusion de 1991*, la Société Radio-Canada, à titre de radiodiffuseur public national, doit offrir des services de radio et de télévision qui incluent une grande variété d'émissions qui renseignent, éclairent et divertissent le public. La programmation de la Société doit :

- être principalement et typiquement canadienne;
- brosser le portrait du Canada et de ses régions à l'échelle nationale et régionale, et ce, tout en répondant aux besoins particuliers des régions;
- contribuer activement à la diffusion de l'expression culturelle;
- être offerte en anglais et en français afin de tenir compte des divers besoins et circonstances propres aux communautés de langue officielle, y compris les besoins et les circonstances des communautés anglophones et francophones en situation minoritaire;
- chercher à être de qualité équivalente en anglais et en français;
- contribuer à la conscience et à l'identité nationales;
- être offerte partout au Canada grâce aux moyens les plus appropriés et efficaces disponibles, et au fur et à mesure que des ressources à cet égard deviennent disponibles;
- refléter le caractère multiculturel et multiracial du Canada.

Budget principal des dépenses

1,1 milliard de dollars

Votés : 1,1 milliard de dollars

La Société Radio-Canada a 1,1 milliard de dollars du Budget principal des dépenses pour 2011-2012.

Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses de 16,6 millions de dollars, ou 1,5 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses						
	2011-2012						
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total	2010-2011	Δ %
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Un service public national de radiodiffusion dont le contenu et le caractère sont principalement canadiens.</i>							
Services de télévision	988 419	74 006	413 853	648 572	664 439	(2)
Services de radio	331 361	21 117	12 476	340 002	344 112	(1)
Transmission et distribution de programmation	66 753	11 149	9 225	68 677	65 141	5
Réseau d'information en anglais	82 346	82 346	s.o.
Réseau d'information en français	52 792	52 792	s.o.
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	17 068	17 068	17 215
Total	1 538 739	106 272	570 692	1 074 319	1 090 906	(2)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Patrimoine canadien

Les principaux changements sont :

- une augmentation de 39,0 millions de dollars liée aux activités de publicité et autres activités génératrices de recettes témoignant de la reprise survenue depuis le ralentissement économique de l'an dernier;
- une augmentation de 22,0 millions de dollars des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital témoignant de l'augmentation nette de la provenance des fonds en 2011-2012;
- une diminution de 14,0 millions de dollars attribuable aux mesures de limitation des coûts visant à réduire le taux de croissance des dépenses de fonctionnement annoncées dans le Budget fédéral de 2010, ainsi qu'une diminution de 3,0 millions de dollars découlant de l'examen des dépenses du Budget fédéral de 2007.

Explication de la variation

Patrimoine canadien

Musée canadien des droits de la personne

Raison d'être	Créé en 2008 en vertu d'une modification à la <i>Loi sur les musées</i> , le Musée canadien des droits de la personne est le premier musée national à être créé depuis l'année 1967, et le premier à être établi à l'extérieur de la région de la capitale nationale. Le mandat du Musée consiste à « explorer le thème des droits de la personne, en mettant un accent particulier sur le Canada, en vue d'accroître la compréhension du public à cet égard, de promouvoir le respect des autres et d'encourager la réflexion et le dialogue. »
Budget principal des dépenses <i>31,7 millions de dollars</i>	Le Musée canadien des droits de la personne prévoit des dépenses de 31,7 millions de dollars pour 2011-2012. Cette affectation doit recevoir l'approbation du Parlement.
<i>Votés : 31,7 millions de dollars</i>	Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses de 24,2 millions de dollars, ou 43,2 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses						
	2011-2012				Total	2010-2011	Δ %
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
Résultat stratégique Activité de programme	<i>(en milliers de dollars)</i>						
<i>Connaissance approfondie des droits de la personne, en mettant un accent particulier sur le Canada, en vue d'accroître la compréhension du public à cet égard, de promouvoir le respect des autres et d'encourager la réflexion et le dialogue.</i>							
Locaux	3 928	10 000	13 928	41 514	(66)
Contenu et programmation du Musée	10 955	10 955	6 242	76
Intendance et gestion de la société	6 817	6 817	8 094	(16)
Total	21 700	10 000	31 700	55 850	(43)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Explication de la variation	L'augmentation de 5,9 millions de dollars destinée au contenu du Musée en vue de son ouverture est compensée par une diminution de 30,0 millions de dollars des dépenses en capital pour l'immeuble du Musée.
------------------------------------	---

Patrimoine canadien

Musée canadien des civilisations

La Société du Musée canadien des civilisations (SMCC) est une société d'État constituée en vertu de la *Loi sur les musées* (Statuts du Canada 1990, chapitre 3), qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1990. Selon la Loi, la SMCC a pour mission « d'accroître, dans l'ensemble du Canada et à l'étranger, l'intérêt, le respect et la compréhension critique de même que la connaissance et le degré d'appréciation par tous à l'égard des réalisations culturelles et des comportements de l'humanité, par la constitution, l'entretien et le développement aux fins de la recherche et pour la postérité, d'une collection d'objets à valeur historique ou culturelle principalement axée sur le Canada ainsi que par la présentation de ces réalisations et comportements, et des enseignements et de la compréhension qu'ils génèrent ».

Raison d'être

Le Musée canadien des civilisations prévoit des dépenses de 63,4 millions de dollars pour 2011-2012. Cette affectation doit recevoir l'approbation du Parlement.

Budget principal des dépenses
63,4 millions de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses de 1,9 million de dollars, ou 3,0 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Votés : 63,4 millions de dollars

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonction-nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Connaissance, appréciation et respect des réalisations culturelles humaines et du comportement humain, et intérêt pour ceux-ci, grâce à des collections d'objets historiques et culturels, des expositions, des programmes et des recherches reflétant un point de vue canadien.</i>							
Locaux	23 394	7 846	31 240	31 336
Exposition, éducation et communication	16 631	426	16 205	17 303	(6)
Collection et recherche	13 310	150	13 160	12 890	2
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	17 198	14 424	2 774	3 796	(27)
Total	70 533	7 846	15 000	63 379	65 325	(3)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Une diminution nette de 1,9 million de dollars est attribuable aux facteurs suivants :

Explication de la variation

- une diminution de 0,7 million de dollars attribuable à la fin du financement temporaire pour les dépenses en capital;
- une diminution de 0,6 million de dollars attribuable à un changement du financement annuel annoncé dans le Budget de 2008 relativement aux pressions en matière de fonctionnement et d'infrastructures;
- une diminution de 0,5 million de dollars attribuable aux mesures de limitation des coûts annoncées dans le Budget de 2010 afin de réduire le taux de croissance des coûts de fonctionnement;
- une diminution de 0,2 million de dollars issue de la quatrième année des économies coûts-efficacité du Budget de 2007 (réforme du mode d'approvisionnement);
- une augmentation de 0,08 million de dollars provenant de l'Accord définitif des Premières nations maa-nulthes;
- une diminution de 0,03 million de dollars à cause de la fin de financement temporaire pour l'Année polaire internationale 2007-2008.

Patrimoine canadien

Musée canadien de la nature

Raison d'être Le Musée canadien de la nature est devenu une société d'État le 1^{er} juillet 1990 en vertu de la *Loi sur les musées*. Sa mission est d'accroître, dans l'ensemble du Canada et à l'étranger, l'intérêt et le respect à l'égard de la nature, de même que sa connaissance et son degré d'appréciation par tous par la constitution, l'entretien et le développement, aux fins de la recherche et pour la postérité, d'une collection d'objets d'histoire naturelle principalement axée sur le Canada ainsi que par la présentation de la nature, des enseignements et de la compréhension qu'elle génère.

Budget principal des dépenses Le Musée canadien de la nature prévoit des dépenses de 28,6 millions de dollars pour 2011-2012. Cette affectation doit recevoir l'approbation du Parlement.
28,6 millions de dollars

Votés : 28,6 millions de dollars Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses de 1,8 million de dollars, ou 5,9 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses						Δ %
	2011-2012				Total	2010-2011	
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
Résultat stratégique	<i>(en milliers de dollars)</i>						
Activité de programme							
<i>L'intérêt et le respect à l'égard de la nature de même que la connaissance et le degré d'appréciation, par la collecte d'objets d'histoire naturelle, les programmes d'éducation du public et la recherche offrant une perspective principalement axée sur le Canada.</i>							
Installations	9 634	1 789	378	11 045	12 636	(13)
Programmes d'éducation du public	6 750	1 186	5 565	5 361	4
Recherche	4 017	25	3 992	4 080	(2)
Gestion des collections	2 261	12	2 249	2 308	(3)
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	7 447	1 743	5 704	5 976	(5)
Total	30 110	1 789	3 344	28 555	30 361	(6)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Explication de la variation

La diminution de 1,8 million de dollars des dépenses est attribuable aux facteurs suivants :

- une diminution de 1,6 million de dollars du financement inclus dans le Budget fédéral de 2008 afin de répondre aux pressions liées au fonctionnement et à l'infrastructure;
- une diminution de 0,3 million de dollars en raison des mesures de limitation des coûts visant à réduire le taux de croissance des dépenses de fonctionnement annoncées dans le Budget fédéral de 2010.

Patrimoine canadien

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) est un organisme indépendant d'administration publique, qui réglemente et surveille les systèmes canadiens de radiodiffusion et de télécommunications dans l'intérêt du public. Ses décisions se fondent sur les objectifs de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur les télécommunications*.

Raison d'être

Dans l'exercice de sa fonction de réglementation, le CRTC traite diverses questions, notamment des questions d'ordre économique, social et culturel liées à l'industrie des télécommunications. Le CRTC favorise : la saine concurrence au sein de l'industrie canadienne des communications afin de créer des emplois et d'assurer le meilleur rapport qualité/prix pour les Canadiens; la dualité linguistique et la diversité culturelle du Canada; une accessibilité accrue pour les personnes ayant un handicap recourant, entre autres choses, au sous-titrage codé pour malentendants; la mise au point de mécanismes visant à traiter de problèmes tels que les propos offensants ou la violence dans les médias électroniques ou encore l'imposition des tarifs injustes pour l'obtention de services de télécommunication.

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes prévoit des dépenses de 11,2 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 4,7 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 6,5 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Budget principal des dépenses
11,2 millions de dollars

Votés : 4,7 millions de dollars
Législatifs : 6,5 millions de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 5,5 millions de dollars, ou 97,3 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses				Total	2010-2011	Δ %
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
Résultat stratégique	(en milliers de dollars)						
Activité de programme							
<i>Les Canadiens ont accès à une grande variété d'émissions canadiennes de haute qualité et à des services de télécommunication fiables, abordables et de haute qualité.</i>							
Télécommunications canadiennes	18 030	12 464	5 566	1 678	232
Radiodiffusion canadienne	17 593	15 537	2 057	1 948	6
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	18 154	14 602	3 552	2 039	74
Total	53 778	42 603	11 175	5 665	97

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

L'augmentation de 5,5 millions de dollars des dépenses nettes est attribuable à une hausse des coûts de fonctionnement et des dépenses législatives. Les facteurs contribuant à cette augmentation nette comprennent :

Explication de la variation

- une hausse de 4,7 millions de dollars liée au nouveau financement issu du projet de loi C-28 intitulé *Loi sur la protection du commerce électronique*;
- une augmentation de 0,8 million de dollars du régime d'avantages sociaux des employées. De ce montant, une somme de 0,5 million de dollars est attribuable au nouveau financement du salaire issu du projet de loi C-28 intitulé *Loi sur la protection du commerce électronique*, et une somme de 0,3 million de dollars est attribuable à une modification, de 17% à 18%, du taux de cotisation du régime d'avantages sociaux des employés liée aux coûts salariaux.

Patrimoine canadien

Bibliothèque et Archives du Canada

Raison d'être

Comme énoncé dans la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*, la mission de Bibliothèque et Archives du Canada consiste à :

- préserver le patrimoine documentaire du Canada pour les générations présentes et futures;
- être une source de savoir permanent accessible à tous, qui contribue à l'épanouissement culturel, social et économique de la société libre et démocratique que constitue le Canada;
- faciliter au Canada la concertation des divers milieux intéressés à l'acquisition, à la préservation et à la diffusion du savoir;
- servir de mémoire permanente de l'administration fédérale et de ses institutions.

Budget principal des dépenses

113,0 millions de dollars

Votés : 101,2 millions de dollars

Législatifs : 11,8 millions de dollars

La Bibliothèque et Archives du Canada prévoit des dépenses de 113,0 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 101,2 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 11,8 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses de 7,3 millions de dollars, ou 6,1 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012						
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total		
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>La mémoire continue du Canada est documentée et disponible pour les générations actuelles et futures.</i>							
Documentation de l'expérience canadienne	27 155	27 155	s.o.
Conservation de la mémoire continue	16 114	10 350	26 464	s.o.
Exploration des ressources documentaires	22 233	1 746	550	23 429	s.o.
<i>L'information gouvernementale courante est gérée afin d'assurer l'imputabilité du gouvernement.</i>							
Élaboration d'instruments de réglementation et d'outils de tenue de documents	5 129	5 129	s.o.
Collaboration à la gestion des documents gouvernementaux à valeur opérationnelle afin d'en assurer la disponibilité	2 406	2 406	s.o.
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	28 377	28 377	29 516	(4)
<i>Les générations de Canadiens actuelles et futures ont accès à leur patrimoine documentaire.</i>							
Gérer le patrimoine documentaire que présente un intérêt pour le Canada	64 370	(100)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Patrimoine canadien

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme – suite

<i>Résultat stratégique</i> Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012						
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valeur sur le crédit	Total		
	<i>(en milliers de dollars)</i>						
Faire connaître le patrimoine documentaire et le rendre accessible pour fins d'utilisation	19 483	(100)
Gérer la disposition des documents du gouvernement du Canada ayant une valeur permanente	6 916	(100)
Total	101 414	10 350	1 746	550	112 960	120 285	(6)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

La diminution nette de 7,3 millions de dollars est principalement attribuable aux facteurs suivants :

Explication de la variation

- une hausse de 1,2 million de dollars pour la transformation du bien immobilier situé à Gatineau (Québec) en une installation pour l'entreposage de collections avec rayonnages à haute densité;
- une hausse de 0,5 million de dollars pour les Régimes d'avantages sociaux des employés;
- une diminution de 6,4 millions de dollars pour la construction d'une installation pour la préservation des documents du patrimoine documentaire du Canada à base de nitrate de cellulose;
- une diminution de 1,6 million de dollars pour appuyer la modernisation des laboratoires fédéraux (initiative horizontale, Budget fédéral de 2009);
- une diminution de 0,9 million de dollars attribuable aux mesures de limitation des coûts visant à réduire le taux de croissance des dépenses de fonctionnement annoncées dans le Budget fédéral de 2010.

Patrimoine canadien

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Subventions			
Système international de données sur les publications en série	25 000	25 000
Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques	11 000	11 000
Total des subventions	36 000	36 000
Contributions			
Communauté archivistique canadienne pour appuyer des projets archivistiques qui mèneront à la mise sur pied d'un réseau national d'établissements canadiens d'archives, de fonds d'archives, d'activités et de services	640 000	640 000
Conseil canadien des archives pour des activités à l'appui du programme de développement archivistique national	570 000	570 000
Communauté archivistique canadienne pour appuyer des projets relatifs à la conservation des documents d'archives, à la recherche en conservation et à la formation et l'information en matière de conservation	500 000	500 000
Total des contributions	1 710 000	1 710 000
Total	1 746 000	1 746 000

Patrimoine canadien

Société du Centre national des Arts

La Société du Centre national des Arts a été constituée en 1966 en vertu de la *Loi sur le Centre national des Arts*. Elle a pour mandat d'exploiter et d'administrer le Centre national des Arts, de développer les arts d'interprétation dans la région de la capitale nationale et d'aider le Conseil des Arts du Canada à développer les arts d'interprétation ailleurs au Canada.

Raison d'être

La Société organise et commandite des activités d'arts d'interprétation, encourage et facilite le développement de troupes, organise ou commandite la diffusion d'émissions Web, de radio et de télévision, loge les organisations nationales et locales œuvrant au développement des arts d'interprétation au Canada, organise ailleurs au Canada des spectacles et des représentations de troupes d'arts d'interprétation établies ou non au Canada, et organise des représentations hors du Canada de troupes d'arts d'interprétation établies au Canada.

La Société du Centre national des Arts prévoit des dépenses de 35,6 millions de dollars pour 2011-2012. Cette affectation doit recevoir l'approbation du Parlement.

Budget principal des dépenses
35,6 millions de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 448,1 milliers de dollars, ou 1,3 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Votés : 35,6 millions de dollars

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Arts d'interprétation forts et dynamiques dans la région de la capitale nationale et à travers le Canada.</i>							
Programmation	29 377	11 272	18 105	17 865	1
Aménagement	5 895	5 895	5 848
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	11 632	11 632	11 471	1
Total	46 903	11 272	35 631	35 183	1

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les dépenses de la Société du centre national des Arts demeurent à peu près les mêmes que celles de l'exercice précédent.

Explication de la variation

Patrimoine canadien

Commission des champs de bataille nationaux

Raison d'être	<p>La Commission des champs de bataille nationaux (CCBN), en tant que gestionnaire du parc des Champs-de-Bataille, permet aux Canadiens de profiter du premier parc historique national au Canada et de l'un des plus prestigieux parcs urbains au monde.</p> <p>La CCBN est chargée de l'administration, de la gestion, de la conservation et de la mise en valeur du parc des Champs-de-Bataille nationaux, situé dans la ville de Québec, ainsi que de la gestion des fonds affectés à cette fin.</p> <p>La CCBN tient son mandat de la <i>Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec</i>, 7-8 Édouard VII, ch. 57, promulguée le 17 mars 1908, et ses amendements. Elle rend compte au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles.</p>
Budget principal des dépenses 9,3 millions de dollars	<p>La Commission des champs de bataille nationaux prévoit des dépenses de 9,3 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 7,1 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 2,1 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.</p>
Votés : 7,1 millions de dollars Législatifs : 2,1 millions de dollars	<p>Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses de 218,9 milliers de dollars, ou 2,3 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.</p>

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses						
	2011-2012				Total	2010-2011	Δ %
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
Résultat stratégique Activité de programme	<i>(en milliers de dollars)</i>						
<i>Le parc des Champs-de-Bataille de Québec est un site historique et urbain prestigieux, accessible, sécuritaire et éducatif.</i>							
Conservation et mise en valeur	2 424	2 424	2 749	(12)
Éducation et services publics	922	922	822	12
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	5 907	5 907	5 901
Total	9 254	9 254	9 472	(2)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Explication de la variation	<p>Les dépenses de la Commission des champs de bataille nationaux demeurent à peu près les mêmes que celles de l'exercice précédent. À titre d'information, des renseignements plus détaillés sur nos priorités seront disponibles dans notre Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012.</p>
------------------------------------	---

Patrimoine canadien

Office national du film

L'Office national du film (ONF) a été créé en vertu d'une loi du Parlement en 1939. Organisme culturel fédéral relevant du portefeuille de Patrimoine canadien, l'ONF a pour mandat de produire et de distribuer des œuvres audiovisuelles originales et innovatrices qui font mieux comprendre les enjeux auxquels est confrontée la population canadienne et qui font mieux connaître les valeurs et les points de vue canadiens de par le pays et de par le monde. L'ONF sert la population canadienne en produisant du contenu culturel riche et diversifié qui reflète le profil démographique en évolution rapide au pays et qui ne pourrait être produit autrement.

Raison d'être

Au cours de ses 70 ans d'existence, l'ONF est devenu l'une des institutions culturelles canadiennes les plus respectées et une composante essentielle du tissu social national. Les œuvres de l'ONF donnent des enseignements essentiels sur la richesse et la diversité de notre pays, et sont une partie indispensable du patrimoine culturel canadien.

L'Office national du film prévoit des dépenses de 66,8 millions de dollars pour 2011-2012. Cette affectation doit recevoir l'approbation du Parlement.

Budget principal des dépenses
66,8 millions de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses de 435,4 milliers de dollars, ou 0,6 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Voies : 66,8 millions de dollars

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012						
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total		
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Les histoires et les perspectives canadiennes sont présentes dans les médias audiovisuels et rendues accessibles à la population du Canada et du reste du monde.</i>							
Production audiovisuelle	44 991	79	2 316	42 754	s.o.
Accessibilité et interaction avec l'auditoire	21 746	168	6 136	15 777	s.o.
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	8 248	3	8 251	7 771	6
<i>Le reflet des valeurs et perspectives canadiennes grâce à la production d'œuvres audiovisuelles canadiennes novatrices qui sont accessibles aux médias pertinents du jour.</i>							
Production d'œuvres audiovisuelles	46 643	(100)
Distribution, accessibilité et rayonnement	12 804	(100)
Total	74 985	250	8 452	66 782	67 218

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Patrimoine canadien

Explication de la variation

Le budget de fonctionnement a diminué de 0,4 million de dollars pour les raisons suivantes :

- une augmentation de 0,2 million de dollars attribuable à un rajustement du régime d'avantages sociaux des employés;
- une diminution de 0,4 million de dollars attribuable aux mesures de limitation des coûts nets visant à réduire le taux de croissance des dépenses de fonctionnement annoncées dans le Budget fédéral de 2010;
- une diminution de 0,2 million de dollars attribuable au programme d'efficacités (Budget fédéral de 2007).

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Subventions			
Subventions pour appuyer et promouvoir la cinématographie canadienne	15 000	15 000
Total des subventions	15 000	15 000
Contributions			
Contributions pour appuyer et promouvoir la cinématographie canadienne	235 000	235 000
Total des contributions	235 000	235 000
Total	250 000	250 000

Patrimoine canadien

Musée des beaux-arts du Canada

Le Musée des beaux-arts du Canada (MBAC) a pour mandat de constituer, d'entretenir et de faire connaître, au Canada et à l'étranger, une collection d'œuvres d'art anciennes et contemporaines principalement axée sur le Canada, et d'amener tous les Canadiens à mieux connaître, comprendre et apprécier l'art en général.

Raison d'être

Le MBAC est l'un des établissements d'art les plus respectés au monde; il est renommé pour la qualité exceptionnelle de ses collections, pour son érudition et pour sa capacité hors pair d'attirer des visiteurs de tous âges, quelles que soient leurs connaissances artistiques. Créé en 1880, le MBAC compte parmi les plus anciennes institutions culturelles du pays.

Le Musée des beaux-arts du Canada prévoit des dépenses de 48,6 millions de dollars pour 2011-2012. Cette affectation doit recevoir l'approbation du Parlement.

Budget principal des dépenses
48,6 millions de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses de 660,1 milliers de dollars, ou 1,3 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Votés : 48,6 millions de dollars

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Grâce à des collections d'œuvres d'art anciennes et contemporaines, à des programmes et à de la recherche reflétant un point de vue particulier mais non exclusif sur le Canada, favoriser l'intérêt, les connaissances, l'appréciation et le respect des arts visuels.</i>							
Installations	14 624	5 180	19 804	19 939
Collection	14 205	14 205	14 187
Rayonnement	12 924	12 924	13 083	(1)
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	10 373	8 700	1 673	2 057	(19)
Total	52 126	5 180	8 700	48 606	49 266	(1)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les dépenses du Musée des beaux-arts du Canada demeurent à peu près les mêmes que celles de l'exercice précédent. À titre d'information, des renseignements plus détaillés sur nos priorités seront disponibles dans notre Plan d'entreprise 2011-2012.

Explication de la variation

Patrimoine canadien

Musée national des sciences et de la technologie

Raison d'être	<p>Le Musée national des sciences et de la technologie est une société d'État constituée le 1^{er} juillet 1990 en vertu de la <i>Loi sur les musées</i>.</p> <p>La Société a pour mission de promouvoir la culture scientifique et technique au Canada par la constitution, l'entretien et le développement d'une collection d'objets scientifiques et techniques principalement axée sur le Canada, et par la présentation de procédés et de productions de l'activité scientifique et technique, et de leurs rapports avec la société sur les plans économique, social et culturel.</p> <p>La Société exerce ses activités sous le nom de la Société du Musée des sciences et de la technologie du Canada. Elle gère trois établissements muséaux : le Musée des sciences et de la technologie du Canada, le Musée de l'aviation et de l'espace du Canada et le Musée de l'agriculture du Canada.</p>
Budget principal des dépenses <i>29,0 millions de dollars</i>	Le Musée national des sciences et de la technologie prévoit des dépenses de 29,0 millions de dollars pour 2011-2012. Cette affectation doit recevoir l'approbation du Parlement.
<i>Votés : 29,0 millions de dollars</i>	Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses de 1,6 million de dollars, ou 5,4 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
Résultat stratégique Activité de programme							
	<i>(en milliers de dollars)</i>						
<i>Intérêt, connaissance, appréciation et respect à l'égard de la science et la technologie par l'entremise de la collection des objets scientifiques et technologiques, des programmes et de la recherche reflétant un point de vue canadien.</i>							
Partage des connaissances	11 446	100	11 546	11 025	5
Installations	9 000	2 435	11 435	13 121	(13)
Préservation du patrimoine	4 410	50	4 460	4 262	5
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	6 300	280	4 980	1 600	2 276	(30)
Total	31 156	2 865	4 980	29 041	30 684	(5)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Explication de la variation

- La diminution de 1,6 million de dollars des dépenses nettes est attribuable aux facteurs suivants :
- une augmentation de 0,9 million de dollars de l'autorisation de dépenser pour compenser les augmentations de traitement et de salaire de 2007-2008 à 2009-2010 des employés de la Société;
 - une diminution de 2,5 millions de dollars liée au financement du Budget fédéral de 2008 octroyé pour répondre aux pressions en matière de fonctionnement et d'infrastructure auxquelles sont confrontés les musées nationaux.

Patrimoine canadien

Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme

Le Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme, ci-après Condition féminine Canada (CFC), est un organisme fédéral qui promeut l'égalité des sexes et la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale et démocratique du Canada. Son mandat est « de coordonner les politiques relatives à la situation de la femme et de gérer les programmes qui s'y rapportent » (1976).

Raison d'être

CFC a pour responsabilité d'offrir des conseils stratégiques en matière de politique, d'appuyer l'analyse comparative entre les sexes, d'administrer le Programme de promotion de la femme et de promouvoir des dates commémoratives qui ont trait aux femmes au Canada. L'organisme joue aussi un rôle important en aidant le Canada à s'acquitter de ses obligations internationales.

CFC vise à faire progresser l'égalité en axant ses interventions dans trois domaines prioritaires, soit : améliorer la sécurité économique et la prospérité des femmes, éliminer la violence faite aux femmes et aux filles, et encourager les femmes à occuper des postes de responsabilité et de décision.

Condition féminine Canada prévoit des dépenses de 29,5 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 28,2 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 1,3 million de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Budget principal des dépenses
29,5 millions de dollars

Votés : 28,2 millions de dollars
Législatifs : 1,3 million de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une diminution approximative des dépenses de 1,4 million de dollars, ou 4,4 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses				Total	2010-2011	Δ %
	2011-2012						
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Égalité entre les sexes et pleine participation des femmes à la vie économique, sociale et démocratique du Canada.</i>							
Participation des femmes à la société canadienne	5 227	18 950	24 177	25 133	(4)
Élaboration, planification et analyse des politiques stratégiques	1 838	1 838	1 796	2
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	3 457	3 457	3 911	(12)
Total	10 523	18 950	29 473	30 840	(4)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

La diminution approximative de 1,4 million de dollars est attribuable aux facteurs suivants :

Explication de la variation

- la fin du financement reporté de 2008-09 sous forme de contribution de 1,0 million de dollars destiné au Fonds de partenariat pour les femmes visant à établir des partenariats avec des institutions publiques et des organismes non gouvernementaux admissibles dans le but de contribuer à l'accroissement de la participation des femmes dans la société canadienne;
- une diminution de 0,4 million de dollars en guise de réponse aux efforts pangouvernementaux de réduction des dépenses ministérielles.

Patrimoine canadien

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Subventions			
Programme de promotion de la femme – Subventions à des organismes de femmes et à d’autres organismes bénévoles dans le but de promouvoir la participation des femmes à la société canadienne	14 750 000	14 750 000
Total des subventions	14 750 000	14 750 000
Contributions			
Programme de promotion de la femme – Contributions à des organismes de femmes et à d’autres organismes bénévoles dans le but de promouvoir la participation des femmes à la société canadienne	4 200 000	5 200 000	(19)
Total des contributions	4 200 000	5 200 000	(19)
Total	18 950 000	19 950 000	(5)

Patrimoine canadien

Commission de la fonction publique

La Commission de la fonction publique (CFP) s'emploie à bâtir une fonction publique vouée à l'excellence en protégeant le principe du mérite, l'impartialité et l'utilisation des deux langues officielles tout en veillant au respect des valeurs que sont l'accessibilité, la justice, la transparence et la représentativité. La CFP recrute, à la fonction publique, des Canadiens de talent de partout au pays. Elle renouvelle sans cesse ses services de recrutement afin de répondre aux besoins d'une fonction publique moderne et novatrice.

Raison d'être

La Commission de la fonction publique prévoit des dépenses de 97,3 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 83,3 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 14,0 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Budget principal des dépenses

97,3 millions de dollars

Votés : 83,3 millions de dollars
Législatifs : 14,0 millions de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses de 1,6 million de dollars, ou 1,7 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012						
Résultat stratégique Activité de programme	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total		
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Une fonction publique hautement compétente, non partisane et représentative, capable d'offrir des services dans les deux langues officielles et où les nominations sont fondées sur les valeurs que sont la justice, l'accès, la représentativité et la transparence.</i>							
Services de dotation et d'évaluation	42 556	14 000	28 556	28 672
Surveillance de l'intégrité de la dotation	21 781	21 781	22 063	(1)
Intégrité des nominations et impartialité politique	13 063	13 063	11 112	18
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	33 945	33 945	37 115	(9)
Total	111 345	14 000	97 345	98 962	(2)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

La réduction de 1,6 million de dollars des dépenses nettes est en grande partie attribuable à l'examen stratégique de 2008 de la gestion des ressources humaines réalisé par le gouvernement, lequel s'est traduit par une diminution supplémentaire de 1,6 million de dollars pour l'exercice 2011-2012.

Explication de la variation

Patrimoine canadien

Commission des relations de travail dans la fonction publique

Raison d'être

La Commission des relations de travail dans la fonction publique (CRTFP) est un tribunal indépendant quasi judiciaire chargé, en vertu de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*, de l'administration des régimes de négociation collective et d'arbitrage des griefs de la fonction publique fédérale. Elle est chargée également, en vertu de la *Loi sur les relations de travail au Parlement*, d'assumer un rôle identique à l'égard des institutions du Parlement.

La CRTFP facilite le règlement impartial des questions inhérentes aux relations de travail au sein de la fonction publique fédérale et du Parlement en assurant l'arbitrage de griefs et de plaintes, en assurant la médiation de différends, en appuyant le processus de la négociation collective, et en réalisant des analyses et des recherches en matière de rémunération. Cette façon de faire profite aux Canadiens étant donné qu'elle contribue à créer un milieu de travail productif et efficace qui exécute les programmes gouvernementaux dans l'intérêt du public.

Budget principal des dépenses

13,7 millions de dollars

Votés : 12,4 millions de dollars

Législatifs : 1,3 million de dollars

La Commission des relations de travail dans la fonction publique prévoit des dépenses de 13,7 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 12,4 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 1,3 million de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 94,7 milliers de dollars, ou 0,7 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012						
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total		
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Règlement impartial des questions liées aux relations de travail dans la fonction publique fédérale et au Parlement</i>							
Arbitrage, médiation et analyse et recherche en matière de rémunération	9 780	9 780	9 711
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	3 969	3 969	3 943
Total	13 749	13 749	13 654

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Explication de la variation

Les dépenses de la Commission des relations de travail dans la fonction publique demeurent à peu près les mêmes que celles de l'exercice précédent. À titre d'information, des renseignements plus détaillés sur nos priorités seront disponibles dans notre Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012.

Patrimoine canadien

Tribunal de la dotation de la fonction publique

Le Tribunal de la dotation de la fonction publique est un organisme administratif indépendant et quasi judiciaire. Il a été créé en vertu de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et a pour mandat d'instruire les plaintes liées aux nominations internes et aux mises en disponibilité au sein de la fonction publique fédérale. Le Tribunal tient des audiences et offre des services de médiation dans le but de régler les plaintes.

Raison d'être

Grâce à son processus décisionnel transparent, impartial et rigoureux et à l'appui qu'il offre pour aider les parties à régler les conflits liés à la dotation de la manière la plus informelle possible, le Tribunal est à la fois accessible et attentif à ses intervenants et contribue à la gestion efficace des ressources humaines, et ce, dans l'intérêt des ministères et organismes fédéraux, des gestionnaires, des employés et de la population canadienne dans son ensemble.

Le Tribunal de la dotation de la fonction publique prévoit des dépenses de 5,5 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 4,9 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 576,9 milliers de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Budget principal des dépenses
5,5 millions de dollars

Votés : 4,9 millions de dollars
Législatifs : 576,9 milliers de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 18,7 milliers de dollars, ou 0,3 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012						
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total		
Résultat stratégique							
Activité de programme							
	<i>(en milliers de dollars)</i>						
<i>Résolution juste et impartiale de différends survenant dans le cadre des nominations internes et des mises en disponibilité dans le gouvernement du Canada.</i>							
Arbitrage et médiation des plaintes déposées en vertu de la <i>Loi sur l'emploi dans la fonction publique</i>	3 891	3 891	3 884
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques dans cette organisation.</i>							
Services internes	1 591	1 591	1 579
Total	5 482	5 482	5 463

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les dépenses du Tribunal de la dotation de la fonction publique demeurent à peu près les mêmes que celles de l'exercice précédent. À titre d'information, des renseignements plus détaillés sur nos priorités seront disponibles dans notre Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012.

Explication de la variation

Patrimoine canadien

Greffé du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

Raison d'être

La raison d'être du Greffé du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles est de protéger des représailles les fonctionnaires qui divulguent des actes répréhensibles.

Le Tribunal est un organisme quasi judiciaire indépendant établi en vertu de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*. Il instruit les plaintes de représailles qui lui sont transmises par le Commissariat à l'intégrité du secteur public. Le Tribunal est appuyé par un greffé situé à Ottawa.

Budget principal des dépenses

1,8 million de dollars

Votés : 1,6 million de dollars

Législatifs : 194,4 milliers de dollars

Le Greffé du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles prévoit des dépenses de 1,8 million de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 1,6 million de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 194,4 milliers de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 10,8 milliers de dollars, ou 0,6 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses						2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total			
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit				
<i>(en milliers de dollars)</i>								
<i>Mesures de réparation et sanctions disciplinaires faisant en sorte que les plaignants qui s'adressent au Commissariat à l'intégrité du secteur public soient protégés contre les représailles.</i>								
Programme des audiences relatives aux représailles	1 838	1 838	1 828	
Total	1 838	1 838	1 828	

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Explication de la variation

Les dépenses du Greffé du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles demeurent à peu près les mêmes que celles de l'exercice précédent. À titre d'information, des renseignements plus détaillés sur nos priorités seront disponibles dans notre Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012.

Patrimoine canadien

Téléfilm Canada

La Société a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur Téléfilm Canada*. Elle a pour mission de favoriser et d'encourager le développement de l'industrie audiovisuelle au Canada composée notamment des industries du long métrage, de la télévision et des nouveaux médias. La Société peut également agir dans le cadre d'accords conclus avec le ministère du Patrimoine canadien relativement à la prestation de services ou à la gestion de programmes concernant les industries audiovisuelles ou de l'enregistrement sonore.

Raison d'être

Téléfilm Canada prévoit des dépenses de 105,7 millions de dollars pour 2011-2012. Cette affectation doit recevoir l'approbation du Parlement.

Budget principal des dépenses
105,7 millions de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 249,1 milliers de dollars, ou 0,2 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Votés : 105,7 millions de dollars

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012						
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total		
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Les Canadiens ont accès à des productions audiovisuelles canadiennes populaires et de qualité.</i>							
Développement des auditoires pour les productions audiovisuelles canadiennes	96 785	10 000	86 785	86 837
Développement de l'industrie audiovisuelle canadienne	6 208	1 000	5 208	5 233
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	13 674	13 674	13 348	2
Total	116 667	11 000	105 667	105 418

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les dépenses de Téléfilm Canada demeurent à peu près les mêmes que celles de l'exercice précédent. À titre d'information, des renseignements plus détaillés sur nos priorités seront disponibles dans notre Plan d'entreprise 2011-2012.

Explication de la variation

Pêches et Océans

Pêches et Océans285

Pêches et Océans

Sommaire du portefeuille – dépenses budgétaires

	Budget principal des dépenses			
	2011-2012	2010-2011	Δ %	
	<i>(en milliers de dollars)</i>			
Pêches et Océans				
1	Dépenses de fonctionnement	1 229 050	1 283 084	(4)
5	Dépenses en capital	328 062	427 591	(23)
10	Subventions et contributions	127 653	129 231	(1)
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	137 842	127 752	8
(L)	Ministre des Pêches et Océans – Traitement et allocation pour automobile	78	79	(1)
Total des dépenses budgétaires		1 822 685	1 967 737	(7)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Pêches et Océans

Pêches et Océans

Les pêches et les océans du Canada ont joué un rôle historique, économique et culturel important dans le développement et la croissance du Canada en tant que nation. Le ministère des Pêches et des Océans joue un rôle de premier plan au niveau de la gestion des pêches et de la protection des eaux canadiennes. Par le truchement de ses politiques, programmes et services, le Ministère s'emploie à atteindre trois résultats stratégiques :

- Des secteurs maritimes et des pêches économiquement prospères — accroître les retombées économiques et la capacité concurrentielle des secteurs des pêches et maritime du Canada;
- Des écosystèmes aquatiques durables — conserver, protéger et maintenir les écosystèmes aquatiques du Canada;
- Des eaux sécuritaire et sécurisées — maintenir et améliorer la sécurité et la sûreté maritimes au Canada.

Pêches et Océans prévoit des dépenses de 1,8 milliards de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 1,7 milliards de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 137,9 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses de 145,1 millions de dollars, ou 7,4 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Raison d'être

Budget principal des dépenses
1,8 milliards de dollars

Votés : 1,7 milliards de dollars
Législatifs : 137,9 millions de dollars

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total		
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Des eaux sécuritaires et sécurisées</i>							
État de préparation opérationnelle de la flotte	254 172	188 741	22 033	420 880	s.o.
État de préparation des actifs terrestres de la flotte	89 505	47 098	12 461	124 142	s.o.
Services de communications et de trafic maritimes	45 172	44	45 127	s.o.
Services de recherche et sauvetage	29 699	4 921	34 620	s.o.
Produits et services hydrographiques	28 641	71	28 711	s.o.
Collège de la garde côtière canadienne	12 718	1 700	11 018	s.o.
Sécurité maritime	10 135	10 135	s.o.
Prévisions océaniques	9 739	15	9 754	s.o.
<i>Des secteurs maritimes et des pêches économiquement prospères</i>							
Gestion intégrée des ressources halieutiques	123 007	275	20 700	143 982	s.o.
Ports pour petits bateaux	78 802	32 800	2 980	114 582	205 262	(44)
Stratégies et gouvernance autochtones	20 372	91 035	111 407	s.o.
Stratégies et gouvernance en matière de pêches	44 108	2 000	6	46 114	s.o.
Programme d'aquaculture durable	36 870	4 700	41 570	s.o.

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Pêches et Océans

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme – suite

<i>Résultat stratégique</i> Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
	<i>(en milliers de dollars)</i>						
Aides à la navigation	27 026	4 768	22 258	s.o.
Services de déglacage	19 443	2 409	17 034	s.o.
Affaires internationales	15 857	15 857	s.o.
Délimitation du territoire	6 410	6 410	s.o.
Santé des animaux aquatiques	5 910	5 910	s.o.
Gestion des voies navigables	9 785	4 600	5 185	s.o.
Biotechnologie et génomique	2 999	2 999	s.o.
<i>Des écosystèmes aquatiques durables</i>							
Conformité et application de la loi	108 922	1 000	109 922	s.o.
Gestion de l'habitat	58 466	58 466	59 669	(2)
Gestion intégrée des océans	38 766	38 766	s.o.
Programme de mise en valeur des salmonidés	29 172	962	30 134	s.o.
Gestion des espèces en péril	26 980	26 980	23 036	17
Espèces aquatiques envahissantes	11 047	11 047	s.o.
Services d'intervention environnementale	10 613	10 613	s.o.
Programme autochtone de gestion de l'habitat dans les régions intérieures	6 793	1 875	8 668	s.o.
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation</i>							
Services internes	253 857	56 148	389	310 394	354 038	(12)
<i>Voies navigables sûres et accessibles (VNSA)</i>							
Garde côtière canadienne	725 867	(100)
La science au service des voies navigables sécuritaires et accessibles	38 889	(100)
<i>Pêches et aquaculture durables (PAD)</i>							
Gestion des pêches et de l'aquaculture	348 982	(100)
La science au service des pêches et d'une aquaculture durables	140 045	(100)
<i>Écosystèmes aquatiques sains et productifs (EASP)</i>							
La science au service des écosystèmes aquatiques sains et productifs	56 048	(100)
Gestion des océans	15 900	(100)
Total	1 414 984	328 062	127 653	48 015	1 822 685	1 967 737	(7)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Pêches et Océans

La diminution de 145,1 millions de dollars des dépenses nettes est attribuable à une diminution de 43,8 millions de dollars des coûts de fonctionnement, à une diminution de 99,5 millions de dollars, dépenses en capital, à une diminution de 0,9 million de dollars des subventions, à une diminution de 0,7 million de dollars des contributions et autres paiements de transfert et à une diminution de 0,1 million de dollars des recettes à valoir sur le crédit.

Explication de la variation

Les principaux changements sont :

- une augmentation de 41,7 millions de dollars pour l'acquisition de neuf patrouilleurs semi-hauturiers pour la Garde côtière canadienne;
- une augmentation de 10,0 millions de dollars pour l'acquisition d'un véhicule à coussin d'air dans la région du Pacifique pour soutenir les activités de recherche et de sauvetage maritime;
- une augmentation de 9,9 millions de dollars pour établir et mettre en œuvre une nouvelle réglementation fédérale en aquaculture et le programme réglementaire connexe pour la Colombie-Britannique;
- une augmentation de 9,2 millions de dollars pour l'acquisition de navires hauturiers de recherche scientifique;
- une augmentation de 8,6 millions de dollars liée à la rémunération en matière de négociations collectives;
- une augmentation de 7,2 millions de dollars pour les rajustements au régime d'avantages sociaux des employés;
- une augmentation de 6,1 millions de dollars en vue de soutenir les pêcheurs de homard du Québec et du Canada atlantique et d'accroître la viabilité économique et la durabilité à long terme de l'industrie du homard du Québec et de l'Atlantique;
- une augmentation de 5,0 millions de dollars liée au Programme de dessaisissement des ports non-essentiels;
- une diminution de 97,4 millions de dollars en raison de la mise en œuvre de mesures de stimulation économique liées aux Ports pour petits bateaux, qui ont été annoncées dans le Plan d'action économique;
- une diminution de 85,0 millions de dollars en raison de la mise en œuvre de mesures de stimulation économique liées à la flotte de la Garde côtière canadienne, annoncées dans le Plan d'action économique;
- une diminution de 25,6 millions de dollars liée au Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux;
- une diminution de 24,5 millions de dollars liée au report de la modernisation des laboratoires fédéraux;
- une diminution de 10,0 millions de dollars en raison des mesures de limitation des coûts liés aux conventions collectives, annoncées dans le budget fédéral de 2010.

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Subventions			
Programme de subvention globale pour la disposition de ports pour petits bateaux	2 480 000	3 350 000	(26)
Subventions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans	238 000	238 000
Total des subventions	2 718 000	3 588 000	(24)

Pêches et Océans

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Contributions			
Contributions à l'appui d'une participation accrue des Autochtones aux pêches commerciales, aux ententes de gestion des pêches coopératives et aux consultations liées aux ententes de pêches des Autochtones	65 911 265	71 017 900	(7)
Contributions en vertu du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques	24 896 027	25 729 717	(3)
Contributions pour aider à assurer la viabilité économique et la durabilité à long terme de l'industrie du homard du Canada atlantique et du Québec (mesures de durabilité pour l'industrie du homard de l'Atlantique)	20 700 000	14 300 000	45
Ententes de contributions avec la Garde côtière auxiliaire canadienne pour assurer des services bénévoles de recherche et de sauvetage, et pour promouvoir la sécurité nautique grâce à des programmes de prévention des accidents et d'éducation	4 921 000	4 921 000
Contributions en vertu du Programme d'innovation en aquaculture et d'accès au marché	4 700 000	4 700 000
Contributions en vertu du Programme autochtone de gestion de l'habitat dans les régions intérieures	1 875 000	1 875 000
Contribution à la Fondation du saumon du Pacifique	962 000	2 087 000	(54)
Contributions à l'appui du programme de contributions de catégorie de ports pour petits bateaux	500 000	500 000
Contributions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans	242 647	289 500	(16)
Contribution au Sous-comité du saumon de la Commission de gestion du poisson et de la faune du Yukon, en vue de mettre en œuvre les responsabilités qui se rapportent aux règlements des revendications territoriales globales	227 300	223 300	2
Total des contributions	124 935 239	125 643 417
Total	127 653 239	129 231 417	(1)

Ressources humaines et Développement des compétences

Ressources humaines et développement des compétences.....	292
Conseil canadien des relations industrielles	297
Société canadienne d'hypothèques et de logement.....	298
Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs	301
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.....	302

Ressources humaines et Développement des compétences

Sommaire du portefeuille – dépenses budgétaires

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(en milliers de dollars)</i>		
Ressources humaines et développement des compétences			
1 Dépenses de fonctionnement	639 109	702 332	(9)
5 Subventions et contributions	1 861 299	2 137 469	(13)
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	249 273	241 339	3
(L) Ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences – Traitement et allocation pour automobile	78	79	(1)
(L) Ministre du Travail – Traitement et allocation pour automobile	78	79	(1)
(L) Ministre d'État (Aînés) – Allocation pour automobile	2	2
(L) Versements de la Sécurité de la vieillesse (L.R.C. (1985), ch. O-9)	29 162 215	28 048 000	4
(L) Versements du Supplément de revenu garanti (L.R.C. (1985), ch. O-9)	8 429 823	8 257 000	2
(L) Prestation universelle pour la garde d'enfants	2 660 000	2 594 000	3
(L) Paiements de subventions canadiennes pour l'épargne-études aux fiduciaires de régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) au nom des bénéficiaires des REEE afin d'encourager les Canadiens à épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants	660 000	587 000	12
(L) Subventions canadiennes pour études aux étudiants à temps plein et à temps partiel admissibles aux termes de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	554 315	557 213
(L) Versements d'allocations (L.R.C. (1985), ch. O-9)	534 282	560 000	(5)
(L) Paiements liés aux modalités de financement direct accordés en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	450 357	444 143	1
(L) Paiements de Bons d'études canadiens aux fiduciaires de régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) au nom des bénéficiaires des REEE afin d'appuyer l'accès à l'éducation postsecondaire des enfants de familles à faible revenu	76 000	64 000	19
(L) Paiements en vertu du Programme de protection des salariés aux personnes admissibles pour les salaires et les indemnités de vacances, les indemnités de départ et les indemnités de cessation d'emploi qui sont dus par les employeurs en faillite ou mis sous séquestre, de même que les paiements aux syndicats et aux séquestres qui fourniront les renseignements nécessaires pour déterminer l'admissibilité	56 200	56 200
(L) Paiements d'indemnités à des agents de l'État (L.R.C. (1985), ch. G-5) et à des marins marchands (L.R.C. (1985), ch. M-6)	51 000	51 000
(L) Paiements de Bons canadiens pour l'épargne-invalidité aux émetteurs de régimes enregistrés d'épargne-invalidité (REEI) au nom des bénéficiaires du REEI afin d'encourager la sécurité financière à long terme des personnes handicapées admissibles	45 300	5 700	695
(L) Paiements de Subventions canadiennes pour l'épargne-invalidité aux émetteurs de régimes enregistrés d'épargne-invalidité (REEI) au nom des bénéficiaires du REEI afin d'encourager la sécurité financière à long terme des personnes handicapées admissibles	37 700	10 200	270
(L) Financement pluriannuel initial à Passeport pour ma réussite Canada afin d'appuyer ses programmes d'intervention précoce communautaires qui aideront les jeunes défavorisés à accéder aux études postsecondaires au Canada	6 000	s.o.
(L) Paiements d'intérêts et autres obligations aux institutions de crédit en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	5 219	15 460	(66)
(L) Redressements du passif actuariel de l'assurance de la fonction publique	145	145
(L) Prestations de retraite supplémentaires – Pensions pour les agents des rentes sur l'État	35	35
(L) Paiements d'intérêts aux institutions de crédit en vertu de la <i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i>	4	8	(50)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Ressources humaines et Développement des compétences

Sommaire du portefeuille – dépenses budgétaires - suite fin

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(en milliers de dollars)</i>		
(L) Paiements relatifs aux obligations contractées sous forme de prêts garantis en vertu de la <i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i>	(14 066)	4 178	(437)
Total des dépenses budgétaires	45 464 367	44 335 583	3
Conseil canadien des relations industrielles			
10 Dépenses du Programme	11 422	11 490
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 605	1 527	5
Total des dépenses budgétaires	13 027	13 017
Société canadienne d'hypothèques et de logement			
15 Rembourser à la Société canadienne d'hypothèques et de logement les remises accordées sur les prêts consentis, les subventions et contributions versées et les dépenses contractées, ainsi que les pertes subies et les frais et débours engagés en vertu des dispositions de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> ou à l'égard des pouvoirs que la Société exerce ou des tâches et des fonctions qu'elle exécute, en conformité avec le pouvoir de toute loi du Parlement du Canada, autre que la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> , au titre du pouvoir qui lui est conféré par la <i>Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement</i>	1 907 423	2 993 841	(36)
Postes non requis			
— Logements des Premières nations	62 500	(100)
— Rénovation et amélioration des logements sociaux	75 000	(100)
Total des dépenses budgétaires	1 907 423	3 131 341	(39)
Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs			
20 Dépenses du Programme	1 879	1 891
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	185	177	5
Total des dépenses budgétaires	2 064	2 068
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail			
25 Dépenses du Programme	3 853	4 000	(4)
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 157	1 056	10
Total des dépenses budgétaires	5 010	5 056

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sommaire du portefeuille – autorisations non budgétaires

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(en milliers de dollars)</i>		
Ressources humaines et développement des compétences			
(L) Prêts consentis en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	816 141	765 111	7
Total des autorisations non budgétaires	816 141	765 111	7
Société canadienne d'hypothèques et de logement			
(L) Avances consenties en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> (L.R.C. (1985), ch. N-11)	(1 951 342)	(2 504 996)	(22)
Total des autorisations non budgétaires	(1 951 342)	(2 504 996)	(22)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Ressources humaines et Développement des compétences

Ressources humaines et développement des compétences

Raison d'être

Le Ministère de Ressources humaines et Développement des compétences (RHDC) a pour mission de bâtir un Canada plus fort et plus concurrentiel, d'aider les Canadiens à faire les bons choix afin que leur vie soit plus productive et gratifiante, et d'améliorer leur qualité de vie. Le Ministère offre une multitude de programmes et de services qui aident les Canadiens à toutes les étapes de leur vie, dans trois secteurs d'activité : les programmes d'aider aux ressources humaines et au développement des compétences, le Programme du travail, et Service Canada.

RHDC assure la sécurité du revenu de base aux aînés, vient en aide aux chômeurs, aide les étudiants à financer leurs études postsecondaires, et aide les parents de jeunes enfants. Dans le cadre du Programme du travail, le Ministère est responsable des lois et des politiques liées au travail dans les milieux de travail relevant de compétence fédérale. Service Canada permet aux citoyens d'accéder aux programmes de RHDC, de même qu'à d'autres programmes et services du gouvernement du Canada, dans plus de 600 points de service au pays.

Budget principal des dépenses

45,5 milliards de dollars

Votés : 2,5 milliards de dollars

Législatifs : 43,0 milliards de dollars

Ressources humaines et Développement des compétences prévoit des dépenses budgétaires de 45,5 milliards de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 2,5 milliards de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 43,0 milliards de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses budgétaires de 1,1 milliard de dollars, ou 2,5 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012						
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total		
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Sécurité du revenu, accès aux perspectives d'emploi et bien-être des personnes, des familles et des collectivités.</i>							
Sécurité du revenu	52 528	38 209 320	27 711	38 234 138	36 889 885	4
Développement social	60 941	2 837 413	2 898 354	2 862 580	1
<i>Une main d'œuvre qualifiée, inclusive et capable de s'adapter, et un marché du travail efficace.</i>							
Apprentissage	136 330	1 641 878	507	1 777 700	1 720 867	3
Compétences et emploi	380 280	1 675 433	241 898	1 813 815	2 071 471	(12)
<i>Excellence du service pour les Canadiens.</i>							
Services axés sur la clientèle	450 531	252 720	197 811	187 286	6
Intégrité et traitement	623 358	494 752	128 607	129 286
<i>Milieux de travail sécuritaires, équitables et productifs, et relations de travail coopératives.</i>							
Travail	248 513	58 558	127 235	179 836	182 311	(1)
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	797 564	300	563 757	234 107	291 896	(20)
Total	2 750 044	44 422 902	1 708 579	45 464 367	44 335 583	3

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Ressources humaines et Développement des compétences

Autorisations non budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(en milliers de dollars)</i>		
<i>Une main d'œuvre qualifiée, inclusive et capable de s'adapter, et un marché du travail efficace.</i>			
Apprentissage	816 141	765 111	7
Total	816 141	765 111	7

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

L'augmentation nette de 1,1 milliard de dollars est principalement attribuable aux postes législatifs. Plus spécifiquement, les prévisions relatives aux paiements de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti représentent une augmentation de 1,1 milliard et de 173,0 millions de dollars, respectivement. Ces augmentations s'expliquent par les changements apportés aux taux moyens de paiement et par une hausse du nombre de bénéficiaires. Les autres facteurs contribuant à cette augmentation incluent :

Explication de la variation

- une augmentation de 73,0 millions de dollars des paiements inhérents à la Subvention canadienne pour l'épargne-études étant donné que les familles épargnent davantage pour l'éducation postsecondaire de leurs enfants à la suite de la reprise économique;
- une augmentation de 66,0 millions de dollars de la Prestation universelle pour la garde d'enfants fondée sur le taux de croissance démographiques des enfants qui ont droit aux prestations;
- une augmentation de 39,6 millions de dollars des paiements de Bons canadiens pour l'épargne-invalidité et de 27,5 millions de dollars des paiements de Subventions canadiennes pour l'épargne-invalidité en raison du principalement du rendement du Programme canadien pour l'épargne-invalidité, qui a dépassé les prévisions initiales;
- une diminution de 276,0 millions de dollars du crédit 5 (Subventions et contributions) principalement attribuable à la fin du financement du Plan d'action économique prévue le 31 mars 2011;
- une diminution nette de 63,0 millions de dollars du crédit 1 (Dépenses de fonctionnement) principalement attribuable à un changement dans le financement de base des ressources administratives et aux économies ciblées dans le contexte des mesures de limitations des coûts visant réduire le taux de croissance des dépenses de fonctionnement annoncées dans le Budget fédéral de 2010.

Ressources humaines et Développement des compétences

Paielements de transfert	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	(dollars)		
Subventions			
(L) Versements de la Sécurité de la vieillesse	29 162 214 653	28 048 000 000	4
(L) Versements du Supplément de revenu garanti	8 429 823 187	8 257 000 000	2
(L) Prestation universelle pour la garde d'enfants	2 660 000 000	2 594 000 000	3
(L) Paiements de subventions canadiennes pour l'épargne-études aux fiduciaires de régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) au nom des bénéficiaires des REEE afin d'encourager les Canadiens à épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants	660 000 000	587 000 000	12
(L) Subventions canadiennes pour études aux étudiants à temps plein et à temps partiel admissibles aux termes de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	554 315 000	557 213 024
(L) Versements d'allocations	534 282 332	560 000 000	(5)
Subvention incitative aux apprentis	113 000 000	113 000 000
(L) Paiements de Bons d'études canadiens aux fiduciaires de régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) au nom des bénéficiaires des REEE afin d'appuyer l'accès à l'éducation postsecondaire des enfants de familles à faible revenu	76 000 000	64 000 000	19
(L) Paiements en vertu du Programme de protection des salariés aux personnes admissibles pour les salaires et les indemnités de vacances, les indemnités de départ et les indemnités de cessation d'emploi qui sont dus par les employeurs en faillite ou mis sous séquestre, de même que les paiements aux syndicats et aux séquestres qui fourniront les renseignements nécessaires pour déterminer l'admissibilité	56 200 000	56 200 000
(L) Paiements de Bons canadiens pour l'épargne-invalidité aux émetteurs de régimes enregistrés d'épargne-invalidité (REEI) au nom des bénéficiaires du REEI afin d'encourager la sécurité financière à long terme des personnes handicapées admissibles	45 300 000	5 700 000	695
Subvention d'achèvement de la formation d'apprenti	39 552 200	39 337 200
(L) Paiements de Subventions canadiennes pour l'épargne-invalidité aux émetteurs de régimes enregistrés d'épargne-invalidité (REEI) au nom des bénéficiaires du REEI afin d'encourager la sécurité financière à long terme des personnes handicapées admissibles	37 700 000	10 200 000	270
Programme Nouveaux Horizons pour les aînés	31 340 000	26 340 000	19
Subventions à des organismes bénévoles pour l'alphabétisation et l'acquisition de compétences essentielles pour les adultes	18 300 000	21 800 000	(16)
Subventions aux organismes sans but lucratif pour les activités admissibles à l'aide financière du Programme de partenariats pour le développement social	14 275 000	14 275 000
Subventions pour des projets de petite envergure du Fonds pour l'accessibilité	10 000 000	s.o.
(L) Financement pluriannuel initial à Passeport pour ma réussite Canada afin d'appuyer ses programmes d'intervention précoce communautaires qui aideront les jeunes défavorisés à accéder aux études postsecondaires au Canada	6 000 000	s.o.
Subventions à des institutions internationales dans le domaine du travail pour s'occuper des répercussions de la mondialisation sur le travail	1 000 000	1 000 000
Subventions à des organisations nationales et internationales pour l'aide technique et la coopération internationale dans le domaine du travail	900 000	900 000
Subventions accordées à des organismes sans but lucratif, des particuliers, des administrations municipales, des conseils de bande ou de tribu et autres organisations autochtones, des établissements de santé publique et d'enseignement, des régies régionales, des entreprises à but lucratif, des organismes et instituts de recherche pour mener des recherches sur les sans-abri afin d'aider les collectivités à mieux comprendre et à répondre efficacement aux besoins des sans-abri	750 000	2 464 000	(70)

Ressources humaines et Développement des compétences

Paiements de transfert	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Subventions - suite			
Subventions désignées à l'Organisation de coopération et de développement économiques	300 000	300 000
Comité canadien conjoint de publicité relative à la prévention des incendies	19 000	19 000
Appui aux activités qui contribuent aux objectifs du Programme de sécurité et de santé au travail	15 000	15 000
Appui aux organismes responsables de l'élaboration des normes	12 000	12 000
Prévention des incendies du Canada	7 000	7 000
(L) Paiements d'indemnités à des agents de l'État et à des marins marchands	5 000	5 000
Total des subventions	42 451 310 372	40 958 787 224	4
Contributions			
Paiements aux provinces, territoires, municipalités, autres organismes publics, organisations, groupes, collectivités, employeurs et particuliers afin de pourvoir à la formation ou à l'expérience de travail, à la mobilisation des ressources communautaires et aux mesures de planification et d'adaptation des ressources humaines nécessaires au fonctionnement efficace du marché du travail canadien	610 473 000	643 913 200	(5)
(L) Paiements liés aux modalités de financement direct accordés en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	348 605 650	355 230 783	(2)
Contributions accordées à des organismes sans but lucratif, des particuliers, des administrations municipales, des conseils de bande ou de tribu et autres organisations autochtones, des établissements de santé publique et d'enseignement, des régies régionales, des entreprises à but lucratif, des organismes et instituts de recherche pour appuyer les activités visant à atténuer et à prévenir le problème des sans-abri au Canada et pour mener des recherches sur les sans-abri afin d'aider les collectivités à mieux comprendre et à répondre efficacement aux besoins des sans-abri	110 108 141	124 136 000	(11)
Contributions pour aider les travailleurs âgés sans emploi dans les collectivités ayant un taux de chômage élevé et/ou affectées par des compressions de personnel	68 079 965	71 718 000	(5)
Contributions aux gouvernements provinciaux et territoriaux, conseils de bande ou de tribu, signataires d'Entente sur le développement des ressources humaines autochtones, administrations municipales, organismes sans but lucratif, associations professionnelles, entreprises et organisations du secteur privé, consortiums, groupes de l'industrie, syndicats, organismes de réglementation, associations spéciales, établissements de santé publics, commissions scolaires, universités, collèges, cégeps, conseils sectoriels, conseils intersectoriels afin d'accroître la compétitivité et la productivité des milieux de travail en favorisant l'investissement dans les compétences de même que la reconnaissance et l'utilisation des compétences	48 800 000	40 225 000	21
Contributions à des organisations afin d'appuyer le développement des ressources humaines, la croissance économique, la création d'emplois et le maintien en poste dans les communautés minoritaires de langue officielle	12 000 000	12 000 000
Paiements aux provinces, territoires, municipalités, autres organismes publics, organisations, groupes, collectivités, employeurs et particuliers afin de pourvoir à la formation ou à l'expérience de travail ou des affaires, à la mobilisation des ressources communautaires et aux mesures de planification et d'adaptation des ressources humaines nécessaires au développement social des Canadiens et des autres participants à la vie canadienne	6 140 000	6 340 000	(3)
(L) Paiements d'intérêts et autres obligations aux institutions de crédit en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	5 218 598	15 460 033	(66)

Ressources humaines et Développement des compétences

Paielements de transfert	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	(dollars)		
Contributions - suite			
Contributions à des organismes bénévoles, à des professionnels, à des universités, à des institutions d'enseignement postsecondaire, ainsi qu'à des gouvernements provinciaux et territoriaux pour l'apprentissage, l'alphabétisation et l'acquisition de compétences essentielles pour les adultes	3 209 000	3 209 000
Contributions pour des projets de rénovation, de construction ou de réaménagement d'installations situés au Canada qui permettent aux organisations d'offrir de meilleurs services aux personnes handicapées dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité	3 000 000	s.o.
Contributions à l'intention des secteurs bénévoles, des organisations sans but lucratif, des organismes de bienfaisance enregistrés, des institutions et des gouvernements provinciaux et territoriaux, des municipalités et des établissements d'enseignement postsecondaire afin d'appuyer l'élaboration et la prestation d'activités de sensibilisation pour renseigner, encourager et enjoindre les Canadiens à épargner en prévision des études postsecondaires de leurs enfants au moyen de régimes enregistrés d'épargne-études et de mesures incitatives du Programme canadien pour l'épargne-études (la Subvention canadienne pour l'épargne-études et le Bon d'études canadien)	2 400 000	3 893 000	(38)
Paielements aux organismes sans but lucratif pour mettre au point des activités d'éducation et de sensibilisation de portée nationale ou provinciale/territoriale/régionale afin de réduire l'incidence de la violence et de la fraude à l'égard des aînés	1 800 000	3 200 000	(44)
Programme de partenariat syndical-patronal	400 000	1 600 000	(75)
(L) Paielements d'intérêts aux institutions de crédit en vertu de la <i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i>	4 231	8 391	(50)
(L) Paielements relatifs aux obligations contractées sous forme de prêts garantis en vertu de la <i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i>	(14 065 514)	4 178 320	(437)
Total des contributions	1 206 173 071	1 285 111 727	(6)
Autres paielements de transfert			
Paielements aux provinces et aux territoires en vertu des ententes sur le marché du travail pour accroître la participation au marché du travail des membres des groupes sous-représentés et des travailleurs peu qualifiés	543 418 500	770 466 000	(29)
Paielements aux provinces et aux territoires en vertu du Cadre multilatéral pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées	222 000 000	222 000 000
Total des autres paielements de transfert	765 418 500	992 466 000	(23)
Paielements de transfert non requis			
Contributions pour la construction dans le cadre de projets d'immobilisations afin de favoriser l'accessibilité pour les personnes ayant des capacités variées partout au Canada; grâce au Fonds pour l'accessibilité	15 000 000	(100)
Contributions à des organisations canadiennes d'employeurs, de travailleurs ou à des organismes sans but lucratif, pour le dialogue social et les activités de coopération du Canada liées aux initiatives internationales du Canada dans le domaine du travail	300 000	(100)
Total des paielements de transfert non requis	15 300 000	(100)
Total	44 422 901 943	43 251 664 951	3

Ressources humaines et Développement des compétences

Conseil canadien des relations industrielles

Le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) favorise l'établissement et le maintien de relations du travail harmonieuses dans les secteurs d'activités relevant de la compétence fédérale et s'emploie à trouver des services de règlement des différends de manière juste et rapide pour le milieu des relations du travail. Constitué en 1999 pour remplacer l'ancien Conseil canadien des relations de travail, le CCRI est un tribunal quasi judiciaire, indépendant et représentatif chargé de l'interprétation et de l'application de la partie I du *Code canadien du travail* (le Code) qui établit le cadre de la négociation collective, de l'acquisition et de l'extinction des droits de négociation, des pratiques déloyales de travail et de la protection de la sécurité et la santé du public en cas d'arrêts de travail ayant une incidence sur les services dits essentiels. Le Conseil est aussi responsable de certaines dispositions de la partie II du Code en ce qui a trait à la santé et sécurité au travail.

Raison d'être

Conseil canadien des relations industrielles prévoit des dépenses de 13,0 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 11,4 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 1,6 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Budget principal des dépenses
13,0 millions de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 9,9 millions de dollars, ou 0,1 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Votés : 11,4 millions de dollars
Législatifs : 1,6 million de dollars

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valeur sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Règlement de manière rapide, juste et uniforme des questions liées aux relations du travail dans les secteurs régis par le Code canadien du travail.</i>							
Programme juridictionnel et de résolution de conflits	9 389	9 389	9 437
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	3 638	3 638	3 580	2
Total	13 027	13 027	13 017

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les dépenses du Conseil canadien des relations industrielles demeurent à peu près les mêmes que celles de l'exercice précédent. À titre d'information, des renseignements plus détaillés sur nos priorités seront disponibles dans notre Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012.

Explication de la variation

Ressources humaines et Développement des compétences

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Raison d'être

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) est l'organisme national responsable de l'habitation au Canada. Créée sous forme de société d'État fédérale en 1946 pour remédier à la pénurie de logements après la guerre, son rôle a depuis évolué en fonction des besoins des Canadiens. Nous travaillons aujourd'hui en étroite collaboration avec les provinces et territoires, ainsi qu'avec les entreprises privées et les organismes sans but lucratif, afin d'aider les Canadiens à faible revenu à avoir accès à des logements abordables et de meilleure qualité. Nous aidons également les Autochtones canadiens à combler leurs besoins particuliers en matière de logement.

Notre rôle dans le financement de l'habitation – par l'offre de produits d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation – contribue à la santé et à la stabilité du système de financement de l'habitation au Canada et facilite l'accès au financement pour les habitations dans toutes les régions du pays. Les prêts pour des logements dans des collectivités rurales ou de petite taille, logements locatif, ou pour des centres d'hébergement ou résidences pour personnes âgées sont ainsi couverts.

Nous faisons également la promotion de l'efficacité du système canadien de l'habitation par la recherche, les analyses de marché, la diffusion de l'information et la mise en valeur des exportations.

Budget principal des dépenses 1,9 milliard de dollars

Société canadienne d'hypothèques et de logement prévoit des dépenses budgétaires de 1,9 milliard de dollars pour 2011-2012 qui doit être accordée chaque année par le Parlement.

Votés : 1,9 milliard de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses budgétaires de 1,2 milliard de dollars, ou 39 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Accroître l'accès à des logements sûrs et abordables pour les Canadiens dans le besoin incluant les Autochtones.</i>							
Programme d'aide au logement	1 628 334	1 628 334	1 722 116	(5)
Programmes de logement dans les réserves	156 343	156 343	215 134	(27)
Programmes de réparation et d'amélioration des habitations	37 355	37 355	674 054	(94)
Initiative en matière de logement abordable	15 554	15 554	451 859	(97)
Activités de recherche et de diffusion de l'information qui portent sur les besoins particuliers en matière de logement, notamment ceux des peuples autochtones	6 449	6 449	6 062	6
<i>Le système canadien du logement demeure l'un des meilleurs du monde.</i>							
Activités internationales	14 526	14 526	14 403

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Ressources humaines et Développement des compétences

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme – suite

<i>Résultat stratégique</i> Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012						
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total		
	<i>(en milliers de dollars)</i>						
Diffusion de recherches et d'information visant à promouvoir les logements et les collectivités durables tout en favorisant l'élaboration et la mise en œuvre de la politique fédérale en matière d'habitation	11 613	11 613	12 899	(10)
Planification d'urgence	286	286	299	(4)
<i>Compétitivité accrue et innovation dans le secteur de l'habitation dans le but de combler les besoins des Canadiens en matière de logement.</i>							
Recherches et analyses sur les marchés de l'habitation au Canada	22 061	22 061	20 725	6
Diffusion de recherches et d'information visant à promouvoir des effets souhaitables sur le marché de l'habitation et à améliorer la performance des bâtiments	14 902	14 902	13 790	8
Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés	s.o.
Total	1 907 423	1 907 423	3 131 341	(39)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Autorisations non budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(en milliers de dollars)</i>		
<i>Accroître l'accès à des logements sûrs et abordables pour les Canadiens dans le besoin incluant les Autochtones.</i>			
Programme d'aide au logement	242 351	819 786	(70)
Programmes de logement dans les réserves	270 874	272 117
<i>Compétitivité accrue et innovation dans le secteur de l'habitation dans le but de combler les besoins des Canadiens en matière de logement.</i>			
Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés	(2 464 567)	(3 596 899)	(31)
Total	(1 951 342)	(2 504 996)	(22)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Ressources humaines et Développement des compétences

Explication de la variation

La diminution de 1,2 milliard de dollars des dépenses budgétaires nettes est attribuable aux facteurs suivants :

- une augmentation de 21,9 millions de dollars pour tenir compte de l'accroissement des coûts de fonctionnement liés aux projets de logements sociaux;
- une augmentation de 4,0 millions de dollars pour la construction et la remise en état de logements supplémentaires dans les réserves. Ce financement permet de nouveaux engagements pour aider les Premières nations sur les plans de la construction, de l'achat et de la remise en état de logements locatifs abordables et de taille et de qualité convenables, de même que l'apport d'une assistance financière pour réparer des logements inadéquats afin de les mettre aux normes minimales de salubrité et de sécurité;
- une diminution de 912,5 millions de dollars pour tenir compte de l'arrivée à échéance d'un certain nombre de programmes en appui au Plan d'action économique du Canada. Les programmes visés comprennent : Rénovation et amélioration des logements sociaux, Logements pour les aînés à faible revenu, Logements pour les personnes handicapées, Logements dans le Nord, et rénovation et amélioration de logements destinés aux membres des Premières nations;
- une diminution de 120,6 millions de dollars en raison de l'arrivée à échéance de la période de prolongation du financement de l'Initiative en matière de logement abordable en mars 2011;
- une diminution de 99,9 millions de dollars à la suite des résultats de l'examen stratégique de 2009;
- une diminution de 93,6 millions de dollars en raison de l'arrivée à échéance du Programme d'aide à la remise en état des logements en mars 2011 et pour tenir compte du calendrier révisé du versement des avances au titre du programme;
- une diminution de 20,2 millions de dollars pour tenir compte de l'expiration du projet à long terme, d'exploitation des accords;
- une diminution nette de 3,0 millions de dollars des dépenses de fonctionnement pour tenir compte des changements dans les volumes d'activité et les coûts liés et non liés au personnel.

L'augmentation de 553,6 millions de dollars des dépenses non budgétaires nettes est attribuable aux facteurs suivants :

- une augmentation de 1,4 milliard de dollars en raison d'une réduction des remboursements non budgétaires prévus aux termes du Programme d'emprunt des sociétés d'État. Les changements apportés aux remboursements de prêts touchent le Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés, les prêts directs et les prêts pour les infrastructures municipales dans le cadre du Plan d'action économique du Canada;
- une diminution de 876,4 millions de dollars des avances de prêts non budgétaires compte tenu de l'arrivée à échéance du financement du Programme de prêts pour les infrastructures municipales dans le cadre du Plan d'action économique du Canada. Les avances de prêts non budgétaires comprennent les activités courantes d'octroi de prêts directs au fur et à mesure de leur renouvellement, ainsi que les avances effectuées à l'égard des nouveaux engagements de capital pendant la période de planification.

Ressources humaines et Développement des compétences

Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs

Le Parlement a créé le Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs pour administrer la partie II de la *Loi sur le statut de l'artiste*, qui établit une structure régissant les relations professionnelles entre les artistes autonomes et les producteurs qui relèvent de la compétence fédérale. Le Tribunal définit les secteurs d'activité artistique applicables à la négociation collective, accrédite les associations d'artistes pour représenter les artistes autonomes dans ces secteurs et traite les plaintes relatives aux pratiques déloyales provenant d'artistes, d'associations d'artistes et de producteurs.

Raison d'être

D'autres renseignements sont disponibles dans le Rapport sur les plans et les priorités de l'organisation.

Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs prévoit des dépenses de 2,1 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 1,9 million de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 185,0 milliers de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Budget principal des dépenses

2,1 millions de dollars

Votés : 1,9 million de dollars

Législatifs : 185,0 milliers de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses de 3,9 milliers de dollars, ou 0,2 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012						
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total		
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>La protection et le respect des droits des artistes et des producteurs prévus à la partie II de la Loi sur le statut de l'artiste.</i>							
Programme d'accréditation, de plaintes et de décision	1 614	1 614	1 563	3
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	450	450	505	(11)
Total	2 064	2 064	2 068

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les dépenses de Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs demeurent à peu près les mêmes que celles de l'exercice précédent. À titre d'information, des renseignements plus détaillés sur nos priorités seront disponibles dans notre Rapport sur les plans et les priorités 2011-12.

Explication de la variation

Ressources humaines et Développement des compétences

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Raison d'être	Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail a été créé en vertu d'une loi du Parlement en 1978 avec le mandat de promouvoir la santé et la sécurité en milieu de travail, et d'améliorer la santé physique et mentale des travailleurs.
Budget principal des dépenses <i>5,0 millions de dollars</i>	Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail prévoit des dépenses de 5,0 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 3,9 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 1,2 million de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.
<i>Votés : 3,9 millions de dollars</i>	Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses de 45,8 milliers de dollars, ou 0,9 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.
<i>Législatifs : 1,2 million de dollars</i>	

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses				Total	2010-2011	Δ %
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
Résultat stratégique	<i>(en milliers de dollars)</i>						
Activité de programme							
<i>Conditions de travail et pratiques en milieu de travail améliorées qui mettent en valeur la santé, la sécurité et le mieux-être des travailleurs canadiens.</i>							
Élaboration de l'information sur la santé et la sécurité au travail, prestation de services et collaboration tripartite	6 610	4 300	2 310	2 350	(2)
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	2 700	2 700	2 706
Total	9 310	4 300	5 010	5 056

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Explication de la variation	Les dépenses du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail demeurent à peu près les mêmes que celles de l'exercice précédent. À titre d'information, des renseignements plus détaillés sur nos priorités seront disponibles dans notre Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012.
------------------------------------	---

Ressources naturelles

Ressources naturelles.....	305
Énergie atomique du Canada limitée	310
Commission canadienne de sûreté nucléaire	312
Office national de l'énergie.....	314
Administration du pipe-line du Nord.....	316

Ressources naturelles

Sommaire du portefeuille – dépenses budgétaires

	Budget principal des dépenses			
	2011-2012	2010-2011	Δ %	
	<i>(en milliers de dollars)</i>			
Ressources naturelles				
1	Dépenses de fonctionnement	569 942	805 869	(29)
5	Dépenses en capital	13 892	15 134	(8)
10	Subventions et contributions	1 267 523	1 877 636	(32)
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	58 743	57 568	2
(L)	Ministre des Ressources naturelles – Traitement et allocation pour automobile	78	79	(1)
(L)	Paiements au Fonds terre-neuvien des recettes provenant des ressources en hydrocarbures extracôtiers	1 423 982	1 371 238	4
(L)	Paiements au compte des recettes extracôtiers de la Nouvelle-Écosse	179 663	295 300	(39)
(L)	Contribution à l'Office Canada – Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers	6 825	6 500	5
(L)	Contribution à l'Office Canada – Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers	3 400	3 400
(L)	Fonds renouvelable de Géomatique Canada	s.o.
	Postes non requis			
—	Subvention à la Fondation des technologies du développement durable du Canada	20 000	(100)
Total des dépenses budgétaires		3 524 047	4 452 723	(21)
Énergie atomique du Canada limitée				
15	Paiements à Énergie atomique du Canada limitée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	102 143	102 452
Total des dépenses budgétaires		102 143	102 452
Commission canadienne de sûreté nucléaire				
20	Dépenses du Programme	26 457	40 630	(35)
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 488	4 536	(23)
(L)	Dépenses aux termes du paragraphe 29.1(1) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	88 318	86 256	2
Total des dépenses budgétaires		118 264	131 422	(10)
Office national de l'énergie				
25	Dépenses du Programme	52 731	46 205	14
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	7 099	6 344	12
Total des dépenses budgétaires		59 829	52 549	14
Administration du pipe-line du Nord				
30	Dépenses du Programme	1 203	1 203
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	125	118	6
Total des dépenses budgétaires		1 328	1 321

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Ressources naturelles

Ressources naturelles

La vision de Ressources naturelles Canada consiste à améliorer la qualité de vie des Canadiens en créant un avantage durable en matière de ressources. Le Ministère concrétise cette vision en rehaussant la compétitivité des secteurs des ressources naturelles. À cette fin, il veille à ce que ces derniers continuent à contribuer de façon substantielle à l'économie canadienne; il appuie le développement durable des ressources canadiennes de manière à positionner le pays comme un chef de file en matière d'environnement; et il utilise ses connaissances et son expertise de la masse continentale du Canada afin de renforcer la sûreté et la sécurité des citoyens.

Raison d'être

Ressources naturelles prévoit des dépenses de 3,5 milliards de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 1,9 milliard de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 1,7 milliard de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Budget principal des dépenses

3,5 milliards de dollars

Votés : 1,9 milliard de dollars
Législatifs : 1,7 milliard de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses de 928,7 millions de dollars, ou 20,9 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses				Total	2010-2011	Δ %
	2011-2012						
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Les secteurs des ressources naturelles sont concurrentiels à l'échelle internationale, productifs du point de vue économique et contribuent au bien-être social des Canadiens.</i>							
Possibilités économiques pour les ressources naturelles	136 461	11 348	1 653 191	1 921	1 799 078	1 924 547	(7)
Collectivités tributaires des ressources naturelles	325	55	270	11 795	(98)
<i>Le Canada est un chef de file mondial en matière de responsabilité environnementale sur le plan de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources naturelles.</i>							
Énergie propre	133 836	1 208 487	15 021	1 327 303	1 926 436	(31)
Gestion du risque lié aux écosystèmes	84 056	188	7 165	4 434	86 975	194 702	(55)

Ressources naturelles

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme – suite

	Budget principal des dépenses						
	2011-2012						
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total	2010-2011	Δ %
Résultat stratégique							
Activité de programme							
	<i>(en milliers de dollars)</i>						
<i>Les connaissances sur les ressources naturelles et sur la masse continentale et les systèmes de gestion renforcent la sûreté et la sécurité des Canadiens et contribuent à l'intendance des ressources naturelles et des terres du Canada.</i>							
Des connaissances sur les ressources naturelles et la masse continentale et les systèmes	83 832	907	368	84 371	103 655	(19)
S'adapter au changement climatique et gestion du risque lié aux dangers	62 373	235	10 995	10 045	63 558	68 617	(7)
Fonds renouvelable de Géomatique Canada	1 968	1 968	s.o.
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	159 824	2 121	648	100	162 493	222 972	(27)
Total	662 675	13 892	2 881 393	33 912	3 524 047	4 452 723	(21)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Ressources naturelles

La diminution de 928,7 millions de dollars des dépenses nettes est attribuable aux réductions suivantes : 235,9 millions de dollars pour les coûts de fonctionnement; 1,2 million de dollars pour les dépenses en capital; 457,1 millions de dollars pour les subventions; et 235,6 millions de dollars pour les contributions. Ces réductions ont été compensées par une augmentation de 1,1 million de dollars des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés. Les facteurs qui contribuent à la réduction nette comprennent :

Explication de la variation

- une augmentation de 52,7 millions de dollars des paiements législatifs versés au Fonds terre-neuvien des recettes provenant des ressources en hydrocarbures extracôtiers;
- une augmentation de 27,0 millions de dollars pour l'initiative écoÉNERGIE pour l'électricité renouvelable;
- une augmentation de 25,0 millions de dollars pour le programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière;
- une augmentation de 21,9 millions de dollars pour le Programme de contribution financière à la production d'isotopes n'utilisant pas les réacteurs;
- une augmentation de 21,0 millions de dollars pour l'Initiative de la région de Port Hope;
- une diminution de 389,9 millions de dollars en raison de l'élimination progressive de l'initiative écoÉNERGIE Rénovation – Maisons;
- une diminution de 130,7 millions de dollars liée au Programme de responsabilités nucléaires héritées;
- une diminution de 115,6 millions de dollars des paiements législatifs versés au compte des recettes extracôtiers de la Nouvelle-Écosse;
- une diminution de 107,3 millions de dollars liée au programme Investir dans le secteur forestier du Canada;
- une diminution de 105,6 millions de dollars liée au Programme de l'énergie propre;
- une diminution de 100,0 millions de dollars liée au Programme d'écologisation des pâtes et papiers;
- une diminution de 30,7 millions de dollars liée au Projet de modernisation des laboratoires fédéraux;
- une diminution de 20,9 millions de dollars liée à l'examen stratégique;
- une diminution de 20,0 millions de dollars liée à la subvention législative versée à Technologies du développement durable du Canada;
- une diminution de 13,0 millions de dollars liée à l'Initiative écoÉNERGIE sur la technologie;
- une diminution de 12,5 millions de dollars liée à Technologies du développement durable du Canada;
- une diminution de 11,5 millions de dollars liée à la Stratégie écoTRANSPORTS;
- une diminution de 10,4 millions de dollars liée au Fonds pour l'énergie propre.

Ressources naturelles

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Subventions			
Subvention à la Fondation des technologies du développement durable du Canada	25 000 000	37 500 000	(33)
Subventions à l'appui des organismes s'occupant de recherche, de développement et d'activités de promotion qui contribuent aux objectifs du Ministère	2 661 000	2 261 000	18
Subventions à l'appui du Programme de protection d'évaluation des propriétés et du Programme de protection contre la perte de revenus découlant de taxes municipales associés à l'élimination des déchets de faible radioactivité dans la région de Port Hope	250 000	250 000
Total des subventions	27 911 000	40 011 000	(30)
Contributions			
(L) Paiements au Fonds terre-neuvien des recettes provenant des ressources en hydrocarbures extracôtières	1 423 982 000	1 371 238 000	4
Programme d'écologisation des pâtes et papiers	538 649 460	637 126 560	(15)
Contributions à l'appui d'ÉNERGIE pour les biocarburants	258 200 000	255 200 000	1
(L) Paiements au compte des recettes extracôtières de la Nouvelle-Écosse	179 663 000	295 300 000	(39)
Contributions à l'appui d'ÉNERGIE pour l'électricité renouvelable	143 139 000	97 888 000	46
Programme du Fonds pour l'énergie propre	141 600 000	161 000 000	(12)
Contributions à l'appui d'ÉNERGIE sur la technologie	48 108 000	61 109 000	(21)
Programme de contribution pour l'encouragement à la production d'énergie éolienne	32 704 000	32 704 000
Contribution à l'appui de programme des Investissements dans la transformation de l'industrie forestière	23 366 500	s.o.
Programme de contribution financière à la production d'isotopes n'utilisant pas les réacteurs	17 400 000	s.o.
Initiatives d'adaptation aux changements climatiques	10 995 000	9 300 000	18
Programme de contribution destiné à l'Initiative pour un réseau de forêts modèles en Afrique	6 915 000	4 175 000	66
(L) Contribution à l'Office Canada – Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers	6 825 000	6 500 000	5
Renouvellement et augmentation des fonds pour les instituts de recherche forestière	4 728 000	4 728 000
Contribution à l'appui du Programme de promotion du leadership environnemental du Canada dans le secteur forestier (PPECF)	4 000 000	6 000 000	(33)
Programme des collectivités forestières	3 900 000	3 900 000
(L) Contribution à l'Office Canada – Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers	3 400 000	3 400 000
Contribution à l'appui des organismes qui participent à la recherche, au développement et à la promotion des activités qui contribuent à l'atteinte des objectifs du Ministère	2 329 000	3 074 000	(24)
Contribution à la Saskatchewan Power/Maritime Electric Company	1 270 000	1 600 000	(21)
Contribution au programme forestier des Premières nations	1 000 000	1 000 000
Programme GéoConnexions	750 000	1 500 000	(50)
Stratégie emploi jeunesse	558 000	558 000
Total des contributions	2 853 481 960	2 957 300 560	(4)

Ressources naturelles

Paiements de transfert	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Paiements de transfert non requis - suite			
Subventions à l'appui du programme écoÉNERGIE Rénovation - habitations	425 000 000	(100)
Promotion de l'innovation et de l'investissement en foresterie	72 873 000	(100)
Expansion des perspectives commerciales	23 500 000	(100)
(L) Subvention à la Fondation des technologies du développement durable du Canada	20 000 000	(100)
Contributions à l'appui d'écoÉNERGIE Rénovation – Petites et moyennes organisations	10 500 000	(100)
Contributions à l'appui d'écoÉNERGIE pour le chauffage renouvelable	10 000 000	(100)
Contributions à l'appui du programme sur les normes d'efficacité énergétique et les exigences de l'étiquetage	3 291 000	(100)
Contributions à l'appui d'écoÉNERGIE pour les bâtiments et les habitations	3 000 000	(100)
Contributions à l'appui d'écoÉNERGIE pour les parcs de véhicules	2 000 000	(100)
Contribution à l'appui du nettoyage des installations des mines d'uranium Gunnar et Lorado	1 556 000	(100)
Contributions à l'appui d'écoÉNERGIE pour les véhicules personnels	1 500 000	(100)
Contributions à l'appui d'écoÉNERGIE pour l'industrie	1 262 000	(100)
Élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre les ravageurs forestiers	1 000 000	(100)
Contribution à l'Initiative de démonstration nationale sur le diesel renouvelable	930 000	(100)
Contribution à l'Institut de l'amiante pour favoriser la mise en application internationale de l'utilisation sécuritaire et responsable de l'amiante chrysotile	250 000	(100)
Contributions venant appuyer les activités de recherche en matière de récupération assistée des hydrocarbures	100 000	(100)
Total des paiements de transfert non requis	576 762 000	(100)
Total		2 881 392 960	3 574 073 560
			(19)

Ressources naturelles

Énergie atomique du Canada limitée

Raison d'être

Énergie atomique du Canada limitée (EACL) se sert de son expertise scientifique et de ses installations sans pareil pour veiller à ce que :

- le secteur nucléaire canadien soit novateur et productif;
- la sécurité et la prospérité du Canada soit appuyées par la science et l'innovation dans le domaine nucléaire;
- les Canadiens aient une source fiable d'approvisionnement en isotopes;
- les emplacements nucléaires fédéraux du Canada soient des milieux propres et sains.

Le mandat des laboratoires nucléaires d'EACL découle des pouvoirs qui leur ont été conférés par le ministre des Ressources naturelles en vertu de la *Loi sur l'énergie nucléaire*:

- pour effectuer des travaux de recherche ayant trait à l'énergie nucléaire;
- pour entraîner l'utilisation de l'énergie nucléaire;
- pour délivrer des licences, vendre ou céder des découvertes et des inventions en lien avec l'énergie nucléaire, et percevoir les paiements correspondants

Budget principal des dépenses 102,1 millions de dollars

Énergie atomique du Canada limitée prévoit des dépenses de 102,1 millions de dollars pour 2011-2012 qui doit être approuvé par le Parlement.

Votés : 102,1 millions de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses de 309,0 millions de dollars, ou 0,3 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses						2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total			
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit				
<i>(en milliers de dollars)</i>								
Être le principal fournisseur mondial de produits et de services nucléaires. Protéger la santé et la sécurité du public, de notre personnel et de l'environnement. Réduire au minimum les obligations liées aux déchets nucléaires pour les générations futures.								
Installations et activités nucléaires	67 006	67 006	67 178	
Recherche et développement	35 137	35 137	35 274	
Total	102 143	102 143	102 452	

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Ressources naturelles

Le fonds des niveaux de référence de 102,1 millions de dollars sera utilisé pour financer les activités de laboratoire d'EACL à Chalk River et pour assurer la sécurité et la fiabilité de l'exploitation des installations nucléaires et de l'infrastructure connexe. Les activités de laboratoire comprennent ce qui suit :

Explication de la variation

- Les laboratoires :
 - les installations spécialisées exploitées en vertu d'un permis délivré par la Commission canadienne de sûreté nucléaire.
- Les services de soutien sur place et les services municipaux :
 - services de soutien sur place : Les installations et les équipes, y compris les équipes des services d'ingénierie, d'approvisionnement et d'entretien, qui permettent l'exécution des activités industrielles et scientifiques de l'établissement.
 - services municipaux : Les services de base requis pour l'exploitation du campus, notamment les fonctions de locateur et l'approvisionnement en eau, en chauffage et en électricité.
- Les services internes :
 - ils comprennent les services financiers, les services d'affaires, les services commerciaux, les services des ressources humaines et les services de l'avocat général.

Ressources naturelles

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Raison d'être

Le Parlement a adopté en 1946 la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique*, qui créait la Commission de contrôle de l'énergie atomique (CCEA) et lui donnait le pouvoir de réglementer l'ensemble des activités nucléaires liées au développement et à l'utilisation de l'énergie atomique au Canada.

Quelque cinquante ans plus tard, soit en mai 2000, la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires entrain en vigueur et créait la CCSN, appelée à succéder à la CCEA.

La CCSN est un organisme de réglementation indépendant doté de pouvoirs quasi judiciaires qui a compétence sur toutes les activités liées au nucléaire et toutes les substances nucléaires au Canada.

Budget principal des dépenses

118,3 millions de dollars

Votés : 26,5 millions de dollars

Législatifs : 91,8 millions de dollars

La Commission canadienne de sûreté nucléaire prévoit des dépenses de 118,3 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 26,5 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 91,8 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses de 13,2 millions de dollars, ou 10,0 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Installations et processus nucléaires sûrs et sécuritaires qui ne sont utilisés qu'à des fins pacifiques et confiance du public dans l'efficacité du régime de réglementation nucléaire.</i>							
Programme de conformité	36 674	36 674	39 868	(8)
Le programme d'autorisation et d'accréditation	24 788	24 788	27 709	(11)
Programme du cadre de réglementation	17 313	1 770	19 083	19 407	(2)
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	37 719	37 719	44 438	(15)
Total	116 494	1 770	118 264	131 422	(10)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Ressources naturelles

Les facteurs suivants permettent d'expliquer la diminution nette de 13,2 millions de dollars en financement est principalement expliquée par les suivants :

Explication de la variation

- une augmentation de 0,9 million de dollars en financement pour la mise en place et la gestion d'un programme de contributions visant à assurer une participation opportune et utile du public, des parties intéressées et des Autochtones à l'examen des grands projets d'énergie. Les fonds pour le Programme d'aide financière aux participants de la CCSN ont été réservés dans le budget fédéral de 2010;
- une diminution de 13,3 millions de dollars découlant de la fin du financement fourni pour les pressions attribuable à la charge de travail associées aux titulaires de permis exempts de droits et à l'atténuation des risques pour la sécurité nucléaire;
- une diminution de 1,5 million de dollars à la suite de l'examen stratégique 2009 afin de réaffecter les fonds aux priorités gouvernementales. La CCSN a identifié des domaines à l'égard desquels des améliorations opérationnelles sont possibles : le Programme canadien à l'appui des garanties, les déplacements à l'étranger et des activités de relations externes.

Paielements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Subventions			
Des subventions pour faciliter la recherche, le développement et la gestion des activités qui contribueront à la réalisation des objectifs du Programme de recherche et de soutien	75 000	75 000
Total des subventions	75 000	75 000
Contributions			
Programme d'aide financière aux participants	925 000	s.o.
Des contributions pour faciliter la recherche, le développement et la gestion des activités qui contribueront à la réalisation des objectifs du Programme de recherche et de soutien, ainsi que le Programme canadien à l'appui des garanties	770 000	770 000
Total des contributions	1 695 000	770 000	120
Total	1 770 000	845 000	109

Ressources naturelles

Office national de l'énergie

Raison d'être

L'Office national de l'énergie est un tribunal quasi judiciaire indépendant de compétence fédérale créé en 1959 afin de promouvoir, dans l'intérêt public canadien, la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficacité économique en vertu du mandat conféré par le Parlement au chapitre de la réglementation des pipelines, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie.

Budget principal des dépenses

59,8 millions de dollars

Votés : 52,7 millions de dollars

Législatifs : 7,1 millions de dollars

Office national de l'énergie prévoit des dépenses de 59,8 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 52,7 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 7,1 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 7,3 millions de dollars, ou 13,9 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Pipelines et lignes de transport d'électricité sûrs et sécuritaires construits et exploités de manière à protéger l'environnement et à favoriser des marchés d'énergie efficaces.</i>							
Programme Réglementation de l'énergie	34 590	1 366	35 956	23 857	51
Programme Information sur l'énergie	4 621	4 621	4 046	14
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services interne	19 252	19 252	24 646	(22)
Total	58 463	1 366	59 829	52 549	14

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Ressources naturelles

L'augmentation de 7,3 millions de dollars, des dépenses nettes découle d'une hausse de 5,1 millions de dollars des frais de fonctionnement d'une augmentation de 1,4 millions de dollars des contributions, et d'une hausse de 0,8 million de dollars des dépenses législatives. Les principaux facteurs qui ont contribué à l'augmentation nette comprennent :

Explication de la variation

- une augmentation de 7,0 millions de dollars des dépenses de fonctionnement et de 0,8 million de dollars des dépenses législatives relativement à un ajout permanent de 40 postes équivalents temps plein à la base de référence compte tenu de la plus grande charge de travail;
- une augmentation de 1,5 million de dollars destinée au Programme d'aide financière aux participants, lequel vise à assurer une participation valable et en temps opportun du public, des intervenants et des populations autochtones dans le contexte de l'examen des grands projets énergétiques, dont 1,4 million de dollars sous forme de contributions et 0,1 million de dollars en frais de fonctionnement;
- une diminution de 1,8 million de dollars des frais touchant le personnel en raison des l'arrivée à échéance de la convention collective le 31 octobre 2011.

Paielements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Contributions			
Programme d'aide financière aux participants	1 366 195	s.o.
Total	1 366 195	s.o.

Ressources naturelles

Administration du pipe-line du Nord

Raison d'être

L'Administration du pipe-line du Nord (APN) a été créée en vertu de la *Loi sur le pipe-line du Nord* en 1978, subséquemment à un accord conclu entre le Canada et les États-Unis en 1977, soit l'Accord sur les principes applicables à un pipe-line pour le transport du gaz naturel du Nord. Elle a comme mandat d'acquitter les responsabilités du gouvernement fédéral en ce qui a trait à la planification et à la construction, Pipelines, de la partie canadienne du Réseau de transport de gaz naturel de l'Alaska. APN joue un rôle clé en appuyant un processus réglementaire d'approbation efficace et rapide tout en minimisant les répercussions négatives sur le milieu social et sur l'environnement et en maximisant les avantages sociaux et économiques pour le Canada.

Budget principal des dépenses

1,3 million de dollars

Votés : 1,2 million de dollars

Législatifs : 125,1 milliers de dollars

Administration du pipe-line du Nord prévoit des dépenses de 1,3 million de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 1,2 million de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 125,1 milliers de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 7,0 milliers de dollars, ou 0,5 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>S'assurer que la planification et la construction du tronçon canadien du projet de gazoduc de la route de l'Alaska s'effectuent de façon efficace et rapide tout en garantissant la protection de l'environnement et des retombées socioéconomiques pour les Canadiens.</i>							
Surveiller la planification et la construction de la partie canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska	1 328	1 328	1 321
Total	1 328	1 328	1 321

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Explication de la variation

Les dépenses de l'Administration du pipe-line du Nord demeurent à peu près les mêmes que celles de l'exercice précédent. À titre d'information, des renseignements plus détaillés sur nos priorités seront disponibles dans notre Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012.

Santé

Santé.....	319
Agence canadienne de contrôle de la procréation assistée	323
Instituts de recherche en santé du Canada	324
Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses	326
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	327
Agence de la santé publique du Canada	328

Santé

Sommaire du portefeuille – dépenses budgétaires

	Budget principal des dépenses			
	2011-2012	2010-2011	Δ %	
	<i>(en milliers de dollars)</i>			
Santé				
1	Dépenses de fonctionnement	1 734 817	1 876 073	(8)
5	Dépenses en capital	30 043	37 718	(20)
10	Subventions et contributions	1 444 698	1 382 680	4
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	134 151	122 825	9
(L)	Ministre de la Santé – Traitement et allocation pour automobile	78	79	(1)
	Total des dépenses budgétaires	3 343 787	3 419 376	(2)
Agence canadienne de contrôle de la procréation assistée				
15	Dépenses du Programme	9 926	9 929
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	629	594	6
	Total des dépenses budgétaires	10 555	10 523
Instituts de recherche en santé du Canada				
20	Dépenses de fonctionnement	50 007	48 995	2
25	Subventions	928 065	926 926
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 292	4 900	8
	Total des dépenses budgétaires	983 364	980 821
Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses				
30	Dépenses du Programme	3 925	4 980	(21)
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	610	724	(16)
	Total des dépenses budgétaires	4 535	5 704	(20)
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés				
35	Dépenses du Programme	10 778	11 163	(3)
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 076	1 018	6
	Total des dépenses budgétaires	11 855	12 182	(3)
Agence de la santé publique du Canada				
40	Dépenses de fonctionnement	369 226	406 216	(9)
45	Dépenses en capital	22 899	36 774	(38)
50	Subventions et contributions	196 321	203 200	(3)
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	34 214	31 806	8
	Total des dépenses budgétaires	622 659	677 995	(8)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Santé

Santé

Le ministère de la Santé aide les Canadiens à maintenir et à améliorer leur état de santé. Il s'engage à faire en sorte que le Canada soit l'un des pays dont la population est la plus en santé au monde, comme en témoignent sa longévité, ses habitudes de vie et son utilisation efficace du système public de santé.

Raison d'être

Santé prévoit des dépenses de 3,3 milliards de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 3,2 milliards de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 134,2 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Budget principal des dépenses

3,3 milliards de dollars

Votés : 3,2 milliards de dollars
Législatifs : 134,2 millions de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses de 75,6 millions de dollars, ou 2,2 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012						
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total		
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Les collectivités des Premières nations et des Inuits bénéficient de services de santé et de prestations qui répondent à leurs besoins de sorte à améliorer leur état de santé.</i>							
Prestations supplémentaires en santé à l'intention des membres des Premières nations et des Inuits	824 366	159 520	983 886	s.o.
Soins de santé primaires aux membres des Premières nations et aux Inuits	258 493	2 382	684 530	5 450	939 955	s.o.
Soutien à l'infrastructure de santé dans les collectivités des Premières nations et des Inuits	27 388	1 618	227 789	256 795	s.o.
<i>Les Canadiens sont informés des risques pour la santé associés aux aliments, aux produits, aux substances et aux environnements, protégés contre ces mêmes risques et au fait des avantages inhérents à une saine alimentation</i>							
Produits de santé	260 520	8 580	100 777	168 323	144 688	16
Consommation et abus de substances	77 627	105	61 383	139 114	133 601	4
Salubrité des aliments et nutrition	53 849	4 000	57 849	66 681	(13)
Risques pour la santé liés à l'environnement	47 792	1 425	100	1 200	48 117	130 410	(63)
Sécurité des pesticides	40 852	200	6 975	34 077	46 941	(27)
Sécurité des produits de consommation	28 216	241	454	28 003	31 646	(12)
Radioprotection	6 767	1 023	5	6 036	1 759	s.o.

Santé

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme – suite

<i>Résultat stratégique</i> <i>Activité de programme</i>	Budget principal des dépenses						
	2011-2012						
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total	2010-2011	Δ %
	<i>(en milliers de dollars)</i>						
<i>Un système de santé qui répond aux besoins des Canadiens.</i>							
Système de santé canadien	36 193	264 792	300 984	297 302	1
Développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire	1 284	38 000	39 284	s.o.
Services de santé spécialisés	31 878	8 304	23 574	s.o.
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	303 018	19 048	322 066	324 344
<i>De meilleurs résultats en matière de santé et réduction des inégalités dans le domaine de la santé des Premières nations et Inuits et les autres Canadiens</i>							
Programmes et services liés à la santé des Premières nations et des Inuits	2 200 930	(100)
<i>Un système de santé accessible et durable qui répond aux besoins de santé des Canadiens.</i>							
Les affaires internationales de santé	21 244	(100)
La procréation assistée au Canada	1 462	(100)
<i>Réduction des risques pour la santé et pour l'environnement causés par des substances et des produits réglementés, et milieux de vie et de travail plus sains.</i>							
Santé en milieu de travail	20 127	(100)
Total	1 998 242	30 043	1 444 698	129 196	3 343 787	3 419 376	(2)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Santé

Le budget principal des dépenses de Santé Canada est réduit d'un montant de crédit net de 75,6 millions de dollars par rapport à l'année précédente.

Explication de la variation

Les principaux changements incluent :

- une augmentation de 139,0 millions de dollars visant à maintenir et à améliorer les programmes communautaires actuels concernant la santé des Autochtones, ainsi que le rythme actuel de la transformation de la structure du système fédéral de santé des Premières nations et des Inuits;
- une augmentation de 45,2 millions de dollars attribuable à la hausse de 3 pour cent de l'enveloppe budgétaire des Autochtones;
- une augmentation de 32,9 millions de dollars afin de continuer de fournir des services de soutien affectif et de soutien en santé mentale aux anciens élèves des pensionnats indiens et à leurs familles dans le cadre du Programme de soutien en santé pour le résolution des questions des pensionnats indiens;
- une réduction de 237,3 millions de dollars en raison de l'élimination progressive du financement de stabilisation pour le programme de soins de santé non-assurés, pour les soins infirmiers primaires et le financement d'apport en capital pour les communautés des Premières nations;
- une réduction de 65,3 millions de dollars liée à l'élimination progressive du Plan de gestion des produits chimiques visant à protéger les Canadiens et l'environnement contre les substances toxiques.

Paievements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Subventions			
Subvention à l'Institut canadien d'information sur la santé	81 746 294	81 746 000
Subvention au Partenariat canadien contre le cancer	50 000 000	55 000 000	(9)
Subvention à l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé	18 903 967	16 903 967	12
Subvention pour appuyer la Commission de la santé mentale du Canada	15 000 000	15 000 000
Subvention accordée au gouvernement du Nunavut pour l'Initiative sur la viabilité des systèmes de santé territoriaux	14 533 333	s.o.
Subvention au Conseil de la santé du Canada	10 000 000	10 000 000
Subvention à l'Institut canadien sur la sécurité des patients	8 000 000	8 000 000
Subvention accordée au gouvernement du Yukon pour l'Initiative sur la viabilité des systèmes de santé territoriaux	7 933 333	s.o.
Subvention accordée au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour l'Initiative sur la viabilité des systèmes de santé territoriaux	7 533 334	s.o.
Subvention à la Société canadienne du sang : recherche et développement sur la sûreté du sang et l'efficacité de l'approvisionnement en sang	5 000 000	5 000 000
Subvention au Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies	3 750 000	3 750 000
Subventions à des organismes internationaux sans but lucratif admissibles pour soutenir des projets ou programmes sur la santé	2 880 000	3 080 000	(6)
Commission internationale de protection contre les radiations	5 000	5 000
Total des subventions	225 285 261	198 484 967	14

Santé

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Contributions			
Contributions aux soins de santé primaires des Premières nations et des Inuits	684 530 120	130 252 981	426
Contributions au Soutien à l'infrastructure de santé des Premières nations et des Inuits	227 788 683	s.o.
Contributions aux Prestations supplémentaires en santé des Premières nations et des Inuits	159 520 032	s.o.
Programme de contribution pour les langues officielles en santé de Santé Canada	38 000 000	36 700 000	4
Programme de contributions pour les politiques en matière de soins de santé	33 511 500	32 714 500	2
Programme de financement du traitement de la toxicomanie	29 858 570	27 960 712	7
Contributions à l'appui de la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme	15 759 000	15 759 000
Quote-part à l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS)	12 500 000	12 500 000
Fonds des initiatives communautaires de la stratégie antidrogue	11 515 000	14 515 000	(21)
Contribution destinée à renforcer le système de don et de transplantation de tissus et d'organes au Canada	3 580 000	3 580 000
Programme de contributions pour la santé des femmes	2 850 000	2 850 000
Total des contributions	1 219 412 905	276 832 193	340
Paiements de transfert non requis			
Transfert des services de santé aux Premières nations et aux Inuits	256 147 206	(100)
Contributions aux programmes communautaires des Premières nations et des Inuits	170 486 848	(100)
Contributions aux prestations en soins de santé des Premières nations et des Inuits	168 742 241	(100)
Contributions pour la gouvernance en santé et soutien à l'infrastructure des Premières nations et des Inuits	166 804 860	(100)
Contributions aux programmes d'établissements de santé et d'immobilisations des Premières nations et des Inuits	112 912 478	(100)
Contributions à la protection de la santé des Premières nations et des Inuits	12 752 511	(100)
Contributions au projet pilote de prestations en soins de santé non assurés de Bigstone	9 116 988	(100)
Contributions au Programme de soutien en santé pour la résolution des questions des pensionnats indiens	5 400 000	(100)
Contribution à l'Organisation pour la promotion de la santé des peuples autochtones	5 000 000	(100)
Total des paiements de transfert non requis	907 363 132	(100)
Total	1 444 698 166	1 382 680 292	4

Nota : La rubrique « Paiements de transfert non requis » se rapporte au fait que Santé Canada s'affaire à simplifier les catégories de contributions relatives à la santé des Premières nations et des Inuits, qui sont passées de dix à trois catégories.

Santé

Agence canadienne de contrôle de la procréation assistée

L'Agence canadienne de contrôle de la procréation assistée (PAC) a été constituée en vertu de la *Loi sur la procréation assistée*. Cette loi vise à protéger et à promouvoir la santé, la sécurité, la dignité et les droits des personnes qui ont recours à des techniques de procréation assistée. Elle interdit en outre des activités inacceptables comme le clonage humain, le choix du sexe et la commercialisation des capacités de reproduction humaine et impose des contrôles à la recherche sur la procréation assistée. PAC est chargée de la délivrance et de l'examen des autorisations, de l'établissement et de la gestion d'un registre des renseignements personnels sur la santé et d'un système de surveillance de la santé, ainsi que de la réalisation d'inspections et d'activités de surveillance de la conformité et de contrôles d'application portant sur les activités réglementées en vertu de la Loi. PAC est aussi un centre d'expertise et d'information sur la procréation assistée pour les responsables des politiques, les professionnels de la santé et toute la population canadienne.

Raison d'être

L'Agence canadienne de contrôle de la procréation assistée prévoit des dépenses de 10,6 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 9,9 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 628,6 milliers de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Budget principal des dépenses
10,6 millions de dollars

Votés : 9,9 millions de dollars
Législatifs : 628,6 milliers de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 31,2 milliers de dollars, ou 0,3 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Protection et promotion de la santé et de la sécurité des Canadiens relativement à la procréation assistée et à la recherche connexe, dans un cadre éthique rigoureux.</i>							
Programme de conformité à la réglementation	4 307	4 307	4 296
Programme de transfert de connaissances	2 561	2 561	2 553
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	3 687	3 687	3 674
Total	10 555	10 555	10 523

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Le budget principal des dépenses de l'Agence canadienne de contrôle de la procréation assistée demeurent à peu près les mêmes que l'exercice précédent. À titre d'information, des renseignements plus détaillés sur nos priorités seront disponibles dans notre Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012.

Explication de la variation

Santé

Instituts de recherche en santé du Canada

Raison d'être

Les Instituts de recherche en santé du Canada constituent l'organisme de financement de la recherche en santé du gouvernement du Canada. Ils ont été créés en juin 2000 en vertu de la *Loi sur les Instituts de recherche en santé du Canada* (projet de loi C-13) avec le mandat suivant : « Exceller, selon les normes internationales reconnues de l'excellence scientifique, dans la création de nouvelles connaissances et leur application en vue d'améliorer la santé de la population canadienne, d'offrir de meilleurs produits et services de santé, et de renforcer le système de santé au Canada ».

Le mandat des Instituts de recherche en santé du Canada vise à transformer la recherche en santé au Canada :

- en finançant la recherche dans des secteurs prioritaires ciblés, et non seulement la recherche biomédicale fondamentale « ouverte »;
- en travaillant davantage au renforcement du milieu de la recherche en rehaussant les capacités de recherche dans les secteurs sous-développés et en formant la prochaine génération de chercheurs dans le domaine de la santé;
- en mettant l'accent sur l'application des connaissances qui facilite l'utilisation des résultats de recherche et leur transformation en de nouvelles politiques, pratiques et procédures et en de nouveaux produits et services.

Budget principal des dépenses

983,4 millions de dollars

Votés : 978,1 millions de dollars
Législatifs : 5,3 millions de dollars

Les Instituts de recherche en santé du Canada prévoit des dépenses de 983,4 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 978,1 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 5,3 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 2,5 millions de dollars, ou 0,3 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses						
	2011-2012						
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total	2010-2011	Δ %
	<i>(en milliers de dollars)</i>						
<i>Une entreprise de recherche en santé de renommée mondiale qui crée, dissémine et applique de nouvelles connaissances dans tous les domaines de la recherche en santé.</i>							
Connaissances dans le domaine de la santé	11 509	433 216	444 725	449 460	(1)
Avancées en santé et dans les services de santé	12 964	249 099	262 063	257 826	2
Chercheurs en santé	3 044	200 408	203 452	201 655
Commercialisation de la recherche en santé	574	45 342	45 916	46 160
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	27 209	27 209	25 721	6
Total	55 299	928 065	983 364	980 821

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Santé

Une augmentation nette de 2,5 millions de dollars est attribuable aux facteurs suivants :

Explication de la variation

- dans le cadre du budget fédéral de 2010, on a accordé aux Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) une hausse permanente de 16,0 millions de dollars de leur budget de base afin de soutenir les travaux de recherche et développement en cours dans l'ensemble des domaines clés ayant trait à la santé au titre du Programme ouvert de subventions de fonctionnement, et pour s'affairer aux priorités en matière de recherche, notamment la Stratégie de recherche axée sur le patient et la recherche concertée internationale portant sur la maladie d'Alzheimer et d'autres démences liées au vieillissement;
- un montant supplémentaire de 8,4 millions de dollars destiné au Programme des chaires d'excellence en recherche du Canada afin d'appuyer la constitution d'un effectif de classe mondiale essentiel au processus d'innovation. Cette mesure permettra au Canada d'attirer les meilleurs chercheurs et étudiants diplômés au monde, et de promouvoir la création et l'application de connaissances de pointe;
- environ 5,0 millions de dollars sont prévus pour l'Initiative sur la diversification de l'approvisionnement en isotopes médicaux afin de soutenir la recherche, de mettre au point et de présenter de nouvelles technologies, d'optimiser l'utilisation des isotopes médicaux et des techniques d'imagerie médicale non traditionnelles, et d'établir un réseau d'essais cliniques pour tester les nouveaux outils isotopiques et non isotopiques;
- enfin, un montant de 3,4 millions de dollars a été affecté au tout nouveau Programme de bourses postdoctorales Banting en vue d'offrir de nouvelles bourses prestigieuses dont la valeur soutient la comparaison internationale, et ainsi d'attirer et de retenir le talent postdoctoral de premier niveau du Canada et de l'étranger;
- des programmes des IRSC, notamment le Programme des bourses d'études supérieures du Canada Vanier (2,5 millions de dollars) et le Réseau sur l'innocuité et l'efficacité des médicaments (2,9 millions de dollars) bénéficieront des augmentations prévues au cours de l'exercice 2011-2012, ce qui fera augmenter davantage le budget principal des dépenses des IRSC;
- le Budget principal des dépenses 2011-2012 des IRSC comporte également des réductions additionnelles des crédits parlementaires découlant de l'Examen stratégique de 2008 et se chiffrant à 22,1 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses 2010-2011. Deux programmes ont été annulés par suite de l'Examen stratégique : le programme ouvert de subventions d'équipe et le programme de gestion de la propriété intellectuelle. Les chercheurs qui pourraient avoir présenté des demandes dans le cadre de ces deux programmes peuvent tout de même participer à d'autres concours de subventions des IRSC;
- finalement, parmi les autres diminutions prévues pour 2011-2012, on retrouve celle de 8,0 millions de dollars du financement global du Programme de bourses d'études supérieures du Canada attribuable à la fin du financement annoncé dans le budget fédéral de 2009 visant à élargir temporairement le programme, et celle de 5,5 millions de dollars liée à l'élimination progressive de l'Initiative de recherche stratégique sur la capacité d'intervention en cas de pandémie.

Paievements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	(dollars)		
Subventions			
*Subventions aux projets de recherche et au soutien du personnel	840 827 497	842 888 285
Bourses d'études supérieures du Canada	28 250 000	36 250 000	(22)
Réseaux de centres d'excellence	27 500 400	27 500 400
Subventions aux instituts	13 000 000	13 000 000
Chaires d'excellence en recherche du Canada	8 400 000	s.o.
Bourses d'études supérieures du Canada Vanier	8 350 000	5 550 000	50
Réseaux et centres d'excellence dirigés par les entreprises et Centres d'excellence en commercialisation et en recherche	1 737 000	1 737 000
Total des subventions	928 064 897	926 925 685
Total	928 064 897	926 925 685

* Pour poursuivre le financement de la recherche sur le cancer du sein, l'Agence de la santé publique du Canada a versé 3 millions de dollars aux Instituts de recherche en santé du Canada.

Santé

Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses

Raison d'être	Le Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses fournit un mécanisme unique, en vertu de la législation fédérale, provinciale et territoriale, pour protéger les secrets commerciaux des sociétés qui fournissent ou utilisent des matières dangereuses, et s'assure que les travailleurs canadiens qui manipulent de telles matières disposent de tous les renseignements nécessaires pour le faire en toute sécurité.
Budget principal des dépenses 4,5 millions de dollars	Le Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses prévoit des dépenses de 4,5 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 3,9 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 610,0 milliers de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.
Votés : 3,9 millions de dollars Législatifs : 610,0 milliers de dollars	Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses de 1,2 million de dollars, ou 20,5 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses				Total	2010-2011	Δ %
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
Résultat stratégique	<i>(en milliers de dollars)</i>						
Activité de programme							
<i>Les secrets commerciaux concernant les produits chimiques sont protégés et l'information requise portant sur la santé et la sécurité dans les milieux de travail canadiens est conforme.</i>							
Décisions statutaires et information conforme	2 797	2 797	s.o.
Engagement des intervenants et partenariats stratégiques	538	538	s.o.
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	1 200	1 200	1 472	(18)
<i>Des dérogations touchant les secrets commerciaux sont fournies d'une façon qui concilie le droit de l'industrie de protéger ses renseignements commerciaux confidentiels et le droit des travailleurs de recevoir de l'information précise sur les dangers liés à la santé et à la sécurité que posent les produits chimiques en milieu de travail.</i>							
Processus de demandes de dérogation	4 232	(100)
Total	4 535	4 535	5 704	(20)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Explication de la variation	La diminution de 1.2 million de dollars de budget principal des dépenses est principalement attribuable à l'élimination graduelle de l'initiative triennale du Conseil visant à éliminer l'arriéré des demandes de dérogation.
------------------------------------	--

Santé

Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) est un organisme indépendant quasi judiciaire créé par le Parlement en 1987. Le CEPMB est investi d'un double rôle :

Raison d'être

- le premier concerne la réglementation et consiste à s'assurer que les prix auxquels les brevetés vendent leurs médicaments brevetés ne sont pas excessifs;
- le second consiste à faire rapports des tendances des prix de vente de tous les médicaments, ainsi que des dépenses de brevetés en matière de recherche et de développement.

Dans l'exécution de son mandat, le CEPMB s'efforce de s'assurer que les Canadiens et le système de santé du Canada n'ont pas à débours des sommes excessives pour l'achat de médicaments brevetés au Canada, et que les principaux intervenants sont tenus informés au moyen d'analyses des tendances relatives aux produits pharmaceutiques.

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés prévoit des dépenses de 11,9 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 10,8 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 1,1 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Budget principal des dépenses
11,9 millions de dollars

Votés : 10,8 millions de dollars

Législatifs : 1,1 million de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses de 326,7 milliers de dollars, ou 2,7 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses				Total	2010-2011	Δ %
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
Résultat stratégique	<i>(en milliers de dollars)</i>						
Activité de programme							
<i>Les intérêts de la population canadienne et des régimes de soins de santé sont protégés du fait que les produits médicamenteux brevetés ne peuvent être vendus sur un marché canadien à des prix excessifs. Les principaux intervenants sont tenus informés au moyen d'analyses des tendances relatives aux produits pharmaceutiques.</i>							
Conformité et application de prix non excessifs pour les produits médicamenteux brevetés	7 465	7 465	7 749	(4)
Analyse des tendances relatives aux produits pharmaceutiques	1 439	1 439	1 625	(11)
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	2 951	2 951	2 808	5
Total	11 855	11 855	12 182	(3)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

La réduction de 0,3 million de dollars des dépenses nettes est attribuable à une augmentation des coûts liés au régime d'avantages sociaux des employés et aux conventions collectives, à une diminution du financement pour le développement de systèmes et à une baisse liée à la mise en œuvre des mesures de limitations des coûts visant à réduire le taux de croissance des dépenses de fonctionnement annoncées dans le budget fédéral de 2010.

Explication de la variation

Santé

Agence de la santé publique du Canada

Raison d'être

La santé publique a trait aux efforts organisés que déploie la société pour maintenir les personnes en santé et pour contribuer à la prévention des blessures, des maladies et des décès prématurés. Il s'agit d'un agencement de programmes, de services et de politiques qui protègent et favorisent la santé de tous les Canadiens. Au Canada, les trois ordres de gouvernement, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les professionnels de la santé et le public se partagent la responsabilité de la santé publique.

L'Agence de la santé publique du Canada a été créée en septembre 2004, au sein du portefeuille de la santé du gouvernement fédéral, afin de remplir l'engagement du gouvernement du Canada de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité de tous les Canadiens, d'accorder une plus grande importance à la santé publique et de contribuer à l'amélioration de la santé et au renforcement du système de santé. Ses activités portent avant tout sur la promotion de la santé, sur la prévention et le contrôle des maladies chroniques ou infectieuses, sur la prévention des blessures, sur la prise de mesures permettant de se préparer aux situations d'urgence en santé publique et d'intervenir lorsqu'elles surviennent ainsi que sur l'amélioration des capacités en santé publique du Canada.

Budget principal des dépenses

622,7 millions de dollars

Votés : 588,4 millions de dollars

Législatifs : 34,2 millions de dollars

L'Agence de la santé publique du Canada prévoit des dépenses de 622,7 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 588,4 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 34,2 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses de 55,3 millions de dollars, ou 8,2 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses						
	2011-2012						
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total	2010-2011	Δ %
	<i>(en milliers de dollars)</i>						
<i>Un Canada capable de promouvoir la santé, de réduire les disparités en matière de santé et de prévenir et d'atténuer les maladies et les blessures.</i>							
Promotion de la santé	49 196	132 957	182 153	178 729	2
Prévention et réduction des maladies et des blessures	60 798	46 535	107 333	114 943	(7)
État de préparation et capacité en santé publique	83 255	11 289	94 543	121 070	(22)
Sciences et technologie pour la santé publique	40 001	20 683	60 684	85 038	(29)
Surveillance et évaluation de la santé de la population	54 594	5 540	60 134	57 350	5
Exécution de la réglementation et interventions en cas d'urgence	23 859	2 216	50	26 025	28 284	(8)
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	91 788	91 788	92 581
Total	403 490	22 899	196 321	50	622 659	677 995	(8)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Santé

La diminution de 55,3 millions de dollars de budget principal des dépenses s'explique principalement par une diminution de 37,0 millions de dollars des coûts de fonctionnement, une diminution de 13,8 millions de dollars en capital, une diminution de 2,9 millions de dollars des subventions et une diminution de 3,9 millions de dollars des contributions. Les facteurs contribuant à la diminution nette comprennent :

Explication de la variation

- une hausse de 7,6 millions de dollars liée à l'écllosion de listériose en 2008, afin d'accroître la capacité de prévention et de dépistage des écllosions de toxi-infections d'origine alimentaire et la capacité d'intervention;
- une diminution de 20,6 millions de dollars correspondant à l'élimination graduelle de l'Initiative de modernisation des laboratoires fédéraux annoncée dans le budget fédéral de 2009, qui était d'une durée de deux ans, et qui visait à entreprendre la rénovation des laboratoires, à optimiser l'espace existant, à modifier certains sites et à accroître l'espace intérieur;
- une diminution de 20,0 millions de dollars du financement supplémentaire, qui visait à appuyer la mise en place d'une nouvelle chaîne de remplissage de vaccins antigrippaux à la Corporation ID Biomedical de Sainte-Foy (Québec), à protéger et à améliorer la capacité de production de vaccins au Canada pour la grippe saisonnière et la pandémie de grippe;
- une diminution de 7,3 millions de dollars pour le report de fonds destinés à l'Initiative canadienne de vaccin contre le VIH, qui vise à accélérer la mise au point d'un vaccin sécuritaire et efficace contre le VIH en tirant profit de l'excellence scientifique du Canada pour le bénéfice des personnes qui en ont le plus le besoin;
- une diminution de 6,6 millions de dollars du financement supplémentaire annoncé dans le budget fédéral de 2006, pour la mise en œuvre de mesures de préparation à la grippe aviaire et à la pandémie de grippe afin d'accroître les ressources fédérales concernant la santé animale et la santé humaine, d'améliorer la préparation à la menace que constituent la grippe aviaire et la pandémie de grippe et de réagir à cette menace;
- une diminution de 6,3 millions de dollars liée à la réduction du financement à la suite de l'examen stratégique, qui visait à évaluer de façon exhaustive la totalité des dépenses de programme et les coûts de fonctionnement des principaux programmes législatifs. L'Agence a modifié ses programmes pour améliorer le rendement, la pertinence, ainsi que l'harmonisation aux priorités gouvernementales et au rôle du gouvernement fédéral.

Paievements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Subventions			
Subventions à des personnes et à des organismes pour appuyer des projets dans les domaines de renforcement des capacités communautaires, de stimulation du développement et de la transmission des connaissances, et de l'établissement de partenariats et collaboration intersectorielle	16 549 000	16 810 000	(2)
Subventions à des étudiants diplômés, à des étudiants au niveau post-doctoral et à des établissements d'enseignement postsecondaire pour augmenter les compétences et capacités professionnelles afin de renforcer le domaine de la santé publique	1 755 750	1 433 000	23
Subventions à des personnes et à des organisations visant à soutenir l'infrastructure de santé publique	114 000	114 000
Total des subventions	18 418 750	18 357 000

Santé

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Contributions			
Contributions à des organismes à but non lucratif afin d'appuyer le développement et la prestation de services continus de prévention et d'intervention précoce qui visent à diminuer les problèmes de santé et de développement de jeunes enfants vulnérables au Canada	82 088 000	82 088 000
Contributions à des personnes et à des organismes pour appuyer des projets de promotion de la santé dans les domaines de renforcement des capacités communautaires, de stimulation du développement et de la transmission des connaissances, et de l'établissement de partenariats et collaboration intersectorielle	41 331 000	40 505 000	2
Contributions aux organisations incorporées et aux institutions autochtones sans but lucratif locales ou régionales constituées en société, en vue d'élaborer des programmes d'intervention précoce pour les enfants autochtones d'âge préscolaire et leurs familles	32 134 000	29 134 000	10
Contribution pour appuyer l'Initiative fédérale sur le VIH/sida	16 757 000	16 757 000
Contributions à des personnes et à des organisations visant à soutenir l'infrastructure de santé publique	2 438 913	10 206 000	(76)
Contributions à la Société canadienne du sang et/ou à d'autres organismes de transfusion et/ou de transplantation désignés, à l'appui d'activités de surveillance des effets indésirables	2 190 000	2 190 000
Contributions à des organisations non gouvernementales, des sociétés, d'autres ordres de gouvernement, des établissements d'enseignement postsecondaires, et des personnes pour appuyer le développement et la création de produits et d'outils de perfectionnement de la main d'œuvre en santé publique	963 000	963 000
Total des contributions	177 901 913	181 843 000	(2)
Paiements de transfert non requis			
*Subvention à l'institut de recherche de la Société canadienne du cancer pour l'Alliance canadienne pour la recherche sur le cancer du sein	3 000 000	(100)
Total des paiements de transfert non requis	3 000 000	(100)
Total	196 320 663	203 200 000	(3)

* Pour poursuivre le financement de la recherche sur le cancer du sein, l'Agence de la santé publique du Canada a versé 3 millions de dollars aux Instituts de recherche en santé du Canada.

Sécurité publique et Protection civile

Sécurité publique et Protection civile	334
Agence des services frontaliers du Canada.....	337
Service canadien du renseignement de sécurité.....	340
Service correctionnel	341
Commission nationale des libérations conditionnelles	343
Bureau de l'enquêteur correctionnel	345
Gendarmerie royale du Canada.....	346
Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada.....	348
Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada.....	349

Sécurité publique et Protection civile

Sommaire du portefeuille – dépenses budgétaires

	Budget principal des dépenses			
	2011-2012	2010-2011	Δ %	
	<i>(en milliers de dollars)</i>			
Sécurité publique et Protection civile				
1	Dépenses de fonctionnement	136 709	137 734
5	Subventions et contributions	263 562	289 213	(9)
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	14 288	13 704	4
(L)	Ministre de la Sécurité publique – Traitement et allocation pour automobile	78	79	(1)
Total des dépenses budgétaires		414 637	440 729	(6)
Agence des services frontaliers du Canada				
10	Dépenses de fonctionnement	1 551 632	1 360 708	14
15	Dépenses en capital	113 930	94 980	20
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	180 893	163 702	11
Total des dépenses budgétaires		1 846 456	1 619 390	14
Service canadien du renseignement de sécurité				
20	Dépenses du Programme	460 354	s.o.
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	48 679	43 633	12
	Crédits non requis			
—	Dépenses de fonctionnement	431 330	(100)
—	Dépenses en capital	31 610	(100)
Total des dépenses budgétaires		509 033	506 573
Service correctionnel				
25	Dépenses de fonctionnement	2 207 946	1 917 994	15
30	Dépenses en capital	517 519	329 414	57
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	256 392	212 842	20
(L)	Fonds renouvelable CORCAN	s.o.
Total des dépenses budgétaires		2 981 857	2 460 249	21
Commission nationale des libérations conditionnelles				
35	Dépenses du Programme	43 220	40 869	6
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	6 015	5 537	9
Total des dépenses budgétaires		49 235	46 407	6
Bureau de l'enquêteur correctionnel				
40	Dépenses du Programme	3 780	3 137	21
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	537	420	28
Total des dépenses budgétaires		4 318	3 557	21
Gendarmerie royale du Canada				
45	Dépenses de fonctionnement	2 009 384	1 982 871	1
50	Dépenses en capital	279 359	287 722	(3)
55	Subventions inscrite au Budget des dépenses et contributions, le montant inscrit à chacune des subventions pouvant être modifié sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor	120 363	102 220	18
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	91 277	80 206	14
(L)	Pensions et autres prestations des employés - Membres de la GRC	365 108	341 931	7
(L)	Pensions aux termes de la <i>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</i> (L.R.C. (1970) ch. R-10)	17 500	19 000	(8)
Total des dépenses budgétaires		2 882 990	2 813 950	2

Sécurité publique et Protection civile

Sommaire du portefeuille – dépenses budgétaires suite

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(en milliers de dollars)</i>		
Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada			
60 Dépenses du Programme	1 288	1 594	(19)
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	182	217	(16)
Total des dépenses budgétaires	1 469	1 811	(19)
Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada			
65 Dépenses du Programme	4 823	4 830
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	589	558	6
Total des dépenses budgétaires	5 412	5 388

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sécurité publique et Protection civile

Sécurité publique et Protection civile

Raison d'être

Le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile joue un rôle clé en assumant la responsabilité fondamentale du gouvernement pour la sécurité de ses citoyens. La législation régissant le Ministère établit deux rôles essentiels pour celui-ci : (i) soutenir le ministre dans ses responsabilités pour toutes questions relatives à la sécurité publique et à la gestion des urgences, à l'exception de celles attribuées à un autre ministre fédéral, y compris celles de leadership national et (ii) coordonner les efforts des organismes du portefeuille de sécurité publique ainsi qu'offrir des orientations quant à leurs priorités stratégiques.

Le Ministère fournit des conseils sur diverses questions, notamment sur la sécurité nationale, les stratégies frontalières, la lutte au crime et la gestion des mesures d'urgence. Il met aussi en œuvre un certain nombre de programmes de subventions et de contributions liés à la gestion des urgences ainsi qu'à la sécurité des collectivités.

Budget principal des dépenses 414,6 millions de dollars

Sécurité publique et Protection civile prévoit des dépenses de 414,6 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 400,3 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 14,4 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Votés : 400,3 millions de dollars
Législatifs : 14,4 millions de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses de 26,1 millions de dollars, ou 5,9 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses						2010-2011	Δ %	
	2011-2012				Total				
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit					
<i>(en milliers de dollars)</i>									
<i>Un Canada sécuritaire et résilient.</i>									
Lutte au crime	34 639	156 532	191 171	s.o.		
*Gestion des mesures d'urgence	51 085	107 030	158 115	168 898	s.o.		
*Sécurité nationale	12 194	12 194	4 731	s.o.		
Stratégies frontalières	2 236	2 236	s.o.		
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>									
Services internes	50 920	50 920	45 736	11		
<i>Un Canada sécuritaire et résilient.</i>									
Application de la loi	143 530	(100)		
Prévention du crime	64 770	(100)		
Régime correctionnel	7 134	(100)		
Interopérabilité	3 489	(100)		
Gestion frontalière	2 441	(100)		
Total	151 075	263 562	414 637	440 729	(6)		

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

* Les composantes comprises dans la description des activités de programmes ont été modifiées depuis l'an dernier, de ce fait, les montants ne peuvent être comparés entre les exercices financiers.

Sécurité publique et Protection civile

La diminution de 26,1 millions de dollars des dépenses nettes est principalement attribuable à une réduction de 0,4 million de dollars des dépenses de fonctionnement, à une réduction de 5,7 million de dollars des subventions ainsi qu'à une réduction de 20,0 millions de dollars des contributions. Les principaux facteurs contribuant à la diminution réductions des dépenses nettes comprennent notamment:

Explication de la variation

- une augmentation de 7,8 millions de dollars (dépenses de fonctionnement) pour la mise en œuvre de la stratégie de cybersécurité afin de protéger les infrastructures numériques;
- une augmentation de 6,9 millions de dollars (contributions) pour les accords de contribution avec les provinces de l'Ontario et du Québec afin d'appuyer les analyses biologiques au Canada;
- une augmentation de 1,0 million de dollars (0,5 million de dollars en dépenses de fonctionnement et 0,5 million de dollars en contributions) pour appuyer les services aux victimes et la prévention de la violence dans les communautés autochtones et accroître l'appui national aux enquêtes liées aux personnes disparues;
- une augmentation de 0,6 million de dollars (dépenses de fonctionnement) pour gérer les cas d'immigration comportant de l'information classifiée en vertu de la section 9 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*;
- une augmentation de 0,5 million de dollars (dépenses de fonctionnement) pour la temporisation de divers transferts à d'autres ministères du gouvernement;
- une diminution de 17,1 millions de dollars (0,6 million de dollars en dépenses de fonctionnement et 16,5 millions de dollars en subventions et contributions) pour la temporisation du financement accordé pour la viabilité à court terme des ententes sur les services de police des Premières nations et l'examen global du Programme des services de police des Premières nations;
- une diminution de 13,4 millions de dollars (3,1 millions de dollars en dépenses de fonctionnement et 10,3 millions de dollars en subventions et contributions) résultant de l'examen stratégique de 2009;
- une diminution de 7,4 millions de dollars (1,3 million de dollars en dépenses de fonctionnement et 6,1 millions de dollars en contributions) en raison de la temporisation du financement pour la lutte contre les gangs de jeunes;
- une diminution de 4,2 millions de dollars, net du report de fonds, (dépenses de fonctionnement) liée à la temporisation du financement afin d'augmenter la capacité de la gestion des urgences au sein de la Sécurité publique;
- une diminution de 1,0 million de dollars (dépenses de fonctionnement) afin de refléter les mesures de limitations des coûts du budget fédéral de 2010 relatifs aux négociations collectives.

Sécurité publique et Protection civile

Paiements de transfert	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Subventions			
Subventions pour soutenir l'Initiative pour des communautés plus sûres	2 960 000	7 960 000	(63)
Autres organismes nationaux de bénévolat actifs dans le secteur de la justice pénale	1 796 144	1 796 144
Subventions aux partenaires provinciaux pour le Système national de repérage afin de repérer et de surveiller les délinquants violents à risque élevé qui mettent en péril la sécurité publique	500 000	500 000
Total des subventions	5 256 144	10 256 144	(49)
Contributions			
Paiements aux provinces, aux territoires, aux municipalités, ainsi qu'aux conseils de bande, aux représentants officiels des Autochtones vivant dans les réserves, aux collectivités autochtones établies sur les terres de la Couronne et aux groupes inuits conformément au Programme de services de police des Premières nations	106 234 148	122 734 148	(13)
Contributions versées aux provinces à titre d'aide financière en cas de catastrophes naturelles	100 000 000	100 000 000
Contributions pour soutenir l'Initiative pour des communautés plus sûres	34 907 899	43 039 899	(19)
Programme de contributions pour les analystes biologiques	6 900 000	s.o.
Contributions versées aux provinces et aux municipalités en vertu de la <i>Loi sur la protection civile</i>	6 471 000	8 471 000	(24)
Programme de contribution visant à combattre l'exploitation sexuelle et la traite des enfants	1 915 600	1 845 600	4
Paiements aux provinces, aux territoires et aux organismes publics et privés pour appuyer des activités complémentaires à celles du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile	897 000	1 712 000	(48)
Association internationale des pompiers, Canada	500 000	500 000
Programme de contributions à l'amélioration de la sécurité des collectivités autochtones	480 000	s.o.
Total des contributions	258 305 647	278 302 647	(7)
Paiements de transfert non requis			
Centre international pour la prévention de la criminalité	500 000	(100)
Programme de bourses de recherches de la Sécurité publique et de la Protection civile	154 000	(100)
Total des paiements de transfert non requis	654 000	(100)
Total	263 561 791	289 212 791	(9)

Sécurité publique et Protection civile

Agence des services frontaliers du Canada

L'Agence des services frontaliers du Canada assure la prestation de services frontaliers intégrés qui appuient les priorités en matière de sécurité nationale et qui facilitent la libre circulation des personnes et des marchandises, y compris les aliments, les animaux et les végétaux, à la frontière. Elle est chargée de :

Raison d'être

- appliquer la législation qui régit l'admissibilité des personnes et des marchandises à l'entrée et à la sortie du Canada;
- détenir les personnes susceptibles de constituer une menace pour le Canada;
- repérer et renvoyer les personnes qui sont interdites de territoire au Canada, y compris celles qui sont liées au terrorisme, au crime organisé, aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité;
- empêcher les marchandises illégales d'entrer au pays ou d'en sortir;
- assurer la salubrité des aliments, la santé des animaux ainsi que la protection des végétaux et des ressources de base du Canada;
- promouvoir les avantages économiques du Canada en appliquant les lois et les ententes commerciales, y compris l'exercice des recours commerciaux qui contribuent à protéger l'industrie canadienne contre les effets néfastes du dumping et du subventionnement de marchandises importées;
- administrer un mécanisme de recours équitable et impartial;
- percevoir les droits et les taxes applicables sur les marchandises importées.

Agence des services frontaliers du Canada prévoit des dépenses de 1,8 milliards de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 1,7 milliards de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 180,9 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Budget principal des dépenses
1,8 milliards de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 227,1 millions de dollars, ou 14,0 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Votés : 1,7 milliards de dollars
Législatifs : 180,9 millions de dollars

Sécurité publique et Protection civile

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

<i>Résultat stratégique</i> <i>Activité de programme</i>	Budget principal des dépenses						
	2011-2012					2010-2011	Δ %
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total		
	<i>(en milliers de dollars)</i>						
<i>Le commerce international et les déplacements sont favorisés à la frontière du Canada et la population du Canada est protégée contre les risques liés aux frontières.</i>							
Détermination de l'admissibilité	637 151	8 660	645 811	s.o.
Programme d'évaluation des risques	162 543	2 474	165 017	123 105	34
Exécution relative à l'immigration	153 460	5 247	158 707	s.o.
Partenariats sûrs et fiables	69 544	2 401	67 143	s.o.
Gestion du commerce et des revenus	71 463	7 309	64 154	N/A
Enquêtes criminelles	24 030	24 030	s.o.
Recours	8 999	8 999	9 011
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	615 045	97 549	712 594	569 574	25
<i>Les personnes et les marchandises légitimes circulent librement et légalement à la frontière.</i>							
Programme conventionnel à la frontière	530 424	(100)
Programme de facilitation à la frontière	30 363	(100)
<i>La population canadienne est protégée contre les risques liés à la frontière.</i>							
Programme d'exécution de la loi	312 919	(100)
<i>Le commerce international et les déplacements sont favorisés à la frontière du Canada et la population du Canada est protégée contre les risques liés aux frontières.</i>							
Programme commercial	43 995	(100)
Total	1 742 235	113 930	9 710	1 846 456	1 619 390	14

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sécurité publique et Protection civile

L'augmentation de 227,1 millions de dollars des dépenses nettes est attribuable à des augmentations de 190,9 millions de dollars des coûts de fonctionnement, de 18,9 millions de dollars et à de 17,3 millions de dollars des coûts législatifs (régime d'avantages sociaux des employés). Les facteurs contribuant à l'augmentation des dépenses nettes comprennent notamment:

Explication de la variation

- une augmentation de 130,0 millions de dollars en raison du réaligement des ressources d'un exercice à l'autre, conformément aux mesures annoncées dans l'Énoncé économique et financier afin d'améliorer les projections de dépenses;
- une augmentation de 56,2 millions de dollars pour continuer d'assurer la prestation de services frontaliers efficaces et sûrs;
- une augmentation de 56,2 millions de dollars pour appuyer la réforme du système canadien de détermination du statut de réfugié *Loi sur des mesures de réformes équitables concernant les réfugiés*;
- une augmentation de 11,4 millions de dollars pour la mise en œuvre du projet du Grand livre de comptes clients;
- une augmentation de 8,8 millions de dollars des cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés à la suite de l'augmentation du taux;
- une augmentation de 8,6 millions de dollars pour l'armement des agents des services frontaliers à la frontière et l'élimination des situations où ils travaillent seuls;
- une augmentation de 8,1 millions de dollars pour l'initiative du Manifeste électronique;
- une augmentation de 6,0 millions de dollars pour la modernisation de trois bureaux d'entrée en Colombie-Britannique (Kingsgate, Pacific Highway et Huntingdon) et d'un bureau d'entrée en Ontario (Prescott) à l'appui du plan de reprise économique du gouvernement;
- une augmentation de 4,6 millions de dollars pour gérer les cas d'immigration comportant de l'information classifiée en vertu de la section 9 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (certificats de sécurité);
- une augmentation de 3,6 millions de dollars pour la mise en œuvre de l'initiative du passeport électronique;
- une augmentation de 3,3 millions de dollars pour la ratification de diverses conventions collectives;
- une augmentation de 3,1 millions de dollars pour renforcer la sûreté du fret aérien;
- une réduction de 54,1 millions de dollars pour les réaffectations à la suite de l'examen Stratégique;
- une réduction de 13,8 millions de dollars pour la mise en œuvre des mesures des limitations des coûts annoncées dans le budget fédéral de 2010 visant à réduire le taux de croissance des dépenses de fonctionnement;
- une réduction de 3,7 millions de dollars pour l'initiative de la réforme du régime d'approvisionnement du gouvernement du Canada;
- une réduction de 3,2 millions de dollars pour de l'initiative du Canada contre le blanchiment d'argent.

Sécurité publique et Protection civile

Service canadien du renseignement de sécurité

Raison d'être

Selon la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS)*, le mandat du Service canadien du Renseignement de Sécurité (SCRS) est de recueillir, d'analyser et de conserver des informations et des renseignements sur les activités dont il existe des motifs raisonnables de soupçonner qu'elles constituent des menaces pour la sécurité du Canada, et de faire rapport au gouvernement du Canada et de le conseiller à ce sujet.

Le SCRS est responsable de la collecte d'information sur la sécurité nationale tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canada; de la collecte de renseignements touchant l'étranger partout au Canada, du filtrage de renseignements des employés de la fonction publique fédérale, des demandes de réfugié, d'immigration et de citoyenneté, et de certains secteurs tels que l'industrie nucléaire canadienne.

Budget principal des dépenses 509,0 millions de dollars

Votés : 460,4 millions de dollars
Législatifs : 48,7 millions de dollars

Service canadien du renseignement de sécurité prévoit des dépenses de 509,0 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 460,4 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 48,7 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 2,5 millions de dollars, ou 0,5 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Les renseignements servent à assurer la sécurité du Canada et des Canadiens.</i>							
Programme de renseignement	443 689	443 689	440 507
Programme de filtrage de sécurité	65 344	65 344	66 066	(1)
Total	509 033	509 033	506 573

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Explication de la variation

L'augmentation nette de 2,5 millions de dollars est attribuable aux facteurs suivants :

- une augmentation de 5,4 millions de dollars pour le financement visant à gérer les cas d'immigration comportant de l'information classifiés en vertu de la section 9 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*;
- une augmentation de 1,0 million de dollars à l'appui de la sécurité nationale du Canada et la sécurité des Canadiens;
- une diminution de 3,9 millions de dollars pour les mesures de limitation des coûts annoncées dans le budget fédéral de 2010 visant à réduire le taux de croissance des dépenses de fonctionnement.

Sécurité publique et Protection civile

Service correctionnel

Le Service correctionnel du Canada contribue à la sécurité publique en administrant les peines d'emprisonnement de deux ans ou plus imposées aux délinquants par les tribunaux. Cette responsabilité comprend la gestion des établissements de divers niveaux de sécurité et la surveillance des délinquants mis en liberté sous condition et l'aide offerte aux délinquants pour qu'ils deviennent des citoyens respectueux des lois. Le SCC assure également la surveillance postpénale des délinquants visés par une ordonnance de surveillance de longue durée, pouvant aller jusqu'à dix ans.

Raison d'être

La mission de SCC fournit à l'organisation une vision durable de sa raison d'être et de la façon dont il accomplira son travail :

Le SCC en tant que composante du système de justice pénale et dans la reconnaissance de la primauté du droit, contribue à la sécurité publique en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain .

Service correctionnel prévoit des dépenses de 3,0 milliards de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 2,7 milliards de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 256,4 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Budget principal des dépenses
3,0 milliards de dollars

Votés : 2,7 milliards de dollars
Législatifs : 256,4 millions de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 521,6 millions de dollars, ou 21,2 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>La détention, les interventions correctionnelles et la supervision des délinquants, dans la collectivité et dans les établissements, contribuent à la sécurité publique.</i>							
Garde	1 597 822	505 959	222	2 104 003	1 687 363	25
Interventions correctionnelles	590 498	8 649	1 269	80 460	519 956	436 021	19
Surveillance dans la collectivité	152 836	550	82	153 468	123 899	24
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	202 068	2 361	204 429	212 965	(4)
Total	2 543 225	517 519	1 573	80 460	2 981 857	2 460 249	21

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sécurité publique et Protection civile

Explication de la variation

L'augmentation nette de 521,6 millions de dollars est attribuable aux facteurs suivants:

- une augmentation de 234,9 millions de dollars des dépenses de fonctionnement et 223,1 millions de dollars des dépenses en capital lié à l'application de la *Loi sur l'adéquation de la peine et du crime* (projet de loi C-25);
- une augmentation nette de 44,2 millions de dollars des crédits législatif pour l'allocation du ministère à titre de contribution de l'employeur aux régimes d'avantages sociaux des employés;
- une augmentation de 33,7 millions de dollars des dépenses de fonctionnement pour diverses mesures de logement liées au maintien et à la garde des délinquants telles qu'approuvées dans le plan national d'immobilisations, de logement et d'opérations;
- une augmentation de 19,6 millions de dollars des dépenses de fonctionnement pour l'application de la *Loi sur lutte contre les crimes violents* (anciennement le projet de Loi C2);
- une augmentation nette de 0,9 million de dollars liée à divers écarts;
- une diminution nette de 19,4 millions de dollars des dépenses de fonctionnement représentant le report de fonds au crédit en capital des années précédentes;
- une diminution de 15,4 millions de dollars des dépenses en capital pour la réaffectation de l'examen stratégique. Ce financement permet d'assurer que le système correctionnel fédéral obtient de meilleurs résultats pour la sécurité publique.

Paievements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Subventions			
Subvention à l'Université de la Saskatchewan pour un Centre de recherche judiciaire	122 000	122 000
Subvention au Collège de médecine de l'Université de la Saskatchewan, subvention pour l'obtention d'une place en psychiatrie	100 000	100 000
Total des subventions	222 000	222 000
Contributions			
Contributions en vue de fournir des services aux libérés conditionnels, des services individuels et de groupe pour les détenus et d'assurer l'éducation et la participation du public relativement aux services correctionnels et à d'autres services complémentaires	1 351 000	1 351 000
Total des contributions	1 351 000	1 351 000
Total	1 573 000	1 573 000

Sécurité publique et Protection civile

Commission nationale des libérations conditionnelles

La Commission nationale des libérations conditionnelles est un des organismes faisant partie du portefeuille du Ministère de la Sécurité publique et de la Protection Civile.

Raison d'être

La Commission est un tribunal administratif indépendant qui est chargé de rendre des décisions à propos du moment et des conditions des diverses formes de mise en liberté des délinquants. Elle rend également des décisions concernant la réhabilitation et formule des recommandations en matière de clémence en vertu de la prérogative royale de clémence.

La Commission nationale des libérations conditionnelles prévoit des dépenses de 49,2 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 43,2 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 6,0 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Budget principal des dépenses

49,2 millions de dollars

Votés : 43,2 millions de dollars
Législatifs : 6,0 millions de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 2,8 millions de dollars, ou 6,1 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012						
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total		
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Décisions relatives à la mise en liberté sous condition et à la réhabilitation, et processus décisionnels visant à protéger les collectivités canadiennes.</i>							
Décisions relatives à la mise en liberté sous condition	37 619	37 619	33 887	11
Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition	6 417	6 417	6 071	6
Décisions relatives à la réhabilitation et recommandations concernant l'exercice de la prérogative royale de clémence	980	980	1 448	(100)
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	5 198	5 198	5 000	4
Total	50 215	980	49 235	46 407	6

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sécurité publique et Protection civile

Explication de la variation

L'augmentation nette de 2,8 millions de dollars est attribuable aux facteurs suivants :

- une augmentation de 1,6 million de dollars, soit la troisième de six hausses annuelles liées à la *Loi sur l'adéquation de la peine et du crime du gouvernement (projet de loi C-25)*;
- une augmentation de 1,1 million de dollars en raison du report de fonds entre différents exercices pour l'exécution des programmes du ministère dans le cadre du plan de financement des locaux à moyen et à long terme;
- une augmentation de 0,6 million de dollars pour le renouvellement de l'Initiative pour améliorer la sécurité communautaire;
- une augmentation de 0,3 million de dollars relativement à la hausse du taux servant à déterminer le coût des régimes d'avantages sociaux des employés;
- une augmentation de 0,1 million de dollars, soit la troisième et dernière hausse annuelle liée à la *Loi sur la lutte contre les crimes violents*;
- une diminution de 0,5 million de dollars en raison des mesures de limitation des coûts annoncées dans "visant à réduire le taux de croissance des dépenses de fonctionnement;" le budget fédéral de 2010;
- une diminution de 0,4 million de dollars liée à l'élimination graduelle de la Stratégie fédérale d'aide aux victimes.

Sécurité publique et Protection civile

Bureau de l'enquêteur correctionnel

Au nom des Canadiens, le Bureau de l'enquêteur correctionnel exerce en temps utile une surveillance indépendante, minutieuse et impartiale du système correctionnel fédéral afin de veiller à ce qu'il demeure sécuritaire, juste, équitable, humain, raisonnable et efficace. Ce rôle de surveillance vise avant tout à faire en sorte que le Service correctionnel du Canada s'acquitte du mandat que lui confère la loi tout en respectant ses obligations nationales et internationales légales et en matière de droits de la personne.

Le Bureau de l'enquêteur correctionnel prévoit des dépenses de 4,3 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 3,8 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 537,4 milliers de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, le Bureau prévoit une augmentation des dépenses de 760,8 milliers de dollars, ou 21,4 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Raison d'être

Budget principal des dépenses
4,3 millions de dollars

Votés : 3,8 millions de dollars
Législatifs : 537,4 milliers de dollars

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Fonction- nement	Budget principal des dépenses				Total	2010-2011	Δ %
	2011-2012						
	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit				
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Les problèmes des délinquants au sein du système correctionnel fédéral sont définis et traités au moment opportun et de façon raisonnable.</i>							
Ombudsman pour les délinquants	3 397	3 397	2 785	22
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	921	921	772	19
Total	4 318	4 318	3 557	21

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

L'augmentation nette de 0,8 million de dollars est principalement attribuable aux facteurs suivants:

- une augmentation de 596,0 milliers de dollars du budget fédéral 2010 visant à atténuer les pressions liées à la charge de travail;
- une augmentation de 60,2 milliers de dollars liée au renouvellement de l'Initiative pour améliorer la sécurité communautaire; et
- une réduction de 27,0 milliers de dollars liée aux mesures de limitations des coûts visant à réduire le taux de croissance des dépenses de fonctionnement annoncées dans le budget fédéral de 2010.

Explication de la variation

Sécurité publique et Protection civile

Gendarmerie royale du Canada

Raison d'être

Le mandat de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), tel qu'il figure à l'article 18 de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* comporte plusieurs facettes, dont les suivantes : prévention du crime et enquêtes criminelles; maintien de la paix et de l'ordre; exécution des lois; contribution à la sécurité nationale; sécurité des représentants de l'État, des dignitaires en visite et des missions à l'étranger; et offre des services de soutien cruciaux pour les autres services de police et organismes d'exécution de la loi établis au Canada ou à l'étranger.

À titre de service de police nationale du Canada, la GRC apporte un appui essentiel à la sécurité de la population canadienne, que le gouvernement s'engage à assurer. En s'attaquant au crime aux niveaux municipal, provincial/territorial, fédéral et international, la GRC aborde la sécurité d'un point de vue intégré, et elle garantit l'uniformité de son rôle et sa présence d'un océan à l'autre.

Budget principal des dépenses

2,9 milliards de dollars

Votés : 2,4 milliards de dollars

Législatifs : 473,9 millions de dollars

La Gendarmerie royale du Canada prévoit des dépenses de 2,9 milliards de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 2,4 milliards de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 473,9 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 69,0 millions de dollars, ou 2,5 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses						
	2011-2012						
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total	2010-2011	Δ %
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Réduction des activités criminelles touchant les Canadiens</i>							
Opérations policières	3 166 962	147 549	1 669 317	1 645 194	1 576 116	4
Services canadiens d'application de la loi	248 346	3 183	16 787	4 500	263 817	265 748
<i>Sécurité du revenu pour les membres de la GRC et leurs survivants en cas de décès ou d'invalidité</i>							
Paiements législatifs	121 076	121 076	104 433	16
<i>Collaboration et assistance de la police canadienne sur la scène internationale, tout en maintenant le riche patrimoine de la police nationale</i>							
Opérations internationales	57 563	57 563	57 302
Culture et patrimoine de la police canadienne	11 347	11 347	11 276
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services Internes	698 483	128 627	43 115	783 995	799 074	(2)
Total	4 182 701	279 359	137 863	1 716 932	2 882 990	2 813 950	2

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sécurité publique et Protection civile

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) demande une affectation budgétaire fédérale de 2 883 millions de dollars dans son Budget principal des dépenses pour 2011-2012, ce qui représente une hausse de 69,0 millions de dollars (2,5 p. 100) par rapport à l'an dernier. Cette demande comprend une augmentation de 36,3 millions de dollars au chapitre des crédits votés (26,5 millions de dollars de plus pour les dépenses de fonctionnement, 8,4 millions de dollars de moins pour les dépenses en immobilisations et 18,2 millions de dollars de plus pour les subventions et les contributions), ainsi qu'une majoration supplémentaire de 32,8 millions de dollars pour le financement des programmes législatifs.

Explication de la variation

Parmi les principaux facteurs qui ont contribué à l'évolution des besoins de financement, on note :

- une hausse de dépenses de 77,8 millions de dollars pour répondre aux demandes accrues des provinces, des territoires, des municipalités et des communautés des Premières nations en matière de services de police;
- une hausse de dépenses de 23,8 millions de dollars attribuable à la modification du taux servant à déterminer le coût des régimes d'avantages sociaux des employés;
- une hausse de dépenses de 18,1 millions de dollars pour assumer les coûts prévus de l'indemnisation des membres blessés dans l'exercice de leurs fonctions;
- des hausses de dépenses liées à la mise en œuvre ou au renouvellement d'un certain nombre d'initiatives importantes visant notamment à saisir les produits de la criminalité d'entités ciblées du crime organisé; à combattre la production, la distribution et la demande de tabac de contrebande; à améliorer les vérifications préalables à l'emploi dans les industries du transport aérien et maritime; à appuyer les services aux victimes et la prévention de la violence dans les collectivités autochtones, ainsi qu'à accroître le soutien national aux enquêtes concernant des personnes disparues; à mettre en application la Stratégie nationale de cybersécurité afin de protéger l'infrastructure numérique; à renforcer la sécurité maritime sur les Grands Lacs et la Voie maritime du Saint-Laurent;
- des réductions de dépenses attribuables à la temporisation du financement accordé pour des initiatives précises comme les Jeux olympiques de 2010 et les projets d'immobilisation s'inscrivant dans le Plan d'action économique. Les prévisions tiennent également compte des réductions établies dans le cadre de l'examen stratégique des dépenses ministérielles mené par le gouvernement et des compressions faisant suite aux cibles annoncées dans le budget fédéral de 2007 pour la réalisation d'économies sur le plan de l'efficacité.

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Subventions			
Indemnisation des membres de la Gendarmerie royale du Canada pour blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions (L.R., (1985) ch. R-11)	100 862 306	82 832 450	22
(L) Pension aux termes de la <i>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</i> (L.R.C., (1970) ch. R-10)	17 500 000	19 000 000	(8)
Plan de prestations des survivants de la GRC	2 713 211	2 600 379	4
Subvention pour promouvoir l'application de la loi par le biais de la prévention du crime, la formation et les relations publiques	1 000 000	1 000 000
Total des subventions	122 075 517	105 432 829	16
Contributions			
Contributions aux provinces, aux territoires et aux communautés autochtones et/ou à d'autres communautés ou organismes (sans but lucratif)	15 787 000	15 787 000
Total des contributions	15 787 000	15 787 000
Total	137 862 517	121 219 829	14

Sécurité publique et Protection civile

Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada

Raison d'être

Le Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada (CEE) est un organisme indépendant et impartial qui vise à favoriser un régime de relations de travail juste et équitable au sein de la Gendarmerie royale du Canada, qui est juste et équitable, conformément aux principes de droit applicables. Pour ce faire, le CEE externe procède à un examen indépendant des appels concernant la relève disciplinaires, les renvoi et de rétrogradations, ainsi que de certaines catégories de griefs qui peuvent être renvoyés devant lui conformément à l'article 33 de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* et l'article 36 du *Règlement de la Gendarmerie royale du Canada*. Le CEE relève directement au Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Sécurité publique. La compétence du CEE se limite aux questions à l'emploi et au relation de travail des membres réguliers et civils de la Gendarmerie royale du Canada. Dans l'exercice de son mandat, le CEE veille à ce que ses recommandations sont solidement fondées par la loi et à ce que les membres de la Gendarmerie royale du Canada sont traités de manière juste et équitable, conformément à l'intérêt public.

Budget principal des dépenses

1,5 millions de dollars

Votés : 1,3 millions de dollars

Législatifs : 181,6 milliers de dollars

Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada prévoit des dépenses de 1,5 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 1,3 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 181,6 milliers de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses de 341,6 milliers de dollars, ou 18,9 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Analyse, conclusions et recommandations indépendantes, impartiales et exhaustives visant à assurer la transparence des griefs et des appels au sein de la Gendarmerie royale du Canada (GRC).</i>							
Examen des cas indépendant et impartial	1 176	1 176	1 449	(19)
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	294	294	362	(19)
Total	1 469	1 469	1 811	(19)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Explication de la variation

Les dépenses du Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada demeurent à peu près les mêmes que celles de l'exercice précédent. À titre d'information, des renseignements plus détaillés sur nos priorités seront disponibles dans notre rapport sur les plans et les priorités de 2011-2012.

Sécurité publique et Protection civile

Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada

La Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada (CPP) est un organisme autonome créé par le Parlement qui ne fait pas partie de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Son rôle fondamental consiste à assurer la surveillance civile de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions, veillant ainsi à ce que la GRC rende des comptes au public. La Commission s'assure que les plaintes déposées par le public concernant la conduite de membres de la GRC sont examinées de manière équitable et objective. Elle formule des conclusions et des recommandations visant à définir et à corriger des problèmes attribuables à la conduite de membres de la GRC ou à des lacunes dans les politiques et les méthodes de l'organisation, et à empêcher que ces problèmes se produisent de nouveau. La CPP a le pouvoir de présenter des conclusions et de formuler des recommandations, mais elle ne peut ni imposer des mesures disciplinaires ni accorder une indemnité aux plaignants.

Raison d'être

Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada prévoit des dépenses de 5,4 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 4,8 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 589,2 milliers de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Budget principal des dépenses

5,4 millions de dollars

Votés : 4,8 millions de dollars

Législatifs : 589,2 milliers de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 24,1 milliers de dollars, ou 0,4 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Les membres de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) doivent rendre compte publiquement de leur conduite dans l'exercice de leurs fonctions.</i>							
Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions	2 976	2 976	3 299	(10)
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	2 435	2 435	2 089	17
Total	5 412	5 412	5 388

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les dépenses de la Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada demeurent à peu près les mêmes que celles de l'exercice précédent. À titre d'information, des renseignements plus détaillés sur nos priorités seront disponibles dans notre Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012.

Explication de la variation

Transports

Transports.....	354
Société canadienne des postes	359
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	360
Office des transports du Canada	361
La Société des ponts fédéraux Limitée	362
Marine Atlantique S.C.C.....	363
Commission de la capitale nationale.....	364
Bureau de l'infrastructure du Canada	366
Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée	370
Tribunal d'appel des transports du Canada.....	371
VIA Rail Canada Inc.	372

Transports

Sommaire du portefeuille – dépenses budgétaires

		Budget principal des dépenses		
		2011-2012	2010-2011	Δ %
		<i>(en milliers de dollars)</i>		
Transports				
1	Dépenses de fonctionnement	549 895	612 522	(10)
5	Dépenses en capital	95 157	221 127	(57)
10	Subventions et contributions	669 077	840 113	(20)
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	74 380	69 558	7
(L)	Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités – Traitement et allocation pour automobile	78	79	(1)
(L)	Ministre d'État – Allocation pour automobile	2	2
(L)	Paiements versés conformément aux ententes de la Voie maritime du Saint-Laurent conclues dans le cadre de la <i>Loi maritime du Canada</i> (L.C. (1998), ch. 10)	79 593	62 800	27
(L)	Paiement de subvention pour l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland selon la <i>Loi sur l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland</i> (L.C. (1993), ch. 43)	58 975	57 771	2
(L)	Versements à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada à l'égard de l'abolition des péages sur le pont Victoria à Montréal, et pour la réfection de la voie de circulation du pont (crédit 107, <i>Loi des subsides n°5 de 1963</i> , L.C. (1963), ch. 42)	3 300	3 300
Total des dépenses budgétaires		1 530 457	1 867 272	(18)
Société canadienne des postes				
15	Paiements à la Société canadienne des postes à des fins spéciales	22 210	22 210
Total des dépenses budgétaires		22 210	22 210
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien				
20	Paiements à l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	582 727	243 556	139
Total des dépenses budgétaires		582 727	243 556	139
Office des transports du Canada				
25	Dépenses du Programme	23 806	23 923
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 566	3 387	5
Total des dépenses budgétaires		27 372	27 310
La Société des ponts fédéraux Limitée				
30	Paiements à la Société des ponts fédéraux Limitée	64 699	55 639	16
Total des dépenses budgétaires		64 699	55 639	16
Marine Atlantique S.C.C.				
35	Paiements à Marine Atlantique S.C.C.	200 585	108 202	85
Total des dépenses budgétaires		200 585	108 202	85
Commission de la capitale nationale				
40	Paiements à la Commission de la capitale nationale pour les dépenses de fonctionnement	78 399	83 173	(6)
45	Paiements à la Commission de la capitale nationale pour les dépenses en capital	28 473	34 188	(17)
Total des dépenses budgétaires		106 872	117 361	(9)

Transports

Sommaire du portefeuille – dépenses budgétaires suite

	Budget principal des dépenses			
	2011-2012	2010-2011	Δ %	
	<i>(en milliers de dollars)</i>			
Bureau de l'infrastructure du Canada				
50	Dépenses de fonctionnement	50 031	56 131	(11)
55	Contributions	4 693 333	6 685 292	(30)
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 038	5 156	(2)
(L)	Fonds pour l'infrastructure verte	70 118	186 334	(62)
(L)	Programme de financement de base de l'infrastructure des provinces et des territoires	62 652	240 000	(74)
	Postes non requis			
—	Fonds Chantiers Canada – Volet Collectivités, ajout	135 245	(100)
—	Fonds de stimulation de l'infrastructure	874 499	(100)
	Total des dépenses budgétaires	4 881 172	8 182 658	(40)
Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée				
60	Paiements à la Société Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.	98 944	60 558	63
	Total des dépenses budgétaires	98 944	60 558	63
Tribunal d'appel des transports du Canada				
65	Dépenses du Programme	1 285	1 293
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	130	124	5
	Total des dépenses budgétaires	1 415	1 417
VIA Rail Canada Inc.				
70	Paiements à VIA Rail Canada Inc.	458 309	523 721	(12)
	Total des dépenses budgétaires	458 309	523 721	(12)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Transports

Transports

Raison d'être

Transports est responsable des politiques et des programmes en matière de transport du gouvernement du Canada. De plus, la *Loi sur les transports au Canada* donne au Ministère la responsabilité de veiller à la viabilité continue du réseau national de transport. La vision du ministère consiste à compter, au Canada, un réseau de transport qui est reconnu à l'échelle mondiale comme étant sûr et sécuritaire, efficient et respectueux de l'environnement. Le ministère joue un rôle de leadership afin d'assurer que toutes les parties du réseau de transport fonctionnent ensemble de manière efficace.

Transports fait partie du portefeuille des transports, de l'infrastructure et des collectivités, lequel comprend Transports, le Bureau de l'infrastructure du Canada, l'Office des transports du Canada, treize sociétés d'État, dix-sept administrations portuaires, vingt et une administrations aéroportuaires et cinq organismes à gouvernance partagée. Le ministre des Transports est responsable de l'administration de plus de soixante lois.

Budget principal des dépenses

1,5 milliard de dollars

Votés : 1,3 milliard de dollars

Législatifs : 216,3 millions de dollars

Transports prévoit des dépenses de 1,5 milliard de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 1,3 milliard de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 216,3 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses de 336,8 millions de dollars, ou 18,0 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Transports

<i>Résultat stratégique</i> Activité de programme	Budget principal des dépenses						2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total			
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit				
<i>(en milliers de dollars)</i>								
<i>Un réseau de transport efficient.</i>								
Portes d'entrée et corridors	13 036	26 636	500 951	540 623	812 211	(33)	
Infrastructures de transport	137 449	38 482	142 666	27 959	290 638	296 533	(2)	
Innovation dans le secteur des transports	9 148	173	5 126	276	14 171	14 140	
Cadres qui appuient le marché des transports	9 008	9 008	9 467	(5)	
<i>Un réseau de transport sécuritaire.</i>								
Sécurité aérienne	225 246	5 470	60 230	42 398	248 548	239 749	4	
Sécurité maritime	76 664	731	1 935	7 137	72 193	73 916	(2)	
Sécurité ferroviaire	24 582	12 945	119	37 408	36 486	3	
Sécurité routière	19 967	2 943	4 443	3 655	23 697	40 127	(41)	
Transport des marchandises dangereuses	13 003	144	13 146	14 234	(8)	
<i>Un réseau de transport sûr.</i>								
Sûreté aérienne	47 727	1 105	1 332	50 164	29 068	73	
Sûreté maritime	21 558	21 558	21 028	3	
Sûreté du transport terrestre et du transport intermodal	6 190	6 190	6 458	(4)	
<i>Un réseau de transport respectueux de l'environnement.</i>								
Gérance de l'environnement – Transport	6 962	6 962	69 719	(90)	
Eau propre – Transport	6 308	6 308	6 292	
Air pur – Transport	2 798	207	1 725	4 730	22 527	(79)	
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>								
Services internes	167 011	19 267	1 162	185 116	175 316	6	
Total	786 654	95 157	731 352	82 706	1 530 457	1 867 272	(18)	

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Transports

Explication de la variation

Une diminution de 336,8 millions de dollars des dépenses nettes est attribuable à une diminution de 172,0 millions de dollars au chapitre des contributions, d'une diminution de 126,0 millions de dollars des dépenses en capital et d'une diminution de 62,6 millions de dollars au chapitre des coûts de fonctionnement. Les changements majeurs sont :

- une augmentation de 105,1 millions de dollars des dépenses prévues pour le Fonds d'infrastructure de la Porte et du Corridor de l'Asie-Pacifique afin d'en faire le meilleur réseau de transport contribuant aux chaînes d'approvisionnement mondiales entre l'Amérique du Nord et l'Asie;
- une augmentation de 22,0 millions de dollars des dépenses prévues pour le Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires afin d'aider les administrations aéroportuaires admissibles à financer des projets d'immobilisations visant à assurer la sécurité continue des voyageurs canadiens;
- une augmentation de 16,8 millions de dollars des dépenses prévues pour la portion des immobilisations du paiement législatif versé à la Corporation de la Voie maritime du Saint-Laurent pour les coûts liés à l'entretien des infrastructures;
- une augmentation de 14,8 millions de dollars des dépenses prévues pour un nouveau fonds visant à renforcer le Programme de sûreté du fret aérien et à fournir une approche durable en vue de faire face aux vulnérabilités prioritaires et aux menaces émergentes;
- une diminution de 270,4 millions de dollars des dépenses prévues pour le Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers afin de tenir compte des changements dans les flux de trésorerie des projets;
- une diminution de 111,4 millions de dollars des dépenses prévues pour le grand projet de l'État de franchissement de la rivière Détroit en raison des retards dans le cadre du projet;
- une diminution de 62,3 millions de dollars des dépenses prévues en raison de l'achèvement de la phase 1 du Plan d'action sur les sites contaminés fédéraux;
- une diminution de 20,9 millions de dollars des dépenses prévues pour le Fonds de cession des ports en raison de la fin prochaine du programme;
- une diminution de 11,1 millions de dollars attribuable à l'élimination graduelle des initiatives inhérentes à la Stratégie écoTRANSPORTS;
- une diminution de 10,5 millions de dollars découlant de la suite de la mise en œuvre de l'examen stratégique de 2008.

Transports

Paiements de transfert	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Subventions			
Subvention à la province de la Colombie-Britannique à l'égard de la prestation de services de traversier et de cabotage pour marchandises et voyageurs	27 697 100	27 382 068	1
Subvention pour la fermeture de passages à niveau	300 000	300 000
Subvention au Programme de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et de maintien de la navigabilité (COSCAP) de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)	130 000	s.o.
Total des subventions	28 127 100	27 682 068	2
Contributions			
Fonds d'infrastructure de transport de la Porte d'entrée et du Corridor de l'Asie-Pacifique	337 614 037	241 899 462	40
Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers	162 887 575	425 954 784	(62)
Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires	60 000 000	38 000 000	58
(L) Paiement de subvention pour l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland selon la <i>Loi sur l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland</i>	58 974 669	57 771 301	2
Contributions aux provinces pour défrayer le coût des améliorations des systèmes routiers dans le but d'augmenter leur efficacité globale et de promouvoir la sécurité, tout en encourageant, d'un point de vue régional et économique, le développement industriel et le tourisme : Entente pour le développement du réseau routier de l'Outaouais	21 195 000	14 962 141	42
Programme de contributions aux services de traversier	16 720 000	20 320 318	(18)
Paiements à l'appui des améliorations apportées aux croisements, approuvées aux termes de la <i>Loi sur la sécurité ferroviaire</i>	12 345 000	11 145 000	11
Fonds de cession des ports	6 600 000	27 046 136	(76)
Code canadien de sécurité	4 392 681	4 392 940
(L) Versements à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada à l'égard de l'abolition des péages sur le pont Victoria à Montréal, et pour la réfection de la voie de circulation du pont	3 300 000	3 300 000
Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité	2 617 000	4 607 000	(43)
Terre-Neuve – Construction de pistes et d'installations connexes au Labrador (Nain, Davis Inlet, Hopedale, Postville, Makkovik, Rigolet, Cartwright, Black Tickle, Charlottetown, Port Hope Simpson, Mary's Harbour, Fox Harbour et Williams Harbour)	2 545 000	2 925 000	(13)
Contribution du Programme stratégique d'infrastructure routière pour le Système de transport intelligent	2 490 838	s.o.
Contributions à l'exploitation d'aéroports municipaux ou autres aéroports : Programme initial	2 400 000	2 400 000
Contribution au Projet de regroupement portuaire du port d'Oshawa	1 640 000	s.o.
Contribution aux provinces pour la modernisation des simulateurs de formation maritime	1 435 000	2 870 000	(50)
Programme de contribution aux services de police dans les aéroports	1 331 360	1 331 360
Stratégie écoTRANSPORTS – Programme écoMOBILITÉ	1 100 000	1 300 000	(15)
Association des transports du Canada	710 894	760 893	(7)
Allocations aux anciens employés des services des chemins de fer, des navires à vapeur et des télécommunications de Terre-Neuve mutés aux Chemins de fer nationaux du Canada	608 000	607 000
Contribution à l'appui de la sécurité nautique	500 000	500 000

Transports

Paiements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Contributions - suite			
Contribution à des groupes d'intervenants choisis en Colombie-Britannique pour appuyer une stratégie de mobilisation régionale du public	450 000	750 000	(40)
Sur la route du transport durable	325 000	675 000	(52)
Stratégie écoTRANSPORTS – Programme d'alimentation à quai des navires	300 000	1 395 000	(78)
Contributions à l'Association des chemins de fer du Canada dans le cadre du programme Opération Gareautrain	300 000	250 000	20
Contribution à la province de l'Île-du-Prince-Édouard pour des services de maintien de l'ordre à l'égard du pont de la Confédération	275 000	268 000	3
Versements aux autres gouvernements ou organismes internationaux pour l'exploitation et l'entretien des aéroports, des installations de navigation aérienne et des voies aériennes	100 000	50 000	100
Contribution au Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé – Alliance pour la sécurité des véhicules commerciaux	50 000	50 000
Programme de bourses pour le Groupe de recherches sur les transports au Canada	18 000	18 000
Total des contributions	703 225 054	865 549 335	(19)
Paiements de transfert non requis			
Programme de contributions aux fonds d'exploitation, d'immobilisations et de lancement nécessaires pour les services ferroviaires voyageurs dans les régions et les localités éloignées	3 400 000	(100)
Stratégie écoTRANSPORTS – Fonds de démonstration des technologies de transport des marchandises	1 263 336	(100)
Stratégie écoTRANSPORTS – Incitatifs pour les technologies de transport des marchandises	1 249 856	(100)
Stratégie écoTRANSPORTS – Initiative nationale d'harmonisation pour l'industrie du camionnage	850 000	(100)
Contribution à la Sauder School of Business pour appuyer le Consortium de recherche de l'initiative de la Porte d'entrée et du Corridor de l'Asie-Pacifique	553 063	(100)
Contribution à NAV CANADA en vue d'appuyer la sûreté au cours des Jeux Olympiques d'hiver de 2010	250 000	(100)
Programme national Vision sécurité routière du Canada	250 000	(100)
Contribution à l'Association chaîne d'approvisionnement et logistique Canada	125 000	(100)
Programme de recherche et développement en matière d'infrastructure de transport nordique avec l'Université Laval	11 550	(100)
Total des paiements de transfert non requis	7 952 805	(100)
Total	731 352 154	901 184 208	(19)

Transports

Société canadienne des postes

La Société canadienne des postes a pour mandat de fournir un service postal efficient, efficace et de qualité aux Canadiens, d'être rentable et de maintenir ou d'augmenter sa valeur aux yeux des Canadiens.

Raison d'être

La Société canadienne des postes recevra 22,2 millions de dollars pour 2011-2012. Cette affectation doit recevoir l'approbation du Parlement.

Budget principal des dépenses
22,2 millions de dollars

Globalement, l'organisation ne prévoit aucun changement par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Votés : 22,2 millions de dollars

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Prestation de services postaux parlementaires, de services aux aveugles, et paiements décroissants pendant la période de transition pour la mise en œuvre du régime de pension de la Société canadienne des postes.</i>							
Paiements concernant les programmes publics	22 210	22 210	22 210
Total	22 210	22 210	22 210

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les crédits de la Société canadienne des postes demeurent à peu près les mêmes que celles de l'exercice précédent. À titre d'information, des renseignements plus détaillés sur nos priorités seront disponibles dans notre Plan d'entreprise 2011-2012.

Explication de la variation

Transports

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Raison d'être

L'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) est une société d'État qui a pour mandat de protéger le public en assurant la sûreté des aspects critiques du système de transport aérien, tel que désigné par le gouvernement du Canada. L'ACSTA effectue le contrôle de sûreté des passagers et de leurs bagages, de même que des employés des aéroports, dans les aéroports désignés du pays. L'ACSTA a pour but de fournir un niveau de service de sûreté professionnel, efficace, efficient et uniforme, respectant ou surpassant les normes établies par Transports Canada, son organisme de réglementation. Relevant du Parlement par l'intermédiaire du ministre des Transports, l'ACSTA a pour vision d'être un chef de file mondial en matière de sûreté du transport aérien en faisant preuve d'excellence sur les plans opérationnel qu'organisationnel.

Budget principal des dépenses
582,7 millions de dollars
Votés : 582,7 millions de dollars

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien prévoit des dépenses de 582,7 millions de dollars pour 2011-2012. Cette affectation doit recevoir l'approbation du Parlement.
Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 339,2 millions de dollars, ou 139,3 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses						
	2011-2012						
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total	2010-2011	Δ %
Résultat stratégique							
Activité de programme							
	<i>(en milliers de dollars)</i>						
<i>La sûreté des aspects critiques du système de transport aérien tels qu'ils ont été confiés par le gouvernement.</i>							
Assurer la sûreté des aspects critiques du système de transport aérien canadien	514 418	68 309	582 727	243 556	139
Total	514 418	68 309	582 727	243 556	139

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Explication de la variation

Une augmentation de 339,2 millions de dollars est attribuable à une augmentation des dépenses de fonctionnement de 280,1 millions de dollars et à une augmentation du financement des dépenses en capital de 59,1 millions de dollars. Cette augmentation est attribuable au nouveau financement nécessaire au maintien de la sûreté du réseau de transport aérien canadien afin qu'il soit harmonisé avec les exigences internationales en matière de sûreté et qu'il tienne compte des récentes mesures mises en place par les États-Unis.

Transports

Office des transports du Canada

L'Office des transports du Canada est une entité administrative indépendante du gouvernement du Canada. Il exerce deux principales fonctions au sein du réseau de transport national :

Raison d'être

- en tant que tribunal quasi judiciaire, l'Office règle, informellement et au moyen du processus décisionnel formel, des différends touchant le transport commercial et le transport des consommateurs, y compris les questions d'accessibilité afférentes aux personnes ayant une déficience. Il fonctionne comme un tribunal lorsqu'il se prononce sur des différends;
- en tant qu'organisme de réglementation économique, l'Office rend des décisions, émet des autorisations et délivre des permis et des licences aux transporteurs régis par le gouvernement fédéral.

En régissant les règlements sur le transport et en offrant des services de règlement de différends, l'Office veille à ce que les utilisateurs des services de transport, les expéditeurs commerciaux et les voyageurs bénéficient de la protection prévue dans les lois si les forces du marché à elles seules ne donnent pas lieu à un service juste et raisonnable. L'Office voit également à ce que les transporteurs respectent les exigences fondamentales de la politique publique avant d'exercer des activités de transport.

Office des transports du Canada prévoit des dépenses de 27,4 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 23,8 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 3,6 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Budget principal des dépenses
27,4 millions de dollars

Votés : 23,8 millions de dollars
Législatifs : 3,6 millions de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 61,8 millions de dollars, ou 0,2 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012						
Résultat stratégique Activité de programme	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total		
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Règlement des différends transparent, juste et rapide et réglementation économique du réseau de transport national.</i>							
Réglementation économique	12 082	12 082	12 809	(6)
Arbitrage et règlement extrajudiciaire des différends	7 945	7 945	7 006	13
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	7 345	7 345	7 495	(2)
Total	27 372	27 372	27 310

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les dépenses de l'Office des transports du Canada demeurent à peu près les mêmes que celles de l'exercice précédent. À titre d'information, des renseignements plus détaillés sur nos priorités seront disponibles dans notre Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012.

Explication de la variation

Transports

La Société des ponts fédéraux Limitée

Raison d'être

La Société des ponts fédéraux Limitée est une société d'État créée en 1998 afin d'assurer au Gouvernement du Canada qu'une fonction de surveillance et de responsabilité est assurée pour les ponts sous son contrôle, incluant la partie canadienne du Pont international de la voie maritime à Cornwall.

Budget principal des dépenses
64,7 millions de dollars

La Société des ponts fédéraux Limitée prévoit des dépenses de 64,7 millions de dollars pour 2011-2012. Cette affectation doit recevoir l'approbation du Parlement.

Votés : 64,7 millions de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 9,1 millions de dollars, ou 16,3 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Le transport sécuritaire et efficient sur l'infrastructure est maintenu, exploité et géré par la Société des ponts fédéraux Limitée.</i>							
Construction du nouveau pont à bas niveau à Cornwall, Ontario, ainsi que les améliorations d'infrastructure connexes	64 699	64 699	55 639	16
Total	64 699	64 699	55 639	16

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Explication de la variation

L'augmentation de 9,1 millions de dollars des dépenses prévues est attribuable à la réaffectation de la totalité des fonds reçus dans le cadre d'un budget précédent pour la construction du nouveau pont du chenal Nord.

Transports

Marine Atlantique S.C.C.

Marine Atlantique S.C.C. (Marine Atlantique) est une société d'État mère créée en 1986 en vertu de la *Loi autorisant l'acquisition de Marine Atlantique S.C.C.* et elle a remplacé la Canadian National Marine pour fournir un service de traversier à longueur d'année prévu par la Constitution, entre North Sydney, en Nouvelle-Écosse, et Port aux Basques, à Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.-L.). C'est le seul service de traversier au pays prévu dans la Constitution. La Société exploite également un service non constitutionnel saisonnier, entre North Sydney et Argentia T.-N.-L. Marine Atlantique transporte plus de 25 p.100 de tous les visiteurs non-résidents vers T.-N.-L., de même que 50 p.100 des marchandises et 90 p.100 des denrées périssables et d'une durée de vie critique. Le service est considéré comme une infrastructure vitale pour les entreprises du Canada qui participent à l'économie régionale et à la circulation des personnes en provenance et à destination de l'île de Terre-Neuve.

Raison d'être

Marine Atlantique S.C.C. prévoit des dépenses de 200,6 millions de dollars pour 2011-2012. Cette affectation doit recevoir l'approbation du Parlement.

Budget principal des dépenses
200,6 millions de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 92,4 millions de dollars, ou 85,4 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Votés : 200,6 millions de dollars

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Un service de traversier sûr, fiable, efficace, abordable et écologique entre l'île de Terre-Neuve et la province de la Nouvelle-Écosse</i>							
Services de traversier	162 015	38 570	200 585	108 202	85
Total	162 015	38 570	200 585	108 202	85

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Une augmentation nette de 92,4 millions de dollars attribuable à une augmentation de 109,5 millions de dollars des fonds de fonctionnement et à une réduction de 17,1 millions de dollars des dépenses en immobilisations. Les changements majeurs sont :

Explication de la variation

- une augmentation de 108,8 millions de dollars de nouveau financement pour la mise en œuvre de la stratégie de revitalisation de Marine Atlantique S.C.C, qui consiste à renouveler la flotte et les installations terrestres de la société ainsi qu'à améliorer la qualité et la fiabilité de ses services;
- une diminution de 12,1 millions de dollars découlant de la réduction du financement en ce qui a trait à l'entente quinquennale d'affrètement pour un bâtiment en vue du remplacement du *MV Atlantic Freighter*;
- une diminution de 3,9 millions de dollars découlant du remaniement de certains projets d'immobilisations à la suite de la révision des exigences des projets.

Transports

Commission de la capitale nationale

Raison d'être	<p>La Commission de la capitale nationale (CCN), créée par le Parlement en 1959, poursuit le mandat suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et concourir à leur réalisation afin de doter le siège du gouvernement d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale; • organiser, parrainer ou promouvoir dans la région des activités et des manifestations publiques enrichissantes pour le Canada sur les plans culturel et social, en tenant compte du caractère fédéral du pays, des langues officielles et du patrimoine des Canadiens; • coordonner les politiques et les programmes en matière d'organisation, de parrainage ou de promotion d'activités et de manifestations publiques par les ministères fédéraux; • approuver le design d'édifices et l'utilisation des terrains fédéraux de la région. <p>Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le Plan d'entreprise de la Commission de la capitale nationale.</p>
Budget principal des dépenses <i>106,9 millions de dollars</i>	<p>La Commission de la capitale nationale prévoit des dépenses de 106,9 millions de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 106,9 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement.</p>
<i>Votés : 106,9 millions de dollars</i>	<p>Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses de 10,5 millions de dollars, ou 8,9 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.</p>

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

	Budget principal des dépenses						
	2011-2012						
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total	2010-2011	Δ %
Résultat stratégique	<i>(en milliers de dollars)</i>						
Activité de programme							
<i>Maximiser l'apport des terrains fédéraux et la programmation publique en développant une capitale qui est une source de fierté et d'importance nationale.</i>							
Gestion des biens immobiliers	55 705	32 085	23 349	64 441	74 852	(14)
Animation et promotion de la capitale	16 923	950	1 086	16 787	18 646	(10)
Planification, design et utilisation des sols	4 942	25	4 917	4 596	7
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	28 359	438	8 070	20 727	19 267	8
Total	105 929	33 473	32 530	106 872	117 361	(9)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Transports

La diminution de 10,5 millions de dollars des dépenses nettes est attribuable à une diminution de 4,8 millions de dollars des dépenses de fonctionnement et à une diminution de 5,7 millions de dollars des dépenses en capital. Les facteurs contribuant à la diminution des dépenses comprennent notamment :

Explication de la variation

- une diminution de 4,4 millions de dollars liée aux réallocations de l'Examen stratégique de la CCN de 2009;
- une diminution de 3,6 millions de dollars des crédits parlementaires relatifs au Plan d'action pour les sites fédéraux contaminés;
- une diminution de 1,1 million de dollars des crédits parlementaires approuvés au titre des Résidences officielles du Canada;
- une diminution de 1,0 million de dollars du financement accordé dans le cadre du Plan d'action économique.

Transports

Bureau de l'infrastructure du Canada

Raison d'être

Des infrastructures publiques solides, modernes et de calibre mondial constituent un facteur clé du respect des priorités du gouvernement du Canada qui sont de renforcer l'économie, d'assainir l'environnement et d'édifier des collectivités plus prospères et plus sécuritaires. Infrastructure Canada orchestre les efforts déployés par le gouvernement fédéral pour relever les défis liés à l'infrastructure publique du Canada.

Budget principal des dépenses
4,9 milliards de dollars

Bureau de l'infrastructure du Canada prévoit des dépenses de 4,9 milliards de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 4,7 milliards de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 137,8 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Votés : 4,7 milliards de dollars
Législatifs : 137,8 millions de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses de 3,3 milliards de dollars, ou 40,3 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Transports

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012						
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total		
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Du financement est versé pour une infrastructure publique rentable et de qualité qui répond aux besoins des Canadiens dans une économie concurrentielle, un environnement propre et des milieux vivables.</i>							
Fonds Chantiers Canada – Volet Grandes infrastructures	3 000	1 267 430	1 270 430	959 100	32
Fonds pour l'infrastructure verte	1 500	429 584	431 084	388 183	11
Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique	600	378 191	378 791	503 433	(25)
Fonds Chantiers Canada – Volet Collectivités	1 500	321 891	323 391	265 064	22
Fonds sur l'infrastructure frontalière	100	51 638	51 738	50 504	2
Fonds sur l'infrastructure municipale rurale	600	46 626	47 226	123 657	(62)
Analyse économique et recherche	1 700	9 117	10 817	15 498	(30)
<i>Les provinces, les territoires et les municipalités reçoivent un soutien financier du gouvernement fédéral pour leurs priorités au chapitre de l'infrastructure.</i>							
Fonds de la taxe sur l'essence	1 500	1 974 452	1 975 952	2 003 983	(1)
Financement de base de l'infrastructure des provinces et des territoires	200	347 175	347 375	590 526	(41)
<i>Les projets d'infrastructure prêts à être construits reçoivent un financement fédéral.</i>							
Fonds de stimulation de l'infrastructure	2 400	2 400	2 866 060	(100)
Fonds Chantiers Canada – Volet Collectivités - ajout	387 557	(100)
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	41 969	41 969	29 092	44
Total	55 069	4 826 103	4 881 172	8 182 658	(40)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Transports

Explication de la variation

La diminution de 3,3 milliards de dollars des dépenses nettes est notamment attribuable aux facteurs suivants :

- une augmentation nette de 317,1 millions de dollars en contributions pour le programme intitulé Fonds Chantiers Canada - Volet Grandes infrastructure, d'après les besoins projetés en matière de variations de trésorerie pour les projets approuvés;
- une augmentation nette de 59,3 millions de dollars en contributions pour le programme intitulé Fonds Chantiers Canada -Volet collectivités;
- une augmentation nette de 43,3 millions de dollars en contributions pour le programme intitulé Fonds pour l'infrastructure verte;
- une augmentation nette de 1,6 million de dollars en contributions pour le Fonds sur l'infrastructure frontalière, d'après les besoins projetés en matière de variations de trésorerie pour les projets approuvés;
- une diminution nette de 3,3 milliards de dollars en contributions attribuable à la fin prévue des programmes annoncés dans le cadre du Plan d'action économique du Canada (qui sera ajusté dans les budgets supplémentaires des dépenses, afin de démontrer la prolongation de la date butoir du 31 octobre 2011, pour compléter les projets);
- une diminution nette de 242,6 millions de dollars en autres paiements de transfert pour le Programme de financement de base de l'infrastructure des provinces et des territoires, d'après les besoins projetés en matière de variations de trésorerie pour les plans approuvés;
- une diminution nette de 120,6 millions de dollars en contributions pour le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique, d'après les besoins projetés en matière de variations de trésorerie pour les plans approuvés;
- une diminution nette de 75,9 millions de dollars en contributions pour le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale, d'après les besoins projetés en matière de variations de trésorerie des provinces et des territoires;
- une diminution de 27,3 millions de dollars en autres paiements de transfert pour le fonds de la taxe sur l'essence afin de refléter les changements dans le budget annuel;
- une diminution nette de 6,1 millions de dollars en budget de fonctionnement afin de refléter la réduction des besoins administratifs pour compléter la fin du Plan d'Action économique;
- une diminution nette de 2,1 millions de dollars en contributions pour le programme intitulé Fonds Chantiers Canada, Recherches et partenariats stratégiques.

Transports

Paiements de transfert	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Contributions			
Contributions en vertu du Fonds Chantiers Canada – Volet Grandes infrastructures	1 267 429 749	950 312 462	33
Contributions en vertu du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique	378 191 071	498 820 318	(24)
Contributions en vertu du Fonds pour l'infrastructure verte	359 466 305	200 000 000	80
Contributions en vertu du Fonds Chantiers Canada – Volet Collectivités	321 890 755	262 635 444	23
(L) Contributions en vertu du Fonds pour l'infrastructure verte	70 117 555	186 334 000	(62)
Contributions en vertu du Fonds sur l'infrastructure frontalière	51 637 898	50 040 976	3
Contributions en vertu du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale	46 625 914	122 523 606	(62)
Contributions en vertu du Fonds Chantiers Canada pour des études de faisabilités et de planifications	6 666 667	6 666 667
Contributions en vertu du Fonds Chantiers Canada pour des recherches et partenariats stratégiques	2 450 000	4 500 000	(46)
Total des contributions	2 504 475 914	2 281 833 473	10
Autres paiements de transfert			
Fonds de la taxe sur l'essence	1 974 452 000	2 001 774 736	(1)
Programme de financement de base de l'infrastructure des provinces et des territoires	284 523 000	349 768 000	(19)
(L) Programme de financement de base de l'infrastructure des provinces et des territoires	62 652 000	240 000 000	(74)
Total des autres paiements de transfert	2 321 627 000	2 591 542 736	(10)
Paiements de transfert non requis			
Contributions en vertu du Fonds de stimulation de l'infrastructure	1 988 250 000	(100)
(L) Contributions en vertu du Fonds de stimulation de l'infrastructure	874 498 759	(100)
Contributions en vertu du Fonds Chantiers Canada – Volet Collectivités, ajout	250 000 000	(100)
(L) Contributions en vertu du Fonds Chantiers Canada – Volet Collectivités, ajout	135 245 089	(100)
Total des paiements de transfert non requis	3 247 993 848	(100)
Total	4 826 102 914	8 121 370 057	(41)

Transports

Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée

Raison d'être	Les ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée est une société d'État créée en 1978 et dont la mission consiste à gérer, à exploiter et à entretenir les ponts Jacques Cartier et Champlain, l'autoroute Bonaventure, la portion fédérale du pont Honoré-Mercier, le tunnel de Melocheville et la structure de contrôle des glaces du pont Champlain de façon à fournir au public un système de transport sécuritaire et efficace.
Budget principal des dépenses <i>98,9 millions de dollars</i>	Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée prévoit des dépenses de 98,9 millions de dollars pour 2011-2012. Cette affectation doit recevoir l'approbation du Parlement.
<i>Votés : 98,9 millions de dollars</i>	Globalement, l'organisation prévoit une augmentation des dépenses de 38,4 millions de dollars, ou 63,4 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Passage efficace et sécuritaire sur les infrastructures entretenues, exploitées et gérées par Les ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée.</i>							
Gestion d'infrastructures fédérales telles que des ponts, des autoroutes et des tunnels, ainsi que des propriétés de la région de Montréal	43 378	55 566	98 944	60 558	63
Total	43 378	55 566	98 944	60 558	63

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Explication de la variation	Une augmentation de 38,4 millions de dollars est due à une diminution de 0,2 million de dollars du financement des immobilisations et une augmentation de 38,6 millions de dollars des dépenses de fonctionnement. Cette augmentation reflète principalement les dépenses prévues pour le projet de réfection du tablier du pont Honoré-Mercier ainsi que le financement de dépenses de fonctionnement additionnelles approuvées dans le budget de 2010.
------------------------------------	--

Transports

Tribunal d'appel des transports du Canada

Le mandat et la compétence du Tribunal d'appel des transports du Canada sont énoncés dans la *Loi sur le tribunal d'appel des transports du Canada*. Le mandat principal du Tribunal, à titre d'organe multimodal de révision, consiste à tenir des audiences en révision ou en appel à la demande des intéressés, relativement à certaines mesures administratives prises en vertu de diverses lois fédérales sur les transports.

L'objectif du Tribunal est le suivant : offrir au monde des transports la possibilité de faire réviser, par un organisme indépendant, les décisions prises par le ministère des Transports relativement à l'application de la loi et à la délivrance des licences.

On trouvera des renseignements supplémentaires dans le rapport sur les plans et les priorités du Tribunal.

Le Tribunal d'appel des transports du Canada prévoit des dépenses de 1,4 million de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 1,3 million de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 129,8 milliers de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses de 1,9 milliard de dollars, ou 0,1 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Raison d'être

Budget principal des dépenses
1,4 million de dollars

Votés : 1,3 million de dollars
Législatifs : 129,8 milliers de dollars

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012				Total		
	Fonction- nement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valeur sur le crédit			
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Le milieu des transports du Canada a accès à un processus équitable et impartial de révision des décisions relatives à l'application des règlements ou à la délivrance des permis prises par le ministre des Transports.</i>							
Audience en révision et en appel	1 210	1 210	1 212
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	205	205	205
Total	1 415	1 415	1 417

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les dépenses du Tribunal d'appel des transports du Canada demeurent à peu près les mêmes que celles de l'exercice précédent. À titre d'information, des renseignements plus détaillés sur nos priorités seront disponibles dans notre Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012.

Explication de la variation

Transports

VIA Rail Canada Inc.

Raison d'être

La société d'État VIA Rail Canada a été mise sur pied en 1978 afin d'agir en tant que transporteur ferroviaire de passagers au Canada. VIA Rail Canada Inc. ne possède pas ses propres lois habilitantes. Son objectif consiste à offrir un service voyageur sécuritaire, efficace et fiable au Canada.

Le réseau comprend des trains qui sont exploités dans le corridor Québec-Windsor et des trains qui parcourent de longues distances entre Toronto et Vancouver et entre Montréal et Halifax. VIA Rail Canada Inc. offre également un service de transport ferroviaire voyageurs dans les régions et les localités éloignées, dont certaines ne disposant d'aucun autre moyen de transport à l'année.

Budget principal des dépenses

458,3 millions de dollars

Votés : 458,3 millions de dollars

VIA Rail Canada Inc. prévoit des dépenses de 458,3 millions de dollars pour 2011-2012. Cette affectation doit recevoir l'approbation du Parlement.

Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses de 65,4 millions de dollars, ou 12,5 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012						
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total		
	<i>(en milliers de dollars)</i>						
<i>Un service ferroviaire voyageurs national sûr, sécuritaire, efficient, fiable et durable sur le plan de l'environnement qui répond aux besoins des voyageurs canadiens.</i>							
Exploitation d'un réseau national de services ferroviaires voyageurs	175 328	282 981	458 309	523 721	(12)
Total	175 328	282 981	458 309	523 721	(12)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Explication de la variation

La diminution des dépenses prévues de 65,4 millions de dollars comprend une diminution de 34,2 millions de dollars des fonds en capital et une diminution de 31,2 millions de dollars des fonds de fonctionnement. Les principaux changements sont les suivants :

- une augmentation de 76,8 millions de dollars en raison des retards quant au démarrage de projets d'immobilisation;
- une augmentation de 40,3 millions de dollars en raison de l'accélération des initiatives du budget fédéral de 2007;
- une diminution de 163,1 millions de dollars en raison des réductions du niveau de référence de certains projets opérationnels et d'immobilisation annoncés dans le Budget fédéral de 2007 et le Budget fédéral de 2009;
- une diminution de 19,0 millions de dollars pour le report des fonds du Plan d'action économique du Canada de 2011-2012 à 2010-2011 afin d'accélérer les progrès de certains projets.

Travaux publics et Services gouvernementaux

Travaux publics et Services gouvernementaux.....375

Travaux publics et Services gouvernementaux

Sommaire du portefeuille – dépenses budgétaires

		Budget principal des dépenses		
		2011-2012	2010-2011	Δ %
		<i>(en milliers de dollars)</i>		
Travaux publics et Services gouvernementaux				
1	Dépenses de fonctionnement	2 117 846	2 300 746	(8)
5	Dépenses en capital	344 512	451 424	(24)
10	Contributions	5 210	s.o.
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	99 872	87 196	15
(L)	Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux – Traitement et allocation pour automobile	78	79	(1)
(L)	Fonds renouvelable des Services immobiliers	10 000	10 000
(L)	Fonds renouvelable des Services communs de télécommunications et d'informatique	6 200	(743)	935
(L)	Fonds renouvelable du Bureau de la traduction	3 082	3 870	(20)
(L)	Paiement en remplacement d'impôts fonciers versés aux municipalités et à d'autres autorités taxatrices	s.o.
(L)	Fonds renouvelable des Services optionnels	s.o.
(L)	Fonds renouvelable de Conseils et Vérification Canada	(199)	(222)	10
(L)	Fonds renouvelable d'aliénation des biens immobiliers	(4 854)	(9 024)	46
Total des dépenses budgétaires		2 581 746	2 843 326	(9)

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Travaux publics et Services gouvernementaux

Travaux publics et Services gouvernementaux

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPGSC) joue un rôle important dans les activités quotidiennes du gouvernement du Canada. Il est le principal banquier, comptable, acheteur central, spécialiste des questions linguistiques, gestionnaire de biens immobiliers et instrument d'accès aux services en direct du gouvernement.

Raison d'être

Notre vision est d'exceller dans les opérations gouvernementales, et notre mission est d'offrir des services et des programmes de première qualité adaptés aux besoins des organismes fédéraux ainsi que d'assurer une saine intendance au profit de la population canadienne.

Travaux publics et Services gouvernementaux prévoit des dépenses de 2,6 milliards de dollars pour 2011-2012. De cette somme, un montant de 2,5 milliards de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 114,2 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Budget principal des dépenses

2,6 milliards de dollars

Votés : 2,5 milliards de dollars
Législatifs : 114,2 millions de dollars

Globalement, l'organisation prévoit une diminution des dépenses de 261,6 millions de dollars, ou 9,2 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Dépenses budgétaires par résultat stratégique et activité de programme

Résultat stratégique Activité de programme	Budget principal des dépenses					2010-2011	Δ %
	2011-2012						
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total		
<i>(en milliers de dollars)</i>							
<i>Services et programmes centraux de haute qualité qui répondent aux besoins des organisations fédérales, assurant ainsi l'intendance et de meilleurs résultats à la population canadienne.</i>							
Gestion des locaux et des biens immobiliers	3 906 466	318 246	2 440 466	1 784 246	2 031 181	(12)
Approvisionnement	299 462	153 826	145 636	118 277	23
Receveur général du Canada	143 609	14 957	128 651	129 205
Services linguistiques et gestion connexe	294 018	5 210	222 009	77 219	72 484	7
Programmes et services spécialisés	144 194	91 326	52 868	93 081	(43)
Administration de la paye et des pensions fédérales	137 228	19 444	104 490	52 182	44 405	18
Services d'infrastructure et de technologie de l'information	442 431	7 166	424 802	24 794	10 098	146
Ombudsman de l'approvisionnement	4 315	4 315	4 328
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>							
Services internes	429 388	117 553	311 835	340 268	(8)
Total	5 801 110	344 856	5 210	3 569 430	2 581 746	2 843 326	(9)

Nota :
Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

L'activité de programme de Gestion des locaux et des biens immobiliers gère la subvention législative « Paiement en remplacement d'impôts fonciers versés aux municipalités et à d'autres autorités taxatrices », totalisant 506 290 000 \$, dont le montant est récupéré par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada auprès des ministères ayant la garde des biens immobiliers (voir le tableau des paiements de transfert).

Travaux publics et Services gouvernementaux

Explication de la variation

La diminution des dépenses nette de 261,6 millions de dollars est attribuable principalement aux facteurs suivants :

- une augmentation de 26,7 millions de dollars pour les services immobiliers afin de couvrir les coûts de l'inflation et les pressions non discrétionnaires liées aux dépenses comme les services publics et les taux de location pour les installations louées;
- une augmentation de 21,3 millions de dollars au Programme canadien de commercialisation des innovations, qui vise à promouvoir l'innovation et à appuyer le développement des petites et moyennes entreprises au Canada;
- une réduction de 224,8 millions de dollars en raison de la cessation du Programme accéléré d'infrastructures visant à accélérer les investissements dans les ponts et les immeubles appartenant à l'État, à améliorer l'accessibilité des immeubles fédéraux et à créer un plan pour l'avenir du Manège militaire;
- une réduction de 66,5 millions de dollars liée au financement du programme quinquennal de travaux faisant partie de la vision et du plan à long terme (VPLT); la mise en œuvre soutenue de la VPLT fera en sorte que les édifices du Parlement seront préservés en tant que biens du patrimoine et symboles nationaux du Canada;
- une réduction de 18,0 millions et de 1,1 million de dollars en raison de l'achèvement du programme relatif aux ouvrages techniques et du projet de réhabilitation du pont Alexandra, respectivement.

Veillez noter que Travaux publics et Services gouvernementaux a un poste législatif supplémentaire intitulé "Fonds renouvelable de la Production de défense" qui n'est pas affiché dans le Budget principal des dépenses puisqu'il n'y a pas d'activité prévue contre ce fonds.

Paievements de transfert

	Budget principal des dépenses		
	2011-2012	2010-2011	Δ %
	<i>(dollars)</i>		
Subventions			
(L) Paiement en remplacement d'impôts fonciers versés aux municipalités et à d'autres autorités taxatrices	506 290 000	509 112 575	(1)
(L) Recouvrement auprès des ministères ayant la garde des biens immobiliers	(506 290 000)	(509 112 575)	1
Total des subventions	s.o.
Contributions			
Programme de renforcement du secteur langagier au Canada	5 210 000	4,900,000	6
Total des contributions	5 210 000	4,900,000	6
Total	5 210 000	4 900 000	6

Budget des dépenses 2011-2012

Annexe

Postes devant être inclus dans le projet de loi de crédits
Prévisions législatives
Définitions des articles courants de dépense
Dépenses budgétaires par article courant de dépense
Résultats stratégiques et descriptions des activités des programmes

Postes devant être inclus dans l'annexe 1 proposée du projet de loi de crédits

(pour l'année financière se terminant le 31 mars 2012)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2011-2012.**

N° du crédit	Service	Montant(\$)	Total (\$)
	AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL		
	MINISTÈRE		
1	Affaires étrangères et Commerce international – Dépenses de fonctionnement, y compris, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, la rémunération et les autres dépenses des Canadiens affectés par le gouvernement canadien au personnel d'organismes internationaux et autorisation de faire des avances recouvrables jusqu'à concurrence de la part des frais payables par ces organismes; autorisation au gouverneur en conseil de nommer et de fixer les salaires des hauts-commissaires, ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, consuls, membres des commissions internationales, le personnel de ces diplomates et d'autres personnes pour représenter le Canada dans un autre pays; dépenses relatives aux locaux de l'Organisation de l'aviation civile internationale; dépenses recouvrables aux fins d'aide aux citoyens canadiens et résidents canadiens domiciliés hors du Canada, y compris les personnes à leur charge, qui sont dans le besoin à l'étranger et rapatriement de ces personnes; programmes de relations culturelles et d'échanges universitaires avec d'autres pays; et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice pour : des services de formation offerts par l'Institut canadien du service extérieur; les foires et les missions commerciales et d'autres services de développement du commerce international; des services de développement des investissements; des services de télécommunication internationale; des publications ministérielles; d'autres services fournis à l'étranger à d'autres ministères, à des organismes, à des sociétés d'État et à d'autres organisations non fédérales; des services consulaires spécialisés; et des programmes internationaux d'échanges pour l'emploi des jeunes et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an.....	1 385 027 770	
5	Affaires étrangères et Commerce international – Dépenses en capital.....	211 368 121	

Postes devant être inclus dans l'annexe 1 proposée du projet de loi de crédits

(pour l'année financière se terminant le 31 mars 2012)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2011-2012.**

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL <i>(suite)</i>		
	MINISTÈRE <i>(suite et fin)</i>		
10	Affaires étrangères et Commerce international – Subventions inscrites au Budget des dépenses, contributions, qui peuvent comprendre : dans le cadre du Programme de partenariat mondial du Canada (aux termes du Partenariat mondial du G8), des versements en espèces ou de biens, d'équipement et de services en vue de promouvoir la sécurité internationale à l'échelle mondiale; dans le cadre du Programme d'aide au renforcement des capacités antiterroristes du Canada et du Programme visant à renforcer les capacités de lutte contre la criminalité, des versements en espèces ou sous forme de produits et services fournis aux fins de l'aide antiterroriste et à la lutte contre la criminalité aux pays et entités gouvernementales; et, dans le cadre du Programme de paix et de sécurité mondiales, du Programme d'opérations mondiales de soutien de la paix et du Programme Glyn Berry, des versements en espèces ou sous forme de produits, de services, d'équipement ou de technologies fournis aux fins de la paix globale et de l'aide à la sécurité ainsi que l'autorisation de contracter durant l'exercice en cours des engagements ne dépassant pas 30 000 000 \$, aux fins de contributions à des personnes, groupes de personnes, conseils et associations, en vue de favoriser l'augmentation des exportations canadiennes; autorisation de payer des cotisations selon les montants établis, en devises des pays où elles sont prélevées; et autorisation de faire d'autres paiements précisés, en devises des pays indiqués, même si le total de ces paiements est supérieur à l'équivalent en dollars canadiens établi en septembre 2010.....	879 829 814	
15	Fond renouvelable du Bureau des passeports – En vertu de l'article 12 de la <i>Loi sur les fonds renouvelables</i> (L.R.C. (1985), ch. R-8), pour modifier le paragraphe 4(3) de cette Loi afin d'augmenter de 4 000 000 \$ à 131 204 000 \$, à compter du 1 ^{er} avril 2011, et jusqu'au 31 mars 2012, le montant duquel la totalité des dépenses effectuées aux fins du fonds peut excéder les recettes pour Passeport Canada.....	1	2 476 225 706
	CORPORATION COMMERCIALE CANADIENNE		
20	Versements à la Corporation commerciale canadienne		15 481 540

Postes devant être inclus dans l'annexe 1 proposée du projet de loi de crédits
(pour l'année financière se terminant le 31 mars 2012)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2011-2012.**

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL (<i>suite</i>)		
	AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL		
25	Agence canadienne de développement international – Dépenses de fonctionnement et autorisation : a) d'engager des personnes qui travailleront dans les pays en développement et dans les pays en transition; b) de dispenser instruction ou formation à des personnes des pays en développement et des pays en transition, conformément au <i>Règlement sur l'assistance technique</i> , pris par le décret C.P. 1986-993 du 24 avril 1986 (et portant le numéro d'enregistrement DORS/86-475), y compris ses modifications ou tout autre règlement que peut prendre le gouverneur en conseil en ce qui concerne : (i) la rémunération payable aux personnes travaillant dans les pays en développement et dans les pays en transition, et le remboursement de leurs dépenses ou le paiement d'indemnités à cet égard, (ii) le soutien de personnes des pays en développement et des pays en transition en période d'instruction ou de formation, et le remboursement de leurs dépenses ou le paiement d'indemnités à cet égard, (iii) le remboursement des dépenses extraordinaires liées directement ou indirectement au travail des personnes dans les pays en développement et dans les pays en transition, ou à l'instruction ou à la formation de personnes des pays en développement et des pays en transition	200 901 545	
30	Agence canadienne de développement international – Subventions inscrites au Budget des dépenses, contributions et paiements aux institutions financières internationales conformément à la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> , aux fins d'aide au développement international et d'assistance humanitaire internationale et à d'autres fins précisées, sous forme de paiements comptants et de fourniture de biens, denrées ou services	2 958 149 605	
L35	Émission et paiement de billets à vue, non productifs d'intérêts et non négociables, dont le montant ne doit pas dépasser 248 113 000 \$, conformément à la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> , à titre de contributions aux comptes du fonds d'institutions financières internationales		1
L40	Conformément à l'alinéa 3 c) de la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> , le montant de l'aide financière fournie par le ministre des Affaires étrangères, en consultation avec le ministre des Finances, en ce qui concerne la participation à l'augmentation générale du capital des institutions financières internationales en vue de surmonter la crise économique mondiale et de répondre aux besoins à long terme de développement en Afrique, dans les Amériques, en Asie et dans les Caraïbes, ne doit pas être supérieur, pour la période commençant le 1 ^{er} avril 2011 et se terminant le 31 mars 2012, à 82 176 248 \$US, soit un montant équivalent, en date du 24 septembre 2010, à 84 279 960 \$CAN ..		1
			3 159 051 152

Postes devant être inclus dans l'annexe 1 proposée du projet de loi de crédits

(pour l'année financière se terminant le 31 mars 2012)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2011-2012.**

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL <i>(fin)</i>		
	CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL		
45	Versements au Centre de recherches pour le développement international.....		207 370 244
	COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE (SECTION CANADIENNE)		
50	Commission mixte internationale (section canadienne) – Dépenses du Programme – Traitements et dépenses de la section canadienne; dépenses relatives aux études, enquêtes et relevés exécutés par la Commission en vertu du mandat international qui lui est confié et dépenses faites par la Commission en vertu de l'Accord entre le Canada et les États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.....		7 674 349
	AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN		
	MINISTÈRE		
1	Affaires indiennes et du Nord canadien – Dépenses de fonctionnement et : a) dépenses ayant trait aux ouvrages, bâtiments et matériel, et dépenses et dépenses recouvrables relativement aux services fournis et aux travaux effectués sur des propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral; b) autorisation d'affecter des fonds, dans le cadre des activités de progrès économique des Indiens et des Inuits, pour assurer le développement de la capacité des Indiens et des Inuits, et pour l'approvisionnement en matériaux et en matériel; c) autorisation de vendre l'électricité aux consommateurs particuliers qui vivent dans des centres éloignés et qui ne peuvent pas compter sur les sources locales d'approvisionnement, conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil; et d) le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	1 042 799 123	

Postes devant être inclus dans l'annexe 1 proposée du projet de loi de crédits

(pour l'année financière se terminant le 31 mars 2012)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2011-2012.**

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN <i>(suite)</i>		
	MINISTÈRE <i>(suite et fin)</i>		
5	Affaires indiennes et du Nord canadien – Dépenses en capital et : a) dépenses ayant trait aux bâtiments, ouvrages, terrains et matériel dont la gestion, le contrôle et la propriété peuvent être cédés soit aux gouvernements provinciaux, selon les conditions approuvées par le gouverneur en conseil, soit à des bandes indiennes ou à des Indiens, tant à titre collectif que particulier, à la discrétion du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, ainsi que de telles dépenses engagées à l'égard de propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral; b) autorisation d'engager des dépenses recouvrables selon des montants ne dépassant pas la part des frais assumés par les gouvernements provinciaux, pour des routes et ouvrages connexes.....	12 194 000	
10	Affaires indiennes et du Nord canadien – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	6 049 915 235	
L15	Prêts à des revendicateurs autochtones, conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, pour le paiement des frais de recherche, d'élaboration et de négociation concernant les revendications.....	47 403 000	
L20	Prêts aux Premières nations de la Colombie-Britannique pour les aider à participer au processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique.....	30 400 000	
			7 182 711 358
	AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD		
25	Agence canadienne de développement économique du Nord – Dépenses de fonctionnement.....	12 935 925	
30	Agence canadienne de développement économique du Nord – Contributions.....	30 057 000	
			42 992 925
	COMMISSION CANADIENNE DES AFFAIRES POLAIRES		
35	Commission canadienne des affaires polaires – Dépenses du Programme et contributions.....		936 747
	INSTITUT DE LA STATISTIQUE DES PREMIÈRES NATIONS		
40	Paiements versés à l'Institut de la statistique des Premières nations pour les dépenses de fonctionnement.....		5 000 000

Postes devant être inclus dans l'annexe 1 proposée du projet de loi de crédits

(pour l'année financière se terminant le 31 mars 2012)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2011-2012.**

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN (<i>fin</i>)		
	COMMISSION DE VÉRITÉ ET DE RÉCONCILIATION RELATIVE AUX PENSIONNATS INDIENS		
45	Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens – Dépenses du Programme		11 980 000
	GREFFE DU TRIBUNAL DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES		
50	Greffe du Tribunal des revendications particulières – Dépenses du Programme		2 644 830
	AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC		
1	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec – Dépenses de fonctionnement et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an.....	43 952 638	
5	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	247 037 301	
			290 989 939

Postes devant être inclus dans l'annexe 1 proposée du projet de loi de crédits

(pour l'année financière se terminant le 31 mars 2012)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2011-2012.**

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE		
	MINISTÈRE		
1	Agence de promotion économique du Canada atlantique – Dépenses de fonctionnement et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	82 340 144	
5	Agence de promotion économique du Canada atlantique – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	226 783 293	309 123 437
	SOCIÉTÉ D'EXPANSION DU CAP-BRETON		
10	Paiements à la Société d'expansion du Cap-Breton en vertu de la <i>Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton</i>		65 026 000
	AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE		
	MINISTÈRE		
1	Agriculture et Agroalimentaire – Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes provenant des ententes de recherche concertée et des services de recherche, des activités de pâturage et de reproduction du Programme de pâturages communautaires, et de l'administration du Programme Agri-stabilité, et de compenser les dépenses engagées durant l'exercice; et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	716 925 822	
5	Agriculture et Agroalimentaire – Dépenses en capital	28 150 200	
10	Agriculture et Agroalimentaire – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	409 425 666	1 154 501 688

Postes devant être inclus dans l'annexe 1 proposée du projet de loi de crédits

(pour l'année financière se terminant le 31 mars 2012)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2011-2012**.

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE <i>(suite et fin)</i>		
	COMMISSION CANADIENNE DU LAIT		
15	Commission canadienne du lait – Dépenses du Programme		3 930 000
	AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS		
20	Agence canadienne d'inspection des aliments – Dépenses de fonctionnement et contributions.....	563 048 652	
25	Agence canadienne d'inspection des aliments – Dépenses en capital.....	20 956 600	
			584 005 252
	COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS		
30	Commission canadienne des grains – Dépenses du Programme		35 029 788
	ANCIENS COMBATTANTS		
	MINISTÈRE		
1	Anciens Combattants – Dépenses de fonctionnement; entretien de propriétés, y compris les dépenses afférentes à des travaux de génie et de recherche technique qui n'ajoutent aucune valeur tangible à la propriété immobilière, aux taxes, à l'assurance et au maintien des services publics; autorisation, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, d'effectuer les travaux de réparation nécessaires sur des propriétés construites en vertu de contrats particuliers à prix ferme et vendues conformément à la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i> (L.R.C. (1970), ch. V-4), afin de corriger des déficiences dont ni l'ancien combattant ni l'entrepreneur ne peuvent être tenus financièrement responsables ainsi que tout autre travail qui s'impose sur d'autres propriétés afin de sauvegarder l'intérêt que le directeur y possède et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	924 832 275	
5	Anciens Combattants – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, le montant inscrit à chacune des subventions pouvant être modifié sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor.....	2 556 168 000	
			3 481 000 275

Postes devant être inclus dans l'annexe 1 proposée du projet de loi de crédits

(pour l'année financière se terminant le 31 mars 2012)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2011-2012.**

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	ANCIENS COMBATTANTS <i>(suite et fin)</i>		
	TRIBUNAL DES ANCIENS COMBATTANTS (RÉVISION ET APPEL)		
10	Tribunal des anciens combattants (révision et appel) – Dépenses du Programme		9 932 780
	CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION		
	MINISTÈRE		
1	Citoyenneté et Immigration – Dépenses de fonctionnement et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	492 532 197	
5	Citoyenneté et Immigration – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	944 970 969	
			1 437 503 166
	COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ		
10	Commission de l'immigration et du statut de réfugié – Dépenses du Programme.....		136 540 730
	CONSEIL DU TRÉSOR		
	SECRÉTARIAT		
1	Secrétariat du Conseil du Trésor – Dépenses du Programme et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an et autorisation de dépenser les recettes produites durant l'exercice provenant des activités du Secrétariat du Conseil du Trésor.....	235 502 149	

Postes devant être inclus dans l'annexe 1 proposée du projet de loi de crédits

(pour l'année financière se terminant le 31 mars 2012)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2011-2012.**

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	CONSEIL DU TRÉSOR <i>(suite)</i>		
	SECRETARIAT <i>(suite et fin)</i>		
5	Éventualités du gouvernement – Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour suppléer à d'autres crédits et pour payer des dépenses diverses, urgentes ou imprévues qui n'ont pas autrement été pourvues, y compris les subventions et les contributions qui ne sont pas énumérées dans le Budget des dépenses et l'augmentation du montant des subventions qui y sont énumérées quand ces dépenses s'inscrivent dans le mandat légal d'une organisation gouvernementale et autorisation de réemployer les sommes affectées à des besoins, tirées d'autres crédits et versées au présent crédit	750 000 000	
10	Initiatives pangouvernementales – Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour suppléer à d'autres crédits pour appuyer la mise en œuvre d'initiatives de gestion stratégique entreprises dans la fonction publique du Canada.....	8 510 893	
20	Assurances de la fonction publique – Paiements à l'égard de programmes d'assurance, de pension, d'avantages sociaux ou autres, ou applicables à l'administration de ces programmes ou autres, notamment des primes, des contributions, des avantages sociaux, des frais et autres dépenses faites en faveur de la fonction publique ou d'une partie de celle-ci et pour toutes autres personnes, déterminées par le Conseil du Trésor, et autorisation de dépenser tous revenus ou toutes autres sommes perçues à l'égard de ces programmes ou autres pour compenser toutes dépenses découlant de ces programmes ou autres et pour pourvoir au remboursement à certains employés de leur part de la réduction des primes conformément au paragraphe 96(3) de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	2 452 205 200	
25	Report du budget de fonctionnement – Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour suppléer à d'autres crédits en raison du report du budget de fonctionnement de l'exercice précédent.....	1 200 000 000	
30	Besoins en matière de rémunération – Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour suppléer à d'autres crédits pour des besoins relatifs aux prestations parentales et de maternité, aux versements liés à la cessation de service ou d'emploi, aux rajustements apportés aux modalités de service ou d'emploi dans l'administration publique fédérale, y compris pour les membres de la Gendarmerie royale du Canada et des Forces canadiennes, qui n'ont pas été pourvus par le crédit 15, Rajustement à la rémunération	600 000 000	
33	Report du budget d'immobilisations – Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, ce crédit s'ajoute à d'autres crédits aux fins du report du budget d'immobilisations de l'exercice précédent.....	600 000 000	
			5 846 218 242
	ÉCOLE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA		
40	École de la fonction publique du Canada – Dépenses du Programme		48 209 571

Postes devant être inclus dans l'annexe 1 proposée du projet de loi de crédits

(pour l'année financière se terminant le 31 mars 2012)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2011-2012.**

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	CONSEIL DU TRÉSOR <i>(fin)</i>		
	COMMISSARIAT AU LOBBYING		
45	Commissariat au lobbying – Dépenses du Programme		4 191 717
	COMMISSARIAT À L'INTÉGRITÉ DU SECTEUR PUBLIC		
50	Commissariat à l'intégrité du secteur public – Dépenses du Programme		6 333 000
	CONSEIL PRIVÉ		
	MINISTÈRE		
1	Conseil privé – Dépenses du Programme, y compris les dépenses de fonctionnement des commissions d'enquête non prévues ailleurs et le fonctionnement de la résidence du Premier ministre; et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an.....		125 175 315
	SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES		
5	Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes – Dépenses du Programme		6 157 901
	BUREAU CANADIEN D'ENQUÊTE SUR LES ACCIDENTS DE TRANSPORT ET DE LA SÉCURITÉ DES TRANSPORTS		
10	Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports – Dépenses du Programme.....		26 683 020
	DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS		
15	Directeur général des élections – Dépenses du Programme		29 467 503
	COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES		
20	Commissariat aux langues officielles – Dépenses du Programme.....		18 358 105

Postes devant être inclus dans l'annexe 1 proposée du projet de loi de crédits

(pour l'année financière se terminant le 31 mars 2012)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2011-2012.**

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	CONSEIL PRIVÉ <i>(suite et fin)</i>		
	SOCIÉTÉ DU VIEUX-PORT DE MONTRÉAL INC.		
25	Paiements à la Société du Vieux-Port de Montréal inc. pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital.....		28 373 000
	SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION DES NOMINATIONS PUBLIQUES		
30	Secrétariat de la Commission des nominations publiques – Dépenses du Programme.....		945 000
	COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ		
35	Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité – Dépenses du Programme.....		2 708 429
	DÉFENSE NATIONALE		
	MINISTÈRE		
1	Défense nationale – Dépenses de fonctionnement et autorisation de contracter, sous réserve d'affectation par le Conseil du Trésor, des engagements totalisant 29 736 337 360 \$ à l'égard des crédits 1, 5 et 10 du Ministère, quelle que soit l'année au cours de laquelle sera effectué le paiement de ces engagements (et dont il est estimé qu'une tranche de 9 430 224 000 \$ deviendra payable dans les années à venir); autorisation d'effectuer des paiements, imputables à l'un ou l'autre de ces crédits, aux provinces ou aux municipalités à titre de contributions aux travaux de construction exécutés par ces administrations; autorisation, sous réserve des directives du Conseil du Trésor, de faire des dépenses ou des avances recouvrables aux termes de l'un ou l'autre de ces crédits, à l'égard du matériel fourni ou de services rendus au nom de particuliers, de sociétés, d'organismes extérieurs, d'autres ministères et organismes de l'État et d'autres administrations; et autorisation, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, d'affecter les recettes de l'exercice pour n'importe lequel de ces crédits et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an.....	14 964 971 433	
5	Défense nationale – Dépenses en capital.....	4 663 662 924	

Postes devant être inclus dans l'annexe 1 proposée du projet de loi de crédits

(pour l'année financière se terminant le 31 mars 2012)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2011-2012.**

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	DÉFENSE NATIONALE (<i>suite et fin</i>)		
	MINISTÈRE (<i>suite et fin</i>)		
10	Défense nationale – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, lesquelles subventions et contributions peuvent comprendre des versements en espèces ou tenir lieu de paiement accordé à un bénéficiaire, des prestations de biens ou de services ou l'utilisation d'installations, et qui peuvent également comprendre les contributions pouvant être approuvées par le gouverneur en conseil, aux termes de l'article 3 de la <i>Loi de 1950 sur les crédits de défense</i> , pour l'acquisition ou le transfert d'équipement de défense, de services ou de fournitures ou d'installations aux fins de défense	241 678 000	19 870 312 357
15	COMITÉ DES GRIEFS DES FORCES CANADIENNES Comité des griefs des Forces canadiennes – Dépenses du Programme.....		6 059 621
20	COMMISSION D'EXAMEN DES PLAINTES CONCERNANT LA POLICE MILITAIRE Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire – Dépenses du Programme		3 208 939
25	BUREAU DU COMMISSAIRE DU CENTRE DE LA SÉCURITÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications – Dépenses du Programme		1 970 519
1	DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADIEN Diversification de l'économie de l'Ouest canadien – Dépenses de fonctionnement et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an.....	44 994 894	
5	Diversification de l'économie de l'Ouest canadien – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	140 862 000	185 856 894

Postes devant être inclus dans l'annexe 1 proposée du projet de loi de crédits

(pour l'année financière se terminant le 31 mars 2012)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2011-2012**.

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	ENVIRONNEMENT		
	MINISTÈRE		
1	Environnement – Dépenses de fonctionnement et : <i>a) dépenses recouvrables engagées à l'égard de la Commission des ressources en eau des provinces des Prairies, de la Commission d'étude du bassin de la rivière Qu'Appelle et de la Commission d'étude du bassin de la rivière Saint-Jean;</i> <i>b) autorisation au ministre de l'Environnement d'engager des experts-conseils dont les commissions mentionnées à l'alinéa a) peuvent avoir besoin, au traitement que ces commissions peuvent déterminer;</i> <i>c) dépenses recouvrables engagées à l'égard des recherches sur la planification régionale des ressources en eau et des inventaires des ressources en eau;</i> <i>d) autorisation de faire des avances recouvrables ne dépassant pas la somme de la part des frais de la régularisation du niveau du lac des Bois et du lac Seul que doivent assumer les provinces du Manitoba et de l'Ontario;</i> <i>e) autorisation de faire des avances recouvrables ne dépassant pas la somme de la part des frais des levés hydrométriques que doivent assumer les organismes provinciaux et les organismes de l'extérieur;</i> <i>f) aux termes du paragraphe 29.1(2) de la Loi sur la gestion des finances publiques, autorisation de dépenser au cours du présent exercice les recettes de l'exercice générées par les activités du Ministère financées à même ce crédit;</i> <i>g) le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la Loi sur les traitements, rajusté en vertu de la Loi sur le Parlement du Canada et au prorata, pour toute période inférieure à un an</i>	652 480 455	
5	Environnement – Dépenses en capital et autorisation de faire des paiements aux provinces ou aux municipalités à titre de contributions aux travaux de construction entrepris par ces administrations; et autorisation de consentir des avances recouvrables ne dépassant pas la part des frais de projets conjoints assumée par des organismes provinciaux et des organismes de l'extérieur, y compris les dépenses faites à l'égard de propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral	41 662 400	
10	Environnement – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, et contributions aux pays en développement conformément au Fonds multilatéral du Protocole de Montréal sous forme de paiements comptants ou de fourniture de biens, équipement ou services	93 398 106	
			787 540 961

Postes devant être inclus dans l'annexe 1 proposée du projet de loi de crédits

(pour l'année financière se terminant le 31 mars 2012)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2011-2012.**

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	ENVIRONNEMENT <i>(suite et fin)</i>		
	AGENCE CANADIENNE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE		
15	Agence canadienne d'évaluation environnementale – Dépenses du Programme, contributions et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes de l'exercice générées par la prestation de services d'évaluation environnementale, y compris les examens des commissions, les études approfondies, les médiations, la formation et les publications d'information par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale	27 134 473
	TABLE RONDE NATIONALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCONOMIE		
20	Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie – Dépenses du Programme	4 809 974
	FINANCES		
	MINISTÈRE		
1	Finances – Dépenses de fonctionnement et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an et autorisation de dépenser les recettes de l'exercice	100 883 435	
5	Finances – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	181 416 000	
L10	Conformément à l'article 8 c) de la <i>Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes</i> , le montant de l'aide financière fournie par le ministre des Finances pour l'achat, au nom de Sa Majesté la Reine du chef du Canada, d'actions de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ne doit pas excéder 98 141 398 \$ US pour la période couvrant les années 2011-2012 à 2015-2016 et, en ce qui concerne la période commençant le 1er avril 2011 et se terminant le 31 mars 2012, 20 082 471 \$ US, et ce, que le montant excède ou non son équivalent de 20 610 640 \$ CAN déterminé le 24 septembre 2010	20 610 640	
L15	Conformément à la <i>Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes</i> , émission et paiement de billets à vue, non productifs d'intérêts et non négociables, d'un montant ne devant pas dépasser 384 280 000 \$ en faveur de l'Association internationale de développement.....	1	
			302 910 076

Postes devant être inclus dans l'annexe 1 proposée du projet de loi de crédits

(pour l'année financière se terminant le 31 mars 2012)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2011-2012.**

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	FINANCES <i>(suite et fin)</i>		
	VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL		
20	Vérificateur général – Dépenses du Programme et, en vertu du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes obtenues pour compenser les dépenses engagées afin d'assurer pendant l'exercice des services professionnels d'audit aux membres du Conseil canadien des vérificateurs législatifs (CCVL) ainsi que les audits annuels des états financiers et de gestion et les audits des accords de contribution de l'Organisation internationale du Travail (OIT)		74 508 869
	TRIBUNAL CANADIEN DU COMMERCE EXTÉRIEUR		
25	Tribunal canadien du commerce extérieur – Dépenses du Programme		9 995 878
	CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA		
30	Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada – Dépenses du Programme		36 315 817
	BUREAU DU SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES		
35	Bureau du surintendant des institutions financières – Dépenses du Programme		910 226
	PPP CANADA INC.		
40	Paiements à PPP Canada Inc. pour le fonctionnement et l'exécution des programmes	12 700 000	
45	Paiements à PPP Canada Inc. pour les investissements du Fonds P3	275 000 000	
			287 700 000
	GOUVERNEUR GÉNÉRAL		
1	Gouverneur général – Dépenses du Programme, subventions inscrites au Budget des dépenses et dépenses faites à l'égard des anciens gouverneurs généraux, y compris celles effectuées à l'égard de leur conjoint, durant leur vie et pendant les six mois suivant leur décès, relativement à l'accomplissement des activités qui leur sont échues par suite de leurs fonctions de gouverneur général		17 014 933

Postes devant être inclus dans l'annexe 1 proposée du projet de loi de crédits

(pour l'année financière se terminant le 31 mars 2012)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2011-2012.**

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	INDUSTRIE		
	MINISTÈRE		
1	Industrie – Dépenses de fonctionnement, et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes, perçues au cours d'un exercice, qui ont trait à la recherche sur les communications, aux faillites et aux corporations et celles qui découlent des services et des processus de réglementation, prévus en vertu de la <i>Loi sur la concurrence</i> : dépôt d'un avis préalable à une fusion, certificats de décisions préalables, avis consultatifs et photocopies et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	349 132 946	
5	Industrie – Dépenses en capital.....	5 949 465	
10	Industrie – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	616 187 125	
L15	Paiements conformément au paragraphe 14(2) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	300 000	
L20	Prêts conformément à l'alinéa 14(1)a) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	500 000	
			972 069 536
	AGENCE SPATIALE CANADIENNE		
25	Agence spatiale canadienne – Dépenses de fonctionnement.....	242 733 744	
30	Agence spatiale canadienne – Dépenses en capital	114 159 000	
35	Agence spatiale canadienne – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	56 223 000	
			413 115 744
	COMMISSION CANADIENNE DU TOURISME		
40	Paiements à la Commission canadienne du tourisme		76 032 802
	COMMISSION DU DROIT D'AUTEUR		
45	Commission du droit d'auteur – Dépenses du Programme		2 815 245

Postes devant être inclus dans l'annexe 1 proposée du projet de loi de crédits

(pour l'année financière se terminant le 31 mars 2012)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2011-2012.**

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	INDUSTRIE (suite)		
	AGENCE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR LE SUD DE L'ONTARIO.		
50	Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario – Dépenses de fonctionnement	25 538 566	
55	Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	191 671 310	
			217 209 876
	CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA		
60	Conseil national de recherches du Canada – Dépenses de fonctionnement	387 214 851	
65	Conseil national de recherches du Canada – Dépenses en capital.....	38 016 775	
70	Conseil national de recherches du Canada – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	139 650 480	
			564 882 106
	CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE		
75	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie – Dépenses de fonctionnement.....	42 744 681	
80	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie – Subventions inscrites au Budget des dépenses.....	1 002 065 627	
			1 044 810 308
	GREFFE DU TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE		
85	Greffe du Tribunal de la concurrence – Dépenses du Programme		2 159 832
	CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES		
90	Conseil de recherches en sciences humaines – Dépenses de fonctionnement.....	22 934 361	
95	Conseil de recherches en sciences humaines – Subventions inscrites au Budget des dépenses	651 684 666	
			674 619 027
	CONSEIL CANADIEN DES NORMES		
100	Paiements versés au Conseil canadien des normes aux termes de l'article 5 de la <i>Loi sur le Conseil canadien des normes</i>		7 129 000

Postes devant être inclus dans l'annexe 1 proposée du projet de loi de crédits

(pour l'année financière se terminant le 31 mars 2012)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2011-2012.**

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	INDUSTRIE (<i>fin</i>)		
	STATISTIQUE CANADA		
105	Statistique Canada – Dépenses du Programme, contributions et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les revenus de l'exercice		661 447 755
	JUSTICE		
	MINISTÈRE		
1	Justice – Dépenses de fonctionnement, et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter au cours d'un exercice les recettes, et de compenser les dépenses engagées au cours du même exercice, qui découlent de la prestation de services juridiques fournis de manière obligatoire aux ministères et organismes fédéraux et de manière facultative à des sociétés d'État, à des organisations non fédérales et internationales, à condition que ces services soient conformes au mandat du Ministère et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la Loi sur les traitements, rajusté en vertu de la Loi sur le Parlement du Canada et au prorata, pour toute période inférieure à un an.....	266 546 996	
5	Justice – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	388 098 536	
			654 645 532
	COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE		
10	Commission canadienne des droits de la personne – Dépenses du Programme.....		20 466 259
	TRIBUNAL CANADIEN DES DROITS DE LA PERSONNE		
15	Tribunal canadien des droits de la personne – Dépenses du Programme.....		4 102 340

Postes devant être inclus dans l'annexe 1 proposée du projet de loi de crédits

(pour l'année financière se terminant le 31 mars 2012)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2011-2012.**

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	<i>JUSTICE (suite et fin)</i>		
	COMMISSAIRE À LA MAGISTRATURE FÉDÉRALE		
20	Commissaire à la magistrature fédérale – Dépenses de fonctionnement, traitements, indemnités et dépenses pour les juges, y compris les juges adjoints de la Cour suprême du Yukon, de la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest, et de la Cour de justice du Nunavut, non prévus dans la <i>Loi sur les juges</i> et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes de l'année générées par la prestation de services administratifs et de formation judiciaire	8 271 542	
25	Commissaire à la magistrature fédérale – Conseil canadien de la magistrature – Dépenses de fonctionnement.....	1 508 971	9 780 513
	SERVICE ADMINISTRATIF DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES		
30	Service administratif des tribunaux judiciaires – Dépenses du Programme.....		58 231 458
	BUREAU DU DIRECTEUR DES POURSUITES PÉNALES		
35	Bureau du directeur des poursuites pénales – Dépenses du Programme, et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser au cours d'un exercice les recettes générées par la prestation de services de poursuites et de services connexes aux ministères et organismes fédéraux et de services facultatifs aux sociétés d'État, à des organismes non gouvernementaux et internationaux, à condition que ces services soient conformes au mandat du Bureau du directeur des poursuites pénales et de compenser les dépenses connexes au cours du même exercice		153 833 631
	COMMISSARIATS À L'INFORMATION ET À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DU CANADA		
40	Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada – Commissariat à l'information du Canada – Dépenses du Programme.....	10 615 324	
45	Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada – Commissariat à la protection de la vie privée du Canada – Dépenses du Programme.....	22 128 733	32 744 057
	COUR SUPRÊME DU CANADA		
50	Cour suprême du Canada – Dépenses du Programme.....		21 716 101

Postes devant être inclus dans l'annexe 1 proposée du projet de loi de crédits

(pour l'année financière se terminant le 31 mars 2012)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2011-2012.**

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	PARLEMENT		
	SÉNAT		
1	Sénat – Dépenses du Programme, y compris une indemnité de logement en remplacement d'une résidence pour le président du Sénat, versements à l'égard des coûts de fonctionnement des bureaux des sénateurs, contributions et autorisation de dépenser au cours d'un exercice les recettes perçues, inhérentes aux activités du Sénat, au cours de ce même exercice	59 490 350
	CHAMBRE DES COMMUNES		
5	Chambre des communes – Dépenses du Programme, y compris une indemnité de logement au lieu d'une résidence pour le président de la Chambre des communes et au lieu d'un appartement pour le vice-président, les versements pour le fonctionnement des bureaux de circonscription des députés, les contributions et l'autorisation de dépenser les recettes de l'exercice provenant des activités de la Chambre des communes.....	290 297 302
	BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT		
10	Bibliothèque du Parlement – Dépenses du Programme, y compris l'autorisation de dépenser les recettes produites durant l'exercice provenant des activités de la Bibliothèque du Parlement.....	37 496 080
	COMMISSARIAT AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS ET À L'ÉTHIQUE		
15	Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique – Dépenses du Programme.....	6 338 000
	CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE		
20	Conseiller sénatorial en éthique – Dépenses du Programme.....	719 500

Postes devant être inclus dans l'annexe 1 proposée du projet de loi de crédits

(pour l'année financière se terminant le 31 mars 2012)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2011-2012**.

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	PATRIMOINE CANADIEN		
	MINISTÈRE		
1	Patrimoine canadien – Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes générées au cours de l'exercice par l'Institut canadien de conservation, le Réseau canadien d'information sur le patrimoine et le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an.....	187 611 938	
5	Patrimoine canadien – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	932 804 044	
			1 120 415 982
	CONSEIL DES ARTS DU CANADA		
10	Paiements au Conseil des Arts du Canada, aux termes de l'article 18 de la <i>Loi sur le Conseil des Arts du Canada</i> , devant servir aux fins générales prévues à l'article 8 de cette loi		181 760 816
	SOCIÉTÉ RADIO-CANADA		
15	Paiements à la Société Radio-Canada pour les dépenses de fonctionnement.....	968 047 060	
20	Paiements à la Société Radio-Canada pour le fonds de roulement.....	4 000 000	
25	Paiements à la Société Radio-Canada pour les dépenses en capital.....	102 272 000	
			1 074 319 060
	MUSÉE CANADIEN DES DROITS DE LA PERSONNE		
30	Paiements au Musée canadien des droits de la personne à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital.....		31 700 000
	MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS		
35	Paiements au Musée canadien des civilisations à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital.....		63 378 730
	MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE		
40	Paiements au Musée canadien de la nature à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital.....		28 554 904

Postes devant être inclus dans l'annexe 1 proposée du projet de loi de crédits

(pour l'année financière se terminant le 31 mars 2012)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2011-2012**.

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	PATRIMOINE CANADIEN <i>(suite)</i>		
	CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES		
45	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes – Dépenses du Programme et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes de l'exercice en vertu du <i>Règlement de 2010 sur les droits de télécommunication</i> , du <i>Règlement de 1997 sur les droits de licence de radiodiffusion</i> , et des autres activités d'exploitation, jusqu'à concurrence des montants approuvés par le Conseil du Trésor.....	4 701 852
	BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES DU CANADA		
50	Bibliothèque et Archives du Canada – Dépenses de fonctionnement, subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes produites pour compenser les dépenses connexes engagées durant l'exercice et attribuables à l'accès à la collection et à sa reproduction.....	90 855 167	
55	Bibliothèque et Archives du Canada – Dépenses en capital.....	10 350 000	
			101 205 167
	SOCIÉTÉ DU CENTRE NATIONAL DES ARTS		
60	Paiements à la Société du Centre national des Arts à l'égard des dépenses de fonctionnement.....	35 631 174
	COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX		
65	Commission des champs de bataille nationaux – Dépenses du Programme	7 146 451
	OFFICE NATIONAL DU FILM		
70	Office national du film – Dépenses du Programme, subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	66 782 204
	MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU CANADA		
75	Paiements au Musée des beaux-arts du Canada à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital.....	40 606 120	
80	Paiement au Musée des beaux-arts du Canada à l'égard de l'acquisition d'objets pour la collection et des frais connexes découlant de cette activité	8 000 000	
			48 606 120

Postes devant être inclus dans l'annexe 1 proposée du projet de loi de crédits

(pour l'année financière se terminant le 31 mars 2012)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2011-2012.**

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	PATRIMOINE CANADIEN <i>(suite)</i>		
	MUSÉE NATIONAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE		
85	Paiements au Musée national des sciences et de la technologie à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital.....		29 041 340
	BUREAU DE LA COORDONNATRICE DE LA SITUATION DE LA FEMME		
90	Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme – Dépenses de fonctionnement et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	9 269 784	
95	Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	18 950 000	
			28 219 784
	COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE		
100	Commission de la fonction publique – Dépenses du Programme et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter au cours du même exercice les revenus et de compenser les dépenses engagées au cours du même exercice par la prestation de produits et services d'évaluation et de counseling.....		83 296 528
	COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE		
105	Commission des relations de travail dans la fonction publique – Dépenses du Programme		12 418 768
	TRIBUNAL DE LA DOTATION DE LA FONCTION PUBLIQUE		
110	Tribunal de la dotation de la fonction publique – Dépenses du Programme		4 905 102
	GREFFE DU TRIBUNAL DE LA PROTECTION DES FONCTIONNAIRES DIVULGATEURS D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES		
115	Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles – Dépenses du Programme.....		1 644 000

Postes devant être inclus dans l'annexe 1 proposée du projet de loi de crédits

(pour l'année financière se terminant le 31 mars 2012)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2011-2012**.

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	PATRIMOINE CANADIEN (<i>fin</i>)		
	TÉLÉFILM CANADA		
120	Paiements à Téléfilm Canada devant servir aux fins prévues par la <i>Loi sur Téléfilm Canada</i>		105 667 144
	PÊCHES ET OCÉANS		
1	Pêches et Océans – Dépenses de fonctionnement et : <i>a)</i> participation du Canada aux dépenses des commissions internationales des pêches, autorisation de fournir gratuitement des locaux aux commissions internationales des pêches, autorisation de consentir des avances recouvrables équivalentes aux montants de la quote-part de ces commissions dans les programmes à frais partagés; <i>b)</i> autorisation de consentir des avances recouvrables à l'égard des services de transport et d'arrimage et d'autres services de la marine marchande fournis pour le compte de particuliers, d'organismes indépendants et d'autres gouvernements au cours de l'exercice d'une juridiction ou par suite de l'exercice d'une juridiction en matière de navigation, y compris les aides à la navigation et la navigation maritime; <i>c)</i> aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes produites dans l'exercice au cours des activités ou par suite des activités de la Garde côtière canadienne; <i>d)</i> le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	1 229 050 480	
5	Pêches et Océans – Dépenses en capital et autorisation de faire des paiements aux provinces, aux municipalités, à des autorités locales ou à des entrepreneurs privés à titre de contributions aux travaux de construction entrepris par ces administrations, et autorisation d'acheter et de vendre des bateaux de pêche commerciale	328 062 395	
10	Pêches et Océans – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	127 653 239	
			1 684 766 114

Postes devant être inclus dans l'annexe 1 proposée du projet de loi de crédits

(pour l'année financière se terminant le 31 mars 2012)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2011-2012**.

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES		
	MINISTÈRE		
1	Ressources humaines et Développement des compétences – Dépenses de fonctionnement et: <i>a)</i> autorisation d'effectuer des dépenses remboursables au titre du Régime de pensions du Canada, du Compte des opérations de l'assurance-emploi et au Compte à fins déterminées pour l'administration des bourses d'excellence du millénaire; <i>b)</i> en vertu du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , le pouvoir de dépenser, afin de compenser les dépenses connexes engagées au cours de l'exercice, les recettes reçues au cours de l'exercice qui proviennent : (i) des services du Secteur des programmes d'accès public; (ii) des services visant à aider les provinces à administrer les programmes provinciaux financés aux termes des Ententes sur le développement du marché du travail; (iii) des services offerts au nom d'autres ministères du gouvernement fédéral et/ou d'établissements publics du gouvernement fédéral; (iv) du montant facturé à n'importe quelle société d'État en vertu de l'article 14 b) de la <i>Loi sur l'indemnisation des agents de l'État</i> en relation aux coûts de litige pour les recours par subrogation pour les sociétés d'État; (v) la portion des coûts de litige découlant des règlements pour les demandes de réclamation auprès de tiers pour les ministères et les organismes faits en vertu de la <i>Loi sur l'indemnisation des agents de l'État</i> ; <i>c)</i> le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	639 109 252	
5	Ressources humaines et Développement des compétences – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	1 861 298 806	
			2 500 408 058
	CONSEIL CANADIEN DES RELATIONS INDUSTRIELLES		
10	Conseil canadien des relations industrielles – Dépenses du Programme		11 421 923

Postes devant être inclus dans l'annexe 1 proposée du projet de loi de crédits

(pour l'année financière se terminant le 31 mars 2012)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2011-2012.**

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES <i>(suite et fin)</i>		
	SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT		
15	Rembourser à la Société canadienne d'hypothèques et de logement les remises accordées sur les prêts consentis, les subventions et contributions versées et les dépenses contractées, ainsi que les pertes subies et les frais et débours engagés en vertu des dispositions de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> ou à l'égard des pouvoirs que la Société exerce ou des tâches et des fonctions qu'elle exécute, en conformité avec le pouvoir de toute loi du Parlement du Canada, autre que la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> , au titre du pouvoir qui lui est conféré par la <i>Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement</i>	1 907 423 000
	TRIBUNAL CANADIEN DES RELATIONS PROFESSIONNELLES ARTISTES-PRODUCTEURS		
20	Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs – Dépenses du Programme	1 878 673
	CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL		
25	Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail – Dépenses du Programme.....	3 853 172

Postes devant être inclus dans l'annexe 1 proposée du projet de loi de crédits

(pour l'année financière se terminant le 31 mars 2012)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2011-2012.**

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	RESSOURCES NATURELLES		
	MINISTÈRE		
1	Ressources naturelles – Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes reçues pendant l'exercice par suite de la vente de produits d'information et de produits forestiers; de la délivrance de permis, des cours de formation et des certifications liés à la <i>Loi sur les explosifs</i> et au <i>Règlement sur les explosifs</i> ; et de la perception de frais pour les services de recherche, de consultation, d'évaluation, d'analyse et d'administration dans le cadre des activités du Ministère et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an.....	569 941 887	
5	Ressources naturelles – Dépenses en capital.....	13 892 000	
10	Ressources naturelles – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	1 267 522 960	
			1 851 356 847
	ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE		
15	Paiements à Énergie atomique du Canada limitée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital.....		102 143 000
	COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE		
20	Commission canadienne de sûreté nucléaire – Dépenses du Programme, subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....		26 457 136
	OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE		
25	Office national de l'énergie – Dépenses du Programme.....		52 730 832
	ADMINISTRATION DU PIPE-LINE DU NORD		
30	Administration du pipe-line du Nord – Dépenses du Programme.....		1 203 000

Postes devant être inclus dans l'annexe 1 proposée du projet de loi de crédits

(pour l'année financière se terminant le 31 mars 2012)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2011-2012.**

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	SANTÉ		
	MINISTÈRE		
1	Santé – Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes pour compenser les dépenses engagées au cours de l'exercice pour la prestation de services ou la vente de produits se rattachant à la protection de la santé, aux activités de réglementation et aux services médicaux et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	1 734 817 376	
5	Santé – Dépenses en capital	30 043 000	
10	Santé – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	1 444 698 166	
			3 209 558 542
	AGENCE CANADIENNE DE CONTRÔLE DE LA PROCRÉATION ASSISTÉE		
15	Agence canadienne de contrôle de la procréation assistée – Dépenses du Programme		9 925 968
	INSTITUTS DE RECHERCHE EN SANTÉ DU CANADA		
20	Instituts de recherche en santé du Canada – Dépenses de fonctionnement	50 007 434	
25	Instituts de recherche en santé du Canada – Subventions inscrites au Budget des dépenses	928 064 897	
			978 072 331
	CONSEIL DE CONTRÔLE DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX MATIÈRES DANGEREUSES		
30	Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses - Dépenses du programme		3 925 209
	CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS		
35	Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés – Dépenses du Programme		10 778 476

Postes devant être inclus dans l'annexe 1 proposée du projet de loi de crédits

(pour l'année financière se terminant le 31 mars 2012)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2011-2012.**

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	SANTÉ <i>(suite et fin)</i>		
	AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA		
40	Agence de la santé publique du Canada – Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes pour compenser les dépenses engagées au cours de l'exercice pour la vente de produits	369 225 667	
45	Agence de la santé publique du Canada – Dépenses en capital.....	22 898 787	
50	Agence de la santé publique du Canada – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	196 320 663	
			588 445 117
	SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE		
	MINISTÈRE		
1	Sécurité publique et Protection civile – Dépenses de fonctionnement et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an.....	136 709 360	
5	Sécurité publique et Protection civile – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	263 561 791	
			400 271 151
	SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ		
20	Service canadien du renseignement de sécurité – Dépenses du Programme		460 353 651

Postes devant être inclus dans l'annexe 1 proposée du projet de loi de crédits
(pour l'année financière se terminant le 31 mars 2012)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2011-2012.**

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE <i>(suite)</i>		
	SERVICE CORRECTIONNEL		
25	Service correctionnel – Dépenses de fonctionnement, subventions inscrites au Budget des dépenses, contributions et a) autorisation de verser à la Caisse de bienfaisance des détenus les revenus tirés, au cours de l'année, des activités des détenus financées par cette caisse; b) autorisation d'exploiter des cantines dans les établissements fédéraux et de déposer les revenus provenant des ventes dans la Caisse de bienfaisance des détenus; c) paiements, selon les conditions prescrites par le gouverneur en conseil, aux détenus élargis ou pour le compte des détenus élargis qui ont été frappés d'incapacité physique lors de leur participation aux activités normales des programmes réalisés dans les établissements fédéraux, et aux personnes à charge de détenus et d'ex-détenus décédés à la suite de leur participation aux activités normales des programmes réalisés dans les établissements fédéraux; d) autorisation au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, de conclure une entente avec le gouvernement de l'une ou l'autre des provinces en vue de l'incarcération, dans les établissements de cette province, de toutes les personnes condamnées ou envoyées dans un pénitencier, de l'indemnisation pour l'entretien de ces personnes et du paiement des frais de construction et d'autres frais connexes de ces établissements	2 207 945 939	
30	Service correctionnel – Dépenses en capital, y compris les paiements : a) aux collectivités autochtones, au sens de l'article 79 de la <i>Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition</i> , en ce qui concerne la prestation de services correctionnels en vertu de l'article 81 de cette loi; b) aux organisations sans but lucratif prenant part aux mesures correctionnelles communautaires, aux provinces et aux municipalités à titre de contributions pour des travaux de construction entrepris par ces administrations	517 519 000	2 725 464 939
	COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES		
35	Commission nationale des libérations conditionnelles – Dépenses du Programme et, en vertu du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes générées durant un même exercice et issues de la prestation de services visant le traitement des demandes de réhabilitation présentées par les personnes condamnées pour des infractions à des lois ou à des règlements fédéraux, et de porter ces recettes en réduction des dépenses engagées pendant cet exercice		43 219 791
	BUREAU DE L'ENQUÊTEUR CORRECTIONNEL		
40	Bureau de l'enquêteur correctionnel – Dépenses du Programme		3 780 465

Postes devant être inclus dans l'annexe 1 proposée du projet de loi de crédits

(pour l'année financière se terminant le 31 mars 2012)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2011-2012.**

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE (<i>fin</i>)		
	GENDARMERIE ROYALE DU CANADA		
45	Gendarmerie royale du Canada – Dépenses de fonctionnement, et conformément au paragraphe 29.1 (2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les revenus de l'exercice.....	2 009 383 982	
50	Gendarmerie royale du Canada – Dépenses en capital.....	279 359 403	
55	Gendarmerie royale du Canada – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, le montant inscrit à chacune des subventions pouvant être modifié sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor	120 362 517	
			2 409 105 902
	COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA		
60	Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada – Dépenses du Programme		1 287 893
	COMMISSION DES PLAINTES DU PUBLIC CONTRE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA		
65	Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada – Dépenses du Programme		4 822 531
	TRANSPORTS		
	MINISTÈRE		
1	Transports – Dépenses de fonctionnement et : a) autorisation d'engager des dépenses pour des biens autres que fédéraux pendant l'exercice d'une juridiction ou par suite de l'exercice d'une juridiction en matière d'aéronautique; b) autorisation de faire des paiements de commissions pour le recouvrement de revenus conformément à la <i>Loi sur l'aéronautique</i> ; c) aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes de l'exercice; d) le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	549 895 362	

Postes devant être inclus dans l'annexe 1 proposée du projet de loi de crédits

(pour l'année financière se terminant le 31 mars 2012)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2011-2012.**

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	TRANSPORTS <i>(suite)</i>		
	MINISTÈRE <i>(suite et fin)</i>		
5	Transports – Dépenses en capital, y compris les contributions pour les travaux de construction exécutés par des provinces ou des municipalités, des autorités locales ou des entrepreneurs privés	95 157 250	
10	Transports – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	669 077 485	
			1 314 130 097
	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES		
15	Paiements à la Société canadienne des postes à des fins spéciales		22 210 000
	ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN		
20	Paiements à l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital		582 727 000
	OFFICE DES TRANSPORTS DU CANADA		
25	Office des transports du Canada – Dépenses du Programme		23 806 376
	LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE		
30	Paiements à la Société des ponts fédéraux Limitée		64 699 000
	MARINE ATLANTIQUE S.C.C.		
35	Paiements à Marine Atlantique S.C.C. relativement : a) aux frais de la direction de cette société; paiements à des fins d'immobilisations et paiements pour des activités de transport, y compris les services de transport maritime suivants conformément à des marchés conclus avec Sa Majesté : traversiers et terminus de Terre-Neuve; b) aux paiements à l'égard des frais engagés par la société pour assurer des prestations de retraite anticipée, des prestations de cessation d'emploi et d'autres prestations à ses employés lorsque ces frais sont engagés par suite de la réduction du personnel ou de l'interruption ou de la diminution d'un service		200 585 000

Postes devant être inclus dans l'annexe 1 proposée du projet de loi de crédits

(pour l'année financière se terminant le 31 mars 2012)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2011-2012.**

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	TRANSPORTS (<i>fin</i>)		
	COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE		
40	Paiements à la Commission de la capitale nationale pour les dépenses de fonctionnement.....	78 398 834	
45	Paiements à la Commission de la capitale nationale pour les dépenses en capital.....	28 473 000	
			106 871 834
	BUREAU DE L'INFRASTRUCTURE DU CANADA		
50	Bureau de l'infrastructure du Canada – Dépenses de fonctionnement.....	50 031 062	
55	Bureau de l'infrastructure du Canada – Contributions	4 693 333 359	
			4 743 364 421
	LES PONTS JACQUES-CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE		
60	Paiements à la société Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc. à affecter au paiement de l'excédent des dépenses sur les revenus de la société (à l'exception de l'amortissement des immobilisations et des réserves) relativement à l'exploitation des ponts Jacques-Cartier, Champlain et Honoré-Mercier, d'une partie de l'autoroute Bonaventure, de l'estacade du pont Champlain et du tunnel Melocheville à Montréal		98 944 000
	TRIBUNAL D'APPEL DES TRANSPORTS DU CANADA		
65	Tribunal d'appel des transports du Canada – Dépenses du Programme.....		1 284 898
	VIA RAIL CANADA INC.		
70	Paiements à VIA Rail Canada Inc. relativement aux frais de la direction de cette société, paiements à des fins d'immobilisations et paiements en vue de la prestation d'un service ferroviaire aux voyageurs au Canada, conformément aux marchés conclus en vertu du sous-alinéa c)(i) du crédit 52d (Transports) de la <i>Loi n° 1 de 1977 portant affectation de crédits</i>		458 309 000

Postes devant être inclus dans l'annexe 1 proposée du projet de loi de crédits

(pour l'année financière se terminant le 31 mars 2012)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2011-2012.**

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX		
1	Travaux publics et Services gouvernementaux – Dépenses de fonctionnement pour la prestation de services de gestion des locaux et de services communs et centraux, y compris les dépenses recouvrables au titre du Régime de pensions du Canada, de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> et de la <i>Loi sur l'administration des biens saisis</i> ; autorisation de dépenser les recettes de l'exercice découlant des services de gestion des locaux et des services communs et centraux et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	2 117 845 756	
5	Travaux publics et Services gouvernementaux – Dépenses en capital, y compris les dépenses relatives à des ouvrages autres que des biens fédéraux et autorisation de rembourser les locataires d'immeubles fédéraux à l'égard d'améliorations autorisées par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux .	344 511 826	
10	Travaux publics et Services gouvernementaux – Contributions.....	5 210 000	
			2 467 567 582
			86 471 422 655

Postes devant être inclus dans l'annexe 2 proposée du projet de loi de crédits

(pour l'année financière se terminant le 31 mars 2013)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2011-2012.**

N° du crédit	Service	Montant(\$)	Total (\$)
	AGENCE DU REVENU DU CANADA		
1	Dépenses de fonctionnement, contributions et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	3 083 906 257	
5	Dépenses en capital et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	151 346 470	
			3 235 252 727
	ENVIRONNEMENT		
	AGENCE PARCS CANADA		
25	Agence Parcs Canada – Dépenses du Programme, y compris les dépenses en capital, les subventions inscrites au Budget des dépenses et les contributions, dont les dépenses engagées sur des propriétés autres que celles du fédéral, et les paiements aux provinces et aux municipalités à titre de contributions au coût des engagements réalisés par ces dernières	531 093 209	
30	Paiements au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques en vue de l'établissement de nouveaux parcs nationaux, lieux historiques nationaux et autres aires patrimoniales connexes aux fins énoncées à l'article 21 de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	500 000	
			531 593 209
	SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE		
	AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA		
10	Agence des services frontaliers du Canada – Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser durant l'exercice en cours les recettes perçues pendant l'exercice qui se rapportent aux activités à la frontière de l'Agence des services frontaliers du Canada : droits pour la prestation d'un service ou pour l'utilisation d'une installation ou pour un produit, droit ou privilège; et paiements reçus en vertu de contrats conclus par l'Agence	1 551 632 149	
15	Agence des services frontaliers du Canada – Dépenses en capital	113 930 488	
			1 665 562 637
			5 432 408 573

Prévisions législatives – dépenses budgétaires

	Budget principal des dépenses 2011-2012 \$
AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL	
Ministère	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	92 990 473
Ministre des Affaires étrangères – Traitement et allocation pour automobile	77 516
Ministre du Commerce international – Traitement et allocation pour automobile	77 516
Ministre d'État – Allocation pour automobile	2 000
Fonds renouvelable du Bureau des passeports (<i>Loi sur les fonds renouvelables</i> (L.R.C. (1985), ch. R-8))	45 424 000
Paiements en vertu de la <i>Loi sur la pension spéciale du service diplomatique</i> (L.R.C. (1985), ch. D-2)	250 000
Agence canadienne de développement international	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	27 047 538
Ministre de la Coopération internationale – Traitement et allocation pour automobile	77 516
Encaissement de billets délivrés aux fonds d'aide des institutions financières internationales conformément à la <i>Loi sur l'aide au développement international (institutions financières)</i>	248 113 000
Exportation et développement Canada (Compte du Canada)	
Versements à Exportation et développement Canada pour acquitter ses obligations encourues en vertu de l'article 23 de la <i>Loi sur le développement des exportations</i> (Compte du Canada) afin de faciliter et d'accroître les échanges commerciaux entre le Canada et les autres pays (L.C. (2001), ch. 33)	500 000
Commission mixte internationale (section canadienne)	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	596 943
AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN	
Ministère	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	71 154 285
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits et ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord – Traitement et allocation pour automobile	77 516
Subventions aux organismes autochtones identifiés pour recevoir des paiements à l'égard des revendications en vertu des lois sur le règlement des revendications territoriales globales	90 415 879
Subvention au gouvernement du Nunatsiavut pour la mise en œuvre de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador en vertu de la <i>Loi sur l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador</i>	17 987 000
Paiements d'indemnités aux bénéficiaires des revendications territoriales globales pour des redevances sur les ressources	2 574 713
Obligations relatives aux garanties de prêts accordés aux Indiens pour le logement et le développement économique	2 000 000
Rentes versées aux Indiens – Paiements en vertu de traités	1 400 000
Comité chargé des cas d'invalidité dus au mercure dans les bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington	15 000
Agence canadienne de développement économique du Nord	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 185 632
Commission canadienne des affaires polaires	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	78 542
Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	450 000
Greffé du Tribunal des revendications particulières	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	206 823
AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 556 981
Ministre d'État – Allocation pour automobile	2 000

Prévisions législatives – dépenses budgétaires

	Budget principal des dépenses 2011-2012 \$
AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE	
Ministère	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8 821 343
AGENCE DU REVENU DU CANADA	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	460 028 178
Ministre du Revenu national, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et ministre de la porte d'entrée de l'Atlantique – Traitement et allocation pour automobile	77 516
Dépense des recettes résultant de la poursuite des opérations en vertu de l'article 60 de la <i>Loi sur l'Agence du revenu du Canada</i>	230 687 768
Versements d'allocations spéciales pour enfants	227 000 000
Versements aux provinces en vertu de la <i>Loi sur les droits d'exportation de produits de bois d'œuvre</i>	140 000 000
AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE	
Ministère	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	84 309 446
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé – Traitement et allocation pour automobile	77 516
Paiements de contributions pour le programme Agri-stabilité	500 964 000
Paiements de contributions pour le programme Agri-protection	452 000 000
Paiement de subventions pour le programme Agri-investissement	139 400 000
Paiements relatifs à la <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i> (L.C. (1997), ch. C-34)	106 000 000
Paiements de subventions pour le programme Agri-stabilité	95 452 000
Paiements de contributions pour le programme Agri-investissement	20 089 000
Prêts garantis en vertu de la <i>Loi canadienne sur les prêts agricoles</i>	13 111 013
Fonds pour l'avenir de la Canadian Cattlemen's Association	5 000 000
Contributions à l'appui de l'Initiative d'aide à l'industrie porcine	404 500
Subventions aux offices établis conformément à la <i>Loi sur les offices des produits agricoles</i> (L.R.C. (1985), ch. F-4)	200 000
Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel
Agence canadienne d'inspection des aliments	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	81 394 985
Dépense des recettes conformément au paragraphe 30 de la <i>Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments</i>	52 158 156
Paiements d'indemnisation conformes aux exigences prévues par les règlements pris en application de la <i>Loi sur la santé des animaux</i> et de la <i>Loi sur la protection des végétaux</i> et autorisés en vertu de la <i>Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments</i> (L.C. (1997), ch. 6)	1 500 000
Commission canadienne des grains	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	622 222
Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains	(120 001)
ANCIENS COMBATTANTS	
Ministère	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	41 919 908
Ministre des Anciens Combattants et ministre d'État (Agriculture) – Traitement et allocation pour automobile	77 516
Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des anciens combattants	175 000
Remboursements, en vertu de l'article 15 de la <i>Loi sur les indemnités de services de guerre</i> , de redressements de compensation effectués en conformité avec la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i> (L.R.C. (1970), ch. V-4)	10 000
Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des soldats de retour au pays	10 000
Crédits de réadaptation, en vertu de l'article 8 de la <i>Loi sur les indemnités de services de guerre</i> (L.R.C. (1970), ch. W-4)	2 000
Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 604 300

Prévisions législatives – dépenses budgétaires

	Budget principal des dépenses 2011-2012 \$
CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION	
Ministère	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	53 161 503
Ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme – Traitement et allocation pour automobile	77 516
Commission de l'immigration et du statut de réfugié	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	16 459 481
CONSEIL DU TRÉSOR	
Secrétariat	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	31 801 533
Président du Conseil du Trésor et ministre de la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique – Traitement et allocation pour automobile	77 516
Versements en vertu de la <i>Loi sur la mise au point des pensions du service public</i> (L.R.C. (1970), ch. P-33)	20 000
École de la fonction publique du Canada	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	6 739 546
Dépense des recettes conformément au paragraphe 18(2) de la <i>Loi sur l'École de la fonction publique du Canada</i>	50 000 000
Commissariat au lobbying	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	444 909
Commissariat à l'intégrité du secteur public	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	534 960
CONSEIL PRIVÉ	
Ministère	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	15 116 746
Premier ministre – Traitement et allocation pour automobile	159 731
Ministre des Affaires intergouvernementales, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre de la Francophonie – Traitement et allocation pour automobile	77 516
Leader du gouvernement au Sénat – Traitement et allocation pour automobile	77 516
Leader du gouvernement à la Chambre des communes – Traitement et allocation pour automobile	77 516
Ministre d'État (Réforme démocratique) – Allocation pour automobile	2 000
Ministre d'État et whip en chef du gouvernement – Allocation pour automobile	2 000
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	466 182
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 692 884
Directeur général des élections	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 304 151
Dépenses d'élections	87 304 411
Traitement du directeur général des élections	274 700
Commissariat aux langues officielles	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 301 139
Secrétariat de la Commission des nominations publiques	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	125 460
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	305 330

Prévisions législatives – dépenses budgétaires

	Budget principal des dépenses 2011-2012 \$
DÉFENSE NATIONALE	
Ministère	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés – Membres militaires	1 063 531 774
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	353 304 026
Ministre de la Défense nationale – Traitement et allocation pour automobile	77 516
Versements en vertu de la <i>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</i>	5 005 914
Versements en vertu des parties I à IV de la <i>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</i> (L.R.C. (1970), ch. D-3)	1 054 026
Versements aux ayants droit de certains membres de l'Aviation royale du Canada tués dans l'exercice de leurs fonctions alors qu'ils servaient à titre d'instructeurs dans le cadre du Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique (<i>Loi n° 4 de 1968 portant affectation de crédits</i>)	44 400
Comité des griefs des Forces canadiennes	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	623 452
Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	298 969
Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	137 124
DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADIEN	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 171 123
Ministre d'État – Allocation pour automobile	2 000
Contributions à la Fondation Rick Hansen	4 500 000
ENVIRONNEMENT	
Ministère	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	84 495 565
Ministre de l'Environnement – Traitement et allocation pour automobile	77 516
Agence canadienne d'évaluation environnementale	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 872 435
Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	439 195
Agence Parcs Canada	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	47 942 197
Dépenses qui équivalent aux revenus résultant de la poursuite des opérations en vertu de l'article 20 de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	111 000 000
FINANCES	
Ministère	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	12 789 809
Ministre des Finances – Traitement et allocation pour automobile	77 516
Frais d'intérêt et autres coûts	30 251 000 000
Transfert canadien en matière de santé (Partie V.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	26 951 863 000
Péréquation fiscale (Partie I – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	14 658 570 000
Transfert canadien en matière de programmes sociaux (Partie V.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	11 514 064 000
Financement des territoires (Partie I.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	2 876 083 006
Aide transitoire aux provinces qui adhèrent à un cadre de taxe à valeur ajoutée pleinement harmonisée (Partie III.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	1 880 000 000
Paiements à l'Association internationale de développement	384 280 000
Transfert visant la réduction des temps d'attente (Partie V.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	250 000 000

Prévisions législatives – dépenses budgétaires

	Budget principal des dépenses 2011-2012 \$
<i>FINANCES (suite)</i>	
Ministère (suite)	
Mise sur pied d'un régime canadien et d'un organisme national de réglementation des valeurs mobilières (<i>Loi d'exécution du budget de 2009</i>)	150 000 000
Achat de la monnaie canadienne	130 000 000
Paiements de dettes à des organisations internationales au nom des pays pauvres en vertu du paragraphe 18(1) de la <i>Loi sur la reprise économique</i>	51 200 000
Subventions législatives (<i>Lois constitutionnelles de 1867 à 1982</i> , et autres autorisations législatives)	32 148 683
Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières (<i>Loi sur le Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières</i>)	11 000 000
Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes (<i>Loi de 1964 sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	(685 644 000)
Paiements de remplacement au titre des programmes permanents (Partie VI – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	(3 112 956 000)
Vérificateur général	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	10 439 256
Tribunal canadien du commerce extérieur	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 477 598
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 892 779
Bureau du surintendant des institutions financières	
Dépense des revenus conformément au paragraphe 17(2) de la <i>Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières</i> .	1
GOUVERNEUR GÉNÉRAL	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 154 455
Pensions payables en vertu de la <i>Loi sur le gouverneur général</i> (L.R.C. (1985), ch. G-9)	520 000
Traitement du gouverneur général (L.R.C. (1985), ch. G-9)	134 970
INDUSTRIE	
Ministère	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	56 641 597
Ministre de l'Industrie – Traitement et allocation pour automobile	77 516
Obligations contractées en vertu de la <i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada</i> (L.C. (1998), ch. 36)	110 000 000
Subvention à Génome Canada	37 400 000
Contributions à Génome Canada	22 500 000
Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada	16 518 713
Subvention au Perimeter Institute for Theoretical Physics	1 010 400
Obligations contractées en vertu de la <i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i> (L.R.C. (1985), ch. S-11)	50 000
Ministre d'État (Petite entreprise et tourisme) – Allocation pour automobile	2 000
Ministre d'État (Science et technologie) (Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario) – Allocation pour automobile	2 000
Agence spatiale canadienne	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	11 500 638
Commission du droit d'auteur	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	309 644
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario.	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 113 369
Conseil national de recherches du Canada	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	50 953 970
Dépense des recettes conformément à l'alinéa 5(1)e) de la <i>Loi sur le Conseil national de recherches</i> (L.R.C. (1985), ch. N-15)	75 000 000

Prévisions législatives – dépenses budgétaires

	Budget principal des dépenses 2011-2012 \$
<i>INDUSTRIE (suite)</i>	
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 310 000
Greffé du Tribunal de la concurrence	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	168 810
Conseil de recherches en sciences humaines	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 929 471
Statistique Canada	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	80 112 761
JUSTICE	
Ministère	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	82 819 986
Ministre de la Justice et procureur général du Canada – Traitement et allocation pour automobile	77 516
Commission canadienne des droits de la personne	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 570 167
Tribunal canadien des droits de la personne	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	414 781
Commissaire à la magistrature fédérale	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 032 882
Traitements, indemnités et pensions des juges, pensions aux conjoints et aux enfants des juges et montants forfaitaires versés aux conjoints des juges qui décèdent pendant leur mandat (L.R.C. (1985), ch. J-1)	451 769 500
Service administratif des tribunaux judiciaires	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	7 146 980
Bureau du directeur des poursuites pénales	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	18 336 721
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 919 752
Cour suprême du Canada	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 430 614
Traitements, indemnités et pensions des juges, pensions aux conjoints et aux enfants des juges et montants forfaitaires versés aux conjoints des juges qui décèdent pendant leur mandat (L.R.C. (1985), ch. J-1)	5 568 300
PARLEMENT	
Sénat	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	7 810 632
Dignitaires du Sénat et sénateurs – Traitements, allocations et autres paiements versés au président du Sénat, aux sénateurs et autres dignitaires du Sénat en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> ; contributions au compte d'allocations de retraite des parlementaires et au compte de convention de retraite des parlementaires (L.R.C. (1985), ch. M-5)	26 655 200
Chambre des communes	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	37 909 083
Députés – Traitements et indemnités des agents supérieurs et des députés de la Chambre des communes en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et contributions au compte d'allocations de retraite des parlementaires et au compte de convention de retraite des parlementaires	113 441 704
Bibliothèque du Parlement	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 251 680
Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	812 340
Conseiller sénatorial en éthique	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	109 800

Prévisions législatives – dépenses budgétaires

	Budget principal des dépenses 2011-2012 \$
PATRIMOINE CANADIEN	
Ministère	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	20 790 904
Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles – Traitement et allocation pour automobile	77 516
Ministre d'État (Sports) – Allocation pour automobile	2 000
Traitements des lieutenants-gouverneurs	1 196 000
Paiements en vertu de la <i>Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs</i> (L.R.C. (1985), ch. L-8)	637 000
Prestations de retraite supplémentaires – lieutenants-gouverneurs précédents	182 000
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	6 473 124
Bibliothèque et Archives du Canada	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	11 754 666
Commission des champs de bataille nationaux	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	407 061
Dépenses aux termes de l'alinéa 29.1(1) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	1 700 000
Office national du film	
Fonds renouvelable de l'Office national du film
Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 253 340
Commission de la fonction publique	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	14 048 074
Commission des relations de travail dans la fonction publique	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 330 189
Tribunal de la dotation de la fonction publique	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	576 919
Greffé du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	194 400
PÊCHES ET OCÉANS	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	137 841 622
Ministre des Pêches et Océans – Traitement et allocation pour automobile	77 516
RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	
Ministère	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	249 272 705
Ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences – Traitement et allocation pour automobile	77 516
Ministre du Travail – Traitement et allocation pour automobile	77 516
Ministre d'État (Aînés) – Allocation pour automobile	2 000
Versements de la Sécurité de la vieillesse (L.R.C. (1985), ch. O-9)	29 162 214 653
Versements du Supplément de revenu garanti (L.R.C. (1985), ch. O-9)	8 429 823 187
Prestation universelle pour la garde d'enfants	2 660 000 000
Paiements de subventions canadiennes pour l'épargne-études aux fiduciaires de régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) au nom des bénéficiaires des REEE afin d'encourager les Canadiens à épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants	660 000 000
Subventions canadiennes pour études aux étudiants à temps plein et à temps partiel admissibles aux termes de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	554 315 000
Versements d'allocations (L.R.C. (1985), ch. O-9)	534 282 332
Paiements liés aux modalités de financement direct accordés en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	450 356 813
Paiements de Bons d'études canadiens aux fiduciaires de régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) au nom des bénéficiaires des REEE afin d'appuyer l'accès à l'éducation postsecondaire des enfants de familles à faible revenu	76 000 000

Prévisions législatives – dépenses budgétaires

	Budget principal des dépenses 2011-2012 \$
<i>RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES (suite)</i>	
Ministère (suite et fin)	
Paiements en vertu du Programme de protection des salariés aux personnes admissibles pour les salaires et les indemnités de vacances, les indemnités de départ et les indemnités de cessation d'emploi qui sont dus par les employeurs en faillite ou mis sous séquestre, de même que les paiements aux syndicats et aux séquestres qui fourniront les renseignements nécessaires pour déterminer l'admissibilité	56 200 000
Paiements d'indemnités à des agents de l'État (L.R.C. (1985), ch. G-5) et à des marins marchands (L.R.C. (1985), ch. M-6)	51 000 000
Paiements de Bons canadiens pour l'épargne-invalidité aux émetteurs de régimes enregistrés d'épargne-invalidité (REEI) au nom des bénéficiaires du REEI afin d'encourager la sécurité financière à long terme des personnes handicapées admissibles	45 300 000
Paiements de Subventions canadiennes pour l'épargne-invalidité aux émetteurs de régimes enregistrés d'épargne-invalidité (REEI) au nom des bénéficiaires du REEI afin d'encourager la sécurité financière à long terme des personnes handicapées admissibles	37 700 000
Financement pluriannuel initial à Passeport pour ma réussite Canada afin d'appuyer ses programmes d'intervention précoce communautaires qui aideront les jeunes défavorisés à accéder aux études postsecondaires au Canada	6 000 000
Paiements d'intérêts et autres obligations aux institutions de crédit en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	5 218 598
Redressements du passif actuariel de l'assurance de la fonction publique	145 000
Prestations de retraite supplémentaires – Pensions pour les agents des rentes sur l'État	35 000
Paiements d'intérêts aux institutions de crédit en vertu de la <i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i>	4 231
Paiements relatifs aux obligations contractées sous forme de prêts garantis en vertu de la <i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i>	(14 065 514)
Conseil canadien des relations industrielles	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 604 867
Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	184 981
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 156 531
RESSOURCES NATURELLES	
Ministère	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	58 743 067
Ministre des Ressources naturelles – Traitement et allocation pour automobile	77 516
Paiements au Fonds terre-neuvien des recettes provenant des ressources en hydrocarbures extracôticières	1 423 982 000
Paiements au compte des recettes extracôticières de la Nouvelle-Écosse	179 663 000
Contribution à l'Office Canada – Terre-Neuve des hydrocarbures extracôticières	6 825 000
Contribution à l'Office Canada – Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôticières	3 400 000
Fonds renouvelable de Géomatique Canada
Commission canadienne de sûreté nucléaire	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 488 454
Dépenses aux termes du paragraphe 29.1(1) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	88 317 988
Office national de l'énergie	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	7 098 618
Administration du pipe-line du Nord	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	125 100

Prévisions législatives – dépenses budgétaires

	Budget principal des dépenses 2011-2012 \$
SANTÉ	
Ministère	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	134 150 561
Ministre de la Santé – Traitement et allocation pour automobile	77 516
Agence canadienne de contrôle de la procréation assistée	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	628 554
Instituts de recherche en santé du Canada	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 291 861
Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	609 984
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 076 486
Agence de la santé publique du Canada	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	34 214 206
SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE	
Ministère	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	14 287 847
Ministre de la Sécurité publique – Traitement et allocation pour automobile	77 516
Agence des services frontaliers du Canada	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	180 893 014
Service canadien du renseignement de sécurité	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	48 678 991
Service correctionnel	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	256 391 677
Fonds renouvelable CORCAN
Commission nationale des libérations conditionnelles	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	6 014 876
Bureau de l'enquêteur correctionnel	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	537 427
Gendarmerie royale du Canada	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	91 276 888
Pensions et autres prestations des employés – Membres de la GRC	365 107 552
Pensions aux termes de la <i>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</i> (L.R.C. (1970), ch. R-10)	17 500 000
Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	181 574
Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	589 215

Prévisions législatives – dépenses budgétaires

	Budget principal des dépenses 2011-2012 \$
TRANSPORTS	
Ministère	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	74 380 197
Ministre des Transports , de l'Infrastructure et des Collectivités – Traitement et allocation pour automobile	77 516
Ministre d'État – Allocation pour automobile	2 000
Paiements versés conformément aux ententes de la Voie maritime du Saint-Laurent conclues dans le cadre de la <i>Loi maritime du Canada</i> (L.C. (1998), ch. 10)	79 593 000
Paiement de subvention pour l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland selon la <i>Loi sur l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland</i> (L.C. (1993), ch. 43)	58 974 669
Versements à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada à l'égard de l'abolition des péages sur le pont Victoria à Montréal, et pour la réfection de la voie de circulation du pont (crédit 107, <i>Loi des subsides n°5 de 1963</i> , L.C. (1963), ch. 42)	3 300 000
Office des transports du Canada	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 565 688
Bureau de l'infrastructure du Canada	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 038 042
Fonds pour l'infrastructure verte	70 117 555
Programme de financement de base de l'infrastructure des provinces et des territoires	62 652 000
Tribunal d'appel des transports du Canada	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	129 762
TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	99 871 902
Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux – Traitement et allocation pour automobile	77 516
Fonds renouvelable des Services immobiliers	10 000 000
Fonds renouvelable des Services communs de télécommunications et d'informatique	6 200 000
Fonds renouvelable du Bureau de la traduction	3 082 000
Paiement en remplacement d'impôts fonciers versés aux municipalités et à d'autres autorités taxatrices
Fonds renouvelable des Services optionnels
Fonds renouvelable de Conseils et Vérification Canada	(198 850)
Fonds renouvelable d'aliénation des biens immobiliers	(4 854 000)
Montant total des postes législatifs budgétaires du budget principal des dépenses	138 407 955 549
COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ASSURANCE-EMPLOI	20 573 646 752
Total	158 981 602 301

Prévisions législatives – autorisations non budgétaires (prêts, dotations en capital et avances)		Budget principal des dépenses 2011-2012 \$
AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL		
Agence canadienne de développement international		
Paiements (encaissement de billets) aux institutions financières internationales – Souscription au capital		84 279 960
Exportation et développement Canada (Compte du Canada)		
Versements à Exportation et développement Canada pour acquitter ses obligations encourues en vertu de l'article 23 de la <i>Loi sur le développement des exportations</i> (Compte du Canada) afin de faciliter et d'accroître les échanges commerciaux entre le Canada et les autres pays (L.C. (2001), ch. 33)		363 300 000
CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION		
Ministère		
Prêts aux immigrants et aux réfugiés afin de faciliter l'arrivée des nouveaux venus en vertu de l'article 88 de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>		1
RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES		
Ministère		
Prêts consentis en vertu de la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants		816 141 015
Société canadienne d'hypothèques et de logement		
Avances consenties en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> (L.R.C. (1985), ch. N-11)		(1 951 342 000)
Total		(687 621 024)

Définitions des articles courants de dépense

Afin d'indiquer de façon plus précise l'incidence des revenus et des dépenses du gouvernement fédéral sur l'économie, il faut établir le montant net des achats et des ventes de l'État par article courant. À cette fin, tous les ministères, organismes et sociétés d'État y compris ceux qui ont recours à un fonds renouvelable, doivent inscrire leurs dépenses liées à des achats comme un débit aux catégories d'articles courants de dépense. Les articles courants sont le niveau le plus élevé de la classification par dépense qu'utilisent le Parlement et le pouvoir exécutif; ils figurent dans les budgets principal et supplémentaires des dépenses et les Comptes publics. Les articles courants de dépense sont les suivants :

1. Personnel
2. Transports et communications
3. Information
4. Services professionnels et spéciaux
5. Location
6. Achat de services de réparation et d'entretien
7. Services publics, fournitures et approvisionnements
8. Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages
9. Acquisition de machines et de matériel
10. Paiements de transfert
11. Service de la dette publique
12. Autres subventions et paiements

Des renseignements sont également fournis au sujet des recettes à valoir sur le crédit. Dans certaines situations données, le Parlement autorise les ministères ou les organismes à dépenser les revenus tirés de leurs opérations de la même manière que les fonds affectés au moyen du crédit (comme en fait foi le libellé du crédit). Ces sommes compensent les dépenses prévues à l'égard des articles courants n^{os} 1 à 12, qui sont indiqués en chiffres bruts.

Une brève explication de chaque article courant est donnée dans ce qui suit.

1. Personnel

- Traitements et salaires, rétribution des heures supplémentaires, indemnité de cessation d'emploi, salaire rétroactif et autres rémunérations spéciales de tout le personnel civil permanent (à plein temps) ou engagé pour une période déterminée (à temps partiel, saisonnier ou occasionnel), à l'exclusion des employés des sociétés d'État mandataires et propriétaires, ainsi que des membres des forces militaires et de la Gendarmerie royale du Canada.
- Traitements des juges, du gouverneur général et des lieutenants-gouverneurs et indemnités des membres des deux chambres du Parlement, ainsi que tout genre d'indemnité versée aux employés permanents ou engagés pour une période déterminée ou à leur intention, comme les indemnités de subsistance, suppléments provisoires, indemnités de service à l'étranger, indemnités d'isolement, indemnités de pension et de subsistance, primes de postes, et autres allocations du genre.
- Allocations pour automobile des ministres et indemnités de dépenses des sénateurs et des députés.
- Contributions de l'État à divers régimes d'avantages sociaux des employés (Compte de pension de retraite de la fonction publique, Compte de prestations de retraite supplémentaires, Compte du Régime de pensions du Canada, Régime des rentes du Québec, Compte de prestations de décès de la fonction publique et Compte d'assurance-emploi).
- Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, Compte de pension de retraite des Forces canadiennes et Compte d'allocations de retraite des membres du Parlement; contributions de l'État aux régimes d'assurance-maladie et d'assurance-hospitalisation provinciaux et autres; frais de personnel supplémentaire pour diverses fins.

2. Transports et communications

- Frais de voyage et de transport des employés du gouvernement ainsi que des membres des Forces armées et de la Gendarmerie royale du Canada; frais de réinstallation de ces personnes et des personnes à leur charge, frais de subsistance et autres frais payés par ces personnes en voyage commandé; dépenses de voyage des juges; dépenses et indemnités de voyage payables aux sénateurs et aux députés.
- Transport de personnes par contrat, nolissement ou autres moyens, y compris les frais de voyage de personnes qui s'occupent de travaux d'arpentage, d'inspections et d'études sur le terrain; frais de déplacement et de transport de personnes qui ne sont pas des employés de l'État, comme les frais de transport d'anciens combattants demandant des traitements ou des pensions.
- Affranchissement ordinaire, courrier aérien, recommandé, colis postal, courrier exprès, ainsi que location de cases postales et tous les autres frais postaux.

- Frais de transport de marchandises à l'égard d'un achat, autres que le coût initial de livraison (compris dans l'article courant applicable au coût de l'achat même), y compris les frais de services de messagerie offerts par l'entreprise privée.
- Tous les frais des services de télécommunication par téléphone, télégraphe, câble, télétype, radio et T.S.F. (droits, taxes, etc.) et autres frais de communication, tels ceux qui découlent des services de messagerie assurés à forfait par des entreprises de l'extérieur et des services de communication fournis par contrat ou entente.

3. Information

- Services de promotion pour publicité et autres fins, achetés aux agences de publicité pour du temps d'antenne ou pour des médias imprimés, des placards extérieurs ou des panneaux-réclame. Cela comprend les services de promotion et de création tels que le graphisme.
- Services d'édition pour la passation de commandes, la mise en marché, la distribution et la vente de publications commanditées par le ministère, et pour l'achat de publications connexes de l'État. Sont aussi compris les services d'impression, de duplication, de photocopie, de préparation des textes, de graphisme, de mise en pages et les services techniques et consultatifs tels que le traitement informatique des textes et la transmission en masse des imprimés. De plus, y sont compris les services d'exposition tels que les services d'exposition et les services audiovisuels correspondants se rapportant à des expositions et étalages.
- Services des relations publiques et des affaires publiques pour des sondages sur les comportements, de promotion des ventes, de commercialisation, de mise en valeur des exportations, de relations publiques et de publicité les sondages d'opinion et les marchés concernant l'organisation et l'exploitation des services de contrôle des médias et des groupes cibles. Sont aussi compris les services de rédaction des discours et les services liés aux communiqués de presse, aux séances d'information, aux conférences de presse et aux événements spéciaux.

4. Services professionnels et spéciaux

- Services professionnels offerts par des particuliers ou des organismes comprenant des versements sous forme d'honoraires, de commissions, etc., pour les services de comptables, d'avocats, d'architectes, d'ingénieurs, d'analystes scientifiques, de sténographes judiciaires, de traducteurs; versements aux enseignants œuvrant à différents niveaux dans les établissements d'enseignement; paiements pour les services de médecins, d'infirmières et autre personnel médical; paiement de services de gestion, de services d'informatique et de toute autre aide technique, professionnelle et spécialisée de l'extérieur.
- Paiement de traitements hospitaliers, de soins aux anciens combattants et de services d'assistance sociale; paiement de services d'informatique, paiement des frais de scolarité des Indiens inscrits à des institutions d'enseignement qui ne sont pas des écoles fédérales; achat de services de formation en vertu de la Loi sur la formation professionnelle des adultes et paiements à l'École de la fonction publique du Canada pour des cours de formation.
- Paiements pour les services du Corps des commissionnaires et autres services contractuels de fonctionnement et d'entretien tels que le service d'autos blindées, les services de buanderie et de nettoyage à sec, les services de nettoyage dans les immeubles, les services d'aide temporaire, les services d'accueil, de stockage, d'entreposage et autres services commerciaux, ainsi que les paiements faits au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux pour l'administration de marchés.

5. Location

- Location, par le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, de propriétés requises à certaines fins par divers ministères et de locaux destinés aux bureaux et aux services du gouvernement.
- Location et affrètement – avec ou sans équipement – de navires, aéronefs, véhicules motorisés et autre matériel, et location d'appareils de télécommunication et de matériel de bureau, y compris les ordinateurs.

Bien qu'elle comporte la location de locaux proprement dits, la location de services d'entreposage figure à l'article courant n° 4.

6. Achat de services de réparation et d'entretien

- Travaux de réparation et d'entretien de biens durables mentionnés à l'article courant n° 8 pour l'Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages ci-dessous, exécutés à forfait, ainsi que du matériel visé par l'article courant n° 9 pour l'Acquisition de machines et de matériel.
- Paiements faits au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux pour les services offerts aux locataires.
- Le coût des matériaux et des fournitures et les autres frais pour les travaux exécutés directement par un ministère sont inscrits sous d'autres rubriques, selon la nature de l'achat.

7. Services publics, fournitures et approvisionnements

- Dépenses relatives à un genre de service normalement assuré par une municipalité ou un service public, comme l'eau, l'électricité, le gaz, etc. Y figurent donc les taxes d'eau, les frais d'éclairage, d'énergie et de gaz, et le paiement de ces services, qu'ils soient obtenus de la municipalité ou d'ailleurs.
- Achat des fournitures et approvisionnements requis pour assurer le fonctionnement et le maintien réguliers des services de l'État.
Sont inclus :
 - essence et huile achetées en grandes quantités, combustible ou carburant pour navires, avions, transport, chauffage
 - provendes
 - aliments et autres fournitures pour navires et établissements
 - bestiaux achetés pour consommation ou revente
 - graines de semence
 - livres et autres publications achetés pour diffusion à l'extérieur
 - uniformes et fourniment
 - photographies, cartes terrestres et marines achetées à des fins d'administration et de fonctionnement
 - fournitures scientifiques et de laboratoire, y compris échantillons pour essais
 - fournitures pour dessin, tirage de bleus et travaux d'art; fournitures pour les levés topographiques, études
 - produits chimiques
 - approvisionnements hospitaliers, chirurgicaux et médicaux
 - œuvres d'art pour expositions et documents historiques pour galeries, musées et archives
 - bois et charbon
 - fournitures électriques
 - pièces de réparation autres que les pièces accompagnant normalement le matériel au moment de l'achat d'aéronefs, de navires, de véhicules routiers, de matériel de communication et autre équipement, et autres fournitures et approvisionnements
 - produits métaux
 - papeterie et fournitures de bureau.

8. Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages

- Toutes les dépenses relatives à l'acquisition de bâtiments, chemins, ouvrages d'irrigation, canaux, aéroports, quais, ponts et toute autre immobilisation de ce genre.
- Améliorations comportant des rajouts ou des modifications de structure, ainsi que le coût d'installation du matériel fixe qui fait partie intégrante de l'ouvrage ou de la structure, comme les ascenseurs, les appareils de chauffage et d'aération.
- Tous les travaux de reconstruction de ces types de biens matériels comme les projets réalisés en vertu d'un contrat ou d'un accord.
- Achat de terrains.

Les dépenses liées à des contrats pour de nouvelles constructions pour les employés occasionnels embauchés ou pour les employés permanents qui travaillent à plein temps ou à temps partiel à des projets précis, les frais de déplacement, les services professionnels, la location de matériel, l'entretien de matériel et les matériaux achetés spécialement pour servir à ces travaux sont imputés aux articles courants pertinents (articles courants n^{os} 1 à 9).

9. Acquisition de machines et de matériel

- Dépenses relatives à l'acquisition de toutes les machines, de tout le matériel, des fournitures et du mobilier de bureau, du matériel informatique et électronique ou de tout autre accessoire de bureau.
- Matériel et accessoires à microfilmer, matériel de communication entre bureaux, machines à affranchir avec compteur, cylindres pour machines enregistreuses et tout autre accessoire de bureau.
- Véhicules automobiles, avions, tracteurs, matériel de voirie, matériel de télécommunications et autre appareillage du même genre; matériel scientifique et de laboratoire, navires, brise-glaces et matériel auxiliaire de la navigation, ainsi que tout autre genre de matériel lourd et léger; munitions et divers genres de matériel pour le ministère de la Défense nationale, tels que navires, avions, matériel mécanique, véhicules de combat, armes, moteurs et pièces de rechange habituellement achetées avec ce matériel au moment de l'achat.

10. Paiements de transfert

- Subventions et contributions, et tous les paiements faits par l'État.
- Paiements importants relatifs au bien-être versés à des particuliers, comme les pensions de vieillesse et les allocations de ce genre, les allocations et les pensions des anciens combattants.
- Subventions et paiements aux provinces et aux territoires en vertu de la Loi constitutionnelle, de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux et pour les langues officielles.
- Paiements aux Indiens et aux Inuits, afin de soutenir les initiatives d'autonomie gouvernementale et les programmes dans le domaine social, de la santé, de l'éducation et du développement communautaire, et ce, en conformité avec les revendications des Autochtones.
- Paiements aux gouvernements territoriaux en vertu des ententes de financement conclues par le ministre des Finances et les ministres des Finances des territoires.
- Subventions et capitaux consentis à l'industrie; subventions aux fins de recherches et autres mesures d'aide relatives aux recherches effectuées par des organisations non gouvernementales; bourses d'études.
- Subventions de soutien consenties à de nombreux organismes nationaux et internationaux sans but lucratif.
- Contributions à des organismes internationaux et droits d'affiliation à ces organismes, comme la contribution au programme d'aide alimentaire internationale et la cotisation du Canada aux Nations Unies.

La plupart des paiements compris dans cette catégorie d'article courant sont détaillés dans le budget des dépenses sous les rubriques « Subventions » ou « Contributions ». Les premières ne sont pas soumises à la vérification et sont, par conséquent, soumises à l'approbation du Parlement en ce qui concerne le montant, le bénéficiaire et même leur objet, par l'entremise de l'approbation du projet de loi de crédits qui précise les « Subventions inscrites au Budget des dépenses »; les secondes sont soumises à la vérification et ne sont donc pas aussi limitées. Les subventions et leur valeur totale ont un caractère législatif et une description particulière qui régissent leur utilisation. Les subventions sont également présentées à titre d'information dans la Partie III du budget des dépenses.

11. Service de la dette publique

- Intérêts de la dette non échue du Canada (y compris les bons du Trésor) et autres passifs comme le fonds de fiducie et autres fonds spéciaux.
- Frais d'émission de nouveaux emprunts, amortissement de l'escompte à l'émission d'obligations, primes et commissions afférentes aux obligations.
- Frais administratifs et afférents à la dette publique.

12. Autres subventions et paiements

- Paiements à des sociétés d'État, y compris les versements destinés à combler les déficits de fonctionnement et les autres paiements de transfert faits aux sociétés d'État.
- Versements à certains comptes non budgétaires (comme les contributions de l'État au compte de stabilisation des prix des produits agricoles ou les prestations relatives à la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants), ainsi que l'amortissement de plusieurs types de pertes, le rajustement annuel des réserves pour les créances et certains autres postes « Divers ».

Sous le titre « Divers » figurent certaines dépenses comme les licences, les permis et droits de bassin, de touage, de mise à quai et d'amarrage, le cautionnement d'employés de l'État, la perte d'effets personnels et les dépenses relatives à de petits articles et à divers services. Sont compris également des fonds pour de nombreux articles de dépense et services qui ne peuvent être mentionnés sous les diverses rubriques du présent sommaire.

Dépenses internes du gouvernement

Les dépenses provenant de sources internes comprennent les paiements des coûts des biens et des services fournis par d'autres ministères ou au sein d'un ministère ou par l'entremise des fonds renouvelables.

Recettes à valoir sur le crédit

Les recettes à valoir sur le crédit conformément à l'autorisation parlementaire comprennent toute une gamme de revenus provenant de sources externes et de sources internes. Les revenus provenant de sources externes comprennent :

- les loyers perçus à l'égard d'immeubles et de pièces d'équipement appartenant au gouvernement;
- les sommes reçues au titre de la prestation des services de police à d'autres ordres de gouvernement;
- les rentrées de fonds provenant de fonds renouvelables à la suite de transactions effectuées avec des intervenants de l'extérieur du gouvernement;
- les coûts recouverts des administrations provinciales et d'autres gouvernements nationaux.

Les revenus provenant de sources internes comprennent les recouvrements des coûts des biens et services fournis par un organisme à un autre et le produit des ventes effectuées au moyen de fonds renouvelables à des intervenants de l'administration fédérale.

Dépenses budgétaires par article courant de dépense

	Services											Total											
	Transports et communications		Services professionnels et spéciaux		Location		Achat de services de réparation et d'entretien		Services publics, fournitures et approvisionnements		Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages		Acquisition de machines et de matériel		Paievements de transfert		Frais de la dette publique		Autres subventions et paiements		Moins : Recettes à valoir sur le crédit		
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12											
(en milliers de dollars)																							
<i>Affaires étrangères et Commerce international</i>																							
Ministère.....	1 022 896	183 735	21 849	259 067	225 507	33 119	83 262	95 361	137 308	880 080		5 550									332 687	2 615 047	
Corporation commerciale canadienne.....												15 482											15 482
Agence canadienne de développement international.....	177 389	11 301	298	28 263	2 459	3 312	1 264		3 375	3 206 263		366											3 434 289
Exportation et développement Canada (Compte du Canada).....												500											500
Centre de recherches pour le développement international.....																							
Commission mixte internationale (section canadienne).....	3 913	780	80	2 887	330	20	95		165														8 271
<i>Affaires indiennes et du Nord canadien</i>																							
Ministère.....	466 533	54 024	13 748	257 155	11 525	5 083	8 496	12 194	20 000	6 159 718		282 056											7 290 533
Agence canadienne de développement économique du Nord.....	7 772	1 024	242	4 426	208	255	194			30 057													44 179
Commission canadienne des affaires polaires	515	50	50	251	100	3	17		20	10													1 015
Institut de la statistique des Premières nations																							
Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens.....	2 950	2 300	900	5 000	850	5	225		200														12 430
Greffé du Tribunal des revendications particulières.....	1 356	86	2	690	555	57	7		99														2 852
<i>Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec</i>																							
Agence de promotion économique du Canada atlantique	36 431	2 651	955	5 900	1 160	150	500		1 565	247 037		200											296 549
Ministère.....	57 829	7 823	1 336	18 986	1 813	572	668		1 813	226 783		322											317 945
Société d'expansion du Cap-Breton.....												65 026											65 026
<i>Agence du revenu du Canada</i>	3 109 510	197 000	11 000	304 996	329 518	116 000	39 000		126 000	370 000		3 000											4 293 046

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Dépenses budgétaires par article courant de dépense

	Services											Total										
	Transports et communications		Services professionnels et spéciaux		Location		Achat de services de réparation et d'entretien		Services publics, fournitures et approvisionnement		Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages		Acquisition de machines et de matériel		Paievements de transfert		Frais de la dette publique		Autres subventions et paiements		Moins : Recettes à valeur sur le crédit	
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12										
<i>(en milliers de dollars)</i>																						
<i>Agriculture et Agroalimentaire</i>																						
Ministère.....	557 489	36 849	8 134	150 921	5 205	37 099	51 308	2 481	25 998	1 742 046			14 459	60 480	2 571 509							
Commission canadienne du lait.....															3 930							
Agence canadienne d'inspection des aliments.....	533 589	36 748	4 062	79 007	3 578	16 465	20 501		19 003	1 744				4 362	719 058							
Commission canadienne des grains.....	39 661	9 644	1 193	5 591	9 488	1 603	1 891		3 307					6 036	42 883							
<i>Anciens Combattants</i>																						
Ministère.....	274 886	36 176	3 947	376 102	10 288	12 040	234 621	14 283	4 487	2 556 365					3 523 195							
Tribunal des anciens combattants (révision et appel).....	10 517	526	6	217	19	21	44		187						11 537							
<i>Citoyenneté et Immigration</i>																						
Ministère.....	348 581	28 333	10 458	120 062	2 341	6 269	7 734		21 993	944 971					1 490 742							
Commission de l'immigration et du statut de réfugié.....	107 901	3 550	92	29 032	1 037	6 048	1 109		4 149					102	153 000							
<i>Conseil du Trésor</i>																						
Ministère.....	3 727 652	5 877	1 048	48 347	1 330	1 373	1 948		4 764	520				2 560 753	475 495	5 878 117						
École de la fonction publique du Canada.....	76 181	2 849	855	19 090	2 279	1 710	1 140		570	275						104 949						
Commissariat au lobbying.....	2 917	60	25	1 500	40	10	50		35							4 637						
Commissariat à l'intégrité du secteur public.....	3 507	1 500	1 500	2 531	40	30	30		430							6 868						
<i>Conseil privé</i>																						
Ministère.....	99 495	7 827	2 529	17 235	1 578	2 667	1 771		7 009					578	140 688							
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes.....	3 056	1 046	56	1 430	542	109	146		240						6 624							
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports.....	24 209	1 799	133	2 297	207	509	446		775						30 376							
Directeur général des élections.....	39 967	5 004	3 831	31 144	3 153	3 260	655	125	7 009	28 204					122 351							
Commissariat aux langues officielles.....	15 085	1 001	283	3 220	121	233	165		545					6	20 659							
Société du Vieux-Port de Montréal Inc.....														28 373	28 373							
Secrétariat de la Commission des nominations publiques.....	822	1		225	7	7	3		3						1 070							
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité.....	2 002	177	29	708	19	5	24		40					11	3 014							

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Dépenses budgétaires par article courant de dépense

	Transports et communications		Services professionnels et spéciaux		Location		Achat de services de réparation et d'entretien		Services publics, fournitures et approvisionnement		Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages		Acquisition de machines et de matériel		Paievements de transfert		Frais de la dette publique		Autres subventions et paiements		Moins : Recettes à valoir sur le crédit		Total	
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22		
<i>(en milliers de dollars)</i>																								
Dépendance nationale																								
Ministère.....	9 288 223	1 086 171	40 084	2 802 143	496 030	1 652 027	1 293 971	362 955	4 226 902	247 782	232 842	435 801	21 293 330	6 683
Comité des griefs des Forces canadiennes.....	4 087	200	50	1 455	620	30	35	206
Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire.....	1 960	101	5	1 194	178	5	31	26	3 508
Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications.....	899	177	79	709	165	5	15	59	2 108
Diversification de l'économie de l'Ontario canadien																								
.....	33 902	3 900	325	8 600	991	500	650	1 300	145 362	195 530
Environnement																								
Ministère.....	553 993	53 127	3 208	125 642	24 621	11 286	29 872	3 329	38 334	93 398	3 946	68 643	872 114	30 007
Agence canadienne d'évaluation environnementale.....	18 830	2 946	699	9 607	743	89	218	661	4 215
Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.....	2 879	455	230	1 358	61	58	41	168	5 249
Agence Parcs Canada.....	314 288	41 000	11 000	149 986	19 000	43 000	72 000	11 000	13 000	3 262	690 535
Finances																								
Ministère.....	83 922	5 600	5 500	14 000	800	600	131 200	2 529	55 131 025	30 251 000	11 000	400	85 636 775
Vérificateur général.....	68 435	5 324	859	8 415	343	687	687	343	84 948
Tribunal canadien du commerce extérieur.....	9 686	268	54	804	36	232	161	232	11 473
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada.....	25 519	984	3 157	3 290	2 739	347	461	3 711	40 209
Bureau du surintendant des institutions financières.....	81 100	5 297	952	14 162	6 283	2 031	1 644	5 874	910
PPP Canada Inc.....	287 700
Gouverneur général.....	14 259	1 863	655	1 259	151	201	705	201	531	19 824
Industrie																								
Ministère.....	473 663	24 120	3 498	93 667	11 279	10 400	6 440	18 028	787 148	212 771	1 215 472
Agence spatiale canadienne.....	75 393	9 693	2 495	227 210	2 093	3 461	3 009	1 004	39 972	56 223	4 063	424 616
Commission canadienne du tourisme.....	76 033
Commission du droit d'auteur.....	2 030	190	115	610	70	10	65	35	3 125
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario.....	20 410	1 225	174	5 959	12	180	160	332	191 671	220 323
Conseil national de recherches du Canada.....	366 270	16 913	2 240	38 707	3 180	12 926	52 004	45 388	139 650	690 836

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Dépenses budgétaires par article courant de dépense

	(en milliers de dollars)											Total		
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11		12	
	Personnel	Transports et communications	Information	Services professionnels et spéciaux	Location	Achat de services de réparation et d'entretien	Services publics, fournitures et approvisionnement	Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	Acquisition de machines et de matériel	Paievements de transfert	Frais de la dette publique	Autres subventions et paiements	Moins : Recettes à valeur sur le crédit	
Industrie														
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie.....	34 810	4 299	543	6 438	487	622	328	528	1 002 066	1 050 120
Greffé du Tribunal de la concurrence.....	1 107	248	46	690	33	206	2 329
Conseil de recherches en sciences humaines.....	19 204	1 383	485	3 743	224	305	154	366	651 685	677 548
Conseil canadien des normes.....	7 129	7 129
Statistique Canada.....	525 184	76 957	23 769	159 874	10 169	21 258	19 204	24 444	561	141	120 000	741 561
Justice														
Ministère.....	543 009	19 928	3 616	46 379	1 622	7 041	5 275	12 576	388 099	290 000	737 543
Commission canadienne des droits de la personne.....	16 849	1 200	200	3 938	250	200	200	200	23 036
Tribunal canadien des droits de la personne.....	2 719	414	36	1 169	90	36	18	36	4 517
Commissaire à la magistrature fédérale.....	424 938	28 950	55	3 182	70	200	120	80	5 263	275	462 583
Service administratif des tribunaux judiciaires.....	46 852	3 125	212	9 794	1 214	670	2 155	1 321	36	65 378
Bureau du directeur des poursuites pénales.....	120 207	7 149	898	45 053	1 472	1 501	986	2 539	6 107	13 742	172 170
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada.....	25 696	1 280	669	6 358	180	637	260	1 080	500	3	36 664
Cour suprême du Canada.....	21 259	1 606	238	3 078	293	375	1 865	999	29 715
Parlement														
Sénat.....	68 997	13 472	564	6 083	65	1 562	1 014	1 654	547	93 956
Chambre des communes.....	320 877	53 280	10 413	19 373	12 181	7 638	8 873	8 869	940	77	873	441 648
Bibliothèque du Parlement.....	34 428	756	400	3 600	325	412	3 122	687	18	1 000	42 748
Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique.....	5 325	90	50	1 520	30	50	50	35	7 150
Conseiller sénatorial en éthique.....	720	24	25	45	2	8	6	829
Patrimoine canadien														
Ministère.....	137 571	9 573	14 954	38 676	2 135	2 541	3 745	4 175	933 623	708	4 400	1 143 301
Conseil des Arts du Canada.....	181 761	181 761
Société Radio-Canada.....	1 074 319	1 074 319
Musée canadien des droits de la personne.....	31 700	31 700
Musée canadien des civilisations.....	63 379	63 379
Musée canadien de la nature.....	28 555	28 555

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Dépenses budgétaires par article courant de dépense

	Services											Total							
	Transports et communications		Services professionnels et spéciaux		Achat de services de réparation et d'entretien		Services publics, fournitures et approvisionnements		Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages		Acquisition de machines et de matériel		Frais de la dette publique		Autres subventions et paiements		Moins : Recettes à valoir sur le crédit		
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12							
(en milliers de dollars)																			
<i>Patrimoine canadien</i>																			
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.....	42 435	2 024	1 310	5 600	352	893	357	807	42 603	11 175
Bibliothèque et Archives du Canada.....	77 058	2 409	779	11 559	1 780	2 093	2 964	10 350	2 773	1 746	550	112 960
Société du Centre national des Arts.....	35 631
Commission des champs de bataille nationaux.....	2 669	1 85	300	600	70	755	700	975	9 254
Office national du film.....	41 938	2 959	664	13 773	8 107	2 178	1 208	3 117	250	8 452	66 782
Musée des beaux-arts du Canada.....	48 606
Musée national des sciences et de la technologie.....
Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme.....	8 216	638	1 36	1 055	55	85	81	203	18 950	54
Commission de la fonction publique.....	92 093	3 273	578	9 433	385	1 348	770	3 273	193	14 000
Commission des relations de travail dans la fonction publique.....	8 720	905	101	2 414	503	151	251	704	13 749
Tribunal de la dotation de la fonction publique.....	3 782	459	85	612	357	17	68	102	5 482
Grefe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles.....	1 274	56	10	439	20	1	38	1 838
Téléfilm Canada.....	105 667
<i>Pêches et Océans</i>	903 706	64 397	4 132	176 309	19 793	158 507	82 507	62 264	257 269	127 653	14 161
<i>Ressources humaines et Développement des compétences</i>																			
Ministère.....	1 777 458	125 901	28 447	489 954	220 963	37 880	13 816	53 016	44 422 902	2 608
Conseil canadien des relations industrielles.....	10 521	1 076	22	885	166	115	179	41	22
Société canadienne d'hypothèques et de logement.....
Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs.....	1 213	140	125	479	7	25	50	25
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.....	7 582	1 50	110	1 068	25	125	100	150	4 300

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Dépenses budgétaires par article courant de dépense

	(en milliers de dollars)											Total		
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11		12	
	Personnel	Transports et communications	Information	Services professionnels et spéciaux	Location	Achat de services de réparation et d'entretien	Services publics, fournitures et approvisionnement	Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	Acquisition de machines et de matériel	Paievements de transfert	Frais de la dette publique	Autres subventions et paiements	Moins : Recettes à valeur sur le crédit	
Ressources naturelles														
Ministère.....	386 403	26 600	6 429	180 571	10 010	5 142	16 762	13 892	25 086	2 881 393	5 672	33 912	3 524 047
Énergie atomique du Canada limitée.....	102 143	102 143
Commission canadienne de sûreté nucléaire.....	83 426	6 902	735	15 702	700	3 962	755	4 221	1 770	90	118 264
Office national de l'énergie.....	46 535	3 644	361	5 918	328	716	564	49	296	1 366	53	59 829
Administration du pipe-line du Nord.....	820	130	2	313	12	2	4	45	1 328
Santé														
Ministère.....	879 509	243 545	12 596	403 173	15 697	34 084	394 717	6 022	38 444	1 444 698	498	129 196	3 343 787
Agence canadienne de contrôle de la procréation assistée.....	4 121	848	368	4 716	50	310	143	10 555
Instituts de recherche en santé du Canada.....	34 691	5 881	1 027	10 933	409	78	310	1 970	928 065	983 364
Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses.....	3 999	54	54	349	16	11	54	4 535
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés.....	7 057	372	128	3 702	40	172	269	115	11 855
Agence de la santé publique du Canada.....	225 177	25 790	9 409	76 299	11 292	8 556	32 275	15 015	7 100	196 321	15 476	50	622 659
Sécurité publique et Protection civile														
Ministère.....	93 742	10 583	2 154	28 666	7 023	1 055	2 052	208	5 491	263 562	100	414 637
Agence des services frontaliers du Canada.....	1 185 854	77 090	2 834	389 846	10 450	31 583	34 281	25 763	84 083	14 381	9 710	1 846 456
Service canadien du renseignement de sécurité.....	319 118	189 915	509 033
Service correctionnel.....	1 722 775	74 757	2 509	402 963	15 307	62 138	174 620	323 309	194 210	1 573	88 156	80 460	2 981 857
Commission nationale des libérations conditionnelles.....	39 431	4 307	120	3 589	224	1 662	336	542	4	980	49 235
Bureau de l'enquêteur correctionnel.....	3 523	271	86	330	39	40	30	4 318
Gendarmerie royale du Canada.....	2 991 854	259 084	7 349	393 783	95 947	115 060	143 399	81 614	285 893	137 863	88 078	1 716 932	2 882 990
Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada.....	1 190	28	29	152	28	1	16	25	1 469
Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada.....	3 863	323	50	459	77	259	332	50	5 412

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Dépenses budgétaires par article courant de dépense

	Services											Total	
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11		12
	Personnel	Transports et communications	Information	Services professionnels et spéciaux	Location	Achat de services de réparation et d'entretien	Services publics, fournitures et approvisionnement	Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	Acquisition de machines et de matériel	Paievements de transfert	Frais de la dette publique	Autres subventions et paiements	Moins : Recettes à valoir sur le crédit
(en milliers de dollars)													
<i>Transports</i>													
Ministère.....	487 683	43 529	4 715	128 241	4 943	19 737	18 213	76 250	18 908	731 352	79 593	82 706
Société canadienne des postes.....	22 210
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien.....	582 727
Office des transports du Canada.....	23 375	595	274	2 002	140	252	216	518	27 372
La Société des ponts fédéraux Limitée.....	64 699
Marine Atlantique S.C.C.....	200 585
Commission de la capitale nationale.....	106 872
Bureau de l'infrastructure du Canada.....	33 027	606	5 816	10 389	1 920	320	168	2 798	4 826 103	26
Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain
Incorporée.....	98 944
Tribunal d'appel des transports du Canada.....	851	122	27	357	24	6	28	1 415
VIA Rail Canada Inc.....	458 309
<i>Travaux publics et Services gouvernementaux..</i>	1 124 681	229 836	15 932	1 542 719	968 236	1 165 500	198 598	209 833	106 367	5 210	87	584 176	3 569 430
Total pour tous les ministères et organismes..	37 225 482	3 341 127	326 486	9 963 263	2 611 579	3 688 018	3 219 556	1 328 738	5 945 755	132 163 137	30 251 087	10 095 991	9 947 645
Compte des opérations de l'assurance-emploi.....	(546 190)	19 400 000	(1 719 837)
Total du Budget principal des dépenses.....	36 679 292	3 341 127	326 486	9 963 263	2 611 579	3 688 018	3 219 556	1 328 738	5 945 755	151 563 137	30 251 087	10 095 991	8 227 808
Moins : dépenses internes du gouvernement.....	163 672	16 300	2 113 564	660 177	353 659	111 369	359 239	147 502	4 089 992	2 992 361
Total des dépenses concernant les tiers.....	36 679 292	3 177 455	310 186	7 849 699	1 951 402	3 334 359	3 108 187	969 499	5 798 253	151 563 137	30 251 087	6 505 499	5 235 447
<i>Total du Budget principal des dépenses</i>	<i>35 624 228</i>	<i>3 335 877</i>	<i>335 993</i>	<i>9 767 254</i>	<i>2 573 864</i>	<i>3 713 515</i>	<i>3 280 250</i>	<i>1 748 002</i>	<i>6 024 988</i>	<i>158 787 036</i>	<i>33 693 000</i>	<i>10 261 567</i>	<i>7 910 707</i>
2010-2011.....

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Descriptions des résultats stratégiques et des activités de programmes

Budget des dépenses 2011-2012

Introduction

Les résultats stratégiques et les descriptions des activités de programme des organismes sont présentés dans cette annexe. Un résultat stratégique est un avantage à long terme et durable pour les Canadiennes et Canadiens qui découle du mandat et de la vision d'un ministère. Il s'agit de la différence qu'un ministère veut faire dans la vie des Canadiennes et Canadiens. Un activité de programme est un groupe d'intrant constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à un ou des besoins précis et pour obtenir les résultats visés.

L'activité de programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Résultat stratégique

Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels respectueux de l'environnement.

**Agriculture et
Agroalimentaire
Ministère**

Description des activités de programme

Mesures à la ferme

AAC vient en aide aux agriculteurs par des programmes d'application directe à la ferme qui permettent de déterminer les risques environnementaux et les possibilités connexes tout en soutenant l'élaboration d'une éthique de gestion agricole et agroalimentaire. Il les aide dans l'évaluation des risques agroenvironnementaux et la planification, en fournissant de l'expertise, de l'information et des incitatifs pour stimuler l'adoption de pratiques d'agriculture durables au niveau de la ferme et du paysage, en explorant et concevant de nouvelles approches qui favorisent et soutiennent l'adoption de pratiques agricoles durables et en faisant mieux connaître les bienfaits de ces pratiques. Cette activité de programme favorise la bonne entendance de l'environnement et aide à atténuer les répercussions générales du secteur sur l'environnement. Elle contribue à créer un environnement plus sain et à instaurer des conditions pour améliorer la qualité de vie de la population canadienne et à rendre le secteur agricole plus rentable.

Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental

AAC s'emploie à aider le secteur par des initiatives qui lui permettent d'utiliser une démarche de gestion plus rigoureuse pour prendre des décisions face aux risques environnementaux et de trouver des correctifs appropriés. AAC réalise des projets de recherche fondamentale et appliquée afin de mieux comprendre les interactions entre l'agriculture et l'environnement face aux principaux défis en matière de protection de l'environnement qui se posent au Canada et dans les régions; élaborer des pratiques d'agriculture durable et valider les résultats environnementaux et économiques aux niveaux de la ferme et du paysage; mettre au point, améliorer et utiliser des indicateurs agroenvironnementaux, des systèmes de comptabilité des gaz à effet de serre et des indicateurs économiques pour évaluer la viabilité environnementale et économique du secteur. Ce programme fournit la plate-forme pour l'innovation, et la découverte de technologies et de stratégies qui sont utilisées comme base pour application par le secteur de façon à améliorer la performance agroenvironnementale du secteur.

Résultat stratégique

Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels compétitif qui gère les risques de manière proactive.

Description des activités de programme

Gestion des risques de l'entreprise

AAC a un programme intégral de gestion des risques de l'entreprise pour donner aux producteurs de meilleurs outils et le savoir-faire nécessaire pour gérer les risques de l'entreprise. Ce programme leur procure une protection contre les légères baisses de revenu, une aide axée sur la marge de production quand leurs pertes de revenus sont plus importantes, un cadre d'indemnisation en cas de catastrophe pour les secourir rapidement et une assurance-production pour les protéger contre les pertes de production causées par des catastrophes naturelles. De plus, le programme prévoit une aide sous forme de garanties financières qui facilitera la commercialisation de leurs produits une fois que la conjoncture du marché et les prix seront plus favorables.

Développement du commerce et des marchés

AAC se fait le défenseur du commerce agricole du Canada en s'employant à éliminer les obstacles au commerce au pays et même à l'étranger et à multiplier les débouchés pour le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels. Il aide celui-ci à trouver de nouveaux débouchés au pays et dans le monde ainsi que des façons d'améliorer sa productivité et sa compétitivité et de devenir ainsi plus prospère. AAC travaille aussi à faire reconnaître les produits canadiens grâce à l'initiative Image de marque du Canada sur les marchés internationaux et à la Stratégie de promotion de l'image de marque au Canada, et cela afin de consolider et d'élargir la présence du secteur sur le marché.

Systèmes de gestion des risques liés à la salubrité et à la biosécurité des aliments

AAC aide les producteurs et les organismes à élaborer et à mettre en œuvre des systèmes de gestion des risques liés à la salubrité des aliments, à la biosécurité et à la traçabilité afin de leur permettre de prévenir et de contrôler les risques en matière de ressources animales et végétales et de renforcer ainsi le secteur contre la propagation de maladies et les pertes sur les marchés intérieurs et étrangers. Les systèmes de gestion du risque comprennent les systèmes nationaux de salubrité alimentaire reconnus par le gouvernement fondés sur les principes d'analyse des dangers et la maîtrise des points critiques (HACCP) ou de type HACCP, à la ferme et en aval de la ferme; les systèmes nationaux de biosécurité; et le système national de traçabilité pour le secteur agroalimentaire. Ces systèmes sont également mis à profit dans la gestion des urgences pour limiter la propagation des maladies animales et végétales, réduisant par conséquent les répercussions environnementales et sociales d'une crise. Une stratégie nationale de biosécurité animale et végétale offre également une orientation stratégique générale visant à faire en sorte que les efforts soient ciblés sur les risques les plus élevés en matière de biosécurité. Parmi les participants admissibles, mentionnons les organismes sans but lucratif nationaux ou régionaux, les producteurs et les intervenants de l'industrie.

Facilitation de l'efficacité de la réglementation

AAC met en place des initiatives pour s'assurer que le milieu de la réglementation fait la promotion de l'innovation, de l'investissement et de la compétitivité du secteur. Le Ministère reconnaît qu'en raison du rythme accéléré des progrès technologiques et des nouveaux écarts entre les politiques réglementaires internationales et nationales, le milieu de la réglementation du Canada devra accroître sa capacité et accélérer son processus de modernisation s'il veut être réactif. Dans le cadre de ces initiatives, le Ministère collaborera avec les intervenants de la chaîne de valeur afin d'accroître leur capacité de respecter les exigences réglementaires ainsi qu'avec des partenaires fédéraux et l'industrie pour trouver des façons de rationaliser le fardeau réglementaire au moyen de mesures ciblées visant les priorités du secteur, et ce tout en conservant le régime réglementaire rigoureux du Canada en ce qui a trait à la santé et à la sécurité. Un processus de prise de décisions réglementaires fondées sur la science qui soit encore plus rapide et transparent permettra d'accroître la confiance du public et des intervenants.

Conseil des produits agricoles du Canada

Institué par l'entremise de la *Loi sur les offices des produits agricoles* (la Loi), le Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC) est un organisme unique de surveillance de l'intérêt public qui fait rapport au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (le Ministre). La Loi permet la création d'offices nationaux de commercialisation, de promotion et de recherche. Le CPAC supervise ces offices et collabore avec eux pour s'assurer que le système de gestion de l'offre pour la volaille et les œufs, ainsi que le système de prélèvement pour les bovins de boucherie fonctionnent dans le meilleur intérêt des intervenants de ces secteurs, des producteurs aux consommateurs. Le CPAC participe également de façon active à la gestion du portefeuille en conseillant le Ministre et en entretenant des liens avec les gouvernements provinciaux.

Résultat stratégique

Un secteur innovateur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels.

Description des activités de programme*Sciences, innovation et adoption*

AAC contribue à l'amélioration de la compétitivité du secteur des produits agricoles, agroalimentaires et agro-industriels en appuyant des projets d'innovation qui sont conçus pour améliorer des nouveaux produits, des services, des procédés et des marchés. Des activités concertées de prévision et de recherche stratégiques et de partage de l'information permettent de prendre des décisions coordonnées et éclairées afin d'en arriver à une planification intégrée regroupant les industries, les gouvernements et les universités. On fait la promotion des mesures de collaboration pour accélérer le transfert des connaissances scientifiques et technologiques en fonction du cycle d'innovation, et ce, afin d'appuyer les stratégies de succès éventuel qui ont été définies par le secteur industriel. On aide aussi les agriculteurs, les agri-entrepreneurs ainsi que les petites et moyennes entreprises agro-industrielles qui s'efforcent d'adopter de nouvelles technologies et de commercialiser de nouveaux produits et services. Les recherches exploratoires et transformatives aident à cerner les débouchés éventuels et à préparer le secteur en vue des nouvelles possibilités et des nouveaux défis.

Développement de l'agro-entreprise

Cette activité de programme encourage l'utilisation de saines pratiques de gestion et vise à faire connaître les avantages tout en permettant aux entreprises du secteur d'être rentables et d'investir dans les secteurs où il le faut pour gérer de façon durable le fonds de ressources naturelles, ainsi que produire et commercialiser des produits alimentaires et autres qui sont sans danger. Le programme de développement de l'agro-entreprise finance des activités provinciales et territoriales d'application de pratiques et de compétences en gestion des affaires qui renforcent la capacité des entreprises du secteur à évaluer les répercussions financières des améliorations qu'elles apportent à leurs méthodes, notamment l'incidence des plans environnementaux, des systèmes de salubrité des aliments et des projets d'innovation sur la rentabilité de leur entreprise; à gérer la transformation, à réagir au changement et à innover dans leurs opérations; à comprendre leur situation financière et à mettre en place des mesures efficaces ainsi que des plans et pratiques de gestion; et à favoriser la participation des jeunes agriculteurs ou des débutants dans ce domaine, des membres des Premières nations et des clients dans certains sous-secteurs en transition.

Développement des régions rurales et développement des coopératives

Le programme Développement des régions rurales et développement des coopératives appuie le développement communautaire de deux façons distinctes.

D'une part, il dirige une approche intégrée pangouvernementale appelée Partenariat rural du Canada. Il s'agit d'une approche par l'entremise de laquelle le gouvernement cherche à coordonner ses politiques pour les axer sur le développement socio-économique et le renouveau du Canada rural. De plus, il établit des partenariats avec les ministères fédéraux, les provinces et les intervenants ruraux et offre des outils pour permettre aux collectivités rurales d'utiliser leur faculté d'innovation afin de mettre à profit les attraits locaux et de devenir plus compétitives à l'échelle locale ou régionale.

D'autre part, il favorise le développement des coopératives comme moyen efficace d'aider les Canadiens et les collectivités à se prendre en charge et à saisir de nouveaux débouchés. En outre, il conseille l'ensemble du gouvernement sur les politiques et les programmes touchant les coopératives, et il établit des partenariats au sein du gouvernement fédéral et avec le secteur coopératif, les provinces et d'autres intervenants clés pour soutenir le développement des coopératives.

Agence canadienne du pari mutuel

En vertu de l'article 204 du Code criminel du Canada, le Ministre est responsable des politiques et de la réglementation concernant les paris mutuels sur les courses de chevaux. L'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) est un organisme de service spécial d'AAC qui est chargé de réglementer et de superviser les activités de pari mutuel dans les hippodromes canadiens, et qui a pour objectif de s'assurer que le tout s'y déroule de manière équitable pour le public. Les coûts associés aux activités de l'ACPM sont recouverts au moyen d'un prélèvement fixé actuellement à 0,8 p. 100 sur chaque pari engagé au Canada. Les plans stratégiques de l'ACPM sont axés sur la réglementation et la surveillance de façon moderne, efficace et transparente des activités de pari mutuel sur les courses hippiques.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

**Agriculture et
Agroalimentaire**
*Commission canadienne
du lait*

Résultat stratégique

Accroître la vitalité de l'industrie laitière canadienne au profit de tous les partenaires de l'industrie.

Description des activités de programme

Administre le système de gestion des approvisionnements du lait

Établit les prix de soutien pour le beurre et la poudre de lait écrémé. Calcule et recommande le niveau cible national de production du lait de transformation. Agit comme facilitateur au sein de l'industrie laitière. Gère les Programmes intérieurs de saisonnalité (offre et demande).

**Agriculture et
Agroalimentaire**
*Agence canadienne
d'inspection des aliments*

Résultat stratégique

Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles

Description des activités de programme

Programme de salubrité des aliments

Le Programme de salubrité des aliments vise à atténuer les risques pour la santé publique associés aux maladies et aux autres dangers inhérents au système d'approvisionnement alimentaire, de même qu'à gérer les urgences et les incidents liés à la salubrité des aliments. Les objectifs du Programme sont atteints grâce à la promotion de la salubrité des aliments et à la participation du public à cet égard, ainsi qu'à la vérification de la conformité de l'industrie aux normes et aux règlements fondés sur des principes scientifiques. Le Programme comporte des initiatives pour veiller à ce que les consommateurs reçoivent de l'information sur la salubrité des aliments et la nutrition, et pour décourager les pratiques commerciales déloyales ciblant les consommateurs et l'industrie. En collaborant avec d'autres gouvernements et intervenants, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) peut mieux détecter, suivre et atténuer les dangers liés aux aliments et au système d'approvisionnement alimentaire, y compris les toxico-infections alimentaires. Le Programme contribue à la santé publique et inspire la confiance à l'égard du système alimentaire canadien.

Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses

Le Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses vise à atténuer les risques inhérents aux ressources animales, aux aliments du bétail et aux produits animaux du Canada, lesquels font partie intégrante d'un système d'approvisionnement alimentaire sûr et accessible, et sont essentiels au maintien de la santé publique. Les objectifs du Programme sont atteints grâce à l'atténuation des risques que posent les maladies réglementées pour les animaux du Canada (incluant le bétail et les animaux aquatiques), à la gestion des urgences et des incidents liés aux maladies animales, à l'atténuation et à la gestion des risques associés aux aliments du bétail qui touchent le bétail et les produits alimentaires dérivés du bétail, à la promotion du bien-être des animaux et à la protection des ressources animales contre les menaces délibérées. Le Programme aide l'ACIA à atténuer les risques associés aux maladies animales transmissibles aux humains en lui permettant de contrôler ces maladies dans les populations animales. En outre, il est favorable à la santé des ressources animales du Canada et à l'instauration d'une certaine confiance à l'égard de l'état de santé des animaux, des produits d'origine animale, des sous-produits animaux et des systèmes de production.

Programme de protection des végétaux

Le Programme de protection des végétaux vise à atténuer les risques inhérents aux ressources végétales du Canada, lesquelles font partie intégrante d'un système d'approvisionnement alimentaire sûr et accessible, et sont essentielles à la santé publique et à la durabilité environnementale. Les objectifs du Programme sont atteints grâce à la réglementation des produits agricoles et forestiers, à l'atténuation des risques que posent les maladies et les organismes nuisibles réglementés à l'égard des ressources végétales (y compris les cultures et les forêts), à la réglementation de l'innocuité et de l'intégrité des semences, des engrais et des produits végétaux, et à la gestion des urgences et des incidents liés à la protection des végétaux. En outre, le Programme permet de protéger les ressources végétales contre les menaces délibérées, d'intégrer plus facilement de nouvelles technologies et de protéger les droits d'obtentions végétales. L'atteinte de l'objectif du programme inspire une certaine confiance à l'égard de l'innocuité des végétaux, des systèmes de production de végétaux et des produits végétaux, tout en contribuant à la protection des végétaux du Canada.

Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques

Le Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques de l'ACIA contribue à fournir un cadre de réglementation international cohérent, prévisible et fondé sur des principes scientifiques. Ce cadre de réglementation internationale permet de se conformer aux exigences réglementaires des pays importateurs relativement aux aliments, aux animaux, aux végétaux, et à leurs produits, facilitant ainsi pour le Canada un commerce de plusieurs milliards de dollars par an. Les objectifs du programme sont atteints grâce à la participation active de l'ACIA à des forums internationaux en vue d'établir des règlements, des normes, des lignes directrices et des politiques internationales fondées sur des principes scientifiques, et à la gestion de comités sanitaires et phytosanitaires formés en vertu d'ententes internationales. L'ACIA contribue à l'accès aux marchés en faisant la promotion active du système de réglementation canadien fondé sur des principes scientifiques auprès des partenaires commerciaux étrangers et en menant des négociations en vue de régler des questions d'ordre scientifique et technique.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Le grain du Canada est salubre, fiable et commercialisable et les producteurs de grain canadien sont protégés.

Description des activités de programme

Programme d'assurance-qualité – Crédits

Le système d'assurance de la qualité des grains (SAQG) du Canada assure la livraison de grains de qualité uniforme et fiable qui répond aux besoins des marchés canadiens et internationaux. La prestation quotidienne des services d'inspection et de classement du grain, conformément au mandat défini dans la *Loi sur les grains du Canada*, ainsi que les programmes et les services de soutien scientifique et technique, font partie intégrante de la prestation globale d'un SAQG efficace. Le SAQG du Canada s'adapte continuellement aux besoins d'utilisation finale des acheteurs canadiens et étrangers de grains canadiens, ainsi qu'aux changements structurels continus au sein de l'industrie céréalière, pour conserver la réputation du Canada comme fournisseur fiable de grains de qualité. Un SAQG efficace est un facteur-clé pour permettre aux exportateurs canadiens de réussir à vendre sur les marchés céréaliers internationaux concurrentiels et est essentiel pour les producteurs afin qu'ils obtiennent le meilleur prix possible pour leurs grains.

Programme de recherches sur la qualité des grains – Crédits

En vertu de la *Loi sur les grains du Canada*, la Commission canadienne des grains (CCG) doit entreprendre, parrainer et promouvoir des recherches sur les grains. La CCG effectue des recherches à l'appui du système d'assurance de la qualité des grains (SAQG) pour se pencher sur les nouveaux défis à relever et renforcer la facilité d'écoulement du grain canadien dans l'intérêt des producteurs et de l'industrie céréalière canadienne. Le Laboratoire de recherches sur les grains (LRG) de la CCG mène des recherches sur des méthodes pour mesurer la qualité du grain, des nouveaux facteurs qualitatifs et des nouvelles normes en matière de grains. Les recherches sur la qualité du grain APPEIENT l'amélioration continue du SAQG.

Programme d'assurance-quantité – Crédits

Le SAQG du Canada assure le poids du grain livré par des moyens de transport ou déchargés de ceux-ci et le grain en stockage dans le réseau des silos terminaux et de transbordement agréés pour satisfaire aux exigences de l'industrie céréalière, des producteurs aux clients. La prestation quotidienne des services de pesée, conformément au mandat défini dans la *Loi sur les grains du Canada*, fait partie intégrante du SAQG. Pour que le système soit toujours pertinent et qu'il réponde aux demandes de l'industrie en constante évolution, on fournit un soutien technique continu à l'appui du SAQG.

Programme de protection des producteurs – Crédits

La CCG a pour mandat de défendre les droits des producteurs en appliquant la *Loi sur les grains du Canada* et, à ce titre, a mis à exécution un bon nombre de programmes et de mesures de protection pour assurer le traitement équitable des producteurs de grains canadiens. Ces services comprennent le programme de délivrance de licences et de dépôt de garantie, la répartition des wagons de producteurs aux producteurs et aux groupes de producteurs qui désirent expédier eux-mêmes leurs propres grains, et les mesures de liaison avec les producteurs, y compris le système d'appel sur les grades attribués aux grains. De plus, la CCG recueille et met à jour des données sur la qualité du grain et des renseignements sur la manutention des grains pour faciliter les ventes des producteurs et les décisions de marketing.

**Agriculture et
Agroalimentaire**
*Commission canadienne
des grains*

Programme de protection des producteurs – Fonds renouvelable

La CCG a pour mandat de défendre les droits des producteurs en appliquant la *Loi sur les grains du Canada* et, à ce titre, a mis à exécution un bon nombre de programmes et de mesures de protection pour assurer le traitement équitable des producteurs de grains canadiens. Ces services comprennent le programme de délivrance de licences et de dépôt de garantie, la répartition des wagons de producteurs aux producteurs et aux groupes de producteurs qui désirent expédier eux-mêmes leurs propres grains, et les mesures de liaison avec les producteurs, y compris le système d'appel sur les grades attribués aux grains. De plus, la CCG recueille et met à jour des données sur la qualité du grain et des renseignements sur la manutention des grains pour faciliter les ventes des producteurs et les décisions de marketing.

Programme d'assurance-quantité – Fonds renouvelable

Le Système d'assurance de la quantité des grains du Canada assure le poids du grain livré par des moyens de transport ou déchargés de ceux-ci et le grain en stockage dans le réseau des silos terminaux et de transbordement agréés pour satisfaire aux exigences de l'industrie céréalière, des producteurs aux clients. La prestation quotidienne des services de pesée, conformément au mandat défini dans la *Loi sur les grains du Canada*, fait partie intégrante du Système d'assurance de la quantité. Pour que le système soit toujours pertinent et qu'il réponde aux demandes de l'industrie en constante évolution, on fournit un soutien technique continu à l'appui du Système d'assurance de la quantité du grain.

Programme d'assurance-qualité – Fonds renouvelable

Le SAQG du Canada assure la livraison de grains de qualité uniforme et fiable qui répond aux besoins des marchés canadiens et internationaux. La prestation quotidienne des services d'inspection et de classement du grain, conformément au mandat défini dans la *Loi sur les grains du Canada*, ainsi que les programmes et les services de soutien scientifique et technique, font partie intégrante de la prestation globale d'un SAQG efficace. Le SAQG du Canada s'adapte continuellement aux besoins d'utilisation finale des acheteurs canadiens et étrangers de grains canadiens, ainsi qu'aux changements structurels continus au sein de l'industrie céréalière, pour conserver la réputation du Canada comme fournisseur fiable de grains de qualité. Un SAQG efficace est un facteur-clé pour permettre aux exportateurs canadiens de réussir à vendre sur les marchés céréaliers internationaux concurrentiels et est essentiel pour les producteurs afin qu'ils obtiennent le meilleur prix possible pour leurs grains.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes – Fonds renouvelable

Voir le texte d'introduction.

Services internes – Crédits

Voir le texte d'introduction.

**Agence de promotion
économique du Canada
atlantique**
Ministère

Résultat stratégique

Une économie concurrentielle au Canada atlantique.

Description des activités de programme

Développement des entreprises

Malgré l'amélioration récente de la situation économique, de grands défis restent encore à surmonter, mais de grandes possibilités de développement existent. La productivité, qui dans un certain nombre de secteurs reste beaucoup plus faible au Canada atlantique que dans les principaux pays et dans d'autres régions du Canada, est l'un des indicateurs les plus révélateurs de cette situation. L'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) travaillera en partenariat avec les entreprises, les intervenants, les industries et les institutions du Canada atlantique afin d'améliorer la croissance et la productivité de l'économie de la région, ainsi que d'accroître la capacité concurrentielle, les revenus gagnés et la création d'emplois.

L'APECA s'emploie à améliorer la capacité de croissance économique de la région au moyen de divers mécanismes stratégiques, notamment en aidant les entreprises – particulièrement les petites et moyennes entreprises – au niveau de la mise sur pied, de l'expansion ou de la modernisation de leurs entreprises ainsi que du démarrage et de la croissance de leurs activités d'exportation; en établissant des partenariats avec les universités et d'autres institutions afin de renforcer la capacité de recherche-développement, d'accroître les activités de commercialisation et d'améliorer la productivité de la région; et en faisant la promotion de la transition vers l'économie du savoir, transition à laquelle l'APECA participe.

Développement des collectivités

L'économie de la région de l'Atlantique est fondée sur la diversité géographique, linguistique et culturelle de ses collectivités. Entre les petits villages éloignés et les vastes centres urbains, les occasions et les défis varient considérablement. Les collectivités sont la base du développement économique, car elles sont essentielles à la prospérité. L'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) reconnaît l'importance de ces collectivités dans un cadre de développement économique et appuie leurs efforts visant à développer les ressources dont elles ont besoin afin d'assumer l'entière responsabilité de leur propre développement économique. Pour ces raisons, l'APECA concentre ses efforts et ses stratégies sur le développement des collectivités et vise à mettre en place et à entretenir une infrastructure publique de haute qualité. L'APECA collabore avec les autres ordres de gouvernement, les autres ministères fédéraux, les groupes communautaires et les organisations non gouvernementales afin de conjuguer l'aide, de coordonner les efforts de développement économique, de réagir aux défis économiques et, enfin, de travailler avec Infrastructure Canada et les provinces pour surveiller la gestion et assurer la continuité des fonds fédéraux alloués à chaque région par divers programmes d'infrastructure. Il faut donc adopter une approche souple et holistique, selon les capacités, les forces et les défis réels d'une collectivité donnée. Le développement des collectivités est un processus ascendant qui aide à développer les outils, les ressources et les initiatives nécessaires à l'appui du développement stratégique individuel et unique.

Politiques, défense des intérêts et coordination

L'activité de programme Politiques, défense des intérêts et coordination (PDIC) de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) est essentielle pour préciser les occasions et les défis propres à l'économie régionale et y donner suite efficacement. Le PDIC offre des renseignements, des analyses et des conseils bien fondés sur un éventail de questions et de sujets et permet d'appuyer la prise de décision avisée à l'échelle de l'APECA et par le ministre. En offrant des positions stratégiques en matière de politiques et de recherche qui tiennent compte des possibilités de la région, en garantissant l'influence de la région sur les politiques et les programmes nationaux qui concernent le développement et les intérêts du Canada atlantique et en favorisant la coordination d'autres politiques et programmes dans la région pour constituer des approches intégrées au développement, le programme PDIC aide l'APECA à remplir son mandat et à faire en sorte que l'APECA demeure pertinente et sensibilisée aux occasions et aux défis qui se présentent au Canada atlantique.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme*Services internes*

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Une économie cap-bretonaise durable et concurrentielle.

Description des activités de programme*Obligations liées aux ressources humaines*

Les programmes visés par les obligations liées aux ressources humaines sont des programmes non discrétionnaires que la Société d'expansion du Cap-Breton (SECB) doit offrir aux anciens employés de la Société de développement du Cap-Breton (SDCB) par suite de la dissolution de la SDCB. Il s'agit d'obligations continues; nombre d'entre elles se poursuivront pendant plus de 20 ans. Ces obligations découlent des avantages sociaux faisant suite à l'emploi et de diverses stratégies en matière de ressources humaines (fermeture des sites). Elles comprennent les programmes d'encouragement à la retraite anticipée, les avantages sociaux futurs, les obligations liées à l'indemnisation des accidentés du travail et le programme de subventionnement du charbon domestique.

**Agence de promotion
économique du Canada
atlantique**
*Société d'expansion du
Cap-Breton*

Obligations liées à l'environnement

Dans le cadre du transfert des éléments d'actif et de passif de la SDCB à la SECB, la SECB sera responsable de la gérance de tous les biens fonciers de la SDCB. Cela comprend toutes les obligations liées à l'environnement à l'égard de ces sites. La SECB est tenue de respecter les lois et les règlements sur l'environnement qui s'appliquent aux activités courantes et aux opérations antérieures. Pour être en mesure de bien remplir ces obligations, la SECB conclura une entente stratégique avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) semblable à celle qui existait entre la SDCB et TPSGC. Dans le cadre de cette entente, les projets sont conçus et gérés par TPSGC, et la SECB s'occupe de la surveillance, du suivi et du financement. Toutes les obligations à long terme liées à l'environnement devraient être remplies d'ici 2055, exception faite de la gestion des eaux d'exhaure qu'il faudra peut-être assurer à perpétuité. Par ailleurs, la SECB collaborera avec de nombreux partenaires, notamment le Centre pour la durabilité de l'énergie et de l'environnement à l'Université du Cap Breton, la Sydney Tar Ponds Agency, le gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse, Environnement Canada et le secteur privé pour examiner les sources d'énergie de remplacement se rapportant aux biens fonciers de la SDCB qui pourraient mener à des occasions de développement commercial. Cela comprend la recherche relative à la production de combustible vert, à la production d'énergie géothermique au moyen de l'eau d'exhaure et au potentiel en matière de séquestration de carbone du charbon résiduel du bassin houiller de Sydney.

Développement économique communautaire

Au cours de la dernière décennie, l'économie cap-bretonaise a connu des adaptations structurelles en raison de la fermeture des principales industries de l'Île et de la décroissance dans l'industrie de la pêche. Le climat économique de l'Île a présenté, pour de nombreuses communautés, des défis significatifs à l'égard d'attirer des investissements et de mettre à profit des possibilités. Grâce à cette activité de programme, la SECB travaille à solliciter les communautés et à leur donner les moyens de prendre le contrôle de leur avenir en s'engageant dans des occasions menant à un développement économique durable. Menées en collaboration avec les communautés et les organismes communautaires, ces activités vont de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies d'ensemble pour le développement économique, à un soutien à l'égard de l'environnement commercial et au perfectionnement des compétences, en passant par une infrastructure communautaire nouvelle et/ou améliorée.

Développement commercial

En raison de la taille et de la composition de l'économie cap-bretonaise et de la distance qui la sépare des marchés importants, l'accès au capital reste l'un des défis les plus ardues pour les entreprises. La capacité d'accès au capital est limitée pour ce qui est des prêteurs traditionnels, des sociétés à capital-risque et des autres ordres de gouvernement. Sensible aux problèmes des petites et moyennes entreprises (PME), la SECB travaille, par l'entremise de ses programmes, avec des entrepreneurs potentiels et existants afin d'évaluer les dossiers et d'offrir des formes d'aide financière variées, y compris (sans toutefois s'y limiter) des actions ordinaires, des prêts garantis ou non et des contributions non remboursables. Ce soutien fournit une mise de capital à l'appui d'initiatives telles que le marketing, l'optimisation de l'efficacité, l'innovation, les mesures en ressources humaines, les activités de développement commercial et l'aide à l'obtention du capital.

Aménagement et gestion immobiliers

Grâce à cette activité de programme, la SECB a la capacité d'acheter, de louer et de vendre des terrains ainsi que de prendre des hypothèques. La Société se sert de l'aménagement et de la gestion des biens fonciers pour compléter ses programmes de financement. Les recettes excédentaires provenant de la location de biens immobiliers et de la vente de terrains sont investies directement dans des projets de développement économique dans la région servie par la SECB. En outre, dans le cadre du processus de transfert/d'aliénation de terrains, la Société vend ou loue des terrains aux entreprises et aux organismes en vue de favoriser les occasions de développement économique. Ces deux activités appuient le mandat de développement économique de la Société. En plus des terrains, les biens immobiliers de la SECB comprennent le bureau principal de la Société à Sydney (Nouvelle-Écosse), le Centre de ressources de Point Edward (propriété agricole), les installations commerciales de Port Hawkesbury (locaux à bureaux) et les installations manufacturières du Northside. En raison du transfert des éléments d'actif et de passif de la SDCB à la SECB, la SECB détiendra et exploitera un certain nombre d'installations de traitement des eaux et d'installations d'entreposage ainsi que le parc à charbon Dominion et le parc à charbon Sydney Mines, qui lui permettront de s'acquitter de son obligation contractuelle de vendre du charbon aux employés et aux anciens employés.

Orientation et défense des intérêts

Essentiel à son mandat, le rôle d'orientation et de défense des intérêts de la Société d'expansion du Cap-Breton (SECB) aide à cerner les possibilités et les défis qui se présentent pour l'Île, ainsi qu'à documenter et à soutenir la prise de décisions tant à l'interne qu'à l'externe. Cette fonction d'orientation et de défense des intérêts mise sur une variété d'activités, notamment la : recherche, l'analyse, la planification et l'établissement de rapports, ainsi que le travail pour faire avancer auprès des gouvernements les intérêts, les priorités et les préoccupations touchant l'Île du Cap-Breton, dans la prise de décision et les mesures adoptées. Cette activité de programme permet donc d'informer et de soutenir la prise de décision par la SECB et par le ministre, au moyen d'information, d'analyses et d'avis sur diverses questions et divers enjeux. Elle contribue à promouvoir les projets à long terme de la SECB, joue un rôle crucial dans l'élaboration d'approches ciblées et adaptables, et veille à ce que la SECB garde le cap sur les possibilités et les défis pour le Cap-Breton. En s'occupant du programme du Cap-Breton dans ces domaines, la SECB s'assure que les priorités nationales et provinciales tiennent compte des besoins de la région et que les intérêts, les priorités et les préoccupations propres au Cap-Breton sont prises en compte au moment de l'élaboration de politiques. La recherche et l'analyse s'imposent pour comprendre les défis et le potentiel économiques pour le Cap-Breton, et pour guider les activités de défense des intérêts et d'élaboration de politiques de la SECB.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme*Services internes*

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Les contribuables s'acquittent de leurs obligations et l'assiette fiscale du Canada est protégée.

Description des activités de programme*Observation en matière de déclaration*

Vérifier la divulgation entière et exacte par les contribuables de tous les renseignements requis afin d'établir les obligations fiscales et de protéger l'assiette fiscale par la vérification, des mesures d'application et des activités administratives incitatives. Les activités visant à améliorer l'observation comprennent : le fait d'augmenter la compréhension des contribuables quant à leurs obligations fiscales au moyen d'activités de sensibilisation, de services à la clientèle et de l'éducation; le fait de déceler et d'aborder les cas d'observation au moyen de l'évaluation des risques, de la vérification et des enquêtes; et le fait de créer des partenariats stratégiques avec les intervenants afin de miser sur les efforts d'observation.

Cotisations des déclarations et traitement des paiements

Traiter et valider les déclarations de revenus des particuliers et des entreprises en effectuant des cotisations initiales, une validation, une comptabilité et des rajustements; attribuer aux entreprises un numéro d'entreprise, établir et maintenir des comptes; recevoir des paiements.

Comptes débiteurs et observation en matière de production des déclarations

Déterminer et traiter l'observation des exigences en matière d'enregistrement, de production et de remises des diverses lois administrées par l'Agence du revenu du Canada. Les activités appuient la prévention, la détection et la résolution rapide de l'observation relative aux exigences en matière de production, de déclaration et de remises. Elles sont également favorables au recouvrement des comptes clients en ce qui a trait aux déclarations de revenus des particuliers et des sociétés, aux retenues à la source des employeurs, à la taxe sur les biens et services, à la taxe de vente harmonisée, aux autres prélèvements et aux comptes clients administrés au nom d'autres ministères. Il est possible de réaliser les activités en question en cernant les occasions d'améliorer les programmes; en élaborant, en mettant en œuvre et en maintenant des systèmes, des politiques, des procédures et des lignes directrices nationaux; et en ayant recours aux renseignements d'entreprise et à la technologie.

Aide aux contribuables et aux entreprises

Aider les contribuables et les entreprises à respecter leurs obligations dans le cadre du système d'auto-évaluation au moyen de réponses précises et en temps opportun aux demandes d'information; de produits d'information offerts par l'entremise de divers médias comme le site Web, des dépliants et des brochures; d'activités de sensibilisation ciblées et de services; d'interprétations et de décisions en matière d'impôt et de taxation des marchandises; de critères d'admissibilité au *Régime de pension du Canada* et à la *Loi sur l'assurance-emploi*; de services liés à l'enregistrement de régimes de pension et d'autres régimes de revenu différé; de services liés à l'enregistrement d'organismes de bienfaisance.

**Agence du revenu du
Canada
Ministère**

Appels

Fournir un processus de règlement de différends rapide et impartial aux contribuables qui sont en désaccord avec les décisions prises par l'ARC en favorisant le dialogue avec les contribuables et en examinant des processus de rechange afin de régler les différends, le cas échéant, en plus d'aider le ministère de la Justice à traiter les appels devant les tribunaux.

Résultat stratégique

Les familles et les particuliers admissibles reçoivent des versements de prestations opportuns et exacts.

Description des activités de programme

Programmes de prestations

Fournir des avantages fiscaux et d'autres services qui contribuent directement au mieux-être économique et social des Canadiens en administrant les Prestations fiscales canadiennes pour enfants, la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée, le programme des allocations spéciales pour enfants, le crédit d'impôt pour personnes handicapées, la Prestation universelle pour la garde d'enfants et les versements anticipés de la prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT), ainsi qu'un éventail d'avantages permanents et de programmes de versement unique au nom des provinces, des territoires et d'autres ministères fédéraux. Aider les prestataires à respecter leurs obligations en fournissant des réponses en temps opportun à leurs demandes de renseignements.

Résultat stratégique

Les contribuables et les prestataires obtiennent un examen impartial et indépendant à l'égard de leurs plaintes liées au service.

Description des activités de programme

Ombudsman des contribuables

L'ombudsman des contribuables, qui rend directement compte au ministre du Revenu national et opère de façon autonome et sans lien de dépendance avec la haute direction de l'ARC ni avec les membres du Conseil de direction de cette dernière, procure au ministre du Revenu national des conseils quant aux services qu'assure l'ARC, traite les demandes de révision faites par les contribuables et les prestataires relativement à des questions comme les droits liés aux services qui sont décrits dans la *Charte des droits des contribuables*, et cerne et examine des questions généralisées et nouvelles liées aux services de l'ARC qui ont une incidence négative sur les contribuables et les prestataires.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Patrimoine canadien
Ministère

Résultat stratégique

Les expressions artistiques et le contenu culturel sont créés et accessibles au pays et à l'étranger.

Description des activités de programme

Industries culturelles

Cette activité de programme soutient le secteur culturel canadien pour s'assurer qu'un éventail de contenu culturel canadien est produit et accessible aux auditoires canadiens et internationaux. Elle crée aussi les conditions pour favoriser la viabilité des industries culturelles canadiennes. Cette activité de programme vise à permettre aux créateurs et aux entrepreneurs culturels canadiens de produire, de mettre en marché et d'exporter le contenu culturel canadien. Ceci est possible grâce à des programmes et des services comme des subventions, des contributions, des crédits d'impôt, des politiques, des règlements et des mesures législatives. Le concept de base est d'encourager la création d'un contenu culturel canadien et son accès, à la fois au pays et à l'étranger.

Arts

Cette activité de programme est nécessaire pour améliorer l'accès des Canadiens aux activités artistiques, culturelles et patrimoniales dans des communautés variées et contribuer à la viabilité du secteur des arts. Ceci est accompli grâce à des programmes de financement qui appuient la présentation de festivals artistiques professionnels ou de saisons de spectacles; l'amélioration de l'infrastructure artistique et patrimoniale; l'amélioration des pratiques d'affaires et de gestion d'organismes voués aux arts et au patrimoine; une meilleure intégration des arts et du patrimoine dans la planification municipale; ainsi que des établissements qui proposent une formation de haut calibre pour la préparation à des carrières artistiques professionnelles. Le concept de base est d'encourager l'accès, la viabilité et l'excellence des arts pour tous les Canadiens.

Patrimoine

Cette activité de programme est nécessaire afin d'assurer que le patrimoine culturel du Canada soit préservé et accessible à tous les Canadiens, aujourd'hui comme demain. Elle permet aux intervenants du secteur du patrimoine d'améliorer leurs connaissances, leurs compétences et leurs pratiques professionnelles, de préserver et de présenter les collections et les objets patrimoniaux, ainsi que de créer et de mettre en circulation des expositions et d'autres formes de contenu patrimonial. Ceci est accompli grâce à l'octroi de financement comme des subventions, des contributions et des incitatifs fiscaux; à la prestation de services d'experts, d'information, de formation et autres; et à l'application de mesures réglementaires et législatives. Le concept de base de cette activité de programme est de promouvoir la préservation et la présentation du patrimoine culturel canadien.

Résultat stratégique

Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne.

Description des activités de programme*Langues officielles*

Patrimoine canadien est responsable de la planification, de la mise en œuvre et de la gestion des Programmes d'appui aux langues officielles ayant trait à la promotion de la dualité linguistique au sein du Canada et au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, conformément au mandat du Ministère prévu à l'article 43 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). Cette activité s'insère au niveau du résultat stratégique 2 et contribue au résultat du gouvernement : Une société diversifiée favorisant la dualité linguistique et l'inclusion sociale. Patrimoine canadien joue un rôle de concertation et d'appui auprès des institutions fédérales dans la mise en œuvre de leur engagement à l'égard du développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et de la promotion de la dualité linguistique, conformément à l'article 42 de la LLO. Patrimoine canadien est également responsable de la coordination horizontale du Programme des langues officielles qui comprend toutes les activités des institutions fédérales relevant de la LLO, qu'il s'agisse de langue de service au public ou de travail, de soutien à la dualité linguistique dans la société canadienne ou d'appui aux développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Promotion et appartenance au Canada

Cette activité de programme vise à promouvoir l'identité canadienne en inspirant chez les Canadiens la confiance, la fierté et un sentiment d'identité nationale. Elle représente et célèbre le Canada auprès des Canadiens et dans le monde entier, en démontrant ingéniosité, réalisations, innovations, excellence et leadership, et en exprimant les valeurs communes, la diversité culturelle et la place du Canada au sein de la collectivité mondiale. Elle fait également la promotion de l'éducation civique, la participation des jeunes Canadiens par l'entremise d'échanges, de forums et de services communautaires, en plus de leur donner l'occasion d'approfondir leurs connaissances et leur compréhension à l'égard de la société canadienne, de sa diversité, de son histoire et de ses institutions. Le concept de base de cette activité de programme est de promouvoir les valeurs canadiennes auprès des Canadiens et dans le monde entier.

Engagement et participation communautaire

Cette activité de programme vise à s'assurer que les Canadiens sont des personnes engagées et qu'ils ont la possibilité de participer aux aspects civique, social et culturel de la vie au Canada et dans leurs communautés. Ceci est accompli grâce à des programmes de financement et des initiatives qui soutiennent les efforts des communautés dans le but de renforcer l'engagement des citoyens et l'inclusion sociale grâce aux arts visuels et aux arts de la scène; d'exprimer, de célébrer et de préserver le patrimoine local; de contribuer à la sensibilisation aux droits de la personne au Canada et à l'accroissement du respect de ces droits et de trouver des solutions novatrices et appropriées aux difficultés d'ordre social, culturel, économique et aux autres obstacles qui affectent les chances d'avenir des communautés autochtones et de leurs membres. Cette activité de programme comporte des avantages sociaux solides, car elle contribue à la préservation de l'histoire et de l'identité des diverses communautés canadiennes, tout en permettant aux traditions et aux identités d'évoluer avec le temps. L'activité de programme appuie le mandat du Ministère de renforcer l'identité canadienne et ses valeurs, ainsi que l'appartenance au Canada.

Résultat stratégique

Les Canadiens participent et excellent dans les sports.

Description des activités de programme

Sport

Cette activité de programme fait la promotion du développement et de l'excellence dans les sports auprès des Canadiens et des communautés canadiennes, appuie directement les athlètes canadiens de haut niveau, améliore la capacité du Canada d'accueillir les Jeux du Canada et des manifestations sportives internationales au Canada, soutient le développement de l'excellence dans le système sportif canadien et contribue à accroître la participation des Canadiens de tous âges et de toutes capacités à des activités sportives. Cette activité de programme offre du financement, des conseils spécialisés et d'autres services aux athlètes canadiens, aux organisations sportives et aux organisateurs de manifestations sportives. Le concept de base de cette activité de programme est d'améliorer et de promouvoir la participation canadienne et l'excellence dans les sports, les organisations sportives et les activités sportives.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Patrimoine canadien

Conseil des Arts du Canada

Résultat stratégique

Un secteur artistique vif et dynamique au Canada.

Description des activités de programme

Subventions et services aux artistes et aux organismes artistiques, à l'appui de la création, de la production et de la diffusion d'œuvres d'art

Offre aux artistes professionnels et aux organisations artistiques canadiennes une gamme de subventions et de services.

Promotion des arts, afin de favoriser la connaissance et la compréhension de la culture et des arts canadiens

Pour regrouper au sein de l'organisation toutes les activités liées à la promotion des arts tant au niveau national qu'international, incluant les partenariats et les réseaux avec différents intervenants, la location d'œuvres d'arts, et reconnaître l'excellence artistique par la remise de prix.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Patrimoine canadien

Société Radio-Canada

Résultat stratégique

Un service public national de radiodiffusion dont le contenu et le caractère sont principalement canadiens.

Description des activités de programme

Services de télévision

Services de télédiffusion nationaux, régionaux et locaux en français et en anglais.

Services de radio

Services de radiodiffusion nationaux, régionaux et locaux en français et en anglais, ainsi qu'un service de radiodiffusion international, Radio Canada International.

Transmission et distribution de programmation

Distribution des services de diffusion nationaux dans presque toutes les régions du Canada par satellite, ondes courtes et lignes terrestres. Cela comprend le signal qui permet d'acheminer le service aux postes de radio et de télévision individuels par l'intermédiaire des émetteurs de CBC/SRC, les paiements aux stations affiliées privées qui présentent les émissions de CBC/SRC et les installations qui reportent ou devancent la diffusion des émissions en fonction des fuseaux horaires du pays.

Réseau d'information en anglais

« CBC News Network » est un service spécialisé de nouvelles et d'information d'expression anglaise distribué par satellite et par câble. Les coûts différentiels de ses activités sont financés à même ses revenus.

Réseau d'information en français

« Le Réseau de l'information » est un service spécialisé de nouvelles et d'information d'expression française distribué par satellite et par câble. Les coûts différentiels de ses activités sont financés à même ses revenus.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme*Services internes*

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Connaissance approfondie des droits de la personne, en mettant un accent particulier sur le Canada, en vue d'accroître la compréhension du public à cet égard, de promouvoir le respect des autres et d'encourager la réflexion et le dialogue.

Description des activités de programme*Locaux*

L'objectif de cette activité durant les premières années sera de gérer toutes les étapes du projet de construction – y compris le choix du plan final – jusqu'à sa mise en service et son inauguration officielle. Le Conseil sera entièrement responsable de la supervision de tous les aspects du projet de construction, dont le choix du plan final, l'établissement des délais pour la construction, et la gestion des risques tout au long du projet. Avant l'ouverture du Musée canadien des droits de la personne (MCDP), il faudra établir des mécanismes adéquats pour permettre un entretien et un fonctionnement efficaces et pour en assurer la sécurité, l'accessibilité et la viabilité permanentes.

Contenu et programmation du Musée

En devenant le premier musée du monde consacré à l'étude des droits de la personne, le MCDP ouvre de nouvelles voies : un musée de cette nature est sans précédent. Durant les premières années, l'objectif principal de cette activité sera d'établir un programme public novateur et unique rendant possible le développement de la recherche et l'avancement des connaissances, la création d'expositions accessibles et interactives et d'une programmation éducative qui encourage le dialogue et la réflexion, la capacité de sensibiliser la population partout au Canada, de s'engager envers elle et de lui fournir un service adéquat, de même qu'un service de marketing et de communications efficace pour garantir que les programmes et les services offerts par le MCDP sont très bien connus.

Intendance et gestion de la société

L'activité d'intendance et de gestion de la société a pour but de garantir que les fonds publics et privés investis dans le MCDP sont gérés de façon transparente et responsable, que les ressources sont déployées, développées, dirigées, administrées et contrôlées de manière efficace, et que la société maximise la valeur de sa contribution à la population et à la société canadiennes.

Résultat stratégique

Connaissance, appréciation et respect des réalisations culturelles humaines et du comportement humain, et intérêt pour ceux-ci, grâce à des collections d'objets historiques et culturels, des expositions, des programmes et des recherches reflétant un point de vue canadien.

Description des activités de programme*Locaux*

Gérer et maintenir toutes les installations ainsi que les services de sécurité et d'accueil connexes.

Exposition, éducation et communication

Développer, maintenir et faire connaître les expositions, les programmes et les activités pour accroître la connaissance, la compréhension critique de même que le respect et le degré d'appréciation de toutes les réalisations culturelles et du comportement humain.

Collection et recherche

Gérer, développer, conserver et faire de la recherche sur les collections afin d'améliorer l'exécution des programmes et d'accroître les connaissances scientifiques.

Patrimoine canadien

Musée canadien des droits de la personne

Patrimoine canadien

Musée canadien des civilisations

	<p>Résultat stratégique <i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i></p> <p>Description des activités de programme <i>Services internes</i> Voir le texte d'introduction.</p>
<p>Patrimoine canadien <i>Musée canadien de la nature</i></p>	<p>Résultat stratégique <i>L'intérêt et le respect à l'égard de la nature de même que la connaissance et le degré d'appréciation, par la collecte d'objets d'histoire naturelle, les programmes d'éducation du public et la recherche offrant une perspective principalement axée sur le Canada.</i></p> <p>Description des activités de programme <i>Installations</i> Apport d'installations sécuritaires et fonctionnelles répondant à toutes les exigences relatives à la sécurité et aux codes du bâtiment, y compris un Musée rénové qui contribue à la réalisation de la vision et du mandat du Musée.</p> <p><i>Programmes d'éducation du public</i> Élaboration et entretien des expositions, des programmes, des publications électroniques et imprimées, du site Web nature.ca et des activités visant à faire comprendre et apprécier la nature.</p> <p><i>Recherche</i> Exploration du passé et préparation des Canadiens à l'avenir grâce à des activités de systématiques et de recherches appliquées, et à l'établissement de réseaux et de liens avec les milieux scientifiques du Canada et de l'étranger.</p> <p><i>Gestion des collections</i> Développement, préservation et mise à la disposition du public de collections d'objets d'histoire naturelle, de spécimens et de documents répondant aux besoins croissants des secteurs public et privé à l'égard de la recherche, de l'éducation et de la prise de décisions éclairées concernant la nature.</p> <p>Résultat stratégique <i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i></p> <p>Description des activités de programme <i>Services internes</i> Voir le texte d'introduction.</p>
<p>Patrimoine canadien <i>Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes</i></p>	<p>Résultat stratégique <i>Les Canadiens ont accès à une grande variété d'émissions canadiennes de haute qualité et à des services de télécommunication fiables, abordables et de haute qualité.</i></p> <p>Description des activités de programme <i>Télécommunications canadiennes</i> La <i>Loi sur les télécommunications</i> exige que le Conseil de la radio-télévision et des télécommunications canadiennes réglemente et supervise l'industrie des télécommunications par l'approbation des demandes tarifaires et la favorisation de la concurrence. Grâce à cette activité, les Canadiens ont accès à un service téléphonique fiable et à tout autre service de télécommunications à des prix raisonnables fondés sur les forces du marché et, le cas échéant, une réglementation efficace et efficiente.</p> <p><i>Radiodiffusion canadienne</i> La <i>Loi sur la radiodiffusion</i> exige que le Conseil de la radio-télévision et des télécommunications canadiennes réglemente et supervise les radiodiffuseurs et les services de radiodiffusion, incluant la radio, la télévision, la câblodistribution et les entreprises de distribution par satellite de radiodiffusion directe (SRD), par l'émission de licences de radiodiffusion. Cette activité est primordiale au maintien d'une prédominance du contenu canadien et à la provision d'un accès complet au système de radiodiffusion, en tant que participants de l'industrie autant qu'en tant qu'auditeurs.</p> <p>Résultat stratégique <i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i></p> <p>Description des activités de programme <i>Services internes</i> Voir le texte d'introduction.</p>

Résultat stratégique

L'information gouvernementale courante est gérée afin d'assurer l'imputabilité du gouvernement.

Patrimoine canadien

*Bibliothèque et Archives
du Canada*

Description des activités de programme

Élaboration d'instruments de réglementation et d'outils de tenue de documents

Bibliothèque et Archives du Canada (BAC) joue un rôle de chef de file au sein du gouvernement du Canada en travaillant en collaboration avec les organismes centraux, les ministères et organismes de l'administration fédérale, ainsi qu'avec d'autres intervenants à l'élaboration de normes, d'outils et de pratiques exemplaires en matière de gestion de l'information et de tenue de documents. BAC facilite la gestion de l'information au sein des institutions fédérales et soutient cette activité en approuvant et en émettant des autorisations de disposer des documents, et en développant des outils, des guides et des lignes directrices pour appuyer le développement du programme gouvernemental sur la tenue de documents. BAC contribue à la politique sur la gestion de l'information en présidant et en participant à divers comités intergouvernementaux.

Collaboration à la gestion des documents gouvernementaux à valeur opérationnelle afin d'en assurer la disponibilité

BAC offre des conseils, un soutien, des services et de la formation aux organisations fédérales afin de leur permettre de gérer efficacement leur information et de les aider à se conformer aux exigences de la Directive sur la tenue de documents. Ces activités sont réalisées au moyen de discussions sur les orientations avec les institutions nationales et internationales, de présentations lors de conférences, congrès, symposiums et forums et de développement et de présentation de séances de formation et de sensibilisation. BAC facilite la disposition des documents gouvernementaux en offrant des conseils et un soutien en ce qui a trait à l'entreposage, à la préservation, à la destruction et au transfert des documents gouvernementaux. En outre, BAC travaille en collaboration avec la communauté des bibliothèques fédérales afin d'assurer l'accès à l'information pertinente pour appuyer les décideurs dans leur prise de décision, et ce, en cultivant l'excellence des services de bibliothèque du gouvernement du Canada. BAC conduit des recherches sur des sujets d'intérêt pour les bibliothèques fédérales, coordonne l'acquisition de ressources d'information électronique pour les bibliothèques fédérales, soutient le Groupe de travail des sous-ministres adjoints (SMA) sur l'avenir des services des bibliothèques fédérales et gère les relations avec les partenaires des bibliothèques fédérales. Enfin, BAC contribue de manière significative à rendre accessibles les documents gouvernementaux qui proviennent de différentes institutions et qui sont sous sa responsabilité en vertu de l'autorité légale que lui confère la *Loi sur l'accès à l'information*.

Résultat stratégique

La mémoire continue du Canada est documentée et disponible pour les générations actuelles et futures.

Description des activités de programme

Documentation de l'expérience canadienne

Un des piliers du mandat de BAC est d'assurer que la mémoire continue du Canada reflète la société canadienne et est d'intérêt pour les générations actuelles et futures. Les fonds et collections de BAC se composent de documents publiés et non-publiés présentés dans une variété de formats, tant analogiques que numériques. La majorité des acquisitions de BAC sont effectuées dans un cadre législatif. Par exemple, les documents publiés canadiens doivent être déposés à BAC par les éditeurs en vertu du *Règlement sur le dépôt légal de publications*. De même, les documents gouvernementaux à valeur archivistique doivent être transférés à BAC dès qu'ils ont perdu leur valeur opérationnelle dans les organisations qui les ont créés en vertu de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*. BAC enrichit sa collection de l'expérience canadienne par l'acquisition, grâce à des dons et à des achats sélectifs, de matériel, en fonction de plusieurs critères rigoureux de manière à en assurer la cohérence et la pertinence.

Conservation de la mémoire continue

BAC gère une vaste collection de documents de divers formats, tant numériques qu'analogiques, qui doivent être conservés et mis à la disposition des Canadiens au fil du temps. Les approches de l'archivistique et de la bibliothéconomie relatives à la conservation des documents, tant les approches traditionnelles que celles à la fine pointe de la technologie, permettent non seulement la conservation des documents en format analogique, mais aussi la conservation à long terme des documents pertinents en format numérique. La conservation comprend l'ensemble des activités de gestion et des stratégies qui assurent l'intégrité et l'authenticité de la mémoire continue canadienne, analogique et numérique, tout en permettant l'accès actuel et à long terme. Les activités de conservation se divisent en plusieurs catégories. On y retrouve les activités liées à la gestion physique de la collection telles que l'entreposage et la circulation; celles liées à la restauration qui visent à prévenir la détérioration des documents et à réparer les dommages déjà subis par les documents; celles liées à la reproduction de préservation qui visent à créer des copies de remplacement afin de toujours assurer l'accès à des documents qui seraient autrement trop fragiles. Du côté numérique, des stratégies novatrices sont mises en œuvre pour maintenir l'accès aux documents dont les formats sont désuets et pour disposer d'un emplacement sécuritaire afin de protéger les documents dans leur format original.

Exploration des ressources documentaires

Ce programme est axé sur la diffusion et la disponibilité des ressources documentaires canadiennes pour les Canadiens ou pour toute personne intéressée par le Canada, sa société et son expérience. Pour ce faire, des stratégies sont mises en place afin de permettre aux Canadiens d'accéder plus facilement aux ressources documentaires et d'accroître l'utilisation de ces mêmes ressources par l'ensemble du public. En rendant disponibles les ressources documentaires dont il est responsable ou dont d'autres organisations sont responsables, BAC contribue à la création de connaissances nouvelles qui viennent accroître le savoir concernant le Canada.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Patrimoine canadien

Société du Centre national des Arts

Résultat stratégique

Arts d'interprétation forts et dynamiques dans la région de la capitale nationale et à travers le Canada.

Description des activités de programme

Programmation

Programmation des arts de la scène dans le domaine de la musique, du théâtre français, du théâtre anglais, de la danse et d'autres formes de programmation, ainsi que les services de soutien à la programmation.

Aménagement

Exploitation et administration du Centre national des Arts.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Patrimoine canadien

Commission des champs de bataille nationaux

Résultat stratégique

Le parc des Champs-de-Bataille de Québec est un site historique et urbain prestigieux, accessible, sécuritaire et éducatif.

Description des activités de programme

Conservation et mise en valeur

Par cette activité de programme, la Commission des champs de bataille nationaux assure la préservation et l'intégrité du parc des Champs-de-Bataille pour les générations futures. Pour ce faire, elle effectue l'entretien et l'amélioration lorsque requis des infrastructures, de l'aménagement paysager et offre un site sûr à tous les usagers et les visiteurs, qu'ils soient canadiens ou étrangers.

Éducation et services publics

Cette activité de programme vise à faire connaître l'histoire du site ainsi que les richesses de celui-ci sur les plans culturel, récréatif et naturel, de manière à ce que ce parc joue tant son rôle de parc historique que de parc urbain. Pour ce faire, la Commission des champs de bataille nationaux assure l'accueil des visiteurs, offre des expositions, des activités pédagogiques et des services publics de qualité et diffuse de l'information à l'intention de tous les usagers et visiteurs, tant canadiens qu'étrangers.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme*Services internes*

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Les histoires et les perspectives canadiennes sont présentes dans les médias audiovisuels et rendues accessibles à la population du Canada et du reste du monde.

Description des activités de programme*Production audiovisuelle*

Cette activité de programme contribue à donner aux Canadiens une meilleure compréhension des enjeux auxquels est confronté leur pays et fait connaître les points de vue canadiens aux autres nations.

À titre de producteur du secteur public, l'ONF produit des œuvres audiovisuelles originales qui reflètent les diverses perspectives canadiennes - culturelles, régionales et autochtones, entre autres - et qui émanent des divers créateurs et communautés composant le pays. Cette activité de programme intervient dans des domaines où le secteur privé est absent et donne aux créateurs la possibilité d'explorer les avancées artistiques et technologiques en matière de forme et de contenu. Elle assure également la découverte, le perfectionnement et l'encadrement des talents et de la créativité au sein des communautés de cinéastes et des autres communautés de créateurs.

La programmation de l'ONF est nécessaire pour assurer aux Canadiens l'accès à diverses voix et à divers contenus dans les deux langues officielles. Elle fait la promotion de la culture et des valeurs canadiennes dans le cadre d'événements à caractère historique ou culturel de portée nationale.

Alors que la consommation médiatique de la population canadienne migre vers Internet, l'ONF s'impose comme chef de file dans la création de contenu numérique innovateur, dans les deux langues officielles.

Les activités de production englobent la conceptualisation, la recherche, le développement et la production de documentaires, de films d'animation, de contenu nouveau média et d'autres formes émergentes.

Accessibilité et interaction avec l'auditoire

Ce programme fait en sorte que les auditoires canadiens et du reste du monde peuvent accéder à du contenu canadien innovateur reflétant les histoires et les perspectives canadiennes, le regarder, en discuter et interagir avec celui-ci. Alors que la consommation médiatique migre vers Internet, le contenu canadien doit être rendu disponible sur tous les supports numériques et mobiles.

Les mécanismes utilisés comprennent la distribution, le marketing et la commercialisation des œuvres audiovisuelles au moyen d'un catalogue diversifié, d'un fonds d'archives bien établi et du développement de marchés diversifiés (p. ex., salles, télévision, consommateur et institutionnel), par le truchement d'Internet et des canaux traditionnels, au Canada et à l'étranger. Grâce à ces activités, l'ONF rend ses œuvres largement accessibles partout au Canada, notamment dans les communautés mal desservies et éloignées ainsi que dans les communautés autochtones et de langue officielle en situation minoritaire. Les activités de l'ONF liées à l'accessibilité et à l'interaction avec l'auditoire contribuent au dynamisme de la culture et du patrimoine canadiens.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme*Services internes*

Voir le texte d'introduction.

Patrimoine canadien

Office national du film

Patrimoine canadien

Musée des beaux-arts du Canada

Résultat stratégique

Grâce à des collections d'œuvres d'art anciennes et contemporaines, à des programmes et à de la recherche reflétant un point de vue particulier mais non exclusif sur le Canada, favoriser l'intérêt, les connaissances, l'appréciation et le respect des arts visuels.

Description des activités de programme

Installations

Veiller à ce que les installations soient sécuritaires et adéquates à la préservation et à l'exposition de la collection nationale, et facilement accessibles au public.

Collection

Acquérir, préserver, étudier et documenter des œuvres anciennes et contemporaines afin d'illustrer et de présenter le patrimoine des arts visuels. Cette activité comprend la recherche muséologique, les acquisitions et la préservation.

Rayonnement

Encourager un vaste accès à la collection, aux expositions, aux recherches et au savoir-faire du Musée dans tout le Canada et à l'étranger. Cette activité comprend les expositions présentées dans la région de la capitale nationale, ailleurs au Canada et à l'étranger, les programmes éducatifs, les publications ainsi que les activités de communication et de marketing conçues pour intéresser un public aussi vaste que possible.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Patrimoine canadien

Musée national des sciences et de la technologie

Résultat stratégique

Intérêt, connaissance, appréciation et respect à l'égard de la science et la technologie par l'entremise de la collection des objets scientifiques et technologiques, des programmes et de la recherche reflétant un point de vue canadien.

Description des activités de programme

Partage des connaissances

La Société cherche à inciter les Canadiens à découvrir, à examiner et à interpréter l'évolution passée et récente des sciences et de la technologie ainsi que ses répercussions sur la société et sur eux-mêmes. Elle entend leur inspirer un sens d'identité et d'appartenance ainsi qu'une fierté de l'histoire et des réalisations scientifiques et technologiques du Canada. Elle encourage également leur participation active et éclairée au développement de notre société technologique. C'est surtout pour que les Canadiens apprennent à mieux se connaître et à mieux connaître leur pays que le patrimoine scientifique et technologique du Canada mérite d'être interprété. De la même façon qu'il oriente la recherche et la gestion de la collection, le thème « la transformation du Canada » guide la Société dans ses activités visant à diffuser ses connaissances. Ces activités servent à mettre en relief l'évolution historique des sciences et de la technologie, à fournir des renseignements sur les objets de la collection, ainsi qu'à examiner les rapports entre les sciences, la technologie et la société canadienne. La Société utilise trois principaux modes de diffusion des connaissances : ses installations publiques, ses sites Web et ses publications.

Installations

Les installations font partie intégrante de l'exploitation des musées. Elles servent non seulement à loger les employés, mais aussi à accueillir les visiteurs et à abriter la collection. Les installations ont une grande incidence sur la fréquentation d'un musée. Une architecture adéquate attire les visiteurs, rehausse l'expérience qu'ils y vivent et fait partie de l'image publique de l'institution comme symbole de son mandat. Les commentaires des visiteurs portent en grande partie sur leur satisfaction ou leur insatisfaction quant à la qualité des installations et des services connexes.

Préservation du patrimoine

La préservation du patrimoine comprend deux éléments principaux : la gestion de la collection, qui inclut la restauration et la préservation, et la recherche, qui comprend les activités contribuant à établir une base de connaissances sur le patrimoine scientifique et technologique du Canada. Puisque la Société est la seule institution au Canada qui collectionne des objets représentatifs des sciences et de la technologie dans leur ensemble, il lui incombe de constituer une collection nationale. Étant donné l'ampleur de son champ d'action, des choix critiques s'imposent quant au contenu de la collection et aux priorités. Les activités liées au développement de la collection aident la Société à prendre des décisions éclairées sur le contenu de la collection, tandis que les activités de gestion de la collection comprennent les activités nécessaires pour gérer les objets acquis par la Société. La Société a reconnu sept grands domaines dans lesquels elle concentrera ses activités de recherche, soit l'aviation, les communications, la fabrication, les ressources naturelles, les ressources renouvelables y compris l'agriculture, l'instrumentation scientifique et les transports.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Égalité entre les sexes et pleine participation des femmes à la vie économique, sociale et démocratique du Canada.

Description des activités de programme

Participation des femmes à la société canadienne

Cette activité de programme permet de renforcer la pleine participation des femmes en améliorant leur situation économique et sociale et leur participation à la vie démocratique, en fournissant un appui financier et une aide professionnelle à des projets et en concluant des partenariats stratégiques tirant parti des ressources liées à des institutions publiques et à des organisations non gouvernementales.

Élaboration, planification et analyse des politiques stratégiques

Le Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme élabore des analyses, des conseils et des outils en matière de politiques stratégiques en vue d'aider les ministères et les organismes centraux du gouvernement fédéral à définir les priorités stratégiques et à intégrer l'analyse comparative entre les sexes aux politiques, aux programmes et aux initiatives existants et proposés. Pour ce faire, le Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme collabore avec d'autres ministères fédéraux, avec des gouvernements provinciaux ou territoriaux, avec la société civile et avec des partenaires clés à l'échelle internationale.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Une fonction publique hautement compétente, non partisane et représentative, capable d'offrir des services dans les deux langues officielles et où les nominations sont fondées sur les valeurs que sont la justice, l'accès, la représentativité et la transparence.

Description des activités de programme

Services de dotation et d'évaluation

L'activité liée aux services de dotation et d'évaluation permet d'élaborer et de mettre à jour les systèmes de ressourcement qui font le lien entre les Canadiens et les fonctionnaires à la recherche de possibilités d'emploi dans la fonction publique fédérale et les ministères et organismes responsables de l'embauche. L'activité fournit des services d'évaluation et des produits connexes, tels que recherche et développement, consultation, évaluation et counseling pouvant être utilisés pour le recrutement, la sélection et le perfectionnement dans toute la fonction publique fédérale. Cette activité inclut également l'offre de services, de programmes et de produits de ressourcement aux ministères et organismes, aux Canadiens et aux fonctionnaires grâce à des unités de service à la clientèle situées partout au Canada.

Patrimoine canadien

Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme

Patrimoine canadien

Commission de la fonction publique

Surveillance de l'intégrité de la dotation

L'activité liée à la surveillance de l'intégrité en matière de dotation assure la responsabilisation à l'égard de la mise en œuvre de la politique et du cadre réglementaire en matière de nomination dans le but de veiller à la protection de l'intégrité de la dotation au sein de la fonction publique et de s'assurer que la dotation est exempte d'influence politique. Cette activité comprend la surveillance du rendement des ministères et organismes et du respect par ces derniers des exigences législatives; l'exécution de vérifications et d'études; la réalisation d'enquêtes et la présentation au Parlement de rapports sur l'intégrité de la dotation à la fonction publique.

Intégrité des nominations et impartialité politique

L'activité liée à l'intégrité des nominations et à l'impartialité politique est axée sur la protection, par un tiers indépendant, des principes du mérite et de l'impartialité dans la fonction publique fédérale. Cette activité comprend l'établissement et la défense de positions de principe et d'orientations en matière de politiques stratégiques, la réalisation de travaux de recherche stratégique, l'établissement de politiques et de normes pour la Commission de la fonction publique (CFP), la formulation de conseils, d'interprétations et de lignes directrices, ainsi que l'administration des pouvoirs délégués et non délégués.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Patrimoine canadien

Commission des relations de travail dans la fonction publique

Résultat stratégique

Règlement impartial des questions liées aux relations de travail dans la fonction publique fédérale et au Parlement

Description des activités de programme

Arbitrage, médiation et analyse et recherche en matière de rémunération

La Commission des relations de travail dans la fonction publique (CRTFP) est un tribunal quasi judiciaire indépendant chargé en vertu de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* d'administrer les régimes de négociation collective et d'arbitrage des griefs dans la fonction publique fédérale. Elle est aussi chargée en vertu de la *Loi sur les relations de travail au Parlement* de jouer le même rôle à l'endroit des institutions du Parlement. Les commissaires instruisent des griefs et des plaintes dans l'ensemble du Canada. La CRTFP fournit des services de conciliation et d'arbitrage visant à aider les parties à renouveler leur convention collective ou à négocier une nouvelle convention collective, des services de médiation afin d'aider les parties à travailler ensemble pour régler les griefs et les plaintes, ainsi que de la formation sur les modes alternatifs de règlement des conflits. Sa fonction de services d'analyse et de recherche en matière de rémunération consiste à fournir des renseignements sur les taux de rémunération, les salaires des employés, les conditions d'emploi et les avantages sociaux comparatifs dans le secteur public et dans le secteur privé. La CRTFP est tenue en vertu de la loi de fournir les locaux et les services de soutien administratif au Conseil national mixte, mais ne joue aucun rôle direct dans ses activités.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Patrimoine canadien

Tribunal de la dotation de la fonction publique

Résultat stratégique

Résolution juste et impartiale de différends survenant dans le cadre des nominations internes et des mises en disponibilité dans le gouvernement du Canada.

Description des activités de programme

Arbitrage et médiation des plaintes déposées en vertu de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique

Conformément à la nouvelle *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, le mandat du Tribunal de la dotation de la fonction publique (le Tribunal) est d'instruire et de statuer sur les plaintes présentées à l'égard d'une nomination interne, de l'application d'une mesure corrective ordonnée par le Tribunal, de la révocation d'une nomination ou d'une mise en disponibilité. Au moment d'examiner le bien-fondé d'une plainte relative à une nomination ou à une mise en disponibilité, le Tribunal peut interpréter et appliquer la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et, s'il juge la plainte fondée, peut ordonner qu'une indemnité soit payée. Le Tribunal peut également, en tout état de cause, offrir des services de médiation en vue de régler une plainte.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques dans cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Mesures de réparation et sanctions disciplinaires faisant en sorte que les plaignants qui s'adressent au Commissariat à l'intégrité du secteur public soient protégés contre les représailles.

Description des activités de programme

Programme des audiences relatives aux représailles

Le Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles appuie le Tribunal dans l'exécution de son mandat en favorisant la bonne gestion des audiences du Tribunal. Entre autres choses, le greffe reçoit les documents, traite les affaires, met à jour les dossiers du Tribunal, apporte son soutien logistique, offre aux membres du Tribunal son appui, des conseils et de la formation en matière juridique et politique, et informe les clients des procédures et des directives du Tribunal.

Patrimoine canadien

Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

Résultat stratégique

Les Canadiens ont accès à des productions audiovisuelles canadiennes populaires et de qualité.

Description des activités de programme

Développement des auditoires pour les productions audiovisuelles canadiennes

Le Fonds du long métrage du Canada (FLMC) est l'élément clé de la Politique canadienne du long métrage du gouvernement fédéral, intitulée Du scénario à l'écran : Une nouvelle orientation de politique en matière de longs métrages au Canada. L'objectif de la politique, et du FLMC, est d'atteindre 5 p.100 de la part du marché national. Le FLMC offre une aide à l'écriture de scénarios, au développement de projets, à la production, à la mise en marché, au doublage et sous-titrage de longs métrages canadiens de qualité et de coproductions officielles qui présentent un fort potentiel de succès en salles au Canada. Dans le cadre de l'administration du FLMC, Téléfilm Canada cherche à appuyer des longs métrages distinctement canadiens, qui reflètent la société canadienne et sa diversité culturelle. L'aide financière fournie par Téléfilm Canada a pour but de contribuer à la croissance globale et au développement professionnel et économique de l'industrie cinématographique canadienne. La participation financière de Téléfilm Canada peut prendre différentes formes : investissements, avances remboursables sous conditions, subventions ou enveloppes de performance. En tant qu'investisseur, Téléfilm Canada partage les risques et les recettes éventuelles des productions auxquelles il contribue financièrement. Le FLMC fait l'objet d'un protocole d'entente (PE) entre Téléfilm Canada et le ministère du Patrimoine canadien. En vertu du PE, au moins un tiers des fonds est réservé aux projets de langue française.

Patrimoine canadien

Téléfilm Canada

Développement de l'industrie audiovisuelle canadienne

Cette activité de programme a pour but de renforcer le soutien de Téléfilm Canada à l'industrie audiovisuelle canadienne aux secteurs des longs métrages, de la télévision et des médias interactifs en appuyant financièrement des activités qui améliorent l'ensemble des conditions et l'environnement dans lesquels les créateurs canadiens effectuent la production, la promotion, la vente et la distribution de leurs productions. Les objectifs de ces activités sont multiples : créer des occasions pour les entreprises canadiennes de l'industrie audiovisuelle d'attirer d'autres sources de financement au Canada et à l'étranger; améliorer la santé financière des entreprises par le développement des ventes et des affaires lors des foires; offrir des initiatives de grande qualité en matière de formation ainsi que des événements pour les professionnels de l'industrie; créer des occasions de faire avancer les carrières des créateurs de contenu des communautés de minorités visibles, d'Autochtones et de groupes minoritaires de langues officielles. Le soutien, sous forme de subventions, est accordé : aux festivals et événements qui ont le potentiel d'accroître le rayonnement des productions canadiennes auprès des auditoires canadiens; aux professionnels de l'industrie qui assistent à des foires et des festivals internationaux; et aux initiatives en matière de développement professionnel. Téléfilm Canada atteste également la validité des traités officiels de coproduction au nom du ministre du Patrimoine canadien.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

**Citoyenneté et
Immigration**
Ministère

Résultat stratégique

Mouvement migratoire de résidents permanents et temporaires qui renforce l'économie canadienne

Description des activités de programme

Résidents permanents profitables à l'économie

Tirant ses origines dans les exigences de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, ce programme a comme point de mire la sélection et le traitement des immigrants qui peuvent devenir des résidents permanents du pays et contribuer au développement économique du Canada. L'acceptation de résidents permanents qualifiés aide le gouvernement à atteindre ses objectifs économiques, notamment la création d'une main-d'œuvre qualifiée, en répondant aux besoins immédiats et à long terme du marché du travail. La sélection et le traitement comprennent la délivrance de visas de résident permanent aux demandeurs qualifiés, ainsi que le refus des demandeurs non qualifiés.

Résidents temporaires profitables à l'économie

Tirant ses origines dans les exigences de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, ce programme est axé sur le traitement des demandes et sur la facilitation de l'entrée au Canada des travailleurs temporaires et des étudiants. Ce type de mouvement migratoire contribue positivement à la croissance économique du Canada. La sélection et le traitement comprennent la délivrance de visas de résident temporaire, de permis de travail et de permis d'études aux demandeurs qualifiés, ainsi que le refus des demandeurs non qualifiés.

Résultat stratégique

Mouvement migratoire familial et humanitaire qui réunit les familles et offre une protection aux personnes déplacées et persécutées

Description des activités de programme

Immigration pour motifs familiaux et discrétionnaires

Citoyenneté et Immigration (CIC) facilite la réunification des familles en donnant la possibilité aux étrangers admissibles de se faire parrainer par des membres de leur famille au Canada qui sont soit citoyens canadiens, soit résidents permanents. Dans le cadre de ce programme, les époux, les partenaires conjugaux, les enfants à charge (incluant les enfants adoptés) et les autres proches admissibles, notamment les parents et les grands-parents, sont accueillis au Canada. CIC peut également accorder la résidence permanente ou un autre statut à des personnes qui ne pourraient l'obtenir au titre d'aucune catégorie d'immigration, dans les cas où des circonstances d'ordre humanitaire ou d'intérêt public le justifient pleinement. Ces mesures d'immigration exceptionnelles et discrétionnaires apportent la souplesse nécessaire pour tenir compte des cas dignes d'intérêt qui n'ont pas été prévus dans la Loi.

Protection des réfugiés

Le programme de protection des réfugiés vise avant tout à sauver des vies et à protéger les personnes déplacées et persécutées. L'un des volets du programme commence à l'étranger, où des réfugiés et des personnes vivant des situations semblables à celles des réfugiés sont sélectionnés par des agents de visa canadien en vue d'être réinstallés au Canada à titre de résidents permanents. Conformément aux obligations légales du Canada à l'échelle internationale et nationale, les responsables du système d'octroi de l'asile évaluent les demandes d'asile des personnes qui se trouvent au Canada et accordent la résidence permanente lorsqu'une décision favorable est rendue par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Résultat stratégique

Pleine participation des nouveaux arrivants et des citoyens à l'appui d'une société intégrée

Description des activités de programme

Établissement et intégration des nouveaux arrivants

Conformément à la *Loi sur le multiculturalisme canadien*, à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, le programme d'établissement et d'intégration vise à élaborer des politiques et des programmes en vue de soutenir l'établissement, la réinstallation, l'adaptation et l'intégration des nouveaux arrivants dans la société canadienne en misant sur l'information, l'orientation, la langue, les compétences, l'accès au marché du travail et les collectivités accueillantes. Tous les résidents permanents sont admissibles aux programmes d'établissement et d'intégration. La programmation est dispensée par de tierces parties (incluant les gouvernements provinciaux, les administrateurs municipales, les conseils scolaires, les établissements d'enseignement postsecondaire, les organisations d'aide à l'établissement, des intervenants non gouvernementaux et le secteur privé) de partout au pays. Toutefois, CIC conserve la responsabilité à l'égard des fonds dépensés et des résultats atteints.

Citoyenneté pour les nouveaux arrivants et tous les Canadiens

Le programme de la citoyenneté a pour but d'administrer les dispositions législatives en matière de citoyenneté et de promouvoir les droits et les responsabilités liés à la citoyenneté canadienne. CIC gère l'octroi de la citoyenneté canadienne en élaborant, en mettant en œuvre et en appliquant des lois, des règlements et des politiques visant à protéger l'intégrité de la citoyenneté canadienne et à permettre aux demandeurs admissibles d'obtenir la citoyenneté ou de recevoir une preuve de citoyenneté. En outre, dans le cadre du programme, on prévoit faire la promotion de la citoyenneté, tant auprès des nouveaux arrivants que des personnes nées au Canada, au moyen de divers événements, documents et projets. Ces activités promotionnelles visent tout particulièrement à améliorer la connaissance de l'histoire, des institutions et des valeurs du Canada, tout en favorisant la compréhension des droits et responsabilités inhérents à la citoyenneté canadienne.

Multiculturalisme pour les nouveaux arrivants et tous les Canadiens

Le programme du multiculturalisme est le principal moyen dont dispose le ministre afin d'assumer sa responsabilité en vertu de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*, laquelle consiste à faire la promotion de la participation entière et équitable des personnes et des collectivités de toutes origines. Des subventions et des contributions sont accordées à des organisations sans but lucratif, au secteur privé, à des administrations provinciales et municipales, à des institutions publiques non fédérales et à des particuliers pour favoriser l'atteinte des objectifs primordiaux du programme. Ces objectifs consistent à bâtir une société où règne la cohésion (grâce à la compréhension interculturelle, à la mémoire et à la fierté communautaires, aux valeurs démocratiques et à l'égalité des chances); à accroître la sensibilité des institutions aux besoins d'une population diversifiée; et à participer activement à des discussions sur le multiculturalisme et la diversité à l'échelle internationale. Les activités d'engagement public et de promotion inhérentes au programme ciblent principalement les jeunes. Le programme aide les partenaires du gouvernement fédéral à remplir leurs obligations imposées par la Loi et d'assurer la présentation de rapports annuels au Parlement portant sur les activités afférentes au programme. Le programme comprend un engagement auprès d'institutions publiques non fédérales cherchant à répondre aux besoins en matière de diversité. Il permet également d'offrir une tribune relativement à la coopération avec les provinces et les territoires, et présente le pilier de la participation du Canada aux accords et aux activités des organisations internationales ayant trait au multiculturalisme, à la lutte contre le racisme et aux questions connexes.

Résultat stratégique

Gestion des mouvements migratoires qui favorise les intérêts canadiens et protège la santé et la sécurité des Canadiens

Description des activités de programme*Gestion de la santé*

Ce programme vise à fournir des services de santé efficaces aux immigrants en vue de gérer les aspects liés à la santé dans le cadre de l'accès et de l'établissement des migrants au Canada. Le programme vise aussi à faciliter l'arrivée des réfugiés qui se réinstallent au Canada et leur intégration, et ce, tout en contribuant à la protection de la santé et de la sécurité des Canadiens et en veillant au maintien de services sociaux et de santé durables pour les Canadiens.

Le programme a pour objectif l'évaluation des risques pour la santé inhérents à l'immigration et la coordination des activités en collaboration avec les partenaires internationaux et nationaux en vue d'élaborer des stratégies et des processus en matière de gestion des risques permettant d'évaluer l'état de santé des demandeurs souhaitant immigrer au Canada et de mettre au point des interventions diverses, soit des interventions avant le départ, pendant le transit et après l'arrivée des migrants. Les stratégies, les processus et les interventions visent à réduire l'incidence des risques cernés sur la santé des Canadiens et sur les services de santé et les services sociaux du Canada.

Contrôle des mouvements migratoires et gestion de la sécurité

Conformément à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) et au Règlement, cette activité de programme vise à assurer la gestion de la migration des personnes au Canada afin de garantir la santé, la sûreté et la sécurité des Canadiens. Même s'il facilite les déplacements des résidents permanents, des visiteurs, des étudiants et des travailleurs temporaires de bonne foi, CIC doit mettre en œuvre toute une série d'interventions stratégiques afin de gérer l'accès et l'entrée au Canada, notamment des politiques en matière de visa, d'admissibilité, d'échange de renseignements, de titres de voyage et de gestion de l'identité. Des partenariats efficaces avec des ministères et organismes responsables de la sécurité publique constituent une composante essentielle de la présente activité de programme.

En vertu de la LIPR, tout visiteur doit détenir un visa de résident temporaire (VRT) pour entrer au Canada, sauf lorsqu'une dispense a été accordée aux termes du Règlement. L'obligation afférente au VRT constitue le principal moyen de contrôle des mouvements migratoires dont dispose le Canada. En outre, elle permet de procéder à l'examen des personnes afin de déterminer si celles-ci posent un risque sur le plan de la santé et de la sécurité, et ce, avant leur départ à destination du Canada.

CIC a également comme objectif de veiller à ce que les politiques en matière d'admissibilité demeurent souples pour pouvoir tenir compte des raisons impérieuses qui justifient la présence d'un ressortissant étranger au Canada, tout en préservant l'intégrité du système d'immigration du Canada. Des ententes et des mécanismes en matière d'échange de renseignements facilitent la gestion de l'immigration et présentent des avantages sur le plan de la sécurité.

Cette activité de programme appuie les initiatives stratégiques de CIC liées à la gestion de l'identité et aux exigences afférentes aux documents d'entrée, y compris l'élargissement du projet de la biométrie ayant pour but d'établir avec exactitude l'identité des ressortissants étrangers qui entrent au Canada et la prestation d'une attestation de statut comportant des caractéristiques de sécurité à tous les résidents permanents. La carte de résident permanent sert aussi de titre de voyage et doit être présentée avant de monter à bord d'un moyen de transport commercial à destination du Canada.

Influence du Canada sur les orientations internationales liées aux mouvements migratoires et à l'intégration

Dans le cadre de son mandat, CIC cherche à exercer une influence sur les objectifs stratégiques internationaux en matière de mouvements migratoires et d'intégration. Pour ce faire, CIC élabore et promeut, de concert avec d'autres secteurs de politique, la position du Canada en ce qui a trait aux mouvements migratoires internationaux, à l'intégration et à la protection des réfugiés, et participe à des forums multilatéraux, régionaux et bilatéraux.

CIC collabore étroitement avec des pays partenaires afin d'assurer l'efficacité de l'administration des lois en matière d'immigration au moyen de l'échange de renseignements, notamment des données biométriques. L'élaboration de politiques en matière de mouvements migratoires internationaux aide le Canada à faire progresser ses intérêts dans le contexte de la migration internationale et à respecter ses obligations et ses engagements à l'échelle internationale.

CIC soutient l'engagement et les partenariats internationaux en participant aux activités de l'Organisation internationale pour les migrations et en concluant des ententes de contribution avec d'autres organisations responsables de l'élaboration de politiques internationales en matière de migration.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

**Citoyenneté et
Immigration**
*Commission de
l'immigration et du statut
de réfugié*

Résultat stratégique

Régler, de manière efficace, équitable et conforme à la loi, les cas d'immigration et de statut de réfugié devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Description des activités de programme

Protection des réfugiés

Rendre des décisions de qualité et régler autrement en temps opportun des cas en ce qui concerne des demandes d'asile présentées par des personnes au Canada et des examens des risques avant renvoi des personnes visées par une mesure de renvoi.

Appels en matière d'immigration

L'activité de programme Appels en matière d'immigration rend des décisions de qualité et règle autrement, en temps opportun, les cas liés aux demandes de parrainage rejetées par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration; à certaines mesures de renvoi prises contre des résidents permanents, des réfugiés et d'autres personnes protégées ainsi que contre les titulaires de visa de résident permanent et les résidents permanents qui ont fait l'objet d'un constat, hors du Canada, de manquement à l'obligation de résidence; ainsi que les cas liés aux appels interjetés par le ministre de la Sécurité publique contre des décisions rendues par la Section de l'immigration au terme d'une enquête.

Appels des réfugiés

Rendre des décisions de qualité et régler autrement en temps opportun des cas en ce qui concerne les appels d'une décision de la Section de la protection des réfugiés en ce qui a trait à une demande d'asile.

Enquêtes et contrôles des motifs de détention

L'activité de programme Enquêtes et contrôles des motifs de détention rend des décisions de qualité et règle autrement, en temps opportun, les cas liés à l'admissibilité des étrangers ou des résidents permanents qui sont présumés interdits de territoire au Canada aux termes de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR); et procède aussi à des contrôles des motifs de détention d'étrangers ou de résidents permanents détenus en vertu de la LIPR.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Les régions du Québec ont une économie compétitive et diversifiée.

Description des activités de programme

Développement des collectivités

Cette activité de programme permet aux régions et aux collectivités du Québec de maintenir et de développer la base de leur activité économique, en misant sur leurs propres atouts. Trois objectifs soutiennent cette activité de programme. Le premier, Mobilisation des collectivités, favorise le développement des collectivités et l'accroissement de leur mobilisation par l'élaboration de visions et de projets d'envergure locale et régionale. Le deuxième, Développement du milieu, appuie les collectivités par le soutien à l'entrepreneuriat et par la création ou le maintien d'entreprises viables. Le troisième, Milieux attrayants, accroît la capacité des collectivités à attirer des touristes et des personnes qualifiées. Cette activité de programme vise principalement les petites et moyennes entreprises (PME) et les organismes à but non lucratif (OBNL). Deux programmes de subvention et de contribution appuient cette activité de programme, soit le programme Diversification des collectivités et le Programme de développement des collectivités (programme national).

Compétitivité des entreprises

Cette activité de programme permet aux entreprises d'être plus performantes et concurrentielles en rehaussant la productivité, les revenus gagnés; ceci contribue à créer des conditions favorables à la croissance durable. Deux objectifs soutiennent cette activité de programme. Le premier, Développement des capacités des entreprises, favorise l'augmentation des capacités de gestion, d'innovation, d'adoption de technologies de pointe, de développement de marchés, et d'intégration aux chaînes de production globalisées. Il encourage, notamment, le soutien aux organisations dédiées à l'amélioration des capacités stratégiques des PME afin de rehausser leur performance et de contribuer à leur adaptation. Le deuxième objectif, Entreprises stratégiques appuie l'établissement et les premières phases d'expansion d'entreprises dans des activités économiques jugées stratégiques pour le développement d'une région afin de consolider la base économique des régions. Cette activité de programme vise principalement les PME et les OBNL et elle est soutenue par deux programmes de subvention et de contribution, soit le programme Croissance des entreprises et des régions et le Programme des industries canadiennes du textile et du vêtement (CANTex).

Positionnement concurrentiel des secteurs et des régions

Cette activité de programme améliore la compétitivité internationale des régions en valorisant leur savoir et leurs avantages compétitifs sur la scène internationale. Elle a deux objectifs. Le premier objectif, Pôles de croissance, est de développer et consolider des pôles de croissance, en favorisant l'innovation et le réseautage des acteurs du savoir (les universités et les institutions et centres de recherche, les entreprises et groupes d'entreprises ainsi que les organismes de courtage de technologie), le développement d'une masse critique du savoir de même que la valorisation et le transfert technologiques. Le deuxième objectif, Promotion internationale des régions, est de mettre en valeur la compétitivité internationale des régions du Québec en privilégiant la promotion intégrée des facteurs de localisation (la main-d'œuvre, l'accès au marché, les infrastructures, les coûts et la stabilité politique), l'attraction des investissements directs étrangers et les réinvestissements par les entreprises étrangères déjà établies au Québec. Cette activité de programme est destinée principalement aux PME et aux OBNL et elle est appuyée par le programme Croissance des entreprises et des régions, un programme de subvention et de contribution.

**Agence de développement
économique du Canada
pour les régions du
Québec
Ministère**

Politiques, programmes et initiatives

Cette activité de programme permet aux régions et aux collectivités du Québec de bénéficier d'une action fédérale adaptée, cohérente et efficace qui produit des retombées socioéconomiques, notamment en créant et en diffusant des connaissances en développement économique et régional utiles pour les acteurs du développement et en saisissant des occasions d'affaires et de développement. Quatre objectifs soutiennent cette activité de programme : analyse et recherche; politiques et programmes; représentation et influence; et coopération et collaboration.

Infrastructure

Cette activité de programme permet d'améliorer les infrastructures municipales, urbaines et rurales au Québec et la qualité de vie des citoyens en investissant dans des projets qui augmentent la qualité de l'environnement, soutiennent la croissance économique à long terme, améliorent les infrastructures collectives et établissent les infrastructures du XXI^e siècle en adoptant les meilleures technologies, de nouvelles approches et les meilleures pratiques. En collaboration avec les provinces, les territoires, les municipalités ainsi que les Premières nations et le secteur privé, le gouvernement du Canada a mis en œuvre différents programmes d'infrastructures mixtes. L'Agence a le mandat spécial de gérer l'Entente Canada-Québec relative aux programmes d'infrastructures. Les projets qui contribuent à atteindre les objectifs du programme sont ceux qui améliorent la qualité de l'eau, qui trouvent des solutions à la problématique du rejet des eaux usées, qui favorisent le déplacement des personnes et des biens en toute sécurité, qui bonifient le transport collectif et qui aident à hausser la qualité de vie des citoyens par la construction d'infrastructures, d'équipements ou de bâtiments ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales. Cette activité de programme vise principalement les municipalités et les OBNL et elle s'appuie sur le Programme Infrastructures Canada (programme de contribution).

Mesures spéciales d'intervention

Cette activité de programme vient en aide aux collectivités et aux régions qui subissent des chocs économiques importants. Dans ces situations, advenant un financement supplémentaire dédié du gouvernement du Canada, l'Agence met en place, de façon temporaire, des mesures spéciales d'ajustement permettant aux collectivités de soutenir leur activité économique et d'entamer des actions qui les aideront à trouver un nouvel équilibre ou une stabilité économiques.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le text d'introduction

Environnement

Ministère

Résultat stratégique

L'environnement naturel du Canada est préservé et restauré pour les générations actuelles et futures.

Description des activités de programme

Biodiversité – Espèces sauvages et habitats

Ce programme a pour objectif d'empêcher la perte de la biodiversité, tout en maintenant l'utilisation durable, en protégeant et rétablissant les espèces en péril, en conservant, restaurant et remettant en état des habitats importants et en assurant la conservation et la gestion des populations d'oiseaux migrateurs. Il vise également à assurer une évaluation, une planification et des mesures nationales coordonnées et cohérentes pour protéger la biodiversité, notamment les populations viables d'espèces, les écosystèmes en santé et diversifiés, et les ressources génétiques. Dans le cadre de ce programme, Environnement Canada établit des partenariats stratégiques pour la gestion intégrée du capital naturel du Canada, y compris l'intendance et la gestion durable des paysages. Ce programme appuie également l'exécution de la *Loi sur les espèces en péril*, la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial*. Dans le cadre de ses responsabilités internationales, le programme appuie la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique (1992) des Nations Unies, de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (connue sous le nom de Convention de Ramsar). Contributions à l'appui de Biodiversité - espèces sauvages et habitats sont utilisés comme une composante de ce programme.

Ressources en eau

Ce programme gère les conséquences de la croissance économique, des changements climatiques et d'autres facteurs sur les ressources en eau, afin de veiller à ce que les menaces qui pèsent sur les ressources en eau et les écosystèmes aquatiques du Canada soient réduites au minimum et que la durabilité de la ressource soit maintenue. La conservation, la protection et l'utilisation durable des ressources en eau sont essentielles au bien être économique, social et écologique du Canada. La mise en œuvre du programme se fait en collaboration avec des partenaires notamment d'autres ministères fédéraux, les provinces et territoires et diverses organisations non gouvernementales. Par l'entremise de ce programme, Environnement Canada contribue à remédier aux problèmes liés à l'eau et joue un rôle, en collaboration avec d'autres ministères, dans l'établissement des priorités en matière de qualité de l'eau, de quantité, et de surveillance et en matière de recherche sur les écosystèmes aquatiques, en fournissant des données scientifiques et des conseils aux décideurs et en établissant de meilleures pratiques de gestion. Ce programme appuie l'application de la *Loi sur les ressources en eau du Canada*, de la *Politique fédérale relative aux eaux (1987)*, de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, de la *Loi sur les pêches* et de la *Loi du traité des eaux limitrophes internationales*. Contributions à l'appui de Ressources en eau sont utilisés comme une composante de ce programme.

Écosystèmes durables

L'objectif de ce programme est de préserver les écosystèmes du Canada à long terme en travaillant en collaboration avec la population canadienne, tous les ordres de gouvernement et le secteur privé sur des initiatives relatives aux écosystèmes et en leur fournissant les renseignements environnementaux et les outils nécessaires afin qu'ils puissent tenir compte des aspects sociaux, économiques et environnementaux dans leurs décisions et leurs actions. L'approche écosystémique de la gestion environnementale met l'accent sur le maintien de la capacité d'un système dans son ensemble de produire des biens et services écologiques, tels que des ressources en eau, un air et une eau de qualité et des ressources génétiques, lesquels soutiennent notre économie, notre sécurité, notre santé et notre bien-être. Ce programme est au cœur de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et des stratégies en matière de durabilité d'Environnement Canada, de l'information appuyant l'établissement de priorités intégrées à l'échelle de l'écosystème, de l'engagement communautaire dans l'assainissement des sites, de l'engagement des jeunes et de la recherche et l'élaboration de rapports sur la situation et les tendances environnementales. Le programme vise à faciliter la planification interdisciplinaire et intersectorielle ainsi que l'échange de l'information entre les partenaires. Contributions à l'appui d'Écosystèmes durables sont utilisés comme une composante de ce programme.

Promotion de la conformité et application de la loi – Faune

Ce programme vise à conserver et à protéger l'environnement naturel par la promotion de la conformité et l'application de la législation en matière de faune relevant d'Environnement Canada, plus particulièrement la *Loi sur les espèces en péril*, la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial* et la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*. Les mesures pour promouvoir la conformité comprennent la diffusion et la publication d'information, l'éducation et la consultation auprès des parties visées par ces lois. Le programme maintient un contingent d'agents de mise en application de la loi qui visent principalement à assurer et à vérifier la conformité aux lois et aux règlements ainsi qu'à contrôler les permis relatifs à la faune en mettant en œuvre diverses activités, notamment recueillir des renseignements, effectuer des inspections et mener des enquêtes afin que des mesures d'application soient prises à l'encontre des prétendus contrevenants. Ces mesures font en sorte que les dommages et les menaces à la biodiversité sont réduits, au profit de tous les Canadiens et de la communauté internationale.

Résultat stratégique

La population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat

Description des activités de programme

Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens

Ce programme fournit des avertissements, des prévisions et des renseignements météorologiques pour anticiper et gérer les risques et les possibilités liés aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat, et s'y adapter. Ses fonctions touchent la surveillance, la recherche, la production et la prestation des services en vue d'aider les Canadiens à prendre des décisions éclairées dans un contexte de conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat. Comme il faut un effort mondial pour surveiller, comprendre et prévoir les conditions toujours changeantes du temps, de l'eau et du climat, ce programme fait appel à divers collaborateurs au Canada comme à l'étranger. Parmi les principaux, on compte l'Organisation météorologique mondiale des Nations Unies ainsi que les médias, le milieu universitaire et tous les ordres de gouvernement au Canada. Le programme aide le Ministère à assumer les obligations et les responsabilités conférées en vertu de la *Loi sur le ministère de l'Environnement*, de la *Loi sur les renseignements en matière de modification du temps* et de la *Loi sur la gestion des urgences (2007)*, ainsi que des protocoles d'entente avec les organismes météorologiques nationaux et les agences spatiales. Ce programme du gouvernement du Canada est le seul à posséder un tel mandat national, et il dispose de l'infrastructure et des compétences pour fournir ces services. Subventions à l'appui de Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens et Contributions à l'appui de Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens sont utilisés comme composantes de ce programme.

Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés

Ce programme fournit à des secteurs ciblés et à leurs organismes de réglementation des renseignements sur les conditions changeantes du temps et des outils essentiels à la prise de décision, qui les aident à anticiper et à gérer les risques et les possibilités définis par les conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat, et à s'y adapter. Il comprend des fonctions de surveillance, de recherche, de production et de prestation de services dans le but d'aider les secteurs ciblés à prendre des décisions respectant le principe de développement durable, dans un contexte de conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat. Il fournit des observations, des prévisions et des avertissements météo 24 heures sur 24, 365 jours par année, ainsi que d'autres outils adaptés aux besoins particuliers des utilisateurs. Il nécessite une collaboration avec divers groupes au Canada (notamment d'autres ministères fédéraux et des organismes provinciaux), et à l'échelle internationale avec l'Organisation météorologique mondiale, la United States Coast Guard et l'Organisation de l'aviation civile internationale. Ce programme aide le Ministère à assumer les obligations et les responsabilités conférées en vertu de la *Loi sur le ministère de l'Environnement*; il aide aussi d'autres ministères gouvernementaux à respecter leurs obligations en vertu de la *Loi sur l'aéronautique*, de la *Loi sur les océans* et de la *Loi sur les pêches*, et il soutient les protocoles d'entente avec Transports Canada, la Défense nationale et divers organismes provinciaux. Ce programme du gouvernement du Canada est le seul à posséder un tel mandat national, et il dispose de l'infrastructure et des compétences pour fournir ces services.

Résultat stratégique

Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens ainsi que pour leur environnement sont minimisées.

Description des activités de programme

Changements climatiques et qualité de l'air

Ce programme est essentiel pour protéger la santé des Canadiens et l'environnement contre les effets néfastes des polluants atmosphériques et les conséquences des émissions de gaz à effet de serre. Cet objectif sera atteint grâce à la réglementation sur les polluants atmosphériques et au contrôle des émissions de gaz à effet de serre; à la collaboration et l'établissement de partenariats avec d'autres ordres de gouvernement et avec des organisations non gouvernementales; à la mise en œuvre d'activités et de programmes de sensibilisation et de promotion invitant les Canadiens à réduire les émissions et les polluants provenant des véhicules et d'autres produits de consommation; au renforcement de la coopération internationale (particulièrement avec les États-Unis), notamment par l'adoption d'accords internationaux sur les émissions de gaz à effet de serre et les polluants; et à la promotion d'approches scientifiques et de technologies novatrices en appui aux décisions d'investissement, à l'élaboration de politiques et à la réglementation. Contributions à l'appui de Changements climatiques et qualité de l'air sont utilisés comme une composante de ce programme.

Gestion des substances et des déchets

Les activités de ce programme visent à réduire les menaces que constituent pour l'environnement les déchets et les rejets de polluants et de substances toxiques produits par les activités humaines. En raison de leur nature, de leur volume ou de la manière dont elles sont rejetées dans l'environnement, ces matières peuvent avoir des effets néfastes directs sur les végétaux, les animaux, les humains et l'environnement. Le programme permet d'évaluer les menaces environnementales que représentent les substances nocives et les autres substances préoccupantes, compte tenu de leur devenir et de leurs effets, et d'élaborer et mettre en œuvre des mesures de prévention, de réduction, d'élimination et de gestion pour les traiter. Contributions à l'appui de Gestion des substances et des déchets sont utilisés comme une composante de ce programme.

Promotion de la conformité et application de la loi – Pollution

Ce programme contribue à réduire au minimum les dommages à l'environnement naturel et à la biodiversité ainsi que les menaces grâce à la promotion et l'application des lois qu'Environnement Canada gère. Les activités du programme touchent la pollution, notamment les substances toxiques, leur rejet dans l'atmosphère, l'eau ou le sol, ainsi que l'importation et l'exportation de déchets dangereux qui présentent un risque pour l'environnement et/ou la santé des êtres humains. Les initiatives de promotion de la conformité fournissent de l'information aux personnes assujetties à la réglementation au sujet des exigences prévues par la loi, des avantages de la conformité pour l'environnement et des peines éventuelles imposées à ceux qui ne se conforment pas aux lois et règlements. Le programme maintient un contingent d'agents de mise en application de la loi qui effectuent la collecte de renseignements, les inspections visant à vérifier la conformité aux lois et règlements, la poursuite d'enquêtes et l'imposition de peines appropriées aux contrevenants. Le programme prévoit l'analyse et la planification de la conformité pour intégrer des données provenant de toutes les sources disponibles afin de permettre une rétroaction continue sur les activités et les résultats du programme.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme*Services internes*

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

La prise en compte de considérations environnementales dans les décisions du gouvernement fédéral à l'égard des politiques, des plans, des programmes et des projets.

Description des activités de programme*Programme de soutien à l'évaluation environnementale*

Le Programme de soutien à l'évaluation environnementale comprend le Programme de participation du public, la Convention de la Baie James et du Nord québécois, le Programme de formation et d'orientation et le Programme de gestion de l'évaluation environnementale, soit différents moyens par lesquels les Canadiens, le secteur de l'industrie, les intervenants et les parties intéressées interagissent et s'acquittent de leurs différentes exigences en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Ceci inclus la participation du public, la diffusion de l'information, l'orientation et la tenue de dossiers. Le but est d'assurer la mise en œuvre d'un processus d'évaluation environnementale rigoureux et transparent, et ce, en conformité avec la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

Programme d'élaboration de l'évaluation environnementale

Ce programme vise à élaborer et à maintenir un processus fédéral d'évaluation environnementale efficace, efficient et intégré, en tenant compte des liens avec d'autres processus de prise de décision en matière d'évaluation environnementale, de consultation et de réglementation au Canada, ainsi que du contexte transfrontalier de l'évaluation environnementale. Un solide processus d'évaluation environnementale est essentiel afin d'atteindre ce résultat stratégique. S'assurer que les considérations environnementales sont intégrées dans le processus décisionnel du gouvernement fédéral, par l'entremise de pratiques efficaces en matière d'évaluation environnementale, constitue un appui à la qualité de vie des Canadiens, à la durabilité de l'environnement et à la compétitivité de l'économie.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme*Services internes*

Voir le texte d'introduction.

Environnement

*Agence canadienne
d'évaluation
environnementale*

Environnement

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

Résultat stratégique

Les conseils sur les questions de développement durable touchant l'environnement et l'économie influencent l'élaboration des politiques fédérales et les décisions dans d'autres secteurs clés.

Description des activités de programme

Programme consultatif sur les enjeux environnementaux et économiques

La sensibilisation et la compréhension des Canadiens et de leurs gouvernements au sujet des défis à relever en matière de développement durable et la promotion de solutions viables à cet égard sont essentielles à l'avenir du Canada tant au plan de l'environnement que de l'économie. Par l'entremise de ce programme, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) vise à exercer une influence sur l'élaboration des politiques et le processus décisionnel portant sur des enjeux particuliers en matière de développement durable, notamment au plan de l'environnement et de l'économie. À cette fin, la TRNEE réalise des projets de recherche, analyse les enjeux, et fournit des renseignements et des conseils au sujet d'enjeux particuliers en matière de développement durable. L'organisme diffuse ses constats et ses recommandations par divers modes de communication, notamment par l'entremise des relations avec les médias, en présentant des séances d'information et d'autres événements ciblés à l'intention des divers intervenants, par la diffusion de ses publications et en affichant ses activités sur son site Web, le tout afin d'exercer une influence sur l'élaboration des politiques et le processus décisionnel tant au sein du gouvernement fédéral que d'autres secteurs clés, notamment auprès des autres ordres de gouvernement, de l'industrie et des organisations non gouvernementales partout au pays.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Environnement

Agence Parcs Canada

Résultat stratégique

Grâce à des expériences significatives, les Canadiens ont un lien solide avec leurs parcs nationaux, leurs lieux historiques nationaux et leurs aires marines nationales de conservation. Ils jouissent de ces lieux protégés de façon à les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

Description des activités de programme

Expérience du visiteur

Ce programme appuie les occasions offertes aux quelque 22 millions de Canadiens et étrangers qui visitent les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada chaque année. L'expérience du visiteur est la somme totale des interactions personnelles d'un visiteur avec le lieu patrimonial protégé, qui l'aide à comprendre l'endroit et à s'en rapprocher. L'expérience du visiteur commence par la sensibilisation au lieu, suivie par la planification, le voyage et l'accueil et l'orientation à l'arrivée. Une fois sur place, le visiteur peut participer à des activités récréatives et à des activités d'interprétation, utiliser les types d'hébergement, les sentiers, les installations, les services et d'autres éléments connexes. Ceci est ensuite suivi du départ et de la relation permanente après la visite. Les investissements réalisés dans les différentes étapes du cycle de l'expérience du visiteur favorisent les occasions d'apprentissage et d'appréciation, créant ainsi un sentiment d'attachement personnel à l'égard du lieu et favorisant le maintien de la pertinence des lieux patrimoniaux protégés du Canada aux yeux des Canadiens.

Conservation des ressources patrimoniales

Ce programme comporte le maintien ou l'amélioration de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux par la protection des ressources et des processus naturels; le maintien de l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux gérés par Parcs Canada et l'appui au maintien de l'intégrité commémorative de ceux gérés ou appartenant à des tiers; la protection et la gestion des ressources culturelles sous l'administration de Parcs Canada; et l'utilisation durable des aires marines nationales de conservation, y compris la protection des écosystèmes marins uniques. Ce programme comporte également d'assumer les responsabilités juridiques assignées à Parcs Canada en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* et de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. La protection de plusieurs ressources patrimoniales naturelles et culturelles spéciales du Canada permet de veiller à ce que les générations actuelles et futures profitent d'un système d'endroits patrimoniaux protégés.

Infrastructure des lotissements urbains et routes de transit

Ce programme comporte la gestion, le fonctionnement et la prestation de services municipaux à cinq lotissements urbains au sein des parcs nationaux du Canada. Il comporte également l'exploitation d'autoroutes et de voies d'eau provinciales et interprovinciales qui relient les collectivités et traversent les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux.

Appréciation et compréhension du public

Cette activité de programme vise à accroître la compréhension, l'appréciation, l'appui et l'engagement des Canadiens à l'égard du patrimoine naturel et historique des lieux administrés par Parcs Canada. Pour ce faire, Parcs Canada rejoint les Canadiens au foyer, dans leurs loisirs, à l'école et dans leurs communautés grâce à des initiatives pertinentes et efficaces de communication et d'éducation du public en diffusion externe, et encourage l'engagement des intervenants et des partenaires dans le développement et la mise en œuvre de l'orientation future de l'Agence.

Création de lieux patrimoniaux

Ce programme comporte la planification des systèmes, la tenue d'études de faisabilité, de recherches, de consultations auprès des intervenants et du public, la négociation avec d'autres gouvernements et organisations autochtones et l'obtention de l'approbation ministérielle, dans le but d'établir des parcs nationaux, des aires marines nationales de conservation, des lieux historiques nationaux désignés du Canada et d'autres aires patrimoniales. Les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada ainsi que les personnes, les endroits et les événements ayant une importance historique nationale pour le Canada sont des symboles à l'échelle mondiale et constituent l'essence même de la nation. La préservation du patrimoine naturel et culturel du Canada et le fait de le mettre à la disposition des Canadiens pour qu'ils le découvrent et en jouissent sont de première importance. L'établissement d'aires patrimoniales est essentiel pour accroître la fierté, encourager l'intendance et exprimer notre identité de Canadiens, et pour susciter la participation du Canada en vue d'atteindre l'objectif partagé sur le plan international de protection et de commémoration des aires patrimoniales naturelles et culturelles les plus importantes.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme*Services internes*

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Une économie forte et durable qui contribue à augmenter le niveau de vie et à améliorer la qualité de vie des Canadiens.

Description des activités de programme*Programme de paiements de transfert et de taxation*

La *Loi sur la gestion des finances publiques* a créé le ministère des Finances dont le mandat comprend la surveillance, le contrôle et l'administration de toutes les questions concernant les opérations financières du Canada non attribuées de droit au Conseil du Trésor ou à tout autre ministre. Cette activité de programme administre le paiement et l'imposition de transfert aux provinces et territoires conformément à la législation et aux accords négociés en vue d'obtenir une péréquation et un soutien relatifs à la santé, aux programmes sociaux et à d'autres priorités partagées. Elle comprend également des engagements pris envers des institutions financières internationales et des accords signés avec celles-ci afin de contribuer au développement économique des pays en voie de développement. De plus, le gouvernement conclura des accords ou adoptera des mesures législatives à l'occasion afin de répondre aux pressions imprévues. Le résultat de ces engagements pourra être constitué de paiements, généralement des paiements de transfert législatifs, à différents destinataires parmi lesquels des personnes, des organisations et d'autres ordres de gouvernement.

Trésorerie et affaires financières

Cette activité de programme fournit l'orientation des activités de gestion de la dette du Canada, y compris le paiement des intérêts de la dette et des frais de service pour les nouveaux emprunts. En outre, ce programme gère les investissements en actifs financiers requis pour établir une position de liquidité prudente. Il prend en charge le refinancement des titres du gouvernement qui arrivent à échéance ainsi que l'exécution du plan budgétaire et d'autres opérations financières du gouvernement, notamment la gouvernance des activités d'emprunt des principaux organismes bénéficiant de la garantie du gouvernement comme les sociétés d'État. Cette activité de programme est également responsable du système de calcul de la devise canadienne (billets de banque et pièces de monnaie) pour répondre aux besoins de l'économie.

Finances

Ministère

Cadre des politiques économiques et fiscales

Cette activité de programme est la principale source de conseils et de recommandations destinés au ministre des Finances en ce qui a trait aux enjeux, aux politiques et aux programmes du gouvernement du Canada relativement aux questions d'économie et d'intérêt public, de relations fiscales fédérales-provinciales, de situation financière, de fiscalité et de commerce international, et de finances. Le travail réalisé grâce à cette activité de programme comprend la recherche et l'analyse approfondies, la consultation et la collaboration avec des partenaires des secteurs public et privé, y compris le gouvernement, le Cabinet et le Conseil du Trésor, le Parlement et les comités de la Chambre des communes, le public, les groupes d'intérêt du Canada, les ministères, les organismes et les sociétés d'État, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les intervenants des marchés financiers, la communauté économique et financière internationale et la communauté commerciale internationale. De plus, ce programme permet de gérer la négociation d'accords, la rédaction de mesures législatives et le patronage de projets de loi par l'entremise de processus parlementaires qui sont administrés par la suite par d'autres activités du programme au sein des ministères et par d'autres ministères et organismes du gouvernement. L'objectif de cette activité de programme est de créer un cadre financier et économique judicieux et durable permettant de générer des revenus suffisants et de gérer les dépenses en accord avec le plan budgétaire et les opérations financières du gouvernement du Canada.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Finances

Vérificateur général

Résultat stratégique

Par nos travaux d'audit législatif, nous contribuons, pour le compte des Canadiens, à ce que le gouvernement soit bien géré et responsable.

Description des activités de programme

Audit législatif

Nous effectuons des audits et des études indépendants qui fournissent information, assurance et avis objectifs au Parlement, au gouvernement et aux Canadiens.

Finances

Tribunal canadien du commerce extérieur

Résultat stratégique

Règlement équitable, opportun et transparent de causes de commerce international, de causes liées aux marchés publics et d'enquêtes sur instructions du gouvernement qui relèvent de la compétence du Tribunal.

Description des activités de programme

Règlement de dossiers commerciaux (rôle quasi judiciaire)

Le Tribunal a comme mandat de faire en sorte que le secteur privé du Canada bénéficie de mécanismes de recours commerciaux équitables, opportuns et transparents, contribuant ainsi à maintenir la confiance dans le marché canadien, dans l'intérêt des entreprises et des consommateurs canadiens. Le Tribunal agit comme organisme décisionnel quasi judiciaire et autonome dont la compétence découle de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*, de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* (LMSI), de la *Loi sur les douanes* et de la *Loi sur la taxe d'accise*. Avec comme cadre les mécanismes de recours commerciaux canadiens, le Tribunal applique les politiques et les lois en vigueur aux accords commerciaux en matière de concurrence déloyale sur le marché national ou prescrit une défense d'urgence contre des marchandises importées perçues comme portant atteinte à une branche de production nationale. Le Tribunal entend aussi les appels à l'égard de décisions de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Il a également été désigné comme l'organisme chargé d'examiner les contestations d'offres, en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et de l'Accord sur les marchés publics (AMP) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en ce qui a trait à la procédure de passation des marchés publics du gouvernement fédéral.

Dans son rôle quasi judiciaire, le Tribunal assume une charge de travail qui comprend les éléments suivants :

Causes concernant des pratiques commerciales déloyales – enquêtes menées en vertu de la LMSI pour déterminer si des importations sous-évaluées et/ou subventionnées ont causé, ou menacent de causer, un dommage matériel à une branche de production nationale;

Contestation des offres – enquêtes menées sur les plaintes déposées en vertu de l'ALÉNA, de l'ACI et de l'AMP par des fournisseurs potentiels à l'égard de marchés publics;

Appels interjetés à l'égard de décisions rendues par l'ASFC en vertu de la *Loi sur les douanes* et de la LMSI et par l'ARC en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise*;

Causes concernant les mesures de sauvegarde – enquêtes menées pour déterminer si l'augmentation rapide des importations en provenance de la Chine ou d'ailleurs dans le monde cause un dommage sérieux à une branche de production canadienne.

Enquêtes et saisines sur des questions économiques de portée générale (rôle consultatif)

Dans son rôle consultatif, le Tribunal s'acquitte d'une charge de travail qui comprend trois genres de cas. Premièrement, le Tribunal joue un rôle consultatif lorsque le gouvernement lui demande de recommander des mesures, à la suite d'une enquête de sauvegarde, pour atténuer les dommages subis par les producteurs canadiens. Périodiquement, le gouvernement peut aussi demander au Tribunal d'enquêter sur des questions économiques, commerciales et tarifaires d'ordre général. Dans le cadre de ces enquêtes, le Tribunal a le pouvoir de faire des recherches, de recevoir des exposés, de tenir des audiences publiques et de présenter un rapport au gouvernement ou au ministre des Finances, accompagné, au besoin, de recommandations. Lorsqu'une telle demande est formulée, le Tribunal fait face à des pressions liées aux ressources, mais il doit respecter les délais serrés que lui impose le gouvernement.

Enfin, le Tribunal, conformément au mandat permanent que lui a confié le ministre des Finances, enquête sur des demandes présentées par des producteurs canadiens qui désirent bénéficier d'un allègement tarifaire (taxe à l'importation) sur l'importation d'intrants textiles dont ils se servent dans le cadre de leurs activités de production, ainsi que présente au ministre des recommandations afin de maximiser les retombées économiques pour le Canada.

Dans son rôle consultatif, le Tribunal assume une charge de travail qui comprend les éléments suivants :

Affaires concernant des mesures de sauvegarde – lorsque le Tribunal conclut qu'il y a eu un dommage porté à une branche de production nationale, le gouverneur en conseil peut demander au Tribunal de recommander les mesures qui s'imposent pour freiner l'augmentation des importations;

Enquêtes sur des questions économiques, commerciales et tarifaires d'ordre général renvoyées par le gouvernement – enquêtes et conseils sur des questions économiques, commerciales et tarifaires renvoyées au Tribunal par le gouverneur en conseil ou le ministre des Finances;

Mandat permanent sur les tarifs confié par le ministre des Finances – enquêtes sur des demandes présentées par des producteurs canadiens qui réclament des allègements tarifaires sur les intrants textiles importés dont ils se servent dans le cadre de leurs activités de production.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Les activités de détection et de dissuasion du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes du CANAFE favorisent la sécurité publique des Canadiens et permettent de protéger l'intégrité du système financier du Canada.

Description des activités de programme

Détection et dissuasion du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes

Dans le cadre de cette activité de programme, le CANAFE entreprend des activités reliées à la cueillette, à la production et à la diffusion de renseignements financiers. De plus, le Centre entreprend les activités nécessaires pour assurer la conformité des entités déclarantes assujetties à la partie I de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*.

Finances

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Finances

*Bureau du surintendant
des institutions financières*

Résultat stratégique

Un système financier canadien sûr et stable.

Description des activités de programme

Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales

Cette activité de programme est axée sur la réglementation et la surveillance des institutions financières fédérales dans le but d'assurer une saine gestion financière et la conformité aux lois qui les régissent et aux exigences en matière de surveillance, sur le suivi du contexte financier et de la conjoncture économique pour cerner les enjeux qui pourraient avoir des répercussions défavorables sur ces institutions, et sur l'intervention en temps utile pour protéger les déposants et les souscripteurs contre des pertes indues, tout en reconnaissant que la direction et les conseils d'administration des institutions financières sont ultimement responsables et que certaines faillites d'institutions financières ne peuvent être évitées. Les coûts de cette activité de programme sont récupérés par l'intermédiaire des cotisations de base, des frais d'utilisateur et des droits payés par les institutions financières fédérales régies par la *Loi sur les banques*, la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt*, la *Loi sur les sociétés d'assurances* et la *Loi sur les associations coopératives de crédit*. Le Bureau du surintendant des institutions financières tire également des revenus de la prestation de services à frais recouverts offerts aux provinces dont il surveille les institutions aux termes d'accords prévoyant la rémunération des services.

Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux

Cette activité de programme est axée sur la réglementation et la surveillance des régimes de retraite privés fédéraux dans le but de s'assurer de la conformité aux exigences minimales de capitalisation ainsi qu'aux lois qui les régissent et aux exigences découlant de l'application de ces lois. Ce programme comprend l'évaluation des risques des régimes de retraite destinés aux employés travaillant dans un secteur régi par le gouvernement fédéral; la prise de mesures et la formulation d'une réaction rapides et efficaces pour protéger les intérêts financiers des participants et des bénéficiaires contre une perte indue tout en reconnaissant que les administrateurs sont ultimement responsables du régime et qu'un régime de retraite peut faire faillite; l'établissement d'un cadre de réglementation pertinent et équilibré; et la mise en place d'une procédure d'agrément pertinente et efficace sur le plan prudentiel. Ce programme comprend aussi l'évaluation des risques et l'intervention, la réglementation et l'orientation, ainsi que l'agrément et les précédents relatifs aux régimes de retraite privés fédéraux assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*. Le coût de cette activité de programme est recouvré grâce aux droits que versent les régimes de retraite en fonction du nombre de participants de chaque régime de retraite fédéral.

Résultat stratégique

Un système public canadien de revenu à la retraite sûr et viable sur le plan financier.

Description des activités de programme

Évaluations actuarielles et services conseils

Par la mise en place du Régime de pensions du Canada (RPC), des régimes de pension du secteur public et d'autres programmes sociaux, le gouvernement fédéral et les provinces ont pris des engagements envers les Canadiens et sont responsables du financement qui en découle. Dans certains cas, il s'agit d'engagements à long terme, et il est important que les décideurs, les parlementaires et les Canadiens les comprennent et saisissent les risques qui leur sont rattachés. Cette activité de programme joue un rôle primordial et indépendant dans ce processus. Elle permet de fournir des contrôles et des soldes des coûts futurs des différents régimes de retraite relevant de sa compétence. Cette activité de programme fournit une gamme de services actuariels, dictés par la loi, au RPC et à certains ministères fédéraux. Elle a pour mandat d'effectuer des évaluations actuarielles prévues par la loi à l'égard du RPC, du programme de la Sécurité de la vieillesse (SV), du Programme canadien de prêts aux étudiants et des régimes de retraite et d'avantages sociaux des employés de la fonction publique fédérale, des Forces canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada, des juges de nomination fédérale et des parlementaires. Les activités du Bureau de l'actuaire en chef sont financées par les droits exigés en contrepartie des services d'évaluation actuarielle et des services conseils qu'il offre, et par des crédits parlementaires annuels.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Transformer le Canada en chef de file des partenariats public-privé.

Description des activités de programme

Initiatives fédérales concernant les partenariats public-privé

Sous cette activité de programme, PPP Canada Inc. sera responsable :

- de la gestion d'un Fonds pour les partenariats public-privé (Fonds PPP), un programme d'infrastructure unique en son genre destiné à soutenir les projets de partenariats public-privé novateurs;
- d'évaluer les occasions propices aux partenariats public-privé dans le cadre d'autres programmes d'infrastructure du gouvernement du Canada afin de s'assurer que ce genre d'arrangements soit examiné;
- d'évaluer les possibilités de partenariats public-privé et de prodiguer des conseils sur l'exécution des projets de partenariat public-privé à l'échelon fédéral;
- d'agir à titre d'expert-conseil en matière de partenariats public-privé afin de favoriser le développement accru du marché des partenariats public-privé au Canada.

Finances

PPP Canada Inc.

Résultat stratégique

Des secteurs maritimes et des pêches économiquement prospères

Description des activités de programme

Gestion intégrée des ressources halieutiques

L'activité de programme, Gestion intégrée des ressources halieutiques a pour rôle d'offrir des politiques, des programmes et des plans (comme les Plans de gestion intégrée des pêches et les plans de conservation et de récolte, les plans de rétablissement, les stratégies de rétablissement et les plans d'action) en vertu de la *Loi sur les pêches*, de la *Loi sur les espèces en péril*, ainsi que des règlements connexes, et ce, en consultation avec les groupes autochtones, les provinces et l'industrie, dans le but de gérer, de protéger et de conserver les ressources halieutiques. Ce programme est nécessaire pour assurer la durabilité, ainsi que l'attribution et la distribution des ressources récoltables entre celles qui dépendent de la ressource (pêcheurs autochtones, commerciaux et sportifs). Le programme, qui repose sur l'évaluation scientifique de l'état du poisson, des invertébrés et des mammifères marins, consiste à procurer aux Canadiens des ressources halieutiques durables qui assurent une industrie diversifiée et viable sur le plan économique. Les navires de la Garde côtière canadienne (GCC) contribuent à procéder aux évaluations scientifiques dans le cadre du programme. Le Secteur des politiques, la conformité et l'exécution, le Programme de mise en valeur des salmonidés, les programmes et la gouvernance autochtones, les programmes de gestion de l'habitat, de gestion des espèces en péril, de gestion intégrée des océans, et des espèces aquatiques envahissantes, les programmes d'évaluation des écosystèmes, ainsi que l'expertise scientifique du Ministère sont des facteurs qui contribuent essentiellement à la mise en œuvre de ce programme. Les divers volets du programme sont également coordonnés avec Environnement Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Santé Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada, ainsi que les gouvernements provinciaux, territoriaux et les administrations municipales.

Ports pour petits bateaux

Le programme des ports pour petits bateaux permet d'exploiter et de maintenir directement ou en collaboration avec les administrations portuaires, un réseau national de ports en bon état de marche afin de pouvoir assurer le fonctionnement efficace de l'industrie de la pêche commerciale, incluant l'aquaculture. L'investissement public dans l'infrastructure des ports pour petits bateaux contribue à renforcer la capacité des secteurs maritimes et des pêches du Canada à tirer des avantages économiques. Les ports offrent un appui aux entreprises dans les secteurs maritimes, comme la récolte du poisson, la transformation du poisson, le transport, les exploitants dans le domaine de la pêche sportive à des fins commerciales, le tourisme, ainsi que les autres utilisateurs des étendues marines. Ces ports constituent souvent l'unique présence du gouvernement fédéral dans les petites communautés côtières, alors qu'ils représentent le lien le plus direct et le plus visible entre ces communautés et le gouvernement du Canada. Ce programme transfère également, dans la mesure du possible, la propriété des ports de pêche et des ports de plaisance non essentiels aux communautés locales en procédant à des dessaisissements. Les ports pour petits bateaux sont régis par la *Loi et les règlements sur les ports de pêche et de plaisance* et le *Règlement sur les ports de pêche et de plaisance*, ainsi que par la *Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux*.

Pêches et Océans

Ministère

Stratégies et gouvernance autochtones

Ce programme consiste à fournir des conseils stratégiques sur les questions relatives à la pêche autochtone, à négocier des ententes de gestion de la pêche autochtone, à intégrer les ententes aux cadres de gestion globaux, ainsi qu'à donner des conseils sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale. La mise en œuvre de tous les programmes par la Direction de la politique et la gouvernance autochtones repose sur les liens qu'elle encourage avec les autres programmes du Secteur de gestion des écosystèmes et des pêches, alors qu'elle porte sur l'expertise et l'expérience en matière de gestion des pêches et de l'aquaculture. Ce programme est nécessaire afin d'établir des relations stables et étroites avec les groupes autochtones, de promouvoir et de favoriser les droits des Autochtones et les droits issus de traités au moment de formuler et de mettre en œuvre les politiques, les programmes et les plans de gestion des pêches pour ainsi s'acquitter de ses responsabilités de fiduciaire et pour favoriser les possibilités économiques relatives à la pêche pour les communautés autochtones. Ce programme est également encadré par une approche proactive dans sa relation avec les groupes autochtones en cherchant à aider les peuples autochtones à acquérir la capacité de participer de façon plus efficace aux processus mobilisant de nombreux intervenants qu'on utilise dans le cadre de la gestion des ressources aquatiques et des océans, ainsi qu'à acquérir les compétences nécessaires pour tirer profit des occasions de participer au développement dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture à des fins commerciales.

Stratégies et gouvernance en matière de pêches

Ce programme comprend la coordination, l'élaboration et la mise en œuvre des plans, des politiques, des outils et des mécanismes nécessaires, déterminés en fonction des processus d'engagement et des examens de politiques, afin de favoriser un secteur des pêches robuste et diversifié qui est à la fois concurrentiel, prospère et durable. Ce travail se déroule en collaboration avec les autres directions du Secteur de gestion des écosystèmes et des pêches, ainsi que du Secteur des océans et des sciences à Pêches en Océans Canada. Le programme procure à la haute direction à l'échelle nationale, notamment au ministre, une vision, une politique et un cadre de gouvernance globaux et uniques pour ainsi diriger et appuyer les initiatives de prise de décision touchant les ressources halieutiques. Ce travail vise à établir un régime moderne de gouvernance des pêches qui est à la fois responsable, prévisible et transparent à l'égard des personnes auxquelles il s'applique, tout en respectant les droits en vertu des traités avec les Autochtones et en favorisant la durabilité et la prospérité économique à long terme. De plus, ce programme comprend la planification de toutes les activités, des ressources humaines, ainsi que des efforts ministériels. On peut également faire appel, dans le cadre de ce programme, à des subventions ou des contributions pour appuyer les efforts de recherche, de développement, de gestion et de promotion des dossiers dans les domaines de la pêche et des océans au Ministère.

Programme d'aquaculture durable

La mission du Programme d'aquaculture durable consiste à définir les conditions de réussite d'un secteur aquacole canadien vivant et innovateur qui est à la fois viable sur le plan économique, durable sur les plans environnemental et social et concurrentiel à l'échelle internationale, en plus de profiter à tous les Canadiens et de favoriser la confiance de la population à l'égard de l'aquaculture. Le mandat du programme sur le plan de la réglementation découle de la *Loi sur les pêches*, de la *Loi sur le développement des pêches*, ainsi que de la *Loi sur les océans*. Pêches en Océans Canada, en tant qu'organisation fédérale responsable de l'aquaculture, procure une approche interministérielle intégrée et faisant l'objet d'une gestion horizontale afin de créer des conditions optimales pour le secteur. Ce programme est offert en collaboration avec d'autres ministères du gouvernement fédéral, les gouvernements des provinces et des territoires, l'industrie, le secteur privé, des organisations non gouvernementales et d'autres intervenants. L'expertise scientifique du Ministère joue un rôle important afin de favoriser une production aquacole durable.

Aides à la navigation

Le programme des aides à la navigation est offert par la Garde côtière canadienne (GCC). Ce programme procure, en matière d'aides à la navigation, les systèmes, les services et les efforts de sensibilisation opérationnelle qui favorisent une navigation accessible, sécuritaire et efficace en eaux canadiennes pour le transport maritime commercial international en mer, les pêcheurs et les embarcations de plaisance. Le système des aides à la navigation comprend environ 17 000 aides maritimes à courte portée, incluant des aides visuelles (aides fixes et bouées), des aides sonores (cornes de brume), ainsi que des aides radar (réflecteurs et balises), de même qu'une aide maritime à longue portée (système de positionnement mondial [GPS]). Le programme des aides à la navigation procure également de l'information sur les systèmes de navigation aux marins. L'état de préparation opérationnelle de la flotte et des biens à terre de la Garde côtière contribue essentiellement à la mise en œuvre de ce programme, qui est offert en coordination avec le Service hydrographique du Canada. Le fondement juridique et l'autorité du programme des aides à la navigation sont présentés dans la *Loi constitutionnelle* de 1867, dans la *Loi sur les océans*, ainsi que dans la *Loi sur la marine marchande du Canada* de 2001.

Services de déglacement

Le programme des services de déglacement est offert par la Garde côtière canadienne. Ce programme procure des services de renseignements essentiels sur les glaces, en plus de sensibiliser les gens et d'offrir un soutien aux opérations de déglacement pour favoriser la navigation efficace et sécuritaire dans les secteurs du transport maritime commercial canadien et international, pour les pêcheurs et les exploitants d'embarcations de plaisance dans des eaux recouvertes de glaces au Canada et autour de celles-ci. Cette activité de programme consiste, entre autres, à donner des renseignements sur les glaces et à escorter les navires dans les eaux recouvertes de glaces, à libérer les navires emprisonnés dans la glace, à maintenir ouverts des chemins dans la glace retenue au rivage, à procéder au déglacement des ports, à dispenser des conseils sur la navigation dans les glaces, ainsi qu'à réduire les risques d'inondation sur le fleuve Saint-Laurent grâce à la surveillance, à la prévention et à la destruction des embâcles. Les services de déglacement contribuent également à la souveraineté dans l'Arctique en acheminant les biens et autres fournitures aux communautés nordiques, en apportant un soutien aux autres organismes et organisations gouvernementales dans les eaux envahies par les glaces, ainsi qu'en assurant la présence visible du gouvernement fédéral en mer dans le Nord canadien. L'état de préparation opérationnelle de la flotte de la Garde côtière contribue essentiellement à la mise en œuvre de ce programme, qui est offert en collaboration avec les services d'information sur les glaces d'Environnement Canada. Le fondement juridique et l'autorité du programme des services de déglacement sont présentés dans la *Loi sur les océans*, dans la *Loi sur la marine marchande du Canada* de 2001, dans la *Loi constitutionnelle* de 1867 et, en vertu d'une entente avec Transports Canada, dans la *Loi sur la prévention de la pollution dans les eaux arctiques* de 2001.

Affaires internationales

Grâce à des engagements multilatéraux, régionaux et bilatéraux, ce programme favorise et protège les intérêts des Canadiens en leur assurant un accès à des ressources halieutiques faisant l'objet d'une gestion internationale, en plus d'encourager et d'influencer la gestion durable des pêches au niveau régional et des écosystèmes marins sains sur le plan mondial. En outre, il contribue à un régime commercial stable sur la scène internationale pour les poissons et fruits de mer du Canada. Pour ce faire, on fait appel à une approche coordonnée et proactive qui reflète les positions et les intérêts au pays, incluant les priorités internationales du gouvernement du Canada, ainsi que l'établissement de relations vastes et constructives avec les partenaires internationaux, celles-ci étant fondées sur des stratégies et des buts communs, en plus d'être ancrées dans l'expertise scientifique et les pratiques de gestion exemplaires du Ministère. Plusieurs Canadiens profitent directement des stocks de poisson gérés à l'échelle internationale, mais le secteur canadien des poissons et fruits de mer dans son ensemble repose en majeure partie sur le commerce international. Puisque le Canada partage trois océans, des relations et une collaboration efficaces avec les partenaires internationaux, régionaux et nationaux demeurent essentielles pour relever les défis dans les domaines des pêches et des écosystèmes, ainsi que pour favoriser les normes, les ententes et les décisions de gestion à l'échelle internationale qui reflètent les approches du Canada.

Délimitation du territoire

La définition et la description des frontières maritimes du Canada reposent sur les données hydrographiques conformes aux normes internationales, ainsi que sur les témoignages d'experts. En 2003, le Canada ratifiait la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM). Grâce à cette ratification, le Canada devra remettre d'ici 2013 les éléments nécessaires afin de prouver l'établissement des limites extérieures de la plate-forme continentale de notre pays qui s'étendent au-delà de la zone d'exclusivité économique actuelle de 200 milles. Alors qu'on contribue à l'élaboration de la présentation des éléments de preuve du Canada, Pêches et Océans Canada doit fournir les données bathymétriques et l'expertise en matière de géodésie marine qui permettra de préparer, de présenter et de défendre ces éléments que le Canada doit présenter à la Commission des Nations Unies sur les limites de la plate-forme continentale. Les données bathymétriques s'obtiennent par différents moyens, notamment dans la glace, en faisant appel à un véhicule autonome et par des sondages réalisés à partir des navires. Le Ministère travaille en étroite collaboration avec Affaires étrangères et Commerce international Canada et Ressources naturelles Canada dans le cadre de cet effort. En délimitant les limites extérieures de la plate-forme continentale du Canada, ainsi qu'en obtenant la reconnaissance de ces limites, le Canada sera en mesure d'affirmer ses droits de souveraineté à l'égard des ressources et de confirmer ainsi ses frontières maritimes.

Santé des animaux aquatiques

En collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), Pêches en Océans Canada (MPO) est chargé de mettre conjointement en œuvre le Programme national sur la santé des animaux aquatiques. L'objectif de ce programme consiste à prévenir l'introduction et la propagation de maladies infectieuses graves chez les animaux aquatiques sauvages et cultivés. La détection et la déclaration des maladies d'importance nationale et internationale chez les animaux aquatiques sauvages et cultivés sont essentielles afin de prévenir et/ou de limiter les éclosions de maladies graves. L'ACIA compte sur l'expertise scientifique de MPO afin de pouvoir ainsi donner des conseils scientifiques, réaliser des diagnostics et s'adonner à la recherche. Les connaissances découlant des efforts scientifiques contribuent à certifier la santé des animaux aquatiques dans le cadre du commerce des poissons et fruits de mer canadiens, de l'accès au marché et de la réalisation des responsabilités fédérales en vertu de la *Loi sur la santé des animaux* et de la *Loi sur les pêches*.

Gestion des voies navigables

Le programme de gestion des voies navigables est offert par la Garde côtière canadienne. Ce programme procure aux marins des services et de l'information, en plus de les sensibiliser aux opérations pour ainsi faciliter le déplacement efficace des navires de commerce maritime et contribuer à assurer des voies navigables sécuritaires et accessibles devant favoriser la prospérité économique en procédant à l'arpentage de certains chenaux commerciaux dans le but d'identifier l'état du fond, les restrictions ou les dangers pour la navigation sécuritaire, en plus de procurer aux navigateurs des renseignements sur la sécurité marine, incluant les prévisions de la profondeur de l'eau dans le Saint-Laurent, le fleuve Fraser, la Detroit river et le fleuve Mackenzie; en tenant à jour les directives en matière de génie servant à la conception, à l'entretien et à l'utilisation des principaux chenaux commerciaux; en gérant les structures marines contribuant à l'entretien des chenaux; en assurant le dragage dans les chenaux reliant les Grands Lacs aux États-Unis et au Canada; en gérant les opérations de dragage sur la base du recouvrement des coûts dans le fleuve Saint-Laurent entre Montréal et Cap Gribane; et en exploitant le canal Canso. Le programme de gestion des voies navigables contribue à entretenir des chenaux navigables, à réduire les risques au niveau de la navigation maritime et à favoriser la protection de l'environnement dans le but d'assurer la navigation efficace et sécuritaire des marins. L'état de préparation opérationnelle de la flotte de la Garde côtière contribue essentiellement à la mise en œuvre de ce programme. Celui-ci est offert en coordination avec la Division des produits et services hydrographiques, ainsi qu'avec le Service hydrographique du Canada et les Services de gestion des biens immobiliers de Pêches et Océans Canada, de même qu'avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Le fondement juridique et l'autorité du programme de gestion des voies navigables sont présentés dans la *Loi constitutionnelle* de 1867, ainsi que dans la *Loi sur les océans*.

Biotechnologie et génomique

Les connaissances et leur application dans le cadre de technologies nouvelles et innovatrices sont vitales afin de favoriser les progrès au niveau du développement durable des ressources aquatiques. Le Ministère doit acquérir les connaissances nécessaires afin de pouvoir justifier la responsabilité du gouvernement fédéral en matière de réglementation et d'évaluation des risques associés aux produits du poisson résultant de la biotechnologie. L'adoption d'outils et de techniques de recherche de pointe dans le domaine de la génomique et de la biotechnologie permet également au Ministère d'accroître sa capacité de protéger les espèces en péril, de gérer l'ouverture et la fermeture des pêches, d'éviter la surexploitation des ressources, de poursuivre les braconniers, d'améliorer les pratiques aquacoles, de limiter les éclosions de maladies et d'assainir les sites contaminés.

Résultat stratégique*Des écosystèmes aquatiques durables***Description des activités de programme***Conformité et application de la loi*

Le programme favorise et entretient la conformité à la loi, aux règlements et aux mesures de gestion mises en œuvre pour assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources aquatiques du Canada, ainsi que la protection des espèces en péril, de l'habitat du poisson et des océans. Ce programme repose sur une approche équilibrée en matière de gestion et d'application des règlements, incluant la promotion de la conformité grâce à l'éducation et à une intendance partagée; les activités de surveillance et de contrôle; et la gestion des cas importants, des enquêtes spéciales liées aux questions de conformité complexes. En outre, ce programme fonctionne en étroite collaboration avec le Secteur des écosystèmes et de gestion des pêches (ÉGP), la Gendarmerie Royale du Canada et les partenaires de l'industrie pour assurer une activité de pêche paisible et ordonnée, en plus d'apporter une contribution importante, avec la Garde côtière canadienne, à la protection de la souveraineté canadienne, d'aider la Défense nationale à identifier les menaces possibles à la sécurité maritime grâce à des activités intenses de surveillance maritime, et à jouer un rôle de premier plan avec ÉGP, Environnement Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments lorsqu'il s'agit d'administrer le Programme canadien de contrôle sanitaire des mollusques pour contribuer à assurer à la population une protection contre la consommation de produits de la pêche contaminés.

Gestion de l'habitat

Compte tenu de ses responsabilités en vertu de la *Loi sur les pêches*, de la *Loi sur les espèces en péril* et de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, le Programme de gestion de l'habitat de Pêches et Océans Canada est un outil de réglementation majeur du gouvernement fédéral qui touche la plupart des projets d'aménagement sur ou autour des étendues d'eau douce et des étendues marines renfermant du poisson au Canada ou autour de celles-ci. Les activités du programme contribuent à son mandat qui consiste à conserver et à protéger l'habitat du poisson qui assure le maintien des ressources halieutiques que les Canadiens valorisent. Dans le contexte des initiatives pangouvernementales en matière de développement durable et de réglementation intelligente, ce programme aide les Canadiens à gérer les répercussions des activités autres que la pêche sur l'habitat du poisson. Ce programme fait appel aux renseignements et aux interprétations scientifiques dans le but d'élaborer des règlements et des politiques, de donner des conseils et une orientation officielle, de nouer le dialogue avec les personnes, les organisations et les autres ordres de gouvernement, en plus de gérer la conformité.

Gestion intégrée des océans

La *Loi sur les océans* et la politique correspondante, soit la Stratégie sur les océans du Canada, confirment le mandat et le rôle de Pêches et Océans Canada en tant que principale autorité du fédéral dans le domaine des océans et sa responsabilité lorsqu'il s'agit de coordonner les politiques et les programmes du gouvernement fédéral à l'égard des océans. En tant que l'un des principes essentiels et sous-jacents à la mise en œuvre de la Stratégie sur les océans, la gestion intégrée définit une approche globale et axée sur les écosystèmes pour ainsi faciliter le développement durable des vastes zones de gestion des océans dans les océans du Canada. Le programme de gestion intégrée des océans procure aux autorités des gouvernements fédéral et provinciaux, à l'industrie et aux Canadiens les outils nécessaires (comme l'identification des zones importantes sur les plans écologique et biologique, les zones de protection marine), ainsi que les fora nécessaires pour élaborer, dans le cadre d'une collaboration, des plans de gestion intégrée qui englobent les éléments sociaux, économiques et environnementaux lors de la prise de décisions. Parmi les autres méthodes d'intervention utilisées dans le cadre de ce programme, mentionnons la définition des engagements juridiques internationaux du Canada à l'égard des océans, ainsi que la création de zones de gestion intégrée pour toutes les régions maritimes du Canada. L'expertise scientifique du Ministère facilite l'élaboration d'outils et procure des directives servant de base aux décisions et aux politiques en matière de gestion, en plus de justifier ses positions à l'échelle internationale à l'égard des océans et ses engagements sur le plan juridique.

Programme de mise en valeur des salmonidés

Bénéficiant d'un soutien important de la population, Pêches et Océans Canada (MPO) a instauré le Programme de mise en valeur des salmonidés (PMVS) en 1977 pour faire suite au déclin chronique des populations de saumon et des pêches. Le PMVS demeure axé principalement sur la production du saumon du Pacifique en Colombie-Britannique et au Yukon pour venir en aide aux stocks vulnérables et offrir des possibilités de récolte à tous les secteurs (commercial, sportif et des Premières nations) en vertu de la *Loi sur les pêches*, ainsi que sur la participation des Premières nations, des communautés locales et des parties de l'extérieur dans le domaine de la pêche axée sur la coopération et des activités d'intendance des bassins hydrographiques en vertu de la *Loi sur les océans*. Le soutien de la population demeure important, alors que des milliers de bénévoles participent aux activités dans le cadre de ce programme. De façon générale, les principales méthodes d'intervention du programme consistent, entre autres, à produire du saumon grâce à la mise en valeur des installations (écloseries et chenaux de frai), à rétablir et à mettre en valeur l'habitat, entre autres, en aménageant des chenaux de frai et d'élevage semi-naturels, ainsi qu'à faire appel à des technologies de moindre envergure, comme les boîtes incubatrices. Ce programme procure également au Secteur des océans et des sciences du MPO les renseignements provenant des évaluations des stocks de saumon pour ainsi faciliter la gestion des récoltes dans la région du Pacifique et la réalisation des engagements en vertu du Traité sur le saumon du Pacifique, en plus de produire des programmes d'éducation et de sensibilisation publiques. Les programmes d'éducation et de sensibilisation, ainsi que les partenariats avec les Premières nations, les communautés et toutes les parties de l'extérieur favorisent la participation des citoyens dans les activités d'intendance de la pêche et des bassins hydrographiques, et ce, souvent avec l'aide du Programme de participation communautaire dont les bases sont financées grâce aux programmes de contribution.

Gestion des espèces en péril

La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) est un engagement essentiel du gouvernement fédéral qui consiste à empêcher l'extirpation ou l'extinction des espèces fauniques en péril et à contribuer au rétablissement de ces espèces. Cette loi assure, sur le plan juridique, la protection des espèces fauniques en péril, ainsi que la préservation de leur diversité biologique. En tant que ministre compétent en vertu de la LEP, le ministre des Pêches et des Océans a la responsabilité et le mandat d'assurer la protection et le rétablissement de toutes les espèces aquatiques au Canada (sauf les espèces visant sur les terres fédérales relevant de Parcs Canada). Le programme de gestion des espèces en péril axé sur la preuve bénéficie de l'expertise scientifique du Ministère, en plus de tenir compte des connaissances socio-économiques, des intervenants et de la communauté. La gestion du programme repose sur les principes de la LEP, comme l'intendance et l'engagement; la consultation et la coopération; ainsi que la conformité et l'exécution. Celle-ci favorise les activités du cycle de conservation de la LEP, incluant l'évaluation et l'inscription des espèces; le rétablissement et la protection des espèces en péril grâce à l'élaboration de stratégies de rétablissement, de plans d'action et de plans de gestion; l'identification et la protection de l'habitat critique des espèces; la promotion des efforts de rétablissement; ainsi que la surveillance et l'évaluation.

Espèces aquatiques envahissantes

Les espèces aquatiques envahissantes constituent une menace majeure à la biodiversité aquatique, à la santé des écosystèmes, ainsi qu'aux industries des pêches et de l'aquaculture qui entretiennent des écosystèmes sains et productifs. L'Union internationale pour la conservation de la nature considère que les espèces étrangères constituent la deuxième menace en importance à la biodiversité, après la perte de l'habitat. Reconnaisant le sérieux de cette menace, le Conseil canadien des ministres des Pêches et de l'Aquaculture élaborait, en 2004, le Plan d'action canadien de lutte contre les espèces aquatiques envahissantes. L'objectif de ce plan d'action consiste à prévenir de nouvelles invasions, à détecter tôt les nouveaux envahisseurs, à réagir rapidement aux nouveaux envahisseurs et, en cas de besoin, à gérer les envahisseurs qui se sont installés et qui se propagent. Les connaissances acquises grâce aux activités scientifiques, comme la recherche sur les voies d'invasion, les méthodologies permettant de détecter les nouvelles invasions, les évaluations des risques, ainsi que les mesures de contrôle favorisent les règlements, les ententes, ainsi que l'élaboration de cadres de gestion, et ce, tant au Canada qu'à l'échelle internationale pour ainsi appuyer le Plan d'action du Canada.

Services d'intervention environnementale

La Garde côtière canadienne (GCC) est l'organisme fédéral chargé de gérer les interventions lors de tous les déversements provenant de navires ou de sources mystérieuses dans le milieu marin de compétence canadienne, en plus d'apporter leur appui aux pays en vertu des ententes internationales. Le programme d'intervention environnementale a pour objectif de minimiser les répercussions des incidents de pollution marine sur l'environnement, l'économie et la sécurité publique. Grâce au programme d'intervention environnementale, la GCC établit un niveau approprié et uniforme à l'échelle nationale en ce qui concerne la préparation et les services d'intervention en eaux canadiennes; surveillance et enquête sur tous les rapports de pollution marine au Canada, et ce, conjointement avec les autres ministères fédéraux; et entretient des communications avec les partenaires du programme, incluant Transports Canada et Environnement Canada, pour assurer une approche uniforme en matière d'intervention dans les cas de pollution marine. L'état de préparation opérationnelle de la flotte de la Garde côtière contribue essentiellement à la mise en œuvre de ce programme. Celui-ci est offert en collaboration avec d'autres ministères fédéraux en ce qui concerne l'information sur la surveillance et les conseils scientifiques. L'entente sur la capacité d'intervention entre les propriétaires de navires et les intérêts commerciaux constitue un facteur essentiel pour appuyer le Régime canadien de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures. Le fondement juridique et l'autorité du programme des services d'intervention environnementale sont présentés dans la *Loi sur les océans*, la *Loi sur la marine marchande* du Canada de 2001, la *Loi constitutionnelle* de 1867 et, en vertu d'une entente avec Transports Canada, dans la *Loi sur la prévention de la pollution dans les eaux arctiques* de 2001.

Programme autochtone de gestion de l'habitat dans les régions intérieures

Le Programme autochtone de gestion de l'habitat dans les régions intérieures (PAGHRI) est un programme qui contribue au Cadre de gestion intégrée de la contribution autochtone. Un des buts généraux de ce cadre consiste à aider les organisations autochtones à acquérir des compétences pour participer de façon plus efficace aux processus en vertu desquels plusieurs intervenants assurent la gestion des ressources aquatiques et des océans. Le PAGHRI permet de financer les efforts d'acquisition de compétences au sein des communautés autochtones en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario et au Québec en vue de participer à la gestion de l'habitat axée sur la collaboration dans le cadre d'ententes de contribution. Ce programme vise à rehausser la capacité des communautés autochtones d'unir leurs efforts et de participer au processus décisionnel touchant les activités réglementaires et non réglementaires de gestion de l'habitat. Parmi les autres méthodes d'intervention dans les programmes, mentionnons les consultations communautaires afin d'aider les communautés autochtones à comprendre et à définir leurs priorités en matière de gestion de l'habitat du poisson, à élaborer des plans de gestion de l'habitat du poisson qui leur sont propres, ainsi qu'à recueillir et à documenter le savoir traditionnel des Autochtones.

Résultat stratégique*Des eaux sécuritaires et sécurisées***Description des activités de programme***État de préparation opérationnelle de la flotte*

Le programme sur l'état de préparation opérationnelle (ÉPO) de la flotte de la Garde côtière canadienne (GCC) procure des navires, des aéroglisseurs, des hélicoptères et de petites embarcations sécuritaires, fiables, disponibles et capables sur le plan opérationnel, avec à leur bord des équipages compétents et professionnels prêts à répondre aux besoins sur l'eau et en mer. Ce programme comprend la gestion et les opérations de la flotte, l'entretien de la flotte, ainsi que l'achat des biens de la flotte. Grâce au programme sur l'état de préparation opérationnelle, l'organisme de la GCC veille à ce que la flotte civile du gouvernement du Canada réponde aux priorités et aux besoins actuels et nouveaux des Canadiens et du gouvernement du Canada. Le programme d'ÉPO favorise les programmes de la Garde côtière, les activités scientifiques et de gestion des pêches et de l'aquaculture au Pêches et Océans Canada, ainsi que les activités d'autres ministères du gouvernement qui ont besoin de services sur l'eau afin de pouvoir ainsi réaliser leurs mandats. Le Collège de la Garde côtière canadienne apporte une contribution importante à la mise en œuvre de ce programme. Le fondement juridique et l'autorité du programme de sécurité maritime sont présentés dans la *Loi constitutionnelle* de 1867 et dans la *Loi sur les océans*.

État de préparation des actifs terrestres de la flotte

L'état de préparation des biens à terre de la Garde côtière canadienne (GCC) veille à ce que les biens de la Garde côtière autres que la flotte (dont la valeur s'élève à 1,6 milliard de dollars) soient disponibles et fiables afin d'assurer la mise en œuvre des programmes de la GCC. Ces biens autres que la flotte comprennent des aides fixes et flottantes, comme les aides visuelles (p. ex. les phares et les bouées), les aides sonores (p. ex. comme les cornes de brume), les aides radar (p. ex. comme les réflecteurs et les balises), ainsi que les aides maritimes à longue portée, comme le système de positionnement mondial (GPS), de même que les systèmes de communication et de navigation électroniques et plus de 300 tours de radio. Le programme sur l'état de préparation des biens à terre assure la disponibilité et la fiabilité de ces biens grâce aux services de planification des investissements du cycle de vie, de génie, d'acquisition, d'entretien et d'aliénation. Le Collège de la Garde côtière canadienne apporte une contribution importante à la mise en œuvre de ce programme. Au besoin, on réalise cette activité en collaboration avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Les activités associées à la gestion des biens du cycle de vie qui font partie des biens à terre de la GCC sont régies et encadrées en vertu de différents instruments juridiques, comme la *Loi sur la gestion des finances publiques* et le Règlement sur les marchés de l'État, ainsi qu'aux termes des politiques, des directives et des lignes directrices imposées par le Conseil du Trésor, le Secrétaire du Conseil du Trésor, Industrie Canada et TPSGC. Le fondement juridique et l'autorité de ce programme sont présentés dans la *Loi constitutionnelle* de 1867 et dans la *Loi sur les océans*.

Services de communications et de trafic maritimes

Le programme des Services de communications et de trafic maritimes (SCTM) est offert par la Garde côtière canadienne. La sécurité des marins et la protection de l'environnement marin dans les eaux canadiennes dépendent dans une grande mesure de la diffusion efficace et opportune de l'information. Ce programme veille à ce qu'un système de communication fiable soit disponible en tout temps afin de contribuer à protéger la vie en mer, en plus de protéger l'environnement marin, d'assurer la navigation sécuritaire et efficace dans les voies navigables canadiennes, ainsi que la sensibilisation au domaine maritime. Les services consistent, entre autres, à assurer la communication de détresse et la communication radio générale en mer, la diffusion de renseignements sur la sécurité maritime, le contrôle des navires entrant en eaux canadiennes, la réglementation du trafic maritime dans certaines étendues d'eau canadiennes, ainsi que la prestation de renseignements maritimes à d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral, ainsi que de services d'appels téléphoniques en mer en fonction du recouvrement des coûts. L'état de préparation des biens de la Garde côtière et les activités du Collège de la Garde côtière canadienne apportent une contribution essentielle à la mise en œuvre de ce programme. Le fondement juridique et l'autorité du programme des SCTM sont présentés dans la *Loi constitutionnelle* de 1867, dans la *Loi sur les océans*, ainsi que dans la *Loi sur la marine marchande du Canada* de 2001 et, en vertu d'une entente avec Transports Canada, dans la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques* de 2001.

Services de recherche et sauvetage

Les responsables du programme de recherche et sauvetage (R et S) en mer de la Garde côtière canadienne (GCC) dirigent, offrent et entretiennent l'état de préparation de 5,3 millions de kilomètres carrés du réseau fédéral de R et S en mer, et ce, avec l'aide de nombreux intervenants et partenaires, dont la Garde côtière canadienne auxiliaire et la Défense nationale. Grâce à la communication, la coordination et la réalisation des interventions de recherche et sauvetage, ainsi qu'à la sensibilisation des gens aux opérations, le programme de R et S de la GCC augmente la probabilité de sauvetage des personnes qui se retrouvent dans des situations périlleuses sur l'eau. L'état de préparation opérationnelle et les Services de communications et de trafic maritimes de la Garde côtière apportent une contribution essentielle à la réalisation de cette activité. Le fondement juridique et l'autorité du programme des services de recherche et sauvetage sont présentés dans la *Loi constitutionnelle* de 1867, dans la *Loi sur les océans*, ainsi que dans la *Loi sur la marine marchande du Canada* de 2001.

Produits et services hydrographiques

L'utilisation sécuritaire des voies navigables canadiennes repose sur une connaissance des limites physiques régissant la navigation. Le Service hydrographique du Canada (SHC) contribue à la sécurité sur les voies navigables du Canada en procédant à des relevés hydrographiques principalement à partir des navires de la Garde côtière canadienne pour ainsi mesurer, décrire et cartographier les caractéristiques physiques des océans et des eaux navigables intérieures du Canada. Faisant figure d'autorité en matière d'hydrographie au Canada, le SHC fait appel à ces données afin de produire des produits de navigation à jour, opportuns et précis pour ainsi faciliter le transport maritime au pays et en eaux internationales. En plus de favoriser la sécurité et la protection des eaux, des renseignements hydrographiques sont utilisés dans le cadre de nombreuses applications de recherche et développement dans les domaines, comme le génie, la recherche sur les océans, ainsi que l'énergie renouvelable et non renouvelable.

Collège de la garde côtière canadienne

En tant qu'une institution de formation de la Garde côtière nationale, bilingue et décernant des diplômes, le Collège de la Garde côtière canadienne (CGCC) offre aux professionnels de la marine l'enseignement nécessaire afin de pouvoir offrir des programmes pour aider à réaliser la mission et le mandat de la Garde côtière dans les domaines de la sécurité en mer et de la protection de l'environnement. L'état de préparation opérationnelle de la flotte de la Garde côtière canadienne, l'état de préparation des biens à terre, les Services de communications et de trafic maritimes, les services de recherche et sauvetage et les services d'intervention environnementale apportent une contribution intégrée à la mise en œuvre de ce programme. En cas de besoin, cette activité se déroule en partenariat avec les établissements d'enseignement provinciaux dans le domaine de la marine. Le fondement juridique et l'autorité de ce programme sont présentés dans la *Loi constitutionnelle* de 1867 et dans la *Loi sur les océans*.

Sécurité maritime

Le programme de la sécurité maritime est dirigé par la Garde côtière canadienne. Les responsables de ce programme collaborent avec les ministères et organismes fédéraux qui assument certaines responsabilités en matière de sécurité maritime, dont la Gendarmerie royale du Canada, les Forces canadiennes, l'Agence des services frontaliers du Canada, Sécurité publique Canada et Transports Canada en facilitant la prestation de l'expertise dans le domaine maritime, d'un soutien aux navires et d'information. Le programme de sécurité maritime procure à ces organisations des renseignements pertinents pour la Garde côtière pour l'aider ainsi à réaliser son mandat de sécurité en mer et à l'échelle nationale. L'état de préparation opérationnelle de la Garde côtière, les Services de communication et de trafic maritimes et l'état de préparation des biens à terre apportent une contribution essentielle à la réalisation de cette activité. Celle-ci est d'ailleurs offerte en collaboration avec le programme de conservation et exécution de Pêches et Océans Canada. Le fondement juridique et l'autorité du programme de sécurité maritime sont présentés avant tout dans la *Loi sur les océans*.

Prévisions océaniques

En tant que nation maritime entourée de trois océans et d'un vaste réseau d'étendues d'eau intérieures, le Canada détient un intérêt direct à comprendre les processus océaniques afin de pouvoir prédire les conditions des océans et l'état de la mer, ainsi que leur influence sur les autres systèmes terrestres, comme le climat à l'échelle planétaire. Pour ce faire, il effectue la recherche et la surveillance à long terme des principaux paramètres des océans (notamment la température, le niveau de la mer, les nutriments, les marées, le degré de salinité) en faisant appel à des véhicules spatiaux, aériens, autonomes, ainsi qu'à des observations réalisées à bord de navires et à la gestion des données pour assurer son intégrité et son accessibilité. Ces données constituent le fondement scientifique des produits, des services et des renseignements de prédiction qui favorisent la navigation sécuritaire, l'état de préparation en cas d'urgence (comme les avertissements dans les cas de tsunamis, les ondes de tempête), l'adaptation au changement climatique, les opérations de recherche et de sauvetage, l'atténuation des répercussions des déversements d'hydrocarbures, ainsi que les opérations en mer, comme l'exploitation pétrolière et gazière. Les clients du programme comprennent la Garde côtière canadienne, d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral (comme Environnement Canada, la Défense nationale, Transports Canada, Sécurité publique Canada), des industries maritimes variées (p. ex. dans les domaines comme la navigation commerciale, l'exploitation pétrolière et gazière en mer, l'industrie de la pêche), la communauté scientifique marine canadienne et internationale, ainsi que les Canadiens intéressés par le domaine.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation

Description des activités de programme*Services internes*

Voir le texte d'introduction.

**Affaires étrangères et
Commerce international
Ministère**

Résultat stratégique

Le programme international du Canada est modelé sur les bénéfices et les avantages du Canada, conformément aux valeurs et aux intérêts du pays

Description des activités de programme

Diplomatie et défense des intérêts

Cette activité de programme permet d'exercer une influence auprès d'acteurs internationaux et d'exécuter des programmes et des fonctions diplomatiques sur la scène internationale. Elle permet au Canada de faire valoir ses politiques internationales auprès d'interlocuteurs étrangers, au Canada et à l'extérieur du pays, et ainsi de s'acquitter des rôles et responsabilités que comportent le mandat et les fonctions diplomatiques d'un ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Ce travail est effectué en établissant des liens avec des décideurs à tous les niveaux dans d'autres pays et en étant l'hôte d'activités propres à permettre de communiquer des messages clés. La présente activité de programme permet également de mettre à profit l'expertise des provinces dans des domaines où elles ont un intérêt particulier afin de favoriser l'exécution de la politique internationale du Canada dans son ensemble. En outre, elle comporte des activités promotionnelles stratégiques, y compris la diplomatie ouverte, comme outils pour faire valoir les positions canadiennes sur des questions qui préoccupent les Canadiens. Enfin, elle inclut un certain nombre de programmes discrétionnaires de subventions et de contributions pour promouvoir les intérêts du Canada à l'étranger. Les principaux groupes cibles sont les décideurs étrangers au Canada et à l'extérieur du pays, les publics étrangers, les autres ordres de gouvernement au Canada, les publics clés d'autres pays (p. ex., les milieux de la sécurité et de la défense) et les législateurs.

Conseils stratégiques et intégration des politiques internationales

Cette activité de programme vise à fournir des orientations stratégiques, des renseignements et des conseils, y compris l'intégration et la coordination de la politique du Canada au chapitre des affaires étrangères et de l'économie internationale. Elle permet au Ministère de planifier et de coordonner stratégiquement ses activités internationales en vue d'intégrer la politique étrangère et la politique économique internationale du Canada. Ce travail est effectué en travaillant à accroître la coordination au sein du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), avec d'autres ministères et des intervenants pertinents, ainsi qu'en utilisant les conseils fournis par les missions pour l'élaboration d'approches pangouvernementales qui intègrent les divers mandats et points de vue organisationnels pour promouvoir les intérêts et les valeurs du Canada. Les principaux groupes cibles sont d'autres organisations gouvernementales, les groupes chargés des politiques et des programmes au sein du MAECI, les chefs de mission et le personnel clé des missions.

Résultat stratégique

Les Canadiens sont satisfaits des services commerciaux, consulaires et de passeport.

Description des activités de programme

Commerce international

Cette activité de programme permet de gérer et de fournir des conseils et des services commerciaux aux entreprises canadiennes. Elle aide les entreprises canadiennes à réussir sur les marchés internationaux grâce à des services d'expert-conseil et des avis, ainsi qu'à la gestion et à l'offre de services à valeur ajoutée aux entreprises canadiennes à la recherche de débouchés internationaux. Ce travail est effectué en soutenant les entreprises clientes qualifiées. Le principal groupe cible est constitué d'entreprises canadiennes clientes qui exercent des activités à l'étranger ou qui ont démontré une capacité à le faire.

Affaires consulaires et gestion des urgences

Cette activité de programme permet de gérer et de donner des conseils et des services consulaires aux Canadiens, et de fournir une réponse coordonnée du gouvernement du Canada lors de situations d'urgence à l'étranger touchant des Canadiens. Ce travail est effectué par l'entremise des agents consulaires travaillant dans les missions à l'étranger et grâce à l'utilisation du site Web Voyage.gc.ca. La présente activité de programme existe, car des Canadiens voyagent, travaillent, vivent et meurent à l'étranger. Elle permet aux Canadiens de se préparer à voyager dans d'autres pays en leur donnant de l'information sur des habitudes de voyage sûres et en leur fournissant des renseignements et des conseils crédibles et opportuns leur permettant de prendre des décisions responsables en ce qui a trait aux voyages à l'étranger. En plus d'aider les Canadiens à se préparer à voyager hors du pays, cette activité de programme vient en aide, à toute heure du jour ou de la nuit, aux Canadiens à l'étranger qui se trouvent en situation de détresse ou qui font des demandes de service habituelles. De même, en collaboration avec les partenaires et les missions, elle permet d'offrir une réponse coordonnée du gouvernement du Canada lors de situations d'urgence (p.ex., les catastrophes naturelles) qui touchent les Canadiens à l'étranger. Les principaux groupes cibles sont les Canadiens à l'étranger et les Canadiens prévoyant voyager ou vivre à l'étranger.

Passeport Canada – Organisme de service spécial (Fonds renouvelable)

Cette activité de programme permet de gérer et de fournir des services de passeport par l'intermédiaire du Fonds renouvelable de Passeport Canada. Elle permet de délivrer aux Canadiens des documents de voyage sécuritaires qui facilitent leurs déplacements et qui contribuent à la sécurité nationale et internationale. Ce travail est réalisé grâce à l'authentification de l'identité et du droit du requérant de présenter une demande par l'entremise d'un vaste réseau de services et à la production de documents de voyage sécuritaires. Le principal groupe cible est constitué de voyageurs canadiens.

Résultat stratégique

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international entretient un réseau de missions offrant une infrastructure et des services qui permettent au gouvernement du Canada d'atteindre ses priorités sur le plan international.

Description des activités de programme*Gouvernance, orientations stratégiques et prestation de services communs*

Cette activité de programme vise à assurer la gouvernance, à fournir des orientations stratégiques et du leadership, à gérer le changement, à assurer la prestation de services et à fournir l'infrastructure pour la plateforme des missions. Ce travail est effectué de concert avec les différents secteurs, directions générales et directions du MAECI, ainsi qu'avec les ministères et organismes fédéraux et provinciaux (31 partenaires en 2009-2010) présents dans des missions à l'étranger. Les principaux groupes cibles sont les secteurs, les directions générales et les directions du MAECI, les missions du gouvernement du Canada à l'étranger et les partenaires fédéraux et autres actifs dans des missions à l'étranger.

Prestations du gouvernement du Canada

Cette activité de programme représente le mécanisme qui permet à la Plateforme internationale et aux organismes centraux d'assurer la gestion des paiements prévus par la loi à l'échelle du gouvernement au nom de l'État. Ces paiements sont effectués au nom des employés locaux et canadiens. Le MAECI assure la gestion et les paiements en vertu des Directives sur le service extérieur ainsi que des régimes de retraite des employés recrutés sur place. Ce travail est réalisé grâce à l'émission rapide de paiements de prestations aux employés recrutés sur place et aux employés canadiens. Le principal groupe cible est constitué des employés du gouvernement du Canada dans les missions à l'étranger.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme*Services internes*

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Un meilleur accès aux marchés pour les exportateurs canadiens en ce qui concerne les marchés complexes du secteur public international.

Description des activités de programme*Défense*

Cette activité de programme comprend des ventes à l'exportation pour les secteurs de l'aérospatiale, de la défense et de la sécurité. Elle inclut également les ventes à tous les ordres de gouvernement.

Marchés émergents et en développement

Ce sont des activités commerciales qui ne sont pas régies par l'Accord sur le partage de la production de défense (APPD) et qui ne comprennent pas les industries de l'aérospatiale, de la défense et de la sécurité qui ont trait à l'approvisionnement et à des projets de construction dans divers autres secteurs et pouvant inclure des ventes à tous les ordres de gouvernement, soit fédéral, d'État et municipal.

**Affaires étrangères et
Commerce international**
*Corporation commerciale
canadienne*

**Affaires étrangères et
Commerce international**
*Agence canadienne
de développement
international*

Résultat stratégique

Réduction de la pauvreté pour les gens qui vivent dans les pays où l'Agence canadienne de développement international intervient en matière de développement international.

Description des activités de programme

Engagement à l'échelle mondiale et politique stratégique

Cette activité de programme définit la politique de développement international au Canada et dans le monde à l'appui des orientations stratégiques de l'Agence canadienne de développement international, ainsi que les objectifs et les engagements du Canada en matière d'aide internationale. Par ailleurs, elle favorise la coopération avec des organisations multilatérales et internationales afin d'atteindre deux objectifs : contribuer efficacement à l'obtention des résultats de développement, et influencer sur les politiques, la planification, les orientations stratégiques et la gouvernance organisationnelle, dans le but d'obtenir des résultats de développement plus importants.

Pays à faible revenu

Cette activité de programme vise à réduire la pauvreté chronique des pays ayant un revenu national brut (RNB) annuel par habitant équivalent ou inférieur à 935 \$US (données de 2007). Elle nécessite une aide au développement à long terme, à l'appui des priorités nationales d'un certain nombre de pays à faible revenu, et la mise en œuvre de programmes en collaboration avec des institutions qui s'intéressent aux problèmes transfrontaliers. Le soutien de l'Agence canadienne de développement international vise à aider ces pays à atteindre leurs objectifs prioritaires en matière de développement, qui diffèrent d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre. La programmation vise à réduire la pauvreté et à multiplier les débouchés économiques. Elle se concentre dans des domaines comme les soins de santé et l'éducation de base, l'agriculture/la sécurité alimentaire, la production de revenus et les fondements d'une saine gouvernance.

Pays fragiles et collectivités touchées par les crises

Cette activité de programme vise à aborder les problèmes de développement dans certains pays jugés fragiles. Les pays fragiles sont ceux qui ont des problèmes particulièrement graves au chapitre du développement, dont la situation est complexe à l'échelle nationale et régionale, dont les capacités institutionnelles sont insuffisantes, dont la gouvernance laisse à désirer, où règne l'instabilité politique et un climat de violence, ou qui vivent avec les conséquences d'un conflit passé. L'amélioration de la situation dans ces pays est souvent considérée comme une démarche stratégique permettant d'atteindre les objectifs de la politique étrangère canadienne. Les programmes que gère l'Agence canadienne de développement international dans ces pays visent à favoriser le développement à long terme, en améliorant l'efficacité des institutions publiques et de la société, en favorisant la stabilité et la sécurité, et en appuyant la prestation de services clés. Cette activité de programme comprend également l'aide humanitaire apportée en réponse à des crises provoquées par l'homme ou à des catastrophes naturelles, qui consiste à garantir l'accès des populations touchées par la crise à des services d'urgence essentiels. Dans les deux cas, divers partenariats offrent la flexibilité et l'expertise nécessaires à une réponse la plus efficace possible.

Pays à revenu intermédiaire

Cette activité de programme vise à aborder les problèmes propres aux pays cherchant à devenir autonomes et ayant un revenu national brut (RNB) annuel par habitant équivalent ou supérieur à 935 \$US, mais inférieur à 11 455 \$US (données de 2007). Elle consiste à offrir une aide stratégique à un certain nombre de pays à revenu intermédiaire, et à mettre en œuvre des programmes en collaboration avec les institutions régionales afin de régler les problèmes transfrontaliers. Les besoins de chacun de ces pays varient considérablement, et les programmes de l'Agence canadienne de développement international sont adaptés en conséquence, mais consistent principalement à intervenir dans les secteurs stratégiques associés aux priorités nationales, afin d'améliorer de façon durable la croissance économique, d'offrir des services sociaux et de créer des institutions démocratiques et imputables.

Engagement canadien

Cette activité de programme vise à appuyer les initiatives de développement international d'organisations canadiennes, à promouvoir le développement au Canada et à informer la population canadienne. Pour ce faire, l'Agence canadienne de développement international co-investit en utilisant différents mécanismes de prestation de services, de concert avec diverses organisations de la société civile canadienne et d'autres partenaires. À leur tour, ces organisations s'associent à des organisations de la société civile, à des gouvernements et au secteur privé dans les pays en développement, afin de renforcer leur capacité à offrir des programmes et des services qui appuient les résultats stratégiques de l'Agence canadienne de développement international. Au Canada, l'engagement du public se traduit par des activités d'éducation et de sensibilisation menées par des organisations non gouvernementales, des universités, des syndicats et des associations professionnelles du pays et par l'Agence canadienne de développement international elle-même en vue d'atteindre le grand public.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Faire en sorte que les pays en développement accroissent leurs capacités de recherche et de proposer des solutions afin d'appuyer le développement durable et équitable, ainsi que la lutte contre la pauvreté.

Description des activités de programme

Recherche sur les défis en matière de développement

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) appuie des travaux de recherche dans les pays en développement afin d'en favoriser la croissance et le développement. Dans le domaine du développement international, les défis sont aussi variés que complexes, et la recherche et l'innovation constituent une part fondamentale de la solution. En vertu de son Cadre stratégique 2010-2015, le CRDI met l'accent sur les thèmes de recherche suivants : agriculture et environnement, science, technologie et innovation, politique sociale et économique, et santé et systèmes de santé. Chaque thème englobe des programmes qui cernent des problèmes de développement bien précis et qui en déterminent les solutions les plus prometteuses. Ces programmes appuient des travaux de recherche appliquée et des activités qui viennent consolider les champs de recherche concernés. Le CRDI réévalue continuellement le bien-fondé, le lieu et les modalités de son intervention afin d'en maximiser l'incidence. Les fonds sont octroyés aux programmes chaque année en fonction de ces priorités changeantes. Le CRDI travaille avec des chercheurs et des innovateurs de pays en développement, souvent en collaboration avec des chercheurs du Canada et d'ailleurs. La plupart des projets sont dirigés par des établissements de pays en développement, notamment des universités et des organismes de recherche et de la société civile. Le CRDI veille aussi à promouvoir la diffusion des connaissances ainsi acquises auprès de responsables des politiques, de chercheurs et de collectivités de par le monde. Il en résulte des solutions locales, novatrices et durables, qui offrent des choix aux personnes qui en ont le plus besoin et font changer les choses.

Capacité d'exécution, d'utilisation et de gestion de la recherche

Le CRDI investit aussi dans des travaux de recherche conçus pour aider les pays en développement à surmonter leurs difficultés. Pour contribuer à leur société, les chercheurs et les innovateurs des pays en développement ont besoin d'accéder au savoir mondial, de dialoguer avec leurs pairs et de faire connaître leur travail. Bref, ils ont besoin d'occasions de renforcer leur capacité d'exécution, d'utilisation et de gestion de la recherche. Ce programme soutient des projets et une assistance technique en ce qui concerne la conception et la méthodologie de la recherche, les communications et l'évaluation. De la formation et des spécialistes aident les chercheurs à concevoir leurs propres projets de recherche, à communiquer les résultats de leurs travaux et à contribuer aux efforts globaux de réduction de la pauvreté. Le CRDI travaille également à la création d'outils et de méthodes d'évaluation et appuie les milieux professionnels de l'évaluation dans les pays en développement. Ce programme met à contribution des professionnels de la recherche, des médias et de l'évaluation de pays en développement. Pour ce faire, il adopte une approche de « subventions à valeur ajoutée » visant à soutenir les travaux de recherche en matière de développement. Cette approche regroupe l'aide financière visant à créer de nouvelles possibilités, l'engagement des bénéficiaires au processus de recherche et les services d'intermédiaires qui contribuent à renforcer les liens entre la recherche et l'élaboration des politiques. Le travail du CRDI s'inscrit dans le cadre de l'aide internationale du Canada et est orienté par la *Loi sur le Centre de recherches pour le développement international*.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

**Affaires étrangères et
Commerce international**
*Centre de recherches
pour le développement
international*

Affaires étrangères et Commerce international <i>Commission mixte internationale (section canadienne)</i>	Résultat stratégique <i>Prévention et/ou résolution prompte et efficace des différends possibles sous le régime du Traité des eaux limitrophes et de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs pour éviter et prévenir des répercussions nuisibles aux relations canado-américaines.</i>
	Description des activités de programme <i>Traité des eaux limitrophes</i> Émettre des ordonnances en réponse à des demandes d'approbation concernant l'utilisation, l'obstruction ou la dérivation des eaux coulant le long de la frontière ou qui la traversent, si les utilisations envisagées doivent influencer sur les niveaux ou les débits naturels de ces eaux de l'autre côté de la frontière; à la demande des gouvernements, des enquêtes peuvent être faites sur des questions particulières (renvois); et selon les dispositions du traité, prendre une décision exécutoire relativement à ces questions. <i>Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs</i> Évaluer les progrès vers la restauration et la conservation de l'intégrité chimique, physique et biologique des eaux de l'écosystème du bassin des Grands Lacs.
Gouverneur général <i>Ministère</i>	Résultat stratégique <i>Le gouverneur général, représentant la Reine au Canada, est habilité à exécuter ses rôles constitutionnel, d'état, cérémonial et public.</i>
	Description des activités de programme <i>Soutien du gouverneur général</i> Le Bureau du secrétaire du gouverneur général (BSGG) offre un soutien et des conseils au gouverneur général du Canada dans son rôle unique de représentant de la Reine au Canada ainsi que de commandant en chef. Le BSGG aide le gouverneur général à s'acquitter de ses responsabilités constitutionnelles, à représenter le Canada ici et à l'étranger, à rapprocher les Canadiens, à concéder des armoiries et à reconnaître l'excellence en assurant l'administration de tous les aspects du Régime canadien de distinctions honorifiques et l'organisation des remises de distinctions honorifiques, de décorations et de récompenses nationales. Le BSGG gère des programmes de visites guidées et d'interprétation aux deux résidences officielles du gouverneur général et supervise les activités quotidiennes de ces résidences. Le BSGG fournit aussi un soutien aux anciens gouverneurs généraux, qui inclut les pensions des anciens gouverneurs généraux et de leurs conjoints.
	Résultat stratégique <i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>
	Description des activités de programme <i>Services internes</i> Voir le texte d'introduction.
Santé <i>Ministère</i>	Résultat stratégique <i>Un système de santé qui répond aux besoins des Canadiens.</i>
	Description des activités de programme <i>Système de santé canadien</i> L'objectif de cette activité de programme est d'offrir des avis stratégiques en matière de politique, de recherche et d'analyse, ainsi qu'un soutien aux provinces et aux territoires, aux partenaires et aux intervenants quant aux questions relatives au système de soins de santé. Conscient des principes d'abordabilité, de durabilité et d'équité à long terme, Santé Canada collabore et cible ses efforts avec les provinces et les territoires, les organisations nationales et internationales, les fournisseurs de soins de santé, les associations professionnelles, les autres intervenants clés et les Canadiens afin d'appuyer l'amélioration du système de soins de santé, notamment l'accès, la qualité et l'intégration des services de soins de santé. Ces efforts ciblés sont en place afin de mieux répondre aux besoins des Canadiens, où qu'ils vivent et indépendamment de leur situation financière. De plus, la présentation de recommandations et de conseils fondés sur l'analyse aux provinces et aux territoires facilite le respect des conditions, établies en vertu de la Loi canadienne sur la santé, sous-jacentes au financement intégral des soins de santé. En raison de l'attention qu'il accorde aux nouvelles questions de santé comme la procréation assistée et la nanotechnologie, Santé Canada est en mesure de se positionner stratégiquement comme organisation proactive. De plus, l'octroi de subventions et de contributions ciblées visant à soutenir les partenaires internationaux de la santé aide Santé Canada à jouer un rôle actif dans le traitement des enjeux mondiaux relatifs à la santé.

Développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire

Le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire comporte l'administration des obligations de Santé Canada en vertu de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* selon lequel le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada, et à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne, ainsi que la prestation d'avis de politique et de programme relatifs à la Loi. Par administration, on entend des consultations régulières auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada, le fait de favoriser et d'appuyer la fourniture de services et l'exécution de programmes de contribution aux communautés de langue officielle en situation minoritaire, la reddition de comptes au Parlement et aux Canadiens quant aux réalisations de Santé Canada en vertu de l'article 41 de la Loi, et la coordination de la sensibilisation et des activités de Santé Canada en ce qui a trait à la participation des communautés de langue officielle en situation minoritaire et à la réponse aux besoins de ces communautés en matière de santé.

Services de santé spécialisés

Ces services de santé spécialisés permettent de garantir la continuité des services, d'offrir des services de santé en milieu de travail aux fonctionnaires et de s'assurer que Santé Canada est prêt et disposé à maintenir la prestation de services en cas d'urgence nationale. En travaillant de façon proactive en vue de réduire le nombre de jours de travail perdus pour des motifs de maladie, Santé Canada favorise une fonction publique productive et, du même coup, des retombées positives pour les Canadiens. Cette activité de programme fait aussi en sorte que Santé Canada travaille à l'interne et en collaboration avec des partenaires pour s'assurer que le ministère a élaboré des plans de préparation prêts à être mis en œuvre en cas d'urgence nationale. En s'assurant que les organisations adoptent des plans qui tiennent compte de tous les aspects de leurs responsabilités législatives, on s'assure que Santé Canada sera en mesure de maintenir la prestation de services aux Canadiens au moment où ils en auront le plus besoin. À cet égard, Santé Canada a prévu des mesures de coordination avec d'autres membres du portefeuille de la Santé ainsi que des partenaires du gouvernement du Canada. Dans le cadre de cette activité, Santé Canada offre des services de santé aux personnes jouissant d'une protection internationale lorsque celles-ci visitent le Canada dans le cadre d'événements internationaux comme les Jeux olympiques, les rencontres du G8 et du G20, et les visites royales. Ensemble, ces services de santé spécialisés permettent d'assurer la continuité et la capacité des services offerts chaque jour ou dans des circonstances extraordinaires et imprévisibles comme une urgence nationale ou une épidémie (p. ex., le virus H1N1).

Résultat stratégique

Les Canadiens sont informés des risques pour la santé associés aux aliments, aux produits, aux substances et aux environnements, protégés contre ces mêmes risques et au fait des avantages inhérents à une saine alimentation

Description des activités de programme*Produits de santé*

L'objectif de cette activité de programme est d'assurer la réglementation d'une vaste gamme de produits de santé qui touchent la vie quotidienne des Canadiens. En vertu de la *Loi sur les aliments et drogues* et de son règlement d'application, ainsi que de la *Loi sur le ministère de la Santé*, cette activité de programme permet d'évaluer et de surveiller l'innocuité, la qualité et l'efficacité des médicaments pour usages humain et vétérinaire, des produits biologiques et des thérapies génétiques, des produits radiopharmaceutiques, de l'équipement médical et des produits de santé naturels afin que les Canadiens aient accès à des produits de santé efficaces et sûrs. Cette activité de programme permet également de vérifier, par l'entremise d'activités de surveillance de la conformité et d'application de la loi, que les exigences réglementaires relatives aux produits de santé sont respectées. De plus, l'activité de programme permet de fournir en temps opportun des renseignements d'experts fondés sur des données probantes aux intervenants clés, notamment aux professionnels des soins de santé comme les médecins, les pharmaciens, les spécialistes de la santé naturelle et les membres du public afin de leur permettre de prendre des décisions éclairées concernant l'utilisation des produits de santé.

Consommation et abus de substances

Par le truchement d'activités de réglementation, d'élaboration de programmes et d'éducation, Santé Canada cherche à améliorer les résultats pour la santé en s'affairant à la réduction et à la prévention de la consommation de tabac, ainsi qu'à la lutte contre l'abus d'alcool et de drogues. Conformément à la *Loi sur le tabac* et à son règlement, Santé Canada réglemente la fabrication, la vente, l'étiquetage et la promotion des produits du tabac. Il dirige également la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme dont l'objectif consiste à réduire davantage la prévalence du tabagisme par l'entremise de programmes, de réglementations et d'activités éducatives. En vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (LRCDS) et de son règlement d'application, Santé Canada réglemente les substances contrôlées et encourage les initiatives visant à réduire et à prévenir les dangers associés à ces substances. Le ministère offre également des conseils d'experts et des services d'analyse de drogues aux organismes nationaux d'application de la loi.

Salubrité des aliments et nutrition

L'activité de programme relative à la salubrité des aliments et à la nutrition porte sur l'établissement de politiques, de normes et de règlements inhérents à la salubrité et à la valeur nutritive des aliments. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est responsable de l'application des normes de salubrité des aliments. À cet égard, l'activité de programme permet d'évaluer l'efficacité des activités de l'ACIA en matière de salubrité des aliments. Le cadre législatif des aliments s'appuie sur la *Loi sur les aliments et drogues* et son règlement d'application, la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments* et la *Loi sur le ministère de la Santé*. Cette activité de programme permet également de promouvoir la santé nutritionnelle et le bien-être de la population canadienne grâce à l'élaboration, à la promotion et à la mise en œuvre conjointes de politiques et de normes nutritionnelles fondées sur des données probantes. Considérée à la fois comme référence et source de renseignements faisant autorité quant aux politiques et à la promotion en matière de nutrition et de saine alimentation, cette activité de programme permet de communiquer en temps opportun des renseignements à jour fondés sur des données probantes aux Canadiens et aux intervenants afin de les habiliter à prendre des décisions éclairées et à faire des choix sains.

Risques pour la santé liés à l'environnement

L'environnement demeure un déterminant clé de la santé pour tous les Canadiens. Cette activité de programme vise à promouvoir et protéger la santé des Canadiens en définissant, en évaluant et en gérant les risques pour la santé que posent les facteurs environnementaux. Les activités inhérentes à la présente activité de programme incluent la recherche sur les changements climatiques, la qualité de l'air, la qualité de l'eau potable, les substances chimiques et les sites contaminés; les programmes et les activités de réglementation en matière d'air pur; l'évaluation des risques et la gestion des produits chimiques, des produits issus de la biotechnologie et d'autres technologies nouvelles (notamment la nanotechnologie); et la collaboration avec l'industrie du transport de passagers en vue de protéger la santé des voyageurs.

Sécurité des pesticides

Santé Canada, par l'entremise de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, gère la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA) et son règlement d'application. L'objectif principal de la *LPA* est de prévenir les risques inacceptables pour les humains et l'environnement découlant de l'utilisation des produits antiparasitaires. Santé Canada réglemente l'ensemble du cycle de vie d'es pesticides, notamment la détermination de la valeur, l'évaluation des risques pour la santé et l'environnement, la classification et l'atténuation, l'enregistrement des produits, les activités de surveillance et d'application de la loi, la réévaluation des pesticides enregistrés tous les 15 ans et l'élimination progressive ou l'annulation des produits. Les produits antiparasitaires sont réglementés de façon à encourager l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies novatrices et durables de lutte antiparasitaire, et à favoriser l'accès aux produits antiparasitaires qui présentent moins de risques. Santé Canada tente aussi de sensibiliser le public à l'égard des produits antiparasitaires en informant la population, en facilitant l'accès à des renseignements pertinents et en participant au processus décisionnel. Santé Canada joue un rôle de chef de file sur la scène internationale pour ce qui est de l'intégration des divers systèmes de réglementation utilisés dans le monde. La coopération internationale favorise une certaine uniformité et garantit que les meilleures ressources scientifiques possible soutiennent la prise de décisions.

Sécurité des produits de consommation

Santé Canada s'engage à promouvoir la santé et la sécurité des Canadiens en travaillant en vue d'améliorer la sécurité des produits de consommation offerts sur le marché canadien. Dans le cadre de l'activité de programme lié à la sécurité des produits de consommation, Santé Canada s'efforce de cerner, d'évaluer, de gérer et de faire connaître aux Canadiens les risques pour la santé et la sécurité associés aux produits de consommation, c'est-à-dire les produits que les adultes et les enfants utilisent couramment à des fins personnelles (y compris les produits cosmétiques) pour la famille, la maison, le jardinage, les loisirs ou les activités sportives. Cet objectif est atteint grâce à des activités de prévention active, de surveillance ciblée et d'intervention rapide. Plus particulièrement, le volet de la prévention active de la présente activité de programme permet de travailler avec l'industrie de sorte à cerner et à évaluer systématiquement les risques pour la sécurité à toutes les étapes de l'élaboration d'un produit, à élaborer des normes et à échanger des pratiques exemplaires. De plus, grâce à l'activité de programme, il est possible de faire connaître les nouvelles politiques et les activités de réglementation, et d'offrir à l'industrie une orientation relativement aux règlements existants par l'entremise d'ateliers et de séances de formation. En outre, la surveillance ciblée qui caractérise la présente activité de programme permet de surveiller étroitement les produits dont on ne comprend pas encore pleinement les risques ou qui présentent un risque élevé pour le public. Enfin, grâce aux interventions rapides, l'activité de programme permet d'agir rapidement pour protéger le public en cas de problème, notamment en retirant des tablettes les produits de consommation non sécuritaires.

Radioprotection

Santé Canada souhaite réduire les risques pour la santé et la sécurité associés aux différents types de rayonnement, qu'ils soient naturels ou qu'ils proviennent d'une source artificielle, dans les milieux de vie et de travail. Santé Canada mène des recherches sur les effets biologiques du rayonnement environnemental et professionnel. De plus, il élabore de meilleures méthodes de dosimétrie interne des rayonnements et de prélèvement des mesures connexes. En outre, il effectue des inspections liées à la sécurité des rayonnements dans les installations réglementées par le gouvernement fédéral comportant des dispositifs émettant des radiations, ainsi que des inspections des dispositifs à proprement parler. Il offre également de la formation sur la bonne utilisation des dispositifs de rayonnement. Enfin, le ministère élabore des règlements, des lignes directrices, des normes et des codes de sécurité liés aux appareils émettant des rayonnements, et offre des conseils en matière de rayonnement à d'autres ministères, à l'industrie et au grand public.

Résultat stratégique

Les collectivités des Premières nations et des Inuits bénéficient de services de santé et de prestations qui répondent à leurs besoins de sorte à améliorer leur état de santé.

Description des activités de programme

Prestations supplémentaires en santé à l'intention des membres des Premières nations et des Inuits

L'activité de programme relative aux services de santé non assurés permet d'offrir aux Indiens inscrits conformément à la Loi sur les Indiens et aux Inuits reconnus par une organisation inuite de revendication territoriale un nombre limité de biens et services médicaux nécessaires liés à la santé, et ce, peu importe le lieu de résidence au Canada des bénéficiaires, lorsque ces soins ne sont pas visés par un accord distinct (p. ex., un accord d'autonomie gouvernementale) avec les gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux. Lorsqu'elles ne sont pas offertes aux clients admissibles dans le cadre de programmes privés, provinciaux ou territoriaux, les prestations de la présente activité de programme couvrent les services pharmaceutiques (médicaments sur ordonnance et médicaments en vente libre), les fournitures et l'équipement médicaux, les soins dentaires, les soins de la vue, les services de counseling à court terme en situation de crise et les services de transport pour raison médicale pour avoir accès à des services médicalement nécessaires non offerts dans la réserve ou dans la collectivité du bénéficiaire. Le programme prévoit également le versement des primes d'assurance-maladie pour le compte des clients admissibles de la Colombie-Britannique.

Soins de santé primaires aux membres des Premières nations et aux Inuits

Soins de santé primaires permet de financer un ensemble de programmes, de services et de stratégies offerts principalement aux personnes, aux familles et aux collectivités inuites et des Premières nations qui habitent dans des réserves ou dans des collectivités inuites. L'activité englobe des programmes de promotion de la santé et de prévention des maladies visant à améliorer les résultats pour la santé et à réduire les risques pour la santé; des activités de protection de la santé publique (p. ex., la surveillance) visant à prévenir ou à atténuer les risques pour la santé humaine inhérents aux maladies transmissibles et à l'exposition aux dangers environnementaux; et des soins de santé primaires, c'est-à-dire des services de diagnostic, des soins curatifs, des services de réadaptation, des services de soutien, des services d'aiguillage, ainsi que des soins palliatifs et de fin de vie.

Soutien à l'infrastructure de santé dans les collectivités des Premières nations et des Inuits

L'activité de programme relative au soutien à l'infrastructure de santé dans les collectivités des Premières nations et des Inuits appuie la vision à long terme d'un système de santé intégré davantage géré par les collectivités inuites et celles des Premières nations grâce à une amélioration de leur capacité de concevoir, de gérer, d'offrir et d'évaluer des programmes et des services de santé de qualité. Il s'agit de la base du soutien de la prestation de programmes et de services aux collectivités et aux membres des Premières nations et aux Inuits. De plus, cette activité favorise l'innovation et les partenariats relativement à la prestation de soins de santé afin de mieux répondre aux besoins uniques en santé des membres des Premières nations et des Inuits. Les fonds sont utilisés notamment pour effectuer la planification et la gestion inhérentes à la prestation de soins de santé de qualité; pour procéder à la construction et à l'entretien d'établissements sanitaires; pour réaliser des activités de recherche; pour encourager les Autochtones à opter pour une carrière dans le domaine de la santé; pour investir dans les technologies en vue de moderniser les services de santé; et pour intégrer et harmoniser la gouvernance connexe aux services de santé actuels.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Santé

*Agence canadienne de
contrôle de la procréation
assistée*

Résultat stratégique

Protection et promotion de la santé et de la sécurité des Canadiens relativement à la procréation assistée et à la recherche connexe, dans un cadre éthique rigoureux.

Description des activités de programme

Programme de conformité à la réglementation

Ce programme vise à favoriser le respect de la *Loi sur la procréation assistée* et de son règlement, et ce, dans l'optique de protéger la santé et la sécurité des donneurs de gamètes, des personnes qui ont recours aux techniques de procréation assistée (PA) et de la progéniture issue de ces mêmes techniques. Les activités du programme consistent à traiter les plaintes liées à la non-conformité, à appliquer les interdictions, à délivrer des permis pour les activités (techniques de PA et recherches connexes) et les installations réglementées servant à la procréation assistée, et à mener des inspections. Elles consistent également à assurer la réception de tous les renseignements exigés concernant les donneurs de gamètes, les personnes qui ont recours aux techniques de procréation assistée et la progéniture issue de ces mêmes techniques afin de permettre à Procréation assistée Canada (PAC) de tenir à jour le registre de renseignements médicaux personnels (RRMP). Les renseignements consignés dans le RRMP permettent de surveiller les résultats en matière de santé, d'orienter les recherches et de communiquer de l'information pertinente aux donneurs lorsque la Loi le permet, tout en respectant les obligations liées à la protection de la vie privée. Afin de favoriser le respect de la Loi et le maintien du RRMP, PAC s'affaira à l'élaboration et à la promotion de procédures administratives, d'outils électroniques (p. ex., des bases de données et des formulaires électroniques) et de documents d'orientation. De plus, l'Agence sollicitera la participation et l'appui d'organisations du domaine de la procréation assistée pour assurer la planification et la surveillance continues de la présente activité de programme.

Programme de transfert de connaissances

Ce programme vise à promouvoir et à encourager le partage et l'avancement des connaissances liées à l'infertilité et à la procréation assistée (PA) du côté des Canadiens et des organisations du domaine de la procréation assistée. Ce travail devrait aider les professionnels de la santé spécialisés en procréation assistée de même que les patients actuels et potentiels à prendre des décisions éclairées et fondées sur des données probantes en matière d'infertilité et de techniques de procréation assistée. Parallèlement à son site Web, l'Agence produit du matériel d'information (p. ex., des dépliants) pour sensibiliser le public canadien à l'égard de divers aspects liés à la PA, notamment les procédures de PA, les options en matière de PA et les risques inhérents à l'infertilité. En outre, PAC facilite la recherche et analyse l'horizon scientifique par l'entremise du Comité de consultation scientifique du conseil d'administration. De plus, PAC organise régulièrement des ateliers et des colloques sur des questions liées à la procréation assistée en partenariat avec des professionnels à l'échelle nationale et internationale. L'Agence intègre et utilise les résultats de ces activités pour stimuler les échanges, ainsi que pour faire progresser et diffuser le savoir chez les spécialistes de la PA afin de favoriser un processus décisionnel éclairé et fondé sur des données probantes, qui tient compte de l'évolution constante de la science. Ce travail s'inscrit dans le cadre des responsabilités dévolues à l'Agence aux termes de la Loi sur la procréation assistée, à savoir consulter les personnes et les organisations, surveiller et évaluer les progrès réalisés au Canada et dans d'autres pays, et communiquer des renseignements au public et aux professionnels au sujet de la procréation assistée.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Une entreprise de recherche en santé de renommée mondiale qui crée, dissémine et applique de nouvelles connaissances dans tous les domaines de la recherche en santé.

Description des activités de programme

Connaissances dans le domaine de la santé

Ces programmes visent à appuyer la création de nouvelles connaissances dans tous les domaines de santé en vue d'améliorer la santé et le système de santé. Cet objectif est atteint en gérant les concours ouverts des IRSC et les processus d'examen par les pairs connexes fondés sur les normes internationales reconnues de l'excellence scientifique.

Avancées en santé et dans les services de santé

Grâce au processus d'examen par les pairs concurrentiel fondés sur les normes internationales reconnues de l'excellence scientifique, ces programmes visent à appuyer la création de nouvelles connaissances dans les domaines prioritaires stratégiques et leur application en vue d'améliorer la santé et de renforcer le système de santé.

Chercheurs en santé

Les programmes ont pour but de créer une capacité de recherche en santé afin d'améliorer la santé et le système de santé en appuyant la formation et la carrière d'excellents chercheurs en santé grâce à un processus d'examen par les pairs concurrentiel fondé sur les normes internationales reconnues de l'excellence scientifique.

Commercialisation de la recherche en santé

Ces programmes visent à appuyer et à faciliter la commercialisation des résultats de la recherche en santé en vue d'améliorer la santé et le système de santé. Cet objectif est atteint grâce à la gestion de concours de financement pour accorder des subventions, en partenariat avec le secteur privé, là où c'est pertinent, et à l'utilisation des processus d'examen par les pairs fondés sur les normes internationales reconnues de l'excellence scientifique, et grâce au développement et au renforcement de la capacité des chercheurs en santé canadiens à s'engager dans le processus de commercialisation.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Les secrets commerciaux concernant les produits chimiques sont protégés et l'information requise portant sur la santé et la sécurité dans les milieux de travail canadiens est conforme.

Description des activités de programme

Décisions statutaires et information conforme

Aux termes du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), les fabricants de produits chimiques, les importateurs, les distributeurs et les employeurs fournissent un étiquetage de mise en garde et des fiches signalétiques (FS) pour chaque produit dangereux fabriqué, utilisé ou destiné à être utilisé par des travailleurs dans des milieux de travail au Canada. En vertu de la *Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses*, le Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses a le mandat de prendre les décisions concernant la validité des demandes de dérogation relativement aux exigences de divulgation du SIMDUT, tout en s'assurant que l'information correspondante en matière de santé et de sécurité, mise à la disposition des travailleurs canadiens, est conforme aux normes du SIMDUT. Plus précisément, pour respecter les exigences de son programme, le Conseil enregistre les demandes, rend des décisions sur la validité et la conformité des demandes, offre aux demandeurs l'occasion de se conformer volontairement et, au besoin, ordonne aux demandeurs de prendre des mesures pour rendre conformes les FS et/ou les étiquettes. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, le Conseil favorise une conformité proactive. Il aide les demandeurs à respecter les exigences statutaires pertinentes en leur fournissant les renseignements, les connaissances, les outils et le soutien dont ils ont besoin pour soumettre des demandes complètes et exactes et rendre conformes les FS et/ou les étiquettes correspondantes.

Santé

Instituts de recherche en santé du Canada

Santé

Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses

Engagement des intervenants et partenariats stratégiques

Le travail exclusif effectué par le Conseil lui permet de recueillir, grâce au SIMDUT, des renseignements uniques et des fonds de données sur les communications efficaces relatives aux dangers, en termes d'exhaustivité, d'exactitude, de compréhensibilité et d'accessibilité. Par l'entremise de partenariats, le Conseil s'efforce plus pleinement d'exploiter, de tester et comparer, et de partager ses connaissances de façon à améliorer les communications relatives aux dangers pour l'industrie canadienne et pour les travailleurs canadiens. Il utilise également ses connaissances pour améliorer la compréhension et la compétence des organismes publics nationaux et internationaux intéressés, dans le cadre de l'élaboration d'approches, d'outils et de normes concernant la communication des dangers. Par conséquent, ce programme appuie l'établissement de partenariats mutuellement bénéfiques qui contribuent à la création et à la distribution de renseignements et de connaissances favorisant la manipulation sécuritaire des produits chimiques dangereux.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Santé

Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés

Résultat stratégique

Les intérêts de la population canadienne et des régimes de soins de santé sont protégés du fait que les produits médicamenteux brevetés ne peuvent être vendus sur un marché canadien à des prix excessifs. Les principaux intervenants sont tenus informés au moyen d'analyses des tendances relatives aux produits pharmaceutiques.

Description des activités de programme

Conformité et application de prix non excessifs pour les produits médicamenteux brevetés

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) exerce un contrôle sur les prix moyens non excessifs des produits médicamenteux brevetés pour usage humain ou pour usage vétérinaire vendus au Canada. Dans le cadre de cette activité de programme, le CEPMB passe en revue les prix demandés par les brevetés pour leurs produits médicamenteux brevetés en fonction des facteurs d'examen des prix prévus en vertu de la *Loi sur les brevets* afin de s'assurer que ces prix ne sont pas excessifs. Lorsque, à l'issue d'une audience publique, il apparaît que le prix d'un produit médicamenteux est excessif sur un marché, le Conseil peut rendre une ordonnance obligeant le breveté à réduire le prix de son produit et à prendre les mesures qui lui sont dictées pour rembourser les recettes excessives qu'il a tirées de la vente de son produit à des prix excessifs.

Analyse des tendances relatives aux produits pharmaceutiques

Le CEPMB effectue des recherches et des analyses sur les tendances relatives aux produits pharmaceutiques et fait rapport, chaque année, au Parlement des tendances observées et des dépenses en matière de recherche-développement par l'intermédiaire du ministre de la Santé. Au moyen du Système national d'information sur l'utilisation des médicaments prescrits (SNIUMP), le CEPMB effectue également des recherches et prépare des analyses critiques sur les prix, l'utilisation et les tendances relatives aux coûts des produits médicamenteux brevetés et non brevetés distribués sous ordonnance.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Santé

Agence de la santé publique du Canada

Résultat stratégique

Un Canada capable de promouvoir la santé, de réduire les disparités en matière de santé et de prévenir et d'atténuer les maladies et les blessures.

Description des activités de programme

Promotion de la santé

Ce programme exerce un leadership et offre un soutien en vue de promouvoir la santé des Canadiens et de réduire les disparités en matière de santé au pays. Il appuie les Canadiens pour qu'ils fassent des choix judicieux relativement à la santé, à tous les stades de leur vie, par le biais d'initiatives ciblant notamment le développement des enfants, les familles, les modes de vie et le vieillissement. En outre, en vue de soutenir les conditions propices à de tels choix, le programme s'attaque aux facteurs et aux déterminants qui agissent sur la santé, y compris les connaissances en santé, la sécurité alimentaire, les réseaux de soutien social et l'environnement aménagé, et ce, de concert avec des intervenants ou par l'entremise de ces derniers.

Prévention et réduction des maladies et des blessures

Ce programme élabore et met en œuvre des stratégies, lance des initiatives et soutient les intervenants dans le but de prévenir et réduire les maladies chroniques et les blessures et de prévenir et contrôler les maladies infectieuses. Ce travail permet d'encadrer les interventions du gouvernement fédéral et d'assurer la mobilisation concertée des efforts nationaux. Le programme est nécessaire, étant donné l'incidence actuelle et potentielle des blessures, des maladies chroniques et des maladies infectieuses sur la santé des Canadiens et sur la viabilité du système de soins de santé canadien.

État de préparation et capacité en santé publique

Ce programme améliore les capacités et l'état de préparation du Canada en ce qui touche la santé publique. À cette fin, il offre des outils, une formation et des pratiques qui renforcent les capacités des particuliers et des organismes qui jouent un rôle dans le domaine de la santé publique au Canada. De plus, il renforce la capacité des ressources humaines en santé publique, cultive et enrichit la capacité de préparation du Canada pour réagir aux urgences en santé publique et contribue à l'établissement et au maintien de réseaux, au pays et à l'étranger. Le programme est nécessaire, car le Canada a besoin d'outils, de compétences et de réseaux de santé publique pour veiller à la santé de sa population.

Sciences et technologie pour la santé publique

Ce programme vise la mise au point et l'utilisation d'outils novateurs et d'outils scientifiques d'avant-garde en matière de santé publique, à l'échelon national. Il prévoit la prestation de services spécialisés d'aiguillage et d'essais en laboratoire ainsi que la mobilisation des réseaux et des capacités des scientifiques canadiens en vue d'aider le pays à améliorer la santé publique et à lutter efficacement contre les risques émergents pour la santé.

Surveillance et évaluation de la santé de la population

Ce programme favorise l'analyse, l'utilisation et le partage systématiques et continus de données couramment recueillies sur la santé, avec et parmi les instances provinciales ou territoriales, les autorités sanitaires locales et les autres ministères et organismes fédéraux, de façon à ce que tous puissent participer efficacement à l'effort de protection de la santé des Canadiens. Le programme est nécessaire, compte tenu du risque constant que font peser, sur la santé des Canadiens, les maladies infectieuses ou chroniques émergentes ainsi que les autres facteurs de risque pour la santé de la population auxquels cette dernière est exposée. Le programme mise sur la collaboration avec les ministères et organismes fédéraux, les autres ordres de gouvernement, les professionnels de la santé, les hôpitaux et les laboratoires à l'échelle du pays, en vue de faciliter la mise au point de programmes de surveillance de la santé de même que le partage de renseignements.

Exécution de la réglementation et interventions en cas d'urgence

En plus d'exécuter la réglementation, ce programme s'efforce de gérer les centres des opérations d'urgence du portefeuille de la santé, la Réserve nationale de secours (RNS) et les équipes d'intervention sanitaire d'urgence (EISU). En outre, le programme intervient en cas d'urgences nationales ou internationales en santé publique, qu'il s'agisse de désastres naturels, de situations d'urgence d'origine humaine ou d'éclosions graves de maladies infectieuses telles que la grippe pandémique.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme*Services internes*

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Une main d'œuvre qualifiée, inclusive et capable de s'adapter, et un marché du travail efficace.

Description des activités de programme*Apprentissage*

Cette activité de programme aide les Canadiens à poursuivre des études postsecondaires pour qu'ils puissent obtenir les compétences et les acquis qui leur permettront d'améliorer leurs résultats sur le marché du travail et de s'adapter à l'évolution du marché du travail. Elle réduit les obstacles à l'éducation en offrant de l'aide financière aux particuliers, de même que des incitatifs à l'épargne en vue des études postsecondaires d'un enfant. Elle offre de l'information et des services de sensibilisation aux possibilités d'acquisition de compétences. Ce programme contribue à l'inclusivité de l'effectif en offrant aux Canadiens ayant les capacités scolaires requises une chance égale de poursuivre des études postsecondaires. Ce programme fonctionne en collaboration avec les provinces et les territoires, le secteur bénévole, les institutions financières, les fournisseurs de services et d'autres intervenants clés pour aider les Canadiens à poursuivre des études postsecondaires.

**Ressources humaines
et Développement des
compétences
Ministère**

Compétences et emploi

Cette activité de programme a pour mandat de faire en sorte que les personnes actives sur le marché du travail canadien puissent accéder aux mesures de soutien dont elles ont besoin pour intégrer le marché du travail ou s'y repositionner, et ce, afin de leur permettre de contribuer à la croissance économique en participant pleinement au marché du travail. Les initiatives s'inscrivant dans cette activité de programme concourent à la réalisation d'objectifs généraux communs, à savoir favoriser le développement des compétences, promouvoir la participation au marché du travail et assurer l'efficacité du marché du travail.

Résultat stratégique

Milieus de travail sécuritaires, équitables et productifs, et relations de travail coopératives.

Description des activités de programme

Travail

Cette activité de programme vise à promouvoir et à soutenir des relations industrielles stables et des milieux de travail sécuritaires, justes, sains, équitables et productifs dans les secteurs de compétence fédérale (transports, bureau de poste et messageries, communications, banques, installations cérésières et nucléaires, sociétés d'État fédérales, sociétés qui ont de gros contrats avec le gouvernement fédéral et gouvernements autochtones, leurs employés, les collectivités autochtones et certaines entreprises autochtones). Elle permet d'élaborer des lois et des règlements sur le travail pour établir un bon équilibre entre les droits et les responsabilités des travailleurs et ceux des employeurs. Cette activité de programme fait en sorte que les milieux de travail régis par le gouvernement fédéral respectent les droits et les obligations établis en vertu des lois sur le travail. Elle gère également les affaires internationales et intergouvernementales en matière de travail du Canada, de même que les responsabilités des affaires autochtones en matière de travail.

Résultat stratégique

Sécurité du revenu, accès aux perspectives d'emploi et bien-être des personnes, des familles et des collectivités.

Description des activités de programme

Sécurité du revenu

Grâce à cette activité de programme, on s'assure que les Canadiens reçoivent une pension de retraite, une pension de survivant, des prestations d'invalidité et des prestations pour enfants, par l'intermédiaire du Programme de la sécurité de la vieillesse, du Régime de pensions du Canada (RPC), du Programme canadien pour l'épargne-invalidité et du programme Prestation nationale pour enfants.

Développement social

Cette activité vise à soutenir les programmes destinés aux sans-abri et aux personnes à risque de le devenir, ainsi que les programmes pour les enfants, les familles, les personnes âgées, les collectivités et les personnes handicapées. Elle met à la disposition de ces groupes les connaissances, l'information et les possibilités de mettre de l'avant leurs propres solutions pour relever les défis sociaux et économiques.

Résultat stratégique

Excellence du service pour les Canadiens.

Description des activités de programme

Services axés sur la clientèle

Cette activité de programme vise à améliorer et intégrer la prestation de services gouvernementaux en offrant aux Canadiens un service de guichet unique personnalisé, facile d'accès en personne, au téléphone, par Internet ou par la poste. Des stratégies générales par segment de clientèle et des partenariats avec d'autres ministères et ordres de gouvernement, ainsi que des partenaires communautaires, soutiennent cette activité de programme. Celle-ci comprend aussi des mécanismes de rétroaction de la clientèle et la responsabilité de l'accroissement de la sensibilisation du public face à Service Canada.

Intégrité et traitement

Cette activité de programme accentue et renforce l'intégrité des programmes et services de Service Canada, afin de garantir que la bonne personne reçoive le bon service ou obtienne la prestation escomptée au moment opportun pour les fins entendues.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Règlement de manière rapide, juste et uniforme des questions liées aux relations du travail dans les secteurs régis par le Code canadien du travail.

Description des activités de programme

Programme juridictionnel et de résolution de conflits

Au moyen de ce programme, le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) résout des questions liées aux relations de travail en exerçant les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi en matière de l'application et d'interprétation de la partie I (Relations du travail) et de certaines dispositions de la partie II (Santé et sécurité au travail) du *Code canadien du travail*. Il se charge d'un vaste éventail d'activités qui inclue notamment l'accréditation de syndicats, la modification et à la révocation des droits de négociation; l'enquête, la médiation et le règlement de plaintes alléguant un manquement aux dispositions de la partie I du *Code canadien du travail*; la détermination des services qui doivent être maintenus durant un arrêt de travail; l'exercice d'un pouvoir de redressement accessoire; l'exercice de pouvoirs d'interdiction en cas de grèves ou de lock-out illégaux; l'établissement des modalités d'une première convention collective; la prestation de services administratifs à ces fins.

Ressources humaines et Développement des compétences

Conseil canadien des relations industrielles

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Accroître l'accès à des logements sûrs et abordables pour les Canadiens dans le besoin incluant les Autochtones.

Description des activités de programme

Programme d'aide au logement

Dans le cadre d'ententes de longue durée, l'aide financière est accordée à des personnes ou à des groupes pour gérer des logements qui sont abordables, de taille et de qualité convenables pour les ménages canadiens à revenu faible et modeste. Cette activité de programme vise aussi les sommes versées aux provinces et territoires en vertu d'ententes sur le logement social. Les provinces et les territoires qui signent une nouvelle entente de logement social avec le gouvernement du Canada doivent respecter les principes nationaux et le cadre de responsabilités garantissant que les subventions fédérales servent au logement des ménages à faible revenu.

Programmes de logement dans les réserves

L'aide financière est accordée aux Premières nations en vertu d'ententes de longue durée pour fournir aux collectivités des réserves des logements locatifs abordables, de taille et de qualité convenables. De plus, l'aide est disponible pour réparer les habitations occupées par des ménages à faible revenu de manière à ce qu'elles soient conformes aux normes minimales de salubrité, de sécurité et d'accessibilité. Cette activité de programme comporte aussi des fonds pour faciliter l'acquisition de connaissances et de compétences, et pour offrir de la formation et des ressources devant aider les peuples autochtones à se diriger vers l'autonomie en matière d'habitation et à assumer davantage de responsabilités relativement au fonctionnement du logement à l'intérieur de leur collectivité. L'aide financière pour ces programmes est principalement sous forme d'une subvention, d'une durée ne dépassant pas 25 ans, devant contribuer à des projets sur le plan du financement et des activités.

Initiative en matière de logement abordable

L'Initiative en matière de logement abordable vise à accroître l'offre de logements abordables pour les ménages à revenu faible ou modeste. Pour ce faire, il est possible de recourir à diverses interventions telles que la construction, la rénovation, la réhabilitation, la conversion, l'accession à la propriété, de nouveaux suppléments au loyer et des logements avec services de soutien. Les provinces et les territoires se chargent de mettre en application et d'administrer les programmes financés grâce à cette initiative. L'aide financière pour ce programme est sous forme de contribution et est fournie aux programmes conçus par les provinces et les territoires.

Activités de recherche et de diffusion de l'information qui portent sur les besoins particuliers en matière de logement, notamment ceux des peuples autochtones

La SCHL mène des recherches et diffuse de l'information sur certaines populations dont les besoins en logement sont particuliers, telles que les peuples autochtones, les sans-abri, les personnes à faible revenu, les nouveaux arrivants (immigrants et réfugiés), les personnes handicapées et les aînés.

Ressources humaines et Développement des compétences

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Programmes de réparation et d'amélioration des habitations

Le Programme d'aide à la remise en état des logements de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) contribue à faire en sorte que le logement occupé par des propriétaires, des locataires et des personnes handicapées à faible revenu soit conforme aux normes fondamentales de salubrité, de sécurité et de mobilité. Il facilite aussi la conversion de bâtiments non résidentiels à des fins résidentielles. Les programmes de réparation et d'amélioration des habitations englobent aussi le Programme de réparation d'urgence, qui offre de l'aide financière aux ménages canadiens à faible revenu dans les régions rurales pour leur permettre d'effectuer des réparations d'urgence à leur maison, et le programme Logements adaptés : aînés autonomes, qui offre de l'aide financière aux aînés à faible revenu pour leur permettre d'apporter des modifications mineures à leur logement. Le Programme d'amélioration des maisons d'hébergement offre de l'aide financière pour permettre de remettre en état, de réparer, d'améliorer ou de construire des maisons d'hébergement à l'intention des victimes de violence familiale. L'aide financière pour ces programmes est principalement sous forme de prêts-subsidés dont le montant total varie en fonction du coût des réparations et de la zone géographique.

Résultat stratégique

Compétitivité accrue et innovation dans le secteur de l'habitation dans le but de combler les besoins des Canadiens en matière de logement.

Description des activités de programme

Recherches et analyses sur les marchés de l'habitation au Canada

La SCHL recueille, analyse et diffuse des données sur les marchés de l'habitation afin de favoriser la prise de décisions éclairées dans le domaine du logement par des clients du secteur de l'habitation, le public et la SCHL. Ceci comprend la diffusion des données sur les marchés du logement, des analyses et prévisions par voie de publications, de conférences, de séminaires, de tables rondes et des services de données sur commande. Pour répondre aux besoins des clients, la SCHL réalise plusieurs enquêtes, dont celles portant sur les mises en chantier et achevements, les logements écoulés sur le marché, les logements locatifs, les approbations hypothécaires, et les intentions des consommateurs d'acheter ou de rénover un logement.

Diffusion de recherches et d'information visant à promouvoir des effets souhaitables sur le marché de l'habitation et à améliorer la performance des bâtiments

La SCHL cherche des moyens de garantir l'offre d'outils de financement abordables dans le secteur de l'habitation, d'étendre au plus de gens possible l'accès aux sources de financement, d'encourager l'offre de logements abordables et de faire avancer le système de logement. La SCHL s'occupe aussi d'effectuer des recherches techniques afin d'étudier les problèmes liés à l'humidité et au milieu intérieur, le caractère durable de la performance des bâtiments résidentiels ainsi que les catastrophes naturelles.

Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés

La SCHL appuie l'abordabilité, la concurrence et la liquidité dans le secteur du financement de l'habitation par l'entremise d'une injection de fonds pour l'achat de blocs de créances hypothécaires assurées. Ces blocs de créances hypothécaires assurées sont achetés à des institutions financières canadiennes dans le cadre d'un processus d'adjudication concurrentielle. Les fonds nécessaires à ces achats proviennent d'emprunts effectués auprès du gouvernement fédéral, en vertu du cadre d'emprunt centralisé.

Résultat stratégique

Le système canadien du logement demeure l'un des meilleurs du monde.

Description des activités de programme

Activités internationales

En soutenant le secteur de l'habitation, on en favorise davantage la prospérité, ce qui permet aux entreprises canadiennes de saisir des débouchés à l'étranger et de diversifier leurs marchés d'exportation. La SCHL s'efforcera d'accroître les exportations dans le domaine de l'habitation en aidant les entreprises à prendre de l'expansion sur des marchés prometteurs, mettra en contact des clients clés canadiens avec des acheteurs étrangers potentiels qui ont été présélectionnés, aidera à faire connaître et reconnaître les méthodes canadiennes en matière d'habitation, appuiera les délégations étrangères qui veulent obtenir de l'information sur le système de logement canadien, et fournira de l'aide aux économies émergentes en matière d'évaluation et d'amélioration du cadre de vie.

Diffusion de recherches et d'information visant à promouvoir les logements et les collectivités durables tout en favorisant l'élaboration et la mise en œuvre de la politique fédérale en matière d'habitation

La SCHL mène des recherches pour trouver des solutions énergétiques et environnementales au profit des bâtiments résidentiels pour améliorer la qualité et l'utilisation de l'eau dans les habitations, résoudre les problèmes techniques propres aux habitations situées en région éloignée et dans le Nord, planifier et concevoir les collectivités dans le respect des principes du développement durable et rehausser la santé de la population dans le contexte de l'habitation. Conformément au mandat qui lui est confié, la SCHL élabore et met en œuvre la politique fédérale en matière d'habitation en tenant compte des priorités et des objectifs du gouvernement du Canada.

Planification d'urgence

La SCHL met en place des plans de reprise des activités et les soumet à des essais afin de s'assurer qu'elle peut reprendre, efficacement et rapidement, ses activités normales après une interruption ayant des répercussions sur ses activités et sur ses engagements envers les parties prenantes, en mettant l'accent en premier lieu sur les fonctions commerciales indispensables à la mission.

Résultat stratégique

La protection et le respect des droits des artistes et des producteurs prévus à la partie II de la Loi sur le statut de l'artiste.

Description des activités de programme

Programme d'accréditation, de plaintes et de décision

Le programme porte sur des demandes d'accréditation, d'annulation de l'accréditation, d'examen, de décision et d'autorisation de poursuivre, ainsi que des plaintes de pratiques déloyales déposées au Tribunal par les artistes, les associations d'artistes et les producteurs en vertu de la partie II de la *Loi sur le statut de l'artiste* qui régit les relations professionnelles entre les artistes autonomes et les producteurs.

Ressources humaines et Développement des compétences

Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Conditions de travail et pratiques en milieu de travail améliorées qui mettent en valeur la santé, la sécurité et le mieux-être des travailleurs canadiens.

Description des activités de programme

Élaboration de l'information sur la santé et la sécurité au travail, prestation de services et collaboration tripartite

Ce programme a pour objet de fournir des renseignements gratuits sur la santé et la sécurité au travail afin d'aider les Canadiens dans leurs efforts d'améliorer la santé et la sécurité dans leur milieu de travail. Les particuliers reçoivent de l'information au moyen d'un service gratuit et impartial offert par téléphone, courriel, télécopieur, courrier ou en personne. Ils ont aussi accès à une vaste gamme de ressources électroniques et de documents imprimés pour appuyer leurs besoins en information sur la santé et la sécurité. Il se peut que certains de ces produits et services soient offerts sur une base de recouvrement des coûts et qu'ils soient appuyés par les contributions financières des divers intervenants. En préparant des outils d'information sur la santé et la sécurité, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) recueille, traite, analyse, évalue, crée et publie des documents d'information qui font autorité en matière de santé et de sécurité au travail pour le bénéfice de tous les travailleurs canadiens. Cette information est utilisée pour les activités de sensibilisation et de formation, la recherche, l'élaboration de politiques et de meilleures pratiques, l'amélioration des programmes de santé et de sécurité, l'observation des règlements et l'usage personnel. Divers niveaux de service sont disponibles, allant de produits et services gratuits, à des produits et services en vente. Lorsque le produit ou service du CCHST est fourni à des clients externes distincts et qu'il comporte des avantages auxquels le contribuable moyen n'a pas accès, des frais d'utilisation sont imposés. Le CCHST encourage et facilite la consultation et la collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que la participation des syndicats, des gestionnaires et d'autres intervenants dans l'établissement et le maintien de normes élevées et d'initiatives sur la santé et la sécurité au travail dans le contexte canadien. Le partage des ressources mène à l'élaboration coordonnée de programmes, de produits et de services uniques qui sont bénéfiques pour tous. Les projets réalisés en collaboration sont généralement appuyés par des contributions financières et non financières aux programmes par les intervenants et ont pour effet de faire progresser les initiatives de santé et de sécurité.

Ressources humaines et Développement des compétences

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

**Affaires indiennes et du
Nord canadien**
Ministère

Résultat stratégique

Le gouvernement – Bonne gouvernance et relations de coopération pour les Premières nations, les Inuits et les résidents du Nord.

Description des activités de programme

Gestion des traités

En travaillant en partenariat, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que les parties autochtones peuvent créer et maintenir les structures nécessaires (éducation, garde d'enfants, etc.) pour faciliter les relations actuelles et en évolution qui existent dans un contexte à la fois historique et moderne. Les activités clés comprennent la mise en œuvre des revendications territoriales et les ententes d'autonomie gouvernementale; les revendications spéciales; le transfert des revendications territoriales globales; les tables et la Commission des traités. La Commission des traités verse des fonds aux bénéficiaires sous forme de contributions. Bien que tous les Canadiens espèrent bénéficier du règlement et de la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales globales, les principaux bénéficiaires devraient être les collectivités des Premières nations et des Inuits, qui seront plus aptes à exprimer leurs intérêts, à participer (le cas échéant) au développement et à la gestion des terres et des ressources, et à montrer l'importance des traités et la relation y afférente entre la Couronne et les Autochtones. Des fonds sont versés aux bénéficiaires sous forme de subventions, conformément à l'entente.

Relations de coopération

Cette activité de programme exécute les obligations constitutionnelles et historiques, apaise les conflits grâce à la négociation et permet à toutes les parties de collaborer en vue de se réconcilier. Les relations de coopération, axées sur le respect mutuel, engendrent un climat de confiance, de responsabilité et de partenariats respectueux entre les gouvernements, les Premières nations et les Inuits. À son tour, ce climat stimule la croissance sociale, économique et culturelle des collectivités des Premières nations et des Inuits et favorise l'autonomie. Les relations de coopération constituent la base d'un règlement des revendications et autres questions de nature juridique, par entente mutuelle. C'est grâce à ces relations de coopération que des fonds sont consentis aux Premières nations et aux Inuits pour la réalisation d'activités dans le cadre des activités de programme, parmi lesquelles la négociation des revendications et les ententes sur l'autonomie gouvernementale, et qu'une certitude est acquise quant à la propriété, l'utilisation et la gestion des terres et des ressources. Les Premières nations et les Inuits sont représentés d'une manière efficace dans la prise des décisions en matière de politiques fédérales, ce qui encourage le devoir de consultation de la Couronne. Des fonds sont transférés aux bénéficiaires autochtones sous la forme de contributions et d'ententes en matière de prêts. Les niveaux de financement sont déterminés en fonction des propositions soumises aux Autochtones et sont fondés sur les lignes directrices du programme et les conditions générales.

Gouvernance et institutions gouvernementales

Le travail qui se rattache à cette activité de programme contribue au dynamisme social et économique des collectivités des Premières nations et des Inuits. Il apporte un soutien à chaque collectivité, aux administrations groupées et aux systèmes de gouvernance, en les aidant à mettre en place une gouvernance efficace, avec les capacités, processus et mécanismes qui s'y rattachent (pouvoirs d'adoption de règlements administratifs, processus électoraux, etc.). Ce soutien vise en particulier les gouvernements des Premières nations et des Inuits, aussi bien que leurs institutions gouvernementales respectives – entre autres, celles qui assurent la prestation de services dans le domaine de la gouvernance, les organismes de revendications territoriales et les associations professionnelles. Cette activité de programme fournit également un soutien aux organisations représentatives en ce qui a trait à l'élaboration d'une législation des politiques.

Résultat stratégique

Les gens – Bien-être des personnes, des familles et des collectivités des Premières nations et des Inuits.

Description des activités de programme*Éducation*

Cette activité de programme qui fournit aux membres des collectivités des Premières nations et aux Inuits les outils nécessaires pour atteindre des résultats en matière d'éducation comparables à ceux des autres Canadiens. Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) est le principal responsable, en vertu de la *Loi sur les Indiens*, de l'éducation élémentaire et secondaire des Indiens inscrits vivant dans les réserves. Le ministère a aussi comme politique sociale d'appuyer les étudiants indiens inscrits vivant dans les réserves et les étudiants inuits qui font des études postsecondaires. Le soutien assuré par le programme d'éducation comprend des dispositions relatives aux services d'éducation spéciaux, de même que des projets ciblés destinés à améliorer la gestion de l'éducation des Premières nations, à améliorer le recrutement et à maintenir en poste des enseignants, et à favoriser la participation des parents et des collectivités. De nouveaux fonds récemment alloués ciblent la prestation de services d'éducation élémentaire et secondaire dans le cadre d'un partenariat et d'un programme de réussite des étudiants.

Développement social

Cette activité de programme assure un soutien à la prestation d'aide au revenu pour combler les besoins fondamentaux que sont la nourriture, les vêtements et le logement, pour assurer la sécurité et le bien-être des personnes et des familles conformément aux normes et aux programmes provinciaux; aux Services à l'enfance et à la famille des Premières nations pour améliorer leur bien-être et leur sécurité; à l'aide à la vie autonome pour les services de soutien social de nature non médicale comme les soins à domicile, les soins de relève à court terme, le placement familial et les soins en établissement, en vue d'améliorer le bien-être et la sécurité; au Programme pour la prévention de la violence familiale pour améliorer la sécurité et la sûreté, surtout des femmes et des enfants à risque; au programme de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants, pour soutenir les familles à faible revenu avec enfants et prévenir ou réduire la pauvreté chez les enfants; et à d'autres services sociaux afin de forger des collectivités de Premières nations qui soient autonomes, viables, saines et stables.

Résolution des questions des pensionnats

Les pensionnats indiens étaient pour l'essentiel administrés par quatre congrégations religieuses et financés par le gouvernement fédéral depuis avant la Confédération et jusqu'en 1996. Dans chaque territoire de compétence, les tribunaux ont approuvé la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI), qui a été mise en œuvre le 19 septembre 2007 et qui prévoit des produits livrables finaux jusqu'en 2017. L'administration de la CRRPI vise à favoriser la réconciliation avec les anciens élèves des pensionnats indiens, leurs familles et leurs collectivités au moyen d'une contrepartie financière (à la suite d'une validation de leur fréquentation du pensionnat et d'une évaluation indépendante des torts plus graves qu'ils ont pu subir), d'un forum de divulgation, et de services de guérison et de commémoration.

Gestion des affaires des particuliers

L'activité de programme de la Gestion des affaires des particuliers assure la gestion responsable par le fédéral des dispositions de la *Loi sur les Indiens* concernant les successions, les fonds des bandes, l'inscription et l'appartenance à la bande au moyen de services-clients directs ainsi que des partenariats avec les Premières nations pour offrir une sélection de services, notamment l'administration des successions et le Programme d'inscription des Indiens. L'activité de programme est également responsable de l'administration des parties de la *Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières nations* qui concernent les fonds des Indiens.

Résultat stratégique

Les terres et l'économie – Participation entière des personnes et des collectivités des Premières nations, des Inuits et des Métis à l'économie.

Description des activités de programme*Infrastructure communautaire*

Cette activité de programme soutient l'allocation de fonds pour l'acquisition, la construction, l'exploitation et l'entretien des installations de la collectivité, comme les routes, les ponts, les systèmes d'eau potable et d'égout ainsi que les bureaux administratifs; et les installations éducatives comme les écoles et les résidences pour enseignants et les logements dans les réserves.

Développement économique des Autochtones.

Cette activité de programme permet de reconnaître l'existence de synergies entre le développement économique, les activités territoriales et le développement des entreprises. Elle permet de reconnaître que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer dans la création de conditions favorables au développement économique des Autochtones. Comme AINC ne commande pas tous les leviers économiques, il doit établir des partenariats stratégiques avec les autres ordres de gouvernement, le secteur privé, les organisations autochtones et les autres parties intéressées s'il veut réussir à accroître la participation à l'économie des Canadiens autochtones. Les sous-activités et sous-sous-activités de la présente activité de programme contribuent à l'atteinte des résultats escomptés, soit des entreprises autochtones viables et des collectivités prêtes à saisir les occasions. En renforçant les outils favorisant la capacité de développement des entreprises, on encouragera les Canadiens d'origine autochtone à créer ou à développer leur propre entreprise et, du même coup, à contribuer à la viabilité des entreprises autochtones. En rehaussant l'accès aux terres autochtones et aux ressources naturelles et en développant la capacité des collectivités et des institutions, on permettra aux collectivités autochtones d'utiliser la totalité leurs actifs pour le développement économique et on contribuera par la même occasion à l'instauration de collectivités prêtes à saisir les occasions. La base croissante des terres et des ressources accroîtra le nombre d'occasions économiques à saisir pour les collectivités autochtones, ce qui contribuera à l'accroissement du nombre d'entreprises autochtones en démarrage.

Gestion fédérale des terres de réserve

L'activité de programme « Gestion fédérale des terres de réserve » englobe les obligations statutaires et fiduciaires de la Couronne en tant qu'administrateur des terres de réserve détenues en fiducie à l'usage et au profit des Indiens. Ces obligations sont assumées par l'entremise d'une réponse en temps opportun aux demandes de transactions foncières et d'activation des biens fonciers et des ressources, des ajouts aux réserves, et de la protection environnementale qui, assurée avec la diligence voulue, préserve les principes d'usage et de profit communaux tout en répondant aux aspirations des Premières nations qui consistent à bâtir des collectivités sûres, saines et prospères.

Résultat stratégique

Le Nord – Autonomie, prospérité et bien-être des gens et des collectivités du Nord.

Description des activités de programme

Gouvernance et gens du Nord

Cette activité de programme renforce les peuples et les collectivités du Nord en accordant aux peuples du Nord des responsabilités semblables à celles provinciales en ce qui a trait aux ressources foncières et naturelles; en réduisant les coûts de transport des denrées périssables nutritives et des autres produits indispensables destinés aux collectivités isolées du Nord; en accordant des subventions aux gouvernements territoriaux pour la prestation de services hospitaliers et médicaux; en travaillant en collaboration avec les collectivités du Nord pour cerner les risques et les défis que pose le changement climatique; et en faisant avancer les intérêts des Canadiens et des habitants du Nord au moyen de forums circumpolaires.

Gestion des terres, des ressources et de l'environnement du Nord

Cette activité de programme favorise la gestion, le développement durable et la surveillance réglementaire des terres, de l'eau, de l'environnement et des ressources naturelles du Nord. L'exploitation des ressources minières et pétrolières, qui inclut les projets extracôtiers, est coordonnée; la gestion et l'administration environnementale est promue grâce à des initiatives telles que la Stratégie des zones protégées, le Programme de surveillance des répercussions cumulatives et l'exploitation et l'amélioration continues des régimes de réglementation dans le Nord; la gestion des ressources est assurée par l'élaboration de lois, règlements et politiques afférentes, ainsi par la collaboration et le soutien des offices du Nord; les sites contaminés sont repérés et nettoyés; et les terres et les ressources du Nord sont gérées au bénéfice des peuples du Nord actuels et des générations à venir.

Science et technologies du Nord

Cette activité de programme appuie la recherche scientifique et la technologie dans le Nord. La recherche et la surveillance inhérente aux contaminants de longue portée et à leurs effets sur l'écosystème et la chaîne alimentaire traditionnelle ou la campagne est assurée grâce au Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord. Elle soutient en outre la réalisation de travaux menés dans le cadre de l'Année polaire internationale, notamment les efforts déployés pour faciliter la délivrance de permis de recherche scientifique, ainsi que l'établissement et la gestion de données scientifiques. La création de la station de recherche dans l'Arctique canadien renforcera la position du Canada comme chef de file international dans le domaine des sciences et des technologies arctiques.

Résultat stratégique

Le Bureau de l'interlocuteur fédéral – Bien-être socioéconomique des Métis, des Indiens non inscrits et des Autochtones vivant en milieu urbain.

Description des activités de programme

Développement des capacités organisationnelles des Métis et des Indiens non inscrits

Cette activité de programme est exécutée par le Bureau de l'interlocuteur fédéral, principal point de contact du gouvernement du Canada pour les organisations de Métis et d'Indiens non inscrits, et vise à défendre les principaux intérêts de ces personnes au sein du gouvernement. Le Bureau a surtout pour mandat d'appuyer (financièrement et par d'autres moyens) le travail de ces organisations, et de contribuer à trouver des moyens pratiques de réduire la dépendance et d'améliorer l'autonomie, ainsi que les conditions socioéconomiques des Métis, des Indiens non inscrits et des Autochtones hors réserve. Le Bureau s'acquitte de ce mandat en aidant les organisations de Métis et d'Indiens non inscrits à renforcer leurs capacités organisationnelles et professionnelles, afin de conclure des partenariats efficaces avec les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi qu'avec le secteur privé.

Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain

Cette activité de programme vise à répondre aux besoins des Autochtones habitant les centres urbains. Elle encourage l'autonomie et la participation économique des Autochtones en milieu urbain et multiplie leurs choix de vie. Grâce à la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain, le gouvernement – en partenariat avec d'autres gouvernements, des organisations communautaires et des peuples autochtones – appuie financièrement et par d'autres moyens des projets qui répondent aux priorités locales. La Stratégie améliore la capacité du gouvernement fédéral d'adapter les dépenses destinées aux Autochtones des grands centres urbains aux programmes provinciaux et municipaux, de manière à progresser vers les objectifs fédéraux tout en réagissant efficacement aux défis et aux perspectives qui se présentent à l'échelle locale.

Gestion des droits des Métis

Cette activité de programme est la réponse du gouvernement fédéral à la décision Powley prise en 2003 par la Cour suprême du Canada, affirmant que les Métis détiennent les droits conférés aux Autochtones par l'article 35 de la Constitution canadienne. Le programme bénéficie d'un soutien (financier et autre) de la part d'organisations autochtones représentatives sans but lucratif, au sein desquelles œuvrent un grand nombre de Métis, afin d'établir des systèmes de vérification objective de leurs listes de membres et d'exploitants métis, conformément aux instructions données par la Cour suprême.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Les économies territoriales développées et diversifiées qui soutiennent la prospérité de tous les résidents du Nord

Description des activités de programme

Développement communautaire

Soutient les investissements communautaires dans les infrastructures, ainsi que les investissements dans les organismes et les projets individuels de développement des compétences et de la capacité. L'objectif de cette activité de programme est la création de collectivités économiquement viables dans le Nord, assorties d'une qualité de vie élevée pour les résidents.

Développement commercial

Soutient la croissance et l'expansion des entreprises du Nord, y compris les petites et moyennes entreprises, par l'entremise de la formation, des services consultatifs et des subventions et contributions. L'objectif de l'activité de programme est d'encourager un secteur commercial compétitif et diversifié dans le Nord et de renforcer la capacité en matière d'innovation.

Politique, représentation et coordination

Soutient la recherche et l'analyse pour orienter les choix en matière de programmes et de politiques, la promotion des intérêts du Nord au sein et à l'extérieur du gouvernement fédéral et le développement de stratégies, d'initiatives et de projets horizontaux pour répondre aux défis du développement économique dans le Nord.

Affaires indiennes et du Nord canadien
Agence canadienne de développement économique du Nord

	<p>Résultat stratégique <i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i></p> <p>Description des activités de programme <i>Services internes</i> Voir le texte d'introduction.</p>
<p>Affaires indiennes et du Nord canadien <i>Commission canadienne des affaires polaires</i></p>	<p>Résultat stratégique <i>Accroissement des connaissances sur les régions polaires du Canada.</i></p> <p>Description des activités de programme <i>Facilitation de la recherche et communications</i> Facilitation de la recherche et communications.</p> <p>Résultat stratégique <i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i></p> <p>Description des activités de programme <i>Services internes</i> Voir le texte d'introduction.</p>
<p>Affaires indiennes et du Nord canadien <i>Institut de la statistique des Premières nations</i></p>	<p>Résultat stratégique <i>Les Premières nations, les gouvernements et les autres intervenants profiteront de renseignements et d'analyses statistiques précis et pertinents sur les conditions financières, économiques et sociales des Premières nations.</i></p> <p>Description des activités de programme <i>Collecte et analyse des données</i> Fournir des statistiques et des analyses sur les conditions socioéconomiques des Indiens, des Premières nations, des groupes autochtones et d'autres groupes habitant dans des réserves ou sur des terres autochtones.</p> <p><i>Bonne qualité et pratiques efficaces</i> Promouvoir la qualité, la cohérence et la compatibilité des statistiques des Premières nations par rapport aux normes admises, en collaborant avec les Premières nations et d'autres organisations, et développer les capacités statistiques au sein des gouvernements des Premières nations.</p> <p><i>Action d'information</i> Travailler avec les Premières nations, les ministères et les organismes fédéraux ainsi que les ministères et les organismes provinciaux et leur donner des conseils en ce qui concerne les statistiques des Premières nations.</p>
<p>Affaires indiennes et du Nord canadien <i>Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens</i></p>	<p>Résultat stratégique <i>Divulguer et reconnaître la vérité concernant les pensionnats indiens afin de favoriser la guérison et la réconciliation parmi les personnes et les communautés touchées.</i></p> <p>Description des activités de programme <i>Vérité et réconciliation</i> Le programme appuie les activités de recherche, de vérité, de guérison et de commémoration entreprises par la Commission de vérité et de réconciliation. Le programme, qui compte parmi les obligations du Canada en vertu de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, comprendra la constitution d'un dossier historique portant sur le système et les séquelles des pensionnats indiens, la consignation de déclarations ainsi que des activités de guérison et de commémoration. Le programme dispose d'un financement réparti sur cinq ans, après quoi il mettra fin à ses activités.</p> <p>Résultat stratégique <i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i></p> <p>Description des activités de programme <i>Services internes</i> Voir le texte d'introduction.</p>
<p>Affaires indiennes et du Nord canadien <i>Greffe du Tribunal des revendications particulières</i></p>	<p>Résultat stratégique <i>Administration efficace du Tribunal des revendications particulières.</i></p> <p>Description des activités de programme <i>Services de greffe</i> Faciliter l'accès en temps opportun au Tribunal des revendications particulières au moyen du service à la clientèle, de la qualité des avis, du traitement efficace et rapide des revendications, et de la prestation de services impartiaux.</p>

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Le marché canadien est efficace et concurrentiel

Industrie

Ministère

Description des activités de programme

Spectre, télécommunications et économie en ligne

Ce programme vise à optimiser les avantages pour le public du spectre des radiofréquences par l'attribution efficace des fréquences et le soutien à l'évolution systématique des technologies de l'information et des communications, des réseaux de télécommunication et de l'économie en ligne. Ainsi, les citoyens canadiens peuvent développer et utiliser ces technologies, en plus d'en tirer profit, autant au pays qu'à l'étranger. Le programme élabore des politiques, des procédures, des normes et des règlements nationaux qui régissent les industries des radiocommunications et des télécommunications ainsi que l'économie en ligne au Canada. Il favorise en outre les télécommunications mondiales par l'élaboration de traités et d'accords internationaux et soutient le commerce électronique à l'échelle mondiale par sa participation à des forums bilatéraux et multilatéraux dans le monde entier.

Cadres et réglementation du marché

Industrie Canada est chargé de surveiller et de réglementer divers aspects du marché canadien, y compris les faillites, l'investissement direct étranger, la constitution en société sous le régime fédéral, la propriété intellectuelle et la mesure commerciale. Pour remplir son mandat dans le cadre de ce programme, Industrie Canada administre les lois, les règlements, les politiques et les procédures du cadre; établit et met en application des normes et s'assure qu'elles sont respectées; réalise des examens et rencontre les intervenants. Dans l'ensemble, ce programme profite aux citoyens canadiens parce qu'il garantit l'intégrité du marché.

Application de la législation sur la concurrence

Ce programme vise à favoriser et à maintenir une saine concurrence pour atteindre divers objectifs, notamment encourager l'efficacité et l'adaptabilité de l'économie canadienne de même que protéger les marchés concurrentiels. Le programme veille aussi à ce que toutes les entreprises aient des chances équitables de participer à l'économie canadienne afin d'offrir aux consommateurs des produits et services variés à des prix concurrentiels. Le Bureau de la concurrence, un organisme indépendant d'application de la loi, est chargé d'appliquer la *Loi sur la concurrence*, la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*, la *Loi sur l'étiquetage des textiles* et la *Loi sur le poinçonnage des métaux précieux*. Il s'assure que les entreprises et les particuliers se conforment aux lois qui relèvent directement de lui, au moyen de règlements négociés, de consentements et, s'il y a lieu, de procédures judiciaires pour contrer les conduites anticoncurrentielles. Ce programme protège les marchés concurrentiels en décelant les conduites anticoncurrentielles et en y mettant fin, ainsi qu'en les décourageant. Le Bureau de la concurrence encourage aussi le libre jeu du marché. Il réalise des études de marché, offre des conseils aux personnes chargées par le gouvernement de rédiger les lois et les politiques et intervient auprès des conseils, des commissions et des tribunaux du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux dans le but de soutenir la concurrence comme moyen d'atteindre les objectifs stratégiques et réglementaires.

Programme des consommateurs

Ce programme fait en sorte que les consommateurs puissent prendre part à l'élaboration des politiques par les gouvernements et qu'ils apportent une contribution valable au marché. Il remplit un rôle que le Ministère doit jouer aux termes de la *Loi sur le ministère de l'Industrie*, soit la promotion et la protection des intérêts des consommateurs. Le programme permet d'effectuer des recherches et des analyses sur le marché afin d'appuyer l'élaboration de politiques et l'harmonisation des règlements et des mesures de protection des consommateurs des diverses administrations. Il contribue à la protection efficace des consommateurs en collaborant avec les organismes de protection provinciaux et territoriaux selon le chapitre 8 de l'Accord sur le commerce intérieur, et avec d'autres ordres de gouvernements par l'intermédiaire du comité des politiques en matière de consommation de l'OCDE. Industrie Canada, dans le cadre de ce programme, cerne les enjeux prioritaires pour les consommateurs et élabore et diffuse des documents et des outils d'information à leur intention. Ces derniers sont créés soit dans le cadre du programme soit en collaboration avec d'autres organismes de protection des consommateurs. Enfin, le programme offre du soutien financier aux organisations sans but lucratif de consommateurs et de bénévoles dans le cadre du Programme de contributions pour les organisations sans but lucratif de consommateurs et de bénévoles. L'objectif de ce soutien est d'encourager ces organisations à s'autofinancer et de les aider, dans l'intérêt des consommateurs, à contribuer à l'élaboration des politiques publiques en fournissant des données pertinentes et probantes.

Résultat stratégique

Les progrès réalisés dans les domaines des sciences et de la technologie, des connaissances et de l'innovation renforcent l'économie canadienne

Description des activités de programme

Financement de la recherche-développement

Ce programme aide les entreprises canadiennes à accroître leurs activités de recherche-développement (R-D) par l'ajout de fonds supplémentaires (par exemple, des contributions remboursables) aux investissements du secteur privé dans des projets de R-D et d'innovation. La part des fonds provenant du gouvernement fédéral et celle des autres sources sont habituellement précisées dans les ententes conclues. Les projets sont choisis en fonction de leurs retombées pour l'économie canadienne, de leur potentiel d'optimisation de la capacité et de l'expertise dans le domaine de l'innovation, ainsi que de leur capacité à créer et à maintenir des emplois au Canada.

Capacité dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'innovation

Ce programme appuie le ministre de l'Industrie et le ministre d'État (Sciences et Technologie) dans leurs responsabilités liées aux sciences, à la technologie et à l'innovation (STI). Il établit l'orientation stratégique des politiques et des programmes qui visent à soutenir et à stimuler la recherche, le développement et l'innovation au Canada. Ce programme est exécuté en collaboration avec des partenaires du portefeuille, d'autres ministères et des intervenants externes (des secteurs public et privé) pour favoriser un environnement propice à l'innovation ainsi que pour promouvoir l'excellence scientifique.

Recherche et innovation dans les domaines des technologies de l'information et des télécommunications

Par l'intermédiaire du Centre de recherches sur les communications Canada (CRC), ce programme permet de mener des recherches sur les technologies de pointe liées aux télécommunications et à l'information en vue d'offrir des conseils impartiaux facilitant l'élaboration de politiques publiques et d'appuyer la mise au point de nouveaux produits et services pour le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC). Les projets de recherche sont réalisés grâce à des activités internes, à des travaux exécutés pour d'autres ministères selon le principe du recouvrement des coûts et à des partenariats avec des organisations industrielles et universitaires. Ces travaux visent à fournir un aperçu des technologies futures pour aider Industrie Canada à élaborer des politiques, des règlements et des programmes visant les télécommunications, pour améliorer le processus décisionnel lié aux TIC des autres ministères, et pour réduire l'écart en matière d'innovation par le transfert de nouvelles technologies à l'industrie canadienne.

Résultat stratégique

Les entreprises et les collectivités canadiennes sont compétitives

Description des activités de programme

Recherche et services pour les petites entreprises, et défense de leurs intérêts

Le travail du Ministère dans le domaine de la recherche et des services destinés aux petites entreprises, ainsi que de la défense de leurs intérêts, vise à améliorer la croissance et la compétitivité des petites entreprises ainsi qu'à favoriser l'entrepreneuriat. Pour appuyer ce programme, Industrie Canada sensibilise le gouvernement aux défis auxquels font face les petites entreprises, partage des connaissances et de l'expertise sur les petites et moyennes entreprises (PME) dans plusieurs domaines (statistique, entrepreneuriat, financement, innovation, expansion, etc.), recommande différentes possibilités quant aux politiques, offre des programmes qui visent à soutenir les PME et l'entrepreneuriat au Canada et fournit des conseils et du soutien relativement à la Banque de développement du Canada.

Développement économique des collectivités

Ce programme soutient le développement économique des collectivités du Nord de l'Ontario comme le font les organismes régionaux de développement économique dans d'autres régions du Canada. Il a pour objectif principal de renforcer l'économie du Nord de l'Ontario en finançant, au moyen d'ententes de contribution, des projets de développement économique et communautaire entrepris par les secteurs public, privé et les organisations sans but lucratif. Ce programme vise également à améliorer l'accès de la population à Internet, à multiplier le nombre d'ordinateurs dans les écoles ainsi qu'à renforcer les compétences et l'apprentissage en informatique au sein des groupes communautaires et des collectivités partout au Canada.

La compétitivité et la capacité industrielles

Ce programme a été mis sur pied pour aider les industries canadiennes à s'adapter à l'évolution de la conjoncture économique, à réagir adéquatement aux perturbations externes, à innover et à être compétitives sur la scène internationale. Il s'appuie sur la recherche et l'analyse pour créer une expertise sur les industries canadiennes et la position du Canada dans l'économie mondiale. L'objectif général est de renforcer la capacité industrielle du Canada en utilisant cette expertise pour concevoir des politiques, des lois et des règlements, et contribuer à ceux-ci, avec l'aide d'intervenants des secteurs public et privé. Les fonctionnaires du Ministère établissent des liens avec les associations, les gouvernements et les entreprises de pointe pour aider les industries canadiennes à innover davantage et à prendre position dans les chaînes de valeur mondiales, pour renforcer les partenariats nationaux et internationaux, pour attirer les investissements et pour promouvoir le savoir-faire canadien. De plus, dans le cadre de ce programme, le Ministère investit dans les initiatives du secteur privé qui visent à maximiser la productivité et à faciliter l'accès aux capitaux.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme*Services internes*

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Les activités du Canada en matière d'exploration spatiale, de prestation de services depuis l'espace et de développement de capacités spatiales répondent aux besoins nationaux en matière de connaissances scientifiques, d'innovation et d'information.

Industrie

Agence spatiale canadienne

Description des activités de programme*Exploration spatiale*

Cette activité de programme fournit des recherches scientifiques et des technologies de signature canadienne ainsi que des astronautes qualifiés pour des projets internationaux d'exploration spatiale. Cette activité de programmes est nécessaire puisqu'elle contribue à la Stratégie des sciences et de la technologie du gouvernement du Canada. Elle pourrait aussi générer des retombées qui aideront à améliorer la qualité de vie de la population canadienne, et elle pourrait favoriser l'édification du pays. Cette activité de programmes fascine les communautés des sciences et des technologies, et suscite l'enthousiasme de la population en général. Elle s'adresse essentiellement au milieu universitaire canadien et aux partenariats internationaux en exploration spatiale. L'industrie canadienne bénéficie aussi des travaux réalisés dans le cadre de cette activité de programmes.

Cette activité de programmes est menée avec la participation d'agences spatiales étrangères et d'autres ministères. Cet effort de collaboration est officialisé par des ententes de partenariats internationaux, des contrats, des subventions et des contributions.

Données, informations et services spatiaux

Cette activité de programme prévoit la fourniture de solutions spatiales (données, informations et services) et l'élargissement de leur utilisation. Elle vise aussi à installer et à faire fonctionner l'infrastructure au sol qui sert au traitement des données et à l'exploitation des satellites.

Cette activité de programmes est nécessaire parce que les solutions spatiales aident d'autres ministères à livrer des programmes et des services de plus en plus grandissants, diversifiés ou rentables dans le cadre de leur mandat. Leur mandat est en lien avec les grandes priorités nationales comme la souveraineté, la défense, la sécurité et la sûreté, la gestion des ressources, la surveillance environnementale et le Nord. Elle fournit aussi au milieu universitaire les données dont il a besoin pour mener ses propres recherches.

La prestation des services dans le cadre de cette activité de programmes ainsi que la production et le traitement des données et des informations sont assurées en collaboration avec l'industrie spatiale canadienne, le milieu universitaire, les autres ministères, des organisations nationales et internationales telles que des agences spatiales étrangères, des organismes à but non lucratif ainsi que les gouvernements provinciaux et les administrations municipales. Cet effort de collaboration est officialisé par des ententes de partenariats nationaux et internationaux, des contrats, des subventions ou des contributions.

Capacités spatiales futures du Canada

Cette activité de programme permet d'attirer, de soutenir et de renforcer la masse critique du Canada en matière de spécialistes du domaine spatial, de stimuler l'innovation et le savoir-faire spatiaux canadiens, ainsi que de conserver les installations du pays dans ce secteur. Elle encourage donc la collaboration entre les secteurs public et privé, laquelle nécessite une approche concertée à l'égard des missions spatiales futures. Cette activité de programmes est nécessaire pour assurer la présence stratégique et permanente du Canada dans l'espace et pour préserver les capacités du pays à livrer des biens spatiaux de renommée internationale destinés aux générations futures. Elle cible le milieu universitaire, l'industrie et les jeunes, ainsi que les utilisateurs de solutions spatiales canadiennes (autres ministères et partenaires internationaux).

Cette activité de programmes est menée avec la participation d'organismes de financement, d'autres ministères appuyés par des installations et des infrastructures gouvernementales, d'agences spatiales étrangères, d'organismes à but non lucratif et de gouvernements provinciaux. Cet effort de collaboration est officialisé par des contrats, des subventions, des contributions ou des ententes de partenariats nationaux ou internationaux.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Industrie

*Commission canadienne
du tourisme*

Résultat stratégique

*L'économie canadienne profite de la demande touristique soutenue des marchés de la
Commission canadienne du tourisme (CCT).*

Description des activités de programme

Marketing et ventes

L'activité de programme Marketing et ventes cible trois grandes régions géographiques, soit les Amériques, l'Europe et l'Asie-Pacifique, ainsi que les activités touristiques liées aux réunions, congrès et voyages de motivation (RCVM). Les initiatives de marketing et de vente sont axées sur trois canaux : la publicité et le marketing visant directement les consommateurs; l'industrie du tourisme; les relations publiques et médias. Cette activité de programme est fondamentale pour la CCT, qui agit à titre d'organisme national de marketing du tourisme au Canada. Elle permet d'appuyer directement les résultats de la CCT, qui veut faire connaître davantage le Canada – et faire penser au Canada – comme destination touristique dans les marchés de la CCT, et tirer des recettes des dépenses des visiteurs internationaux au Canada

Recherches et communications relatives au tourisme

L'activité de programme Recherche et communication relatives au tourisme permet de produire et de communiquer des renseignements commerciaux stratégiques, des études sur les marchés et les consommateurs, des nouvelles sur le tourisme et des informations essentielles au maintien de l'avantage concurrentiel du secteur touristique canadien. Cette activité de programme est nécessaire, car la CCT a pour mission de « fournir des renseignements touristiques sur le Canada au secteur privé et aux gouvernements du Canada, des provinces et des territoires » (*Loi sur la Commission canadienne du tourisme, article 5d*).

Développement de produits axés sur les expériences

L'activité de programme Développement de produits axés sur les expériences influe sur la qualité et la quantité des expériences touristiques diversifiées et concurrentielles au Canada. Cette activité de programme est essentielle pour les petites et moyennes entreprises (PME) canadiennes œuvrant dans le secteur du tourisme, car il s'agit de leur premier point de contact pour le développement de produits axés sur les expériences à l'image de la marque Canada, prêts à être lancés sur le marché international, et pertinents pour les consommateurs. Ces produits seront utilisés dans les initiatives de vente, de marketing et de relations avec les médias à la CCT. Les produits et outils développés dans le cadre de cette activité de programme, comme la trousse à outils des expériences (astuces pratiques pour transformer un produit touristique en une expérience et suivre les tendances des consommateurs), la trousse à outils de la marque (ressources approfondies sur l'établissement de la marque) et les ressources numériques (vidéos et photos) sont offertes gratuitement aux PME dans l'optique de leur faciliter la commercialisation rapide de leurs produits, et ce, dans une perspective concurrentielle et durable au pays et à l'étranger.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Instaurer un processus décisionnel équitable qui incite à la création et à l'utilisation des œuvres protégées par un droit d'auteur.

Industrie

Commission du droit d'auteur

Description des activités de programme

Établissement de tarifs et octroi de licences liés au droit d'auteur

La Commission est un organisme de réglementation économique investi du pouvoir d'établir, de façon obligatoire ou à la demande d'un intéressé, des tarifs justes et équitables pour la rémunération des ayants droit quant à l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur, lorsque la gestion de ce droit est confiée à une société de gestion collective. La Commission exerce aussi un pouvoir de surveillance des ententes intervenues entre les utilisateurs et les sociétés de gestion et délivre elle-même des licences lorsque le titulaire du droit d'auteur est introuvable.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

L'économie du Sud de l'Ontario est concurrentielle et diversifiée

Industrie

Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario.

Description des activités de programme

Développement de l'innovation et des entreprises

FedDev Ontario apportera son soutien aux collectivités et aux entreprises du Sud de l'Ontario, particulièrement à celles touchées par des changements économiques structurels, en permettant à l'économie de la région de devenir plus compétitive, novatrice et diversifiée. FedDev Ontario s'emploie à améliorer la capacité de croissance économique du Sud de l'Ontario en aidant les entreprises, surtout les petites et moyennes entreprises, à accroître leur productivité et à améliorer leur compétitivité. FedDev Ontario s'applique aussi à renforcer la capacité d'innovation et la commercialisation du savoir. Dans le cadre de ce programme, FedDev Ontario assure le versement et la gestion de contributions en collaboration avec des entreprises, des organisations sans but lucratif et d'autres ordres de gouvernement. Les paiements de transfert appuyant le programme sont faits aux termes du Programme de développement du Sud de l'Ontario (PDSO).

Développement économique régional et infrastructure

FedDev Ontario appuiera les collectivités du Sud de l'Ontario, particulièrement les collectivités les plus touchées par les changements économiques et celles dont l'économie est dépendante d'un employeur unique ou moins diversifiée. FedDev Ontario aidera les collectivités à transformer et à diversifier leur économie grâce à des investissements visant à stimuler le développement économique, à promouvoir les conditions favorisant des collectivités viables, ainsi qu'à accroître les débouchés économiques et la capacité des collectivités à faire face aux difficultés. Dans le cadre de ce programme, FedDev Ontario assure le versement et la gestion de contributions en collaboration avec des organisations sans but lucratif, d'autres ordres de gouvernement, des entreprises et des associations d'entreprises. Les fonds sont destinés à soutenir la planification économique des collectivités ainsi que les initiatives de développement et de diversification. Les paiements de transfert servant à appuyer le programme sont faits aux termes du PDSO, du Programme de développement de l'Est de l'Ontario et du Programme de développement des collectivités. FedDev Ontario collabore aussi avec Infrastructure Canada et les provinces afin de surveiller le versement des fonds fédéraux alloués à l'Ontario au moyen de différentes voies de financement de l'infrastructure.

Politique, revendication et coordination

L'activité de programme Politiques, revendication et coordination (PDIC) de FedDev Ontario est essentielle pour préciser les occasions et les défis propres à l'économie du Sud de l'Ontario et y donner suite efficacement. Elle offre des renseignements, des analyses et des conseils solides sur un éventail de questions et de sujets et permet d'appuyer les prises de décisions de l'organisme et du ministre d'État. En offrant des positions en matière de politique qui sont fondées sur des stratégies et des recherches et qui tiennent compte du potentiel de la région, en influençant les politiques et les programmes nationaux qui concernent les intérêts et le développement du Sud de l'Ontario, et en coordonnant d'autres politiques et programmes dans la région pour constituer des approches intégrées au développement, cette activité de programme aide l'organisme à remplir son mandat et à faire en sorte qu'il demeure pertinent et sensibilisé aux occasions et aux défis qui se présentent dans le Sud de l'Ontario. Les paiements de transfert servant à appuyer le programme sont faits aux termes du PDSO.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Industrie

Conseil national de recherches du Canada

Résultat stratégique

Progrès des technologies novatrices et amélioration de la capacité d'innovation dans des secteurs industriels ciblés et dans les domaines prioritaires nationaux.

Description des activités de programme

Aide à la recherche industrielle

Ce programme offre un éventail de services consultatifs techniques et commerciaux ainsi qu'une aide financière aux petites et moyennes entreprises (PME) canadiennes engagées dans des activités de recherche et de développement visant la commercialisation d'innovations technologiques. L'importance du programme réside dans sa capacité de procurer aux entreprises les moyens de générer une activité économique importante au sein de l'industrie canadienne en accroissant la capacité des entreprises d'innover et de commercialiser ces innovations. L'aide financière est accordée par l'entremise d'un programme de paiements de transfert exécuté par un réseau pancanadien de plus de 250 professionnels, parmi lesquels plus de 230 conseillers en technologie industrielle (CTI), établis dans une centaine de collectivités. Les professionnels constituant le personnel de terrain sont reconnus pour leur expertise dans les domaines de la science, de la technique, de l'ingénierie et des affaires, de même que pour leur connaissance des PME. Ils fournissent aux clients des conseils, de l'information, des services d'aiguillage et un soutien financier personnalisés et de grande valeur. Les CTI travaillent avec les clients à toutes les étapes du cycle de l'innovation-commercialisation, notamment l'élaboration de projets; l'accès à de l'aide technique et à des conseils dans le domaine des finances, des affaires, de la commercialisation ou de la gestion; l'accès à de l'information technique concurrentielle; la recherche d'antériorité de brevets; l'accès à des réseaux locaux, régionaux, nationaux et internationaux. Les conseillers du Réseau d'innovation du PARI-CNRC représentent le PARI-CNRC, et ils en font la promotion au sein du système d'innovation communautaire. Ils développent également des relations efficaces au sein du système d'innovation régional, au profit des PME, en collaborant avec les organisations qui reçoivent des contributions dans le cadre du PARI-CNRC ou avec d'autres organisations, afin de faciliter la mise en œuvre d'initiatives regroupant plusieurs secteurs ou partenaires qui sont pertinentes pour les PME à l'échelle régionale ou nationale. En outre, ce programme contribue à l'embauche d'étudiants diplômés dans les PME dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse (SEJ) de Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Cela comprend une installation qui transforme les concepts en des prototypes mécaniques de précision adaptés aux travaux de recherche.

Technologies de fabrication

Dans le cadre de ce programme, le Conseil national de recherches Canada (CNRC) effectue de la recherche et du développement multidisciplinaires en consultation avec l'industrie, des universités, des ministères fédéraux et d'autres acteurs clés du secteur de l'innovation et rehausse ainsi la compétitivité mondiale de l'industrie canadienne en conférant au savoir et à l'innovation une valeur économique réelle et en transférant des technologies aux entreprises pour qu'elles leur servent de solutions commerciales. Les entreprises ont accès de manière coordonnée au savoir-faire du CNRC dans le domaine de la recherche scientifique multidisciplinaire et à ses installations de pointe et peuvent ainsi se maintenir à la fine pointe de l'innovation.

Technologies de la santé et des sciences de la vie

Ce programme, qui appuie la stratégie fédérale en sciences et technologies, mobilise les principaux acteurs des milieux universitaires, de l'administration publique et du secteur privé, et les incite à s'associer pour exécuter conjointement des recherches susceptibles de mener à la découverte de solutions intégrées à des problèmes complexes dans le secteur de la santé et des sciences de la vie, pour le plus grand avantage des Canadiens. La recherche porte entre autres sur l'agriculture, les biosciences marines, les maladies infectieuses et celles liées au vieillissement, la santé humaine et le mieux-être, la prévention et le diagnostic précoce de certaines maladies comme le cancer et l'amélioration des traitements disponibles pour lutter contre elles.

Technologies de l'information et des communications et technologies émergentes

À l'appui de la Stratégie fédérale en science et technologie (S et T), ce programme mobilise et unit les principaux acteurs des milieux universitaires, de l'administration publique et du secteur privé et permet la création de partenariats de recherche majeurs visant l'élaboration de solutions de recherche intégrées dans le domaine des technologies de l'information et des communications, et des technologies en émergence, pour le plus grand avantage économique de l'industrie canadienne et des Canadiens en général. La recherche est concentrée sur les domaines suivants : la photonique, les sciences moléculaires, les technologies de l'information et le développement durable.

Énergie et technologies environnementales

Ce programme est mené en partenariat avec d'autres ministères fédéraux, des universités et des entreprises et vise à mettre en commun suffisamment de connaissances et de savoir-faire pour que la recherche ait une incidence dans des domaines d'une importance cruciale pour le Canada en matière d'environnement et d'énergie renouvelable. Le défi consiste à réduire la consommation d'énergie tout en s'efforçant de trouver des sources d'énergie de remplacement propres et durables. Le CNRC s'emploie à contribuer à la diminution des incidences environnementales de l'activité économique dans les secteurs de l'énergie, des ressources naturelles, du transport, de la construction et de l'agroalimentaire. Par ses activités de recherche et développement, le CNRC participe au développement de méthodes et de technologies de fabrication responsables sur le plan environnemental.

Résultat stratégique

Accès des Canadiens à l'information en recherche et développement et aux infrastructures de recherche et développement.

Description des activités de programme*Infrastructure nationale en science et en technologie*

Dans le cadre de ce programme, le CNRC gère les installations et l'infrastructure scientifiques et techniques nationales dont ont besoin les milieux canadiens de la science et de la technologie pour mener leurs travaux de recherche, de développement et d'innovation. Parmi ces installations, on compte le laboratoire de recherche en physique subatomique TRIUMF et la série de spectromètres par diffusion de neutrons des Laboratoires de Chalk River, ainsi que les observatoires astronomiques et le laboratoire des étalons nationaux de mesure, conformément au mandat établi par la *Loi sur le Conseil national de recherches*.

Information scientifique, technique et médicale

Ce programme a pour objet d'assurer le fonctionnement et le maintien de la Bibliothèque scientifique nationale, et plus particulièrement de maintenir la collection nationale d'information scientifique, technique et médicale (STM). Cette responsabilité incombe au CNRC en vertu de la *Loi sur le Conseil national de recherches* et elle consiste à donner accès aux milieux canadiens de la recherche et de l'innovation à une information STM mondiale de manière à faciliter les découvertes, la recherche interdisciplinaire, l'innovation et la commercialisation.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme*Services internes*

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Les gens : des professionnels hautement qualifiés en sciences et en génie au Canada.

Description des activités de programme*Attirer et garder en poste des membres du corps enseignant*

Cette activité de programme vise à attirer certains des chercheurs les plus accomplis et prometteurs au monde pour enseigner dans les universités canadiennes, et à maintenir ceux-ci en poste. Les chaires sont accordées au terme d'un processus concurrentiel d'examen par les pairs. Les programmes de chaires permettent de financer les postes de professeur au sein des établissements postsecondaires et des établissements de recherche en couvrant les salaires de certains professeurs et les coûts liés à leurs activités de recherche. Les titulaires des chaires font de la recherche de pointe qui améliore notre savoir et notre qualité de vie, renforce la compétitivité du Canada à l'échelle internationale et aide à former la prochaine génération de personnes hautement qualifiées. Ces chercheurs exceptionnels ont cette faculté d'attirer au Canada des chercheurs et des étudiants de haut calibre, ou de les convaincre d'y demeurer. Tout cela permet de mettre sur pied des centres d'excellence en recherche de calibre mondial au sein des universités canadiennes et de faire du Canada une destination de choix pour réaliser des travaux de recherche.

Appuyer les étudiants et les boursiers

Cette activité de programme appuie la formation de personnes hautement qualifiées au moyen de programmes de bourses d'études, de bourses de recherche et d'allocations. L'appui est offert aux étudiants pendant leurs travaux de recherche, et ce, quel que soit leur niveau d'études (premier cycle, maîtrise, doctorat et postdoctorat), ce qui leur permet d'acquérir des compétences techniques et professionnelles et de découvrir des milieux de recherche riches et variés tant au Canada qu'à l'étranger. Les programmes de bourses d'études visent à garantir que le Canada est à même d'attirer, de retenir et de former une main-d'œuvre compétente et hautement qualifiée. Les titulaires de bourses d'études et de bourses de recherche sont sélectionnés au terme de concours nationaux comportant une évaluation par les pairs.

Industrie

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie

Promouvoir les sciences et le génie

Cette activité de programme suscite l'intérêt du public pour les sciences, les mathématiques et le génie, et encourage la prochaine génération d'étudiants à envisager des carrières dans ces domaines, procurant ainsi au Canada un bassin constamment alimenté de découvreurs et d'innovateurs. Ces activités sont nécessaires, puisque le Canada compte moins d'étudiants universitaires inscrits dans les disciplines des sciences naturelles et du génie, et moins de doctorants terminant leurs études et travaillant dans ces domaines par rapport aux autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) accorde des subventions pour appuyer les activités des organismes communautaires, des musées, des centres des sciences et des universités qui éveillent l'intérêt des jeunes et des étudiants et améliorent le rendement scolaire en sciences et en mathématiques. De plus, le CRSNG remet plusieurs prix qui visent à reconnaître et à souligner les réalisations canadiennes en matière de formation, de recherche et d'innovation.

Résultat stratégique

La découverte : recherche concurrentielle de haute qualité en sciences naturelles et en génie au Canada.

Description des activités de programme

Financer la recherche fondamentale

Cette activité de programme stimule et favorise l'excellence mondiale en recherche axée sur la découverte au Canada. Les programmes axés sur la découverte du CRSNG appuient les programmes de recherche permanents et de longue durée, ainsi que les projets de recherche de courte durée. De plus, le CRSNG fournit en temps opportun d'importantes ressources supplémentaires à des chercheurs retenus pour accélérer leur progrès et maximiser l'incidence de leur programme de recherche. Le fait d'avoir une capacité solide en recherche fondamentale dans un vaste éventail de disciplines des sciences naturelles et du génie garantit au Canada de rester à l'avant-garde de la création de connaissances. Cette capacité donne aussi l'assurance que le Canada peut accéder aux réalisations scientifiques et technologiques des autres pays et exploiter celles-ci. Elle constitue la base autour de laquelle s'articule la formation de la prochaine génération de scientifiques et d'ingénieurs.

Appuyer l'achat d'appareils et l'accès aux ressources majeures de recherche

Cette activité de programme appuie l'acquisition, l'entretien et le fonctionnement d'appareils et de ressources de recherche majeures. Les fonds servent également à faciliter l'accès des chercheurs à des installations de recherche majeures et uniques au Canada et à l'étranger. Les subventions sont accordées au terme d'un processus concurrentiel d'examen par les pairs. Cette activité est nécessaire parce que, en plus d'avoir besoin d'un financement pour effectuer des travaux de recherche, les chercheurs de haut calibre ont besoin d'appareils et d'installations à la fine pointe de la technologie pour effectuer de la recherche de classe mondiale. L'accès à des installations de premier ordre joue un rôle important dans les efforts pour attirer et conserver au Canada les esprits les plus brillants.

Résultat stratégique

L'innovation : les connaissances et les compétences en sciences naturelles et en génie sont transférées au secteur des utilisateurs au Canada et appliquées de manière productive par ce dernier.

Description des activités de programme

Financer des partenariats universités-industrie-gouvernement

Cette activité de programme favorise la collaboration entre les chercheurs universitaires, l'industrie et d'autres secteurs afin de générer et transférer de nouvelles connaissances aux organisations situées au Canada. Un éventail de programmes axés sur l'industrie vise à stimuler l'innovation dans l'économie canadienne et à accroître les investissements du secteur privé dans les sciences et la technologie. Ces programmes et ces projets de partenariat aident à résoudre des problèmes concrets auxquels l'industrie est confrontée, à créer des relations durables entre les deux secteurs et à établir des liens entre les personnes et les compétences.

Financer la recherche dans des domaines stratégiques

Cette activité de programme permet de financer des activités et des projets de recherche dans des domaines ciblés d'importance nationale et des domaines émergents susceptibles de revêtir une importance pour le Canada. Pour tirer parti de l'excellence établie du Canada en recherche et en innovation et renforcer la capacité dans des domaines critiques pour l'économie canadienne, le CRSNG investit dans domaines de recherche minutieusement sélectionnés qui constituent des priorités stratégiques pour le pays. Ces investissements appuient un vaste éventail d'activités comme des projets de recherche, des réseaux et des ateliers. Les activités financées ont pour but commun de mettre les chercheurs en relation avec les utilisateurs finals afin de favoriser le transfert des connaissances ou de la technologie et des compétences spécialisées pour accroître la prospérité du Canada.

Appuyer la commercialisation

Cette activité de programme appuie le développement de technologies prometteuses sur le plan commercial et favorise le transfert des connaissances et des technologies aux entreprises canadiennes aux fins de commercialisation. Améliorer le bilan du Canada en matière de commercialisation est nécessaire pour assurer la croissance des entreprises, créer des emplois et rendre l'économie plus forte et plus résiliente. En accordant des subventions au terme de processus concurrentiels d'examen par les pairs, le CRSNG espère soutenir le développement de technologies préconcurrentielles et aider à renforcer la capacité des universités et des collèges canadiens de travailler avec l'industrie et d'alimenter la croissance économique. Les investissements fédéraux permettent la mobilisation d'un financement privé important.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Audiences accessibles, équitables, transparentes et efficaces liées au mandat du Tribunal.

Description des activités de programme

Traitement des affaires

Le greffe du Tribunal de la concurrence offre tout le soutien administratif nécessaire à la conduite des affaires du Tribunal de la concurrence et à la tenue d'audiences partout au Canada.

Industrie

Greffe du Tribunal de la concurrence

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Les chercheurs : une capacité de recherche de première qualité en sciences humaines.

Description des activités de programme

Bourses et prix

Le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) offre plusieurs programmes de bourses pour appuyer les études supérieures et la recherche dans le domaine des sciences humaines au niveau de la maîtrise, du doctorat et des études postdoctorales. Ces bourses contribuent à former les chercheurs et les leaders canadiens de demain. En outre, le CRSH offre des bourses spéciales aux chercheurs chevronnés et plusieurs suppléments aux meilleures titulaires de bourses de doctorat et de bourses postdoctorales. Enfin, deux prix commémoratifs servent à reconnaître l'incroyable dévouement et créativité des meilleurs chercheurs du Canada.

Chaires de recherche

Les programmes de chaires permettent de financer les postes de professeur dans les établissements postsecondaires et dans les établissements de recherche en couvrant les salaires de certains professeurs et les coûts liés à leurs activités de recherche. Ces programmes visent à inciter les chercheurs, les meilleurs et les plus prolifiques, à venir travailler au Canada ainsi qu'à garder au pays ceux qui y travaillent déjà. Ces chercheurs exceptionnels attirent à leur tour l'intérêt de nouveaux chercheurs prometteurs et d'étudiants des cycles supérieurs, et les appuient. Tout cela permet de mettre sur pied des centres d'excellence en recherche de calibre mondial au sein des universités canadiennes et de faire du Canada une destination de choix pour mener des travaux de recherche.

Résultat stratégique

La recherche : de nouvelles connaissances fondées sur l'excellence de la recherche en sciences humaines.

Description des activités de programme

Recherche définie par le chercheur (thème et sujet définis par le ou les chercheurs)

Les subventions de recherche du CRSH permettent de financer les projets et les programmes de recherche menés par des chercheurs, individuellement ou en équipe, pour lesquels le ou les candidats proposent un sujet de recherche et une méthodologie. Ces projets vont des travaux effectués par des chercheurs individuels ou de petites équipes travaillant dans des bibliothèques et des archives, à des projets de recherche concertée et multidisciplinaire entrepris par de grandes équipes composées de chercheurs, de partenaires et d'assistants effectuant des travaux sur le terrain partout au Canada.

Industrie

Conseil de recherches en sciences humaines

Développement de la recherche stratégique

Les subventions de recherche stratégique sont offertes aux professeurs, aux établissements postsecondaires, aux sociétés savantes et aux organismes à but non lucratif afin de les aider à étudier, à définir et à élaborer de nouvelles perspectives et priorités, et à relever de nouveaux défis en ce qui a trait à la conduite de la recherche, à la diffusion des résultats de recherche et à la formation de nouveaux chercheurs. Les subventions de recherche stratégique aident également à accroître la capacité de recherche par la promotion de nouveaux moyens de collaboration et de partenariat en recherche.

Recherche et formation ciblées

Le CRSH élabore et finance des programmes, seul ou en partenariat avec d'autres organisations financières, dont les organisations gouvernementales, privées et communautaires, afin d'appuyer la recherche stratégique. Ces programmes permettent de générer de nouvelles connaissances sur des questions d'ordre social, économique et culturel présentant un intérêt particulier pour les Canadiens. Un volet particulier des programmes stratégiques appuie la recherche qui favorise une meilleure compréhension de l'incidence de l'économie du savoir sur notre vie économique, sociale, politique et culturelle, et qui est susceptible d'améliorer le pouvoir d'influence des Canadiens sur l'avenir, et ce, pour le bien de tous.

Résultat stratégique

La mobilisation des connaissances : faciliter l'usage des connaissances en sciences humaines au sein du milieu universitaire et à l'extérieur.

Description des activités de programme

Activités de réseautage liées à la recherche

Cette sous-activité favorise l'interaction entre les chercheurs, au sein d'une même discipline et entre les disciplines, ainsi qu'entre les chercheurs canadiens et étrangers. Grâce aux subventions accordées aux chercheurs et aux établissements de recherche, cette sous-activité favorise l'organisation d'événements auxquels les chercheurs se rencontrent pour discuter de leurs activités de recherche, les comparer ou en planifier de nouvelles. Ces subventions ne servent pas à financer directement des projets de recherche, mais plutôt à appuyer un aspect important de l'entreprise de recherche dans son ensemble, à savoir : faciliter le partage des résultats de recherche, l'élaboration d'activités de recherche nouvelles, novatrices et productives et la consolidation des liens entre les chercheurs.

Diffusion de la recherche et adaptation des connaissances

Cette activité de programme favorise la diffusion des résultats des travaux de recherche en sciences humaines, au sein du milieu universitaire comme à l'extérieur. Grâce aux subventions accordées aux chercheurs et aux établissements de recherche, cette activité aide à s'assurer que les résultats de recherche sont accessibles par les utilisateurs potentiels au moyen d'activités de diffusion et de participation. Par accessibilité, on entend la disponibilité des résultats de recherche pour divers publics par l'intermédiaire de publications (publication des résultats de recherche) ainsi que l'adaptation des résultats de recherche aux besoins des utilisateurs potentiels (adaptation des connaissances).

Résultat stratégique

L'environnement institutionnel : un environnement de recherche et de science robuste au Canada.

Description des activités de programme

Coûts indirects de la recherche

Au Canada, les gouvernements fédéral et provinciaux appuient ensemble la recherche universitaire. Les provinces fournissent l'infrastructure matérielle de base et, financées en partie par le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, paient les coûts d'exploitation directs et indirects. Le gouvernement fédéral finance les coûts directs de la recherche, principalement par l'intermédiaire des trois organismes subventionnaires nationaux pour l'appui à la recherche : les Instituts de recherche en santé du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et le Conseil de recherches en sciences humaines. Le terme « coûts indirects » se rapporte aux frais administratifs centraux et aux frais des ministères engagés par les établissements pour appuyer la recherche, qui ne peuvent pas être attribués à des projets de recherche précis.

Dans son budget de 2003, le gouvernement du Canada a annoncé la création d'un nouveau programme visant à assumer les coûts indirects associés à la réalisation des travaux de recherche universitaires dans les établissements qui reçoivent des subventions de l'un des trois organismes subventionnaires fédéraux. Ce programme de subventions tente de répondre à la hausse des coûts indirects entraînés par la recherche universitaire financée par le gouvernement fédéral. Ce programme reconnaît que les établissements d'enseignement postsecondaire disposent de deux moyens pour optimiser leur investissement en recherche : obtenir un appui supplémentaire pour couvrir les coûts indirects entraînés par la recherche ou appuyer leur mandat qui consiste à enseigner et à fournir des services communautaires. En assumant une partie des coûts indirects engagés par les établissements d'enseignement postsecondaire et les hôpitaux et instituts qui leur sont affiliés, le gouvernement fédéral finance des installations de recherche de classe mondiale et répond aux besoins des petites universités canadiennes. Le Secrétariat du Programme des chaires de recherche du Canada, lequel partage les locaux du CRSH, administre le Programme pour le compte des trois organismes subventionnaires nationaux.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Le Canada dispose d'un Système national de normes efficient et efficace.

Description des activités de programme

Programmes des normes

Le Conseil canadien des normes (CCN) accrédite les organismes d'élaboration de normes du Canada. Il vérifie que ces organismes se conforment aux exigences d'accréditation en menant des activités de surveillance telles qu'une revue de la documentation et une évaluation sur place. Le CCN examine également les normes que lui soumettent des organismes d'élaboration de normes en vue de les approuver en tant que Normes nationales du Canada (NNC). Cette désignation indique qu'il s'agit d'une norme canadienne officielle dans un domaine particulier. Les NNC peuvent avoir été élaborées au Canada ou être issues de l'adoption de normes internationales auxquelles ont été apportées ou non des modifications. Dans le cadre de son Programme des membres, le CCN facilite et coordonne la participation du Canada aux activités d'organismes d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité nationaux, régionaux et internationaux. Dans le cadre de cette activité de programme, le CCN recrute des personnes et des organismes qui participeront au nom du Canada aux activités de normalisation d'organismes comme l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et la Commission électrotechnique internationale (CEI), deux des plus grandes organisations de normalisation volontaire au monde. Il initie les participants canadiens, leur donne une formation et reconnaît leur mérite. En participant aux activités de ces organismes, le gouvernement du Canada, l'industrie et les consommateurs s'assurent un avantage concurrentiel.

Politiques des normes et de l'évaluation de la conformité

Le CCN conseille les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les organisations sectorielles et les organismes non gouvernementaux sur les aspects liés aux normes et à l'évaluation de la conformité des politiques commerciales et réglementaires. De par son apport et l'examen qu'il fait des questions de normalisation touchant les accords commerciaux, le CCN contribue de façon importante au développement du commerce international. L'intégration de pratiques normalisées dans la politique de réglementation constitue une protection supplémentaire pour la santé et la sécurité des Canadiens. Par l'intermédiaire de son site Web, de son Service d'information et de recherche et de son Centre de documentation technique, le CCN met à la disposition des gouvernements, des entreprises et des consommateurs une information, la plus complète et la plus actuelle possible, sur les normes, la réglementation technique et l'évaluation de la conformité, au Canada et dans le monde. En tant que Point d'information de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain (OMC/ALÉNA), le CCN est l'interlocuteur central au Canada pour les membres de l'OMC cherchant des renseignements sur les conditions d'accès au marché liées à la normalisation.

Industrie

Conseil canadien des normes

Programmes de l'évaluation de la conformité

Dans le cadre de ses programmes d'évaluation de la conformité, le CCN fournit des services d'accréditation aux laboratoires d'essais et d'étalonnage; aux organismes de certification des systèmes de management; aux organismes de certification du personnel; aux organismes de certification des produits et des services; aux organismes de validation et de vérification des déclarations de gaz à effet de serre et aux organismes d'inspection. En effectuant des évaluations, des vérifications et des visites de suivi, le CCN voit à ce que ces organismes d'évaluation de la conformité se conforment bel et bien aux exigences d'une norme donnée, que ce soit pour un produit, un service ou un système. L'accréditation d'un organisme par le CCN peut accroître sa compétitivité. C'est ainsi que le CCN veille à ce que des méthodes et produits plus sécuritaires et plus efficaces soient utilisés sur le marché canadien. Les programmes d'accréditation du CCN sont fondés sur des normes et des guides qui sont reconnus partout dans le monde. Le CCN fait également partie de plusieurs organisations qui élaborent des ententes visant à assurer l'acceptation internationale des résultats d'évaluations de la conformité.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Industrie

Statistique Canada

Résultat stratégique

Les Canadiens ont accès à de l'information statistique actuelle, pertinente et de qualité sur l'évolution de l'économie et de la société au Canada, ce qui favorise un débat réfléchi, des recherches sérieuses et des prises de décisions éclairées sur les questions socioéconomiques.

Description des activités de programme

Statistique du recensement, de la démographie et sur les Autochtones

L'objectif du programme consiste à produire des données, des analyses et des services statistiques pertinents, en vue de mesurer les changements qui touchent la population du Canada, ses caractéristiques démographiques et sa situation, de même que son secteur agricole et le bien-être de sa population autochtone, afin de fournir une base pour la prise de décisions dans les secteurs public et privé et pour la recherche et l'analyse dans les domaines qui préoccupent la population du Canada. Le programme comprend le recensement de l'agriculture et le recensement de la population. Ce dernier a pour objectif de produire des données détaillées sur des sous-groupes de population et pour des niveaux géographiques détaillés, données qui sont nécessaires pour évaluer l'incidence des initiatives stratégiques ciblées et qui servent de base pour d'autres enquêtes statistiques. Il fournit en outre des estimations de la population, ainsi que des projections et des données approfondies concernant des populations spéciales, comme les immigrants et les Autochtones. Les chiffres et les estimations de population sont utilisés pour déterminer les limites des circonscriptions électorales, la répartition des paiements de transfert fédéraux, ainsi que le transfert et la répartition des crédits entre les administrations publiques régionales et municipales, les conseils scolaires et les autres organismes locaux dans les provinces. Le programme répond aux exigences statistiques précisées au niveau constitutionnel et appuie celles comprises dans la loi et les instruments réglementaires. Toutes les mesures par habitant comprises dans les politiques et les arrangements fiscaux et les autres analyses économiques, ainsi que celles liées à la planification des programmes et des services, proviennent des données statistiques de ce programme. Les statistiques produites portent sur la situation démographique, sociale et économique de la population; les estimations annuelles et trimestrielles de la population, des ménages et des familles et leurs projections; le nombre et les types d'exploitants et d'exploitations agricoles; la situation socioéconomique et le bien-être des Autochtones.

Statistique économique

Le programme de la statistique économique a pour objectif de créer une source fiable, pertinente et exhaustive d'information sur l'ensemble de l'économie canadienne, afin d'éclairer le débat public concernant les questions économiques; d'appuyer l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques économiques; et de guider les entreprises dans leurs décisions. Ce programme représente la principale source d'information pour l'élaboration des politiques fiscales et monétaires du pays et pour l'étude de l'évolution économique des industries et des régions au Canada. L'information produite permet de tenir un débat public éclairé sur les enjeux économiques courants qui suscitent des préoccupations et de l'intérêt. Ces données sont essentielles pour la recherche et l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques économiques par un certain nombre de ministères et d'organismes fédéraux, comme la Banque du Canada, le ministère des Finances Canada, Industrie Canada, Affaires étrangères et Commerce international Canada et Transports Canada, ainsi que par les gouvernements provinciaux et territoriaux, et elles sont utilisées de façon exhaustive par le secteur privé pour la planification opérationnelle et la prise de décisions. Les données du programme appuient en outre les exigences de la loi et les instruments de réglementation. Les statistiques produites portent notamment sur le produit intérieur brut, la production, les coûts, les ventes, la productivité et les prix pour les secteurs industriels, les flux et les stocks de capital fixe et d'immobilisations, les finances et les échanges internationaux et la part du capital étranger dans l'économie du Canada.

Statistique sociale

Le programme de la statistique sociale vise à fournir des données intégrées et des analyses pertinentes concernant les caractéristiques économiques et sociales des personnes, des familles et des ménages et les principaux facteurs qui ont des répercussions sur leur bien-être, afin d'éclairer le débat public concernant les questions socioéconomiques; d'appuyer l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sociales; et de guider la prise de décisions dans les secteurs public et privé. Ce programme constitue la principale source d'information pour l'évaluation des répercussions de l'évolution de la situation économique sur les Canadiens. Des ministères fédéraux, comme Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Industrie Canada, le ministère de la Justice Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, Patrimoine canadien, Affaires indiennes et du Nord Canada, Transports Canada et Infrastructure Canada, ainsi que des gouvernements provinciaux, utilisent de façon exhaustive l'information produite pour évaluer et quantifier les diverses options sur le plan économique et en matière de politique sociale. De l'information statistique objective est essentielle à une société ouverte et démocratique et cette information permet aux Canadiens de participer en connaissance de cause aux débats concernant les sujets qui les intéressent. Le programme appuie les exigences statistiques précisées par la loi ou par les règlements, notamment dans les domaines du travail, de l'immigration et de l'équité en matière d'emploi. Il fournit en outre de l'information, des analyses et des mesures concernant les installations, les organismes et les systèmes financés par les fonds publics qui visent à répondre aux besoins socioéconomiques et matériels des Canadiens; les caractéristiques des Canadiens et des familles qu'ils servent ainsi que les résultats des services fournis dans les domaines de la justice, de la santé et de l'éducation; de même que les institutions et les industries culturelles.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme*Services internes*

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Un système de justice équitable, adapté et accessible qui reflète les valeurs canadiennes.

Description des activités de programme*Politiques, lois et programmes en matière de justice*

Conformément au régime fédéral du Canada, l'administration de la justice est un domaine où les compétences sont partagées entre le gouvernement fédéral et les provinces. Par l'entremise de cette activité de programme, le Ministère s'acquitte de sa responsabilité constitutionnelle d'assurer un cadre juridique national bilingue et bijuridique pour l'administration de la justice en élaborant des politiques et des lois ainsi qu'en mettant à l'épreuve des approches innovatrices de manière à renforcer ce cadre juridique dans les domaines suivants : le droit pénal, le système de justice pénale pour les adolescents, la détermination de la peine, le mariage et le divorce, l'accès à la justice et la justice applicable aux Autochtones. Par l'entremise de cette activité de programme, le Ministère verse également d'importantes ressources financières aux provinces et aux territoires pour que ceux-ci puissent s'acquitter de leur responsabilité constitutionnelle d'administration courante de la justice.

Justice

Ministère

Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels

Cette activité de programme assure la sensibilisation aux besoins et aux préoccupations des victimes dans les domaines de ressort fédéral, constitue un recours indépendant pour les plaintes des victimes au sujet des dispositions de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté* sous condition qui s'appliquent aux victimes de délinquants sous surveillance fédérale et aide les victimes à se prévaloir des programmes et services fédéraux existants.

Résultat stratégique

Un gouvernement fédéral appuyé par des services juridiques efficaces et adaptés aux besoins.

Description des activités de programme

Services juridiques au gouvernement

À titre de fournisseur de services communs, le ministère de la Justice offre un ensemble intégré de conseils juridiques, de services de contentieux et de services législatifs, de manière à faciliter le travail des ministères et organismes qui cherchent à respecter leurs priorités en matière de politiques et de programmes et à atteindre les objectifs généraux du gouvernement. Par l'entremise de cette activité de programme, le Ministère fournit également des services juridiques au portefeuille de Justice et appui le ministre dans son rôle de conseiller juridique du conseil des ministres relativement à des enjeux complexes à l'échelle du gouvernement.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Justice

*Commission canadienne
des droits de la personne*

Résultat stratégique

L'égalité, le respect des droits de la personne et la prévention de la discrimination grâce à une meilleure compréhension et à un meilleur respect de la Loi canadienne sur les droits de la personne et de la Loi sur l'équité en matière d'emploi par les employeurs et les fournisseurs de services sous réglementation fédérale, ainsi que le public qu'ils servent.

Description des activités de programme

Programme de règlement des différends en matière de droits de la personne

Ce programme permet de combattre la discrimination en s'occupant des plaintes et des problèmes systémiques portés à la connaissance de la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) par des personnes ou des groupes qui mettent en cause des employeurs ou des fournisseurs de services sous réglementation fédérale. La CCDP exerce son pouvoir discrétionnaire pour choisir le mécanisme qui convient le mieux pour régler le différend, soit l'enquête, la médiation ou la conciliation. La CCDP agit également à titre d'organisme d'examen chargé de déterminer s'il y a lieu de lancer une enquête. De plus, elle participe à toute médiation tenue avant de renvoyer une plainte au Tribunal canadien des droits de la personne et représente l'intérêt public lors des audiences du Tribunal.

Programme de prévention de la discrimination

Ce programme contribue à favoriser et à maintenir une culture des droits de la personne au sein des organisations sous réglementation fédérale, et ce, en facilitant l'amélioration continue des compétences de l'organisation quant à la protection des droits humains. Les initiatives de prévention, les vérifications de l'équité en matière d'emploi, ainsi que les programmes et activités d'apprentissage sont au nombre des outils utilisés dans le cadre du programme pour prévenir la discrimination et atteindre les objectifs du programme en ce qui a trait à l'équité en matière d'emploi. Les intervenants concernés comprennent des ministères et des organismes fédéraux, des sociétés d'État, des organisations privées, des gouvernements provinciaux et territoriaux, des organisations internationales, des syndicats et d'autres organisations non-gouvernementales.

Programme de développement et de diffusion des connaissances sur les droits de la personne

Ce programme contribue à favoriser aussi bien une meilleure compréhension qu'un meilleur respect de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. En outre, le développement des connaissances fait en sorte que les programmes, les interventions et les décisions s'appuient sur des données probantes et des pratiques exemplaires. Ce programme permet de produire notamment des recherches, des politiques, des instruments de réglementation et des rapports spéciaux. L'information et les conseils générés dans le cadre du programme sont transmis à la Commission, au Parlement, aux ministères et organismes fédéraux, aux sociétés d'État, aux organisations privées sous réglementation fédérale et au public. Pour optimiser ses activités de développement et de diffusion des connaissances sur des sujets d'intérêt commun, le programme prévoit l'établissement et le maintien de partenariats avec d'autres commissions des droits de la personne de même qu'avec des organisations de recherche gouvernementales ou privées et des organisations internationales.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Les individus ont accès, en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne et de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, au règlement juste et équitable des affaires portant sur les droits de la personne et sur l'équité en matière d'emploi qui sont entendues par le Tribunal canadien des droits de la personne.

Description des activités de programme

Audition des plaintes devant le Tribunal

Dans le cadre de ce programme, des plaintes de discrimination sont examinées et des décisions rendues, à la suite d'une audience devant les membres du Tribunal, à savoir si certaines pratiques contreviennent aux dispositions de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Les membres du Tribunal tiennent aussi des audiences sur des applications provenant de la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) et des demandes provenant des employeurs dans le but de se prononcer sur des décisions et des directives émises par la CCDP en application de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques dans cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Une magistrature fédérale indépendante et efficace.

Description des activités de programme

Paiements en application de la Loi sur les juges

Paiements des traitements, des indemnités et des pensions des juges, nommés par le gouvernement fédéral, et de leurs survivants, de toutes les cours supérieures et d'appels du Canada.

Magistrature fédérale

Autres services offerts à la magistrature fédérale, y compris la formation linguistique et l'édition du Recueil des décisions des cours fédérales ainsi que des services au ministre de la Justice par l'entremise du Secrétariat des nominations à la magistrature.

Conseil canadien de la magistrature

Soutien administratif offert à tous les comités établis par le Conseil canadien de la magistrature composé de tous les juges en chef et juges en chef adjoints du Canada ainsi que des juges principaux des cours supérieures du Nunavut, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Le public a accès de façon rapide et équitable aux processus judiciaires de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt.

Description des activités de programme

Services du greffe

Les Services du greffe traitent les documents légaux ainsi que les demandes de contrôle judiciaire sous la juridiction de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt. Ces services s'assurent d'une bonne gestion des dossiers de cours et du fonctionnement adéquat du processus judiciaire et de l'accès aux cours.

Justice

Tribunal canadien des droits de la personne

Justice

Commissaire à la magistrature fédérale

Justice

Service administratif des tribunaux judiciaires

Services judiciaires

Les Services judiciaires fournissent un soutien direct à tous les juges grâce aux efforts des adjoints judiciaires, des auxiliaires juridiques, des jurilinguistes, du personnel de la bibliothèque, des chauffeurs et des préposés à l'audience. Sont notamment offerts des services de recherche, de documentation, de révision, de traduction et de conseils linguistiques et terminologiques, le tout dans le but de prêter main-forte aux juges dans l'élaboration de leurs jugements et des motifs de jugement.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Justice

Bureau du directeur des poursuites pénales

Résultat stratégique

Programme de poursuites des infractions en matière de drogue, au titre du Code criminel et en matière de terrorisme.

Description des activités de programme

Programme de poursuites des infractions en matière de drogues, au titre du Code criminel et en matière de terrorisme

Le programme vise la protection de la société contre la criminalité par la prestation d'avis juridiques et de soutien en matière de litiges au cours des enquêtes policières, de même que la conduite des poursuites relativement : à toutes les infractions en matière de drogues prévues par la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* de même qu'à tous les dossiers connexes liés au crime organisé partout au Canada, à l'exception du Québec et du Nouveau-Brunswick, où le Bureau du directeur des poursuites pénales ne se charge des poursuites que dans les cas où la Gendarmerie royale du Canada a déposé les accusations; aux infractions se rapportant aux produits de la criminalité; conformément à des ententes avec les provinces, aux infractions prévues au Code criminel lorsqu'elles sont liées à des accusations en matière de drogues; à toutes les infractions prévues au Code criminel dans les trois territoires; aux infractions de terrorisme; et aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité. Le programme inclut aussi la promotion de la collaboration entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires en ce qui a trait à des questions de droit pénal d'intérêt commun.

Programme de poursuites des infractions aux règlements et des crimes économiques

Le programme vise la protection de la société contre la criminalité par la prestation d'avis juridiques et de soutien en matière de litiges aux organismes d'enquête fédéraux, de même que la conduite des poursuites relativement : aux infractions aux lois fédérales destinées à protéger l'environnement et les ressources naturelles ainsi que la santé économique et sociale du pays (p. ex., *Loi sur les pêches*, *Loi de l'impôt sur le revenu*, *Loi sur le droit d'auteur*, *Loi électorale du Canada*, *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, *Loi sur la concurrence*, *Loi sur les douanes*, *Loi sur l'accise*, *Loi sur la taxe d'accise*); aux infractions liées aux fraudes contre le gouvernement; aux fraudes liées aux marchés financiers; et toute infraction liée au crime organisé se rapportant aux infractions susmentionnées. Le programme inclut aussi le recouvrement des amendes fédérales impayées ainsi que la promotion de la collaboration entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires en ce qui a trait à des questions de droit pénal d'intérêt commun.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Justice

Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée au Canada

Résultat stratégique

Le droit des personnes à la protection de la vie privée est protégé.

Description des activités de programme

Activités relatives à la conformité

Le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP) est mandaté pour faire enquête sur les plaintes concernant la protection de la vie privée et pour répondre aux demandes de renseignements des particuliers et des organisations. Au moyen de vérifications et d'examen, le CPVP évalue aussi comment les organismes se plient aux exigences des deux lois fédérales régissant la protection de la vie privée et formule des recommandations quant à l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) en application de la politique du Secrétariat du Conseil du Trésor. La présente activité est appuyée par une équipe juridique qui fournit des avis juridiques et un soutien pour les recours en justice, ainsi que par une équipe de recherche composée d'agents principaux de soutien technique et d'évaluation des risques.

Recherche et élaboration des politiques

Le CPVP agit à titre de centre d'expertise des nouveaux enjeux en matière de protection de la vie privée au Canada et à l'étranger en effectuant des recherches sur les tendances et les avancées technologiques; en surveillant les initiatives législatives et réglementaires; en préparant des analyses juridiques, stratégiques et techniques sur les principaux enjeux; et en élaborant des positions stratégiques qui renforcent les droits en matière de protection de la vie privée. Une part importante du travail consiste à aider la commissaire et la haute gestion à conseiller le Parlement sur les incidences éventuelles que les lois et programmes gouvernementaux et les initiatives du secteur privé proposés peuvent avoir sur la vie privée.

Sensibilisation du grand public

Le CPVP entreprend des activités de communication et de sensibilisation du public comprenant des allocutions et des événements spéciaux, des relations avec les médias, ainsi que la création et la distribution de matériel promotionnel et pédagogique. Grâce aux activités de sensibilisation du public, les particuliers ont accès à de l'information au sujet de la protection de la vie privée et des renseignements personnels leur permettant de se protéger et d'exercer leurs droits à cet égard. En outre, ces activités permettent aux organisations de comprendre leurs obligations en vertu des lois fédérales sur la protection de la vie privée.

Résultat stratégique

Les droits des individus en vertu de la Loi sur l'accès à l'information sont protégés.

Description des activités de programme

Conformité avec les obligations prévues à la Loi sur l'accès à l'information

La *Loi sur l'accès à l'information* est l'autorité législative en vertu de laquelle le Commissaire à l'information exerce ses activités de surveillance qui sont les suivantes : faire enquête sur les plaintes d'individus et d'entreprises; examiner le rendement des institutions gouvernementales; transmettre les résultats des enquêtes/examens et les recommandations aux plaignants, aux institutions gouvernementales et au Parlement; assurer la mise en application grâce au contrôle judiciaire; et offrir des conseils au Parlement sur des questions d'accès à l'information.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes - Commissariat à la protection de la vie privée

Voir le texte d'introduction.

Services internes - Commissariat à l'information

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

L'administration du tribunal de dernier ressort du Canada est efficace et indépendante.

Description des activités de programme

Opérations de la Cour

Pour rendre des décisions, la Cour requiert le soutien du Bureau du registraire aux fins de gestion des dossiers, et ce, à partir de la réception de la demande d'autorisation d'appel jusqu'au prononcé du jugement. Ce soutien consiste à offrir des services aux parties, à examiner les demandes d'autorisation d'appel et à préparer des avis concernant l'opportunité d'autoriser ou non l'appel, à préparer des résumés des demandes d'autorisation, à prodiguer des conseils en matière de procédure, à examiner et résumer les mémoires lorsque l'autorisation d'appel est accordée, à recevoir, contrôler et préserver tous les documents déposés, à assurer le respect des délais prévus par les Règles de la Cour suprême du Canada, à consigner les procédures d'appel, à répondre aux questions relatives à des dossiers, à résumer les décisions de la Cour et à les préparer pour publication, à publier les décisions dans le Recueil des arrêts de la Cour suprême, conformément à la Loi sur la Cour suprême ainsi qu'à fournir des services de bibliothèque pour soutenir la recherche juridique et satisfaire aux besoins d'accès à l'information des usagers, qu'ils soient au service de la Cour ou membres de la communauté juridique. En vertu de la *Loi sur la Cour suprême*, le registraire, sous l'autorité générale du Juge en chef, est responsable de la gestion de la bibliothèque de la Cour, et notamment de l'achat des livres.

Traitement des paiements des diverses indemnités aux juges de la Cour suprême conformément à la Loi sur les juges

La *Loi sur les juges* est une loi visant tous les juges de nomination fédérale et s'applique, de ce fait, aux juges de la Cour suprême du Canada. En ce qui a trait au Bureau du registraire de la Cour suprême, la *Loi sur les juges* fixe les traitements des juges de la Cour suprême et prévoit d'autres paiements auxquels ils ont droit, notamment en matière d'indemnités, d'allocations de déménagement, de réunions, de conférences et de colloques, ainsi que de pension. Le Bureau du registraire traite ces paiements conformément à la Loi sur les juges.

Justice

Cour suprême du Canada

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Défense nationale

Ministère

Résultat stratégique

L'acquisition de ressources en vue de répondre aux attentes du gouvernement en matière de défense.

Description des activités de programme

Acquisition et disposition d'équipement

Ce programme assure l'acquisition et la disposition d'équipement nécessaire pour les opérations des Forces canadiennes. Cela comprend l'acquisition de capacités nouvelles ou de remplacement ou l'amélioration de l'équipement en service et la disposition d'équipement à la fin de sa durée de vie. L'acquisition d'équipement se fait principalement avec la collaboration de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, d'Industrie Canada (IC) et des fournisseurs. Les activités d'acquisition d'équipement consistent notamment à définir les besoins, assurer la conception technique, localiser les sources d'approvisionnement, valider les besoins, élaborer une stratégie d'acquisition, préparer les contrats, les négocier et les adjuger, administrer et gérer les contrats et les projets d'acquisition d'équipement.

Recrutement et formation initiale du personnel

Ce programme présentera la Défense comme un milieu de travail de choix au public en général dans le but de recruter de nouveaux effectifs dans un large éventail de métiers et autres groupes professionnels généraux et scientifiques. Il s'agit de resserrer les liens qu'entretient la Défense avec les diverses collectivités ethniques et du monde de l'éducation, afin d'attirer le bon nombre et le bon agencement de gens possédant les compétences nécessaires pour contribuer à l'accomplissement de la mission de la Défense. On exercera un leadership efficace, de la planification stratégique et on mènera des activités de sensibilisation ciblées. Ainsi, des mesures proactives seront prises en vue de relever les défis posés par les pressions exercées actuellement sur le marché du travail concernant des ensembles de compétences précis dans certaines régions. Le programme permettra d'attirer, de choisir et d'enrôler du personnel et de dispenser la formation initiale (instruction de base des recrues et instruction professionnelle) aux militaires jusqu'à l'atteinte du niveau opérationnel de compétence. Ainsi, on recrutera un nombre suffisant de nouveaux effectifs et on les formera pour qu'ils acquièrent les compétences exigées dans le groupe professionnel approprié, de manière à répondre aux besoins actuels et futurs de la Défense. Ceci est accompli par les centres de recrutement, les campagnes de recrutement, la publicité et d'autres activités de relations communautaires aussi bien que par le personnel d'enseignement de formation, les installations et le soutien associé nécessaires.

Acquisition et disposition d'infrastructure de biens immobiliers et d'informatique

La Défense a besoin d'un grand nombre de terrains, d'installations, de bâtiments et de systèmes informatiques pour appuyer la conduite de ses opérations. Le programme d'acquisition et de disposition de biens immobiliers et d'infrastructure d'informatique vise à faire en sorte que le ministère achète et dispose des biens immobiliers et le matériel informatique appropriés, que ces biens immobiliers et ce matériel informatique soient disponibles partout où ils s'avèrent nécessaires. Le programme doit avoir un bon rapport qualité-prix, réaliser les objectifs écologiques fixés pour les terrains et les bâtiments du gouvernement, en plus de respecter les bonnes pratiques de gestion du cycle de vie du matériel. Au nombre des activités du programme, citons la collaboration avec les intervenants en vue de définir les besoins, la mise à jour des plans d'élaboration et de gestion d'infrastructure de biens immobiliers et d'informatique, la gestion des projets de nouvelles constructions ou de bâtiments de remplacement et la détermination et l'élimination des installations excédentaires. On fait l'acquisition d'infrastructure de biens immobiliers et d'informatique par la construction et la réfection, l'achat ou les contrats de location-acquisition. Pour la disposition, on procède à la démolition, à la vente ou au transfert. L'activité englobe le Programme d'aide en immobilisations (PAI) qui est un programme de contribution aux projets d'immobilisations dans le cadre duquel la Défense fait des contributions financières pour appuyer le transfert des installations d'infrastructure aux provinces, aux territoires, aux municipalités et/ou à leurs organismes. Les projets du PAI appuient les buts et les objectifs liés aux biens immobiliers en favorisant le recours à des solutions économiques lorsqu'il s'agit de doter d'infrastructures les bases et les escadres du Canada.

Science et technologie de défense

Ce programme procure au gouvernement du Canada des connaissances et innovations scientifiques s'adressant aux besoins et aux défis concernant la défense et la sécurité. Le programme « Science et Technologie » englobe l'établissement des orientations, l'établissement et la gestion de capacité ainsi que les fonctions d'exécution et d'évaluation. Le programme est composé de projets s'étalant sur plusieurs années comportant des activités de recherche, de développement technologique, d'analyse et d'expérimentation visant à informer et à donner au Canada la capacité de réaliser ses priorités en matière de défense et de sécurité sur de multiples horizons temporels s'étendant sur une période maximale de 20 ans. Les connaissances et innovations scientifiques générées par ces activités donnent prise aux décisions en ce qui concerne l'acquisition de capacité de la Défense. Le programme amène des innovations qui peuvent être intégrées dans les décisions relatives à l'acquisition de capacité, à la préparation opérationnelle, à la conduite des opérations et à la réalisation des priorités du gouvernement. Les activités de ce programme exploitent les capacités internes et font grandement appel aux partenariats avec l'industrie et le secteur universitaire canadiens, ainsi qu'avec des organisations internationales.

Résultat stratégique

La Défense nationale est prête à répondre aux attentes du gouvernement en matières de défense.

Description des activités de programme*Disponibilité opérationnelle de l'Armée de terre*

Ce programme procure au Canada une Armée de terre plurifonctionnelle et apte au combat. Le programme mettra sur pied et maintiendra en puissance des forces terrestres pertinentes, souples et aptes au combat qui sont efficaces dans tout le spectre des conflits, du maintien de la paix à la guerre, en passant par la construction de nation. Pour ce faire, on s'assure que les forces terrestres atteignent un état de préparation opérationnelle en rassemblant et en organisant le personnel, les fournitures et le matériel de la force terrestre, en plus de dispenser de l'instruction individuelle et collective en vue de préparer les forces terrestres à défendre les intérêts du Canada au pays, sur le continent et à l'étranger.

Disponibilité opérationnelle commune et interarmées

Ce programme assure que la Défense est prête à mener des opérations interarmées, selon les directives du gouvernement, en vue de répondre aux besoins nationaux, continentaux et internationaux dans les délais prescrits. Le programme mettra sur pied et maintiendra en puissance des forces qui participeront à des activités, des opérations et des organisations auxquelles prennent part des éléments d'au moins deux services (p. ex. la Force maritime, l'Armée de terre, la Force aérienne). Pour ce faire, on doit dispenser de l'instruction interarmées et commune, équiper les forces et leur fournir des moyens de se déployer dans un environnement interarmées.

Disponibilité opérationnelle de la Force maritime

Ce programme procure au Canada une Force maritime plurifonctionnelle et apte au combat. Le programme mettra sur pied et maintiendra en puissance des forces maritimes pertinentes, souples et aptes au combat capables de mener à bien un éventail de tâches, dictées par le gouvernement, dans un délai prescrit. Pour ce faire, on s'assure que les forces maritimes atteignent un état de préparation opérationnelle en rassemblant et en organisant le personnel, les fournitures et le matériel maritimes. Cela comprend la formation et l'équipement des forces et la prestation de leurs moyens de déploiement, leur maintien en puissance et leur retour afin qu'elles puissent défendre les intérêts du Canada au pays, sur le continent et à l'étranger.

Disponibilité opérationnelle de la Force aérospatiale

Ce programme procure au Canada une Force aérienne plurifonctionnelle apte au combat. Le programme mettra sur pied et maintiendra en puissance des forces aérospatiales pertinentes, souples et aptes au combat capables d'accomplir tout l'éventail de tâches dictées par le gouvernement dans le délai prescrit. Pour ce faire, on s'assure que les forces aérospatiales atteignent un état de préparation opérationnelle en rassemblant et en organisant le personnel, les fournitures et le matériel lié à l'aérospatiale. Cela comprend la formation et l'équipement des forces aérospatiales et la prestation de leurs moyens de déploiement, de leur maintien en puissance et leur retour pour qu'elles puissent défendre les intérêts du Canada au pays, sur le continent et à l'étranger.

Résultat stratégique

Les opérations de la Défense contribuent à faire régner la paix, la stabilité et la sécurité partout où elles sont menées.

Description des activités de programme

Paix, stabilité et sécurité sur la scène internationale

Ce programme contribue à la paix et à la sécurité sur la scène internationale par l'entremise d'opérations des Forces canadiennes menées à l'échelle mondiale, dans tout le spectre des opérations de l'aide humanitaire jusqu'au combat, de concert avec des partenaires nationaux et internationaux, en vue d'obtenir des résultats opportuns et décisifs en appui aux intérêts nationaux du Canada. Ces activités sont exécutées par la mobilisation et le déploiement des forces sur la scène internationale. Le Commandement de la Force expéditionnaire du Canada est le commandement opérationnel chargé de toutes les opérations internationales des Forces canadiennes, à l'exception de celles menées uniquement par les éléments des Forces d'opérations spéciales.

Connaissance de la situation

Le gouvernement du Canada et la Défense ont besoin d'une image de sécurité exacte et opportune, ainsi que d'une connaissance exhaustive de la situation et de la menace qui pèse sur le Canada et les autres pays. Ce programme procure à la Défense des services de renseignement crédibles, fiables et constants à l'appui des prises de décisions et des opérations militaires, ainsi que du soutien aux autres ministères pour la défense et la sécurité du Canada. Les activités sont liées au renseignement géospatial, au renseignement par imagerie, au renseignement d'origine électromagnétique et à la contre-ingérence. Le programme assure également l'acquisition et l'utilisation d'information venant de l'infrastructure d'information mondiale afin de fournir du renseignement étranger à l'appui des priorités du gouvernement du Canada en matière de renseignement. Pour ce faire, on collectera, diffusera et analysera de l'information électronique. Le programme permettra de fournir des conseils, des directives et des services qui aideront à la protection des renseignements électroniques et des infrastructures d'information importantes pour le gouvernement du Canada, ainsi que de l'aide technique et opérationnelle aux organismes fédéraux de maintien de l'ordre et de sécurité dans l'exercice de leurs fonctions légitimes.

Paix, stabilité et sécurité au Canada

Dans le cadre de ce programme, les Forces canadiennes mènent des opérations en vue d'assurer la sécurité des Canadiens et la défense du Canada. Ces opérations comprennent la protection de la souveraineté du Canada, l'intervention en cas de catastrophe ou de crise humanitaire au pays, le soutien lié aux besoins en matière de sécurité nationale, ainsi que la recherche et le sauvetage. Ces activités sont exécutées par la mobilisation et le déploiement des forces au Canada. Le Commandement Canada est chargé de la conduite de toutes les opérations que les Forces canadiennes mènent au pays, qu'elles soient courantes ou urgentes, et il est l'autorité opérationnelle nationale lorsqu'il s'agit d'assurer la défense du Canada.

Paix, stabilité et sécurité du continent

Dans le cadre de ce programme, les Forces canadiennes mènent des opérations, tant de façon indépendante que conjointement avec des alliés, en vue d'assurer la défense de l'Amérique du Nord et de ses approches. Les activités dans le cadre de ce programme englobent les opérations menées sur le continent selon les prescriptions de la politique du gouvernement du Canada. Ces activités sont exécutées par la mobilisation et le déploiement des forces pour la défense de l'Amérique du Nord et de ses approches. Le Commandement Canada est chargé de la conduite de toutes les opérations menées sur le continent, qu'elles soient courantes ou urgentes, et il est l'autorité opérationnelle nationale lorsqu'il s'agit d'assurer la défense de l'Amérique du Nord et de ses approches.

Résultat stratégique

Soins et soutien aux Forces canadiennes et contribution à la société canadienne.

Description des activités de programme

Soutien du personnel de l'Équipe de la Défense

Le programme de soutien du personnel de l'Équipe de la Défense fournira un large éventail de services de soutien tel que l'appui financier pour l'éducation, l'hébergement et les installations, ainsi que les avantages aux militaires et à leurs familles. Le programme fournira aussi du soutien en matière d'apprentissage aux employés civils de la Défense. Ce programme est nécessaire, car la prestation d'un soutien juste et équitable constitue un élément clé du contrat social entre le pays et ses militaires. Ce contrat est essentiel à l'amélioration de l'état de préparation et de la déployabilité du personnel et à l'établissement des Forces canadiennes à titre d'employeur de choix et d'institution apprenante.

Identité canadienne

Ce programme assure la préservation et la promotion de l'identité canadienne par la mise en place de programmes pour les jeunes, par des activités cérémoniales et par la préservation du patrimoine militaire. Le programme sert à démontrer le patrimoine et la compétence militaire des Forces canadiennes aux Canadiens et les renseigner sur la profession militaire au Canada. Cela se fait par l'entremise d'initiatives comme des activités cérémoniales et des prestations de musiques militaires, par les musées des Forces canadiennes, les livres relatant l'histoire des Forces canadiennes, les sites Web et l'organisation des cadets.

Protection et gérance de l'environnement

Ce programme fait la promotion de la santé et de la sécurité publiques et appuie le développement durable sur les terrains de la Défense et partout où la Défense mène des opérations. Il assure une protection et une gérance de l'environnement des biens immobiliers et de l'infrastructure comportant de multiples facettes et conforme aux lois et aux politiques fédérales pertinentes qui s'étendent sur tous les niveaux décisionnels du Ministère.

Soutiens non reliés à la sécurité

La Défense est fortement résolue à contribuer à la société canadienne dans des rôles non opérationnels. Le programme fournira du soutien permettant d'accroître la compétence nationale en matière de défense et appuiera également l'approche pangouvernementale en partageant de l'information avec d'autres ministères et des organisations non gouvernementales. Il peut s'agir de l'attribution de subventions à des chercheurs en vue de produire des connaissances liées à la défense ou de fournir des renseignements météorologiques ou cartographiques à d'autres ministères dans le but de partager de l'information sur des initiatives horizontales.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme*Services internes*

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Le Chef d'état-major de la Défense et les membres des Forces canadiennes bénéficient d'un examen équitable, indépendant et opportun des griefs militaires.

Description des activités de programme*L'examen des griefs des membres des Forces canadiennes*

Le Chef d'état-major de la Défense renvoie au Comité des griefs pour que celui-ci formule ses conclusions et ses recommandations tout grief en vertu des Ordonnances et règlements royaux applicables aux Forces canadiennes ainsi que tout grief qui a trait à une de ses décisions ou un de ses actes à l'égard de tel officier ou militaire du rang. Le Comité procède à l'examen objectif et transparent des griefs, en faisant preuve d'impartialité et d'équité à l'endroit de chaque membre des Forces canadiennes, quel que soit son grade ou son poste. Il s'assure que les droits des militaires sont respectés tout au long du processus et que les membres du Comité agissent dans le meilleur intérêt des parties concernées. Les conclusions et les recommandations qu'il formule sont non seulement fondées en droit, mais constituent des précédents qui peuvent contribuer au changement dans les Forces canadiennes. En tant que tribunal administratif chargé d'examiner les griefs, le Comité doit voir à ce que ses recommandations soient conformes à la loi et puissent être mises en œuvre conformément à ses lois habilitantes, les lois pertinentes en matière de droits de la personne et la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme*Services internes*

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Les plaintes portant sur la conduite d'un membre de la police militaire et les plaintes pour ingérence contre les membres de la police militaire sont résolues de façon juste et en temps opportun et les recommandations sont mises en application par le ministère de la Défense nationale et/ou les Forces canadiennes.

Description des activités de programme*Règlement des plaintes*

L'objectif de ce programme est de régler avec succès les plaintes portant sur la conduite des membres de la police militaire ainsi que les plaintes pour ingérence dans les enquêtes de la police militaire, en surveillant et en révisant toutes les plaintes reçues. Ce programme est essentiel afin d'assurer l'efficacité et le professionnalisme des membres de la police militaire dans l'exercice de leurs fonctions et attributions.

Défense nationale

Comité des griefs des Forces canadiennes

Défense nationale

Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Défense nationale

*Bureau du commissaire
du Centre de la sécurité
des télécommunications*

Résultat stratégique

Le Centre de la sécurité des télécommunications Canada s'acquitte de son mandat et de ses fonctions conformément aux lois du Canada et avec le souci du respect de la vie privée des Canadiens.

Description des activités de programme

Programme d'examen du Centre de la sécurité des télécommunications Canada

L'activité du programme porte sur la tenue d'un examen indépendant de la légalité des activités du Centre de la sécurité des télécommunications Canada (CSTC), mené par le Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications. Les principales fonctions du programme consistent à examiner les activités du CSTC pour s'assurer que l'organisme agit en conformité avec les lois du Canada en général et, en particulier, avec la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Loi sur la défense nationale*, le Code criminel et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Si le commissaire considère qu'une activité entreprise par le CSTC, en vertu de son mandat relatif au renseignement étranger ou de son mandat visant la sécurité des technologies de l'information, pourrait contrevenir à la loi, il est tenu d'en aviser le ministre de la Défense nationale ainsi que le procureur général du Canada. L'activité du programme permet aussi au commissaire de faire les enquêtes qu'il estime nécessaires à la suite de plaintes qui lui sont présentées par des citoyens canadiens ou des résidents permanents du Canada. De plus, la *Loi sur la protection de l'information* autorise le commissaire à recevoir des renseignements de personnes astreintes au secret à perpétuité qui veulent se prévaloir de la défense d'intérêt public pour divulguer des renseignements classifiés au sujet du CSTC (désignés dans la Loi par le terme « renseignements opérationnels spéciaux »).

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Ressources naturelles

Ministère

Résultat stratégique

Les secteurs des ressources naturelles sont concurrentiels à l'échelle internationale, productifs du point de vue économique et contribuent au bien-être social des Canadiens.

Description des activités de programme

Possibilités économiques pour les ressources naturelles

L'activité de programme Possibilités économiques pour les ressources naturelles comprend des programmes conçus afin de promouvoir l'innovation, l'investissement, et l'amélioration de la compétitivité des ressources naturelles du Canada et des industries de produits connexes au moyen de la prestation de savoir faire et d'outils, y compris des données géoscientifiques de base, ainsi que la promotion du commerce et l'acceptation par les marchés, au pays et à l'étranger. Ce groupe de programmes exécute aussi des travaux portant sur des politiques, des règlements et des lois afin de gérer les responsabilités fédérales associées à l'approvisionnement en pétrole et gaz naturel du Canada, à la protection des infrastructures énergétiques essentielles et à la gestion du programme législatif pour les zones extracôtières de l'Atlantique.

Collectivités tributaires des ressources naturelles

L'activité de programme Collectivités tributaires des ressources naturelles vise à augmenter les connaissances du Canada sur les incidences de l'évolution du secteur des ressources naturelles sur les collectivités qui dépendent fortement des industries axées sur les ressources et à améliorer la capacité et les connaissances pour augmenter le nombre de possibilités au moyen de produits et de services à valeur ajoutée. Ce groupe de programmes est conçu afin d'améliorer le bien-être social des Canadiens. Il vise aussi à promouvoir la participation autochtone et non autochtone, à améliorer les compétences, la capacité et la stabilité de la collectivité au moyen, par exemple, du Programme de foresterie des Premières nations et du Cadre d'action fédéral provincial et territorial des ministres des Mines.

Résultat stratégique

Le Canada est un chef de file mondial en matière de responsabilité environnementale sur le plan de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources naturelles.

Description des activités de programme*Énergie propre*

L'activité de programme Énergie propre comprend l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de programmes, de lois et de règlements sur la science et la technologie dans le domaine de l'énergie afin d'atténuer les émissions atmosphériques et de réduire les autres incidences environnementales associées à la production et à la consommation d'énergie. L'un des principaux programmes comprend la série d'initiatives sur l'énergie propre annoncées sous la bannière écoÉNERGIE, qui vise à augmenter la production d'énergies renouvelables ayant peu d'impact sur l'environnement, à encourager et aider les Canadiens à améliorer leur consommation d'énergie dans tous les principaux secteurs de consommation finale, et à accélérer le développement et la commercialisation de solutions technologiques visant à réduire les incidences environnementales associées à la production et à la consommation d'énergie.

Gestion du risque lié aux écosystèmes

L'activité de programme Gestion du risque lié aux écosystèmes comporte des programmes qui aident à comprendre les risques pour notre environnement et la protection de ressources essentielles comme l'eau souterraine. L'une des initiatives majeures est la réponse fédérale à l'infestation de dendroctone du pin ponderosa (DPP) qui vise à atténuer la propagation du DDP qui menace la forêt boréale du Canada.

Résultat stratégique

Les connaissances sur les ressources naturelles et sur la masse continentale et les systèmes de gestion renforcent la sûreté et la sécurité des Canadiens et contribuent à l'intendance des ressources naturelles et des terres du Canada.

Description des activités de programme*Des connaissances sur les ressources naturelles et la masse continentale et les systèmes*

L'activité de programme Des connaissances sur les ressources naturelles et la masse continentale et les systèmes s'acquitte de l'obligation du Ministre de fournir une infrastructure de droits fonciers sur toutes les terres dont le Ministère détient la responsabilité, ainsi que la diffusion de données géographiques exactes et précises sur la masse continentale du Canada et l'accès à ces données. Cette activité de programme fournit aussi des connaissances exactes, récentes et accessibles dans le but d'augmenter les efforts de collaboration avec d'autres sphères de compétence dans des domaines clés (p. ex., l'efficacité de la réglementation) afin de produire des approches améliorées envers les questions communes et de susciter des avantages considérables pour faire progresser les intérêts du secteur des ressources naturelles au pays et à l'étranger.

S'adapter au changement climatique et gestion du risque lié aux dangers

L'activité de programme S'adapter au changement climatique et gestion du risque lié aux dangers fournit des données géoscientifiques et géospatiales qui contribuent à la réduction des risques provenant des dangers naturels, comme les séismes, les tsunamis et les inondations, ainsi que les dangers découlant de l'activité humaine, et collabore avec les premiers intervenants afin de fournir des données géographiques en cas d'urgence. L'activité de programme fournit aussi de l'information qui aidera les Canadiens à atténuer les effets du changement climatique et à s'y adapter.

Fonds renouvelable de Géomatique Canada

Le Fonds renouvelable de Géomatique Canada a été créé en vertu de la *Loi de crédits n°3 pour 1993-1994*. Ce fonds permet à Géomatique Canada d'attribuer les coûts à certains utilisateurs qui bénéficient directement des biens et des services offerts, plutôt qu'à l'ensemble des contribuables. Ce mécanisme de retenue des recettes lui permet de récupérer tous les coûts auprès des clients canadiens et lui donne la liberté de facturer les prix du marché aux clients étrangers. Il donne la possibilité d'offrir davantage de produits et de services pour répondre aux besoins des clients canadiens, ainsi que d'aider l'industrie canadienne de la géomatique en lui offrant les connaissances et les compétences dont elle a besoin pour être concurrentielle dans le marché international. Grâce au du Fonds renouvelable, le ministère des Ressources naturelles produit des cartes et des publications aéronautiques exactes pour NavCanada, ce qui constitue une contribution essentielle à la sûreté et à la sécurité des voyageurs et des Canadiens.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme*Services internes*

Voir le texte d'introduction.

Ressources naturelles

*Énergie atomique du
Canada limitée*

Résultat stratégique

Être le principal fournisseur mondial de produits et de services nucléaires. Protéger la santé et la sécurité du public, de notre personnel et de l'environnement. Réduire au minimum les obligations liées aux déchets nucléaires pour les générations futures.

Description des activités de programme

Installations et activités nucléaires

Cette activité de programme appuie les opérations d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL) et exige des installations importantes telles que des réacteurs, des circuits expérimentaux, des cellules chaudes et des installations de gestion des déchets.

Recherche et développement

Activités de recherche et développement entreprises pour maintenir et améliorer l'expertise scientifique et technologique du Canada, pour appuyer la production d'une électricité écologique et rentable par les réacteurs CANDU, ainsi que pour les autres applications pacifiques de l'énergie nucléaire telles que la médecine nucléaire. Plus particulièrement, cela occasionne le maintien de la propriété intellectuelle développée au cours des 60 dernières années, incluant les connaissances de base relatives aux matières, à la physique des réacteurs, à la chimie, aux composants critiques, à l'irradiation et à l'environnement, et pouvant avoir une incidence sur la sûreté, l'obtention de permis et la base de conception de la technologie CANDU.

Ressources naturelles

*Commission canadienne
de sûreté nucléaire*

Résultat stratégique

Installations et processus nucléaires sûrs et sécuritaires qui ne sont utilisés qu'à des fins pacifiques et confiance du public dans l'efficacité du régime de réglementation nucléaire.

Description des activités de programme

Programme de conformité

Le programme de conformité a pour objet de faire en sorte que les titulaires de permis présentent une conformité des plus rigoureuses du cadre de réglementation de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). Avec ce programme, la CCSN peut garantir aux Canadiens que les titulaires de permis observent constamment la réglementation et exercent leurs activités en toute sécurité.

Les fonds de cette activité de programme servent à la promotion de la conformité, à l'épanouissement d'une culture de sécurité et à la transmission de valeurs communes en matière de sûreté, à des vérifications de la conformité, à des inspections et à des mesures d'application des règlements.

Le programme d'autorisation et d'accréditation

Le programme d'autorisation et d'accréditation a été instauré pour délivrer des permis ou accréditer des personnes ou des organismes ou homologuer de l'équipement réglementé pour exercer au Canada des activités liées au domaine nucléaire.

Avec les fonds de cette activité de programme, la CCSN peut obtenir des preuves de l'aptitude d'un demandeur à exercer ses activités en toute sécurité et à se conformer à toutes les exigences du règlement, notamment aux garanties nucléaires et aux exigences de non-prolifération.

La CCSN réalise ce travail pour s'assurer que les activités nucléaires pratiquées au Canada prévoient une protection adéquate de la santé, de la sûreté et de la sécurité des Canadiens, et de l'environnement, et mette en œuvre les engagements internationaux du Canada sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Programme du cadre de réglementation

Le programme du cadre de réglementation a été instauré pour permettre aux Canadiens en général et aux titulaires de permis en particulier de disposer d'un cadre de réglementation clair et pragmatique pour l'industrie nucléaire du Canada.

Les fonds servent à élaborer et à apporter des modifications à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, aux règlements connexes et aux documents d'application de la réglementation et d'orientation, à l'Accord relatif aux garanties et au Protocole additionnel entre le Canada et l'Agence internationale de l'énergie atomique et aux accords bilatéraux de coopération nucléaire du Canada afin de fournir le fondement de la réglementation de l'industrie nucléaire pour protéger la santé, la sûreté et la sécurité des Canadiens et de l'environnement, et de mettre en œuvre les engagements internationaux du Canada sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

La CCSN fait aussi observer la *Loi sur la responsabilité nucléaire* et, à titre d'autorité responsable en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, procède aux évaluations environnementales des projets nucléaires conformément à cette réglementation.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Pipelines et lignes de transport d'électricité sûrs et sécuritaires construits et exploités de manière à protéger l'environnement et à favoriser des marchés d'énergie efficients.

Description des activités de programme

Programme Réglementation de l'énergie

Cette activité de programme fournit l'intention de la population canadienne, des promoteurs de projets et des autres organismes gouvernementaux, la réglementation à l'égard de ce qui suit : lignes internationales de transport d'électricité et lignes interprovinciales désignées; construction, exploitation, droits et tarifs des pipelines internationaux et interprovinciaux; commerce de l'énergie; exploitation et mise en valeur dans certaines régions pionnières et zones extracôtières. Les sociétés réglementées par l'Office enrichissent la population canadienne par le transport de pétrole, de gaz naturel et de liquides de gaz naturel, de même que l'exportation d'hydrocarbures et d'électricité. À titre d'organisme de réglementation, l'Office a pour rôle de créer le cadre dans lequel ces activités économiques peuvent s'exercer lorsqu'elles sont conformes à l'intérêt public. L'intérêt public englobe les intérêts de tous les Canadiens; il s'agit d'un équilibre des intérêts économiques, environnementaux et sociaux qui change en fonction de l'évolution des valeurs et des préférences de la société.

Programme Information sur l'énergie

Ce programme offre une surveillance de l'industrie et des marchés énergétiques, y compris l'élaboration de perspectives sur l'offre et la demande des produits énergétiques au Canada, à l'intention de l'Office, de l'industrie, des décideurs et du public canadien, afin d'aider à la prise de décisions concernant l'infrastructure et les marchés énergétiques. Cette activité de programme répond aux exigences de la partie II de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* en renseignant la population canadienne sur les faits nouveaux et les enjeux du marché relevant du mandat de réglementation de l'Office, principalement dans les secteurs de marché du gaz, du pétrole et de l'électricité, et aux exigences de la partie VI de la *Loi* en réalisant des analyses de marché qui permettent de déterminer si les Canadiens ont accès à l'énergie à des prix équitables.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services interne

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

S'assurer que la planification et la construction du tronçon canadien du projet de gazoduc de la route de l'Alaska s'effectuent de façon efficiente et rapide tout en garantissant la protection de l'environnement et des retombées socioéconomiques pour les Canadiens.

Description des activités de programme

Surveiller la planification et la construction de la partie canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska

La réglementation de la planification et de la construction de la portion canadienne du gazoduc de la route de l'Alaska.

Résultat stratégique

Permettre au Sénat d'exercer son rôle constitutionnel et de gérer son propre fonctionnement.

Description des activités de programme

Sénateurs et bureaux des sénateurs

Assure la prestation aux sénateurs des services prévus par la loi, comme l'autorisent la *Loi sur le Parlement du Canada* et la *Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement*. Les dépenses de fonctionnement des bureaux des sénateurs sont payées conformément aux politiques et aux lignes directrices établies. Les dépenses comprises dans ces deux catégories sont les suivantes : indemnités de session et de fonction des sénateurs et cotisations aux régimes de retraite; allocations de retraite; frais de déplacement et de communication; dépenses de recherche et de bureau des sénateurs, y compris les dépenses de personnel et le coût du matériel et des services nécessaires au fonctionnement de leurs bureaux respectifs; fonds de recherche pour les caucus.

Ressources naturelles

Office national de l'énergie

Ressources naturelles

Administration du pipe-line du Nord

Parlement

Sénat

Soutien administratif

Offre le soutien nécessaire à la prestation efficace, efficiente et économique des programmes décrits sous les trois autres activités de programme du Sénat. L'activité de programme Soutien administratif fournit locaux et de l'équipement, des outils, de l'information, du matériel et des services, et des conseils spécialisés sur tous les aspects des activités. Les dépenses liées à cette activité de programme sont les suivantes : services financiers et gestion du matériel; ressources humaines; services de sécurité; services de communication et d'information; gestion de la technologie de l'information; aménagement et entretien des locaux; services de poste, de messagerie et d'imprimerie; réparations, métiers et transports.

Comités et associations

Fournit un soutien aux sénateurs qui font partie de comités permanents, de comités spéciaux et de comités mixtes. Les comités sont chargés d'étudier à fond les projets de loi et d'approuver ou de modifier des projets de loi en se fondant sur les témoignages d'experts et sur les conseils juridiques d'experts en droit. Ils examinent des sujets d'intérêt public, font des recommandations et étudient les propositions de dépenses du gouvernement. Les sénateurs participent aussi aux activités des associations parlementaires et des groupes d'amitié. Ils représentent le Canada dans des forums internationaux où l'on discute de dossiers importants pour la population canadienne. Les dépenses liées à cette activité de programme sont les suivantes : comités et associations parlementaires; comptes rendus des débats et service de publication; télédiffusion des délibérations des comités.

Fonctionnement de la Chambre

Assure la prestation du soutien et des services nécessaires aux sénateurs pour leur travail à la Chambre du Sénat, c'est-à-dire délibérer et approuver des projets de loi, présenter des pétitions, discuter des rapports des comités et participer à des cérémonies. Ces fonctions sont exercées conformément au Règlement du Sénat, à la procédure parlementaire, aux règles de préséance et aux décisions du président. Les dépenses liées à cette activité de programme sont les suivantes : rémunération additionnelle des hauts fonctionnaires du Sénat; dépenses du personnel et dépenses relatives au fonctionnement des bureaux des hauts fonctionnaires du Sénat; traitements et autres dépenses de fonctionnement relatives au greffier du Sénat, au sous-greffier, au légiste et au huissier du bâton noir; journaux, comptes rendus des débats et publications dans les deux langues officielles; programme des pages du Sénat; échanges parlementaires.

Parlement

Chambre des communes

Résultat stratégique

Soutien administratif et professionnel efficace aux députés, individuellement et collectivement, dans le cadre de leurs rôles de législateurs et de représentants de 308 circonscriptions, à la Chambre, en comité et en caucus.

Description des activités de programme

Députés et agents supérieurs de la Chambre

Les députés assument les rôles de législateurs et de représentants élus de leur circonscription. Dans leur circonscription, les députés participent à des événements et à des activités, et discutent avec les électeurs de ce qui les préoccupe. À la Chambre, les députés participent aux débats, et étudient et votent les projets de loi. Les députés siègent aux comités permanents et aux comités spéciaux ou mixtes, car la Chambre des communes confie à ses comités l'étude approfondie des projets de loi ainsi que l'examen minutieux des programmes et des politiques du gouvernement. Ils font également partie d'associations parlementaires et de groupes interparlementaires, et se joignent à des délégations dans le cadre d'échanges parlementaires. Finalement, en caucus, les députés élaborent des stratégies, discutent des politiques et examinent d'importants dossiers en collaboration avec les autres députés de leur parti, et guident le travail du service de recherche du parti. Certains députés endossent également d'autres fonctions telles que Président de la Chambre, vice-président de la Chambre, leaders à la Chambre et whips en chef.

Administration de la Chambre

Les employés de la Chambre sont chargés de fournir des services aux députés élus pour une législature. De plus, ils sont en permanence au service de la Chambre en tant qu'institution, assurant la continuité d'une législature à l'autre, l'accès aux archives parlementaires et la stabilité de l'infrastructure à l'appui des députés dans le processus démocratique. Les employés de la Chambre offrent des conseils et du soutien dans une vaste gamme de domaines tels que : les services procéduraux, législatifs et juridiques; la gestion et les technologies de l'information; la gestion des immeubles; la sécurité; les services de restauration; les finances; les ressources humaines; et la santé et sécurité au travail. Le personnel de la Chambre des communes s'efforce de toujours bien soutenir l'institution et le travail des députés dans leur rôle de législateur et de représentant des 308 circonscriptions, à la Chambre, en comité et en caucus.

Résultat stratégique

Un Parlement informé et accessible.

Description des activités de programme

Services d'information aux parlementaires

Cette activité de programme offre aux parlementaires des services d'information, de documentation, de recherche et d'analyse pour les aider à remplir leurs rôles de législateur et de représentant et les soutenir dans leurs efforts visant à rendre le Parlement et l'information à son propos accessibles au public.

Parlement

*Bibliothèque du
Parlement*

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Le public peut avoir confiance que les titulaires de charge publique ainsi que les députés rencontrent les exigences des mesures d'observation régissant leur conduite en ce qui concerne les conflits d'intérêts.

Description des activités de programme

Application de la Loi sur les conflits d'intérêts et du Code régissant les conflits d'intérêts des députés

La commissaire donne des conseils confidentiels aux titulaires de charge publique et aux députés sur l'observation de la *Loi sur les conflits d'intérêts* (la Loi) et du Code des députés, respectivement. Elle a également pour mission de fournir des avis confidentiels au Premier ministre sur les questions de conflits d'intérêts et d'éthique. La commissaire peut mener une enquête pour déterminer si un député a contrevenu ou non au Code ou peut procéder à un examen pour déterminer si un titulaire ou un ex-titulaire de charge publique a contrevenu à la Loi. Cette activité de programme vise à réduire au minimum les possibilités de conflit entre les intérêts personnels des titulaires de charge publique ou les députés et leurs fonctions officielles, et de prévoir les moyens de régler de tels conflits, le cas échéant, dans l'intérêt public.

Parlement

*Commissariat aux conflits
d'intérêts et à l'éthique*

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Les sénateurs respectent les obligations découlant du Code régissant les conflits d'intérêts de manière à aider à assurer l'intégrité du Sénat en tant qu'institution.

Description des activités de programme

Administration

Le mandat du conseiller sénatorial en éthique consiste à administrer et à interpréter le code qui établit des normes de conduite pour les sénateurs. Voici les principales fonctions du conseiller sénatorial en éthique : fournir des conseils et des avis confidentiels sur toute question relative aux obligations des sénateurs en vertu du code; examiner les déclarations confidentielles annuelles (liste des sources de revenus, éléments d'actif, éléments de passif, contrats avec le gouvernement, intérêts financiers et autres), aviser les sénateurs des conflits d'intérêts possibles et des mesures de conformité; préparer des résumés publics; enquêter, au besoin, sur la conformité au code.

Parlement

*Conseiller sénatorial en
éthique*

Résultat stratégique

Appuyer et mettre en œuvre le programme et les décisions du gouvernement, et soutenir les institutions et leur fonctionnement.

Description des activités de programme

Soutien et conseils au Premier ministre et aux ministres du portefeuille

Le Bureau du Conseil privé (BCP) soutient le Premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités uniques à titre de chef du gouvernement. Le BCP fournit au Premier ministre des avis professionnels et impartiaux sur les politiques, la réforme démocratique, les affaires intergouvernementales, les lois et les questions parlementaires dont le gouvernement doit tenir compte, les nominations et les questions ayant trait à l'appareil gouvernemental. S'il y a lieu, le BCP consulte les principaux intéressés, mène des recherches et procède à l'analyse critique. Le BCP appuie aussi les ministres du portefeuille du Premier ministre. Le Cabinet du Premier ministre et ceux des ministres du portefeuille disposent d'un budget de fonctionnement.

Conseil privé

Ministère

Soutien et conseils au Cabinet et aux comités du Cabinet

Afin d'assurer le bon déroulement du processus décisionnel du Cabinet, le BCP offre des conseils en matière de politiques et des services de secrétariat au Cabinet et à ses comités. À cette fin, il prépare des dossiers d'information et distribue des ordres du jour et des documents du Cabinet. Il facilite l'intégration à l'échelle fédérale afin d'appuyer la mise en œuvre du programme du gouvernement par les ministères et les organismes. Le BCP engage des consultations avec ces derniers, assure une fonction d'examen critique lors du processus d'élaboration des politiques et mène des recherches sur les enjeux. Le BCP veille également à ce que les initiatives tiennent compte des questions liées à la mise en œuvre, aux communications, aux affaires parlementaires et aux relations fédérales-provinciales-territoriales.

Leadership et orientation au sein de la fonction publique

Le BCP détermine l'orientation stratégique de la fonction publique afin qu'elle soit hautement compétente et responsable, et pour qu'elle bénéficie du talent, de la capacité de leadership, et des cadres de gestion lui permettant de donner des conseils sur le programme du gouvernement et de le mettre en œuvre. Il joue également un rôle déterminant dans la planification de la relève des cadres supérieurs de la fonction publique ainsi que dans la gestion et le perfectionnement de ces derniers.

Commissions d'enquête

Les commissions d'enquête disposent d'un budget de fonctionnement. Le BCP leur offre aussi un soutien financier et administratif ainsi qu'une expertise sur un large éventail de sujets afin de les aider dans l'accomplissement de leur mandat.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Conseil privé
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes

Résultat stratégique

L'organisation et le déroulement sans faille des réunions multilatérales des premiers ministres, des ministres et des sous-ministres.

Description des activités de programme

Services des conférences

Prestation de services de soutien impartiaux et spécialisés nécessaires à la planification et à l'organisation des conférences fédérales-provinciales-territoriales et provinciales-territoriales de premiers ministres, de ministres et de sous-ministres.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Conseil privé
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports

Résultat stratégique

L'atténuation des risques liés à la sécurité des transports par l'entremise d'enquêtes indépendantes sur les accidents.

Description des activités de programme

Enquêtes – transport aérien

Effectuer des enquêtes indépendantes sur les événements de transport aérien de compétence fédérale afin d'identifier les causes et les facteurs contributifs, publier des rapports d'enquêtes, formuler des recommandations afin d'améliorer la sécurité, communiquer des renseignements de sécurité aux intervenants, entreprendre des activités de sensibilisation auprès des principaux agents de changement de même qu'évaluer et faire le suivi des réponses aux recommandations. Ceci comprend également des travaux spécialisés dans les domaines suivants : l'ingénierie, la macro-analyse, la performance humaine, les services juridiques, les services de communication, l'assurance de la qualité de même que les services linguistiques et de publication.

Enquêtes – transport maritime

Effectuer des enquêtes indépendantes sur les événements de transport maritime de compétence fédérale afin d'identifier les causes et les facteurs contributifs, publier des rapports d'enquêtes, formuler des recommandations afin d'améliorer la sécurité, communiquer des renseignements de sécurité aux intervenants, entreprendre des activités de sensibilisation auprès des principaux agents de changement de même qu'évaluer et faire le suivi des réponses aux recommandations. Ceci comprend également des travaux spécialisés dans les domaines suivants : l'ingénierie, la macro-analyse, la performance humaine, les services juridiques, les services de communication, l'assurance de la qualité de même que les services linguistiques et de publication.

Enquêtes – transport ferroviaire

Effectuer des enquêtes indépendantes sur les événements de transport ferroviaire de compétence fédérale afin d'identifier les causes et les facteurs contributifs, publier des rapports d'enquêtes, formuler des recommandations afin d'améliorer la sécurité, communiquer des renseignements de sécurité aux intervenants, entreprendre des activités de sensibilisation auprès des principaux agents de changement de même qu'évaluer et faire le suivi des réponses aux recommandations. Ceci comprend également des travaux spécialisés dans les domaines suivants : l'ingénierie, la macro-analyse, la performance humaine, les services juridiques, les services de communication, l'assurance de la qualité de même que les services linguistiques et de publication.

Enquêtes – transport par pipeline

Effectuer des enquêtes indépendantes sur les événements de transport par pipeline de compétence fédérale afin d'identifier les causes et les facteurs contributifs, publier des rapports d'enquêtes, formuler des recommandations afin d'améliorer la sécurité, communiquer des renseignements de sécurité aux intervenants, entreprendre des activités de sensibilisation auprès des principaux agents de changement de même qu'évaluer et faire le suivi des réponses aux recommandations. Ceci comprend également des travaux spécialisés dans les domaines suivants : l'ingénierie, la macro-analyse, la performance humaine, les services juridiques, les services de communication, l'assurance de la qualité de même que les services linguistiques et de publication.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Un cadre électoral accessible que les Canadiens utilisent avec confiance.

Description des activités de programme

Régulation des activités électorales

Cette activité de programme offre aux Canadiens un processus électoral équitable, transparent et conforme à la *Loi électorale du Canada*. Dans le cadre de cette activité, il incombe à Élections Canada d'administrer les dispositions de la Loi en matière de financement politique : surveillance de la conformité, divulgation, reddition de comptes sur les activités financières et application de la législation électorale.

Opérations électorales

Cette activité de programme permet à Élections Canada de conduire en tout temps des scrutins équitables et efficaces. Elle vise à ce que les Canadiens puissent exercer leur droit démocratique de voter à une élection générale ou partielle ou à un référendum fédéral en leur offrant un processus électoral accessible et en constante amélioration, adapté aux besoins des électeurs.

Engagement électoral

Cette activité de programme promeut et soutient le processus électoral du Canada. Elle permet aux Canadiens de bénéficier de programmes d'éducation et d'information sur les élections afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées à propos de leur engagement dans le processus électoral. Elle vise aussi à améliorer le cadre électoral par la consultation d'autres intervenants et par la mise en commun des pratiques électorales.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Conseil privé

Directeur général des élections

Conseil privé
*Commissariat aux
langues officielles*

Résultat stratégique

Les droits des Canadiennes et des Canadiens en vertu de la Loi sur les langues officielles sont protégés et les institutions fédérales et les autres organismes assujettis à la Loi respectent ces droits. De plus, la dualité linguistique est favorisée dans la société canadienne.

Description des activités de programme

Promotion de la dualité linguistique

Dans le cadre de cette activité de programme, le Commissariat aux langues officielles travaille avec les parlementaires, les institutions fédérales et les autres organismes assujettis à la *Loi sur les langues officielles*, les communautés de langue officielle et le public canadien à favoriser la dualité linguistique. Le Commissariat établit des liens entre les institutions fédérales, les communautés de langue officielle et les ordres de gouvernement pour les aider à mieux comprendre les besoins des communautés de langue officielle, l'importance du bilinguisme et la valeur du respect de la dualité linguistique du Canada. Afin de jouer son rôle d'agent de promotion, le Commissariat effectue des recherches et des études, entreprend des activités de sensibilisation du public et intervient auprès des hauts fonctionnaires fédéraux pour qu'ils introduisent un changement de culture afin de pleinement intégrer la dualité linguistique dans leurs organismes.

Protection des droits linguistiques

Dans le cadre de cette activité de programme, le Commissariat aux langues officielles enquête sur les plaintes déposées par des citoyens qui croient que leurs droits linguistiques n'ont pas été respectés, évalue le respect de la *Loi sur les langues officielles*, par les institutions fédérales et les autres organismes assujettis à la Loi grâce à des mesures du rendement et à des vérifications, et intervient de manière proactive pour prévenir la non-conformité à la Loi. Le Commissariat peut aussi intervenir devant les tribunaux en cas de non-conformité à la *Loi sur les langues officielles*.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Conseil privé
*Société du Vieux-Port de
Montréal Inc.*

Résultat stratégique

Un parc urbain consacré aux loisirs et aux activités touristiques et culturelles en vue de sauvegarder le patrimoine culturel du Vieux-Port de Montréal et d'en faire la promotion tout en facilitant l'accès du public au bord de l'eau.

Description des activités de programme

Gestion du Vieux-Port de Montréal en tant que parc urbain, une destination touristique offrant des activités de loisir et des activités culturelles

La Société du Vieux-Port de Montréal inc. (SVPM) a pour mandat de promouvoir et développer les terrains du Vieux-Port de Montréal selon le Plan principal de développement approuvé. Le Plan vise, entre autres, à assurer aux piétons un libre accès au site, le contrôle par le secteur public de son développement et le développement du caractère historique, maritime et portuaire du site. La SVPM administre, gère et maintient les propriétés sur le site du Vieux-Port pour le compte de Sa Majesté.

Conseil privé
*Secrétariat de la
Commission des
nominations publiques*

Résultat stratégique

Assurer la mise en place de processus équitables et axés sur les compétences pour le recrutement et la sélection d'individus compétents en ce qui concerne les nominations faites par le gouverneur en conseil au sein des organismes, des commissions et des conseils, ainsi que des sociétés d'État.

Description des activités de programme

Surveillance des nominations faites par le gouverneur en conseil

Ce programme comprend les activités concernant et englobant l'aide à l'élaboration et à l'établissement d'un code de pratique pour les nominations du gouverneur en conseil et les nominations ministérielles au sein des organismes, conseils, commissions et sociétés d'État; superviser, surveiller et contrôler les processus de sélection des candidats à des nominations et des renouvellements de mandat par le gouverneur en conseil pour les organismes, conseils, commissions et sociétés d'État et en faire rapport, et veiller à ce que les processus de sélection fassent l'objet d'une vaste publicité et soient menés de manière équitable, ouverte et transparente, et à ce que la sélection des candidats soit fondée sur le mérite; évaluer et approuver les processus de sélection proposés par les ministres pour combler les vacances et renouveler les mandats au sein de leur portefeuille, superviser et contrôler ces processus et veiller à ce qu'ils soient mis à exécution de la manière convenue; procéder à la vérification des politiques et des méthodes de nomination afin de contrôler l'observation du code de pratique; faire rapport publiquement sur l'observation du code de pratique par le gouvernement et l'administration; sensibiliser le public à la question et former les fonctionnaires chargés de mener les processus de nomination et de renouvellement de mandat relevant du code de pratique.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Le Service canadien de renseignement de sécurité (SCRS) remplit son mandat, qui est d'enquêter sur les menaces à la sécurité nationale et de faire rapport à leur sujet d'une manière qui respecte la primauté du droit et les droits des Canadiennes et des Canadiens.

Conseil privé

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité

Description des activités de programme

Études

Mener des études sur les fonctions du SCRS afin de vérifier s'il les a exercées à bon droit, de façon légitime et efficace, et veiller à ce qu'il respecte la loi. Élaborer des plans de recherche afin de déterminer les études à mener durant l'année. Grâce à un programme de recherche complet et présentant de nombreux volets, examiner les divers aspects des opérations et activités du SCRS afin de mener une analyse rétrospective destinée à être soumise à l'approbation du Comité. Chaque étude vise à évaluer le rendement du SCRS et peut comporter des constatations et des recommandations non exécutoires. Ces études sont présentées au directeur du SCRS, à l'inspecteur général du SCRS et, dans des circonstances spéciales, au ministre de la Sécurité publique. Le rapport annuel du (CSARS) contient un résumé déclassifié de ces études. L'objectif est de fournir au Parlement et aux Canadiens, sur les activités passées du SCRS, des « analyses sélectives » qui, avec le temps donnent un tableau général du rendement du SCRS.

Plaintes

Recevoir les plaintes portées à l'endroit du SCRS par des personnes ou des groupes et faire enquête à ce sujet à titre de tribunal administratif indépendant quasi judiciaire. Les plaintes peuvent concerner « des activités » du SCRS; le refus d'habilitations de sécurité; des renvois de la Commission canadienne des droits de la personne; des rapports du ministre concernant la *Loi sur la citoyenneté*; et des activités menées par le SCRS relativement au programme Protection des passagers et au Programme d'habilitation de sécurité en matière de transport maritime, de Transports Canada. S'il reconnaît sa compétence, le Comité tient une audience préliminaire, préside les audiences de plaintes et rédige sur celles-ci des rapports contenant des constatations et des recommandations non exécutoires. Ces rapports sont présentés au ministre de la Sécurité publique et au directeur du SCRS et une version expurgée est remise au plaignant. Un résumé déclassifié figure également dans le rapport annuel du CSARS. Les décisions du Comité visent à assurer un règlement juste et rapide des plaintes et peuvent être l'objet d'un contrôle judiciaire de la Cour fédérale du Canada.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Un Canada sécuritaire et résilient.

Description des activités de programme

Lutte au crime

La criminalité continue d'être une préoccupation de taille pour les Canadiens, lesquels reconnaissent l'importance du rôle que joue le gouvernement fédéral relativement aux questions de criminalité partout au pays. Grâce au programme de lutte au crime, il est possible d'offrir un leadership fédéral en matière de politiques, ainsi que de coordonner et de soutenir les programmes au moyen d'un ensemble d'activités liées à la prévention du crime, à l'application de la loi et à la réadaptation des personnes qui ont commis un acte criminel. L'objectif de cette activité de programme est de réduire les risques de criminalité en collaborant étroitement avec les partenaires des provinces et des territoires dans le but de concevoir et d'exécuter des programmes particuliers appropriés aux régions et aux collectivités.

**Sécurité publique et
Protection civile**
Ministère

Gestion des mesures d'urgence

Sans un programme tous risques de gestion des urgences, les Canadiens seraient plus vulnérables à une multitude de menaces et de catastrophes, et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ne seraient pas en mesure d'établir un plan ou encore d'intervenir de manière coordonnée et systématique en cas d'urgence. Sécurité publique Canada travaille en vue d'assurer la protection du Canada et des Canadiens en agissant à titre de leader national et en établissant une orientation claire pour la gestion des urgences et la protection des infrastructures essentielles pour le gouvernement du Canada, comme stipulé dans la *Loi sur la gestion des urgences de 2007*. Les politiques et la planification de la gestion des urgences, les activités de formation et les exercices, ainsi que les travaux de recherche qui appuient un système unifié de gestion des urgences permettent d'atteindre cet objectif. Le ministère forge et maintient la capacité du gouvernement à gérer les urgences. De plus, il surveille et coordonne l'intervention du gouvernement fédéral et apporte un soutien aux provinces et aux territoires lorsqu'une assistance fédérale est nécessaire. En outre, le ministère encourage la sensibilisation du public à l'égard de la gestion des urgences en intervenant directement auprès des Canadiens et des entreprises. En travaillant en étroite collaboration avec leurs homologues internationaux, ainsi qu'avec les ministères fédéraux, les provinces, les territoires, la communauté des premiers intervenants et l'industrie pour traiter l'ensemble des risques (naturels, technologiques et anthropiques), les responsables du programme favorisent la sécurité et la résilience du Canada au moyen de politiques et de coordination des urgences en fonction des quatre piliers de la gestion des urgences, soit la prévention et l'atténuation, la préparation, l'intervention et le rétablissement.

Sécurité nationale

Le programme de sécurité nationale de Sécurité publique Canada a pour but de s'assurer que le Canada est prêt à faire face à une multitude de menaces envers la sécurité nationale et à intervenir dans de telles situations. Les menaces auxquelles font face les Canadiens deviennent de plus en plus complexes et ceci souligne l'importance de ce programme pour la sécurité des Canadiens. Le programme de sécurité nationale permet de procéder à la coordination des efforts du portefeuille de la Sécurité publique et des ministères et organismes gouvernementaux en ce qui a trait aux questions inhérentes à la sécurité nationale. Pour ce faire, les responsables du programme coopèrent avec des partenaires en matière d'opérations et de politiques pour fournir au gouvernement du Canada des conseils stratégiques à l'égard des questions souvent sensibles qui évoluent très rapidement. Ces conseils constituent un complément aux conseils formulés par les organismes du Portefeuille dont l'expertise opérationnelle touche des domaines tels que la collecte et l'analyse du renseignement, les enquêtes et le contrôle frontalier. En plus de permettre au ministre et au sous-ministre de s'acquitter de leurs principales obligations statutaires, le programme permet de coordonner, d'analyser et d'élaborer des politiques pour des questions complexes telles que l'ajout et le retrait des listes d'entités terroristes, la violence issue de la radicalisation et la prolifération des armes de destruction massive, et de cerner et combler les lacunes inhérentes à la capacité du Canada à gérer les menaces à l'égard de la sécurité nationale. Étant donné leur complexité, leur importance et leurs répercussions potentielles sur les droits individuels, les mesures législatives, les programmes et les politiques doivent être bien fondés, bien administrés et bien exécutés. Le présent programme joue un rôle central en ce qui concerne le soutien offert aux décideurs dans l'atteinte de cet objectif au nom des Canadiens.

Stratégies frontalières

Le programme de stratégies frontalières de Sécurité publique Canada permet d'offrir un leadership fédéral en matière de politiques, ainsi que d'assurer la coordination et une certaine cohérence relativement à diverses questions touchant les frontières telles que les douanes, l'immigration et l'application transfrontalière de la loi de façon à ce que les objectifs en matière de sécurité soient atteints d'une manière facilitant le déroulement des activités commerciales et les déplacements légitimes, et que les risques liés à la sécurité diminuent. L'objectif de ce programme est de promouvoir la sécurité et le bien-être économique des Canadiens au moyen d'une gestion sûre et efficace des frontières du Canada. Le programme permet également de faire progresser les objectifs liés aux infrastructures essentielles grâce à une coordination efficace entre les ministères et les organismes fédéraux et à l'établissement de partenariats avec les secteurs de l'industrie. Pour ce faire, les responsables du programme élaborent et soutiennent des activités ciblées de gestion frontalière; dirigent le dialogue continu entre le Canada et les États-Unis sur les aspects stratégiques et opérationnels des politiques frontalières; mettent en œuvre des mesures transfrontalières concernant la circulation de biens et de personnes en cas d'urgence; et fournissent un leadership et des conseils en matière de politique, ainsi qu'une coordination horizontale des organismes du portefeuille de Sécurité publique et d'autres ministères fédéraux pour les questions touchant les frontières. Ce programme joue un rôle central relativement au soutien offert au gouvernement en matière de prise de décisions éclairées concernant la politique frontalière, la gestion des frontières et l'application transfrontalière de la loi au profit des Canadiens.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Le commerce international et les déplacements sont favorisés à la frontière du Canada et la population du Canada est protégée contre les risques liés aux frontières.

Description des activités de programme

Détermination de l'admissibilité

Le Programme de détermination de l'admissibilité permet d'élaborer, de maintenir et d'administrer les politiques, les règlements, les procédures et les partenariats grâce auxquels les agents des services frontaliers sont en mesure d'intercepter les personnes et les marchandises inadmissibles au Canada, de procéder, conformément aux normes établies, au traitement des personnes et des biens marchandise légitimes en voie d'entrer au Canada, ainsi que d'administrer et d'appliquer les politiques et les lignes directrices qui régissent la déclaration et la vérification des marchandises exportées du Canada.

Dans le cadre du traitement de la filière des voyageurs, les agents des services frontaliers interrogent les personnes à leur arrivée pour déterminer si ces personnes, ainsi que leurs marchandises personnelles, satisfont aux exigences des lois et règlements applicables pour entrer au Canada. Les agents des services frontaliers décident ensuite s'ils doivent accorder l'entrée au pays de ces personnes ou les diriger vers un traitement plus poussé (p. ex., paiement de droits et taxes, délivrance d'un document) ou un examen physique.

Dans le cadre du traitement de la filière commerciale, les transporteurs et les importateurs doivent fournir des renseignements à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) à leur arrivée au Canada ou avant. Les agents des services frontaliers examinent l'état des décisions préalables à l'arrivée ou la documentation d'accompagnement fournie pour déterminer si les marchandises satisfont aux exigences des lois et règlements applicables pour entrer au Canada. Suivant cette détermination, l'agent des services frontaliers peut exiger que les marchandises soient soumises à un traitement plus poussé ou encore à un examen ou à une analyse scientifique ou technique. Une fois l'examen approfondi des marchandises terminé, les marchandises visées peuvent être saisies et des sanctions peuvent être imposées.

Programme d'évaluation des risques

Le Programme d'évaluation des risques permet de repousser les frontières en cherchant à repérer les personnes et les marchandises à risque élevé le plus tôt possible dans le continuum des voyages et du commerce afin d'empêcher leur départ vers le Canada.

ASFC maintient un réseau d'agents d'intégrité des mouvements migratoires (AIMM) à divers endroits à l'étranger. Les AIMM jouent un rôle important à l'étranger en ce qui a trait à l'examen des demandes de visa et à la réalisation d'enquêtes sur les fraudes. De plus, les AIMM aident les transporteurs internationaux et les autorités locales d'application de la loi à reconnaître les documents frauduleux et à interdire le départ vers le Canada des migrants en situation irrégulière.

Exécution relative à l'immigration

Le Programme d'exécution de la loi en matière d'immigration permet de déterminer si les ressortissants étrangers et les résidents permanents non admissibles au Canada ou susceptibles de l'être sont identifiés, assujettis à une enquête, détenus, surveillés ou expulsés du Canada.

Les ressortissants étrangers et les résidents permanents du Canada que l'on croit inadmissibles font l'objet d'enquêtes. D'ailleurs, les agents d'exécution de la loi dans les bureaux intérieurs de l'ASFC peuvent rédiger un rapport contre ces personnes. Selon le type d'inadmissibilité, le bien-fondé du rapport en question est examiné par un délégué du ministre ou un décideur indépendant de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR), examen auquel prend part également un agent d'audiences de l'ASFC représentant le ministre de la Sécurité publique. Une fois l'examen terminé, une mesure de renvoi pourrait être prise à l'égard du ressortissant étranger ou du résident permanent concerné. Les mesures de renvoi concernant les revendicateurs du statut de réfugié sont conditionnelles et n'entrent pas en vigueur tant que la revendication n'a pas été abandonnée, retirée ou rejetée par la CISR.

**Sécurité publique et
Protection civile**
*Agence des services
frontaliers du Canada*

Partenariats sûrs et fiables

Les responsables du Programme des partenariats sûrs et fiables travaillent en étroite collaboration avec les clients, les autres ministères et les partenaires internationaux de la gestion des frontières pour améliorer la sécurité de la chaîne commerciale et des voyageurs tout en mettant à la disposition des négociants et des voyageurs à faible risque préalablement approuvés des processus frontaliers simplifiés et efficaces. L'ASFC élabore et administre des programmes et des ententes de coopération avec ses partenaires pour assurer une conformité avec les normes internationales (p. ex., le Cadre de normes de l'Organisation mondiale des douanes) et encourager l'adoption de pratiques exemplaires dans la gestion des frontières à l'échelle mondiale. En augmentant le nombre de membres des programmes pour voyageurs ou entreprises dignes de confiance, l'ASFC peut rehausser sa capacité à atténuer les risques à l'avance et axer ses efforts d'examen sur l'identification des voyageurs et des négociants présentant un risque inconnu ou plus élevé.

Gestion du commerce et des revenus

Le Programme de gestion du commerce et des revenus permet de s'assurer que les droits et les taxes dus au gouvernement du Canada sont perçus conformément aux exigences canadiennes en matière de déclaration des échanges commerciaux et des importations. Aux fins de la présente description de programme, le terme « droits » désigne les droits et les taxes applicables ou imposés sur des marchandises importées en vertu de certaines lois que l'ASFC est chargée d'administrer. Le Programme permet également d'administrer les accords commerciaux internationaux et régionaux, ainsi que les lois et les règlements régissant le commerce des marchandises. Dans le cadre du Programme, les négociations inhérentes au libre-échange contribuent au renforcement des règles internationales relatives au commerce et à l'ouverture de nouveaux marchés pour les Canadiens.

Enquêtes criminelles

Le Programme des enquêtes criminelles vise à assurer l'intégrité de la législation frontalière. De plus, il contribue à la sécurité publique et à la sécurité économique du Canada en permettant de mener des enquêtes et de poursuivre les voyageurs, les importateurs, les exportateurs et toute autre personne ayant commis des infractions contrevenant à la législation frontalière du Canada.

Les enquêteurs de l'ASFC étudient les infractions potentielles à la législation frontalière et recueillent des preuves au moyen de diverses techniques d'enquête, notamment des mandats de perquisition et des ordonnances de communication. Les infractions dont il est question sont liées notamment à la *Loi sur les douanes*, à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR), à diverses lois régissant les aliments, les végétaux et les animaux, ainsi qu'à toute autre loi frontalière. De concert avec le Service des poursuites pénales du Canada, l'ASFC poursuit les personnes ou les entreprises qui enfreignent les lois frontalières du Canada. Les infractions potentielles inhérentes au Code criminel sont habituellement transmises à la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

Recours

Le Programme des recours vise à mettre à la disposition des entreprises et des particuliers un mécanisme accessible pour bénéficier d'un examen impartial des plaintes liées au service, ainsi que des décisions commerciales et des mesures d'exécution prises par l'ASFC. Le Programme permet de s'assurer que les décisions prises par les fonctionnaires de l'ASFC sont justes et transparentes, et correspondent exactement aux politiques de l'ASFC et aux lois administrées par celle-ci. Les intéressés peuvent remplir une demande s'ils sont en désaccord avec une mesure d'exécution ou une décision commerciale de l'ASFC, ou s'ils souhaitent déposer une plainte au sujet des services fournis par l'ASFC.

Une fois la demande ou la plainte soumise, les clients reçoivent en temps opportun un accusé de réception de l'appel ou de la plainte. Les fonctionnaires de l'ASFC effectuent ensuite un examen de l'appel ou de la plainte en prenant en considération les lois administrées par l'ASFC, les politiques de l'ASFC, le point de vue du client et, s'il y a lieu, les opinions techniques des experts de l'ASFC ou les avis juridiques du ministère de la Justice Canada. Les personnes qui ne sont pas satisfaites de l'examen de l'ASFC peuvent en appeler auprès du tribunal ou de l'organisme d'examen externe à propos.

Le Programme de recours facilite également l'examen des plaintes externe de discrimination déposées auprès de la Commission canadienne des droits de la personne et il aide le ministère de la Justice à représenter l'Agence vis-à-vis des appels déposés auprès de la Cour fédérale, de tribunaux divers et d'autres organismes externes.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Les renseignements servent à assurer la sécurité du Canada et des Canadiens.

Description des activités de programme*Programme de renseignement*

Dans le cadre de ce programme, le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) recueille, traite et analyse des informations et des renseignements sur les activités qui peuvent être soupçonnées de constituer des menaces envers la sécurité du Canada et des Canadiens, en fait rapport au gouvernement du Canada et le conseille à cet égard. Conformément à l'article 16 de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité* et pour soutenir les activités de la Défense nationale et des Affaires étrangères, le SCRS prête aussi assistance au ministre de la Défense nationale et au ministre des Affaires étrangères, dans les limites du Canada, en recueillant des informations ou des renseignements dans le cadre de ce programme.

Programme de filtrage de sécurité

Le programme de filtrage de sécurité est une des principales responsabilités du SCRS et une de ses fonctions les plus visibles. Il a pour but d'empêcher des personnes qui ne sont pas canadiennes et qui suscitent des préoccupations ou représentent des risques en matière de sécurité d'entrer au Canada ou d'y obtenir la résidence permanente, ainsi que d'empêcher quiconque suscite des préoccupations en matière de sécurité d'avoir accès à des biens, à des sites ou à des informations sensibles du gouvernement. Par l'entremise de ses bureaux situés dans les missions canadiennes à l'étranger, le SCRS examine attentivement les dossiers des demandeurs et des immigrants éventuels dont les antécédents suscitent des préoccupations en matière de sécurité. Le SCRS fournit aussi des évaluations de sécurité à tous les ministères et organismes fédéraux (sauf à la Gendarmerie royale du Canada [GRC]) conformément aux dispositions de la Politique du gouvernement sur la sécurité. Les évaluations de sécurité entrent dans les activités de programmes suivantes : filtrage pour le gouvernement, filtrage lié aux sites sensibles, filtrage pour des pays étrangers, filtrage des demandes d'immigration et de citoyenneté et filtrage des demandes du statut de réfugié.

Sécurité publique et**Protection civile**

Service canadien du renseignement de sécurité

Résultat stratégique

La détention, les interventions correctionnelles et la supervision des délinquants, dans la collectivité et dans les établissements, contribuent à la sécurité publique.

Description des activités de programme*Garde*

Cette activité de programme permet de veiller à ce que les délinquants soient détenus de manière raisonnable, sûre, sécuritaire et humaine pendant qu'ils purgent leur peine. Elle répond à la plupart des besoins quotidiens des détenus, y compris toute une gamme d'activités en matière de santé et de sécurité, ainsi qu'aux besoins essentiels comme l'alimentation, les vêtements, les services de santé mentale et les soins de santé. Elle comprend en outre des mesures de sécurité au sein des établissements, comme la répression des drogues, et des pratiques de contrôle raisonnables visant à prévenir les incidents.

Interventions correctionnelles

Cette activité de programme, exercée tant dans les établissements que dans la collectivité, a pour but d'aider les délinquants à améliorer leur comportement et à réussir leur réinsertion sociale. Elle vise à répondre aux problèmes qui sont directement associés au comportement criminel des délinquants et qui les empêchent de devenir des citoyens respectueux des lois.

Surveillance dans la collectivité

L'activité de programme de surveillance dans la collectivité vise à assurer la réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants admissibles dans les collectivités en leur offrant de l'hébergement et des services de santé, au besoin, de même qu'en les plaçant sous la surveillance du personnel pendant la durée de leur peine. Cette activité de programme a pour objectif de faciliter la réinsertion sociale des délinquants dans la collectivité en tant que citoyens respectueux des lois tout en maintenant un certain niveau de surveillance afin de contribuer à la sécurité du public.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme*Services internes*

Voir le texte d'introduction.

Sécurité publique et**Protection civile**

Service correctionnel

**Sécurité publique et
Protection civile**
*Commission nationale
des libérations
conditionnelles*

Résultat stratégique

Décisions relatives à la mise en liberté sous condition et à la réhabilitation, et processus décisionnels visant à protéger les collectivités canadiennes.

Description des activités de programme

Décisions relatives à la mise en liberté sous condition

Cette activité de programme vise à protéger la population au moyen de la prise de décisions judicieuses sur le caractère opportun de la mise en liberté et sur les conditions à imposer aux délinquants qui retournent dans la collectivité. Dans le cadre de cette activité de programme, la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) fournit, dans les délais nécessaires, des renseignements exacts aux fins des décisions devant être rendues par les commissaires, et élabore des programmes de formation et des politiques constituant des outils essentiels pour une juste évaluation du risque et pour la prise de décisions de qualité. L'efficacité du processus décisionnel est mesurée par le suivi des résultats des délinquants mis en liberté conditionnelle.

Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition

Cette activité de programme a pour objet de veiller à ce que la CNLC mène ses opérations en toute transparence et d'une manière responsable, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. Cette activité de programme comprend donc la communication d'informations aux victimes d'actes criminels, la prestation d'aide aux personnes qui doivent assister aux audiences à titre d'observateurs, le traitement des demandes d'accès au registre des décisions de la CNLC, la diffusion d'information au public, la promotion de la participation des citoyens, la conduite d'enquêtes portant sur des incidents tragiques survenus dans la collectivité, de même que la surveillance du rendement du processus décisionnel touchant la mise en liberté sous condition et l'établissement de rapports à cet égard. Les résultats de cette activité de programme sont évalués au moyen du suivi des délais dans lesquels les informations sont transmises à leur destinataires et par la conduite de sondages auprès des personnes qui obtiennent de l'information et de l'assistance de la CNLC.

Décisions relatives à la réhabilitation et recommandations concernant l'exercice de la prérogative royale de clémence

Cette activité de programme sert à appuyer la réhabilitation et la réinsertion sociale au moyen de décisions judicieuses touchant la réhabilitation et de recommandations pertinentes en matière de clémence. Pour arriver à des décisions et des recommandations de qualité, la CNLC examine les demandes afin d'évaluer l'admissibilité des demandeurs et de vérifier que tous les renseignements y figurent, elle réunit l'information nécessaire pour la prise de décisions et elle élabore des politiques régissant l'application des processus décisionnels. Les résultats de cette activité de programme sont mesurés par l'examen continu du temps moyen requis pour mener à bien le traitement des demandes de réhabilitation, de même que des taux de révocation de la réhabilitation.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

**Sécurité publique et
Protection civile**
*Bureau de l'enquêteur
correctionnel*

Résultat stratégique

Les problèmes des délinquants au sein du système correctionnel fédéral sont définis et traités au moment opportun et de façon raisonnable.

Description des activités de programme

Ombudsman pour les délinquants

Dans le cadre de cette activité de programme, le Bureau de l'enquêteur correctionnel (BEC) mène des enquêtes sur les plaintes déposées par les détenus concernant des agissements, des omissions, des décisions et des recommandations de Service correctionnel du Canada (SCC). Il a également la responsabilité d'examiner les politiques et les procédures applicables aux secteurs faisant l'objet de plaintes et de formuler des recommandations, de veiller à ce que les sujets de plaintes systémiques soient recensés et fassent l'objet des mesures appropriées et de revoir toutes les enquêtes effectuées par le SCC en application de l'article 19 en cas de décès ou de blessure grave d'un détenu.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Réduction des activités criminelles touchant les Canadiens

Description des activités de programme

Opérations policières

En vertu de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada (GRC), cette activité de programme fournit aux Canadiens des services de police aux niveaux fédéral, provincial et municipal et dans les collectivités autochtones. Ce programme contribue à assurer la sécurité des foyers et des collectivités grâce à des activités générales d'application de la loi qui viennent s'ajouter aux activités d'éducation et de sensibilisation menées par les employés de la GRC auprès du public, d'entreprises et d'autres ministères ou organismes du Canada. Les activités d'éducation et de sensibilisation de la GRC, comme les séances d'information portant sur la criminalité financière, la sécurité nationale, les drogues et le crime organisé, visent à prévenir la victimisation des Canadiens. En outre, ce programme voit à la protection des personnes désignées et à la sécurité lors d'événements majeurs, ce qui permet d'atténuer les menaces possibles à l'égard de la population canadienne. De plus, ce programme offre un soutien opérationnel et technique de haut niveau à l'appui du but ultime de la GRC qui est de réduire la criminalité dont sont victimes les Canadiens.

Services canadiens d'application de la loi

Cette activité de programme fournit à la collectivité canadienne d'application de la loi le soutien nécessaire sur le plan scientifique, technique, didactique et des enquêtes afin qu'elle puisse offrir à ses partenaires et aux collectivités qu'elle sert des services de police et d'application de la loi proactifs axés sur les renseignements. De plus, ce programme offre des occasions de formation aux membres de la collectivité canadienne d'application de la loi afin de leur permettre de perfectionner leurs compétences et ainsi assurer plus efficacement la sécurité du Canada. Ce programme est essentiel afin de fournir aux collectivités canadiennes d'application de la loi les outils, les systèmes, la technologie (soutien et expertise judiciaires, renseignements criminels, registre des armes à feu, bases de données, etc.) et la formation nécessaire pour contribuer à réduire la criminalité dont sont victimes les Canadiens.

Résultat stratégique

Collaboration et assistance de la police canadienne sur la scène internationale, tout en maintenant le riche patrimoine de la police nationale

Description des activités de programme

Opérations internationales

Cette activité de programme permet d'enrichir le programme pour la paix mondiale du Canada grâce à la collaboration et au soutien de la collectivité internationale d'application de la loi, et assure ainsi la sécurité du Canada et du monde entier. Compte tenu de la portée transnationale d'activité terroriste criminelle d'autres activités criminelles, ce programme est essentiel car il permet d'établir des liens avec des partenaires de l'application de la loi à l'échelle mondiale, de participer au réseau mondial d'échange de renseignements d'INTERPOL et de mener des enquêtes criminelles extraterritoriales. De plus, la GRC participe activement à diverses missions de maintien de la paix à l'étranger où elle aide les pays à risque à renforcer leur capacité d'application de la loi. Grâce à cette coopération et collaboration à l'échelle internationale, ce programme contribue directement à faire du Canada et du monde entier un endroit plus sûr.

Culture et patrimoine de la police canadienne

Cette activité de programme fait la promotion du Canada, de la GRC et de divers partenaires et collectivités en offrant des services cérémoniels à tous les Canadiens de même qu'à la communauté internationale. Les activités de soutien aux cérémonies comprennent le Carrousel, qui effectue chaque année une tournée d'une durée de quatre à six mois au Canada et à l'étranger afin de mettre en valeur le patrimoine et la culture qui font la fierté du Canada. Ce programme répond aux demandes de renseignements historiques au sujet de la GRC qui proviennent d'ici et d'ailleurs. De plus, la GRC appuie et établit des partenariats gouvernementaux en affectant des membres en tenue de cérémonie à des événements spéciaux (p. ex., lors des Jeux olympiques, des expositions universelles ou des sommets) au pays et à l'étranger. Dans le cadre des activités de ce programme, la GRC apporte une contribution au patrimoine et à la culture dynamiques du Canada.

Sécurité publique et**Protection civile**

Gendarmerie royale du Canada

Résultat stratégique

Sécurité du revenu pour les membres de la GRC et leurs survivants en cas de décès ou d'invalidité

Description des activités de programme

Paielements législatifs

Ce programme apporte une sécurité du revenu aux employés de la GRC et à leur famille en cas d'invalidité ou de décès. Ce programme est essentiel afin de veiller à fournir un niveau adéquat de soutien aux personnes qui vivent une situation hors de leur contrôle en raison de leur emploi à la GRC. Les activités de ce programme visent à assurer le versement de prestations exigées par diverses lois, notamment, les prestations en vertu de la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services Internes

Voir le texte d'introduction.

Sécurité publique et

Protection civile

Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada

Résultat stratégique

Analyse, conclusions et recommandations indépendantes, impartiales et exhaustives visant à assurer la transparence des griefs et des appels au sein de la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

Description des activités de programme

Examen des cas indépendant et impartial

Le Comité externe d'examen (CEE) de la GRC procède à un examen indépendant des appels relatifs à des mesures disciplinaires et à des mesures de renvoi et de rétrogradation, ainsi que de certaines catégories de griefs qui peuvent être renvoyés devant lui par le commissaire de la GRC conformément à l'article 33 de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* et à l'article 36 du *Règlement de la Gendarmerie royale du Canada*. Le CEE veille à ce que les principes du droit administratif et du droit du travail, et que les recours prévus par la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* soient respectés. Il remet, dans chaque cas, des rapports contenant ses conclusions et ses recommandations au commissaire de la GRC et aux parties en cause. Tous les intervenants ont accès aux rapports du CEE (y compris les parties, les arbitres de la GRC, les superviseurs, les représentants des membres, les représentants des relations fonctionnelles et les experts des relations de travail et de l'emploi d'autres juridictions) par l'entremise de son site Web, de ses publications et de ses présentations.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Sécurité publique et

Protection civile

Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada

Résultat stratégique

Les membres de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) doivent rendre compte publiquement de leur conduite dans l'exercice de leurs fonctions.

Description des activités de programme

Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions

La Commission examine les plaintes du public en ce qui concerne la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions. Si le plaignant n'est pas satisfait des conclusions de la GRC concernant sa plainte, il peut demander à la Commission d'effectuer un examen de la plainte. Dans le cadre d'un tel examen, la Commission peut convoquer des audiences et mener des enquêtes, à la suite de quoi elle énonce des conclusions et formule des recommandations à l'intention du commissaire de la GRC et du ministre de la Sécurité publique.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Services et programmes centraux de haute qualité qui répondent aux besoins des organisations fédérales, assurant ainsi l'intendance et de meilleurs résultats à la population canadienne.

Description des activités de programme*Gestion des locaux et des biens immobiliers*

TPSGC fournit aux ministères et aux organismes fédéraux des locaux à bureaux sécuritaires, sains et abordables et des installations à utilisation commune qui appuient la prestation efficace de leurs programmes et services. Le ministère assure l'intendance de divers travaux publics, par exemple des immeubles, des ponts et des barrages, et de trésors nationaux tels que la Cité parlementaire ainsi que d'autres biens patrimoniaux dans l'ensemble du Canada. TPSGC fournit également aux ministères et aux organismes fédéraux des services immobiliers souples et économiques.

Approvisionnement

Cette activité de programme présente TPSGC en tant que le principal fournisseur de services d'achat du gouvernement offrant aux organisations fédérales une vaste gamme de solutions en matière d'approvisionnement, comme des contrats spécialisés, des offres à commandes et des arrangements en matière d'approvisionnement. Le rôle de TPSGC dans ce domaine consiste à fournir à la population canadienne et au gouvernement fédéral des services d'achat et des services communs connexes à valeur ajoutée, en temps opportun.

Receveur général du Canada

Cette activité de programme vise à gérer les opérations du Trésor fédéral et à tenir à jour les Comptes du Canada. Elle vise également à offrir aux ministères fédéraux un système facultatif de gestion financière de même que des services facultatifs de paiement de factures et d'imagerie documentaire.

Services linguistiques et gestion connexe

Cette activité de programme présente le Bureau de traduction en sa qualité d'autorité du gouvernement en matière de terminologie et de services linguistiques ayant le mandat d'établir, de normaliser et de diffuser la terminologie. En outre, le Bureau s'assure qu'un bassin durable et fiable de ressources linguistiques compétentes est en place pour répondre aux besoins linguistiques du gouvernement et pour appuyer le programme économique et social du Canada. Le Bureau de la traduction, seul fournisseur interne de services linguistiques, offre aux organisations fédérales une vaste gamme de solutions linguistiques, comme des services de traduction, d'interprétation et de terminologie. Cette activité de programme découle de la *Loi sur le Bureau de la traduction*.

Programmes et services spécialisés

Cette activité de programme assure la prestation en temps opportun de programmes et de services spécialisés de haute qualité et accessibles aux institutions fédérales pour appuyer une gestion et des opérations saines, prudentes et éthiques.

Administration de la paye et des pensions fédérales

Cette activité de programme vise à offrir aux autres ministères et organismes fédéraux des systèmes et des processus centraux fiables pour l'administration de la paye et des pensions. Les services d'administration de la paye et des pensions de TPSGC permettent au Ministère de s'assurer que les employés et les pensionnés du gouvernement du Canada reçoivent en temps opportun les montants qui leur sont dus.

Services d'infrastructure et de technologie de l'information

Cette activité de programme assure un leadership pour appuyer les initiatives pangouvernementales en matière de technologie de l'information (TI). Dans le cadre de cette activité de programme, le Ministère collabore étroitement avec les organisations fédérales clientes en vue de comprendre leurs besoins en matière de TI et d'y donner suite, et d'assurer en même temps la prestation de services et de solutions en TI sécurisés. Elle inclut le courtage, le développement et/ou la gestion de produits et de services pour les environnements d'informatique répartie, les centres de données, les télécommunications et la sécurité de la TI.

Ombudsman de l'approvisionnement

Cette activité de programme, qui opère de façon indépendante du gouvernement, examine les pratiques d'approvisionnement pour l'ensemble des ministères et des organismes fédéraux, enquête sur les plaintes des fournisseurs éventuels concernant l'adjudication des contrats d'achat de biens et de services en-deçà d'un certain seuil et enquête sur les plaintes au sujet de l'administration des contrats. Elle assure la proposition d'une solution de rechange dans le règlement des différends liés aux contrats. Cette activité aide à promouvoir l'équité et la transparence dans le processus d'approvisionnement.

**Travaux publics
et Services
gouvernementaux**
Ministère

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Transports

Ministère

Résultat stratégique

Un réseau de transport efficient.

Description des activités de programme

Portes d'entrée et corridors

Inspiré par le Cadre de politique national sur les portes d'entrée et les corridors commerciaux stratégiques, l'activité de programme Portes d'entrée et corridors vise à appuyer le commerce international du Canada et les chaînes d'approvisionnement internationales en créant des réseaux de transport liés au commerce plus efficaces, fiables et homogènes au Canada. L'activité de programme a comme fonction de : définir des stratégies et des cadres pour améliorer et intégrer des réseaux de transport dans les principales régions; favoriser les partenariats entre tous les ordres de gouvernement et le secteur privé; appuyer et surveiller les projets qui contribuent à améliorer la capacité et l'efficacité de l'infrastructure des portes d'entrée et des corridors; élaborer et mettre en place des mesures qui éliminent les obstacles au développement efficace des portes d'entrée et des corridors; encourager l'utilisation des portes d'entrée et des corridors.

Infrastructures de transport

L'activité de programme Infrastructures de transport est responsable des infrastructures de transport au Canada, et vise à améliorer l'efficacité et la prestation des services. Ses fonctions comprennent les suivantes : assurer la gestion de certains biens liés au transport commercial exploités par des tierces parties pour le compte du gouvernement fédéral (administrations aéroportuaires, administrations portuaires, ponts fédéraux, VIA Rail, Voie maritime, Marine Atlantique); fournir le financement pour des infrastructures stratégiques de transport au Canada qui appuie les objectifs fédéraux; soutenir les services essentiels à certaines collectivités éloignées; gérer les engagements existants; procéder à la cession des biens et donner en sous-traitance l'exploitation, au besoin.

Innovation dans le secteur des transports

L'activité de programme Innovation dans le secteur des transports a pour objectif d'améliorer l'efficacité et la compétitivité du réseau de transport du Canada. Au moyen de partenariats avec les intervenants, le programme vise à renforcer la capacité du secteur des transports à trouver des solutions novatrices et à les mettre en œuvre pour relever les défis actuels et nouveaux liés au transport. Les fonctions du programme sont d'établir et de mettre en œuvre des politiques et une orientation stratégique pour la recherche, le développement et le déploiement de la technologie ainsi que d'élaborer et de gérer des programmes de recherche et développement du Ministère. Ces fonctions comprennent ce qui suit : promouvoir l'acquisition des connaissances scientifiques et l'application des technologies liées au transport; établir des partenariats et collaborer avec d'autres ministères, les provinces et les territoires, le milieu universitaire et d'autres intervenants nationaux et internationaux; appuyer les projets de perfectionnement des compétences et de renforcement des capacités en vue de créer une main d'œuvre hautement qualifiée dans le domaine des transports.

Cadres qui appuient le marché des transports

L'activité de programme Cadres qui appuient le marché des transports encourage l'efficacité des transports en favorisant un secteur des transports concurrentiel et viable. Cette activité de programme comporte : l'établissement de régimes qui régissent le comportement économique des transporteurs pour tous les modes de transport; la définition des règles de gouvernance pour tous les fournisseurs d'infrastructures de transport qui relèvent de l'autorité du Parlement; la surveillance du réseau de transport; la représentation des intérêts du Canada auprès des tribunes internationales sur les transports et d'autres organismes internationaux.

Résultat stratégique

Un réseau de transport respectueux de l'environnement.

Description des activités de programme

Gérance de l'environnement – Transport

L'activité de programme Gérance de l'environnement – Transport permet à TC de remplir les responsabilités à l'égard de ses propres activités en vue d'établir un environnement plus propre et plus sain pour les Canadiens. Ces responsabilités comprennent : l'élaboration d'une stratégie ministérielle de développement durable; la gestion des sites contaminés; la satisfaction des responsabilités en matière d'environnement dans les ports et les aéroports que possède ou gère TC; l'écologisation des activités de TC (interne).

L'activité de programme permet : d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes pour les activités de TC qui approfondissent les objectifs environnementaux et encouragent le transport durable; d'offrir un soutien fonctionnel aux évaluations environnementales, y compris pour les projets majeurs relatifs aux ressources; de favoriser la conformité des activités de gestion de TC avec les lois environnementales, ainsi qu'avec les politiques et les pratiques exemplaires du gouvernement fédéral.

Eau propre – Transport

Relevant de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, de la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques*, de la *Loi sur la responsabilité en matière maritime* et des conventions internationales, l'activité de programme Eau propre – Transport contribue à protéger le milieu marin et la santé des Canadiens en réduisant la pollution de l'eau provenant des activités du secteur des transports. Les fonctions suivantes sont exercées : réglementer et surveiller les répercussions des déversements provenant des navires dans le milieu marin; réglementer les eaux de ballast; contribuer à établir des règles nationales et internationales qui régissent les restrictions touchant la responsabilité en cas d'incidents de pollution marine.

Air pur – Transport

L'activité de programme Air pur – Transport de TC fait progresser le Programme de la qualité de l'air du gouvernement fédéral dans le secteur des transports et complète d'autres programmes fédéraux visant à réduire les émissions atmosphériques pour protéger la santé des Canadiens et l'environnement pour les générations à venir. Les objectifs sont les suivants : réglementer les émissions atmosphériques provenant du secteur des transports; surveiller les obligations et les engagements pris dans le cadre du Programme de Air pur de TC; faire la démonstration des technologies propres du domaine des transports et en encourager l'utilisation; favoriser des pratiques exemplaires et des comportements responsables en matière d'environnement; accroître les connaissances des intervenants et leur capacité à réduire les émissions atmosphériques.

Résultat stratégique

Un réseau de transport sécuritaire.

Description des activités de programme

Sécurité aérienne

Dans le cadre de l'activité de programme Sécurité aérienne, on élabore, applique et surveille les politiques, les règlements et les normes nécessaires à la sécurité des activités de l'aviation civile à l'intérieur des frontières canadiennes en harmonie avec la communauté aérienne internationale.

Sécurité maritime

L'activité de programme Sécurité maritime vise à protéger la vie et la santé des Canadiens en offrant un réseau de transport maritime sécuritaire et efficient. Cette activité de programme tire ses pouvoirs de certains textes législatifs, notamment la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, la *Loi sur la protection des eaux navigables*, la *Loi sur le cabotage* et la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques* afin d'élaborer et de mettre en œuvre un cadre réglementaire de sécurité maritime pour les navires battant pavillon canadiens et étrangers, ainsi que pour les embarcations de plaisance, de mettre en application les conventions internationales signées par le Canada et de protéger le droit du public à naviguer dans les eaux canadiennes.

Sécurité ferroviaire

En vertu de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, l'activité de programme Sécurité ferroviaire permet l'élaboration, la mise en œuvre et la promotion des politiques, des règlements, des normes et de la recherche en matière de sécurité. Elle permet d'assurer la surveillance de l'industrie ferroviaire, d'encourager la sécurité publique aux passages à niveau et de déceler les risques d'intrusion. Des fonds sont également fournis pour accroître la sécurité aux passages à niveau.

Sécurité routière

L'activité de programme Sécurité routière, qui repose sur la *Loi sur la sécurité automobile* et sur la *Loi sur les transports routiers*, permet d'élaborer des normes et des règlements en plus de surveiller et de sensibiliser le public en vue de réduire le nombre de décès et de blessures de même que les coûts sociaux qui découlent de l'utilisation de l'automobile et d'accroître la confiance du public à l'égard de la sécurité du réseau de transport routier canadien.

Transport des marchandises dangereuses

Une exigence de la *Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses*, l'activité de programme Transport des marchandises dangereuses, fondée sur les risques, permet d'élaborer des normes et des règlements en matière de sécurité, d'assurer la surveillance et de fournir des conseils d'experts [par ex., le Centre canadien d'urgence transport (CANUTECH)] sur les incidents mettant en cause des marchandises dangereuses aux fins suivantes de promouvoir la sécurité du public dans le transport des marchandises dangereuses par tous les modes de transport au Canada; de déterminer les menaces à la sécurité du public et d'appliquer la Loi et son règlement; d'orienter les interventions d'urgence et de limiter les répercussions des incidents survenus lors du transport de marchandises dangereuses; d'élaborer des politiques et d'entreprendre des recherches en vue de renforcer la sécurité.

Résultat stratégique

Un réseau de transport sûr.

Description des activités de programme

Sûreté aérienne

Dans le cadre de l'activité de programme Sûreté aérienne on élabore, applique et surveille les politiques, les programmes, les règlements et les normes nécessaires à un système d'aviation canadien qui soit sûr et en harmonie avec la collectivité aérienne internationale.

Sûreté maritime

L'activité de programme Sûreté maritime, en collaboration avec ses partenaires, veille à l'application de la *Loi sur la sûreté du transport maritime* pour protéger le Canada et ses citoyens tout en respectant les valeurs canadiennes. Elle protège l'intégrité et la sûreté ainsi que l'efficacité du réseau de transport maritime du Canada contre des interventions illicites, des attentats terroristes ou l'exploitation du réseau comme moyen d'attaquer nos alliés.

Sûreté du transport terrestre et du transport intermodal

L'activité de programme Sûreté du transport terrestre et du transport intermodal, qui prend appui sur la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* et la *Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses* et le mandat en matière de sûreté des transports du gouvernement fédéral, permet de renforcer la sûreté du transport terrestre et du transport intermodal, notamment celle du transport ferroviaire et urbain et celles des ponts et des tunnels. En collaboration avec des partenaires pour protéger le Canada et les Canadiens d'une façon qui respecte les valeurs canadiennes et qui assure l'efficacité du réseau de transport, l'activité de programme permet de veiller au leadership du gouvernement fédéral et d'élaborer et de mettre en oeuvre les cadres réglementaires et volontaires (règlements, codes de pratique, protocoles d'entente).

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Transports

Société canadienne des postes

Résultat stratégique

Prestation de services postaux parlementaires, de services aux aveugles, et paiements décroissants pendant la période de transition pour la mise en œuvre du régime de pension de la Société canadienne des postes.

Description des activités de programme

Paiements concernant les programmes publics

Paiements concernant des services que la Société assure en franchise en vue d'appuyer les programmes publics du gouvernement : le courrier parlementaire franc de port et les documents à l'usage des aveugles.

Transports

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Résultat stratégique

La sûreté des aspects critiques du système de transport aérien tels qu'ils ont été confiés par le gouvernement.

Description des activités de programme

Assurer la sûreté des aspects critiques du système de transport aérien canadien

L'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) est une société d'État mère responsable du contrôle efficace et efficient des personnes qui montent à bord d'un aéronef ou qui accèdent aux zones réglementées, de la vérification des biens en leur possession ou contrôle, ainsi que les articles ou les bagages personnels qu'elles confient à un transporteur aérien.

Résultat stratégique

Règlement des différends transparent, juste et rapide et réglementation économique du réseau de transport national.

Description des activités de programme*Réglementation économique*

L'Office aide à protéger les intérêts des utilisateurs, des fournisseurs de services et des autres parties concernées par le réseau de transport fédéral par l'entremise de la réglementation économique des modes de transport aérien, ferroviaire et maritime. Il réglemente le transport aérien et aide à protéger les intérêts des voyageurs, des expéditeurs et des transporteurs canadiens en mettant en application la *Loi sur les transports au Canada* et ses règlements, en administrant un système de délivrance de licences, en participant aux négociations inhérentes aux accords bilatéraux et en s'assurant que les conditions de transport sont conformes à la législation canadienne. Il élabore des règlements, des codes de pratiques, des normes et des programmes d'information et de sensibilisation pour veiller à ce que les obstacles abusifs aux possibilités de déplacement des personnes ayant une déficience soient éliminés du réseau de transport fédéral. L'Office réglemente le transport ferroviaire au Canada par la délivrance de certificats d'aptitude permettant aux transporteurs d'effectuer leurs activités, l'approbation de la construction de lignes de chemin de fer et la surveillance de la procédure visant l'interruption de l'exploitation des lignes. Il exerce aussi des fonctions d'ordre économique, telles que l'établissement des prix d'interconnexion des chemins de fer et du plafond de revenu que génère le transport du grain de l'Ouest. En matière de transport maritime, il agit principalement en tant qu'organisme de réglementation économique en appliquant la législation qui régit les conférences maritimes et en autorisant l'utilisation de navires étrangers pour les activités de cabotage, uniquement lorsqu'aucun navire canadien n'est disponible.

Arbitrage et règlement extrajudiciaire des différends

L'Office aide à protéger les intérêts des utilisateurs, des fournisseurs de services et des autres parties concernées par le réseau de transport fédéral en offrant un système spécialisé de règlement des différends composé de processus formels et informels pour les dossiers en matière de transport ferroviaire, maritime et aérien afférents au réseau de transport fédéral. Dans la mesure du possible, l'Office encourage le règlement des différends au moyen de processus informels comme la facilitation, la médiation et l'arbitrage. En tant que tribunal quasi judiciaire, l'Office a également le pouvoir de rendre des décisions et des arrêtés sur toutes les questions qui relèvent de sa compétence en ce qui a trait aux modes de transport sous réglementation fédérale par l'intermédiaire du processus décisionnel formel. Il règle les différends entre les voyageurs, les expéditeurs et les transporteurs aériens canadiens au sujet des conditions de transport aérien et des redevances, nouvelles ou révisées, de services de navigation aérienne imposées par NAV CANADA; les différends entre les voyageurs et les transporteurs concernant les obstacles abusifs aux possibilités de déplacement des personnes ayant une déficience au sein du réseau de transport fédéral; les différends entre les compagnies de chemin de fer, les expéditeurs, les municipalités, les administrations routières et les propriétaires fonciers concernant des questions d'infrastructure ferroviaire et de niveau de service; les différends entre les exploitants de navires et les administrations portuaires et les administrations de pilotage au sujet des droits de pilotage ou des frais établis par les administrations portuaires.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme*Services internes*

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Le transport sécuritaire et efficient sur l'infrastructure est maintenu, exploité et géré par la Société des ponts fédéraux Limitée.

Description des activités de programme*Construction du nouveau pont à bas niveau à Cornwall, Ontario, ainsi que les améliorations d'infrastructure connexes*

Cette activité de programme englobe la construction du nouveau pont à bas niveau à Cornwall, Ontario, afin de remplacer le pont détérioré du chenal Nord du pont international de la Voie maritime, ainsi que les améliorations d'infrastructure connexes sur l'île Cornwall.

Transports

Office des transports du Canada

Transports

La Société des ponts fédéraux Limitée

Transports

Marine Atlantique S.C.C.

Résultat stratégique

Un service de traversier sûr, fiable, efficace, abordable et écologique entre l'île de Terre-Neuve et la province de la Nouvelle-Écosse

Description des activités de programme

Services de traversier

Marine Atlantique S.C.C. est une société d'État mère qui remplit l'obligation constitutionnelle du Canada envers Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.-L.) de fournir un service de traversier à longueur d'année entre North Sydney (Nouvelle-Écosse) et Port aux Basques (T.-N.-L.). Elle exploite également un service saisonnier non prévu par la Constitution entre North Sydney et Argentia (T.-N.-L.).

Transports

Commission de la capitale nationale

Résultat stratégique

Maximiser l'apport des terrains fédéraux et la programmation publique en développant une capitale qui est une source de fierté et d'importance nationale.

Description des activités de programme

Gestion des biens immobiliers

La Commission de la capitale nationale (CCN) gère et protège les biens physiques d'importance nationale dans la région de la capitale nationale (RCC), au bénéfice des générations futures de Canadiens. L'objectif consiste à améliorer le riche patrimoine culturel et l'excellent environnement naturel de la capitale du Canada, et à optimiser la contribution des nombreux terrains et bâtiments de la CCN, à l'appui des programmes et du mandat de cette dernière, tout en veillant à ce que ses biens soient dûment accessibles au public. L'actif et le passif environnementaux sont gérés de manière durable et responsable. La CCN possède plus de 470 kilomètres carrés de terrain, soit 10 p. 100 de la RCC, ainsi que 27 chemins et promenades, 570 kilomètres de sentiers, 1 639 bâtiments et 110 ponts. Elle gère aussi près de 650 baux ainsi que les opérations sur le terrain pour la plupart des organismes fédéraux de la RCC. Elle administre ses biens en appliquant des politiques et règlements pertinents et en utilisant un programme d'entretien et de remise en état fondé sur le cycle de vie. Voici ses fonctions relatives aux biens immobiliers : conserver et préserver les biens patrimoniaux, culturels et naturels les plus précieux de la capitale (y compris les résidences officielles); promouvoir et réglementer les activités publiques menées sur les terrains fédéraux; protéger et gérer les ressources naturelles; assurer la gérance environnementale; enfin, exécuter les services et programmes à caractère récréatif ou destinés aux visiteurs. Le cas échéant, les biens servent à générer un revenu s'ajoutant aux crédits fédéraux, à l'appui du travail de la CCN (p. ex., location à bail, permis d'utilisation de terrains). Des projets d'aménagement foncier visent à mettre en valeur la capitale pour les générations futures. Cette activité englobe aussi l'acquisition de propriétés d'intérêt national et l'aliénation des biens excédentaires. Ces tâches sont menées en étroite collaboration avec les villes d'Ottawa et de Gatineau ainsi qu'avec des organismes fédéraux (p. ex., Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et la Gendarmerie royale du Canada). La CCN verse aussi des paiements tenant lieu d'impôt foncier aux municipalités et aux commissions scolaires au Québec. Les clients comprennent des personnalités politiques de marque (pour les résidences officielles), des organismes gouvernementaux à tous les niveaux, les visiteurs de la capitale, les résidents locaux et tous les Canadiens qui bénéficient d'une capitale intéressante.

Animation et promotion de la capitale

L'objectif consiste à susciter la fierté et à promouvoir l'unité, grâce à la programmation dans la capitale. Les principaux produits sont une série d'événements marquants (notamment la fête du Canada et le Bal de neige), des programmes d'interprétation et des activités commémoratives. De même, cette activité vise à mieux faire connaître la capitale partout au Canada, au moyen de campagnes nationales de marketing et de communications présentant la capitale comme un lieu où les Canadiens peuvent admirer le patrimoine, la culture et les réalisations de leur pays.

Planification, design et utilisation des sols

Cette activité guide l'utilisation et l'aménagement physique des terrains fédéraux, coordonne l'aménagement et assure l'excellence en design et en planification des terrains fédéraux, à la mesure du rôle et de l'importance de la capitale. Les produits comprennent des plans visionnaires à long terme, établis en consultation avec d'autres domaines de compétence et services chargés de la planification, pour guider l'utilisation, l'aménagement et la gestion des terrains de la capitale ainsi que la détermination de la masse des terrains d'intérêt national à préserver pour les générations futures. En vertu de la *Loi sur la capitale nationale*, CCN examine et approuve toutes les propositions de changements à l'utilisation des terrains et au design, de même que les cessions de terrains fédéraux dans la RCC, selon leur importance, l'environnement naturel et le patrimoine. La CCN élabore des stratégies et facilite la participation fédérale aux projets en matière de transport urbain et de transport en commun dans la RCC; elle participe aussi à des études conjointes menées avec des partenaires provinciaux et municipaux, pour résoudre les problèmes visant le transport interprovincial et urbain. Aussi, dans le cadre de ses programmes, elle gère les constructions à valeur patrimoniale, le paysage culturel et les biens et collections archéologiques et elle approuve les désignations des édifices patrimoniaux de la capitale. La clientèle visée par cette activité regroupe l'ensemble de la CCN, tous les organismes gouvernementaux intéressés à la RCC, les Canadiens et les autres visiteurs, ainsi que les organismes internationaux et privés qui bénéficient tous des avantages d'une capitale intéressante de calibre international.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme*Services internes*

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Les provinces, les territoires et les municipalités reçoivent un soutien financier du gouvernement fédéral pour leurs priorités au chapitre de l'infrastructure.

Description des activités de programme*Fonds de la taxe sur l'essence*

Cette activité de programme fournit aux municipalités un financement à long terme prévisible combiné à une prise de décisions locales pour leur permettre de bâtir et de remettre en état leur infrastructure publique de base. Dans le cadre de cette activité de programme, le Canada a conclu des ententes aux termes du Fonds de la taxe sur l'essence avec les provinces, les territoires, l'Association des municipalités de l'Ontario, l'Union des municipalités de la Colombie-Britannique et la Ville de Toronto. Ces ententes établissent un cadre de responsabilisation permettant au Canada de verser un montant du Fonds de la taxe sur l'essence deux fois par année aux signataires, qui, à leur tour, verseront les fonds aux bénéficiaires municipaux en fonction d'une formule d'attribution ayant fait l'objet d'une entente. De leur côté, les bénéficiaires municipaux détermineront quels projets seront prioritaires parmi les catégories d'investissement établies qui contribuent à la réalisation des objectifs nationaux communs, notamment l'assainissement de l'air et de l'eau, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le renforcement des capacités des collectivités d'entreprendre une planification à long terme. Les municipalités peuvent mettre en commun ces fonds, les accumuler ou emprunter en fonction de ceux-ci, ce qui leur fournit une flexibilité financière supplémentaire importante. Les bénéficiaires admissibles sont tenus d'établir des rapports annuels sur leur utilisation des fonds et leur respect des conditions établies dans les ententes aux termes du Fonds de la taxe sur l'essence. Dans le cadre du budget fédéral de 2007, un nouveau financement de 8 milliards de dollars a été ajouté et le Fonds de la taxe sur l'essence a été prolongé de 2010 à 2014, doublant ainsi le montant annuel pour qu'il atteigne 2 milliards de dollars. Le gouvernement a annoncé dans le budget fédéral de 2008 que le Fonds serait permanent.

Transports

Bureau de l'infrastructure du Canada

Financement de base de l'infrastructure des provinces et des territoires

Cette activité de programme fournit aux provinces et aux territoires un niveau prédéterminé de financement de base pour les initiatives d'infrastructure, créant ainsi un équilibre à l'égard des affectations du Fonds Chantiers Canada fondées sur la population. Un montant de financement équivalent est versé pour soutenir le plan d'immobilisation annuel de chaque administration accepté par le ministre, sauf lorsque les provinces et territoires se sont entendus pour verser un montant de contrepartie équivalent à celui du financement accéléré du gouvernement fédéral. Ces plans d'immobilisations présentent les initiatives d'infrastructure qui appuient les priorités d'une administration donnée dans le cadre d'une série de catégories d'investissement fédéral admissibles, y compris la construction ou la remise en état des infrastructures dans toutes les catégories de projet jugées admissibles aux termes du Fonds Chantiers Canada, y compris l'infrastructure des routes secondaires provinciales. Même si les paiements sont versés aux provinces et aux territoires, le bénéficiaire final peut être une administration locale ou régionale, ou encore un organisme du secteur privé. Le Fonds accorde une grande souplesse aux provinces et aux territoires. Les versements sont effectués à l'avance, et les provinces et les territoires peuvent mettre ces ressources financières en commun, les accumuler ou les gérer, ce qui leur accorde une plus grande souplesse en ce qui a trait à la mise en œuvre de leurs plans d'immobilisation annuels. Le financement de base de l'infrastructure des provinces et des territoires a été conçu pour contribuer à rétablir l'équilibre financier tout en contribuant à améliorer le système d'infrastructure publique du Canada, en favorisant une concurrence et une productivité économiques renforcées, de l'air, de l'eau et des sols plus propres ainsi que des collectivités plus solides et en santé. Un montant de financement de contrepartie sera versé par les provinces (50 p. 100 de la contribution fédérale) et les territoires (75 p. 100 de la contribution fédérale) pour maximiser les investissements faits par tous les ordres de gouvernement. Toutes les provinces et tous les territoires bénéficient de cet investissement dans l'infrastructure publique moderne, en particulier les administrations dont les populations sont plus petites.

Résultat stratégique

Du financement est versé pour une infrastructure publique rentable et de qualité qui répond aux besoins des Canadiens dans une économie concurrentielle, un environnement propre et des milieux vivables.

Description des activités de programme

Fonds Chantiers Canada – Volet Grandes infrastructures

L'activité de programme du volet Grandes infrastructures du Fonds Chantiers Canada cible les projets stratégiques de plus grande envergure à l'échelle nationale et régionale. Il permet d'accroître l'investissement global dans l'infrastructure publique et de contribuer aux grands objectifs fédéraux liés à la croissance économique, à un environnement plus propre et à des collectivités dynamiques et prospères. L'objectif est de faire que les deux tiers du financement ciblent les priorités nationales suivantes : l'eau, les eaux usées, le transport en commun, le réseau routier national de base et l'énergie verte. Le volet Grandes infrastructures compte 11 catégories admissibles additionnelles d'investissement, et les projets prioritaires sont déterminés au moyen de discussions avec les provinces. En fournissant un financement fédéral pouvant atteindre 50 p. 100 selon une formule de coûts partagés, il favorise les contributions supplémentaires d'autres partenaires afin de promouvoir un investissement accru dans les infrastructures stratégiques. Les bénéficiaires admissibles comprennent les provinces, les administrations locales ou régionales, les organismes du secteur public, les organismes sans but lucratif et les entreprises privées. Les projets jugés prioritaires doivent être appuyés par une analyse de rentabilisation examinée en fonction des critères de programmes clés. Une fois que l'examen du projet est terminé et que celui-ci est approuvé, les fonds sont versés par l'entremise d'ententes de contribution avec les bénéficiaires admissibles pour le remboursement des coûts engagés. Les projets s'inscrivant dans cette activité de programme contribuent à la construction, au renouvellement et/ou à l'amélioration de l'infrastructure publique. Dans le cadre du Plan d'action économique, le gouvernement s'est engagé à accélérer le financement ayant trait au plan Chantiers Canada; ainsi, le Ministère a simplifié l'évaluation et l'approbation fédérales des projets s'inscrivant dans le volet Grandes infrastructures du Fonds Chantiers Canada, en élaborant un processus d'examen plus simple et efficace pour aider les projets à démarrer plus tôt.

Fonds pour l'infrastructure verte

Cette activité de programme fournit du financement pour les projets d'infrastructure publique qui favorisent l'assainissement de l'air, de l'eau et du sol et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les catégories d'infrastructure des projets comprennent le traitement des eaux usées, la production et le transport d'énergie verte, le traitement des déchets solides et le transport et le stockage de dioxyde de carbone. L'objectif du Fonds pour l'infrastructure verte est d'améliorer la qualité de l'environnement et d'appuyer une économie plus durable à long terme. Le Fonds fournit jusqu'à 50 p. 100 des coûts admissibles des projets pour favoriser l'augmentation de l'investissement dans l'infrastructure à l'appui d'une économie plus durable. Le financement est fourni, selon une formule de coûts partagés, aux provinces, aux territoires, aux administrations locales ou régionales, aux organismes du secteur public, à d'autres organismes sans but lucratif et aux entreprises du secteur privé, que ce soit de façon individuelle ou en partenariat avec une province, un territoire ou un organisme gouvernemental. Les projets sont évalués en fonction de critères tels que l'admissibilité, les investissements financiers engendrés et les avantages des projets.

Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique

Cette activité de programme fournit du financement pour les projets de grande envergure dans les domaines qui sont essentiels pour soutenir la croissance économique et améliorer la qualité de vie des Canadiens. Elle appuie les projets d'infrastructure dans les catégories suivantes : les routes et les chemins de fer, le transport local, le tourisme ou le développement urbain, l'eau ou les eaux usées et la large bande (connectivité liée aux télécommunications). Les investissements sont faits en collaboration avec les provinces, les territoires, les municipalités et le secteur privé pour appuyer la construction, le renouvellement ou l'amélioration de l'infrastructure publique en vue de renforcer la capacité de l'infrastructure en partenariat avec les bénéficiaires. Le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique favorise les contributions supplémentaires provenant d'autres partenaires en versant jusqu'à 50 p. 100 des coûts financés pour les projets admissibles. Le Fonds bénéficie aux Canadiens en favorisant le transport plus sécuritaire et rapide des gens et des biens dans les réseaux de transport du Canada, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants, ainsi que l'augmentation de l'activité économique et des technologies innovatrices.

Fonds Chantiers Canada – Volet Collectivités

L'activité de programme du volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada fournit du financement pour répondre aux pressions uniques auxquelles font face les petites collectivités au chapitre de l'infrastructure, en mettant l'accent sur les investissements dans les projets mis en œuvre dans les collectivités dont la population est inférieure à 100 000 personnes. Effectué en partenariat avec des bénéficiaires et des partenaires d'exécution fédéraux, le financement du programme soutient la construction, le renouvellement et l'amélioration des priorités en infrastructure de base comme l'eau potable, le traitement des eaux usées, les routes locales et d'autres besoins en infrastructure des petites collectivités. Le Fonds favorise les contributions supplémentaires d'autres partenaires en fournissant en général un financement fédéral d'un tiers des coûts admissibles. Le Fonds Chantiers Canada vise les projets qui offrent des avantages économiques, environnementaux et sociaux à tous les Canadiens. Les catégories de financement prioritaires pour le Fonds sont le réseau routier national de base, l'eau potable, les eaux usées, le transport en commun et l'énergie verte. D'autres secteurs d'investissement prioritaires admissibles comprennent les projets environnementaux (gestion des déchets solides), les projets qui soutiennent le développement et la croissance économiques (lignes ferroviaires sur courtes distances et transport maritime à courte distance, connectivité et large bande, tourisme et aéroports régionaux et locaux), ainsi que les projets qui contribuent au développement continu de collectivités solides et sécuritaires (atténuation des effets des catastrophes, culture, sport, routes et ponts locaux et réaménagement des friches industrielles). Le financement est utilisé pour soutenir les infrastructures publiques appartenant aux organismes et aux gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, ainsi qu'au secteur privé.

Fonds sur l'infrastructure frontalière

Cette activité de programme fournit du financement pour les investissements dans les capacités relatives à l'infrastructure matérielle, l'infrastructure des systèmes de transport intelligents aux plus gros postes frontaliers entre le Canada et les États-Unis, ainsi qu'à plusieurs autres postes frontaliers au Canada. Ces investissements contribuent à réduire la congestion et appuient la mise en œuvre du Plan d'action pour une frontière intelligente, en plus d'améliorer la sécurité aux postes frontaliers. Le Fonds est essentiel à l'économie croissante du Canada et à ses relations commerciales avec les États-Unis. Établi en 2002, le Fonds fournit jusqu'à 50 p. 100 du financement pour les coûts des projets admissibles. Les projets s'inscrivant dans cette activité de programme sont exécutés en partenariat avec les bénéficiaires du financement et comprennent la construction, le renouvellement ou l'amélioration de l'infrastructure publique pour renforcer l'infrastructure afin d'améliorer les capacités aux frontières. Le Fonds sur l'infrastructure frontalière profite aux Canadiens en réduisant le temps nécessaire pour traverser la frontière pour les camions et les voitures qui voyagent entre le Canada et les États-Unis, ainsi qu'en améliorant l'efficacité des mouvements des biens, ce qui contribue à l'augmentation du commerce et de la production, au renforcement de la sécurité et à l'amélioration des relations entre le Canada et les États-Unis.

Fonds sur l'infrastructure municipale rurale

Cette activité de programme fournit du financement pour les projets de moindre envergure liés à l'infrastructure municipale conçus pour favoriser et améliorer la qualité de vie des collectivités urbaines comme rurales. Au moins de 80 p. 100 du financement dans le cadre du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale a été attribué aux municipalités dont la population est inférieure à 250 000 personnes. Les catégories de projets admissibles aux termes du Fonds comprennent l'eau et le traitement des eaux usées et les projets récréatifs et culturels pour les collectivités plus petites. En mai 2007, le gouvernement du Canada a annoncé que 200 millions de dollars supplémentaires s'ajoutaient au 1 milliard de dollars initial du programme. Pour la plupart des projets, le Fonds fournit jusqu'à un tiers du financement fédéral pour les projets admissibles, ce qui permettra de promouvoir l'augmentation des investissements en infrastructure. Les projets financés aux termes de cette activité de programme contribuent à la construction, au renouvellement et/ou à l'amélioration de l'infrastructure publique, ce qui permet d'améliorer les infrastructures publiques de base et d'en accroître le nombre. Le programme vise à promouvoir la croissance économique durable, l'innovation et la création de collectivités saines.

Analyse économique et recherche

Cette activité de programme aide à faire en sorte que les investissements prioritaires dans l'infrastructure et les activités au Canada englobent le développement, la mise en réseau et le partage des connaissances pratiques ainsi que celles tirées de la recherche sur les questions d'infrastructure, les projets et les programmes. Cette activité de programme cible les principaux écarts quant à la connaissance et l'information. Elle favorise la mise en place d'une base de connaissances solides servant à la prise de décisions à tous les ordres de gouvernement. Elle contribue également à l'amélioration de la mesure des répercussions relatives aux politiques et aux décisions d'investissements en matière d'infrastructure. Cette activité de programme appuie le renforcement de la capacité de recherche stratégique, la génération du savoir et ses applications à l'échelle nationale de même que la collaboration avec d'autres ordres de gouvernement lorsqu'il s'agit de répondre à des besoins particuliers en matière de recherche et de renforcement de la capacité. Elle remet les ressources de recherche et l'expertise à niveau dans tous les ordres de gouvernement et dans les groupes d'intervenants afin de répondre aux défis en matière d'infrastructure et de proposer des solutions pour l'économie, l'environnement et les collectivités du Canada.

Résultat stratégique

Les projets d'infrastructure prêts à être construits reçoivent un financement fédéral.

Description des activités de programme*Fonds de stimulation de l'infrastructure*

Cette activité de programme vise à accélérer et à accroître le nombre de projets d'infrastructure provinciaux, territoriaux et municipaux, ainsi que les projets d'infrastructure soumis par des organismes sans but lucratif et à but lucratif. Elle met l'accent sur la remise en état des biens existants et sur les nouveaux projets d'infrastructure qui peuvent être sensiblement terminés d'ici le 31 mars 2011. Les catégories comprennent l'eau, les eaux usées, le transport en commun, la gestion des déchets solides, les autoroutes, les routes, la culture, les centres et les services communautaires, l'infrastructure des abris temporaires, les parcs et les sentiers et l'infrastructure ferroviaire et portuaire. Dans le cadre du Plan d'action économique, le Fonds de stimulation de l'infrastructure permet de fournir une stimulation à court terme ciblée et opportune pour l'économie canadienne en augmentant le nombre total de projets de construction au Canada durant 2008 2009, 2009-2010 et 2010 2011 par l'entremise du financement de projets et l'obtention de financement d'autres ordres de gouvernement et du secteur privé. Le Fonds de stimulation de l'infrastructure est un programme vaste et souple conçu de façon à inclure les nouvelles infrastructures et la remise en état des infrastructures en place. En fournissant jusqu'à 50 p. 100 du financement fédéral pour les projets pouvant être exécutés d'ici mars 2011, le Fonds favorise le financement provenant d'autres partenaires.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme*Services internes*

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Passage efficace et sécuritaire sur les infrastructures entretenues, exploitées et gérées par Les ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée.

Description des activités de programme

Gestion d'infrastructures fédérales telles que des ponts, des autoroutes et des tunnels, ainsi que des propriétés de la région de Montréal

Cette activité de programme comprend l'exploitation et l'entretien des ponts Jacques-Cartier et Champlain, de la partie fédérale du pont Honoré-Mercier, d'une partie de l'autoroute Bonaventure, du tunnel de Melocheville et de l'estacade du pont Champlain, en y effectuant des travaux d'entretien régulier et d'entretien majeur.

Transports

Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée

Résultat stratégique

Le milieu des transports du Canada a accès à un processus équitable et impartial de révision des décisions relatives à l'application des règlements ou à la délivrance des permis prises par le ministre des Transports.

Description des activités de programme*Audience en révision et en appel*

Assure le fonctionnement d'un tribunal indépendant chargé de répondre aux demandes provenant du milieu des transports concernant la révision des décisions relatives à l'application des règlements ou à la délivrance des permis prises par le ministre des Transports aux termes de diverses lois relatives au transport et tenir des audiences pour les appels. À la suite d'une audience, le Tribunal peut, selon le cas, confirmer la décision du ministre, y substituer sa propre décision, ou encore renvoyer l'affaire au ministre pour réexamen.

Transports

Tribunal d'appel des transports du Canada

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme*Services internes*

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Un service ferroviaire voyageurs national sûr, sécuritaire, efficient, fiable et durable sur le plan de l'environnement qui répond aux besoins des voyageurs canadiens.

Description des activités de programme*Exploitation d'un réseau national de services ferroviaires voyageurs*

Exploitation de services à longueur d'année à l'intérieur du corridor Québec-Windsor, de services voyageurs transcontinentaux entre Halifax et Montréal et entre Toronto et Vancouver, et de services dans les régions et les localités éloignées situées dans le Nord et les zones périphériques du pays.

Transports

VIA Rail Canada Inc.

Conseil du Trésor
Ministère

Résultat stratégique

Le gouvernement est bien géré et responsable, et des ressources sont attribuées pour atteindre des résultats.

Description des activités de programme

Fonds pangouvernementaux et paiements en tant qu'employeur de la fonction publique

L'activité de programme Fonds pangouvernementaux et paiements en tant qu'employeur de la fonction publique représente les fonds qui sont conservés par l'administration centrale comme suppléments à d'autres crédits, au moyen desquels des paiements et des recouvrements sont effectués au nom d'autres organisations fédérales. Ces fonds s'ajoutent au processus normal d'affectation des crédits et permettent au Secrétariat de remplir certaines fonctions en tant qu'employeur de la fonction publique. L'administration de ces fonds fait partie des activités de programme Gestion des dépenses et Gestion des ressources humaines, mais leurs ressources financières sont indiquées séparément dans l'architecture des activités de programmes (AAP) aux fins de visibilité et de présentation de rapports.

Cadres de gestion

L'activité de programme Cadres de gestion établit les principes directeurs et les attentes en regard de la gestion dans la fonction publique. Elle comprend la définition des orientations stratégiques pangouvernementales dans des secteurs cibles comme la gouvernance, la gestion de la réglementation, le Cadre de responsabilisation de gestion (CRG), les services, et la gestion et la technologie de l'information. En collaboration avec tous les organismes fédéraux, le Secrétariat joue un rôle de leadership, de stimulation, et d'habilitation de la collectivité en matière d'élaboration de politiques, de conformité, de rapports sur le rendement et de développement des collectivités fonctionnelles. Les travaux portent notamment sur les questions et les priorités nouvelles et émergentes ayant trait à la gestion de la fonction publique, ainsi que sur la promotion d'une transition culturelle quant à la façon dont le gouvernement gère les risques et l'innovation. Ils servent ensuite à éclairer les politiques relatives aux activités de programme liées à la gestion des dépenses, à la gestion financière et à la gestion des ressources humaines. L'activité de programme Cadres de gestion est appuyée par un vaste ensemble de lois habilitantes, notamment la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*.

Gestion des ressources humaines

L'activité de programme Gestion des ressources humaines appuie les efforts déployés dans l'ensemble de la fonction publique pour assurer un leadership efficace, de même que la saine gestion de l'effectif et du milieu de travail. Ces éléments sont à la base de la mobilisation des ressources humaines et de la mise en place d'une culture d'excellence, qui débouchent sur des politiques, programmes et services de grande qualité et sur une fonction publique bien appuyée et productive. Dans certains cas, cette activité de programme comprend des efforts qui dépassent la simple administration publique et qui s'appliquent aux employeurs distincts et aux sociétés d'État. Elle prévoit des activités d'orientation qui comprennent l'élaboration et la mise en œuvre de cadres et politiques relatifs à la gestion des ressources humaines, l'établissement et le suivi des attentes des ministères au chapitre du rendement de la gestion des ressources humaines, des travaux de recherche et des analyses portant sur l'état d'avancement de la gestion des ressources humaines, et l'appui de la gestion efficace du cadre de leadership. Cette activité de programme offre également à l'ensemble de la fonction publique un leadership de gestion de la rémunération, qu'elle partage avec l'activité de programme Gestion des dépenses et qui comprend la négociation collective et les relations de travail, de même que l'établissement et la tenue à jour du régime de retraite et d'avantages sociaux de la fonction publique. L'activité de programme Gestion des ressources humaines appuie l'infrastructure, y compris la collectivité fonctionnelle des ressources humaines et les processus et systèmes opérationnels sous-jacents, et elle repose sur des lois telles la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*, la *Loi sur la protection des fonctionnaires dénonciateurs d'actes répréhensibles*, la *Loi sur les langues officielles* et la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

Gestion des dépenses

L'activité de programme Gestion des dépenses concerne l'affectation des ressources dans le but de réaliser les objectifs prioritaires du gouvernement d'une manière optimale et de définir une perspective pangouvernementale à propos des questions liées aux dépenses de programmes directes. En collaboration avec tous les organismes fédéraux auxquels sont affectés des crédits dans le cadre du budget, les responsables de cette activité de programme s'occupent de l'examen, de l'analyse, et de la mise à l'épreuve des plans et des propositions relatives aux dépenses des ministères et organismes, aux prévisions et aux stratégies relatives aux dépenses, à la gestion de la rémunération et à la gestion axée sur les résultats. Ces travaux, ainsi que la production des documents budgétaires du gouvernement et des rapports au Parlement, sont facilités grâce au Système d'information sur la gestion des dépenses (SIGD). Cette activité de programme fait partie du Système de gestion des dépenses, le cadre d'élaboration et de mise en œuvre des plans et priorités du gouvernement en matière de dépenses dans les limites prescrites par le budget, qui est mis en œuvre en coordination avec le ministère des Finances et le Bureau du Conseil privé. La *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) est le principal instrument juridique appuyant cette activité de programme.

Gestion financière

L'activité de programme Gestion financière fait la promotion de l'adoption de saines pratiques de gestion financière à l'échelle pangouvernementale afin d'assurer que les activités financières sont exécutées avec efficacité et efficience. En collaboration avec tous les organismes fédéraux, le Secrétariat assume ses fonctions en élaborant des politiques, des directives et des normes sur la gestion financière, la comptabilité, les paiements de transfert et la vérification, en fournissant un leadership, des conseils stratégiques et des lignes directrices aux ministères, en établissant des attentes en matière de rendement et en exerçant une surveillance à cet égard, en perfectionnant les capacités et en assurant le développement des collectivités fonctionnelles, en planifiant des vérifications horizontales et en effectuant des vérifications au sein des petits ministères et organismes, en assurant une supervision et une reddition de comptes en matière de gestion financière, et en conseillant les organismes centraux et les ministères à propos des questions d'autorisations financières associées à *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et aux *Lois de crédits*, les principaux instruments juridiques appuyant l'activité de programme Gestion financière.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme*Services internes*

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique

Les fonctionnaires ont les connaissances communes et les compétences en leadership et en gestion dont ils ont besoin pour exercer leurs responsabilités envers les Canadiens.

Description des activités de programme*Apprentissage de base*

Contribuer à l'établissement d'une main-d'œuvre professionnelle en donnant aux employés de la fonction publique la possibilité d'exécuter leurs tâches actuelles et de relever les défis de leur prochain emploi dans un milieu de travail dynamique et bilingue grâce à des activités d'apprentissage de base. Concevoir et offrir de la formation qui cadre avec les priorités de gestion de la fonction publique et qui répond aux exigences de la Politique en matière d'apprentissage, de formation et de perfectionnement et des normes de connaissance qui y sont associées.

Innovation dans la gestion du secteur public

Améliorer le rendement et l'efficacité de la fonction publique en intégrant le perfectionnement individuel des employés de la fonction publique aux solutions axées sur l'organisation pour l'apprentissage, la gestion du changement et l'innovation en gestion. Consigner et diffuser de l'information sur les innovations et les pratiques exemplaires en gestion publique, et offrir aux organisations de la fonction publique des services de consultation et de soutien liés à l'apprentissage, à la gestion du changement et à l'innovation dans le domaine de la gestion du secteur public.

Perfectionnement en leadership organisationnel

Renforcer la fonction publique et contribuer au renouvellement de la fonction publique en aidant les leaders actuels et futurs à acquérir de solides compétences en leadership grâce à des activités de perfectionnement en leadership comme des cours, des programmes, des séminaires et des événements ciblés.

Conseil du Trésor

École de la fonction publique du Canada

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Conseil du Trésor

Commissariat au lobbying

Résultat stratégique

La transparence et l'obligation de rendre compte des activités de lobbying effectuées auprès de titulaires de charge publique contribuent à inspirer confiance à l'égard de l'intégrité des décisions prises par le gouvernement.

Description des activités de programme

Examens et enquêtes en vertu de la Loi sur le lobbying et du Code de déontologie des lobbyistes

Le Commissariat atteste l'information fournie par les lobbyistes enregistrés afin d'en garantir l'exactitude. Les allégations de non-enregistrement ou d'inconduite concernant des lobbyistes sont examinées et des enquêtes officielles sont effectuées au besoin.

Enregistrement des lobbyistes

Le lobbying auprès du gouvernement fédéral est une activité légitime, mais qui doit être exercée de façon transparente. La *Loi sur le lobbying* exige que les personnes payées pour faire du lobbying auprès de titulaires de charge publique rendent publics certains détails sur leurs activités. Le Commissariat au lobbying approuve les enregistrements de lobbyistes et les rend disponibles pour des recherches dans un registre électronique accessible sur Internet.

Éducation et recherche

Le Commissariat élabore et met en œuvre des programmes éducatifs et de recherche pour mieux faire connaître les exigences de la *Loi sur le lobbying* et du *Code de déontologie des lobbyistes*. Les programmes s'adressent principalement aux lobbyistes, à leurs clients et aux titulaires de charge publique.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques dans cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Conseil du Trésor

Commissariat à l'intégrité du secteur public

Résultat stratégique

Les actes répréhensibles au sein du secteur public fédéral sont relevés et réglés et font l'objet d'un rapport, tandis que les fonctionnaires sont protégés contre les représailles, ce qui donne lieu à une intégrité accrue dans le milieu de travail.

Description des activités de programme

Programme de gestion des divulgations et des représailles

Fournir des conseils aux employés du secteur public fédéral et aux membres du public qui envisagent de faire une divulgation, et recevoir les divulgations de renseignements concernant d'éventuels actes répréhensibles, faire enquête sur les divulgations et en faire rapport. Dans le cadre de cette activité, le commissaire à l'intégrité du secteur public exerce la compétence exclusive à l'égard de l'examen, de la conciliation et du règlement des plaintes concernant des représailles, y compris les demandes au Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles pour déterminer s'il y a eu représailles et ordonner que la situation soit corrigée et que des mesures de réparation soient prises.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Résultat stratégique*Le bien-être des anciens combattants et des autres clients admissibles***Anciens Combattants***Ministère***Description des activités de programme***Indemnités et soutien financier*

Anciens Combattants offre aux personnes admissibles des pensions ou des indemnités d'invalidité ou de décès, ainsi qu'un soutien financier à titre d'indemnisation pour des difficultés en raison d'invalidités et de pertes de revenu. Anciens Combattants dispose d'une gamme complète et intégrée de programmes d'indemnisation et de bien-être visant à appuyer ses clients. Figurent au nombre de ces clients : les anciens combattants de la Première Guerre mondiale et de la Seconde Guerre mondiale, les anciens combattants de la guerre de Corée, les anciens combattants de la marine marchande, les vétérans des Forces canadiennes, les membres des Forces canadiennes, les époux, les conjoints de fait, certains civils et les survivants et personnes à charge du personnel militaire et civil. De plus, Anciens Combattants administre les pensions d'invalidité pour la Gendarmerie royale du Canada, en vertu d'un protocole d'entente. Cette activité de programme est financée grâce au budget de fonctionnement et à des subventions.

Soins de santé et réinsertion des anciens combattants

Anciens Combattants offre des prestations de maladie, un Programme pour l'autonomie des anciens combattants, des soins de longue durée et des mesures de soutien à la réadaptation et à la réinsertion dans la vie civile aux anciens combattants et à d'autres clients admissibles. Le programme de soins de santé vise à améliorer la qualité de vie des clients d'Anciens Combattants, à favoriser l'autonomie et à offrir un continuum de soins pour faire en sorte que les clients demeurent à leur domicile et au sein de leur collectivité. Cette activité de programme est financée grâce au budget de fonctionnement et à des contributions.

Résultat stratégique*Les anciens combattants et les autres clients bénéficient d'un examen indépendant et impartial des plaintes relatives à Anciens Combattants Canada.***Description des activités de programme***Bureau de l'ombudsman des vétérans*

Cette activité de programme donne aux anciens combattants ayant servi en temps de guerre, aux vétérans et aux membres toujours en service des Forces canadiennes (force régulière et force de réserve), aux membres et aux anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada, à leurs conjoints, conjoints de fait, survivants et principaux dispensateurs de soins, autres personnes à charge admissibles et membres de la famille, autres clients admissibles et représentants des groupes susmentionnés la possibilité de demander que leur plainte fasse l'objet d'un examen indépendant réalisé par une personne impartiale n'ayant pas pris part au processus de décision initial. L'ombudsman des vétérans a le mandat d'examiner et de traiter les plaintes des clients et de leurs représentants concernant l'application des dispositions de la Déclaration des droits des anciens combattants; de cerner et d'examiner des questions d'ordre général relatives aux programmes et aux services fournis ou administrés par le Ministère ou par des tiers au nom de ce dernier et qui ont des répercussions négatives sur les clients; de cerner et d'examiner des plaintes des clients ou de leurs représentants relatives aux programmes et aux services fournis ou administrés par le Ministère ou par des tiers au nom de ce dernier, y compris des décisions individuelles liées aux programmes et services et pour lesquelles il est impossible d'interjeter appel auprès du Tribunal; d'examiner des questions d'ordre général liées au Tribunal; et de faciliter l'accès des clients aux programmes et services en leur fournissant de l'information et des recommandations.

Résultat stratégique*Les Canadiens se souviennent de ceux et celles qui ont servi le Canada en temps de guerre et de paix et en situation de conflit armé, et leur témoignent de la reconnaissance.***Description des activités de programme***Responsabilités commémoratives nationales et internationales*

Cette activité de programme est responsable des services de funérailles, d'inhumation et de pierre tombale, la préservation des monuments à l'étranger et l'entretien des cimetières et des monuments, au pays et à l'étranger. Anciens Combattants Canada est également présent en Europe. L'administration des services de funérailles, d'inhumation et de pierre tombale est effectuée en partenariat avec le Fonds du Souvenir et l'entretien des sépultures de guerre et des monuments à l'échelle mondiale est assuré en collaboration avec la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth. Cette activité est exécutée grâce à des subventions et au budget de fonctionnement.

Sensibilisation aux activités de souvenir

Le Programme de sensibilisation aux activités commémoratives vise à offrir aux Canadiens, surtout aux jeunes, l'occasion de se renseigner sur des sujets liés au souvenir, grâce à des produits, dont des brochures et des documents en ligne et des activités. Le programme offre également du leadership et un soutien pour les cérémonies et les activités organisées au Canada, et à l'échelle internationale, visant à reconnaître les morts de la guerre et les anciens combattants du Canada, et à leur rendre hommage. De plus, dans le cadre du Programme des contributions aux partenaires, des organismes sans but lucratif peuvent faire des demandes d'aide financière afin d'entreprendre des projets de commémoration qui s'inscrivent dans le mandat lié au souvenir d'Anciens Combattants Canada. Une nouvelle initiative sur l'engagement des entreprises et le marketing étendra la portée et l'ampleur des activités commémoratives. Cette activité est exécutée grâce aux subventions et contributions et au budget de fonctionnement.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme

Services internes

Voir le texte d'introduction.

Anciens Combattants

Tribunal des anciens combattants (révision et appel)

Résultat stratégique

Règlement équitable et efficace des appels relatifs aux pensions, aux indemnités d'invalidité et aux allocations aux anciens combattants interjetés.

Description des activités de programme

Processus de recours du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) en matière des pensions et des indemnités d'invalidité.

Les demandeurs peuvent ainsi faire appel au mécanisme de recours d'un tribunal indépendant pour les demandes concernant les prestations d'invalidité et les allocations aux anciens combattants.

Diversification de l'économie de l'Ouest canadien
Ministère

Résultat stratégique

Une économie épanouie et diversifiée dans l'Ouest canadien

Description des activités de programme

Innovation

Cette activité de programme facilite la transition de l'Ouest vers une économie axée sur le savoir. Grâce à l'innovation, le savoir se traduit en nouveaux produits et services et en nouvelles façons de concevoir, de produire ou de mettre en valeur des produits ou des services existants sur les marchés publics et privés. Cette activité de programme reconnaît que l'innovation survient au niveau des entreprises par un système très complexe et interdépendant qui comprend des éléments comme l'infrastructure du savoir, la recherche et le développement de base et appliqués, du personnel hautement qualifié, l'accès à du capital patient approprié, à des installations et à des systèmes de commercialisation des technologies, et à des mécanismes qui relient ces éléments entre eux. Le processus d'innovation n'est pas linéaire ou isolé, mais il survient dans un contexte plus vaste connu sous le nom de « système d'innovation ». Cette activité de programme renforcera le système d'innovation de l'Ouest canadien afin de contribuer au développement de grappes et d'accroître le potentiel d'innovation et de création de valeur et de richesse.

Expansion des entreprises

Cette activité de programme permet de travailler avec les entreprises, les industries et les organisations de recherche de l'Ouest canadien pour lancer des initiatives visant à rehausser la productivité et la compétitivité des entreprises, à appuyer le commerce et les investissements ainsi que la pénétration de marchés internationaux pour les technologies, les services et les produits à valeur ajoutée de l'Ouest canadien. Grâce à cette activité de programme, la fabrication à valeur ajoutée sera renforcée par des initiatives dans les secteurs prioritaires afin d'introduire de nouveaux produits et technologies ou des innovations à des processus de fabrication existants. Cette activité de programme améliorera aussi l'accès au capital de risque et aux services à l'intention des entrepreneurs et des petites entreprises grâce à des programmes et à des services offerts en collaboration avec d'autres organisations et associations offrant des services aux entreprises.

Développement économique des collectivités

Cette activité de programme comprend des initiatives de développement et de diversification économiques qui appuient les collectivités afin qu'elles aient des économies plus durables et puissent s'adapter à une conjoncture économique changeante et difficile. Elle comprend l'aide pour se rétablir de situations économiques difficiles. Elle permet de veiller à ce que l'on tienne compte des facteurs économiques, sociaux et environnementaux dans les initiatives visant à favoriser la croissance et le développement économiques des collectivités. Cette activité de programme comprend des projets qui aident les collectivités à cerner leurs points forts, leurs points faibles, leurs possibilités et leur potentiel pour de nouvelles activités économiques et à élaborer et mettre en œuvre leurs plans communautaires. Elle facilite aussi les investissements dans l'infrastructure publique de concert avec les gouvernements provinciaux et les administrations municipales afin de maximiser les retombées. Le processus comprend des consultations communautaires visant à intégrer les programmes et services fédéraux et les initiatives horizontales pour satisfaire les besoins des collectivités de l'Ouest canadien.

Politique, représentation et coordination

Cette activité de programme découle de la *Loi sur la diversification de l'économie de l'Ouest canadien* (1988) qui confère au ministre le pouvoir de faire valoir les intérêts de l'Ouest canadien lors de l'élaboration et de la mise en œuvre d'orientations, de programmes et d'activités dans le cadre de la politique économique nationale grâce notamment à l'établissement de relations de coopération avec les provinces de l'Ouest et d'autres parties intéressées, et au moyen de recherches en politiques. Par cette activité, le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien fait valoir les intérêts de l'Ouest dans les discussions sur les politiques nationales qui se traduisent par la formulation d'orientations, de politiques et de programmes pertinents qui répondent aux besoins et aux aspirations de la région. L'activité favorise aussi la poursuite d'une collaboration intergouvernementale accrue en vue de saisir les occasions qui s'offrent et assurer une croissance à long terme et la diversification dans les secteurs de responsabilité fédérale ou partagée. Enfin, elle comprend la conduite de recherches et d'analyses pour appuyer la prise de décisions relatives à l'orientation et aux programmes.

Résultat stratégique

L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Description des activités de programme*Services internes*

Voir le texte d'introduction.